This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 472889

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

A
6
.L
B

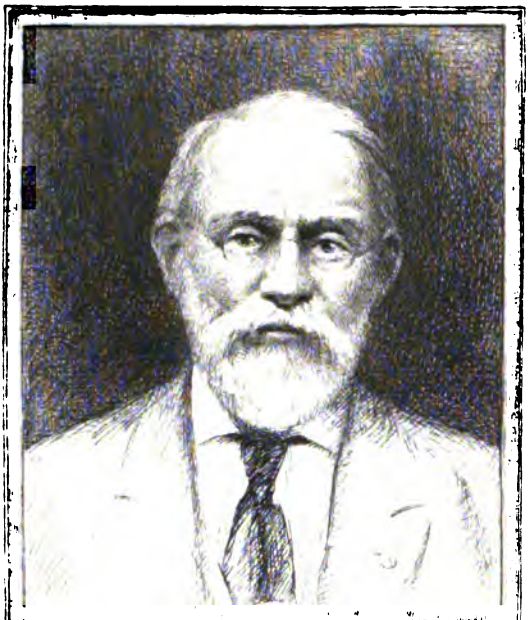

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

PQ
61
.L8
B9

BULLETIN

DE LA

LA DIANA

TOME TROISIÈME

1885 - 1886

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
1886

BULLETIN

de

LA DIANA

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME TROISIÈME

1885 - 1886

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE A. HUGUET

1885-1887

7-2-29
14647

JANVIER 1885

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 10 novembre 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, Maurice de Boissieu, Brassart, Coudour, Donot, Durand, Gonnard, Huguet, Joulin, Etienne Le Conte, vicomte de Meaux, Elie Morel, Gabriel Morel, de Paszkowicz, baron des Périchons, William Poidebard, comte de Poncins, Rochigneux, Joseph Rony, baron de Rostaing, du Sauzey, Testenoire-Lafayette, de Turge, de Vazelhes.

Dons.

M. Donot offre à la bibliothèque de la Diana les ouvrages suivants : 1° *Le Triomphe du Corbeau*, par Antoine Uzier ; 2° l'*Eloge du docteur Richard de Laprade*, par le docteur Th. Perrin.

M. le Président le remercie au nom de la Société.

Il annonce ensuite que madame veuve Auguste Benoît a bien voulu mettre à la disposition de la Société un certain nombre d'exemplaires des *Poésies de Jean Palerne* éditées par les soins de notre sa-

vant et regretté confrère, que la mort a surpris avant qu'elles aient vu le jour. Il en sera distribué un à chacun des membres présents.

Congrès de la Sorbonne en 1885.

Il est donné lecture à la Société de la lettre suivante de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Paris, le 24 août 1884.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser le programme du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1885, en vous priant de lui donner toute la publicité désirable ; comme l'an dernier, il comprend cinq parties distinctes répondant aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Vous pourrez y remarquer le maintien d'un certain nombre de questions qui vous avaient été signalées précédemment : elles ont déjà donné lieu, je le sais, à de très importantes communications ; mais le Comité, les sociétés savantes elles-mêmes, n'ont pas jugé que l'intérêt en fût diminué : il est tels sujets d'études qui ne comportent point d'enquêtes de trop courte durée ; il faut les continuer, les poursuivre sans relâche, en raison de leur importance, de leur utilité au point de vue scientifique, du résultat qu'on veut atteindre, qui est de réunir toutes les découvertes locales susceptibles d'éclaircir certains points obscurs de l'histoire ou de la philologie, de l'archéologie ou des sciences.

C'est là véritablement, Monsieur le Président, le but de vos réunions ; c'est aussi le vœu manifesté par le Comité tout entier le jour où il a cru devoir arrêter un programme, en invitant les sociétés savantes à collaborer à la solution des questions qu'il renferme, et à faire présenter annuellement par leurs délégués, devant la publicité d'un congrès, tous les résultats de leurs recherches.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : FALLIÈRES.

Voici les questions du programme qui se rapportent à l'ordre d'études dont s'occupe la Société :

I. — Section d'histoire et de philologie.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XII° siècle.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine, étendue, régime et formes d'aliénation des biens communaux au moyen âge.

5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

6° Origine, importance et durée des anciennes foires.

7° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

8° État de l'instruction primaire et secondaire avant 1789.

9° Liturgies locales antérieures au XVII° siècle.

10° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVII° siècle.

11° Étude des anciens calendriers.

12° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

13° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France depuis la Renaissance jusqu'au XVIII° siècle.

14° Rôle des maîtres écrivains dans l'instruction populaire et la rédaction des actes.

15° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

II. — Section d'archéologie.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés

des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ?

Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Étudier les plus récentes théories qui ont pu être émises sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Afrique romaine.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen-âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Étudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du XIV° au XVI° siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures, et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen-âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

III. — SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° La division de la propriété en France.

(Cette question ayant déjà été discutée dans son ensemble au congrès de 1884, les études nouvelles auxquelles elle pourra encore donner lieu devront être limitées, soit à un point déterminé du territoire, soit à l'une seulement des causes principales du morcellement).

2° L'aménagement et la conservation des forêts en France, avant et après 1827.

3° La législation et le régime des routes et chemins en France aux XVIII° et XIX° siècles.

4° Étudier, au point de vue de leur valeur comparative, les divers documents qui peuvent être utilisés pour l'évaluation des populations de l'ancienne France (évaluation en feux dans les recensements dressés par les officiers des élections ou les agents des seigneurs, évaluation en communiants dans les pouillés et les registres des visites pastorales, etc...).

5° Étudier, sur un point déterminé ou dans une industrie particulière, le salaire et les conditions des ouvriers, sous l'ancien régime et dans la France contemporaine.

IV. — SECTIONS DE SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES, CHIMIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES.

. . . . . .
. . . . . .

V. — SECTION DE SCIENCES NATURELLES ET DE SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.

5° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes

populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

6° Étudier les changements qui, depuis les temps historiques, ont été effectués dans la configuration du sol d'une localité par l'action de la mer, par la formation d'alluvions, par l'action des vents ou par toute autre cause naturelle.

7 Indication sommaire des anciennes cartes possédées par les différentes sociétés de géographie, par des établissements publics ou par des particuliers.

Vœu pour l'adoption de mesures législatives propres à assurer plus efficacement la conservation des monuments anciens.

M. le Président porte à la connaissance de la Compagnie le vœu suivant, émis par la Société des Antiquaires de France dans la séance du 9 juillet 1884 :

La Société des Antiquaires de France, reconnaissant que les dispositions prises jusqu'à présent pour la préservation des monuments de l'antiquité, particulièrement dans l'Afrique française, sont restées inefficaces parce qu'elles manquaient d'une sanction légale, émet le vœu que le Gouvernement prenne auprès du Parlement l'initiative d'un projet de loi destinée à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises, et charge son Bureau de transmettre l'expression de ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Elle décide, en outre, qu'un pressant appel sera adressé aux Sociétés savantes en vue d'obtenir leur adhésion.

M. le Président propose de s'associer énergiquement à la démarche dont la Société des Antiquaires de France a pris l'initiative.

Cette proposition est accueillie par des marques chaleureuses d'assentiment et votée à l'unanimité.

Publications de la Société. — Changement dans les époques fixées pour la publication du Bulletin. — Mode de convocation aux réunions trimestrielles.

MM. Gonnard et Rochigneux font passer sous les yeux des membres présents les bonnes feuilles du tome VIII des *Mémoires* et du Catalogue de la bibliothèque. M. le Président rappelle que le retard subi par ces publications est dû uniquement au travail très considérable et très minutieux de vérification qu'elles exigent.

M. le Président explique que l'abondance des matières et la nécessité d'attendre la fin de l'impression pour dresser la table du tome II, jointe au dernier *Bulletin*, n'ont pas permis de faire paraître celui-ci à l'époque règlementaire. Il aime à croire que nul ne se plaindra de ce retard, ce Bulletin étant un des plus intéressants et des mieux remplis qui aient paru depuis longtemps.

Le prochain *Bulletin* sera le premier du tome III. Le Conseil d'Administration a examiné s'il convenait de changer quelque chose aux conditions matérielles de cette publication. Il n'a pas vu de modification utile à y introduire. Il propose seulement de changer les dates trimestrielles adoptées jusqu'ici pour la mise en distribution des fascicules. Ces dates ont l'inconvénient de chevaucher d'un mois et même d'une année sur l'autre, en sorte qu'aucun volume ne peut commencer ni finir avec l'année. Cela paraît incommode. Si les vues du Conseil sont partagées par la Société, le *Bulletin* paraîtrait à l'avenir, les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

La Société donne son approbation à ce changement.

M. le Président croit devoir rappeler à cette occasion que les réunions trimestrielles ordinaires sont

annoncées par une note insérée au *verso* de la couverture du *Bulletin,* et qu'elles ne donnent pas lieu à une convocation individuelle.

Cette remarque répond au regret qui a été parfois exprimé par des membres de la Société, de n'avoir pu assister à une réunion, parce qu'ils ignoraient la date à laquelle elle était fixée.

Création d'un musée lapidaire et d'antiques dans le bâtiment-annexe de la Diana.

M. le Président rappelle à la Société que depuis longtemps un crédit est ouvert à son budget pour établir une communication entre la salle de la Diana et le bâtiment-annexe. D'autre part, le vœu a été souvent exprimé de voir créer dans ce bâtiment un musée où trouveraient asile les inscriptions lapidaires et autres antiquités découvertes en Forez. Cette création répond à un besoin urgent ; elle serait un service signalé rendu à la science. La Société possède déjà le noyau d'une collection formée du produit des fouilles exécutées à ses frais, d'objets qu'elle a acquis et d'autres qui lui ont été gracieusement offerts, mais ces objets sont pour la plupart entassés dans un dépôt où ils sont peu accessibles à l'étude. Nul doute qu'installé dans un local convenable, ce musée naissant et essentiellement forézien ne devienne promptement populaire et ne s'enrichisse de dons nombreux. En ce moment même, une borne itinéraire, des sculptures, sont mises à la disposition de la Société ; elles n'attendent pour être transportées à la Diana que d'y trouver une place pour les recevoir.

Ces considérations ont engagé le Conseil d'administration à solliciter de l'Etat une subvention applicable à la création du futur musée. Sa demande a été renvoyée au Comité des travaux historiques,

et voici en quels termes le *Bulletin* de ce Comité rend compte de la discussion dont elle a été l'objet, dans la séance du 1er juillet 1884:

M. Bertrand fait un rapport sommaire sur une demande de subvention formée par la Société de la Diana à Montbrison, pour l'installation d'un musée.

Sur l'observation d'un membre qu'il existe déjà un autre musée à Montbrison, M. de Lasteyrie déclare qu'il a visité récemment ce musée et qu'il a pu constater que l'archéologie n'y occupe qu'une place absolument insuffisante. Quelques inscriptions, une ou deux armures du XVIe siècle, un fort beau plat émaillé signé : *P. Courteys*, représentant Suzanne entre les vieillards, en constituent toutes les richesses, et sont perdus au milieu d'une importante collection d'histoire naturelle, d'un certain nombre de tableaux et d'objets divers. La Société de la Diana possède de son côté une collection archéologique qui commence à prendre quelque importance. M. de Lasteyrie a reçu récemment de M. Vincent Durand, l'actif et zélé secrétaire de cette Société, une liste sommaire des principaux objets qui composent cette collection. Le Ministère ne saurait faire un meilleur emploi de ses fonds qu'en aidant les Sociétés qui, comme celle de Montbrison, cherchent à recueillir les antiquités locales et à les sauver de l'indifférence coupable que la plupart des départements et des municipalités témoignent pour l'archéologie. On a beaucoup fait depuis quelques années pour les musées des Beaux-Arts, mais nos musées archéologiques sont dans un état d'abandon lamentable, et le Comité ne doit manquer aucune occasion de prouver l'intérêt qu'il porte à ces collections et d'appeler sur elles toute la sollicitude du Ministre.

M. Héron de Villefosse appuie chaudement ces observations. Il existe des inspecteurs des Beaux-Arts, des Archives, des Bibliothèques, ne serait-il pas possible de faire inspecter également les musées archéologiques ?

M. Charles Robert oppose au mauvais état de ces musées les sacrifices considérables que l'on fait à l'étranger pour installer convenablement les collections archéologiques ; les plus petites villes d'Italie ne craignent pas de faire des dé-

penses importantes pour recueillir dans des locaux convenables les débris des anciens monuments, les inscriptions, les objets découverts dans les fouilles.

M. Léon Renier et d'autres membres rappellent les actes de vandalisme commis dans certaines villes, les inscriptions de Constantine brisées pour faire du macadam, la collection lapidaire de Limoges gisant abandonnée en plein air depuis plus de dix ans, le magnifique musée d'Arles entassé dans un local délabré où une partie des monuments sont inaccessibles à l'étude, les inscriptions du musée de Langres exposées aux ravages de l'humidité dans une construction malsaine.

M. Guiffrey demande si les inspecteurs des Archives et des Bibliothèques ne pourraient être chargés de visiter les musées archéologiques et de signaler au Ministre leurs besoins les plus urgents.

M. Chabouillet pense qu'il est inutile d'avoir des fonctionnaires spéciaux pour inspecter ces musées, et qu'on pourrait à peu de frais charger des personnes compétentes prises soit dans le Comité, soit au dehors, d'aller visiter nos collections archéologiques de province, d'examiner, avec les municipalités ou les Sociétés qui en sont propriétaires, les améliorations qu'elles réclament, et de proposer ensuite au Ministre et au Comité les mesures qu'il conviendrait de prendre.

A la suite de ces observations, qui obtiennent l'assentiment unanime, le Comité émet un avis favorable à la demande de la Société de la Diana.

Conformément à cet avis du Comité des Travaux Historiques, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu, par décision du 31 juillet dernier, accorder une subvention de 1.000 fr. à la Société de la Diana.

Le premier travail à faire, pour assurer les communications à couvert entre la salle de la Diana et toutes les parties du bâtiment-annexe, paraît être de construire un vitrage sur la cour intérieure qui, du même coup, sera transformée en une salle haute,

vaste, et bien éclairée, où les inscriptions, les sculptures et autres objets antiques possédés par la Société seront très convenablement placés. Les salles qui donnent sur la cour seront successivement appropriées au même usage, à mesure que l'accroissement des collections le rendra utile, et que la Société disposera des fonds nécessaires.

M. de Paszkowicz, architecte, et membre de la Société, a bien voulu se charger d'étudier les dispositions matérielles à prendre pour établir le vitrage dont il s'agit, recouvrir le sol de la cour d'une aire en ciment, et percer la porte de communication avec la salle.

La Société entend ces explications avec le plus vif intérêt et charge M. le Président d'être l'interprète de sa reconnaissance auprès de M. le Ministre et de toutes les personnes qui ont bien voulu, en cette circonstance, aider la Diana de leur concours.

Démarches faites en vue d'obtenir la tenue d'un Congrès archéologique à Montbrison.

Le Conseil de la Société, cédant à de bienveillantes suggestions, a pensé qu'il y avait lieu de solliciter de la Société française d'archéologie la tenue à Montbrison de l'un des prochains Congrès archéologiques organisés par cette Compagnie.

M. le Président ayant soumis le vœu de la Diana à M. Léon Palustre, en a reçu cette réponse :

Tours, le 4 novembre 1884.

Monsieur le Président,

Au retour d'un long voyage en Allemagne je trouve votre lettre du 16 octobre dernier. Dès maintenant il ne me serait pas possible de répondre d'une manière catégorique à votre flatteuse proposition ; j'aurai l'honneur de vous écrire de nouveau à ce sujet dans une quinzaine de jours.

Dans tous les cas, il ne faut pas songer à 1886, car cette année-là nous devons nous réunir à Nantes.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Léon PALUSTRE,
Directeur de la Société française d'archéologie.

La Société espère que l'accomplissement de ses désirs n'est qu'ajourné, et qu'il sera possible d'y donner satisfaction en 1887.

Monographie du château de la Bâtie, par M. le comte de Soultrait.

M. le Président annonce que M. de Soultrait doit faire paraître sous peu une monographie du château de la Bâtie. Il ne doute pas que ce livre ne soit digne des merveilles artistiques qu'un vandalisme sans nom a ravies, hélas ! au Forez, et dont il est destiné à perpétuer au moins le souvenir. La Société de la Diana applaudira à ce nouveau service rendu aux arts et à l'histoire par un de ses membres les plus éminents.

Vases antiques de Limes. — Bague d'or trouvée à Boën. — Communication de M. Coiffet.

MM. Brassart et Vincent Durand, au nom de M. Coiffet fils, négociant à Leignieu, présentent à la Société les objets composant la trouvaille de Limes, décrits et figurés dans le dernier *Bulletin*.

Ils présentent aussi, au nom du même amateur, une bague d'or de l'époque carolingienne, trouvée il y a un mois environ, par M. Bernelin, cultivateur, en défonçant un champ au territoire de *la Garde*, commune de Boën, à l'angle nord-est de cette commune.

Cette bague, dont le faible diamètre intérieur, 19^{mm}, prouve qu'elle a dû orner un doigt de femme,

est d'un travail très élégant. Le cercle est plat, large de 6mm, et orné de trois rangs de grénetis, que séparent des fils d'or juxtaposés deux à deux et tordus en sens inverse, de manière à simuler des tresses.

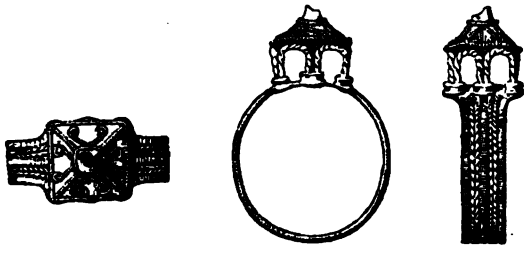

Le chaton forme un plateau carré de 10mm de côté, sur lequel repose un édicule à jour, de pareille hauteur, percé sur chaque face de deux arcades en gros fil d'or tordu et pourvues de petites bases ; cet édicule est coiffé d'un toit à quatre pentes dont la base et les arêtes sont garnies de filigrane. Un ornement, aussi en filigrane et semblable à un V renversé dont les extrémités seraient recourbées en dedans, remplit chacun des triangles du toit. Au sommet, et dans un cercle de filigrane qui en relie les quatre arêtes, paraît avoir été sertie une très petite pierre ou une goutte d'émail. Ce bijou est dans un état très satisfaisant de conservation. C'est à peine si l'édicule qui surmonte le chaton est un peu déformé.

Les membres de la Société se pressent autour de la table où sont exposés ces curieux objets. Des remerciements sont votés à M. Coiffet pour son intéressante communication.

Devis et prix-fait de réparations au château d'Urfé en 1704.

M. Vincent Durand dit que l'annonce du livre consacré par M. de Soultrait au château de la Bâtie,

cette brillante résidence des d'Urfé, est de nature à donner de l'intérêt à la publication, dans le *Bulletin*, d'une pièce contenant de curieux détails sur l'état du berceau de cette famille, au commencement du dernier siècle.

Voici cette pièce, qui a été communiquée en minute à M. Vincent Durand par M. le docteur Octave de Viry :

« *Devy des ouvrages de charpenterye, massonnerye et couverture qu'il convient faire au chasteau d'Urfé.* »

10 avril 1704.

« Premierement, il convient grosser ou crepir la tour *Rouge*, du costé de soir et bize, de trente piedz de rondeur et soixante piedz d'hauteur.

Plus, crepir les courdons ou meurtrieres de ladite tour de quinze piedz de rondeur sur toute leur auteur en dedans et au dehors.

Plus, au haut de ladite tour, au dessoubz des meurtrieres, du costé de soir, reprendre trois toises de muraille.

Plus, à la tour *du Canon*, mettre au couvert deux douzaines de planches de chaisne de six piedz.

Plus, au couvert de la *Salle*, mettre huit chevrons chaines de six piedz, deux douzaines de planches de chaisnes de six piedz.

Plus, au bord dudit couvert de la salle, y poser dessus les chevrons, dans l'estendue de cinquante piedz de long, en taillé *(sic)* de quatre pouces d'hauteur et trois d'espaisseur, dans lesquels les tuilles seront engravés.

Plus à la *petite tour* du costé de matin qui est à l'entrée de ladite salle, il convient mettre au couvert une douzaine d'aix de chaisne de six piedz et quatre chevrons de six piedz.

Plus, dans ladite salle, mettre un pillier de douze à treize piedz d'haut, sur dix pouces en carré, aveq une oreille et deux grosses crosses, pour soustenir le second tiran, qui est cassé.

Plus, à l'entrée du *degré du chasteau*, crepir environ une

toize de muraille et boucher les troux et mettre un pied-droit de dix-huit piedz, de neuf à dix pouces, aveq un anguardon, pour soustenir la sablière, et mettre audit couvert trois douzaines d'aix de chaisnes de six piedz.

Plus, à la *galerye* en entrant, mettre deux pilliers de trois piedz et demy chacun, de cinq à sept pouces, aveq des oreilles ou anguardon, pour soustenir la solle du couvert de la dite galerye.

Plus, à ladite galerye, joignant la maison, passer une solle de dix-huit piedz de long, de six à neuf pouces d'escarissage, pour soustenir le couvert, et la faire soustenir à l'extremité du costé de la cyterne, par un pied-droit de sept à huit piedz, de six à huit pouces.

Plus, à ladite galerye, du costé de la chambre du coin, y mettre trois pilliers de trois piedz et demy pour soustenir la solle du couvert de ladite galerye, aveq des anguardons ou oreilles.

Faire une chaney de bois chaisne, de trente quatre piedz de long, pour recepvoir les eaux du couvert pour entrer dans la *citerne*, et faire un tuyaux de dix à douze piedz, aussy de chaisne, pour recepvoir l'eau qui tombera de ladite chaney, et mettre trois douzaines d'aix de sapin au couvert de ladite galerye du costé de ladite chambre du coin.

Plus, au couvert de ladite galerye, près le *degré du donjon*, passer une sablière de quatorze pieds, de sept à dix pouces, et passer au plancher de ladite galerye, de l'autre costé dudit degré, une solive de dix pieds, de sept à huit pouces.

Plus, mettre un pillier à la *Chambre du coin*, de vingt-cinq piedz d'haut, pour apuyer le tyran du couvert, qui est pourry, et eslever ledit tyran et le joindre à l'arbalestier, mettre un pied-droit de cinq à six piedz de long, de sept à neuf pouces, au dessoubz du plancher de la galerye près la cyterne.

Plus, à la *Chambre de Madame*, passer une poutre de dix-huit piedz de long, de huit à dix pouces, pour soustenir les trois poutres de ladite chambre qui sont cassées, et mettre deux pilliers de vingt-deux piedz, de huit à dix pouces, pour soustenir ladite poutre.

Plus, à la *cuisine* ou *chaufoir*, abatre le tuyau, le couvrir à

thuille creuze, y passer quatre chevrons de seize à dix-huit piedz et une sablière de douze à quinze piedz.

Plus, mettre à *la platte-forme de la grand tour* deux pilliers de six piedz aveq des anguardons pour soustenir les deux tirans du milieu qui sont cassés, et les poser sur deux pièces de bois de quatre piedz de long.

Plus, grosser à chaud et sable la muraille de la platte-forme et celle de la muraille du *Donjon* du costé de midi, depuis le toict (?) jusques au haut, qui est d'environ trente-cinq piedz d'haut sur dix-huit à vingt piedz de large et y refaire, dans ladite estendue environ deux toizes de muraille.

Plus, grosser à chaud et sable les crenaux de la muraille depuis la tour *de la Chambre du coin* jusques à la tour *du Canon*, pour empescher que les pierres en tombant ne rompent les thuilles.

Plus, redresser les deux bas des croisés de pierre l'une de la fenestre de la chambre de Madame, et l'autre de la chambre du coin.

Plus, passer huit chevrons à la *grand tour* du costé de bize, et y mettre une douzaine d'aix de chaisne.

Plus, alonger un bout du couvert de l'*escurye en entrant au chasteau par le grand pon levy*, d'environ deux toizes, pour faire tomber les eaux à costé du fossé, et demolir la muraille pour pouvoir poser le couvert dessus à nyveau du couvert qui est à present, mettre huit chevrons au couvert, de huit piedz de long, de trois à quatre pouces, et faire une porte à deux batans aveq les eslundes, de six piedz en carré, et raccomoder la fenestre.

Plus, poser à ladite escurye, soubz une des poutres, un bouchet de six piedz aveq un pillier et un anguardon, et redresser les deux pilliers qui sont soubz les poutres de ladite escurye.

Plus, recouvrir à neuf toutes les tours et bastiments, tant dudit chasteau, *chapelle*, *grange* et *escurye* y joignant.

Plus, engraver toutes les thuilles le long des murailles dudit chasteau, et tout à chaud et sable.

Plus, à la tour *Rouge*, il convient reprendre la muraille par le fondement, du costé de soir et bize, en glassy de dix-huit piedz d'hauteur, de vingt-quatre piedz de largeur et de trois

piedz d'espaisseur dans le fondement, finissant au haut d'un pied ou environ.

Plus, au coin de ladite tour, du costé de soir, y reparer une bresche d'environ cinq piedz d'haut sur deux piedz de large.

Plus à ladite escurye en entrant, faire à neuf la muraille du costé de soir, dans l'estendue de deux toizes et demy ou environ de long, sur trois toizes d'haut, et poser les eslundes d'une porte de six piedz et celle d'une fenestre de trois piedz de large sur quatre piedz d'haut, et faire et reparer la muraille du costé de midy et y faire environ quatre toizes de murailles.

Pardevant le notaire royal aux baillage et seneschaussées de Forestz soubsigné et presens les tesmoins bas nommés, furent present Mre Jaques Plichon, escuyer, sieur d'Urtebize, gentilhomme de la grande venerye de France, au nom et comme procureur fondé de la procuration generalle d'haut et puissant seigneur Josepht-Marye de Lascaris, marquis dudit Urfé et de Baugé, comte de Sommerive, Saint-Just-en-Chevallet, la Bastye et autres places, d'une part ; et Pierre Chambrias, me charpentier couvreur demeurant au bourg de Noirestable d'autre part, et Denys Angleraud (1) et Antoine La Roche me masson demeurant audit Noirestable d'autre part. Lesquels sont convenus et demeuré d'accord de ce qui suit. C'est assavoir que lesdits Angleraud et La Roche promettent, s'obligent et seront tenus solidairement, sans division ny discution, à quoy ils ont renoncé, de faire bien et deubment les vingt-deux toizes ou environ de murailles contenues aux trois derniers articles du devys cy dessus, en la maniere y expliquée, et d'y travailler incontinant après que les materiaux seront sur place, les induire et crepir, et ce moyennant la somme de vingt sols pour toize, et de rendre ledit ouvrage fait et parfait, subjet à visite. Laquelle somme de vingt sols par toize ledit sieur Plichon, audit nom, promet faire payer ausdits Angleraud et La Roche par le fermier de ladite terre d'Urfé, au fur et à mesure qu'ils travailleront, et de leur faire fournir chaud et sable à pied d'œuvre et les bois necessaires pour faire les eschafaudz. Et ledit Chambrias promet, s'oblige et sera tenu de faire bien et deubment tous les autres ouvrages contenus

(1) Ou *Anglerand.*

audit devys, duquel luy a esté presentement fait lecture, qu'il a dit avoir veu, visité lesdits ouvrages qui y sont expliqués, et d'y travailler incessamment et sans discontinuation, aussy tost qu'il y aura des materiaux sur place, et de rendre le tout fait et parfait en dedans le mois d'octobre prochain, subjet à visite et reception, abattre et escarrer tous les bois qui seront necessaires. Pourra neantmoins se servir de ceux qui se trouveront bon en les recoupant. Et ce, moyennant la somme de quatre-vingt-dix livres que ledit sieur Plichon, audit nom, promet aussi faire payer audit Chambrias, au fur et mesure qu'il travaillera, et de luy faire fournir à pied d'œuvre tous les materiaux generalement qui seront necessaires, savoir planches, chevrons, thuille creuse, thuille platte, chaud, sable. Et à l'esgard des gros bois, ils luy seront marqués dans le bois d'Urfé et conduit dans le chasteau après qu'il les aura abattu et escarré. Et en consideration et en veue du present marché, et moyennant l'entière execution d'icelluy, promet, s'oblige et sera tenu ledit Chambrias de tenir ledit chasteau, chapelle, grange et escuries, et generalement tous les couvertz qui sont despendans dudit chasteau en bon et suffizant estat, en sorte qu'il n'y pleuve point, et ce, pendant l'espace de neuf années entières et consecutifves, qui commenceront du jour qu'il l'aura mis en estat, et ce, à raison d'unze livres pour chaqu'une année pour l'entretien desdits couvertz, qu'il sera tenu de rendre en bon estat à la fin desdites neuf années. Lesquelles unze livres luy seront payés par chacun an par le recepveur de ladite terre. Le tout à peyne de toute perte, despens, dommages et interestz. Et pour pot de vin du present marché, cinquante sols, sçavoir moityé pour ledit Chambrias, moityé pour lesdits Angleraud et La Roche, lesquels cinquante sols leur ont esté payé comptant par le sieur Reynaud, et quinze livres audit Chambrias à compte et en deduction desdites quatre-vingt-dix livres : dont ils se contentent chacun à leur esgard. Car ainsi l'ont voulu les partyes, promis entretenir par obligation de leurs biens etc., soubmissions, etc., renonciations, etc. Faict à Champoly, après midy, le dixiesme apvril mil sept cent quatre, present s^r^ Jean Farjon, marchand de Saint-Just, et m^e^ Thomas Gonon, bourgeois dudit Champoly, qui ont signés aveq ledit sieur Plichon, et lesdits Angleraud. La Roche et Chambrias

[ont declaré] ne savoir signer, enquis. Soit scellé et controllé. Signé : PLICHON, J. FARJON, GONON et VIDAL *notaire royal.*

Au dos : Prix faict des reparations du chasteau d'Urfé, du x[e] apvril 1704. »

(Original, papier.)

M. Vincent Durand fait remarquer que les mesures précises consignées au devis peuvent être du plus grand secours pour restituer les dispositions de l'ancien manoir des d'Urfé.

Objets trouvés près du canal de Roanne à Digoin. Communication de M. de Paszkowicz.

M. de Paszkowicz soumet à l'examen des membres de la Société un objet assez singulier trouvé près du canal de Roanne à Digoin. C'est un corps arrondi, d'apparence vitreuse et de couleur rouge-brun, qui affecte la forme d'un cœur. Sur la face antérieure est gravée une fleur à cinq pétales étroits, dont chacun se prolonge par des lignes de points qui vont se réunir en haut de la face postérieure. Celle-ci est pourvue d'une saillie médiane tronquée, qui simule l'attache d'un fruit sur son pédoncule. A la pointe du cœur, sous la fleur qui en occupe le centre, on remarque une petite cavité circulaire. Le diamètre est de 0^{m}, 05, le poids d'environ 90 grammes.

Aucun des membres présents n'a d'opinion à exprimer sur l'âge et la destination de cet objet.

Groupe mégalithique près de la Croix de l'Homme-Mort. — Communication de M. Gabriel Morel.

M. Gabriel Morel présente un excellent dessin fait par lui d'un groupe mégalithique existant sur le bord de la route de Montbrison à Ambert, à la limite des communes de Verrières et de Gumières, non loin de la croix dite de l'*Homme-Mort.*

Cet assemblage de pierres se compose de plusieurs blocs debout, soutenant une grande dalle horizontale de 2m 70 de longueur sur 2m 18 de largeur ; le tout offrant beaucoup de ressemblance avec un dolmen.

M. Vincent Durand dit que la découverte de ce dolmen, s'il est authentique, serait extrêmement importante. Ce genre de monuments est de la plus grande rareté dans notre pays.

Il est décidé que MM. Morel, de Meaux, Gonnard et Joulin se transporteront sur les lieux et tâcheront de s'assurer, en pratiquant une fouille à l'intérieur et autour du dolmen présumé, du véritable caractère que l'on doit lui assigner.

La séance est levée.

Le Président,
Cte DE PONCINS.

Le Secrétaire,
Vincent DURAND.

II.

Mouvement de la bibliothèque.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Barbier de Montault (Mgr X.), sa notice : *Bibliographie.* (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*). S. l. n. d., in-4°.

Benoît (Mme Ve) : *Poésies de Jean Palerne, forézien*, publiées, avec une introduction et des notes, par M. Auguste Benoît. Paris, (Pillet et Dumoulin), 1884, in-12.

Charpin-Feugerolles (comte de), ses notices : *Le prieuré de Saint-Romain-le-Puy en Forez.* (Extrait de la *Revue Lyonnaise*, année 1883). Lyon, (Pitrat aîné), 1883, in-8°.

— *Recherches généalogiques et historiques sur la famille Varinier.* (Extrait de la *Revue Lyonnaise*, année 1883). Lyon, (Pitrat aîné), 1883, in-8°.

Charpin-Feugerolles (comte de) : Broutin : *Cartulaire des Francs-Fiefs du Forez, par M. le comte de Charpin-Feugerolles. Compte-rendu.* (Extrait du *Mémorial de la Loire*, du 27 juin 1882). Saint-Etienne, (Théolier et Cie), 1882, in-8°.

— Niepce (Léopold) : *Le cartulaire des Francs-Fiefs du Forez, publié d'après le document original conservé aux archives nationales, par M. le comte de Charpin-Feugerolles. Compte-rendu.* (Extrait du journal le *Salut Public*, du 22 mai 1882). Lyon, (Bellon), 1882, in-8°.

— — *Le cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue*, 1062-1401, *par M. le comte de Charpin-Feugerolles et M. C. Guigue. Compte-rendu et étude.* (Extrait du journal le *Salut Public*, du 24 juin 1881). Lyon, (Bellon), 1881, in-8°.

— — *Notes sur Etienne Charpin, prêtre perpétuel de l'Eglise de Lyon au XVIe siècle et sur sa bibliothèque.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, année 1876). Saint-Etienne, (Théolier et Cie), 1882, in-8°.

— — *Notice historique sur le château de Feugerolles ; Isabeau de Cremeaux, baronne de Feugerolles ; Saint François Régis, par Mme la comtesse de Charpin-Feugerolles. Compte-rendu.* — Révérend du Mesnil : *Cartulaire des Francs-Fiefs du Forez, par M. le comte de Charpin-Feugerolles. Compte-rendu.* (Extrait de l'*Ancien Forez*, année 1882). Montbrison, (A. Huguet), 1882, in-8°.

— Steyert (A.) : *Etude sur le cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue, publié avec une note historique et des tables par le comte de Charpin-Feugerolles et M. C. Guigue.* (Extrait de la *Revue Lyonnaise*, année 1881). Lyon, (Pitrat aîné), 1882, in-8°.

— — *Etude sur le cartulaire des Francs-Fiefs du Forez, publié d'après l'original conservé aux archives nationales par M. le comte de Charpin-Feugerolles.* (Extrait de la *Revue Lyonnaise*, année 1882). Lyon, (Pitrat aîné), 1883, in-8°.

— Testenoire-Lafayette et Vincent Durand : *Compromis, sentence arbitrale et accords entre les seigneurs de Feugerolles et de Malmont*, 1312, 1314-1324. (Extrait du *Recueil de mémoires et documents sur le Forez,* publiés par la Société de la Diana, année 1882). St-Etienne, (Théolier et Cie), 1882, in-8°.

— Vingtrinier (Aimé) : *Notice historique sur le château de Feugerolles et sur les familles qui l'ont possédé, par Mme la comtesse de Charpin-Feugerolles. Compte-rendu.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, octobre 1878). Saint-Etienne, (Théolier et Cie), 1882, in-8°.

Donot (Prosper) : Perrin (docteur Th.) : *Eloge du docteur Richard de Laprade.* Discours prononcé dans la séance publique de la société impériale de médecine, le 3 février 1862. Lyon, (Aimé Vingtrinier), 1862, in-12.

— Uzier (messire Anthoine), curé à Enville, au Parc-Commingeois : *Triomphe du corbeau contenant les propriétés, perfections, raretés et vertus souveraines, avec les significations des mystères relevés de notre foy et le Triomphe du monarque Lorrain remettant par favorable présage le sceptre de Iudée en l'auguste maison de ses devanciers.* Nancy, (Jacob Garnich), 1619, in-12.

Guillemot (Antoine), sa notice : *Nouveaux documents inédits sur la ville de Thiers.* (Extrait des *Mémoires* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand). Clermont-Ferrand, (Ferdinand Thibaud), 1884, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : *Journal des Savants*. Août-novembre 1884.

Pérot (Francis), ses notices : *Les souterrains d'Arfeuilles. Etudes archéologiques de la montagne bourbonnaise.* (Extrait de la *Revue Bourbonnaise*). Moulins, (C. Desrosiers, Auclaire succr), s. d., in-8°.

— *Une statue de Saint Pourçain.* (Extrait de la *Revue Bourbonnaise*). Moulins, (C. Desrosiers, Auclaire succr), s. d., in-8°.

Rimaud (docteur), son ouvrage : *Nouvelles excursions forézïennes par monts, par vaux et à travers la plaine.* Saint-Etienne, Chevalier, 1883, in-8°.

Rostaing (baron de) : Coutance (A.) : *Le vaisseau* « Le Superbe ». (Extrait du *Bulletin* de la Société académique de Brest). Brest, (Halégouet), s. d., in-8°.

Sainte-Colombe (comte Rodolphe de), son ouvrage : *Catalogue des émigrés français à Fribourg en Suisse, de 1789 à 1798.* Lyon, (imp. générale), 1884, in-8°.

Société de secours des amis des sciences : *Compte-rendu des 23e et 24e exercices. Séance publique tenue le 10 avril 1884.* Paris, Gauthier-Villars, 1884, in-8°.

Echanges.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* Nos 25 et 26. Juillet-octobre 1884.

Bibliothèque nationale : Bréquigny (de) : *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France.* Tomes I à III. Paris, imp. royale, 1769, 3 vol. in-f°.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin.* 4e année, 21-24e livraisons. Janvier-août 1884.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : *Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, pendant l'année 1883.* Tome III, n° 1. 1884.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'archéologie. *Bulletin*, n^os^ 2 et 3. Année 1884.

— — Section d'histoire et de philologie. *Bulletin*, n° 2. Année 1884.

Musée Guimet : *Annales.* Tome VIII. 1884.

— *Revue de l'histoire des religions.* 5^e^ année, nouvelle série. Tome IX, n^os^ 2 et 3. Mars-juin 1884. Tome X, n° 1. Juillet-août 1884.

Smithsonian Institution : *Annual report of the board of Regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year 1882.* Washington, government printing office, 1884, *in*-8°.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin archéologique et historique.* Tome XI. 1^er^, 2^e^, 3^e^ et 4^e^ trimestres 1883.

Forestié (Edouard) : Une journée au château de Saint-Roch. — Mignet : Recherches sur les constructions carlovingiennes à Moissac. — Soleville (Emmanuel) : Chants populaires du Bas-Quercy.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine : *Bulletin et Mémoires.* Tome XVI, 2^e^ partie. 1884.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin.* 15^e^ année, n^os^ 8, 9-10. Août-octobre 1884.

Société d'émulation de l'Allier. *Bulletin.* Tome XVII, 2^e^ livraison. 1883.

Chazaud (A.-M.) : Géographie du Bourbonnais.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin.* 71e livraison. Octobre 1884.

Société des Antiquaires de France : *Bulletin.* Année 1883.

Héron de Villefosse : Inscription romaine votive trouvée au mont Beuvray. — Nouvelles découvertes faites à Lezoux (Puy-de-Dôme), par le docteur Plicque; grafittes sur poteries.

— *Mémoires.* 5e série, tome IV. Année 1883.

Barthélemy (Anatole de) : Etude sur une vie inédite de saint Tudual, attribuée au VIe siècle. — Duvernoy (Cl.) : Note sur une enceinte récemment découverte à Mandeure (Doubs). — Palustre (Léon) : Le tombeau de Guillaume Guéguen à la cathédrale de Nantes.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin.* 2e trimestre 1884.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Bulletin.* Ve volume, 2e livraison. Octobre 1884.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 3e année, no 12. Octobre-décembre 1884.

Société Eduenne : *Mémoires.* Nouvelle série, tome XII. Année 1883.

Bulliot (M.-G.) : Fouilles du mont Beuvray ; le Parc-aux-Chevaux. — Harold de Fontenay : Epigraphie autunoise. Moyen-âge et temps modernes.

— *Congrès scientifique de France. 42e session tenue à Autun du 4 au 13 septembre 1876.* Autun, (Dejussieu), 1877, 1878, 2 vol. in-8o.

— Pignot (J.-Henri) : *Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre-le-Vénérable* (909-1157). Publication de la Société Eduenne. Tomes I, II et III. Autun, Michel Dejussieu ; Paris, Durand ; 1868, 3 vol. in-8o.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain : *Revue.* 7e 8e, 9e et 10e livraisons. Juillet-octobre 1884.

Abonnements.

Ancien (l') Forez. Revue historique et archéologique. 3e année, nos 6, 7 et 8. Août-octobre 1884.

Promesse de mariage du marquis de Coligny avec Jeanne de Talaru. Quittance du R. P. La Chaize, confesseur du roi ; quittance de Claude d'Urfé, communiquées par M. le comte de Charpin-Feugerolles. — Viry (docteur Octave de) : Les du Verdier des Salles.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLV. 3e, 4e et 5e livraisons. Année 1884.

Bulletin monumental. 5e série, tome XII, nos 4, 5 et 6. 1884.

Chronique. Congrès archéologique de Pamiers, Foix et Saint-Girons.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XX, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons. Août-novembre 1884.

Revue archéologique. 3e série, tome IV. Juillet-septembre 1884.

Revue épigraphique du Midi de la France. Tome II, nos 29 et 30. Juin-septembre 1884.

Revue lyonnaise. 4e année, nos 41 et 42, tome VII ; nos 43, 44, 45 et 46, tome VIII ; no 47, tome IX. Mai-novembre 1884.

Allmer (Auguste) : Epigraphie romaine. — Guigue (C.) : La possession du prieuré d'Alix.

Roannais (le) illustré. 1re série, 3e livraison. Octobre 1884.

Jeannez (Edouard) : Le défilé des Roches, les Piles et le Pont de Saint-Maurice. — Verchère (Gabriel) : Le château de Saint-André.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Norbert de Laprade, à Lyon, reçu le 26 septembre 1884.

M. Paul de Laprade, à Lyon, reçu le 26 septembre 1884.

M. le marquis d'Albon, à Paris, reçu le 16 octobre 1884.

M. Jean-Marie Epitalon, à Saint-Etienne, reçu le 10 novembre 1884.

M. Sébastien Mulsant, avocat à Saint-Etienne, reçu le 10 novembre 1884.

M. Thevenin, ancien notaire à Boën, reçu le 10 novembre 1884.

M. Louis Coste, notaire à Saint-Etienne, reçu le 20 novembre 1884.

Membre correspondant.

M. le docteur Lucien Beaujolin, à Saint-Symphorien-sur-Coise, reçu le 16 octobre 1884.

Membres décédés.

M. l'abbé Baché, aumônier à Saint-Chamond, membre titulaire.

M. Alphée de Luvigne, à Lyon, membre titulaire.

Démissionnaire.

M. Chéri-Rousseau, photographe à Saint-Etienne, membre titulaire.

SOUSCRIPTION

Pour élever à Montbrison

UN

MONUMENT A M. VICTOR DE LAPRADE

3e LISTE ALPHABÉTIQUE DE MM. LES SOUSCRIPTEURS

au 1er Janvier 1885

Anonyme (L.)	20 »
Anonyme (un actionnaire du *Nouvelliste de Lyon*)	5 »
Biolay	20 »
Bonnet (Jules)	5 »
Côte (Alfred)	50 »
Cottin	5 »
Decroso	40 »
Ducreux (J.)	25 »
Ecole Albert-le-Grand (l'Athénée littéraire de l'), à Arcueil	100 »
Jacquemont (Mme Sauveur)	10 »
Loyson	50 »
Monneret (docteur)	5 »
Nadaud (G.)	20 »
Ory	5 »
Parmentier	5 »
Richard-Royé	10 »
A reporter	375 »

Report.	375	»
Rieussec (Eugène)	20	»
Thiéry (Raoul)	20	»
Turquais (l'abbé) et sa famille	5	»
Vachon-Laville (Claudius).	50	»
Vier (Louis)	20	»
Yéméniz (Messieurs et Mesdemoiselles).	50	»
Total.	540	»
Montant des deux premières listes.	17.818	»
Total général.	18.353	»

ERRATUM. — Tome II, p. 428, ligne 21 : *notice d'un paiement fait en 1553*, lisez *1353*.

AVRIL 1885

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1885.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Achalme, vicomte de Becdelièvre, M. de Boissieu, Brassart, comte de Chambost, Choussy, Coudour, Desjoyaux, V. Durand, Gonnard, Huguet, Joulin, E. Le Conte, Mondet, comte de Neufbourg, de Paszkowicz, baron des Périchons, W. Poidebard, Puy de la Bastie, comte de Poncins, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Rostaing, de Saconay.

Sujets d'étude recommandés par le Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales).

M. le Président annonce que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts lui a adressé une note du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui recommande à l'attention des travailleurs plusieurs sujets d'étude indiqués par la section des sciences économiques et sociales.

M. le Ministre exprime le désir que la publicité la plus grande soit donnée à ce document.

La Société en entend lecture, et après diverses observations de MM. de Boissieu, de Poncins et Durand, qui s'accordent à faire ressortir l'intérêt des questions posées, elle en ordonne l'insertion dans le Bulletin.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

SUJETS D'ÉTUDE RECOMMANDÉS PAR LA SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Il y a des questions d'histoire économique ou sociale qui ne peuvent être résolues qu'avec une masse considérable de documents recueillis en des lieux divers et pour des époques diverses. S'il est difficile à un savant d'en rassembler lui-même un nombre suffisant pour embrasser le problème sous toutes ses faces, il est plus facile à un grand nombre de savants d'appliquer chacun sur un point particulier l'effort de leur érudition en le dirigeant avec méthode, d'après un plan déterminé, de manière à constituer une sorte d'enquête scientifique. Ce concert peut produire d'utiles résultats pour la science.

C'est dans cette pensée que la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques a posé les présentes questions. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts les adresse aux sociétés savantes, aux correspondants du Ministère et à toute personne qu'elles peuvent intéresser. Le travail de chaque collaborateur peut avoir plus ou moins d'étendue suivant la nature et la quantité des documents ; une simple note de quelques lignes, lorsqu'elle sera comparée avec d'autres données, éclairera souvent un point de la question ; ce qui importe, c'est de n'admettre que des faits certains et de faire connaître exactement les sources auxquelles ils auront été puisés. La section des sciences économiques et sociales rendra compte de tous les mémoires qui seront envoyés au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et les rapports qu'elle rédigera seront insérés dans son *Bulletin*. Ce périodique publiera également les mémoires les plus importants, et leurs auteurs jouiront, dans ce cas, des droits alloués aux collaborateurs.

1.

HISTOIRE D'UN DOMAINE RURAL.

On connaît les traits généraux qui constituent l'organisation de la propriété foncière avant et depuis 1789. Mais on ne peut contester, sur ce point comme pour beaucoup d'autres, l'avantage qu'il y a à procéder par monographies. Cette méthode permet de grouper sous une forme concrète et vivante autour d'un seul exemple une foule de détails précis. C'est ainsi qu'il serait instructif et intéressant à un haut degré de reconstruire l'histoire économique de tels ou tels domaines ruraux sur divers points de la France. On les prendrait en remontant aussi loin que possible, de telle façon que l'on pût suivre leur histoire dans la période qui a précédé la Révolution et dans celle qui l'a suivie. Cette reconstruction peut rencontrer des difficultés ; mais elle n'est pas impossible. Les éléments en existent dans un certain nombre de terriers et dans les divers documents qu'on rencontre concentrés ou épars dans les archives des communes, chez les notaires ou entre les mains des particuliers.

Assurément les questions auxquelles doit répondre une telle étude sont assez nombreuses et assez diverses pour qu'on ne puisse espérer toujours obtenir des renseignements suffisants pour chacune d'elles. Mais de telles lacunes ne devraient pas rebuter les chercheurs zélés et instruits auxquels nous nous adressons. Leur tâche peut être encore fort utile, même en restant incomplète à quelques égards. L'important est de n'omettre aucune source existante et d'en tirer parti sur le plus grand nombre possible de points susceptibles d'être éclaircis.

A peine est-il besoin de tracer les cadres dans lesquels doit se renfermer une pareille recherche. Elle doit être abondante en faits et sobre d'appréciations. Tout ce qui aurait l'air d'une dissertation doit en être sévèrement exclu comme un hors-d'œuvre. Tout commentaire doit se borner à la simple explication des circonstances qui font comprendre comment un fait s'est produit et qui contribuent à l'éclaircir.

Maintenant quelles sont les questions qui peuvent constituer les éléments de l'historique d'un domaine rural ?

Il est clair qu'elles offriront certaines différences essentielles si le domaine a toujours été dans des mains roturières ou s'il a appartenu à une ou à plusieurs familles nobles. Dans le premier cas, il y aurait surtout à se préoccuper des redevances qu'il payait, dans le second de celles qu'il percevait ; mais, dans l'un et l'autre cas, les diverses charges féodales subsistant avant la Révolution viendraient se grouper autour de ce domaine avec indication de la nature et de la quantité de chacune d'elles.

Voici quelles sont les questions principales auxquelles il y aurait lieu de répondre et dans quel ordre elles nous paraîtraient devoir être présentées :

1° On indiquerait le nom du domaine et celui de la localité où il est placé, son étendue et sa contenance actuelles, cultures, bétail, bâtiments, etc. Cette première vue se bornerait à un état descriptif assez rapide de la nature et de la valeur des terres, de manière à ne pas tomber dans des doubles emplois par les réponses plus détaillées adressées aux questions qui doivent suivre.

2° On ferait connaître par quelles mains le domaine a passé depuis le point de départ de l'étude, quels morcellements il a subis, ce qu'il a pu gagner ou perdre pour la valeur et le revenu sous ses propriétaires successifs, quelles transformations principales a subies la culture, quels propriétaires y ont résidé et quelle influence a pu avoir leur action personnelle ou leur absence. On donnera le prix de vente à chaque changement de propriétaire.

3° On rappellera tout ce qui concerne les baux et les divers systèmes d'amodiation ; on signalera la durée et les clauses principales de ces baux à la charge du bailleur ou du preneur, les obligations du fermier entrant à l'égard du fermier sortant, les usements locaux dignes de remarque. On recherchera si la location a eu lieu en bloc ou morcelée, si l'exploitation par le tenancier s'est faite au moyen de sous-locations ou à l'aide d'ouvriers agricoles. On indiquera si le métayage a joué un rôle dans l'exploitation, sous quelles conditions il a été pratiqué et quels effets il paraît avoir eus. Dans tout ces cas, on fera connaître quelle a été la part en argent ou en nature afférente au propriétaire, aux fermiers et aux colons.

4° Indication des charges *réelles* : taille ou impôt foncier, dîmes, taxes diverses établies sur la propriété rurale. Indication des charges *personnelles* qui pesaient autrefois sur les tenanciers ou les colons : capitation, services de corps, etc. C'est ici, dans la supposition que le domaine aurait été possédé par le seigneur, qu'il y aurait lieu de faire connaître, outre les impôts qu'il aurait eu lui-même à payer, les diverses redevances féodales dont il aurait bénéficié, soit de la part des fiefs compris dans sa mouvance et payables en argent ou en denrées, soit de la part des paysans corvéables. On retournerait les termes de la question si ce domaine avait été lui-même un de ces fiefs, c'est-à-dire qu'on établirait ce qu'il a dû payer sous diverses formes à l'État, à la seigneurie et au clergé.

On constatera de même les diverses impositions à la charge du domaine depuis 1789.

Enfin, soit sous l'ancien régime, soit sous celui qui lui a succédé, on établira le montant des droits de mutation par décès ou entre vifs payés soit à l'État, soit à des seigneurs.

5° Il serait intéressant de déterminer également la condition matérielle des familles de propriétaires, de tenanciers ou de colons qui, aux différentes époques, ont habité le domaine; leur genre de vie, leur alimentation, la disposition de leur demeure avec ses dépendances, la disposition des bâtiments de ferme, la consistance du mobilier. Les livres de raison ou de compte, les actes de vente ou de donation et surtout les inventaires après décès pourront fournir sur ces divers points des indications précises.

2.

L'ÉTAT ET LA VALEUR DE LA PROPRIÉTÉ BATIE.

La connaissance des changements qu'a éprouvés la propriété bâtie dans les diverses parties de la France intéresse l'histoire des mœurs et l'histoire économique de notre pays. L'économie politique même y trouverait des renseignements ou des exemples dont elle tirerait assurément profit.

Il y a déjà des travaux de ce genre. Il serait utile de les multiplier et de former une ample collection de faits étudiés avec soin, à l'aide de documents authentiques, dans des conditions et dans des régions diverses. Ces documents existent

en très grand nombre, particulièrement dans les archives des notaires et des établissements de bienfaisance et dans des papiers de famille.

La monographie, c'est-à-dire la description d'une propriété unique, est la méthode qui convient le mieux à une recherche de ce genre ; plus longue sera la période pendant laquelle elle pourra suivre l'histoire de l'immeuble, plus elle sera instructive. Cependant l'étude comparée de plusieurs propriétés, groupées dans un quartier d'une ville ou dans un village, peut aussi conduire à un résultat utile. Il importe moins de tirer immédiatement de chaque travail particulier une conclusion d'ensemble sur les variations de la valeur en France que de donner des faits certains, recueillis par des recherches d'érudition et choisis avec critique, et d'en rassembler le plus grand nombre possible. C'est une œuvre collective qui sera d'autant plus profitable à la science qu'elle comptera plus de collaborateurs ; le rapprochement et la comparaison des travaux particuliers permettront sans doute d'arriver à une connaissance générale des changements de valeur de la propriété et des lois économiques qui les ont produits.

C'est pourquoi la section des sciences économiques et sociales propose cette question à l'étude des sociétés savantes, des correspondants du Ministère de l'Instruction publique et des savants qui s'intéressent à ces problèmes. Elle appelle particulièrement leur attention sur les points suivants :

1° La description aussi exacte que possible de la propriété, comprenant l'étendue des terrains non bâtis, cours, jardins, etc., et des constructions qui la composaient ; la nature des bâtiments, la distribution des locaux, les matériaux employés ;

2° L'examen des causes qui ont modifié cet état dans la suite des temps ;

3° La série des transmissions de la propriété par vente, héritages, donation, etc. ;

4° La valeur de la propriété bâtie, constatée par des actes de vente, par des inventaires, etc. ;

5° Les impôts, charges et servitudes que la propriété a eu à supporter ;

6° Le nombre des habitants de la maison ou des maisons à diverses époques et leur état social ;

7° Si les bâtiments n'étaient pas occupés par les propriétaires, le prix et les conditions de la location, particulièrement la durée des baux ;

8° Les impôts et charges autres que le loyer, qui incombaient aux locataires, indépendamment des charges supportées par les propriétaires ;

9° Les changements survenus dans l'état économique et social de la localité, qui ont exercé une influence sur la valeur de la propriété et sur le taux des loyers ;

10° Parmi ces changements, la construction de maisons et l'agglomération de la population dans le voisinage, sur lesquelles il convient d'insister, parce qu'elles sont au nombre des causes qui influent le plus sur la valeur des immeubles.

3.

EFFETS ÉCONOMIQUES D'UNE NOUVELLE VOIE DE COMMUNICATION.

Personne ne songe à nier les bienfaits qui peuvent résulter, pour l'économie générale d'une région, de l'ouverture d'une voie de communication nouvelle, propre à faciliter le mouvement des hommes et des choses. Mais on a rarement pris la peine d'observer et d'exposer, avec la précision que comporte la méthode monographique, les effets particuliers produits sur un point déterminé du territoire national par la création d'un pont, d'une rue, d'une route, d'un tramway, d'un chemin de fer, d'un canal, d'un port. Un pareil travail, pour peu qu'il émane d'un esprit clairvoyant, observateur et juste, rendra toujours de réels services. Les théoriciens y trouveront un moyen de contrôle pour leurs déductions et il en découlera de précieuses leçons pour tous ceux qui concourent, de près ou de loin, à la direction des travaux publics : c'est en se rendant un compte bien exact du plus ou moins d'utilité des ouvrages déjà exécutés qu'on peut arriver à mesurer la productivité probable de ceux qui sont encore à l'état de projet, et à assurer ainsi le meilleur emploi possible aux ressources dont un pays dispose pour le développement de ses voies de communication.

En recommandant ce genre d'enquêtes à tous ceux qui seraient en situation de les entreprendre, il convient d'indiquer les principales questions qu'ils auront à se poser, sans que

rien d'ailleurs fasse obstacle à ce que le cadre adopté diffère sur certains points de celui qu'on va tracer ici.

1° Décrire la voie nouvelle dont on se propose d'analyser les effets économiques. Dire par quelles initiatives et dans quelles conditions elle a été conçue, tracée, créée. Le montant de la dépense et la nature des ressources sont des données qu'il serait bon de mettre en regard des résultats obtenus.

2° Expliquer quelle était la situation antérieure de la contrée desservie et pourquoi le besoin d'un nouveau moyen de circulation se faisait sentir.

3° Montrer l'influence directement exercée sur la rapidité, sur le prix, sur la sécurité des voyages ou des transports.

4° Rechercher dans quelle mesure il peut y avoir eu déplacement, développement ou création de trafic.

5° Passer de ces effets directs aux effets indirects ; rechercher la nature et l'importance des services rendus à l'agriculture, à l'industrie, au commerce.

6° Indiquer, s'il y a lieu, les exploitations nouvelles qui ont pris naissance sur le parcours de la nouvelle voie et qu'elle a contribué à rendre possibles.

7° Rechercher l'influence exercée, tant aux lieux de production qu'aux lieux de consommation, sur les prix des produits dont la voie nouvelle rend le transport plus prompt ou moins coûteux.

Souvent ce ne sera point seulement dans l'ordre des faits économiques, mais aussi dans l'ordre des faits sociaux, que certaines transformations se sont produites. Les chemins de fer, partout où ils pénètrent, modifient les habitudes et les mœurs des populations. Il y a encore là matière à d'instructives observations ; mais il conviendra d'y faire plus de place à la constatation des faits qu'aux considérations personnelles.

Ce qu'on ne saurait éviter avec trop de soin dans un travail comme celui dont on vient d'esquisser le programme, c'est de confondre les effets et les causes, et d'attribuer à l'exécution d'un travail d'utilité publique d'autres résultats que ceux qu'il a réellement produits.

4.

ÉTUDIER, POUR UNE RÉGION DÉTERMINÉE, LES MODIFICATIONS QUI SE SONT INTRODUITES DANS LA PRATIQUE DES RÉGIMES MATRIMONIAUX DEPUIS LE CODE CIVIL.

L'ensemble des règles du Code civil sur le régime des biens entre époux se ramène aux trois points fondamentaux suivants :

1° Liberté pour les futurs époux de faire à leur gré leurs conventions matrimoniales ;

2° Détermination d'un régime, dit *de droit commun*, applicable à défaut de conventions différentes régulièrement faites ;

3° Organisation dans la loi même, à côté du régime légal, des principales variétés ou combinaisons de régimes antérieurement en usage dans les diverses parties de la France.

De cette manière le législateur, en un sujet qui intéressait de si près des habitudes séculaires, a laissé toute facilité pour le maintien des usages établis, comme aussi toute liberté de s'en écarter sous l'empire des influences de l'ordre moral ou de l'ordre économique qui pourraient se produire dans le mouvement de la société.

Il serait intéressant de rechercher dans quel sens s'est exercée cette liberté, si elle a amené la persistance des diversités antérieures, si, au contraire, la pratique tend à une certaine unité par la préférence accordée à un régime déterminé, ou enfin si, la variété s'étant maintenue, il ne s'est pas opéré un changement dans la distribution en quelque sorte régionale des différents régimes et en même temps des modifications dans la pratique de chacun d'eux. Cette recherche doit avoir pour point de départ et pour base une série d'enquêtes locales aussi nombreuses que possible, dont chacune, à côté de la constatation des faits, s'efforcerait d'en dégager les causes et, s'il y a lieu, d'en marquer les conséquences.

Voici, résumés sous forme de questions, les points principaux sur lesquels devrait se porter l'attention :

1° Quel était le régime matrimonial en usage dans la région avant le Code civil, soit sous la législation ancienne, soit sous la législation intermédiaire ? Quelles étaient les clauses usitées

dans la pratique pour déroger en certains points au régime établi par la coutume ? Quels traits distinctifs la jurisprudence locale avait-elle imprimés à tel régime type, spécialement s'il s'agit du régime dotal ?

2° Quelles modifications se sont introduites en cette matière dans la région depuis le Code civil ? Ces modifications se sont-elles produites suivant une tendance à se rapprocher du régime de droit commun établi par ce Code ou au contraire dans un sens opposé ?

3° Quels changements se sont introduits dans la pratique d'un régime déterminé ? Quels ont été les procédés employés pour amener ces changements et, en particulier, quelles sont les modifications qui ont été apportées à la formule des clauses du contrat de mariage ?

4° Quelles sont les raisons d'ordre économique ou d'ordre moral qui expliquent soit la persistance de la tradition locale, soit les modifications apportées à la pratique antérieure au Code civil ou encore à la formule des clauses usitées dans l'établissement d'un régime déterminé ?

5° Quelles ont été, dans l'ordre économique ou dans l'ordre moral, les conséquences observées de la pratique d'un régime déterminé et des changements introduits dans les conventions matrimoniales en usage ?

6° La pratique révèle-t-elle que la législation du Code civil en matière de conventions matrimoniales mette obstacle à la satisfaction de quelque intérêt ou de quelque besoin légitime soit dans l'ordre économique, soit dans l'ordre moral ?

Réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne, en 1885.

M. le Président donne lecture d'une autre lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, l'informant que la neuvième réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu à la Sorbonne, à la même époque que la réunion des délégués des Sociétés savantes, c'est-à-dire du mardi 7 avril au samedi 11 avril suivant.

Congrès archéologique de France à Montbrison, en 1885.

M. le Président dit que la Société nourrissait depuis longtemps l'espoir qu'une session du Congrès archéologique de France pourrait avoir lieu à Montbrison. Des démarches avaient été faites auprès de M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, pour obtenir la tenue de ce Congrès en 1886 ; on a pu lire, dans le dernier *Bulletin*, la réponse courtoise, mais dilatoire de M. Palustre, annonçant que les engagements pris par la Société française pour 1885 et 1886 ne lui permettraient pas d'obtempérer aux désirs de la Diana avant l'année 1887 au plus tôt.

Mais depuis, les choses ont soudainement changé de face. Des obstacles imprévus ayant fait abandonner le projet de tenir à Nancy le Congrès archéologique de 1885, M. le comte de Marsy, successeur de M. Léon Palustre comme directeur de la Société française d'Archéologie, a proposé à la Diana de le transférer à Montbrison.

Cette proposition a flatté le Conseil d'administration autant qu'elle l'a surpris. Il s'est empressé d'accepter, en témoignant sa reconnaissance à M. de Marsy, mais sans se dissimuler, et sans lui dissimuler non plus, que le temps serait bien court pour nous mettre en état de recevoir la Société française d'une manière digne d'elle. Nous tâcherons de suppléer, par beaucoup de bonne volonté, à ce qu'une préparation hâtive pourra laisser à désirer, et l'indulgence de nos éminents visiteurs fera le reste.

L'époque précise du Congrès n'est pas encore déterminée. Il appartient naturellement à la Société française d'Archéologie de la fixer, ainsi que le programme du Congrès. Il est probable toutefois que

ce programme comprendra la visite des monuments les plus remarquables de Montbrison et des environs, et que deux jours seront consacrés au Roannais.

Ces bonnes nouvelles sont accueillies par la Société avec la plus vive satisfaction. Un grand nombre de membres, d'accord avec M. le Président, expriment le désir que le Congrès puisse être fixé à la dernière semaine de juin. A cette époque la température, souvent excessive en Forez aux mois de juillet et d'août, est encore modérée, les jours sont longs, les grands travaux de la campagne ne sont pas commencés, et les personnes qui vont aux eaux ne sont pas parties.

M. le Président dit qu'il soumettra ces observations à M. de Marsy ; il est possible que d'autres circonstances influent sur la décision de la Société française d'Archéologie, par exemple, la date, encore inconnue, qui sera fixée pour les élections politiques, avec lesquelles il faudra éviter de faire coïncider le Congrès ; la Société française voudra peut-être tenir compte aussi des convenances des personnes appartenant à la magistrature ou à l'instruction publique, qui ne sont pas libres avant les vacances. La Diana exprime ses préférences, et s'en rapporte à la décision qui sera prise par la Société française.

Aussitôt le programme du Congrès arrêté, il sera porté par une circulaire à la connaissance des membres de la Société. M. le Président se plaît à espérer que la Diana fera bonne figure dans ces grandes assises archéologiques, et il ne saurait inviter d'une manière trop pressante les érudits foréziens à s'y préparer, dès à présent, par l'étude sérieuse et approfondie des questions qu'ils auront l'intention de traiter.

Musée lapidaire et d'antiques.
Travaux projetés dans le bâtiment annexe de la Diana.

La tenue, désormais certaine, du Congrès archéologique à Montbrison impose à la Société le devoir de hâter les travaux nécessaires pour convertir en musée lapidaire et d'antiques une partie du bâtiment-annexe de la Diana.

M. le Président rend compte des mesures arrêtées à cet effet par le Conseil d'administration, sur les propositions de M. de Paszkowicz, architecte, et après entente préalable avec M. le Maire de Montbrison, qui a bien voulu promettre d'en demander l'homologation au Conseil municipal. Aussitôt cette approbation obtenue, les travaux seront commencés et menés avec toute la célérité possible, afin que le musée naissant puisse être inauguré à l'ouverture du Congrès.

Ce musée sera bien pauvre encore. M. le Président émet le vœu que les collectionneurs aident la Société à en dissimuler les vides trop nombreux, en mettant à sa disposition, pour la durée du Congrès, quelques-uns des objets d'antiquité qu'ils possèdent. On pourrait constituer ainsi une exposition qui présenterait un singulier intérêt et compléterait, de la manière la plus heureuse, les explications écrites et verbales soumises au Congrès.

Découverte d'un aqueduc près de Feurs.
Communication de M. le comte de Poncins.

M. le comte de Poncins annonce la découverte récente au domaine des Quatre, près de Feurs, et à 3 kilomètres plus au sud-est, de deux tronçons d'aqueduc qui paraissent être le prolongement l'un de l'autre et servaient sans doute à conduire l'eau à Feurs. Des recherches vont être entreprises pour

déterminer le point d'origine et le parcours de cet ouvrage ; il sera rendu compte à la Société de leur résultat.

Charte de Marie de Berry relative à la garde du château de Chenereilles. — Communication et don de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand donne lecture de la charte suivante, qu'il a trouvée en dépouillant d'anciens papiers de famille et dont il fait hommage à la Société :

Marie de Berry, ayant pouvoir de son mari le duc de Bourbonnais (Jean 1er, alors prisonnier en Angleterre), distrait 15 feux des mandements de Saint-Bonnet-le-Château, Marols, Saint-Marcellin et Monsupt, pour faire guet et garde au château de Chenereilles, récemment mis en état de défense par Aimé Vert, bailli de Forez.

3 février 1429 (1430 n. st.).

« Marie de Berry, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, contesse de Forès, de Montpancier, dame de Beaujeu, ayent povoir de Monseigneur, à noz amez et feaulx conselliers, les gens des comptes de Forès à Montbrison, salut. De la partie de notre amé et feal consellier messire Amé Vert, chevalier, seigneur de Chananelles, et bailli de Forès, nous a esté humblement exposé que feu notre tres chier seigneur et pere le duc Loys, cuy Dieu perdoint, en son vivant lui donna licence et congié de fortiffier le dit lieu de Chananelles et que depuis ledit octroy, a icellui exposant tellement procedé à l'ediffice et fortifficacions dudit lieu et fait fossaier tout autour, en telle maniere qu'il est à present fort et deffensable ; mais il est vray que, combien que ledit exposant a bonne voulenté de le faire bien garder comme raison est, toutes voyes, obstant ce que en le mandement où est ledit lieu saul[vaige] n'a aucuns hommes justiciables, au moins que lui soient tenuz à faire guet et garde, il ne pouroit bonnement souffire à la garde

de sadite place, se sur ce [par nous] n'estoit pourveu de notre grace ; et pour ce nous a tres humblement requis et supplié que, consideré ce que ledit lieu de Chananelles est assis en les chastelleries de [Saint] Bonnet le Chastel, de Marolz, de Saint Marcellin et de Mont Seur, et qu'il y a longue distance de païs dudit lieu jusques auxdites chastelleries, et que [le mandement] d'icelles chastelleries s'estent en et dedans la perroisse dudit lieu de Chananelles, et que les perroissiens et habitans d'icelle ont acoustumé de [se retraire] plus souvent dedans l'ostel dudit bailly qu'allieurs depuis le temps de ladite fortifficacion en ça, nous lui vuellons octroier des hommes [et su]bgiez de mondit seigneur jusques au nombre de quinze habitans de ladite perroisse ès plus prochains lieux de sondit hostel, pour faire le guet et garde en sadite place. Savoir vous faisons que, pour les bons et agreables services que ledit bailly a faiz à mondit seigneur et à nous ou temps passé et esperons [qu'il fera au] temps advenir, informée que les forteresses de mondit seigneur dessus dites se pevent bien et souffisamment passer du nombre du guet que ledit bailli requiert, à icellui notre consellier avons octroyé et octroyons que Jehan de la Goute, du mandement dudit Saint Bonnet, Guillaume de la Forest, du mandement de Marolz, Colas de Lesieu, du mandement de Saint Marcellin, Thamien de la Farge et Andrieu du Chier, Mathieu Bory, Andrieu Molin, Jehan de la Faverge, Mathieu du Bocz, Mathieu Perriere, Pierre d'Appagnieu, Jehan de Brullos, Bathet d'Orliers, Jehan Coquant et Andrieu Maignin, du mandement dudit Mont Seur, tous perroissiens de l'esglise dudit Chananelles (1), soyent tenus d'ores en avant de faire le guet et garde en ladite place de Chananelles par manière de prest jusques à la venue de mondit seigneur et tant comme il plaira [à] mondit seigneur et à nous, et tout sans prejudice des drois et prerogatives de mondit seigneur orez ne pour le temps advenir. Et voulons, et nous plaist que, par le temps que lesdits quinze habitans feront le guet et garde audit lieu de Chananelles-

(1) Les lieux de la Goutte, la Forest, Alésieu, la Farge, Faverge, le Bost, la Périère, Apagnieu, Brouilloux, Uliec, sont encore autant de hameaux de la commune de Chenereilles.

qu'ils soient tenuz exemps, frans et quictes de le faire esdites places de Saint Bonnet le Chastel, Marolz, Mont Seur et Saint Marcellin. Si vous mandons que de notre presente grace et octroy laissez, faciés et souffrez joir et user plainement et paisiblement sans contredit notre dit conseillier jusques à la venue de mondit seigneur, comme dit est, ou que autrement par nous en soit ordonné. Car ainsi nous plaist-il estre fait et à icellui notre conseillier l'avons octroyé et octroyons de grace especial par ses presentes, pourveu toutes voyes qu'il sera tenu de les presenter et faire enregistrer ès livres et papiers de notre dite chambre des comptes à Montbrison, affin que ses successeurs ne puissent pretendre cause d'ignorance du contenu en icelles, ne entreprandre aucune chose prejudiciable à mondit seigneur, et à nous, au contraire. Donné à Sury le Bois, le tiers jour de fevrier l'an de grace mil CCCC vint et neuf.

Par madame la duchesse, maistre Oudart, Cleppier, president en Bourbonnois, present,

CHAPPERON.

Au dos: Pour le bailli de Forès.

La lettre du guet de Chanalheles ».

(Original, parchemin, jadis scellé, un peu altéré par l'humidité).

Ancien hospice de la Charité à Montbrison.
Communication de M. Rochigneux.

M. Rochigneux fait la communication suivante :

Je crois devoir signaler à la Société des vestiges de peintures murales de la seconde moitié du XVII[e] siècle que l'on voit, rue du Bourgneuf à Montbrison, dans une maison de chétive apparence, ayant fait partie du primitif hospice de la Charité.

Cette maison, qui porte le numéro 7, a une façade de 5[m]50 sur la rue ; elle est percée, au rez de chaussée, d'une porte moderne et, à droite, d'une fenêtre

barlongue divisée par un meneau. Une fenêtre unique, jadis aussi divisée par un meneau, et surmontée d'un linteau mouluré, occupe le centre du premier étage. Deux fenêtres semblables à celle du rez de chaussée, mais plus petites, ajourent l'étage supérieur. Toutes ces ouvertures sont en bois et sobrement profilées.

Les peintures dont il s'agit couvrent la partie supérieure des murs nord, est et sud de la salle unique, aujourd'hui convertie en cellier et en écurie, qui occupe tout le rez de chaussée. Cette pièce était plus longue autrefois ; mais un mur de construction plus récente l'interrompt aujourd'hui à l'ouest.

Les parois nord et sud sont décorées d'une suite de larges encadrements remplis par des inscriptions pieuses. Des chutes de fleurs et de fruits les séparent. Au dessus règne une frise sur laquelle courent d'élégants rinceaux, interrompus par des médaillons renfermant de petits paysages (1).

Voici, en allant de droite à gauche, le texte des inscriptions peintes sur le mur nord.

Le premier compartiment seul est intact; il renferme cette sentence, qui paraît empruntée au

---

(1) Cette disposition de rinceaux et de paysages alternés se retrouve dans la frise, beaucoup plus belle d'ailleurs, récemment découverte au premier étage de la maison Le Conte, Grande-Rue. Nous sommes heureux de trouver cette occasion de joindre notre modeste suffrage au concert unanime d'éloges qui a accueilli le travail si intelligent de restauration dont cette maison vient d'être l'objet. En en réédifiant pierre à pierre l'élégante façade, condamnée à disparaître de par les exigences, d'ailleurs légitimes, de la voirie, M. Jules et Mlle Mélanie Le Conte ont conservé à l'art et à la ville de Montbrison un des spécimens les plus accomplis qu'elle possédât de notre architecture civile au XVIe siècle.

LXXXVIII[e] sermon de saint Jean-Chrysostôme sur l'évangile de saint Mathieu :

SI IESVS-CHRIST SE PRESENTOIT LVI-MESME A VOVS VOVS DEMANDANT L'AVMÔNE FERIEZ-VOVS QVEL QVE DIFFICVLTÉ DE LVY OFFRIR TOVT VOTRE BIEN, MAIS NE SÇAVEZ-VOVS PAS QVIL A DIT C'EST A MOI-MESME QVE TV FAIS LE BIEN QVE LE PLVS PETIT DE MES SERVITEVRS REÇOIT DE TA MAIN ST CHRYSOST. (1)

Au dessous, l'artiste a figuré une plante dont les rameaux fleuris s'étalent dans le bas du cadre.

Le deuxième compartiment, dont on ne distingue que la bordure à droite, a été détruit par l'application, à une époque postérieure, d'une cheminée aujourd'hui supprimée.

Le troisième, réduit par suite de dégradations à son angle gauche supérieur, ne conserve que le commencement des deux premières lignes :

EN VAIN....
DIV.....

Enfin un dernier compartiment, interrompu par le mur moderne du fond, ne laisse lire non plus que la fin des quatre premières lignes :

...REZ
.....VP
...S
...Z

Le mur du sud n'a conservé que le premier des compartiments qui le décoraient, à côté de la porte

(1) A la première ligne, l'*m* initial du mot *mesme* est liée à la lettre qui suit. Plusieurs *i* sont surmontés d'un point, et les *y* ont la forme d'une lettre minuscule.

d'entrée. Il porte cette inscription incomplète :

IL Y A PLVS DE VERTV A NOVRRIR
VN PAVVRE SVR LA TERRE
. ON DE IESVS-CHRIST
. . . .CHRIST

Ce texte semble emprunté au sermon déjà cité de saint Jean-Chrysostôme : « *Il faut moins de vertu pour donner à manger au Sauveur lorsqu'il est présent,* et que sa présence est capable d'amollir un cœur de pierre, *que pour nourrir et assister les pauvres,* les mendiants et les malades, par le seul respect que l'on porte à ses paroles... Parce que c'est Jésus-Christ lui-même que l'on méprise en la personne de ce pauvre, ce mépris est un grand crime » (1).

Cette inscription tracée, comme les précédentes, en lettres capitales d'une forme assez négligée, est peinte sur un enduit qui recouvre une inscription du même genre, mais plus ancienne et en caractères plus réguliers.

La décoration du mur qui regarde le matin diffère un peu de celle des deux autres. Sous une poutre appliquée à la paroi et sur laquelle se continue la frise, entre deux gerbes de fleurs renversées, une grande couronne de palmes ou de feuillages, à peine visible, renferme cette inscription, à demi-effacée :

O CRVX AVE
SPes VNIca
hoc PAssionis *tempore*
*avg*E *piis ivstitiam*
*rei*SQVE DO*na*
veniam.

La poutre transversale qui soutient le lambris

(1) Traduction d'Antoine de Marsilly, 1666.

porte aussi des traces d'une ornementation peinte.

Toute cette décoration est exécutée à grands traits, d'une façon sommaire, en noir sur fond gris clair, mais d'une main sûre et habile ; témoignant ainsi à la fois des débuts modestes de l'hospice et du talent de l'artiste.

J'ai vainement recherché des vestiges analogues dans les étages supérieurs et dans les immeubles voisins. Des réparations et des aménagements nouveaux ont fait également disparaître tout indice de la distribution de l'ancien hospice. On remarque seulement que les maisons portant les nos 5, 9 et 11 sont à peu près de la même largeur en façade et disposées comme celle que nous venons de décrire, avec une seule fenêtre au premier et deux fenêtres à meneau au second. Toutes les maisons de la rue, du n° 5 au n° 17, sont d'ailleurs de largeur et de hauteur à peu près uniformes. Mais il est difficile de se rendre un compte exact de l'espace occupé par l'hospice lui-même. On sait seulement par M. Broutin (1), qu'il était contigu aux dépendances du couvent des Cordeliers, aujourd'hui hôtel-de-ville, et s'étendait de la rue Bourgneuf aux remparts, représentés par les boulevards actuels.

Cet établissement fut fondé en 1659 par la libéralité des Montbrisonnais, pour recevoir les mendiants et les vagabonds. Peu important d'abord, mais objet des sollicitudes de l'administration municipale, et des faveurs du roi Louis XIV qui lui concéda d'amples revenus (2), il devint bientôt si considérable qu'on dut, en 1752, le transporter dans les vastes

---

(1) *Couvents de Montbrison*, t. Ier, p. 237-245 ; t. II, p. 313-314.

(2) *Lettres-patentes de Sa Majesté pour l'établissement de l'Hôtel-Dieu des pauvres renfermés dans la ville de Montbrison* (juin 1659).

bâtiments qu'il occupe aujourd'hui. Enlevée à sa destination première et située dans un quartier pauvre, la vieille maison dont je vous ai entretenus n'attire point les regards du passant ; déjà même on ne se doute plus du rôle hospitalier qu'elle a rempli pendant près d'un siècle. C'est pour faire revivre le souvenir de son vénérable passé, dont les peintures que j'ai décrites sont le dernier témoignage matériel, que j'ai cru devoir appeler un instant sur elle l'attention bienveillante de la Société.

M. Gonnard émet l'opinion que les peintures signalées par M. Rochigneux pourraient bien être l'œuvre du peintre Montbrisonnais Desbrun, qui vivait dans la première moitié du XVIII[e] siècle.

Anciens rétables de l'église de Cezay. — Dufour et Chabrérias, sculpteurs de Montbrison au XVII[e] siècle.

M. Vincent Durand communique à la Société deux marchés passés, à la fin du XVII[e] siècle, avec N... Dufour et Pierre Chabrérias, sculpteurs de Montbrison, pour l'exécution de rétables en l'église de Cezay.

Voici ces deux pièces.

« *Prix fait, acte d'assemblée, contenant obligation de 280 l., pour le s[r] Dufourt, de Montbrison, passé par les habitans de Cezey.*

Du 8[e] juin 1698.

Cejourd'huy dimanche huictiesme jour du mois de juin mil six cens nonante huit, au bourg de Cezey, place publique, le peuple y assemblé, sortant d'ouïr la messe de parroisse, sont comparus m[re] Estienne Gomon, prestre, vicaire dud. lieu, Sebastient Clerc, luminier de lad. esglize, m[e] Jean de Prandière, Michel Massacrié, Jean Laffond, Jean Domois, Jean Palanche, Noël Parchy, Martin Lamure, Martin Thevenest,

Estienne Soret, George Platon, Anthoine Barré, Benoist Bayardet, Jean George, Jean Massacrié, Claude Chapuy, Anthoine Vendesmon, et Anthoine Meillère, faisans et représentans la plus saine et principalle partie des habitans dudit lieu [lesquels] de leurs grés et vollontés, consentent que sieur *(prénom en blanc)* Dufourg, m^e sceuptul *(sic)* de la ville de Montbrizon, quoyque absent, fasse un retable au maistre autel de leur esglize, composé de deux colomnes, d'un St Esprit, d'un cadre au millieu pour y attacher un tableau, deux niches, une image de Nostre Dame avec l'Enfent Jésus ; boiser la muraille qui est dernier le tabernacle ; faire un cadre pour le devant d'autel, avec les pilliers et bois qui sont necessaires à mettre à costé dud. autel ; faire les cadres et autres bois pour deux petist autels, autrement *crédances*, qui seront mises à costé dud. maistre-autel, dans lesquelles il mettra à chascune un bufet ; dorer tout ce qui sera nécessaire ; outre ce, faire un marchepied devant chacun desd. autels ; y mettre des degrés au devant ; et le tout faire conformément au dessin que led. s^r Dufourg en a pris, signé et parrafé par m^r Roue, archiprebtre, et dud. s^r Gomon, vicaire ; le rendre fait et parfait à la St Martin d'hyvers prochaine. Moyennant quoy, ils s'obligent solidairement les uns pour les austre luy payer la somme de deux cens quatre vingt livres, sçavoir huitante livres au commencement d'œuvre, autre huitante livres avant le dorer, et le reste estant mis sur place, à condition qu'il fournira tous les bois, or et austres matériaux nécessaires, et de le poser ; sauf auxdist habitans à prendre et répéter lad. somme sur les revenus et rentes de la luminaire et confrérie du St Esprit de lad. esglize. Ainsy l'on vollu les parties, qu'il promettent exécuter par obligation de leurs biens, soubzmission, renonciation. Fait les an et jour que dessus, en présence de François George et Claude Chavallard, vigneron d'Aillieu, qui ont desclairés avec les parties ne sçavoir signer, enquis, à la réserve desd. s^rs Gomon et de Prandière, qui ont signés. Soit scellé. *Signé* : E. GOMON, CHAZELLES, no^re royal réservé (1) ».

(Original, papier)

---

(1) La signature de Jean de Prandière manque sur la minute, bien qu'annoncée dans le corps de l'acte.

« *Prix fait d'un rétable (100 l.), entre les habitans de Cezey et sieur Pierre Chabrérias.*

Du 19 septembre 1700.

Cejourd'huy dimanche dix neufvieme jour du mois de septembre, apprès midi, mil sept cens, au bourg de Cezey, place publique, le peuple y assemblé à l'issue de vespre, pardevant le notaire royal au pays de Forestz soubzsigné et en présence des tesmoins apprès nommés, sont comparus Mre Estienne Gomon, prestre, vicaire dud. lieu, Me Jean-Joseph de Prandière, Jean Lafont, Henri Platon, André Dulat, Jean Massacrié, Georges Platon, Claude Massacrié, Martin Thevenost, Claude Chappuis, Jean Gomon, Estienne Soret, Claude Girard, Anthoine Vendesmon, Anthoine Millière, Pierre Girard, Jean Pontet, Anthoine Vernay, George Boulerot, Baptiste Thiénard, Michel Meynet, Estienne Peyrat, Anthoine Bartholin, Jean George et Martin Lamure, faisans et représentans la principalle partie des habitans dud. Cezey, et encor Michel Thomas, marguilier de la luminaire et marguilerie de l'esglize dud. lieu, d'une part ; et sr Pierre Chabrérias, maistre suruptul (*sic*) de la ville de Montbrison, y résidant, d'autre part. Lesquelles parties, de leurs grés, ont fait les paches, obligations et bail à prix fait que s'ensuit.

Premièrement, led. sr Chabrerias promest et s'oblige ausd. habitans de faire un rétable pour la chapelle et autel que led. sr de Prendière a en l'esglize de Cezey, suivant et conformément au dessein faict par led. sr Chabrérias, lequel sera composé d'un marchepied d'autel avec les degrés nécessaires du devant dud. autel, d'un cadre et deux pilastres [de] chasque costé remply de deux bouquetz de fleurs dorées, d'une corniche reignant à celle du pied d'esto, le tout bois chaisne ; plus, d'un gradin à deux degrés, embeli des armes et escuson dud. sr de Prandière ; de deux colonnes torses taillés des pampre de vigne et raisains, accompaigné de tous ses ornemens, basse, chapitaux, et de l'ordre composite ; la souche de la vigne sera dorée aveq la coste de la feuille, le surplus de lad. feuille vert, le raisain argent et rouge ; plus, de deux arrière-corps rassemblés à bonnement, garnis de bouquetz de fleurs dorés ; plus, d'une niche propre à y mettre la figure de St Barthélemi, qui est faicte et qu'il sera tenu racomauder, et

mettre au dessus lad. niche deux enfans en l'air portans une couronne de fleurs, et leurs ailes argentés et rouge, et au dessus de la corniche y mettre la figure du Père Esternel sortant des nuages, son manteau rouge et le surplus argenté, et à costé, deux vases enflamés ornés d'un linge argenté, et le tout filetté d'or. Fera en sorte que le susd. rétable remplira l'autel des deux extremitté et jusques à la voûte. Au surplus, fera led. rétable conformément au susd. dessein de luy signé [et] desd. s^rs Gomon et de Prandière, lequel est resté entre les mains dud. s^r Chabrérias, qui sera tenu le représenter ausd. habitans à fin d'ouvrage. Outre ce, s'oblige led. s^r Chabrérias de racomauder le bant que led. s^r de Prendière a en lad. chapelle et le blanchir, et rendre le tout fait et parfait aux festes de Noël prochaines, à peyne de payer à la luminaire la somme de dix livres. Le présent prix-fait reiglé entre les parties à la somme de cent livres, de laquelle somme led. s^r de Prendière, tant en son nom qu'en celluy de damoiselle Claude-Marie Huard, sa mère, en promest payer aud. s^r Chabrérias la somme de soixante trois livres, sçavoir trente livres à requeste, et le surplus lorsque les bois seront prest à dorer, et lesd. habitans luy promettent payer les trente sept livres restante l'ouvrage pozé, à condition que lad. somme sera prise sur les revenus de la luminaire et confrérie du St Exprist. Ainsy les parties sont d'acord, qu'ilz promettent exécuter sous les obligations de leurs biens, soubzmissions, renonciations. Fait les an, jour, lieu et heure que dessus, en présence d'André Mivière, laboureur de la parroisse de St-Martin-la-Sauvetté qui [a signé] aveq lesd. s^rs Gomon, de Prendière et Chabrérias, et Anthoine Ville, laboureur de la parroisse de St-Sixte, qui a desclaré aveq lesd. habitans ne sçavoir, de ce enquis et sommés. Soit scellé et contrôlé.

Signé : E. Gomon, vicaire, De Prandière, Chabreriat, André Mivière et Chazelles, notaire royal.

J'approuve le susd. acte pour ce qui me concerne. Ce 22e septembre 1700. De Magnieu.

J'aprouve. C.-M. Huard. »

(Original, papier).

Les rétables exécutés pour l'église de Cezay par

Dufour et Chabrérias ont disparu. Celui placé dans le chœur par le premier de ces artistes devait servir de fond à un autel de bois doré des plus remarquables, enlevé de l'église il y a un certain nombre d'années, pour faire place à un vulgaire autel de marbre, mais qui a heureusement trouvé asile dans le cabinet de notre confrère, M. le comte Jean de Neufbourg.

Renseignements sur plusieurs autres artistes foréziens. Communication de M. Henry Gonnard.

M. Henry Gonnard s'exprime ainsi :

La communication de M. Vincent Durand sur deux artistes foréziens me fournit une entrée en matière toute naturelle, car je voudrais moi-même attirer l'attention de la Société sur l'intérêt que présente, à ce point de vue, l'étude des anciens documents. On y rencontre fréquemment les noms de peintres et de sculpteurs, dont le plus souvent, il est vrai, la renommée n'a pas franchi les limites de notre province, mais à qui l'on doit sans doute faire honneur de nombreux travaux exécutés dans nos églises de campagne et dans nos monuments civils. Peut-être, en recueillant avec soin ces noms d'artistes mentionnés dans les vieux terriers, les registres paroissiaux et autres titres, arriverait-on à déterminer les auteurs d'un certain nombre d'œuvres restées jusqu'à présent anonymes et qui ne sont pas sans valeur.

J'ai recueilli dans cet ordre d'idées quelques notes encore incomplètes, mais qui présentent déjà un certain intérêt. Ainsi, qui de nous savait que Montbrison a été le berceau originaire de l'illustre dynastie des Parrocel ? Les anciens registres paroissiaux de Montbrison nous révèlent pourtant qu'il existait dans cette ville, vers le commencement du XVII^{e}

siècle, une famille de peintres du nom de *Parrocel*, ou *Perrocel*. Le nom de *Perrussel*, encore répandu en Forez, n'en est probablement qu'une variante. Cette famille paraît avoir occupé un certain rang dans la bourgeoisie de l'époque. Un Parrocel figure plusieurs fois comme témoin dans des actes de baptême, de mariage et de sépulture, en 1607 et 1610.

Sur le registre des baptêmes de la paroisse Saint-André on trouve, à la date du 22 mai 1612, l'acte suivant :

Cejourd'huy mardy vingt deux^me^ may mil six cens douze, à esté baptizé céans Sibille Perrocel, fille de M^re^ George Parrocel, paintre, et de Loïse de Ladue, et a esté parrain Thomas Cogniasse et marraine Anthonie Charbonnier (pour et au nom de Sibille Perrocel, femme de M^e^ Estienne Peyraud. notaire royal à Marcou), femme de Thomas Boys. Et ce, en la présence des soubzsignez. — P. MONCHON, *p^nt^*, — JOURNAL, *p^nt^*, — P. PUSSIN, *p^nt^*, — BASSET, *p^nt^*, — DE COLOMBIER, *curé*, — DECOLLES, *p^nt^*, — J. PUSSIN, *p^n^*, — FOURNANT, *p^nt^*.

Ce George Parrocel, *paintre*, était probablement le père de Barthélemy Parrocel, que tous les biographes désignent comme le premier auteur de cette famille d'artistes. Celui-ci naquit à Montbrison vers 1595. Une lacune dans les registres paroissiaux, de 1588 à 1609, ne m'a pas permis de retrouver son acte de baptême.

Un descendant de la famille, M. Etienne Parrocel, qui habite actuellement Marseille, a publié en 1861 une monographie remplie de détails intéressants sur les artistes de ce nom. C'est lui qui va nous révéler à la suite de quelles circonstances cette famille montbrisonnaise a disparu de notre pays, pour s'établir ensuite à Brignoles, puis à Avignon. Voici ce que je trouve à la page 6 de son opuscule :

Le premier artiste de cette famille dont l'histoire ait enre-

gistré le nom et consacré le souvenir, est Barthélemy Parrocel, né à Montbrison, en Forest, vers 1600.

Il fut le premier et, pour ainsi dire, la souche d'une nombreuse famille d'artistes, qui peuvent être comptés comme une des gloires de la France.

Issu d'une famille distinguée de Montbrison, on destinait Barthélemy Parrocel à l'état ecclésiastique, mais une vocation irrésistible l'entraînait vers la peinture ; résolu de visiter l'Italie, il abandonna la maison paternelle pour mettre son projet à exécution.

Un grand d'Espagne rencontra Barthélemy Parrocel en route et, charmé de sa bonne mine et de ses grandes dispositions, il l'emmena avec lui dans sa patrie. Après un séjour de plusieurs années en Espagne, où il exécuta de nombreux travaux, Barthélemy s'embarqua pour l'Italie ; mais il fut pris en route par un pirate algérien. Le capitaine du navire, qui avait subi le même sort, connaissait heureusement le consul français à Alger ; grâce à sa protection, ils furent promptement relâchés et ils arrivèrent tous deux, peu de temps après, à Rome.

Barthélemy Parrocel passa plusieurs années à s'y fortifier ; puis il revint en France vers 1630. Arrivé à Marseille, et pressé de revoir son compagnon de captivité et tout à la fois celui auquel il devait sa liberté, il fut à Brignoles, où résidait le capitaine ; le hasard lui ayant fait rencontrer la fille d'un artisan de cette ville, nommée Catherine Simon, dont la beauté le séduisit, il l'épousa le 18 septembre 1632.

Tous les biographes se taisent sur les œuvres de Barthélemy. Il en est une cependant qui mérite d'être signalée, c'est une *Descente de croix* placée au dessus de l'autel de la chapelle du Saint-Sépulcre dans l'église Saint-Sauveur, à Brignoles.

Le tableau ne se compose que de trois figures de grandeur naturelle ; le Christ nu, replié sur lui-même, repose sa tête sur les genoux de la Vierge, tandis que la Magdeleine, agenouillée et vue de profil, soutient son bras droit. Au bas du tableau figurent la couronne d'épines et les clous.

Bien que ce tableau ait poussé un peu au noir, son état de conservation est parfait. Le dessin en est pur et correct, les draperies d'un style simple et sévère, le coloris chaud et les

oppositions vigoureuses. Le modelé des figures, et particulièrement celui du torse du Christ, éclairé avec plus d'intensité que tout le reste du tableau, et dont la couleur mate tranche sur le fond, est très puissant. Les pieds et les mains sont également traités avec une grande sûreté. La tête du Christ manque seule peut-être d'un peu de noblesse ; mais celle de la Vierge est pleine d'expression. L'ensemble annonce un maître. On attribuerait sans peine cette toile au Caravage, dont elle rappelle le réalisme, la science du clair-obscur et l'énergie de la touche, si la tradition, pieusement conservée et transmise dans la paroisse, n'en désignait l'auteur.

La famille Parrocel semble bien Montbrisonnaise d'origine, car ce nom paraît dans les titres à partir du XV^e^ siècle. L.-P. Gras nous a laissé un cahier d'extraits pris sur différents terriers, dans lequel on trouve un *Benoît Perrossel de Saint-André-de-Montbrison*, (vers 1456).

Dans le terrier Tronchet (Archives de Goutelas), figure au f° 2, *Johaninus Perrossel, textor ville Montisbrisonis* (23 novembre 1529).

Tous les artistes dont les noms se rencontrent dans nos anciens documents ne sont pas parvenus à une semblable notoriété ; néanmoins, il me paraît utile de recueillir, quand l'occasion se présente, toutes les indications de cette nature, et de dresser autant que possible, la liste des peintres, sculpteurs, architectes, etc., originaires de notre province ou y ayant séjourné et dont le hasard peut nous mettre les œuvres sous les yeux un jour ou l'autre.

C'est ainsi que j'ai relevé dans les registres de la paroisse de Saint-André :

— 16 août 1620. — Baptême de Rose Chappelle, fille de M. Antoine *Chappelle*, peintre « de présent demeurant en la presente ville », et de dame Marie Tesmoing. — Parrain, honnête Jean Molin, maître

menuisier de Montbrison ; marraine, demoiselle Rose de la Roëre.

— 13 février 1644. — Baptême de Sibille, fille de M. *Guillaume,* dit *Dollivet*, peintre, de Montbrison, et de Catherine Bourbon. — Parrain, noble François Papon de Marcoux, gentilhomme, écuyer, fils de noble François Papon, seigneur de Goutelas et autres places. Marraine, demoiselle Sibille-Anne Daudieu, fille de noble François Daudieu, conseiller du Roi, élu de l'élection de Forez.

— 26 février 1732. — Baptême de Henry, fils de sieur Pierre *Duval* (ou Daval), peintre et sculpteur, et de Marie Ladret. Parrain, sieur Henry Ladret, maître praticien; marraine, Catherine Bruchart.

— 8 décembre 1756. — Sépulture de M. André *Desbrun*, peintre et sculpteur, âgé d'environ 66 ans, veuf de Toinette Thevenet. Cet acte porte la signature de *Jean Desbrun fils, sculpteur.*

En parcourant les registres des autres paroisses de Montbrison et des principales villes du Forez, les inventaires anciens, les archives des établissements religieux, on augmenterait certainement cette liste.

Dans le terrier Tronchet, cité plus haut, reçu au profit de noble Antoine *de Cromelis*, (de Cremeaux), écuyer, seigneur de Sarra, pour les fonds relevant de sa censive à Montbrison et lieux circonvoisins, 1529-1531 (Archives de Goutelas), M. Vincent Durand a relevé le nom de *maistre Henrys le peintre, habitant dud. Montbrison* (23 novembre 1529).

Il a trouvé dans les papiers de L.-P. Gras cette note, tirée du terrier de la Commanderie de Montbrison, signé *Du Puy,* 1507 : *Jean, fils de Gabriel Robert,* pictor, *de Montbrison.*

L.-P. Gras cite encore, d'après un terrier de

l'Hôtel-Dieu de Montbrison de 1493, signé *Bouchard* et *Pagan* (copie et traduction du XVII[e] siècle), un *Mathias Robert, peintre.*

M. Vincent Durand m'a signalé également la signature, *J. B. Smits,* 1687, sur un grand tableau représentant l'*Adoration des Rois Mages* et non dépourvu de mérite, qui surmontait l'autel majeur de l'ancienne église de Saint-Martin-la-Sauveté. J'ai retrouvé moi-même cette signature sur un Christ qui ornait autrefois, si je ne me trompe, la chapelle du château de Curraize, et je crois pouvoir affirmer que cet artiste était Montbrisonnais.

L'abbé Duguet, dans son mémoire sur Feurs publié par la Société de la Diana (tome VI, p. 297), dit au titre XVII[e], *Annales*, n° CXVIII :

Le dimanche, 12 août 1714, je bénis la nouvelle figure dorée de saint Roch donnée par le sieur *Terrade,* sculpteur, et elle fut portée processionnellement, en établissant les Quarante-Heures pour la mortalité ou peste des bêtes à cornes.

De son côté, M. Aug. Chaverondier, l'érudit archiviste du département, au cours de son rapport au Conseil général sur la situation des archives départementales au 31 août 1884, mentionne le sieur *Fontenelle,* sculpteur et doreur à Saint-Marcel de Félines, auteur d'un maître-autel avec son tabernacle, inauguré le 21 mars 1784 dans l'église de Cleppé.

Plus loin, M. Chaverondier signale un autre sculpteur figurant sur les registres paroissiaux de Mizérieu.

Celui-ci est originaire de Panissières, « de ce coin privilégié du Forez », dit-il, « qui semble ayoir été de temps immémorial, ainsi que ses environs, la terre nourricière des statuaires : »

Le quinze du mois de feuvrier mil sept cent soixante-deux, les statues de saint Léonard et saint Roch, hautes de trois

pieds, sculptées par *Thomas Jacques*, artiste de Panissières, ont étées (*sic*) placées dans la chapelle de Saint-Fortunat et bénies par Me Claude Duvernay, archiprêtre de Néronde, en présence de Me André Burellier, curé de Sainte-Foy et Villedieu, et de Me Hector de Bansière, curé de Saint-Paul-d'Epercieux, et de Me Claude Maisonhaute, prêtre de cette paroisse, qui ont signés avec nous : DESVERNAY, archiprêtre ; DELAGRYE, curé.

Enfin, nous nous souvenons tous d'avoir vu, parmi les tableaux que possède l'hospice de Saint-Bonnet-le-Château, une *Nativité* qui n'est pas dépourvue d'intérêt et porte la signature : *Bovet, 1618.*

Quoique Pierre Vaneau ne soit pas forézien, nous pouvons cependant le faire figurer sur notre liste, puisqu'il est venu à Saint-Bonnet-le-Château exécuter le superbe devant d'autel qui décore la chapelle de l'hospice. Il était né à Montpellier, le 31 décembre 1653, et mourut au Puy en 1694. Habitant ordinairement Monistrol-sur-Loire, il vint plusieurs fois à Saint-Etienne où il avait exécuté, dans l'église Notre-Dame, un magnifique rétable, détruit il y a une quarantaine d'années. Cet artiste a d'autant plus droit de cité parmi nous, que sa sœur, Isabelle Vaneau, avait épousé, le 13 mars 1691, Mathieu Bonfils, de Saint-Bonnet-le-Château.

Ce Mathieu Bonfils était lui-même sculpteur et travaillait, depuis six ans, sous la direction de Vaneau, au service de l'évêque du Puy. Peut-être faut-il attribuer à son ciseau le beau rétable que possède également la chapelle de l'hospice de S-Bonnet.

M. Vincent Durand demande si Tortorel, l'auteur en collaboration avec Périssin, de la célèbre suite de gravures représentant divers épisodes des guerres religieuses du XVIe siècle, ne serait pas forézien. Il y a un hameau, jadis fief, de Tortorel dans la commune d'Estivareilles.

M. Henry Gonnard répond que cette hypothèse est d'autant plus plausible que Périssin, le collaborateur de Tortorel, est connu comme ayant travaillé à Lyon.

Dolmens présumés près la Croix de l'Homme-Mort et à Luriec.

M. Gonnard dit que, depuis la dernière séance, il a vu, avec MM. Joulin, de Meaux et Morel, le dolmen présumé dont ce dernier a présenté un dessin à la Société. Cette première visite ne leur a pas permis de se faire une opinion bien nette sur le caractère de cet assemblage de pierres. On observe dans le voisinage beaucoup d'autres blocs de grande dimension groupés ou épars, et il y a lieu de se demander si l'on est en présence d'un ouvrage de la main de l'homme, ou d'un arrangement accidentel reconnaissant une cause purement géologique.

Une fouille méthodique sera nécessaire pour s'en rendre compte. La durée et la rigueur exceptionnelles de l'hiver de cette année n'ont pas permis jusqu'à présent de l'entreprendre.

Le groupe mégalithique dont il s'agit s'appelle la *roche des Fades* ou des fées : nom remarquable, qui prouve, sinon l'authenticité du dolmen présumé, du moins l'attention que les gens du pays prêtent à l'arrangement singulier des pierres dont il se compose.

M. Vincent Durand présente à son tour deux dessins d'un autre groupe mégalithique qu'il a vu, il y a peu de temps, dans la commune de Luriec, sur la rive méridionale et tout près du chemin de fer, à 700 mètres environ à l'est du clocher. Il est formé d'une énorme dalle de granit, longue de 2^{m} 70, large d'environ 2^{m} 40, épaisse de 0^{m} 30 en moyenne, qui repose horizontalement sur trois autres dalles po-

sées de champ, une au nord et deux au sud, de manière à constituer une allée ouverte à ses deux extrémités, haute et large de 1m 50 dans œuvre.

Cette construction qui, elle aussi, ressemble fort à un dolmen, est sûrement artificielle ; toutefois certaines particularités, et notamment plusieurs trous peu profonds que l'on remarque dans la paroi intérieure de l'une des dalles verticales, et que l'on pourrait croire pratiqués avec la barre à mine, ont laissé sur son âge quelques doutes dans l'esprit de M. Durand. Depuis, il a rencontré dans des terriers prenant sur ce territoire et remontant au XVe siècle, la mention d'une *Roche Cubertella,* c'est-à-dire Pierre Couverte, qui devait exister fort près du groupe mégalithique en question, si même, elle ne lui est pas identique. Cela tendrait à faire croire que son existence est déjà ancienne, et la même conclusion semble résulter de renseignements pris sur les lieux par l'intermédiaire de M. l'abbé Langlois.

La séance est levée.

Le Président,
Cte L. DE PONCINS.

Le Secrétaire,
Vincent DURAND.

. . . . . .

II.

Excursions faites par la Société de la Diana en 1884.

EXCURSION A AUTUN
les 24, 25 et 26 juin.

Commissaires, MM. Chassain de la Plasse, E. Déchelette, G. Grenot, A. Guilloud, Jeannez, docteur Noëlas.

Cette excursion n'a pas été précédée d'un questionnaire. Il a semblé aux commissaires qu'ils n'avaient qu'à se placer sous la direction de l'éminent président de la Société Eduenne, M. Bulliot, qui a bien voulu prodiguer aux membres de la Diana, pendant les trois jours, trop vite écoulés, qu'ils ont passés à Autun, les trésors de son savoir et de sa non moins inépuisable obligeance.

Voici l'itinéraire suivi :

Mardi 24 juin. — Départ de Roanne. Arrêt à Paray; visite de la basilique et de l'ancien hôtel de ville. — Arrivée à Autun, réunion à l'hôtel Rolin, siège de la Société Eduenne ; visite de la Cathédrale et du musée de la Société Eduenne. Le soir, réception offerte par cette dernière aux membres de la Diana, à l'hôtel Rolin.

Mercredi 25 juin. — Excursion au Beuvray. Au départ, visite des châteaux de Monthelon et de Vautheau ; déjeuner à St-Léger-sous-Beuvray. — Au retour, visite de la ruine dite *temple de Janus* et de la porte d'Arroux. Le soir, dîner réunissant les membres des deux Sociétés.

Jeudi 26 juin. — Visite du cabinet de M. Bulliot, du musée de peinture et d'antiquités de la ville,

du musée lapidaire, de la porte Saint-André, du théâtre romain, des ruines du *temple d'Apollon*, et des Grand et Petit Séminaires. — Excursion à la pyramide de Couhart, à la vallée de Brisecou et au château de Montjeu. — Le soir, réunion d'adieux à l'hôtel Rolin.

EXCURSION A SAINT-MAURICE-SUR-LOIRE ET VILLEREST le 24 septembre.

Commissaires, MM. Alphonse Coste, Chassain de la Plasse, du Sauzey, Louis Monery, docteur Octave de Viry.

QUESTIONNAIRE.

SAINT-MAURICE-SUR-LOIRE

1° **Epoque gauloise et romaine** : *Jœuvre*, hameau situé sur la rive droite de la Loire. — Quelle est l'étymologie probable de ce nom ? — Enumérer et décrire les antiquités qui y ont été découvertes ? — Reconnaît-on les traces d'un *oppidum*, ou celles d'un camp romain ? — Indiquer le tracé des voies antiques aboutissant à ou près de cette localité et dans les autres parties de la commune de Saint-Maurice, d'après l'inspection des lieux et les documents, principalement les terriers.

2° **Moyen âge** : *Château de Saint-Maurice.* — A quelle époque paraît remonter sa construction ? — Sa vue dans l'*Armorial* de G. Revel. — Etat actuel de ses ruines (tour de Saint-Maurice). — Historique sommaire de ses seigneurs. — Châtellenie, son étendue, ses limites, ses officiers, sa réunion au bailliage ducal de Roanne.

Pont sur la Loire. — Peut-on déterminer, à l'aide de documents, l'époque de sa construction ? — Quelle était sa destination ? — Quand a-t-il été supprimé ?

Prieuré de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice. — Epoque de sa fondation. — Ses possessions, ses prieurs.

3° **Epoque moderne** : *Eglise.* — A quelle époque remonte-t-elle ? — Jubé, aujourd'hui détruit. — Inscriptions tumulaires de la famille de la Mure, également disparues.

Edifices civils. — Ancienne habitation des La Mure-Chantois; curieuses sculptures, enlevées depuis quelques années. — Origine de cette famille, ses principales illustrations.

Evénements militaires ayant eu pour théâtre cette localité, soit au temps de la guerre des Anglais (passages de routiers, etc.), soit à l'époque des guerres civiles et religieuses du XVI[e] siècle.

VILLEREST

1° **Epoque préhistorique** : Stations de l'âge de pierre au *Perron* et au *Dos d'âne.* — Dépôt d'ossements de chevaux analogues à ceux de Solutré. — Silex taillés.

2° **Epoque gauloise et romaine** : *Château-brûlé,* curieuse muraille vitrifiée située sur le plateau de Lourdon. — Peut-on fixer approximativement l'âge de cette construction et indiquer le procédé dont on s'est servi pour lier entre eux les matériaux ? — A-t-on trouvé au pied de cette muraille ou dans le voisinage des antiquités, silex taillés, etc. ?

Pilon, la *Goutte-claire,* le *Pont-des-chèvres* : existe-t-il des vestiges de voies antiques sur ces divers points ? — A-t-il été découvert des antiquités sur d'autres parties de la commune ?

3° **Moyen âge et temps modernes** : Les titres mentionnent-ils l'existence d'un *pont* sur la Loire entre Villerest et Vernay, en un point où les mariniers prétendent voir les culées lorsque les eaux sont basses ? — Ce pont pouvait-il être d'origine antique, et à quelle voie donnait-il passage ?

Charte des franchises de Villerest : A quelle époque a-t-elle été octroyée ? Quelles sont ses principales dispositions et avec quels autres documents de ce genre offre-t-elle le plus de ressemblance ?

Eglises et paroisses : Celle de Villerest, sous le vocable de saint Jean-Baptiste et de saint Prix ; — celle de Saint-Sulpice-lès-Villerest. — Limites respectives, suppression de la paroisse et commune de Saint-Sulpice et sa réunion à celle de Villerest.

Seigneurs hauts-justiciers. — Peut-on indiquer l'origine des droits des Dames prieures de Marcigny sur la moitié de cette seigneurie ? Indiquer les limites.

Fortifications de Villerest : A quelle époque ont-elles été élevées ? — Leur vue dans l'*Armorial* de G. Revel.

Héliographie P. Roustan. Imp. Bourg, Roann.

RUINES DU CHATEAU DE S^T^-MAURICE

EXCURSION DE LA DIANA DU 24 SEPTEMBRE 1884

Maisons des XV^e^ et XVI^e^ siècles. — Ecussons sculptés sur bois ; peut-on les attribuer à des familles du pays ?

Evénements militaires : Guerres de religion et guerres de la Ligue. — Mort d'Antoine d'Urfé, évêque nommé de Saint-Flour.

Fiefs : Commières, Chanlon ; quelles sont les familles qui les ont possédés ?

Pêcheries sur la Loire. — Coutumes bizarres relatives au droit du pontonage : Légendes qui s'y rapportent.

III.

Vue de Saint-Maurice-sur-Loire et note sur l'Héliographie par M. Roustan.

A ce numéro du *Bulletin* est jointe une vue de la porte fortifiée qui donne accès dans l'enceinte extérieure du château de Saint-Maurice-sur-Loire. Elle est destinée à accompagner le rapport qui sera ultérieurement publié sur l'excursion faite par la Diana, le 24 septembre 1884.

M. P. Roustan, photographe amateur et membre de la Société, à laquelle il veut bien offrir 300 exemplaires de cette vue, joint à son envoi une note sur les procédés héliographiques dont il fait usage. La photographie est devenue un des auxiliaires les plus précieux de la science archéologique, et cet art, aussi agréable qu'utile, compte d'habiles adeptes dans les rangs de la Société. La note de M. Roustan sur les moyens d'obtenir économiquement, par un tirage aux encres grasses, des épreuves absolument inaltérables d'un cliché, ne saurait manquer d'être lue avec intérêt.

« En 1855, j'avais quitté mon emploi d'ingénieur des anciennes « salines nationales de l'Est pour me livrer au perfectionne- « ment et à l'exploitation d'un procédé de photolithographie, « ce que je fis pendant près de deux années à Paris ; j'y suis

« parvenu, et mes succès me valurent le prix fondé par M. le « duc Albert de Luynes et une récompense très honorifique, la « croix de la Légion d'Honneur. Ce mode d'opérer n'a guère « été modifié depuis ; certains opérateurs cependant, pensant « obtenir plus de finesse, préfèrent opérer sur des couches « de gélatine bichromatée appliquées sur des glaces épaisses. « J'ose pourtant espérer que l'on reviendra un jour à la « pierre lithographique, qui offre plus de sécurité dans la « pratique journalière des ateliers. »

Les quelques lignes ci dessus sont tirées du *Traité des impressions photographiques* par Poitevin, suivi d'appendices par Léon Vidal.

La découverte de la *photolithographie* ou *héliographie* remonte donc à Poitevin. Aujourd'hui on a substitué à la pierre lithographique une glace recouverte de gélatine bichromatée, et le procédé a pris le nom de *phototypie.*

Pourquoi cette substitution, et comment se fait-il que la phototypie ait détrôné la photolithographie ? C'est ce que nous ne pouvons pas nous expliquer.

Pour nous, qui opérons d'après les principes de Poitevin, avec quelques légères modifications, nous préférons la pierre lithographique comme support, par beaucoup de raisons qui seraient trop longues à énumérer ; nous ne citerons que les principales :

1° Notre épreuve étant obtenue sur une feuille de papier gélatiné, puis encrée et reportée sur pierre, nous pouvons en suivre l'impression dans le châssis comme pour une épreuve photographique ordinaire. En phototypie au contraire, on ne sait jamais au juste quand l'exposition à la lumière a été suffisante ; il faut avoir recours à un photomètre, qui souvent donne de fausses indications.

2° La phototypie exige des clichés *retournés*, sous peine d'avoir des images à l'envers ; en héliographie, nous nous servons des clichés ordinaires tels que les font habituellement les photographes.

3° Notre report photographique une fois obtenu sur la pierre lithographique, nous pouvons ajouter sur cette même pierre, au moyen de nouveaux reports typographiques, toutes

les légendes, inscriptions, filets ou encadrements que nous désirons, et par un seul tirage nous avons une épreuve entièrement finie ; tandis que dans le procédé phototypique, une fois l'image imprimée, s'il faut une légende, on ne peut l'obtenir que par une seconde impression typographique ; de là, double tirage et augmentation de prix.

4° En héliographie, les insuccès sont peu nombreux, par suite de la simplicité du matériel qui se trouve réduit à une presse à bras ordinaire, une pierre, un rouleau et de l'encre.

Point d'étuve à température constante, comme pour la phototypie, qui ne peut livrer une planche prête au tirage qu'au bout de deux jours ! Par le procédé que nous suivons, nous pouvons au contraire avoir une planche en moins de trois heures.

5° Une planche phototypique peut difficilement fournir de bonnes épreuves après un tirage de 500 exemplaires, par suite des déchirements de la couche de gélatine ; notre planche lithographique nous donne de très bonnes épreuves après un tirage de 10.000 exemplaires !

Enfin nous obtenons les mêmes finesses que par la phototypie (la vue publiée dans ce Bulletin peut servir de preuve à l'appui), et nous avons en outre une économie de plus de 25 0/0, ce qui n'est pas à dédaigner.

Aujourd'hui, l'avenir est aux reproductions *inaltérables*, qui sont le complément de la photographie. Les épreuves ordinaires au sel d'argent, si fines, si fraîches pendant les premiers temps, laissaient à désirer sous le rapport de la durée ; en moins d'un an elles jaunissent, s'affaiblissent, et au bout de quelques années elles n'offrent plus qu'une silhouette. Grâce à la belle découverte du regretté Poitevin, nous pourrons désormais compter sur le temps, et nos épreuves, tirées avec l'encre même dont on se sert en imprimerie, seront aussi stables que les impressions typographiques.

IV.

Mouvement de la bibliothèque.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Barbier de Montault (Mgr X.), sa notice : *Critique du Glossaire archéologique du moyen-âge et de la Renaissance, par Victor Gay.* (Extrait du *Bulletin monumental*). Paris, (Paul Bousrez), s. d., in-8°.

Bonnassieux, statuaire : Institut de France. Académie des inscriptions et belles-lettres. *Mémoires de l'Institut national de France.*

Tomes XXIII et XXVI. Paris, imp. impér., 1867-1868, 2 vol. in-4°.

Tomes XXII et XXV, 1re partie ; XXVII, XXVIII, XXIX, XXX et XXXI, 1re et 2e parties. Paris, imp. nat., 1873-1884, 12 vol. in-4°.

— — — *Mémoires présentés par divers savants.*

1re série, tomes VII et VIII, 1re partie. Paris, imp. impér., 1869, 2 vol. in-4°.

Tomes VII, 2e partie ; IX, 1re et 2e parties. Paris, imp. nat., 1873-1884, 3 vol. in-4°.

2e série, tome VI, 1re partie. Paris, imp. nat., 1883, in-4°.

— — — *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque impériale* (et *nationale*), *et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France, faisant suite aux notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

Tome XXI, 1re partie. Paris, imp. impér., 1868, in-4°.

Tomes XXIII, 2e partie ; XXIV, 1re partie ; XXV et XXVI, 1re et 2e parties ; XXVII, XXVIII, XXIX, 2e

partie ; XXX, 1re partie. Paris, imp. nat., 1872-1884, 11 vol. in-4°.

— — Académie des sciences : *Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France.* Tome XXXVII, 2e partie. Paris, Gauthier-Villars, 1870, in-4°.

— — — *Mémoires présentés par divers savants.*

Tome XVIII. Paris, imp. impér., 1868, in-4°.

Tomes XX, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI-XXVII et XXVIII, 2e série. Paris, imp. nat., 1872, 1884, 9 vol. in-4°.

— — — *Recueil de mémoires, rapports et documents relatifs à l'observation du passage de Vénus sur le soleil.*

Tome Ier, 1re partie : Paris, (Firmin Didot et Cie), 1877, in-4°. 2e partie et supplément : Paris, Firmin Didot et Cie, 1876-1877, 3 vol. in-4°.

Tome II, 1re et 2e parties. Paris, Gauthier-Villars, 1878-1880, 2 vol. in-4°.

Tome III, 1re et 3e parties. Paris, Gauthier-Villars, 1882, 2 vol. in-4°.

— — — *Tables générales des travaux contenus dans les mémoires de l'Académie, publiées par MM. les secrétaires perpétuels. 1re série, tomes I à XIV, an VI* (1815) ; *2e série, tomes I à XL,* (1816-1878). Paris Gauthier-Villars, 1881, in-4°.

— — — *Tables générales des travaux contenus dans les mémoires présentés par divers savants à l'Académie, publiées par MM. les secrétaires perpétuels. 1re série, tomes I et II* (1806-1811) ; *2e série, tomes I à XXV* (1827-1877). Paris, Gauthier-Villars, 1881, in-4°.

Courtonne (E.), son ouvrage : *Langue internationale néo-latine, ou langage auxiliaire simplifié destiné à*

rendre possibles et faciles les relations directes entre tous les peuples civilisés d'origine latine. Nice, Visconti ; Paris, Baudry ; Rouen, Charles Métérie, 1875-1884, in-8°.

Donot (Prosper) : Vente par Pierre Forest à Sixte Fanget, notaire royal de Varenne, paroisse de Saint-Sixte, d'un jardin sis audit lieu. 5 novembre 1771. Coupat, notaire. Expédition, papier.

Durand (Vincent): Charte de Marie de Berry relative à la garde du château de Chenereilles. (Voir page 44.)

Goure, géomètre à Lérignieu : Charavey (Etienne) : *Catalogue de la collection d'autographes de feu M. E.-J.-B. Rathery.* Paris, J. Charavey aîné, s. d., in-12.

— Contrat de mariage entre Georges Reynaud, laboureur du bourg de Bard, et Catherine Lafont, du même lieu. 28 janvier 1690. Dupuy, notaire. Expédition, papier.

— *Gymnase normal divisionnaire et civil* (Avertissement. Discours relatif à l'institution du gymnase, prononcé par M. le baron Mornay à la Chambre des députés, dans la séance du lundi 19 mars 1832. Lettres et pièces diverses à ce sujet). S. l. (Paris, v^e^ Agasse) n. d, in-12.

— Vente sous faculté de réméré par Jean Petit, laboureur du Monteil, paroisse de Bard, à Jean Brunel dudit lieu, d'un pré appelé d'*Escotay*, joignant la rivière venant de la Planchette de Lérignieu à Ecotay de bise, et la terre de damoiselle Jeanne du Verney de vent et soir ; plus d'une terre appelée *le Cloz,* sise au territoire du Monteil, joignant le chemin de la Roue à Montbrison de vent, le communal de bise, et le chemin allant à Bard de matin ; le prix employé à acquitter des arrérages

de servis de la rente de Vinols, appartenant à l'élu Girard. Témoin, messire Etienne Reynaud, prêtre habitué de Bard. 16 février 1613. Plaignieu, notaire. Expédition, parchemin.

Lascombe (Adrien), conservateur de la bibliothèque publique du Puy, ses notices : *Découverte d'antiquités gallo-romaines à Vorey-sur-Arzon (Haute-Loire). Rapport lu à la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, dans la séance du 11 mai* 1882. (Extrait des *Mémoires et procès-verbaux* de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, 1881-1882, tome III). Le Puy, (Marchessou fils), 1885, in-8°.

— *Foires et marchés au Monastier.* (Extrait des *Mémoires et procès-verbaux* de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, 1881-1882, tome III). Le Puy, (Marchessou fils), 1885, in-8°.

Laurent (abbé), ses ouvrages : *Les gloires de la musique.* Tours, Alfred Mame, 1885, in-8°.

— *Madame de Maintenon. Esquisse biographique et lettres choisies.* Nouvelle édition. Paris et Tournay, v^e^ H. Castermann, 1880, in-8°.

Marsy (comte de), directeur de la Société française d'Archéologie : ses œuvres : *Balthasar de Monconys. Analyse de ses voyages au point de vue artistique.* (Extrait du *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caën,* tome VI). Caën, F. le Blanc-Hardel, 1880, in-8°.

— *Deux années de la vie d'Antoine Galland* (1672-1673). (Extrait de *la Picardie,* revue historique, archéologique et littéraire, mars 1882). Amiens, (Delattre-Lenoel), 1882, in-8°.

— *Extraits du registre mortuaire des religieuses du prieuré de Saint-Nicolas-au-Pont de Compiègne,* réunis et publiés par M. le comte A. de M.. (Extrait

du *Bulletin de la Société historique de Compiègne,* tome III). Paris, H. Champion, 1876, in-8°.

— *Fragment d'un compte de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons* (1276). Nogent-le-Rotrou, (Gouverneur, G. Daupeley), s. d., in-8°.

— *La collection de décorations militaires françaises du musée d'artillerie.* (Extrait de la *Revue historique, nobiliaire et biographique,* 1877 à 1879). Paris, J.-B. Dumoulin, 1880, in-8°.

— *La peste à Compiègne* (*XV*e, *XVI*e *et XVII*e *siècles*). Extrait de *la Picardie,* revue historique et littéraire, juillet-août 1884). Amiens, (Delattre-Lenoel), 1884, in-8°.

— *La population de Compiègne en* 1627. (Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne,* tome IV). Compiègne, (H. Lefebvre), 1879, in-8°.

— *L'approvisionnement de Paris sous Louis XII.* (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* juillet-octobre 1877). Nogent-le-Rotrou, (Gouverneur, G. Daupeley), s. d., in-8°.

— *La seigneurie d'Houdencourt.* Extrait de la *Revue historique, nobiliaire et biographique,* t. XV, 1880). Angers, (Lachèse et Dolbeau), 1880, in-8°.

— *Le langage héraldique au XIII*e *siècle dans les poèmes d'Adenet le Roi.* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* tome XLII). Paris, 1882, in-12.

— *Le musée Vivenel à Compiègne.* (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*). Arras, (P.-M. Laroche), 1880, in-8°.

— *Les sceaux picards de la collection Charvet.* (Extrait de *la Picardie,* revue historique, archéologique et littéraire, août 1883). Amiens, (Delattre-Lenoel), 1883, in-8°.

— *L'exécution d'un arrêt de parlement au XV^e^ siècle. Adjudication du château de Raincheval et mise en possession du nouveau seigneur* (1469). (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* tome XXVI). Amiens, (A. Douillet et C^ie^), 1879, in-8°.

— *L'ordre asiatique de morale universelle.* (Extrait de la *Revue belge de numismatique,* année 1884). Bruxelles, (Fr. Gobbaerts), s. d., in-8°.

— *Notes sur la ligue en Picardie, d'après une correspondance du duc de Mayenne.* (Extrait de *la Picardie,* revue historique, archéologique et littéraire, juin 1884). Amiens, (Delattre-Lenoel), s. d., in-8°.

— *Obituaire et livre des distributions de l'église cathédrale de Beauvais (XIII^e^ siècle), publié d'après un manuscrit des archives de l'Etat, à Mons.* (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise,* tome XII, 1883). Beauvais, (D. Père), 1883, in-8°.

— *Oxenstierna et Richelieu à Compiègne (traité de* 1635). Extrait de *la Picardie,* revue historique, archéologique et littéraire, février 1878). Paris, K. Nilsson, 1878, in-8°.

— *Pierre l'Hermite, son histoire et sa légende.* (Extrait de *la Picardie,* revue historique et littéraire, novembre-décembre 1883). Amiens, (Delattre-Lenoel), 1884, in-8°.

— *Racine à Compiègne. Note lue à la Société historique de Compiègne au sujet d'une lettre de ce poète communiquée par M. F. de Bernhardt.* (Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne,* tome IV). Compiègne, (H. Lefebvre), 1878, in-8°.

— *Un voyage de Compiègne à Coutances en* 1482. (Extrait des *Comptes-rendus du Congrès tenu à Caën,*

par la Société française d'Archéologie, en juillet 1883). Tours, (Paul Bousrez), s. d., in-8°.

Marsy (comte A. de) et Travers (Emile) : *Excursion de la Société française d'Archéologie à l'île de Jersey.* (Extrait du *Bulletin monumental,* 1883-1884). Caën, le Blanc-Hardel, 1884, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : *Bulletin des bibliothèques et des archives.* N^os^ 1, 2 et 3. Année 1884.

— *Journal des Savants.* Décembre 1884. Janvier-février 1885.

Boissier (Gaston) : Les dernières fouilles du Forum.

Pérot (Francis), à Moulins, sa notice : *Le Ré des Ecoliers. La montagne de l'école. Etudes archéologiques de la montagne bourbonnaise.* (Extrait de la *Revue Bourbonnaise*). Moulins, (C. Desrosiers, Auclaire, succr), 1885, in-8°.

Portier (Jules), juge de paix à Saint-Etienne : Recueil factice, pet. in-4°, rel. v., comprenant les pièces suivantes :

1665, dernier août : *Déclaration du Roy* (avec lettres patentes et arrêt du parlement) *pour l'établissement des Grands-Jours en la ville de Clermont en Auvergne.* Lyon, (Michel Talebard), 1665.

1665, dernier août : *Déclaration du Roy portant règlement pour l'instruction des procès qui se traiteront aux Grands-Jours.* Lyon, (Michel Talebard), 1665.

Lettres monitoires d'Antoine de Neuf-Ville, vicaire-général de Mgr Camille de Neuf-Ville, archevêque et comte de Lyon, relatives à la tenue des Grands-Jours de Clermont. S. l. n. d.

Règlement sur le faict des conflicts de jurisdiction au Grand Conseil. S. l. n. d.

1665, 30 septembre. — Arrêt de la Cour des Grands-

Jours de Clermont, évoquant toutes les informations et procédures extraordinaires commencées dans son ressort et en retenant la connaissance. S. l. n. d.

1665, dernier août. — *Lettre patente portant commission aux gouverneurs et prévosts des maréchaux des provinces, de tenir la main à l'exécution des arrests des Grands-Jours.* S. l. n. d.

1665, 2 octobre. — *Arrest de règlement général, rendu en la Cour des Grands-Jours, pour l'instruction des procez criminels, renvoyée à tous juges royaux et prévosts des maréchaux du ressort.* Lyon, (Michel Talebard), 1665.

1666, janvier. — Arrêt de la Cour des Grands-Jours, prescrivant les mesures à prendre contre les condamnés des justices du ressort. S. l. n. d.

1666, 30 janvier. — *Arrest de règlemens général de la Cour des Grands-Jours, pour le stil et abbreviation des procès qui se traiteront ès baillages, sièges royaux, et justices subalternes du ressort de ladite Cour.* Lyon, (Michel Talebard), 1666.

— 1665, 10 octobre. — *Arrest de la Cour des Grands-Jours, portant règlement pour l'instruction des procez, tant civils que criminels.* Lyon, (Michel Talebard), 1666.

1666, 19 janvier. — Arrêt de la Cour des Grands-Jours, bannissant de la sénéchaussée d'Auvergne Jean Ladevie, lieutenant particulier, et Sabattier, greffier, pour trois ans ; Attoyne, procureur d'office et Allègre, son substitut, pour un an.... S. l. n. d.

Société des Etudes historiques : *Revue*, faisant suite à l'*Investigateur*. 4e série, tome II, 5e année, 1884.

Favé (général) : L'empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

Société philomathique de Paris : *Bulletin*, 7e série tome VIII, 1883-1884.

Terrebasse (H. de), ses œuvres : *Notice nécrologique sur Henri Baudrier, ancien président de chambre à la Cour d'appel de Lyon*, Paris, Léon Téchener, 1884, in-8°.

— *Recherches bibliographiques. Un poëte forézien au XVIe siècle.* Lyon, (Pitrat aîné), 1884, in-8°.

Testenoire-Lafayette : Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. *Mémoires*, 2e livraison, tome III, 1850-1851, in-4°.

Mignard : Historique d'un temple dédié à Apollon, près d'Essarois (Côte-d'Or).

Veilleux, notaire à Roanne : Articulat et exploit signifié à demoiselle Marie Plassier, veuve d'Antoine Barail, de Saint-Romain-la-Motte, tutrice de Jean son fils, aux fins de se voir condamnée à reconnaître au profit de dame Catherine Scolastique Bazin de Bezons, comtesse de la Feuillade, des cens et servis assis en ladite paroisse, au lieu de *Bourchenin, les Gaillards* et *la Seigneurie,* à l'intersection des chemins de Saint-Germain-Lespinasse à Pouilly et de Saint-Romain à Senouches. 10 octobre 1750. Papier.

— Terrier de la prébende de *Severt* fondée en l'église de Souternon, reçu au profit de noble Gaspard de Foudras, comte de Saint-Jean de Lyon, titulaire de ladite prébende (1608-1613) [Cuet, notaire]. Copie du temps, non signée.

Réponses de Jean Brunel, procureur d'office de Souternon, tenancier d'un pré à lui jadis abénevisé par messire Claude Grezollon, prébendier ; Claude Cuet, prêtre de Souternon ; Marie Chazelles, veuve de Jean Cornu, sergent ordinaire de Souternon ; Dauphin Buysson, laboureur de Sollombé, tenancier d'une terre sise en *Gotta Buysson,* « jouxte la rivière de Seu (d'Escu) de mattin et quasi bize, le ris des Gouttes de

la Prébande fluant vers [le] pont de Gaulles appellé le *Pont de la Pierre* de midy, la terre pinatelle de la prébande Ract que tien Jehan Rat, prebandier, de soir » ; etc.. — Témoins, Jean Chazelles, clerc d'Allieu, Jean Bourg, chirurgien de Saint-Germain-Laval, Jean Chassain, procureur d'office de Pommiers, etc.. — Territoires de *Beau-Regard* ou *le Traict de la Roche, la Bussery*, « jouxte les plasses que solloict estre terre de ceulx de Montmiollan de bize », *Champt d'Alherez, les Chaseaulx, Cirment* (aujourd'hui Sarment), la *Croix des Resposeures, Fontaysse, Font-Constant, Fontenact, Font-Grand*, le *Gast de la Boery*, sur la Patouza, le *Pont de la Pra*, sur la même rivière et le chemin de Souternon à Saint-Germain-Laval, le *Peuyl de Cirment*, « jouxte le chemin tendant de Cremeaulx à Farges de bize,... le chemin tandant... des Gottay au grand chemin de Cremeaulx du soir » ; autres puys ou *peuyls* de *Besses*, de *la Pra, Symon* ; le *pré de l'Orme*, le *Reynact*, sur le chemin de Souternon à Pierre-Jay ; la *Roche-Bottez*, la *Roche-Caria, Thaulx, Victaborna* ou *Victatorna* ; ruisseaux ou *goultes Buysson, Chioct, de Champagny, de Chassenet, Gay, Gollin, Jalla, Lonery, du Rat, Verney, Viral* ; rivières de *Seu* (d'Escu), de *Pactouza*, d'*Ysable* ; etc. — Il est fait mention de terriers antérieurs signés Cordellat, Dalmès, du Treyvo et Terrasse.

Registre petit in-fol. de 92 feuillets papier, dont 4 blancs, couvert en parchemin.

Viry (Octave de), sa notice : *Documents inédits sur François de Boucé, seigneur de Poncenat, Changy, Droiturier et baron de Lespinasse, dit le capitaine Poncenat.* (Extrait du *Roannais illustré*, 1re série, 2e livraison, juillet 1884.) Roanne, (Chorgnon), 1884, in-8°.

Echanges.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* Nos 27, 28 et 29. Novembre 1884-janvier 1885.

Anonyme : Bibliographie : documents inédits sur François de Boucé, dit le capitaine Poncenat, par le dr O. de Viry.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille : *Mémoires* : Années 1884-1885.

Barthélemy (le dr) : Chapelle Saint-Lazare à l'ancienne cathédrale (la Major) de Marseille.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers. *Bulletin.* 5e année, 26e et 27e livraisons. Septembre-décembre 1884.

Toupin (abbé) : Episode des controverses religieuses en Dauphiné durant les vingt premières années du XVIIe siècle, etc.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : *Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année* 1882. Tomes II (supplément, index) et III, n° 2. 1884.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'archéologie. *Bulletin,* n° 4. Année 1884.

Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions.* 5e année, nouvelle série. Tome X, nos 2 et 3. Septembre-décembre 1884.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin archéologique et historique.* Tome XII. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1884.

Barbier de Montault (Mgr X.) : L'inscription de la Grange-Lescou (Tarn-et-Garonne). — Les clochettes de Langres et d'Orléans. Notes archéologiques. — Buscon (Auguste) : Excursion archéologique faite à Saint-Porquier et à Finhan le 8 février 1884. Compte-rendu. — Méric de Bellefon (de) : Excursion à Villemur (Haute-Garonne). Compte-rendu. — Potier (chanoine) : Un reliquaire ostensoir. — Clochettes d'église des XVe, XVIe et XVIIe siècles. — Séatelli (général) : Excursion archéologique faite à Cahors le 28 avril 1884.

Société bibliographique et des publications popu-

laires : *Bulletin.* 15e année, nos 11 et 12. Novembre-décembre 1884. 16e année, n° 1. Janvier 1885.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne.* N° 1. Janvier-février 1885.

Vimont (Ed.) : Sur quelques expressions topographiques usitées en Auvergne.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin.* 72e livraison. Janvier 1885.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin.* 3e trimestre 1884.

La Croix (Le R. P. Camille de) : Inscriptions du XVIe et du XVIIe siècles. — Notes sur une inscription franque trouvée à Antigny (Vienne). — Marsonnière (de la) : L'hôtel de Raison-partout.

— *Mémoires.* Tome VI, 2e série. Année 1883.

Bonvallet (Adrien) : Le bureau des finances de la généralité de Poitiers. — Ledain (Bélisaire) : Catalogue du musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Notice historique et archéologique de Saint-Jouin de Marnes.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Bulletin.* Ve volume, 3e livraison. Janvier 1885.

Aussy (Denis d') : Un château de Saintonge. Crazannes, 1312-1789.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 4e année, n° 13. Janvier-mars 1885.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône : *Mémoires.* Tome VII, 2e partie. 1884.

Canat de Ghizy (Marcel) : Les tupiniers de Sevrey. — Pérot (Francis) : Les pierres entaillées des foyers préhistoriques de Neusy et de la vallée de l'Arroux.

Société historique de Compiègne : *Bulletin.* Tome VI. Année 1884.

Balny d'Avricourt (comte F.) : Avricourt. Les fiefs, le château, les seigneurs, l'église. — Barthélemy (A. de) : Note sur le concile de Compiègne en 1329. — Marsy (comte de) : Saint-Jacques de Compiègne. Histoire de la paroisse.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain : *Revue*. 11e et 12e livraisons. Novembre-décembre 1884. 1re et 2e livraisons. Janvier-février 1885.

Abonnements.

Ancien (l') Forez. Revue historique et archéologique. 3e année, nos 9, 10, 11 et 12. Novembre 1884-février 1885.

Coste (Alphonse) : Le pont de bois de Roanne ; documents inédits. — Vachez (A.) : Le prieuré de Saint-Romain-en-Jarez.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLV, 6e livraison. Année 1884.

Bulletin monumental. 5e série, tome XII, n° 8, 1884.

Barbier de Montault (Mgr X.) : L'ivoire latin du musée de Nevers. — Jadard (Henri) : La chapelle gothique de l'église Saint-Maurice de Reims (1546-1884).

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série. Tome XX, 6e livraison, décembre 1884. Tome XXI, 1re et 2e livraisons, janvier-février 1885.

Revue archéologique. 3e série. Tome IV, octobre-décembre 1884. Tome V, janvier-février 1885.

Revue épigraphique du Midi de la France. Tome II, n° 31. Novembre-décembre 1884.

Revue lyonnaise. 4e année, tome VIII, n° 48, décembre 1884. 5e année, tome IX, nos 49 et 50, janvier-février 1885.

Allmer (A.). Epigraphie lyonnaise. Epitaphe d'un Trévire, membre de la corporation des cisalpins et des transalpins. —

Caillemer (E.) : Le musée lapidaire de Lyon et les dernières découvertes épigraphiques. — Philippon (E.) : La Bernarda-Buyandiri. Phonétique lyonnaise. Appendice. Glossaire. — Steyert (A.) : Le blason et la marque des Pillehotte.

Roannais illustré. 1re série, 4e livraison. Février 1885.

Chassain de la Plasse (R.) : Le triptyque d'Ambierle.

Acquisitions.

Rozière (Eugène de) et Châtel (Eugène) : *Table générale et méthodique des Mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques.* Paris, Auguste Durand, 1856, in-4°.

Desjardins (Ernest) : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine.* Tome III. Paris, Hachette et Cie, 1885, in-8°.

V.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Irénée Laurent, à Saint-Galmier, reçu le 29 janvier 1885.

M. Victor Gouttenoire, à Roanne et au château de Vaux (Puy-de-Dôme), reçu le 24 mars 1885.

M. Paul de Vangel, au château de Villon, à Saint-Cyr-de-Favières, reçu le 24 mars 1885.

M. Alexandre Veilleux, notaire à Roanne, reçu le 24 mars 1885.

Membre correspondant.

M. Johans Dareste de Saconay, au château de

Saconay, par Saint-Symphorien-sur-Coise, reçu le 29 janvier 1885.

Démissionnaires.

Le R. P. François Gay, rue de Vaugirard, à Paris, membre titulaire.

M. Elie Jaloustre, percepteur de Gerzat, à Clermont-Ferrand, membre correspondant.

M. l'abbé Lentillon, vicaire à Villié-Morgon, membre titulaire.

M. Antony Montagne, directeur d'assurances à Montbrison, membre titulaire.

M. le comte de Vaubercey, au château de Mongenost près Villenauxe (Aube), membre correspondant.

SOUSCRIPTION

Pour élever à Montbrison

UN

MONUMENT A M. VICTOR DE LAPRADE

4e LISTE ALPHABÉTIQUE DE MM. LES SOUSCRIPTEURS

Au 1er Avril 1885.

Académie du Var.	40 »
Anonyme	3 »
M. Terrat	25 »
Total	68 »
Montant des trois premières listes.	18.358 »
Total général.	18.426 »

AVRIL — JUILLET 1885

BULLETIN DE LA DIANA

1.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 1885.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Achalme, abbé Aubert, d'Avaize, Barban, docteur Beaujolin, vicomte de Becdelièvre, M. de Boissieu, V. de Boissieu, Brassart, Coudour, Crépet, Durand, Dusser, abbé Forestier, Gonnard, Granger, Huguet, Jeannez, Joulin, Th. de la Plagne, J. Le Conte, Maillon, vicomte de Meaux, Miolane, E. Morel, G. Morel, comte de Neufbourg, baron des Périchons, W. Poidebard, comte de Poncins, Puy de la Bastie, docteur Rey, baron Vital de Rochetaillée, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Rostaing, abbé Roux, Alph. de Saint-Pulgent, Testenoire-Lafayette, Thevenin, Thiollier, de Turge, abbé Versanne, abbé Virieux.

Exposé de la situation de la Société.

M. le Président dit que pendant l'année écoulée la Société a eu la douleur de perdre quatre de ses membres : M. l'abbé Baché, auteur d'une histoire

de la Bénisson-Dieu ; M. le président Baudrier, l'éminent magistrat, le docte bibliophile; M. Graëff, le savant ingénieur, et enfin M. A. de Luvigne.

Cinq membres titulaires, MM. Chéri-Rousseau, R. P. Gay, abbé Lentillon, Antony Montagne, Auguste Tézenas du Montcel, et deux membres correspondants, MM. Elie Jaloustre et le comte de Vaubercey, ont donné leur démission.

Le nombre des admissions a été de quinze membres titulaires : MM. le marquis d'Albon, Louis Coste, Emile Crozet-Barban, Durand, Jean-Marie Epitalon, Victor Gouttenoire, Norbert de Laprade, Paul de Laprade, Irénée Laurent, Sébastien Mulsant, Roger de Quirielle, Thevenin, Paul de Vangel, Alexandre Veilleux, Gabriel Verchère, et deux membres correspondants : MM. Lucien Beaujolin et Dareste de Sacconay.

Rien n'a donc entravé notre marche en avant. Malgré les décès et les démissions, notre Société, qui comptait 231 membres au 16 juin 1884, en compte actuellement 237.

L'impression du VIII^e^ volume des *Mémoires* est terminée. Les difficultés matérielles pour mener à bien ce travail ont été grandes. D'ici à un mois, il sera distribué aux Sociétaires.

A ce propos il est utile de remarquer que les publications de notre Société sont de trois sortes :

1° Le Bulletin paraissant régulièrement tous les trois mois et dont les anciennes dates d'apparition (février, mai, août et novembre) ont été remplacées par des dates plus normales (janvier, avril, juillet et octobre). Tous les Sociétaires ont pu remarquer l'intérêt et l'importance acquis par cette publication dont rien d'ailleurs ne limite l'étendue.

2° Les volumes de Mémoires, qui n'ont jamais paru

à dates fixes. Voici pourquoi : d'abord nous n'avons pas eu toujours sous la main les matériaux nécessaires et ensuite, comme leur importance, les difficultés de leur mise en œuvre varient à l'infini. Il serait donc téméraire de prendre de ce chef un engagement pour des échéances régulières.

3° Les publications extraordinaires, telles que *l'Enfer Poétique* de Benoist Voron, *L'Eloge de Victor de Laprade* par M. le vicomte de Meaux, etc., auxquelles il faut ajouter le *Catalogue de la Bibliothèque de la Diana* en cours d'impression. Votre Bureau a décidé d'envoyer aux Membres, qui les demanderaient de suite, les six feuilles de ce catalogue actuellement tirées et les autres au fur et à mesure de leur impression. Quant aux Sociétaires qui voudront bien attendre, ce volume leur sera livré broché.

On ne saurait parler des travaux de la Diana sans remercier vivement au nom de tous M. Jeannez pour toute la peine, tous les soins qu'il apporte à la conservation des monuments de notre province et en particulier du Roannais.

La souscription pour élever un monument à M. de Laprade atteint à ce jour 18.426 francs. Cette somme est encaissée pour la plus grande partie. M. Bonnassieux, notre éminent compatriote, s'est mis à l'œuvre et a, à peu près, terminé la statue de Victor de Laprade. Plusieurs d'entre nous ont vu cette statue dans son atelier; elle leur a paru fort belle. Il reste à la couler en bronze, ce qui demandera encore au moins une année.

Vous avez visité, sans doute, avant la séance, dans la maison annexe de la Diana, les travaux commencés pour la création d'un musée. Ces travaux seront menés aussi rapidement que possible

et nous espérons pouvoir inaugurer la salle nouvelle à l'occasion du Congrès.

Au sujet de ce Congrès, vous avez reçu, encarté dans le dernier numéro du *Bulletin*, le programme des séances que *la Société Française d'Archéologie* doit tenir à Montbrison le 25 juin et jours suivants, ainsi que l'itinéraire des excursions qui en seront le complément.

J'invite chaudement, dit en terminant M. le Président, tous les membres de la Société à se mettre au travail afin d'être en mesure, selon leurs études particulières, de répondre à une ou plusieurs questions de ce programme. La Diana et le Congrès y sont également intéressés.

Comptes.

M. le trésorier présente ses comptes pour l'année 1884. Ils sont approuvés par l'Assemblée. (Voir annexe n° I).

Election du Bureau et du Conseil d'administration.

M. le Président dit qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Diana, le Bureau et le Conseil d'administration élus dans l'assemblée générale du 7 juillet 1879 sont arrivés à la fin de leur mandat. Avant de procéder à l'élection, il demande à l'Assemblée si elle ne juge pas utile de rentrer purement et simplement dans l'art. 4 des statuts ainsi conçu : « la Société a un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, et de neuf membres dont trois pris dans chaque arrondissement. »

Mais d'autre part il lui demande l'autorisation pour le Bureau de s'adjoindre temporairement tel membre qu'il croira utile pour la bonne expédition des affaires.

Ces deux propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Nomination du Bureau et du Conseil d'administration.

Selon l'usage établi précédemment, les Sociétaires présents sont invités à élire d'abord les membres du Bureau.

Votants	45
Majorité absolue	23

	MM.	voix
Président :	Le comte Léon de Poncins,	42
Vice-Président :	Le comte de Charpin-Feugerolles	41
	Testenoire-Lafayette. . . .	2
Secrétaire :	Vincent Durand.	42
Trésorier :	Joseph Rony.	43

En conséquence le Bureau de la Diana, pour la période de 1885 à 1891, est ainsi composé :

Président : M. le comte Léon de Poncins ;

Vice-Président : M. le comte de Charpin-Feugerolles ;

Secrétaire : M. Vincent Durand ;

Trésorier : M. Joseph Rony.

Il est passé à un second scrutin pour la nomination des neuf membres du conseil d'administration Ce scrutin donne les résultats suivants :

Votants	45
Majorité absolue	23

Pour l'arrondissement de Montbrison :

MM.	voix
Le vicomte de Meaux	43
Barban.	43

Gonnard	41
Huguet	2
De Turge	1

Pour l'arrondissement de Roanne :

MM.	voix
Jeannez	43
De Viry	42
De Neufbourg	37
D'Avaize	2
Coste	1
Chassain de la Plasse	1

Pour l'arrondissement de Saint-Etienne :

MM.	voix
Testenoire-Lafayette	43
W. Poidebard	43
de Boissieu	41
Granger	1

En conséquence, sont nommés membres du conseil d'administration pour l'arrondissement de Montbrison: MM. le vicomte de Meaux, Barban et Gonnard;

Pour l'arrondissement de Roanne : MM. Jeannez, O. de Viry et de Neufbourg ;

Pour l'arrondissement de Saint-Etienne : MM. Testenoire-Lafayette, W. Poidebard et de Boissieu.

M. de Poncins remercie les membres présents de l'honneur qu'ils lui font en le choisissant de nouveau pour Président. Il exprime son plaisir de se voir entouré dans le Bureau et le Conseil par les mêmes collaborateurs.

Nomination d'un vice-président d'honneur.

M. le Président fait remarquer que par suite du décès de M. Victor de Laprade, la Société de la Diana a à nommer un vice-président d'honneur. Sur

sa proposition la Société, à l'unanimité des membres présents, offre ce titre à M. Régis de Chantelauze.

Budget additionnel de 1885 et budget ordinaire de 1886.

M. le Président présente ensuite le budget additionnel pour 1885 et le budget ordinaire de 1886. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés à l'unanimité (voir annexes II et III).

Communication de M. E. Jeannez sur les travaux de restauration et de consolidation exécutés à la Bénisson-Dieu.

M. Jeannez dit à l'assemblée que sur les vingt et un mille francs de ressources affectées à la restauration de l'abbaye de la Bénisson-Dieu et provenant soit du ministère des cultes, soit de souscriptions locales, quinze mille étaient dépensés au 25 février dernier.

Les réparations exécutées jusqu'à la date précitée ont porté sur quatre points.

1° Déchaussement des murs du collatéral droit qui depuis les Nérestang (première moitié du XVII[e] s.), étaient enterrés à la hauteur d'un mètre cinquante. Cet exhaussement du sol avait été occasionné par l'établissement du cimetière abbatial devenu plus tard communal. Le déplacement de ce cimetière a permis le déblaiement. Creusement d'un canal menant les eaux loin des fondations de l'église. Reprise de tous les murs extérieurs. Ces murs étaient ruinés par l'humidité non seulement à leur base, mais jusqu'aux combles.

2° Destruction du passage-corridor établi sous le comble du collatéral droit par les Nérestang. Pendant ce travail, il a été enlevé de dessus les voûtes plus de 350 mètres cubes de débris. Malgré ce

poids énorme, les voûtes étaient restées intactes. Rétablissement de la toiture de ce collatéral à sa hauteur primitive, en dessous des fenêtres hautes de la grande nef. Ces grandes baies étaient depuis deux siècles et demi obstruées sur moitié de leur élévation par cette toiture surhaussée si mal à propos. La charpente a dû être refaite à neuf. On a retrouvé les anciennes corniches à peu près complètes.

3° Démolition de toutes les constructions inutiles et sans valeur qui, au XVII[e] s., avaient été appuyées contre le pied de la haute tour du XV[e] siècle et contre la chapelle des Nérestang.

4° Réparation totale des murs du collatéral gauche. Pendant cette opération, découverte d'une tombe placée dans l'ancienne porte murée faisant communiquer le cloître et l'église. Cette tombe se compose d'un fragment d'auge en pierre renfermant quelques ossements et rien autre (tout a été passé au crible). Cette auge fut brisée dans sa longueur pour pouvoir être encastrée dans la susdite porte. La sépulture a donc été violée vers le XVII[e] s., au moment de tous les remaniements opérés par la trop fameuse abbesse de Nérestang.

Il restait, au 25 février, à réparer la grande toiture dont la charpente, par sa conservation et ses dimensions, a provoqué l'admiration de l'architecte et de l'entrepreneur. A l'heure présente, cette réparation doit toucher à sa fin. Elle doit consister; non pas à recouvrir à taille ouverte, mais à rétablir les tuiles qui manquent et surtout celles des faîtages et arêtiers.

Mais il ne faudrait pas s'arrêter là. D'autres travaux de restauration sont nécessaires. D'abord pour la tour-clocher du XV[e] siècle, puis et surtout pour le curieux mobilier de cette belle église cister-

cienne : verrières, dont on a trouvé un débris encore subsistant dans une des baies de la grande nef (curieuse mise en plomb du XII[e] siècle); autels des XII[e] et XIII[e] siècles ; chapelle fameuse du XVII[e] siècle; grande chaire abbatiale à cinq compartiments, (remarquable morceau de menuiserie du XV[e] siècle); etc., etc.

Ces nouveaux travaux coûteraient quinze mille francs environ. Il est nécessaire de trouver cette somme et la visite du Congrès pourra y contribuer efficacement.

Découverte de sarcophages du moyen-âge à Saint-Germain-Laval.

M. Vincent Durand dit qu'au mois de mars dernier, des fouilles ont été exécutées, pour la construction d'une maison, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Germain-Laval, abandonné depuis une vingtaine d'années et dont une partie, à l'angle sud-ouest, sur la route de Roanne au Puy, a été récemment aliénée.

A deux mètres environ de profondeur, les ouvriers ont mis à découvert plusieurs cercueils en grès régulièrement orientés et pressés les uns à côté des autres et d'un massif informe de maçonnerie, relié par un ciment très dur, qui a peut-être fait partie des substructions de l'église ou chapelle de *Saint-Germain-le-Vieux* (1). Un seul parement paraît avoir été reconnu ; il était en simple cailloutage. Le sol renferme quelques fragments de tuiles à rebords.

La forme générale des sarcophages est celle d'un coffre quadrangulaire légèrement évasé à sa partie

(1) Voyez Aug. Chaverondier, *Appendice à l'inventaire des titres du comté de Forez*, p. 593.

supérieure et notablement plus haut et plus large à la tête qu'aux pieds. Ils sont recouverts d'une dalle les débordant légèrement et dont le profil est celui d'un toit à deux pans dont l'arête supérieure aurait été enlevée et remplacée par une plate-bande de 0m 20 environ de largeur. C'est, avec moins de convexité, la forme encore usitée de nos jours pour le couvercle des cercueils de bois.

L'intérieur est quadrangulaire comme l'extérieur. Deux sarcophages, parmi les mieux conservés, ont été mesurés par M. Durand. La longueur du premier est de 1m 86; la largeur à la tête, 0m 71, aux pieds, 0m 39; la hauteur à la tête, 0m 59, aux pieds, 0m 45; le tout extérieurement. Les dimensions du second sont presque identiques : longueur, 1m 91 ; largeur, 0m 64 et 0m 39; hauteur, 0m 55 et 0m 43. Les parois sont minces, 0m 06 environ ; le fond seul atteint une épaisseur de 0m 15. La taille de la pierre est assez soignée.

Un cercueil en grès jaunâtre et d'assez mauvaise qualité, car il s'est brisé en six ou huit morceaux lorsqu'il a été retiré de terre, se distingue des autres par une croix patée de grande dimension grossièrement sculptée en relief derrière la tête. De plus, et toujours du côté de la tête, les angles en sont renforcés intérieurement par des parties triangulaires réservées dans la pierre comme pour encadrer la tête du mort. Ces espèces de coins ainsi disposés dans les angles mesurent 0m 22 sur un de leurs côtés, 0m 13 sur l'autre, et ont 0m 09 de hauteur. Leur présence pourrait dénoter une époque un peu plus basse. Le cercueil dont il s'agit est moins profond que les autres : il a seulement 0m45 de hauteur à la tête et 0m 33 de creux. Il gisait aussi, paraît-il, à un niveau moins bas. Lorsqu'il a été mis au jour, il était déjà privé de son couvercle (Pl. I, fig. 1).

Depuis, M. Eleuthère Brassart a vu, mesuré et

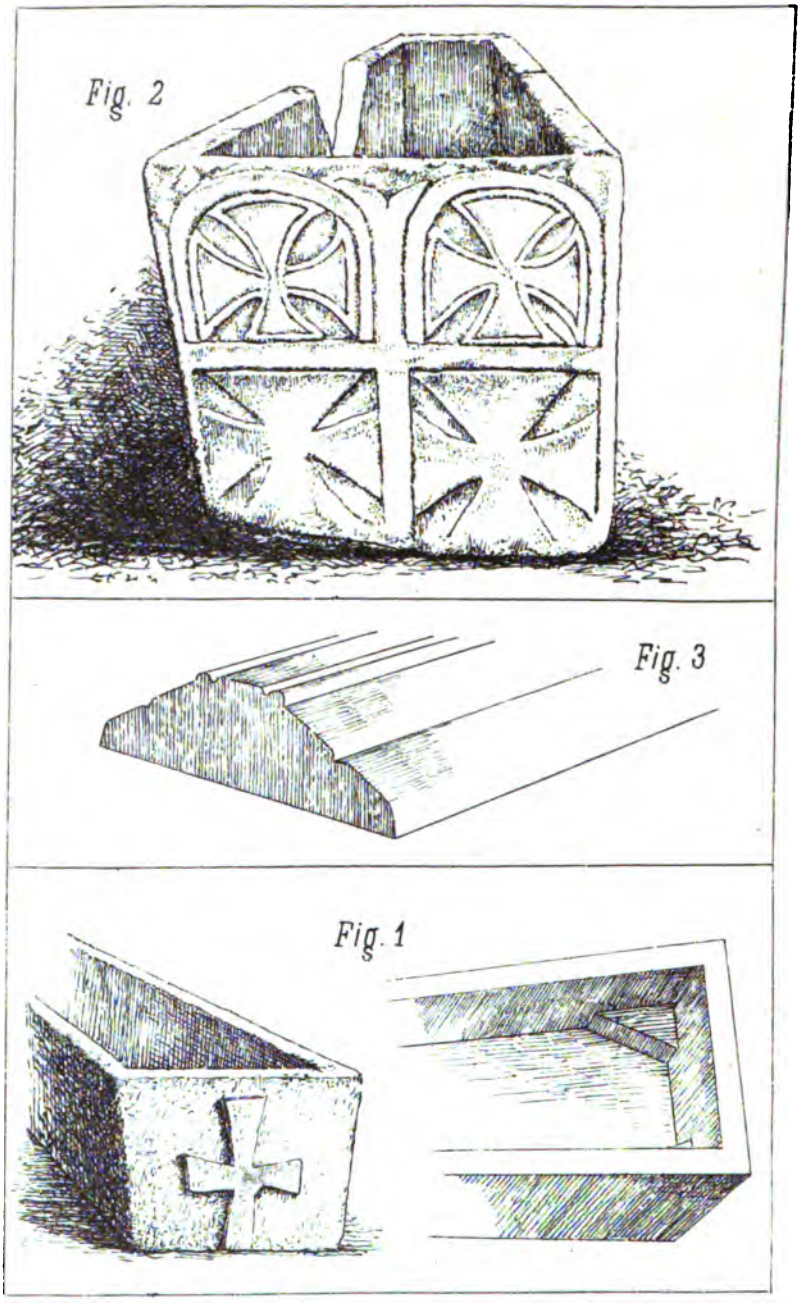

CIMETIÈRE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

photographié un autre sarcophage plus curieux encore. Comme les précédents, il est en grès et sa face postérieure du côté de la tête est ornée d'une grande croix ancrée, au pied fiché, dans les angles de laquelle sont sculptées quatre autres croix de moindre dimension. Celles qui occupent le registre supérieur sont inscrites chacune dans une arcade et ont des lobes curvilignes ; les deux autres, placées au dessous et largement patées, reproduisent exactement la forme des croix d'absolution qu'il était d'usage de déposer sur la poitrine des morts. Ce cercueil mesure 1m 90 de longueur extérieure, 0m 65 de largeur à la tête, 0m 29 aux pieds, 0m 59 de hauteur à la tête, et 0m 46 aux pieds. L'épaisseur des parois varie de 0m 045 à 0m 06, celle du fond de 0m 10 à 0m 13. Contrairement à ce que l'on observe sur les autres, le côté de la tête est seul évasé, et les parois du bout opposé sont verticales : les parois latérales sont donc des surfaces gauches. On remarque que la face intérieure vers la tête a été layée à la broche en feuilles de fougères. Ce cercueil a malheureusement été brisé en deux (Pl. I, fig. 2).

A côté gisait, lors de la visite de M. Brassart, un couvercle brisé aussi dont la plate-bande médiane est côtoyée d'une cannelure et d'une baguette. Une autre cannelure triangulaire, aux bords adoucis, court longitudinalement sur chaque face du toit. M. Brassart pense que ces tombeaux ornés étaient peut-être destinés primitivement à rester vus (Pl I, fig. 3).

A en juger d'après les classifications établies par le savant abbé Cochet pour les sépultures du Nord de la France, les sarcophages de Saint-Germain-Laval appartiendraient au VIIIe siècle au moins. Dans notre province, qui appartient déjà à la région du midi, où les traditions se sont perpétuées avec plus

de ténacité qu'ailleurs, et où, d'ailleurs, l'archéologie sépulcrale n'a pas été encore suffisamment étudiée, il serait peut-être téméraire de fixer une date précise. A coup sûr, ils sont fort anciens. A coup sûr aussi, les restes qu'ils renfermaient, lors de leur récente découverte, ne sont point ceux de leurs hôtes primitifs. En effet, il résulte des informations prises qu'aucun objet ancien n'accompagnait les morts ; on n'a trouvé notamment aucun de ces vases destinés à contenir soit de l'eau bénite, soit des charbons avec de l'encens, qu'il était d'usage de déposer dans les tombes au moyen-âge. Le terrain ambiant lui-même n'en a pas montré de débris.

Tout indique donc que ces sarcophages ont servi à des inhumations successives, dont les dernières appartiennent peut-être à une époque assez récente. Il n'y a pas, on le sait, de clause plus fréquente dans les anciens testaments que celle-ci : *Item, le testateur veut et ordonne que son corps soit enterré au* vas *et tombeau de ses prédécesseurs.* Ce *vas* n'est-il point l'antique sarcophage de pierre, puis la fosse murée et, plus tard encore, l'emplacement réservé où chaque génération venait dormir à son tour, quand fut tombée en désuétude la coutume ancienne de ne troubler en aucun cas une sépulture préexistante (1) ? Nous n'avons aucune raison de croire que les familles en possession d'un sépulcre de pierre n'en ont pas fait usage très longtemps.

Il ne serait pas impossible que des fouilles plus

---

(1) V. Ducange, au mot *Vas* : « Sepulchrum subterraneum « cameratum, *Sarcophagus ex lapide vel marmore,* quomodo Ar- « verni et Lemovices etiamnum *vases* dicunt. » — Loi Salique, XVII, 3 : « Si quis mortuum hominem aut in noffo, aut in petra, « quæ *vasa* ex usu sarcophagi dicuntur, super alium miserit, « IID denariis, qui faciunt solidos LXII cum dimidio, culpa- « bilis judicetur ».

profondes sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Germain révélassent une couche non remaniée de sépultures. On y rencontre, paraît-il, jusqu'à une dizaine de pieds au-dessous du sol actuel, des sarcophages de pierre ainsi que des substructions.

De telles fouilles feraient peut-être découvrir la continuation de la mosaïque ou du moins du parquetage en couleur vu en 1840, lorsque la voie publique fut abaissée devant le cimetière, ou de nouveaux débris des peintures murales qui apparurent à la même époque. Ces vestiges ont été attribués par M. Chaverondier à l'église de Saint-Germain-le-Vieux et lui ont paru établir la haute antiquité de cet édifice : antiquité que tendent à confirmer les découvertes dont il vient d'être rendu compte.

Fouilles sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Clément, commune de Montverdun.

Les premiers mois de cette année, continue M. Vincent Durand, ont été féconds en découvertes d'antiquités sépulcrales, et j'ai à vous signaler des fouilles extrêmement intéressantes qui se pratiquent en ce moment sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Clément, commune de Montverdun.

Saint-Clément était une fort vieille paroisse, peut-être même la paroisse primitive de Montverdun. Elle est mentionnée, à l'exclusion de cette dernière, dans une pancarte des droits de cire et d'encens dûs à l'église de Lyon, dont la rédaction primitive doit remonter aux premiers temps de l'organisation des archiprêtrés. Auguste Bernard a publié ce document à la suite des cartulaires de Savigny et d'Ainay, d'après un des nombreux exemplaires qui nous en ont été conservés, lequel est signé de Pierre d'Epi-

nac, archevêque de 1569 à 1599 (1) ; mais il est hors de doute qu'à cette époque l'existence paroissiale de Saint-Clément n'était plus qu'un souvenir. En effet, si Saint-Clément est encore compté au nombre des paroisses de l'archiprêtré de Forez dans un pouillé du XIII[e] siècle édité par le même auteur (2), il disparaît complètement des pouillés postérieurs, à partir de celui attribué au XIV[e] siècle.

Aucun vestige apparent de l'église ne subsiste plus, mais depuis longtemps un cimetière était signalé près du village actuel de Saint-Clément, au lieu dit le Coterat, dans la partie orientale d'un territoire de forme triangulaire compris entre le chemin de Montverdun à Poncins de nord, le ruisseau de Saint-Clément de matin déclinant à midi, la chaussée de l'étang de la Goutte et un fossé faisant le prolongement de cette chaussée, de soir déclinant à midi. Des cercueils de pierre y avaient été rencontrés, et l'on parlait d'apparitions nocturnes dont ce lieu était le théâtre.

Un défoncement entrepris cet hiver dans une partie de ce terrain appartenant naguères à M. Verdollin, et aujourd'hui à M. Juste, est venu confirmer l'existence d'un cimetière en cet endroit, mais il a amené en même temps d'autres découvertes fort inattendues.

Les fouilles commencées à l'est dans la partie la plus déclive du champ, immédiatement au dessus de la prairie qui longe le ruisseau, et poursuivies dans la direction du nord, ont mis au jour des substructions assez importantes et dont quelques-unes devaient appartenir à des murs d'une élévation con-

---

(1) *Cartulaire de Savigny et d'Ainay*, p. 1055.
(2) *Ibid.* p. 906.

sidérable, car leur épaisseur atteignait jusqu'à 0m 90. Ces substructions, en moellon relié par un mortier d'excellente qualité, ne présentaient pas, à ce qu'il paraît, d'appareil bien caractérisé ; sur certains points, elles semblaient avoir été bouleversées pour en extraire des matériaux ; j'ai remarqué parmi ceux provenant de leur démolition quelques pierres de petit appareil, mais il est évident qu'elles n'entraient que par accident dans la maçonnerie.

Au milieu de ces substructions et à une faible profondeur, 0m 25 à 0m 30 au dessous du sol, on a relevé de nombreux lambeaux d'une aire établie sur un lit de béton et formée de très petits fragments de pierre dure noyés dans le mortier ; c'est absolument le mode de parquetage si usité aujourd'hui pour les vestibules et les salles à manger et que l'on désigne parfois improprement sous le nom de mosaïque. Cette aire s'est présentée sous forme d'une bande allongée et assez étroite courant du nord au sud. En contact immédiat avec elle, gisaient des plaques de ciment finement dressées et colorées en blanc ou en rouge, le côté peint en dessous, évidemment des portions d'enduit provenant d'un mur renversé. On a vu de ces plaques qui étaient ornées d'une suite de petits ronds.

En descendant au-dessous de l'aire en des points où celle-ci avait été trouvée intacte, on a rencontré un certain nombre de squelettes, que nul objet n'accompagnait. Ces squelettes avaient la tête au nord et les pieds au midi. J'insiste sur la circonstance, bien établie, semble-t-il, que l'aire en cailloutage n'avait pas été crevée pour pratiquer ces sépultures, d'où cette conséquence, qu'elles étaient antérieures à la construction de l'aire elle-même.

D autres massifs de maçonnerie, provenant aussi de parquets, ont été mis au jour par les fouilles :

dans ceux-ci, les éclats de pierre sont remplacés par des fragments de briques ; c'est *l'opus signinum* antique. A l'intérieur de ces ruines et dans tout le terrain environnant, les débris céramiques abondent. Ce sont des briques demi-circulaires, de 0m 22, 0m 23 et 0m 27 de diamètre, sur 0m 05 d'épaisseur, ayant appartenu à des colonnes ; des carreaux d'hypocauste ; des tuyaux carrés de chaleur, aux parois minces et striées extérieurement pour retenir les enduits ; des tuiles à rebords dont quelques unes presque intactes ; des tuiles creuses, *imbrices*, dont plusieurs aussi presque entières, chose assez rare ; des vases de toute forme et de toute dimension, terrines, urnes, coquelles à trois pieds, *ollæ*, écuelles, etc., d'une excellente fabrication et qui, à en juger par leur pâte et leur forme, doivent provenir de la poterie gallo-romaine découverte à deux kilomètres de là dans le clos de M. Messant, à Montverdun (1). Quelques pièces sont bronzées à la poussière de mica, d'autres sont d'une couleur cendrée, plusieurs ont été décorées à la roulette. On remarque des fragments de bols à zônes blanches et rouges. A la poterie rouge, dite samienne, appartiennent un certain mombre de vases d'un beau galbe : les uns sont unis, d'autres paraissent avoir été ornés de chasses en relief ; une jolie coupe porte une suite de médaillons dont chacun est rempli par une ciste garnie de rubans. Une anse en terre jaunâtre, malheureusement séparée du vase auquel elle adhérait, possède à sa partie supérieure les deux oreilles d'une charnière à laquelle un couvercle mobile était fixé par une goupille en métal, et un crochet saillant destiné à soutenir ce couvercle lorsqu'il était relevé.

---

(1) *Recueil de Mémoires et documents* publiés par la Diana. T. IV p. 240.

C'est la disposition que présente l'œnochoé en bronze de Limes. Mentionnons encore un objet passablement suspect et dans lequel il est difficile de reconnaître autre chose qu'une représentation grossière du *phallus*.

Un fragment d'amphore fournit l'estampille VR... (VR*s*(*i*) ou VR*b*(*ani*)?) Le nom est précédé d'une palme.

Un autre fragment d'un grand vase, probablement un dolium, porte le graffite, TE.

Sur un point de la partie orientale du champ, une amphore haute d'environ 0m 80, sur 0m 42 de diamètre, de la variété appelée *seria* par le Dictionnaire d'Antony Rich, c'est-à-dire à anses courtes et plates, ventre rebondi et pointe peu effilée, étaitenfouie debout. (Pl. II, fig. 1). Elle renfermait des cendres probablement humaines, que les ouvriers ontjetées, faute d'en soupçonner la nature ; au dessous, étaient des cailloux du volume d'un œuf de poule ou de pigeon, au dessus, de petits ossements qui ont été conservés et parmi lesquels on reconnait parfaitement deux tibias de coq encore munis de leurs ergots. Cette particularité a son importance ; ce n'est pas la première fois que l'on rencontre, dans notre pays, des ossements de coq accompagnant des sépultures par incinération. Duplessy, dans son *Essai statistique sur le département de la Loire,* cite en effet, p. 199, de « grandes urnes cinéraires », découvertes en 1802, dans un lieu que malheureusement il ne précise pas, et dont l'une

« renfermait des cendres sur lesquelles deux tibias « de coq avaient été arrangés en forme de croix. »

A la limite même du champ, en midi, et au bord de la chaussée de l'étang, une autre urne funéraire a été mise au jour, mais les ouvriers, avertis dans une précédente visite, s'étaient abstenus de la vider et nous avons pu, M. l'abbé Lasseigne, curé de Montverdun, M. Eleuthère Brassart et moi, en examiner le contenu. Elle renfermait des cendres à l'état pâteux, mêlées de fines esquilles d'ossements calcinés. Un petit bronze romain, offrande destinée à Caron, était caché au milieu, mais le feu du bûcher et la potasse des cendres l'avaient altéré au point d'en rendre la détermination presque impossible. Toutefois, une vague ressemblance de profil me porterait à l'attribuer à Antonin-le-Pieux. Le vase, du genre *olla,* a 0^{m} 30 de hauteur sur 0^{m} 235 de diamètre à la panse et seulement 0^{m} 09 à la base ; il est de terre commune, mais bien cuite, et d'un profil élégant. Une tuile à rebord, posée à plat, en recouvrait l'orifice. (Pl. II, fig. 2).

Près des fondations d'un mur, dans la région occidentale du champ, une seconde monnaie romaine a été recueillie par les ouvriers. C'est un grand bronze d'Alexandre Sévère (222-235), bien conservé : IMP SEV ALEXANDER AVG ; sa tête laurée à droite. R. IVSTITIA AVGVSTI ; la Justice assise à gauche. En exergue, S C.

Vers l'angle sud-est du champ, en se rapprochant du ruisseau, les débris céramiques se sont montrés si abondants, qu'on a pu croire que là était, à l'époque romaine, un dépôt où l'on jetait les vases cassés. Il paraît que les substructions se prolongent de l'autre côté du ruisseau, ainsi que dans le champ situé au delà du fossé qui limite au sud-ouest le territoire exploré et qui porte le nom de *terre des*

Sarrasins (sur le cadastre, *la Noyerie*). Ce nom de Sarrasins s'applique aussi aux prés situés à la tête de l'étang, et même, dit-on, à l'emplacement sur lequel ont porté les fouilles.

J'ai remarqué, parmi les matériaux de construction retirés du sol, quelques fragments d'un calcaire blanc étranger au pays et un morceau de marbre appartenant à la variété des brèches rouges et débité en plaque de 0m 045 d'épaisseur.

Un objet assez curieux est une meule en pierre grise, ayant 1m00 de diamètre, 0m 07 d'épaisseur au centre, et seulement 0m 05 sur les bords. Elle a dû appartenir à un moulin à eau.

De longs clous de fer, un ciseau à pierre et diverses ferrailles très oxydées ont été recueillis, mais on ne peut dire avec une entière certitude que ces objets sont antiques. En effet, et c'est là ce qui double l'intérêt des découvertes faites par M. Juste, aux antiquités gallo-romaines qui viennent d'être décrites, se superposent, ou plutôt se mêlent intimément de nombreuses sépultures chrétiennes d'une époque déjà reculée et provenant de l'ancien cimetière de Saint-Clément.

Ce cimetière était nettement délimité à l'est par un mur dont on a retrouvé les fondations à quelque distance du ruisseau. Son étendue au nord et à l'ouest reste provisoirement indéterminée, le défoncement n'ayant pas encore atteint ces parties.

Le nombre des corps relevés est déjà extrêmement considérable. Les sépultures sont de trois sortes ; les unes dans des auges de pierre ; les autres dans des fosses revêtues de dalles ; les autres enfin en pleine terre. Les premières et les secondes occupent au nord-est du champ, un quartier distinct, dont l'exploration est à peine commencée et n'a été pous-

sée qu'à une faible profondeur. Les tombes y apparaissent pressées les unes contre les autres; les sarcophages monolithes y sont mêlés aux fosses revêtues qui ne s'en distinguent pas à première vue, tant les dalles minces dont elles se composent sont bien ajustées. On se demande si les cercueils de la première espèce, en apparence plus anciens, ne proviennent point des couches profondes du cimetière, d'où ils auraient été retirés pour servir à des inhumations nouvelles. Ils sont en grès gris, de forme quadrangulaire à l'extérieur et à l'intérieur, avec évasement latéral sensible et rétrécissement notable aux pieds. L'un des mieux conservés a présenté ces dimensions : longueur 2^m; largeur à la tête 0^m 65, aux pieds, 0^m 31 ; hauteur, à la tête 0^m 56, aux pieds 0^m 40; le tout extérieurement ; creux, à la tête 0^m 45, aux pieds 0^m 27 ; épaisseur des parois, 0^m 05, et 0^m 06; ces parois sont taillées à la broche, en arêtes de poisson. Une de ces cuves affleurait presque le sol. Les fosses revêtues sont exactement de la même forme, si ce n'est qu'elles semblent un peu moins profondes, environ 0^m 30 au milieu, et que leurs parois, qui à l'origine avaient dû être montées d'aplomb, se sont inclinées à l'intérieur sous la pression des terres ambiantes. Le fond en est dallé, et les grands côtés sont formés de 2, 3 ou 4 dalles brutes de 6 à 8 centimètres d'épaisseur, posées sur champ. Parfois la pierre est remplacée par des morceaux de grandes dalles en terre cuite ayant servi à recouvrir un hypocauste. J'ai remarqué deux fosses jumelles présentant une paroi commune. Les couvercles sont des dalles non taillées épaisses de 0^m 08 à 0^m 10 seulement. La plupart des cuves et fosses revêtues paraissaient avoir reçu successivement plusieurs corps ; l'une d'elles ne contenait pas moins de cinq crânes. Elles n'ont rendu d'autre objet que des

fragments assez détériorés de poterie du moyen-âge.

Les corps déposés en pleine terre ont la tête protégée par deux pierres brutes, placées de part et d'autre de manière à former un angle dont elle occupe l'intérieur. On a trouvé jusqu'à trois et quatre squelettes superposés à différentes profondeurs et tous intacts, le dernier confié à la terre étant recouvert d'un blocage en maçonnerie qui scellait ces inhumations successives. Cette disposition s'explique par le respect très grand dont les sépultures étaient entourées au commencement du moyen-âge. On n'inhumait pas deux fois à la même place, ou du moins, si l'on renouvelait les inhumations, c'était à des niveaux différents et, naturellement de moins en moins profonds, de manière à ne pas troubler les sépultures antérieures, M. le docteur Noëlas a déjà signalé, il y a longtemps, un autre exemple très remarquable de cette pratique, dans le cimetière abandonné de Maroille, commune de Saint-Romain-la-Motte, en Roannais; dans ce dernier cimetière, on observe même plusieurs lits de béton séparant autant de couches de sépultures.

Quelques squelettes se sont montrés dans l'intervalle de certains murs parallèles et assez rapprochés ; les ouvriers étaient disposés à y voir des *caveaux* ou fosses murées. Toutefois, la longueur de ces murs, leur écartement, supérieur à celui qu'auraient exigé de simples fosses, enfin l'absence de cloisons transversales, me portent à croire qu'ils dépendaient plutôt d'un édifice préexistant, peut-être de quelque portique. Du reste, il a été bien constaté qu'en divers points les substructions rencontrées dans le champ avaient été entamées pour y creuser des fosses ; preuve évidente d'antériorité.

J'ai à peine besoin d'ajouter que sarcophages,

fosses revêtues et sépultures en pleine terre sont régulièrement orientés selon la coutume chrétienne. Les corps sont accompagnés fréquemment de vases, un seul d'ordinaire, placés près de la tête. Ces vases, qui accusent nettement le moyen-âge, sont en terre noire assez grossière ; la forme est trapue et peu élégante, le fond large, l'orifice très large aussi et parfois tréflé. Plusieurs, retirés entiers ou presque entiers, laissaient voir sur leurs flancs des trous percés après la cuisson et contenaient encore du charbon. Ils avaient évidemment servi à faire brûler de l'encens autour du corps, selon une coutume bien connue. Quelques-uns pouvaient aussi avoir contenu de l'eau bénite. Leurs dimensions sont variables ; j'en ai mesuré deux qui avaient 0m 13 et 0m 16 de hauteur. (Pl. II, fig. 3).

On signale peu d'autres objets relevés à côté des squelettes. Plusieurs possédaient paraît-il, un couteau, mais aucun de ces couteaux, altérés et désagrégés par la rouille, n'a été conservé. Une rondelle de bronze, d'un diamètre de 15 centimètres est sortie des couches profondes du cimetière. Elle porte, exécutée au repoussé, une décoration d'un caractère assez barbare qui m'engage à la reproduire dans le *Bulletin* ; des trous, qui durent être originairement au nombre de six, disposés deux à deux, montrent que cette plaque était fixée assez grossièrement, sur du bois ou du cuir, par des clous. Le centre conserve des traces de soudure ayant servi à fixer une pièce aujourd'hui perdue ; une pointe peut-être : aurions-nous affaire à l'*umbo* d'un bouclier ou à une pièce du harnachement d'un cheval ? Au témoignage de M. Poyet, le contre-maître qui a dirigé le défoncement, à l'endroit où la plaque en question a été recueillie, gisait un squelette qui avait à son côté un grand couteau. (Pl. II, fig. 4).

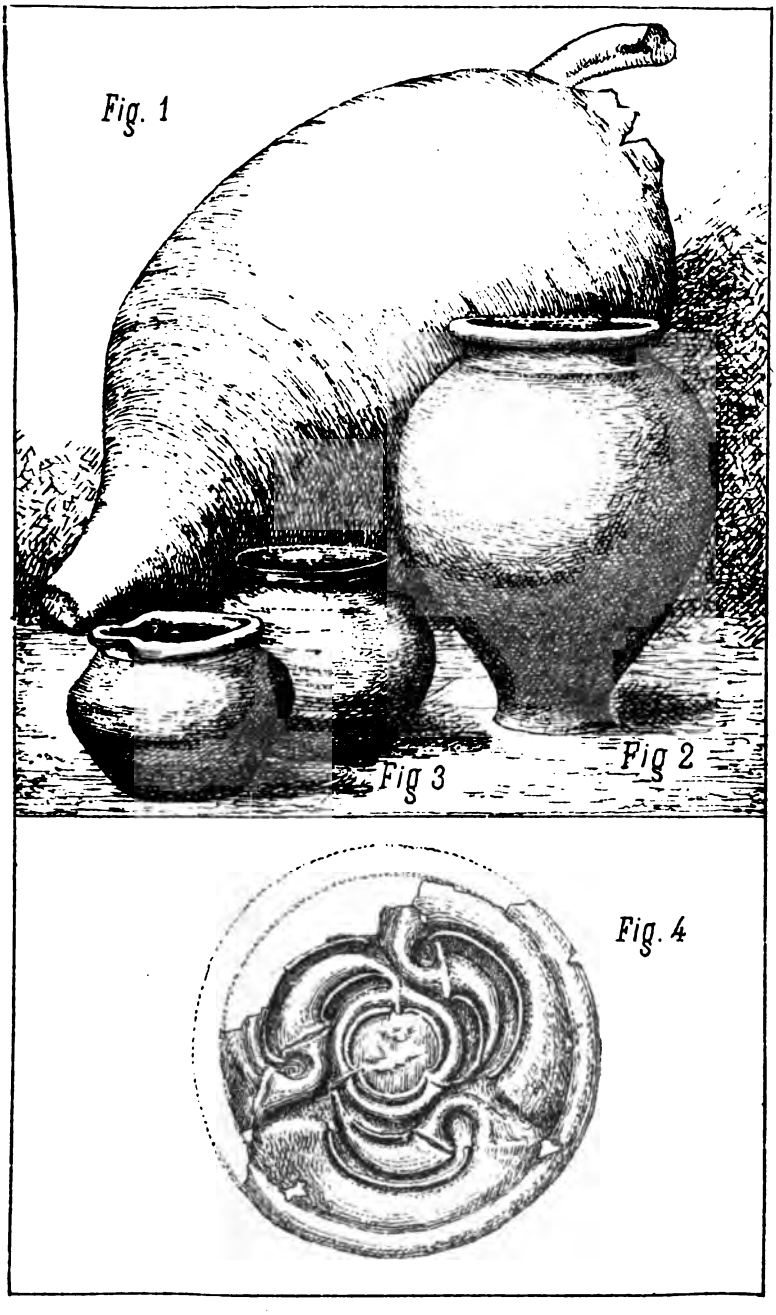

CIMETIÈRE DE SAINT-CLÉMENT

Un mort avait emporté dans son tombeau plusieurs coquilles; c'était évidemment un pèlerin.

Je ne puis quitter les fouilles de Saint-Clément, dit en terminant M. Durand, sans rendre un hommage mérité à M. Juste, qui a bien voulu donner des ordres pour qu'elles fussent conduites de manière à permettre toutes les constatations utiles. M. l'abbé Lasseigne, curé de Montverdun, n'a pas rendu un moindre service à la science, en suivant assiduement les travaux, et en levant le plan des substructions découvertes. Lorsque ce plan sera terminé et complété par les résultats des fouilles ultérieures, ce sera un document très précieux et qui permettra peut-être de se faire une idée plus précise du plan général et de la destination de l'édifice, ou des édifices, dont on retrouve les restes. L'ancienne église de Saint-Clément était, selon toute probabilité, voisine du cimetière : faisons des vœux pour que ses vestiges, qu'il serait si intéressant d'étudier, revoient aussi le jour.

Dons.

M. Thevenin offre à la Société un lot de papiers intéressant notre province (voir Mouvement de la Bibliothèque). Des remerciements sont votés à M. Thevenin.

La séance est levée.

Le Président,
Cte DE PONCINS.

Le Membre faisant fonction de Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice 1884.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	recettes à effectuer d'après le budget	recettes à effectuer après vérification	recettes effectuées	restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4000 »	4380 »	4230 »	150 »
2. id. à 15 fr.	1000 »	1155 »	1155 »	
3. Subvention de la ville	200 »	200 »	200 »	
4. Vente de publications éditées par la Société	10 »	» »	17 »	
Total	5210 »	5735 »	5602 »	150 »

Dépenses

	dépenses prévues au budget	dépenses effectuées	excédant des dépenses effectuées sur les dépenses prévues	crédits annulés faute d'emploi
1. Traitement du bibliothécaire	800 »	800 »	» »	» »
2. Frais de bureau et port d'imprimés	350 »	413 80	63 80	» »
3. Entretien de la salle	100 »	3 80	» »	96 20
4. Chauffage	100 »	117 45	17 45	» »
5. Indemnité au concierge	100 »	100 »	» »	» »
6. Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*	3000 »	1469 35	» »	1530 65
7. Achat de livres et abonnements, reliures	400 »	320 »	» »	80 »
8. Fouilles	200 »	» »	» »	200 »
9. Frais d'encaissement	100 »	61 15	» »	38 85
10. Imprévu	60 »	432 15	372 15	» »
Total	5210 »	3717 70	453 40	1945 70

BALANCE.

Recettes	5602 »
Dépenses	3717 70
Excédant de recettes	1884 30

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes.

	recettes à effectuer d'après le budget	recettes à effectuer après vérification	recettes effectuées	restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1883.	6596 55	6596 55	6596 55	» »
2. Restes à recouvrer du même exercice : cotisations arriérées.....	240 »	120 »	» »	120 »
3. *Subvention de l'Etat pour création d'un musée lapidaire*....	» »	» »	1000 »	» »
Total.....	6836 55	6716 55	7596 55	120 »

Dépenses.

	dépenses prévues au budget	dépenses effectuées	excédant des dépenses effectuées sur les dépenses prévues	crédits annulés faute d'emploi
1. Achat de livres (Solde du compte Porquet).....	1072 50	1072 50	» »	» »
2. Réparations à la salle. Ouverture d'une porte de communication.....	1200 »	» »	» »	1200 »
3. Catalogue.....	800 »	» »	» »	800 »
4. Photographies de monuments historiques.....	200 »	» »	» »	200 »
5. Souscription conditionnelle pour complément de la restauration du triptyque d'Ambierle.	400 »	400 »	» »	» »
6. Fouilles.....	200 »	» »	» »	200 »
7. Frais de la souscription de Laprade..	500 »	402 45	» »	97 55
Total.....	4372 50	1874 95	» »	2497 55

BALANCE.

Recettes.....	7596 55
Dépenses.....	1874 95
Total.....	5721 60

Résultat général de l'exercice 1884.

Recettes ordinaires.....	5602 »	13198 55
Recettes extraordinaires.....	7596 55	
Dépenses ordinaires	3717 70	5592 65
Dépenses extraordinaires	1874 95	
Excédant total de recettes à reporter au budget additionnel de 1885.....		7605 90

ANNEXE N° II.

Budget additionnel de 1885.

Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1884....	7605 90
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	270 »
3. Restes à recouvrer sur divers.....	114 50
Total	7990 40

Dépenses.

1. Création d'une salle de musée. Communication avec la salle de la Diana.....	5000 »
2. Catalogue	1000 »
3. Frais de la souscription de Laprade.....	97 55
Total.....	6097 55

BALANCE.

Recettes	7990 40	
Dépenses	6097 55	
Excédant de recettes.....		1892 85

ANNEXE N° III.

Budget ordinaire de 1886.

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs.....	4300 »
2. Cotisations à 15 francs.....	1100 »
3. Subvention de la ville.....	200 »
4. Vente de publications éditées par la Société	10 »
Total.....	5610 »

Dépenses.

1.	Traitement du bibliothécaire.....	800 »
2.	Frais de bureau et port d'imprimés.....	500 »
3.	Entretien de la salle.....	100 »
4.	Chauffage	120 »
5.	Indemnité au concierge.....	100 »
6.	Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*...	3000 »
7.	Achat de livres et abonnements, reliures.	400 »
8.	Fouilles.....	200 »
9.	Frais d'encaissement.....	100 »
10.	Imprévu	290 »
	Total.....	5610 »

II.

Mouvement de la Bibliothèque.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Barbier de Montault (Mgr X.), son ouvrage : *Le martyrium de Poitiers. Compte-rendu des fouilles et de l'ouvrage du R. P. de la Croix.* Poitiers, (Georges Guillois) 1885, in-8°.

Baye (baron Joseph de), ses notices : *Cimetière gaulois de Mareuil-le-Port* (*Marne*). (Extrait du *Bulletin des travaux historiques. Archéologie.* N° 1, 1884). Paris, imp. nat., 1884, in-8°.

— *L'existence indépendante et la durée de l'industrie néolithique proprement dite.* (Discours prononcé le 17 août 1880 au congrès de Reims, tenu par l'Association française pour l'avançement des sciences). Reims, (Justinart), s. d., in-8°.

— *L'industrie acheuléenne dans le loess de la Brie-Champenoise.* Châlons-sur-Marne, (E. Martin), 1881, in-8°.

— *Sépultures franques de Joches* (*Marne*). (Extrait de la *Revue archéologique*. Novembre 1880). Paris, Didier et Cie, 1880, in-8°.

Conseil central d'hygiène publique et de salubrité du département de la Loire : *Compte-rendu des travaux pendant les années* 1883 *et* 1884, *publié par les soins d'une commission composée de MM. Maurice, vice-président, et Guinard, secrétaire.* St-Etienne, Théolier et Cie, 1885, in-8°.

Lascombe (Adrien), conservateur de la bibliothèque de la ville du Puy, sa notice : *Testament de Claude Yves, marquis d'Alègre* (6 novembre 1664). Le Puy, Marchessou fils, 1885, in-8°.

(Renferme des notes intéressantes sur le Forez).

Magnin, de Noirétable : Tiers de sol d'or, trouvé au lieu dit le *Puy des Os*, commune de Noirétable.

Cette pièce a été ainsi déterminée par notre collègue M. Chassain de la Plasse :

DN VALENTINIANVS P F AVG
Tête diadémée à droite
Rꝛ VICTORIA AVGVSTORVM CON
Victoire

Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes : Bernard (Auguste) et Bruel (Alexandre) : *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny.* Tome III, (987-1027). Paris, imp. nat., 1884, in-4°.

— *Discours prononcé par M. René Goblet, Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le* 11 *avril* 1885, *à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.* Paris, 1885, in-4°.

— *Journal des Savants.* Mars-mai 1885.

Pérot (Francis), sa notice : *Le Ré-Mur-Seint. Etu-*

des archéologiques de la montagne Bourbonnaise. (Extrait de la *Revue Bourbonnaise*). Moulins, (C. Desrosiers, E. Auclaire, succr), 1885, in-8°.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon ; Guigue M.-C. : *Registres consulaires de la ville de Lyon ou recueil des délibérations du conseil de la commune de* 1416 *à* 1423, *publié d'après les procès-verbaux originaux.* Tome I. Lyon, Auguste Brun, 1882, in-4°.

Thevenin, ancien notaire à Boën : Lettre signée *Harcourt* et adressée de Paris à M. le baron de l'Aubépin, maréchal de camp des armées du Roi, à l'occasion du mariage de celui-ci. (5 janvier 1656).

— Fondation d'une prébende dans l'église de Palognieu (30 septembre 1675) :

Pardevant le notaire royal au bailliage de Forestz soubsigné et en présence des témoings soubznommés s'est estably en personne vénérable messire Claude Mosnier Lacour prebtre curé de Palogneu lequel meu de dévotion et de son bon gré et certaine science a fondé comme il fonde par ces présentes une prébende ou collation de messe en l'autel de Nostre-Dame de Bon Rencontre estant au costé droit de l'esglize parrochialle dudit Palogneu pour par le prébandier qui sera nommé soit prebtre ou clerc dire et celebrer ou faire celebrer une messe chasque sepmaine de l'année de l'office du jour et au jour qu'il vouldra choisir de la sepmaine à sa commodité scavoir sy c'est un Lundy de l'office des morts Le Mardy des Anges Le Mercredy des Apostres Le Jeudy du Sainct Esprit ou du St Sacrement Le vendredy de la Passion de nostre Seigneur Le Sabmedy de la Vierge Et aussy à la charge que le dict prébendier qui sera nommé sera obligé d'instruire les enfans de la parroisse et autres qui se présenteront jusques à ce qu'ils sachent les mistéres de la Foy La dévotion de la Saincte Vierge et autres instructions du catéchisme pour parvenir à la confession et saincte communion Et de plus ledit sieur fondateur recognoissant que les pauvres ont part aux biens de l'esglise

et que les Ecclésiastiques sont obligés d'en avoir soing et de leur faire l'aulsmosne *quia bona ecclesiæ patrimonia sunt pauperum Vota fidelium, pretia peccatorum et sanguis christianorum* selon la doctrine des anciens pères de l'esglise:

Sic nostras partimus opes, pars optima templo, Altera pars inopi, servit pars tertia nobis.

Icelluy sieur fondateur charge ledit prébendier de donner annuellement par aulsmosne deux sestiers de bled soigle aux pauvres ceulx de ses parens alliez et de sa parroisse préférez aux autres suivant le chois qui en sera faict par le curé du Lieu et par ledict prébendier duquel curé il sera tenu prendre certifficat. Et sans que l'on attende que les dits pauvres demandent la dicte aulmosne mais elle leur sera porté pour l'amour de Dieu selon qu'on cognoistra leur nécessité pourveu que lesditz pauvres soient gens de biens, craignant Dieu et ne portant aulcun dommage au prochain et surtout à la maison et domeyne cy-apprès déclairé. Et pour dotation de la commission de Messes et de la dicte aulsmosne et autres œuvres pies cy dessus, Le dict sieur fondateur donne aux prébendiers qui seront nommez Le domeyne et mestérie qu'il a cejourd'huy acquis de Me Antoyne Grozelier advocat en parlement scittué en laditte parroisse de Palogneu et ainsy qu'il se comporte et qu'il est spécifflé par le contract receu par le notaire soubzsigné avec ses appartenances et des pendances. Lequel domeyne il veut et entend estre appellé à l'advenir *La Maison Dieu,* se réserve ledict sieur fondateur la jouissance du domeyne et le service de ladicte commission de Messes et autres œuvres pies pendant sa vie et de nommer et conférer à tel prebtre ou clerc que bon luy semblera par son testament ou aultre ordonnance de dernière volonté Et apprès luy il donne Le patronage et collation de la dicte commission de Messes à Antoyne Mosnier son nepveu laboureur du village de Ladret parroisse de Pallogneu héritier de la maison paternelle dudit sieur fondateur et les siens et successeurs qui seront héritiers maistres et pocesseurs de la dicte maison Et en cas que la dicte maison vienne a se partager a l'advenir que Dieu ne veuille La diote collation et nomination appartiendra a Laisné. Laquelle nomination ils seront tenus de faire quatre mois apprès la vacation d'Icelle. Car ainsy l'a voulu le diot sieur fondateur. Et pour l'insignuation et enregistrement des

présentes a faict et constitué son procureur le porteur des dictes présentes. Faict et passé audict lieu de Pallogneu maison curialle dudict lieu après midy le dernier septembre mil six cent septante cinq en présence de Messire Gaspard Grozellier conseiller et aulmonier du Roy prebtre et curé de Lérignieu, Me Jacques Girard advocat en parlement juge de la ville et prévosté de Boën et du dict Grozellier advocat qui ont signé avec le dict sieur fondateur et encore de sieur Antoyne Jamier marchand de la dicte ville de Boën qui a déclairé ne scavoir signer enquis. Ainsy signé à la cedde des présentes Lacour. Grozelier. Girard. Grozelier et Syvetton notaire royal.

Pour Expédition aud. sieur Mosnier Lacour

SYVETON, notaire royal.

Suit la mention de l'enregistrement au greffe de l'Election de Forez et en celui de l'archevêché de Lyon. Novembre et décembre 1675.

Expédition authentique. Parchemin.

— Institution canonique de Pierre Mosnier, présenté à la cure de Rontalon par les chanoines comtes de Saint-Jean, collateurs de ce bénéfice, en remplacement de François Dubost, décédé. — Signé *Antonius episcopus Sinopensis, suffragans Lugdunensis*, et plus bas, par délégation, Charesieu, secrétaire. 14 avril 1730.

Sceau plaqué de François-Paul de Neufville, archevêque de Lyon.

Expédition papier.

— Procès-verbal de la prise de possession de la cure de Cordelle par Messire Claude Mosnier, vicaire de Messimy, annexe de Brindas en Lyonnais, nommé à cette cure par Michel Gilbert de Chantelot chanoine comte de Lyon, prieur commandataire de St-Jean sur St-Maurice en Roannais et, en cette qualité, collateur de la dite cure. 31 août 1736. Petel, notaire royal et apostolique.

Expédition. Papier. (*Cf. Bulletin de la Diana*, t. II, page 107).

— François Selis, juge de Rochefort (Lyonnais), ordonne la remise à Pierre Mosnier, curé de St-Martin-en-Haut, des papiers de la cure et de la fabrique de cette paroisse missous scellés au décès de Pierre Chastaing son prédécesseur. — Inventaire sommaire et remise desdits papiers. 16 janvier 1745. Blanc, greffier.

Expédition. Papier.

— Brevet de conseiller du roi garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts de Montbrison, pour Jean Pupier, premier titulaire de cette charge créée par ordonnance royale du 18 septembre 1752. 29 juin 1753. Signé *par le Roy*, Legras.

Expédition, parchemin.

— Brevet de conseiller du roi garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts de Montbrison pour Rambert Javogues, successeur par acquisition du 8 octobre 1764 de défunt Jean Pupier. 1765. Signé *de par le Roy*, Paporet.

Expédition. Parchemin.

— Arrêt de la cour des Aides condamnant les syndic, manants, habitants, corps et communauté de la ville de Boën à payer la somme de neuf cents livres à Pierre Mosnier, bourgeois de Palogneu et à Jeanne Puy sa femme. 7 octobre 1785.

Parchemin.

Vier (Louis): Contrat de mariage entre noble homme Jean de la Mure, écuyer, fils de feu noble Jean de la Mure, en son vivant écuyer, seigneur de Champtois et Changy, demeurant au château de Saint-Maurice, et de demoiselle Marie Verdier, d'une part; et demoiselle Jeanne Presles, fille de noble homme

Me Antoine Presles, châtelain de Villeret, et de demoiselle Marguerite Giraud, d'autre part. Le futur, assisté de Guy, Pierre et Antoine de la Mure ses frères, se constitue les biens à lui délaissés par feu son père et tous ceux qu'il apportera dans la maison dudit châtelain Presles. Les père et mère de la future lui donnent la moitié de tous leurs biens, et l'autre après leur décès, à moins de disposition contraire, sous réserve d'usufruit en faveur de Marguerite Giraud au cas qu'elle survive à son mari, et aussi sous réserve d'une somme de 3.000 écus sol au prix de l'ordonnance, habits et déjeûner de noces, qu'ils lèguent pour droits de légitime à Philiberte Presles, leur autre fille. Les futurs se font donation du prémourant au survivant de la somme de 500 écus sol. « Et finablement a promis ledict noble « Jehan de la Mure, espoux, enjoueler ladicte da- « moiselle Jane sa futture espouze, de bons et souf- « fizans joyaulx selon sa qualité. » A Villeret, maison et chambre sur la rue des donataires, le samedi 4 février 1589, présents messires Etienne Janet, curé de Saint-Maurice, Jean Brandin, curé, et Claude Giraud, prêtre de Villeret, honorable Etienne de la Rivoire, seigneur de Jarnosse et Me Claude Nappeot, dudit Villeret.

Expédition authentique, signée *Bonnet*. Parchemin.

En marge, visa de l'intendant Dugué, commissaire pour la vérification des titres de noblesse.

Echanges.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix : *Séances publiques du 23 juin 1883 et du 14 juin 1884* (Comptes-rendus). 2 livraisons, 1883-1884.

— Mémoires. Tome XIII, 1re partie, 1885.

Vallier (G.) : Iconographie numismatique du roi Réné et de sa famille.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* Nos 30, 31 et 32.

Docteur Dourif : Archéologie. Les potiers de Martres.

— *Mémoires.* Tome XXV. 1883.

Chaix de Lavarène (abbé) : Monumenta Pontificia Arverniæ sub Honorio III (1216-1227). (*Renferme une copie et des analyses de lettres relatives à la fondation de Notre-Dame de Montbrison*).

Académie du Var : *Bulletin.* Nouvelle série, tome XII, 1er fascicule. 1884.

Lambert (Gustave) : Histoire de Toulon.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin.* 5e année, 28e (supplémentaire) et 29e livraisons. Janvier-mars 1885.

Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes : *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France.* 1re livraison. 1885.

— Comité des travaux historiques et scientifiques : *Bulletin archéologique.* N° 1. 1885.

Flouest (E.) : Antiquités de Vertillum (Côte-d'Or). — Maître (Léon) : Le théâtre de Coussol en Petit-Mars. — Reinach (Salomon) : Fouilles d'El-Kantara en 1882.

— — Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin.* Année 1884.

— — Section d'histoire et de philologie. *Bulletin.* Nos 3 et 4. Année 1883.

Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions.* 6e année, nouvelle série, tome XI, nos 1 et 2. Janvier-avril 1885.

Smithsonian Institution : *Elephant pipes in the museum of the academy of natural sciences, Davenport, Iowa, by Charles E. Putnam.*

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin.* 16e année, nos 3, 4 et 5. Mars-mai 1885.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne : *Bulletin.* IXe volume. 1884.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 73e livraison. Avril 1885.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 4e trimestre 1884.

Durand (Charles) : Note sur la découverte, faite à Chincé, de pierres sculptées provenant du château de Bonnivet (Guillaume Gouffier).

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Bulletin.* Ve volume, 4e livraison. Avril 1885.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 4e année, no 14. Avril-juin 1885.

Société historique et archéologique du Maine : *Revue.* Tome XVI, 1er et 2e semestres 1884.

Angot (abbé) : Monographie paroissiale : Brie. — Bouillerie (Sébastien de la) : Bazouges-sur-le-Loir, son église et ses fiefs.

Abonnements.

Ancien (l') *Forez* : Revue historique et archéologique. 4e année, nos 1 et 2. Avril-mai 1885.

Anonyme : La prise de Montbrison par des Adrets en 1562.

Bibliothèque de l'école des Chartes. Tome XLVI, 1re et 2e livraisons. 1885.

Bulletin monumental. 6e série, tome 1er, n° 2. Mars avril 1885.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXI, 3e, 4e et 5e livraisons. Mars-mai 1885.

Revue archéologique. 3e série, tome V. Janvier-juin 1885.

Noé (G. de la) : Le rempart-limite des Romains en Allemagne.

Revue épigraphique du Midi de la France. Tome II, nos 32 et 33. Janvier-avril 1885.

Revue Lyonnaise. 5e année, tome IX, nos 51, 52 et 53. Mars-mai 1885.

Niepce (Léopold) : Archéologie lyonnaise. Les manuscrits du trésor de la cathédrale de Lyon avant 1789.

Roannais illustré. 1re série, 5e livraison. Avril 1885.

Petit (Emile) : Les antiquités gallo-romaines de St-Nizier-sous-Charlieu. — Viry (docteur Octave de) : Le couvent des Cordeliers de Charlieu. Le cloitre actuel, ses origines.

Acquisitions.

Terrier de la prébende de la chapelle de la Passion et de la Résurrection de N.-S. fondée dans l'église St-Philibert de Charlieu, reçu par Me Clément Robert, prêtre de Charlieu, notaire royal, au profit de Jean du Geley, curé de St-Philibert de Charlieu et prébendier de la susdite chapelle (1484-1488).

Réponses de Antoine Marquo de Vougy *(Wugiaci)* ; — d'Antoine et Thomas Tevenay de Fleury *(Fluriaci)* ; — de Benoist Burretier de Ligny *(Leigniaci)*, tenancier d'un pré en la paroisse de Saint Bonnet de Cray, joignant la rivière de Sopléon ; — de Pierre Berry et Jean Silvestre, de la paroisse de Ligny, tenanciers d'un pré sis en la riviere d'Urgue ; — de Jean Clerjon, de la paroisse de Reneyson : il reconnait devoir annuellement *videlicet duas oncias cocri ponderis marche,..... in*

et supra quodam prato sito in dicta perrochia de Reneyson ; — de Georges du Geley, marchand et bourgeois de Charlieu, tenancier d'un petit jardin sis *in villa Cariloci.... juxta ruetam publicam per quam itur de domo Johannis Seyverti apud hospitale Cariloci*, etc.

Au verso du dernier feuillet on lit : « La chapelle de la Ste « Passion et Résurrection de Ntre-Seigneur autrement du St- « Sepulchre c'est maintenant la chapelle du sainct Rozaire de « Charlieu, 1584 ».

Original. Parchemin.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Durand, architecte à Roanne, reçu le 13 avril 1885.

M. Charles Neyrand, à Saint-Chamond, reçu le 11 juillet 1885.

M. Roger de Quirielle, à la Palisse (Allier), ayant exprimé le désir de reprendre place dans les rangs de la Société, a été réintégré sur la liste des membres titulaires.

JUILLET - OCTOBRE 1885

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 22 août 1885.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. de Boissieu, E. Brassart, abbé Charnay, comte de Charpin-Feugerolles, André de Charpin-Feugerolles, J. Desjoyaux, A. de Montrouge, comte de Poncins, O. Puy de la Bastie, W. Poidebard, T. Rochigneux, J. Rony, baron de Rostaing, Alphonse de Saint-Pulgent, Testenoire-Lafayette, abbé Trabucco.

Congrès archéologique de Montbrison.
Musée lapidaire et d'antiques.

M. le Président rappelle que depuis la dernière réunion, la Société française d'Archéologie a tenu dans notre pays sa 52me session. Il ne s'arrêtera pas à en parler longuement, mais il veut féliciter ses confrères de la Diana et en particulier MM. Vincent Durand, Gonnard, de Rostaing, Vachez, E. Brassart. de la part qu'ils ont prise aux travaux

du Congrès; il n'oublie pas MM. Huguet, Joulin et Rochigneux qui ont mis tant de zèle à préparer l'organisation matérielle de cette importante réunion et il tient à dire aussi que, d'après diverses lettres reçues depuis, les membres de la Société française d'Archéologie paraissent avoir emporté un bon souvenir de leur visite en Forez.

M. le Président ajoute qu'à la réunion du matin, le conseil s'est occupé de régler le compte des dépenses entraînées par la création du musée lapidaire et d'antiques inauguré à l'occasion du Congrès. La somme à payer absorbera toutes les réserves en caisse ; le budget de l'année prochaine sera lui-même atteint, sans néanmoins que l'on soit obligé de supprimer aucune dépense courante. M. le Président termine en remerciant les personnes qui ont bien voulu encourager par des dons, ou des prêts temporaires, le musée naissant de la Diana et il prie M. le Bibliothécaire d'en dresser la liste, qui sera publiée dans *le Bulletin*.

Charte inédite concernant les églises de Saint-Victor-sur-Loire et du Châtelet. — Communication de M. Vincent Durand.

Il est donné lecture de la note suivante de M. Vincent Durand, qui a écrit pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à la séance :

« La Mure a publié dans les *Preuves* de son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, p. 298, la donation faite par Hugues, archevêque de Lyon, des églises foréziennes de Saint-Victor-sur-Loire et Sainte-Foy du Châtelet, à la célèbre abbaye de Conques en Rouergue, alors gouvernée par l'abbé Bégon III. Le même titre figure avec de légères variantes dans le Cartulaire de Conques édité en 1879 par M. Gustave Desjardins; il y porte le n° 502 et y est rapporté

aux années 1097 à 1106. Cette charte doit être vieillie de plusieurs années, car Blain, doyen, et Albert, archidiacre de Lyon, dont elle porte les souscriptions, avaient déjà fait place en 1095 à de nouveaux titulaires (1).

« Le même cartulaire renferme, sous le n° 506, un autre document depuis longtemps signalé par M. Chaverondier à l'attention des érudits foréziens (2). Par cet acte, Hugues Talabaz, Fulcrende sa femme, Ponce et Berard ses neveux renoncent entre les mains de Gauzbert, prieur du Châtelet, à tous leurs droits en l'église de Saint-Victor et dépendances. Gaudemar Bermund et Gaudemar Charpinel, *Carpinellus*, font pareil abandon en ce qui les concerne. Enfin, Jean Charpinel reconnaissant le bon droit de l'église de Sainte-Foy et se soumettant à la décision d'Humbaud, archevêque de Lyon, Gaucerand, évêque de Langres, Bérard, évêque de Mâcon, *Jossaldus*, évêque de Châlon, et Hugues, abbé de Beaulieu, délaisse aux religieux ladite église de Saint-Victor, telle que son oncle André l'avait donnée précédemment. La charte est souscrite par Trutbert chantre, Guillaume Bernon, Comarque, Rancon de Royans, *de Roianis*, Ponce

---

(1) Girin le Chauve, successeur de Blain, parait comme doyen de Lyon en 1095 (*Gallia Christiana*, t. IV, col, 104), et la même année, on trouve Bérard revêtu de la dignité d'archidiacre (*Gall. Christ.*, t. II, *instrum.*, col. 110. — Chaix de Lavarène, *Monumenta pontificia Arverniæ*, p. 433). D'autre part, l'abbé Bégon III, élu en 1087, fut déposé au Concile de Clermont en 1095 et replacé à la tête du monastère de Conques en 1097 : mais le synchronisme établi entre lui et le doyen Blain fait voir que la donation de Saint-Victor et du Châtelet se rapporte à la première partie de son abbatiat. La date de l'acte semble donc comprise entre les années 1087 et 1095.

(2) *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez et au département de la Loire*, t. II, p. 129.

de la Faye, Guillaume de Furan et Astier *Arte Mala*. Elle n'est pas datée, M. Desjardins la place sous les années 1121 à 1125.

« J'ai trouvé dans les papiers de La Mure, conservés à la bibliothèque de Montbrison, le texte d'une troisième charte relative aux possessions forézіennes de l'abbaye de Conques. C'est une transaction par laquelle l'église de Lyon abandonne à celle-ci tous ses droits sur les églises de Saint-Victor et du Châtelet, à condition que chaque année, le quatrième jour après la Toussaint, les religieux feront servir au chapitre un repas tel qu'il est de coutume pendant la semaine. Ce document paraît avoir été connu des auteurs du *Gallia Christiana*, où l'on trouve (t. IV, col. 201) cette mention : « Mallenus [*decanus Lugdunensis*].... una « cum capitulo Lugdunensi, coram Amedeo archie- « piscopo, transegit cum ecclesia Sanctæ Fidis, « subscribente Gauselino Sanctæ Fidis abbate. » Mais il n'avait pas été publié, que je sache, jusqu'à présent (1) et, d'autre part, il résulte de renseignements pris à Rodez que l'original vu au XVII[e] siècle a péri, ou du moins est inconnu dans les dépôts qui ont recueilli les épaves du chartrier de Conques.

« Il me semble donc utile de reproduire dans le *Bulletin* la pièce dont il s'agit. Son intérêt ne se borne pas à notre province, mais elle peut servir à perfectionner la suite chronologique des abbés de Conques : elle démontre en effet, par des synchronismes nettement établis, et conformément aux indications du *Gallia Christiana*, l'existence d'un

(1) La société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron vient de l'insérer dans ses actes, d'après la copie que j'ai adressée à M. l'abbé Cérès.

abbé Gaucelin, successeur de Boniface et distinct de celui du même nom vivant en 1190 (1).

« La copie retrouvée dans les papiers de La Mure paraît faite avec soin ; cependant il y a quelques petites taches, et l'orthographe est probablement rajeunie. J'ai indiqué en note les corrections que j'ai cru devoir introduire dans le texte.

1145-1147 (2).

Accord entre l'Eglise de Lyon et les religieux de Conques, touchant les églises de Saint-Victor-sur-Loire et du Châtelet.

Notum sit omnibus in quorum manibus præsens cartha pervenerit (3) quod controversia quæ inter Lugdunensem et Colchensem ecclesiam Sanctæ Fidis super medietate ecclesiæ Sancti Victoris diu agitata fuerat, utriusque consensu hoc fine terminata est. Venerabilis siquidem ecclesia Lugdunensis quidquid juris in ecclesia Sancti Victoris habebat religiosis fratribus in monasterio Sanctæ Fidis Domino servientibus libere concessit et tam illam ecclesiam quam ipsam de Castello, cæteraque omnia quæ fratres Conquenses in Lugdunensi archiepiscopatu possidebant, vel Domino donante legitime adepturi erant, sub sua tuitione et protectione suscepit : hac lege et hoc tenore, ut singulis annis, quarta die festivitatis Omnium Sanctorum, fratres Lugdunenses a Conchensibus in

(1) *Gallia Christiana*, t. I, col. 245. — G. Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, introduction, p. xlv.

(2) Ces dates extrêmes sont celles de la nomination de l'archevêque Amédée en qualité de légat apostolique (*Gallia Christiana*, t. IV, col. 119), et celle de sa mort, fixée par la plupart des auteurs à l'année 1147. Voir la charte rapportée aux environs de l'an 1145 par M. Guigue, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Dombes*, faisant suite à l'histoire d'Aubret, n° XXXV ; on y retrouve les souscriptions de Matlenus, doyen de Lyon, Héraclius archidiacre, Ilvo, abbé de Saint-Just, Girin, *dapifer*, et Guy, sacristain.

(3) Mss., *provenerit*.

refectorio generaliter, sicut septimanario die fieri solet, procurentur (1). Hoc totum factum est in generali cappitulo Lug., præsente domino Amedeo archiepiscopo. Et ego Amedeus, Dei gratia archiepiscopus, Appostolicæ Sedis legatus, prænominatas (2) ecclesias de Castello et de Sancto Victore cum appendiciis suis laudo et concedo Domino et sanctæ Fidei et abbati G. et monachis tam præsentibus quam futuris, retento nostro annuali censu, octo videlicet solidorum ; retentis etiam sinodo et paratis secundum morem aliarum ecclesiarum. Signum Malleni (3) Lugdun. decani, Ulionis abbatis sancti Justi, Heraclii archidiachoni (4), Girini dapiferi, Guidonis sacristæ, Poncii magistri. Signum Gaucelini abbatis Sanctæ Fidis, Odonis camerarii, Petri magistri, Joannis monachi, Giraldi cappellani.

Extrait dudict contract de transaction et donnation escript en parchemin en bonne et deües forme, avec trois sceaux de cire pendant en icelles, à nous notaires et tabellions royaulx de la ville de Conques soubssignez exhibés et retirés par monsieur m^re^ Jean Madrieres, chanoine ouvrier au chappitre abbatical Saincte-Foy de Conques et scindicq d'iceluy, par luy retiré apprés deüe collation faicte. A Conques, le 24 septembre 1647. Signé *Fualdès, notaire royal, Fualdès, notaire royal.* Ay exhibé et retiré ledict acte, iceluy remis dans les archives du chappitre ledict jour. *Madrieres, scindicq.*

Nous, juge de Conques, soussigné, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que M^es^ Anthoine et Pierre Fualdès sont notaires royaulx habitans dans la presente ville, et que foy est adjouttée aux actes par eux receüs. En foy de quoy, nous sommes soubsignés et apposé le sceau de monseigneur l'abbé, seigneur dudict Conques, le vingt cinquiesme aoust mil six cents cinquante quatre. *Masson, juge.*

(Bibliothèque de la ville de Montbrison. — Papiers du chanoine de la Mure, t. III, p. 36).

---

(1) Mss., *procurent.*

(2) Mss., *pernominatas.*

(3) Mss., *Mallerii.*

(4) Héraclius de Montboissier, deuxième successeur de l'archevêque Amédée.

M. Testenoire-Lafayette dit qu'il serait curieux de savoir à quelle localité appartient le nom de Furan porté par un des témoins de la charte n° 506 du cartulaire de Conques, que vient de citer M. Vincent Durand ; car il ne trouve nulle part la preuve que Saint-Etienne se soit appelé *Furanum* ou *Furania*, comme le racontent tous les vieux chroniqueurs Stéphanois. M. Testenoire estime qu'en l'absence de documents très anciens, cette appellation de *Furanum* pour Saint-Etienne doit être mise en suspicion, ainsi que celle de *Castrum Vari* pour Saint-Bonnet-le-Château.

M. le comte de Poncins fait observer que le nom de Furan se trouve encore dans une charte publiée dans les preuves du La Mure-Chantelauze (T. III, page 32).

M. Testenoire-Lafayette dit que la région dont il est fait mention dans la communication de M. Vincent Durand, Saint-Victor-sur-Loire et le Châtelet, pourrait servir de but à l'excursion de l'année prochaine, en y joignant Essalois, Chamble, les Camaldules, Notre-Dame de Grâces. Il y aurait peut-être lieu de s'occuper, dès maintenant, des mesures à prendre pour préparer cette visite.

Cachet d'oculiste romain trouvé dans la commune de Saint-Etienne-le-Molard.

M. Eleuthère Brassart dit que le 24 mai dernier, étant allé visiter les fouilles de Saint-Clément avec M. Chaverondier, archiviste du département, et M. Vincent Durand, ils apprirent qu'une petite pierre portant une inscription venait d'être trouvée par un sieur Passelègue, dans une vigne récemment minée en la commune de Saint-Etienne-le-Molard. Ils se mirent immédiatement à la recherche de l'objet signalé et réussirent à en faire l'acquisition.

Le lieu de la découverte est situé au dessus du village des Fangirons, au territoire dit le *Grappet*. Le village des Fangirons est peu éloigné de l'ancien bourg et château de Jullieu, où toutes les années de nombreux débris romains sont mis au jour par la culture. M. Vincent Durand a décrit quelques unes de ces trouvailles dans les Mémoires de la Diana (T. I, page 105).

La pierre inscrite dont il s'agit affecte la forme d'une petite baguette quadrangulaire en schiste verdâtre assez dur, poli sur toutes ses faces. Ses dimensions sont $0^m 032$ de longueur sur $0^m 010$ de largeur et $0^m 006$ d'épaisseur.

Sur une des faces de $0^m 006 \times 0^m 032$ est gravée avec soin l'inscription suivante :

SEX · ANTONIAT
TALI · ADCLARITA

(*Sexti Antoni(i) Attali ad claritatem*).

C'est donc un cachet d'oculiste romain. Il a servi à estampiller un collyre préparé par Sextus Antonius Attalus. Ce nom paraît nouveau. Notre éminent confrère, M. Héron de Villefosse, a signalé à M. V. Durand, comme portant le même *cognomen*, un autre oculiste, Titus Julius Attalus, connu par un cachet de la collection de Montigny et cité sous le n° 40 par Grotefend, dans son ouvrage, *Die Stempel der rœmischen Augenœrzte*.

Un membre demande en quoi consistait la profession d'oculiste chez les Romains et de quelle nature étaient les collyres qu'ils vendaient.

M. Brassart répond que les oculistes (*Medicus ocularius*) étaient, comme leur nom l'indique, des praticiens spécialement adonnés à la guérison des maladies des yeux. On a supposé qu'un certain

nombre d'entre eux étaient ambulants. Les onguents ou collyres qu'ils débitaient en pâte solide recevaient l'empreinte d'un cachet faisant connaître leur nom, celui du médicament et le genre d'affection que ce dernier était propre à combattre. Un grand nombre de formules de collyres oculaires nous ont été transmises par les auteurs de l'antiquité (1).

On connaît plusieurs cachets d'oculistes portant la mention *ad claritatem*, qui s'explique d'elle même. Celui de Jullieu était l'estampille d'un topique pour l'éclaircissement de la vue. Il était juste qu'il tombât entre les mains de trois myopes portant lunettes.

Echange de publications.

M. le Président lit une lettre du Président de la Société archéologique d'Hippone (Bône, Algérie) demandant l'échange des publications de cette compagnie avec celles de la Diana. Cet échange est mis aux voix et adopté.

Dons.

M. le comte Rodolphe de Sainte-Colombe offre à la Société un lot de titres relatifs à la seigneurie de Ressis et de Chirassimont (voir Mouvement de la Bibliothèque). La Société lui vote des remerciements.

La séance est levée.

Le Président,
C^te^ Léon de PONCINS.

Le Membre faisant fonction de Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

---

(1) Voir : *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines* de Daremberg et Saglio, aux mots *Chirurgia* et *Collyrium*. — *Bulletin des Antiquaires de France*, 1879, page 90; 1880, page 250; 1881, pages 109 et 293; 1882, page 233, etc.

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Baye (baron Joseph de), sa notice : *L'importance des temps néolithiques affirmée par les travaux pratiqués à l'intérieur du sol et à sa surface dans quelques stations de la Champagne avoisinant le Petit-Morin.* (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*). Arcis-sur-Aube, Frémont, 1885, in-8°.

Bernard : Débris d'ornements en terre cuite provenant de l'ancien cimetière de Saint-Germain-Laval.

Becdelièvre (vicomte de) : Borne milliaire trouvée à Naconne et naguères conservée au château de Bigny. L'inscription de cette colonne a été publiée par l'abbé Roux (*Forum Segusiavorum*, page 77, planche XI) et par Aug. Bernard (*Description du pays des Ségusiaves*, page 27).

Granit de montagne. — Hauteur 0m 48 ; diamètre 0m 49.

— Lit en bois sculpté portant la devise de Claude d'Urfé et provenant du château de la Bâtie. — XVIe siècle.

Boullier (Auguste), son ouvrage : *Un roi et un conspirateur — Victor-Emmanuel et Mazzini — Leurs négociations secrètes et leur politique,* suivi de *M. de Bismarck et Mazzini, d'après des documents nouveaux.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1885, in-12.

Clairet (abbé) : Deux *echea* provenant d'une voûte démolie dans l'église de Saint-Thomas-la-Garde.

Terre cuite. — Hauteur actuelle, 0m 25 et 0m 16 ; diamètre, 0m 16 et 0m 12.

Colleville (vicomte de), son ouvrage : *Les missions secrètes du général-major baron de Kalb et son rôle dans la guerre de l'indépendance américaine.* Paris, Emile Perrin, 1885, in-18.

Condamin (abbé James) et abbé François Langlois, leur ouvrage : *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château d'après les documents conservés aux archives locales et départementales.* Tome 1er. Paris, Alphonse Picard; Lyon, Vitte et Perrussel; Saint-Etienne, Chevalier; 1885, in-8°.

Dion (Adolphe de), ses œuvres : *La tour centrale de Bayeux et M. Ruprich-Robert.* (Extrait du *Bulletin monumental,* 1883). Tours, (Paul Bousrez), s. d, in-8°.

— *Les seigneurs de Breteuil en Beauvaisis.* (Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome X, 1883). Paris, 1884, in-8°.

— *Tours romanes de la cathédrale de Coutances.* (Extrait du *Bulletin monumental*, 1884). Tours, (Paul Bousrez), s. d, in-8°.

Dion (Adolphe de), son ouvrage en collaboration avec M. Adrien Maquet : *Nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury. Notes sur les familles nobles ou bourgeoises qui ont possédé des fiefs ou occupé des charges dans ce comté et les châtellenies de Bréteucourt, Epernon, Gambais, Houdan, Neaufle-le-Château, Rochefort en Iveline et Saint-Léger-en-Iveline qui en dépendaient.* (Extrait du Ve volume des *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*). Rambouillet, (Raynal), 1881, in-8°.

Donot (Prosper) : Médaillon trouvé à Feurs.

Durand (Vincent) : Echantillons des murailles vitrifiées de Saint-Alban et de Château-Brûlé, commune de Villeret.

Fréry (François) : Bref de vente de la Diana, adju-

gée comme bien national et pour la somme de 2875 livres, à Jean-Baptiste Chovot, aubergiste à Montbrison (8 août 1791). Cf. *Mémoires de la Diana*; t. II, page 175.

Expédition authentique. Papier.

Georges: Débris d'ornement en terre cuite trouvé rue Bourgneuf, à Montbrison.

Hospices de Montbrison: Figures symboliques des quatre Evangélistes, portant au cou les armes d'Urfé entourées du collier de l'Ordre de Saint-Michel. Ces figures supportaient, dans l'ancienne église de Sainte-Claire, le tombeau de Jacques Ier d'Urfé. (V. Aug. Bernard, *Les d'Urfé* p. 57).

Grès de Saint-Etienne. — Hauteur, 0m 97. — XVIe siècle.

— Plaque de grès portant sculptées en relief les armoiries suivantes: *de..... à 3 alérions de.....* (Grosellier).

Grès de Saint-Etienne. — Hauteur, 0m 40; largeur, 0m 32. — XVIe ou XVIIe siècle.

Luvigne (de): Statuette en bois représentant sainte Anne assise et soutenant la Vierge, dont la tête manque.

Hauteur, 0m 75.

Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes: *Bulletin des bibliothèques et des bibliophiles*. Année 1885, n° 4.

— *Journal des Savants*. Juin-août 1885.

Boissier (Gaston): L'administration des musées et des fouilles en Italie.

Monery (Louis): *Monseigneur Gonindard, évêque de Verdun, et son sacre*. Lyon, Vitte et Perrussel, 1885, in-18.

Neufbourg (comte Jean de): Vase antique provenant des fouilles du Crêt Châtelard.

Terre cuite peinte. — Hauteur, 0m 07; diamètre, 0m 13.

Poncins (comte Léon de): Statuette de la Victoire trouvée à Feurs. (Cf. *Mémoires de la Diana*, t. II, page 190 et figure).

Bronze doré. — Hauteur actuelle, 0m 18.

Rostaing (baron de), sa notice: *Mediolano et Aquis Segete de la table dite de Peutinger. Attribution au Forez de ces deux étapes de voies romaines des Ségusiaves.* Montbrison, (A. Huguet), 1885, in-8°.

Saint-Pulgent (Alphonse de); Rochette (comte de la): *Histoire des évêques de Mâcon.* Tomes I et II. Mâcon, Emile Protat, Durand et Legrand, 1866-1867, 2 vol. in-8°.

— Quatre bas-reliefs :

1° Ange, à la robe flottante, arrêtant l'âne de Balaam. A gauche, montagne couronnée par un édifice; à droite, un temple; au dernier plan, les remparts d'une ville.

Grès de Saint-Etienne. — Hauteur 0m 57; largeur, 0m 78. — XVIe siècle.

2° L'Adoration des Mages. A gauche, la Sainte Famille; à droite, un roi mage à genoux et deux debout apportent leurs présents.

Grès de Saint-Etienne. — Hauteur, 0m 56; largeur, 0m 78. — XVIe siècle.

3° Samson ceint d'une écharpe flottante, ouvrant la gueule d'un lion. Au premier plan, la campagne; à gauche, une grotte et sur une éminence un temple ou des remparts; à droite, le tronc d'un gros arbre.

Grès de Saint-Etienne. — Hauteur, 0m 57; largeur, 0m 75. — XVIe siècle.

4° Groupe de sept personnages sur un même plan. Les quatre placés à gauche sont dans l'attitude de

la conversation, tandis que les trois placés à droite semblent s'avancer vers eux ; le premier des trois porte un sceptre, le dernier seul est imberbe.

Grès de Saint-Etienne. — Hauteur, 0m 49 ; largeur, 0m 73. — XVIe siècle.

Chacun de ces bas-reliefs est renfermé dans un large cadre rectangulaire qui porte des traces d'inscriptions peintes.

— Chapiteau trouvé au mont d'Uzore.

Marbre blanc. — Hauteur 0m 28. — XIIe siècle.

Sainte-Colombe (comte Rodolphe de) : Transaction entre Isabelle comtesse de Forez et dame de Beaujeu et le prieur du couvent de Saint-Irénée de Lyon, au sujet de la justice de Chirassimont. (Janvier 1271, 1272 nouveau style.)

Nos Ysabella comitissa Forensis, domina Bellijoci, notum facimus universis presentes licteras inspecturis quod cum discordia mota esset et diucius in curia Bellijoci agitata inter inclite recordacionis dominum R. comitem Forensem, dominum Bellijoci, quondam virum nostrum, et subsequentes inter nos ex una parte, et Johannem Albi priorem, et conventum sancti Hyrenei Lugdunensis, ex altera, super bannis, clamoribus, usagiis, mensuris vinariis et juribus aliis ad juridictionem et districtum pertinentibus in villa de Chasal Symont ; tandem post longos et varios litigiorum tractus, dicta discordia per manum venerabilis viri domini Hugonis de Piseiz, decani Bellijoci, canonici Lugdunensis, tunc judicis predicte curie Bellijoci, sopita c[s]t amicabiliter, de consensu partium, in hunc modum : videlicet, quod banna, exitus clamorum, injuriarum, sanguinum, adulterorum et mensurarum vinariarum et aliorum maleficiorum predicte ville de Chasal Symont, a cruce de Rampaux usque ad planchiam del Foilli, et a dicta planchia sicut tendit ripperia Dalfoilli usque ad trivium vie de Chavannes, et ab inde usque ad trivium retro domum Johannis Placi, et ab inde sicut vadit versus ripperiam del Fan, et ab inde sicut tendit superius dicta ripperia del Fan usque ad passum de la Sauzia, et ab inde usque ad predictam crucem,

ad ipsos priorem et conventum et ecclesiam sancti Hyrenei Lugdunensis de cetero totaliter pertinebunt, et hec omnia per prepositum ipsorum prioris et conventus quem ibidem pro voluntate sua instituent excercebunt; mutilacio vero membrorum, et ultimi supplicii punicio, et deportacio, et omnis condempnacio ad mortem maleficiorum predicte ville de Chasal Symont ad nos et dominum Bellijoci, racione castellanie de Lay, pertinebit. Ita tamen quod si pena corporalis maleficiorum in dicta villa de Chasal Symont redimeretur vel mutaretur ad penam pecunariam, medietas illius peccunie ad dictos priorem et conventum, et altera medietas ad nos et dominum Bellijoci, ratione castellanie de Lay, similiter pertinebit. Bona siquidem mobilia et inmobilia dampnatorum, si sint homines vel tenementarii ecclesie sancti Hyrenei, ad ipsos priorem et conventum pertinebunt, consuetudine terre illius qualibet non obstante. Ceterum, ut effrenata cupiditas sui prodiga, pacis emula, materia jurgiorum et mater licium, que cothidie sopita suscitat et litigia generat, ex hac presente compositione penitus extirpetur, ordinatum est et pronunciatum est per dictum decanum, quod predicti prior et conventus dent et solvent de cetero annuatim duos obolos aureos, vel decem solidos viannenses pro dictis obulis, videlicet pro quolibet obolo quinque solidos viannenses, preposito nostro de Lay, nomine castellanie de Lay, ad Nativitatem Domini, pro speciali garda predicte ville de Chasal Symont et hominum ejusdem ville. Ita tamen quod nos, vel dominus Bellijoci, vel quilibet alius nomine baronie Bellijoci vel predicte castellanie de Lay, nichil amplius juridictionis, taillie, complaingte, jornalis, corvate, angariarum vel parangariarum, procuracionis, tributi, exactionis, vel usagii cujuslibet habeamus vel percipiamus in dicta villa de Chasal Symont, nec in hominibus dictorum prioris et conventus in dicta villa habitantibus vel infra terminos predictos. Inmo dicti prior et conventus et predicta villa, cum hominibus supradictis ab universis et singulis exactionibus et usagiis supradictis, pro dictis duobus obolis aureis, vel decem solidis viannensibus pro dictis duobus obolis aureis, erga nos et dominum Bellijoci [et nostr]os successores in baronia Bellijoci, nomine castellanie de Lay, liberi erunt de cetero et inmunes, preter illa que superius s[unt exp]ressa, [et quod si] forcitan, quod absit, contra predicta aliquid

actemptaverint, [nichil nob]is, vel successoribus seu heredibus nostris, valeat nec proderet, inmo esset penitus irritum et inane. Nos autem dicta comitissa, et ego Guiotus, filius prefate domine comitisse et domini comitis superius nominati, pro nobis et successoribus seu heredibus nostris in castellania de Lay, et nos prefati prior et conventus ecclesie sancti Hyrenei Lugdunensis predictam composicionem et ordinacionem ratifficamus, gratifficamus, acceptamus et emologamus. Promictentes, nos dicta comitissa et Guiotus et prior, per juramentum super sancta Dei Ewangelia corporaliter prestitum, et nos dictus conventus sancti Hyrenei, bona fide, predictam composicionem et ordinacionem et omnia universa et singula supradicta fideliter imperpetuum tenere, tenere [facere], et inviolabiliter observare, et nunquam de cetero per nos vel alium contra ire, nec alicui contra ire volenti in aliquo consentire. Renunciantes siquidem in hoc facto, ex certa sciencia, nos dicta comitissa Guiotus et prior, sub vinculo prestiti juramenti, et nos dictus conventus, bona fide, omni actioni et excepcioni ordinacionis, pronunciacionis, composicionis et promissionis non factarum, doli mali et in factum, condicioni sine causa vel ex injusta causa, beneficio Velleyani, restitucionis in integrum, minoris etatis, et juri dicenti generalem renunciacionem non valere, peticioni et oblacioni libelli, litis contestacioni, imploracioni officii judicis, omnibus excepcionibus dilatoriis et peremptoriis, omnibus graciis, privilegiis, indulgenciis a Sede Apostolica concessis et concedendis personis quibuscunque, omni statuto regulari, et omni juri canonico et civili per que predicta composicio posset in futurum anullari seu etiam infirmari. In cujus rei testimonium, nos dicta comitissa et ego dictus Guiotus et nos dicti prior et conventus sigilla nostra, una cum sigillo prefati decani compositoris et sigillo curie Bellijoci, presentibus licteris duximus apponenda. Nos autem prefatus Hugo decanus Bellijoci, canonicus Lugdunensis, confitentes et recognoscentes predictam composicionem per manum nostram, de consensu partium factam et pronunciatam fuisse, sigillum nostrum, et nos Hugo de Boczonella, decanus Montisbrisonis, judex curie secularis Bellijoci, una cum sigillis dictarum partium et dicti compositoris, ad preces earundem partium, presentibus licteris sigillum dicte curie Bellijoci apponimus in robur et testimonium perpetue firmitatis.

Datum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo primo, mense januarii. JOHANNES FOREYS.

Vidimus du 8 juin 1402, intitulé au nom de Jean de *Fargiis*, chantre de Saint-Nizier, official de Lyon, et signé par Guillaume *Garboti* et Pierre de Chadenay, clercs jurés de l'officialité de Lyon.

Parchemin, jadis scellé.

Deux copies anciennes du même titre existent aux archives nationales. Voir Huillard-Bréholles, n° 533.

— Enquête faite par Philibert de Coburé (*Cucurieu*) bailli de Beaujolais, assisté des notaires André Adzolles, Huguenin de Felines et Antoine Blanchet, sur la convenance d'autoriser les habitants de Chirassimont, à eux joints le prieur et couvent de Saint-Irénée de Lyon, leurs seigneurs, à fortifier l'église paroissiale dudit Chirassimont (12 juillet 1410).

Cet acte comprend : 1° Copie des lettres de Louis II, duc de Bourbon, comte de Forez, baron de Beaujolais, ordonnant l'enquête. Montbrison, le..... juillet 1410.

2° La supplique des habitants de Chirassimont et de leurs seigneurs. On lit dans cette requête :

> .....Ledit lieu de Cherassimont si soloit estre un grant villaige, bien publés, ou habitoient plusieurs gens de divers mestiers, marchans et autres. Par les guerres qui ont été le temps passé dans ce royaume, et aussi les grans passaiges de gens [d'armes] heuz ou dit lieu, qui est desirés et de longue main advisés par toutes gens d'armes chavauchant par ce royaume passans de Beaujolois (?) près d'ilecques, est comme tout desert et inherme devenu. Se porroit repeupler, meillurer et remectre sus, s'ilz avoient [aucun] petit retrait de forteresse pour sauver et retraire eulz et leurs biens, qu'ils ne fussent ainsy gastez par lesdits passaiges et [*illisible*] qui

porroient estre comme autrefois ont esté. Qu'il vous plaise, ces choses considerées et qu'ilz sont assez loing de forteresse voysine (?) où bonnement ils se puissent retraire sans grant peril et dommaige, pour la longueur du chemin, ouctroyer auxdits suppliants qu'ils [puissent] et leur loyse fortiffier leur esglize parrochial, ou quel a desjà pour la construction d'icelle bon et bel commencement et avantaige, et po[ur ce,] plus aysement et legirement et à moins de coust se porra faire ; et ycelle garnir environ de chaffaulx, bertraches, galeries [et autres] à ce nécessaires en la meilleur manire et ainsi que fere le porront l'un peu après l'autre, selon leur aysance de leur povretez ; et [pour ce] leur donner vos lettres de congié et licence et telles qu'il appartiendra ; afin que par le moyen dudit prouchain retrait en ladite esglise, [ledit lieu] se puisse peupler et multiplier de marchans, gens de mestier et autres gens, et revenir un bon et gros villaige, si comme estre soloit.

3° Les dépositions de divers témoins tous favorables à la susdite demande :

Premeremant, messire Jehan de Teliz, chevalier, seigneur de l'Espinace, de bone memoyre de xl ans, sauf le plus, ainsi comme il dit, interroguez et examinez de et sur le contenu ès dites lettres et supplicacion, dit et tesmoigne que tout le temps de sa memoyre, il a oy dire et tenir communemant et publiquement en la chastellenie de Lay et ou païs d'environ, que le village de Cherassimont est aacoutumé estre de toute antiquité de la juridiction des religieux prieur et convent de Saint Yrenier, ainsi comme portent les bans et limites anciennes dudit lieu, et ce soubz l'aulte justice et souveraineté dudit monseigneur le duc, à cause de la baronnie de Beaujeulois. Dict aussi le qui parle, qu'il a vehu au temps de sa juvence, que le dit villaige de Cherassimont estoit mieux peuplés de la moytié qu'il n'est à present et scet bien, le qui parle, comme il dit, que avant le do[maige] des gens d'armes qui ont passé souventesfois par le dit lieu, il y avoit plusieurs gens de mestier et autres plus qu'il n'a à present et tient, le qui parle, que par les grans logeys de gens d'armes qui ont souventesfois logié ou dit lieu de Cherassimont, ycelui lieu est depeuplé, et que se il y avoit aucune forteresse pour le retrait des habitans d'iceli lieu en temps de cours de gens d'armes, iceli

lieu se porroit encores peupler et retourner en meilleur estat et condicion. Dit aussi le qui parle, que de fere forteresse ou dit lieu, il seroit le tres grant prouffit des habitans d'iceli lieu et des marchés voysinaulx, et qu'il ne porteroit nul dommaige à monseigneur ni autruy, selon son advis, pour ce, car ainsi comme il a dessus dit et tesmoigné, les habitans dudit lieu sont hommes des dits religieux et, selon que l'on dit, ilz n'ont point acoustumé de fere aucun guet ou garde, ne eulx retraire par contraincte en aucune forteresse, fors que là où leur plaît. Interrogué ledit tesmoing des distances des lieux et forteresses circonvoysins, dit que le lieu de Cherassimont est distant de la ville de Lay d'une grosse lieuve et des autres forteresses des gentilx hommes circonvoysins d'un quart de lieuve ou environ. Dict aussi le qui parle, sur ce interroguez, que les venues dudit lieu de Cherassimont d'un coustè et d'autre sont diverses et en lieux recondus et couvers, tellement que gens d'armes y puent venir et vienent souventes fois ou desceu des habitans d'iceli lieu de Cherassimont, dont maintesfois ilz ont esté grandemant dommaigez, pour ce qu'ilz ne pouvoient retraire eulx ne leurs biens, pour le subit advenement des gens d'armes. Et autre chose ne scet le qui parle, ainsi comme il dit, des choses contenues en ladite supplicacion.

A la suite viennent les dépositions de Guionet de Rochefort, écuyer, seigneur de Villete, de bonne mémoire de 50 ans environ. — Jean de Lespinace, parroissien de Malchesal. — Barthélemi Chambon, parroissien de Saint-Cire de Valorge. — Guillaume de Salemard, écuyer, seigneur de Russis, âgé de 25 ans. — Jehan de Telis, *alias* de Copiers, écuyer, âgé de 24 ans. — Viault de Deveys, parroissien de Malchesal. — Messire Barthélemy Garin *alias* Bertucat, prêtre, curé de Sainte-Colombe, de bonne mémoire de 40 ans. — Messire Pierre Delindines, prêtre de la parroisse de Malchezal, de bonne mémoire de 23 ans.

Ces témoins confirment en tout ou partie, et

sans faire connaître aucun détail nouveau, les dires de Jean de Télis.

Original, parchemin. — Rouleau de deux membranes; longueur, 1m 37, largeur, 0m 35.

— Sentence maintenant les habitants de Chirassimont et leurs seigneurs le prieur et couvent de Saint-Irénée de Lyon, dans le droit ancien de guet, garde et réparations à l'église fortifiée dudit lieu ; ladite sentence rendue par messire Barthol du Chevalar, docteur en lois, conseiller, maître des requêtes ordinaire de Jean II, duc de Bourbon (21 août 1471).

Cette pièce contient copie des suivantes :

1° Lettres de Jean II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez et l'Isle en Jordain, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, adressées à messire Barthol du Chevalar, par lesquelles il lui donne commission de visiter tous ses châteaux et places fortes, de contraindre, même par la force, tous les justiciables de ses terres à faire guet, garde et réparation dans les châteaux ou places fortes dont ils dépendent, nonobstant les autorisations données par lui ou ses prédécesseurs d'aller guetter, garder et réparer dans les châteaux d'autres seigneurs ses vassaux ; de contraindre aussi les justiciables relevant de seigneuries dont les châteaux sont démolis de venir faire guet, garde et réparation dans la place forte ducale la plus rapprochée de leur résidence. Il lui ordonne encore de dresser en double original l'inventaire des armes, artillerie et munitions de guerre existant dans tous les châteaux lui appartenant. (Moulins 13 mai 1469).

2° Comparution et interrogatoire des habitants de Chirassimont :

Par vertu desquelles [*les lettres ci-dessus analysées*], et par icelles mettre à exequucion selon leur forme et teneur, sans rien obmectre en icelles, avons adjorné et convenu devant nous à Feurs en Fourez les manans et habitans de Chirat Symont le XXIX[e] jour de janvier, l'an mil quatre cens soixante dix. Auquel jour et lieu ce sont comparu iceulx habitans. C'est à savoir Benoît Chavanini, Jehan Crozet et Jehan George, par et au nom d'eulx et des autres habitants dudit Chirat Simon, pour ce que combien qu'ils soient neument de chastellanie et mandement de Lay, ce nonobstant guectent, reparent et fortiffient en l'esglise dudict Chirat Simon. Et aussi s'est comparu oudit lieu messire Anthoine de la Grange, procureur de reverend père en Dieu messire Jehan de Chenevoux, prieur du prieuré conventuel de Saint-Herigneu prez Lyon, et dudit prieuré. Lesqueulz interrogué, aux sainctes de Dieu préallablement touchés, de dire la vérité et actester de ce que leur intendons demander, ont respondu par la voix dudict Jehan George come s'ensuit. Et premièrement : Interrogué de quelle chastellanie luy et les aultres sont, ne dequel mandement, respont qu'il ne sont de nulle chastellanie. — Interrogué davant quel juge il plaidoient, dit et respond que davant le juge dudit prieur de Saint-Herigneu. — Interrogué ont il repparent, guectent et fortiffient, respond que oudit lieu de Chirat Simon. — Interrogué qu'est leur cappitaine, respond qu'il ne n'ont point. — Interrogué acqui est ledict lieu de Chirat Simon, respond que oudict prieur et convent de Saint-Herigneu. — Interrogué combien il sont d'abitans oudict lieu, dict que douze. — Interrogué si le prieur de Saint-Herignieu et convent a toucte justice aulte, moienne et basse oudit lieu de Chirat Simon, dient que il ont justice à rendre [*mot illisible*] juge aux officiers monseigneur le Duc à Lay. — Interrogué qu'est la plus procheine place d'eulx appartenant à mondit seigneur le Duc, respond que Lay. — Interrogué combien il sont près dudit Lay, respond que d'une lieue. — Interrogué s'il ont congiez et licence de monseigneur le Duc d'eux fortiffier en leur esglize et de se exempter de guetz et repparacions dudit Lay, dit que ouy. — Interrogué tous les autres ensemble si ce que a dict ledit Jehan George et ainsi, respont que ouy. — Et nous commissaire dessus dit, veu et ouy ce que dit est et aussi deux instrumens que ont produit

le dit Anthoyne de la Grange, procureur des susdits, et habitans demandans que leur voucissions donner jour pour produire certain original et inquestes, pour plus seurement sur ce appoincter comme faire le devrons par raison ; afin que lesdits prieur, convent et habitans ne plaidoient la main garnie contre monseigneur le duc, la chose mise à la main dudict seigneur, ne leur riens innovant, pour le iminent péril qu'est à present, leurs assignons à la Saint Jehan Baptiste procheinement venant davant nous, une pour touctes, à produire leurs originaulx et tout ce qu'il voudront produire, sus poine d'estre exclus, avec intimacion que, si ne viennent oudit jour, les excluons à produire iceulx originaulx.

Le XXII[e] jour de juillet l'an mil quatre cens soixante-dix, à Montbrison, comparans par ledict prieur et convent messire Antoine Malcheval, et les habitans dudit Chirat Simont demandant aultre terme à produire lesdits tiltres, pour ce que ne les osoient produire pour les guerres et passaiges de gens d'armes, leur avons assigné à produire iceulx originaux davant monseigneur le Duc, [son dit gr]ant conseil ou nous, dans la saint Michiel procheinement venans.

3° Nouvelles lettres de Jean II à Barthol du Chevalar où il est dit : que le duc a appris que, dans plusieurs de ses places, les habitants se sont révoltés et ont refusé de se conformer aux sentences prononcées par le dit Barthol du Chavalar sur le fait de guet, garde et réparation. En conséquence, et le péril étant imminent dans cette partie frontière du royaume, il ordonne à son commissaire de se transporter de suite dans les lieux où des rebellions se sont produites, de faire mettre en prison jusqu'à six des principaux meneurs, placer leurs biens sous séquestre et forcer par prise de corps et vente de leurs biens tous ses justiciables à payer les gages de leurs capitaines (Amboise, 28 novembre 1470) (1).

(1) Les lettres de Jean II datées de Moulins 13 mai, 1469, ont été connues et analysées par Aubret (*Histoire de Dombes*, t. III.

Parchemin jadis scellé.

— Copie fort incorrecte de la pièce précédente, faite à la requête de Jean de Salemard, seigneur de Ressis, Montfort, etc., lieutenant de la compagnie des gens d'armes de monseigneur le maréchal de Villeroy, par Rosset, notaire royal et lieutenant en la juridiction de Courzieu (25 janvier 1663).

Papier.

— Adjudication aux enchères publiques, pardevant la sénéchaussée de Lyon, au profit de Jean de Montdor, seigneur d'Oyrieu (*Hoirieux*) et pour la somme de 850 livres tournois, de la seigneurie de Chirassimont appartenant au prieur de Saint-Hirigny. 10 décembre 1563.

Expédition signée Croppet. Papier.

— Dénombrement des revenus de la seigneurie de Chirassimont évalués tant pour les cens, servis etc., que pour la justice, à la somme totale de trente trois livres un sol six deniers (13 décembre 1563).

Le bichet de froment, mesure de Lay (six coupes pour bichet), est estimé 7 sols 6 deniers tournois. Le seigle, même mesure, 5 sols. Le ras d'avoine, même mesure de Lay, 20 deniers. Un conil (lapin), 2 sols la pièce. Une poule, 18 deniers. Un poulet, 10 deniers. Une charretée de bois 2 sols 6 deniers. La quarte de vin 12 deniers.

Copie. Papier.

— Autorisation donnée par Gabriel de Saconnay, chanoine précenteur de l'église de Lyon, et Jean

---

page 74). Quant aux lettres datées d'Amboise, 28 novembre 1470, elles sont, je crois, inédites. Huillard-Bréholles ne cite ni les unes ni les autres. E. B.

Laurencin, secretain de l'église collégiale de Saint-Nizier de Lyon, députés du clergé, à François Laurencin, prieur commendataire de Saint-Irénée de Lyon, de vendre la seigneurie de Chirassimont.

François Laurencin expose que la contribution pour le prieuré de Saint-Irénée ayant été fixée à 1200 livres tournois, « il a recherché tous les moyens à lui possible pour y survenir. et ayant recongneu tout le temporel de son dict prieuré et d'icelle faict le dénombrement, pour mettre en vente le moingts dommageable, n'a trouvé, qu'il lui soit moingts commode et de revenu, que certaine rente, cens et servis deubs en la parroisse de Cherassimont par plusieurs emphiteotes ; ensemble la seigneurie dudit lieu avec tout droiot de justice haulte, moyenne et basse qu'il a sur dix-neufs subjets domiciliés en l'estendue de leurs maisons et demeures.... »

Il ajoute que l'année précédente, dans une vente faite aux enchères, Jean de Montdor seigneur d'Orieu (*Hoirieux*) s'était rendu adjudicataire de ladite seigneurie pour la somme de 800 livres tournois, mais depuis il avait refusé de payer. Alors le prieur avait cherché et trouvé un autre acquéreur pour le méme prix de huit cents livres tournois, savoir Claude de Salemard, maréchal des logis de la compagnie de M. de Cypierre (etc). Les députés homologuent cette vente, mais à condition que le prix en sera versé de suite, à compte de la somme de 1200 livres, entre les mains de Philippe Clavel, receveur particulier du clergé (12 avril 1564 avant Pâques).

Signatures de G. de Saconay, de J. Laurencin et de B. Dufour, notaire.

Parchemin.

— Copie de la pièce précédente faite, à la requête de messire Jean de Salemard, chevalier, seigneur de Ressis, Montfort, etc., lieutenant de la compagnie de gens d'armes de monseigneur le maréchal duc de Villeroy, par Rosset, notaire royal, lieutenant de la juridiction de Courzieu, et collationnée en présence de messire Jean Carret, curé de Cour-

zieur, et de Jean Factori, maître chirurgien du même lieu. (25 janvier 1663).

Papier.

— Vente de la seigneurie de Chirassimont par François Laurencin, prieur commandataire du prieuré de Saint-Yrigny sur Lyon, à noble Claude de Salemard, seigneur de Ressis, de la Fay, maréchal des logis de la compagnie de monseigneur de Cypierre (*sic*), pour le prix de 800 livres tournois (12 avril 1564 avant Pâques).

Dans cet acte, les revenus de la seigneurie de Chirassimont sont ainsi énumérés :

Assavoir : Quinze livres quinze solz quatre deniers viennois ; quatre bichets seigle ; quatorze bichets et demy couppe froment ; six vingts dix ras, quatre couppons avoyne. Le tout mesure de Lay, a raison de six couppes pour bichet ou ras. Huict conilz, cinq poulles, trois pollets, une charretée boys, une quarte de vin et la quarte partye d'une cuisse de vache.

Expédition authentique signée Dufour, notaire. Parchemin.

— Copie de l'acte précédent, faite à la requête de messire Jean de Salemard par Rosset, notaire, lieutenant en la juridiction de Courzieu (25 janvier 1663). Papier.

— Résiliation de la ferme de la seigneurie de Ressis et Chirassimont, consentie par Antoine Perraud, dit Gigat, marchand de Tarare, au profit de noble Geoffrey de Salemard, écuyer, seigneur de Ressis, la Fay et Montfort, assisté de noble et égrége personne Claude de Salemard, comte et secretain de l'église de Lyon, son oncle paternel et curateur (15 mai 1593).

A. Perraud, dit Gigat, avait affermé en 1591 pour quatre ans les cens, servis et droits seigneuriaux dus pour les seigneurie, terre et château de Ressis

et Chirassimont, moyennant la somme totale de 1466 écus pour les quatre ans. On remarque le passage suivant :

Et lequel Gigat est et demeure quicte envers ledict seigneur de Ressis comme le dict seigneur le quicte de tous les meubles et armes, que ledict seigneur luy a cy-devant baillé, part inventaire, en la maison de Ressis, sauf audict seigneur de Ressis de vendriquer lesdits meubles, armes et aultres choses susdictes à luy prinses la part qui les treuvera et des mains de quelz quilz soient ; et ensemblement toutes les reparacions que ledict Gigat estait tenu faire part ladite ferme et aussi des dommaiges et interestz de la prinse du chastel dudict Ressis part le cappitaine Lamarine.

Expédition authentique signée Pachoz, notaire à Lyon. Papier.

— Dans une note de M. Rodolphe de Sainte-Colombe jointe aux titres précédents il est dit: « La seigneurie de Ressis et Chirassimont fut « vendue par messieurs Geoffray et Gaspard de « Sallemard fils de Guillaume, et Raymond de Sal- « lemard et sa sœur Catherine, épouse de Jean- « François Teste, avocat au parlement de Dauphiné, « tous deux enfants de Reymond (frère de Geoffray « et Gaspard ci-dessus nommés) et de Jeanne-Fran- « çoise de Ponchon, à monsieur le marquis de « Sainte-Colombe-Laubespin, le 20 décembre 1781, « pour le prix de 26.000 livres. »

Soultrait (comte de), son ouvrage: *Statistique monumentale du département de la Nièvre.* Tomes I et II. Nevers, (P. Begat), 1862-1868, 2 vol. in-12.

Travers (Emile), sa notice: *Les instruments de musique au XIV^e^ siècle, d'après Guillaume de Machaut.* Paris, (E. Plon), 1882, in-8°.

Vachez (Antoine), son ouvrage : *Etudes historiques sur l'ancien pays de Jarez.* (Extrait de l'*Ancien Forez*). Montbrison, (A. Huguet), 1885, in-8°.

— Vase acoustique provenant de l'église de Néronde. — Hauteur 0m 25; diamètre, 0m 225.

En outre, la ville de Montbrison a bien voulu autoriser le transfert dans le nouveau musée de la Diana des objets suivants, précédemment déposés dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville:

— Colonne itinéraire romaine trouvée à Moind en 1858 (V. Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves. Supplément,* page 5).

Granit de montagne. — Hauteur 2m 40.

— Inscriptions funéraires et pierres sculptées provenant du tombeau des d'Urfé à Bonlieu (V. Gras, *Revue Forézienne*, année 1868, page 281).

Marbre. — XVIe siècle.

— Epitaphe d'Antoine de Sugny et d'Isabeau de Montagu sa femme, provenant de l'ancienne église des Cordeliers de Montbrison. (V. Aug. Broutin, *Les Couvents de Montbrison*, t. I, page 107).

Calcaire. — Hauteur 0m 67; longueur 0m 93. — XVe siècle.

— Inscription commémorative de la restauration du collège de l'Oratoire à Montbrison. (V. Gras, *Revue Forézienne*, année 1870, page 77).

Granit. — Hauteur 0m 35; longueur 0m 59. — XVIIe siècle.

— Figure en haut-relief représentant le Père Eternel, provenant de la façade de l'ancienne église de Saint-André à Montbrison.

Granit. — Hauteur 1m 16; largeur 0m 66. — XIIIe siècle (?).

— Clef de voûte provenant de l'abside de l'église des Cordeliers à Montbrison.

Granit. — Hauteur 0m 40. — XIIIe ou XIVe siècle.

Echanges.

Académie de Nîmes : *Mémoires.* VIII^e^ série, tome IV. Année 1883.

Michel (Albin) : Découvertes faites à Nimes et dans ses environs pendant l'année 1883.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* N^os^ 33, 34 et 35. Mai-juillet 1885.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin.* 5^e^ année. 30^e^, 31^e^ (supplémentaire) et 32^e^ livraisons. Avril-juin 1885.

Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Comité des travaux historiques : *Bulletin des travaux historiques et philologiques.* N° 1, 1885.

— — *Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1883.* Tome III, n° 3, 1884.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin.* 16^e^ année, n^os^ 6, 7 et 8. Juin-août 1885.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin.* 74^e^ livraison. Juillet 1885.

Chapelle (abbé) : Découvertes faites à Pact en 1884 et 1885.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin.* 1^er^ trimestre 1885.

Barbier de Montault (Mgr X.) : Catalogue des dessins et estampes appartenant à la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Société des archives historiques de la Saintonge

et de l'Aunis : *Bulletin.* Ve volume, 5e livraison. Juillet 1885.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 4e année, no 15. Juillet-septembre 1885.

Société Eduenne : *Mémoires.* Nouvelle série, tome XIII. Année 1884.

Anonyme : Séances et excursions des 24, 25 et 26 juin 1884, à l'occasion de la visite de la Société de la Diana. — Bulliot (G.) : Fouilles du Beuvray (1883). Le Parc aux Chevaux (suite). — Harold de Fontenay : Epigraphie autunoise. Moyen-âge et temps modernes.

Société française d'archéologie : *Almanach de l'archéologue français, par les membres de la Société française d'Archéologie.* 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons, 1865-1870. Caën, Le Blanc-Hardel, 1865-1870, 5 vol. in-18.

— Congrès archéologique de France. Sessions XVe, XVIe, XVIIe, XXIVe, XXVIIe, XXIXe à XLIIe, XLVIIIe : *Compte-rendu des séances générales tenues par la Société française d'Archéologie* (en 1847-1848, 1850 à 1857, 1860, 1862 à 1875, 1881). Paris, Derache et Champion ; Caën, Hardel et Le Blanc-Hardel, 1849, 1851, à 1858, 1861, 1863 à 1876, 1882, 25 vol. in-8o.

Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain : *Revue,* 3e, 4e, 5e et 6e livraisons. Mars-juin 1885.

Abonnements.

Ancien (l') *Forez.* Revue historique et archéologique. 4e année. Juin-juillet 1885.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVI, 3e livraison. 1885.

Bruel (A) : Bibliographie. Archives de l'abbaye de Cluny. Inventaire général publié par Benet et Bazin.

Bulletin monumental, 6e série, tome 1er, Mai-août 1885.

Anonyme : Congrès archéologique de Montbrison (compte-rendu). — Canat de Chizy : Les fouilles de Saint-Just à Lyon. — Fontenilles (Paul de): Le tombeau de saint Pierre de Vérone à l'église Saint-Eustorge de Milan. — Germain (Léon) : Le lit du duc Antoine de Lorraine au musée lorrain de Nancy.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXI, 6e livraison, juin 1885. Tome XXII, 1re et 2e livraisons. Juillet-août 1885.

Revue archéologique. 3e série, tome V. Mai-juin 1885.

Deloche : Etudes sur quelqus cachets et anneaux de l'époque mérovingienne. — Muntz (E.) : Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 34. Mai-juin 1885.

Allmer (A.) : Les commerces de Narbonne, d'Arles et de Lyon.

Revue Lyonnaise. 5e année, tome IX, n° 54. Juin 1885.

Vachez (A.) : Description des obsèques du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon (6 mars 1758). Documents inédits.

Roannais (le) *illustré.* 1re série, 6e livraison. Juin 1885.

Jeannez (E.) : Le couvent des Cordeliers de Charlieu. Monographie. Les deux cloîtres et l'église conventuelle. Les Cordeliers de Charlieu durant le XVIe siècle.

Acquisitions.

Terrier du prieuré d'Ambierle, signé *de Ponte* et autres (1385-1421). Trois volumes petit in-folio, papier, couverts en parchemin.

Chaque volume est divisé en paroisses ou ha-

meaux. Cette division n'est pas toujours bien rigoureuse, notamment dans le premier volume.

Tome Ier signé Barthélemy Fraytit et Jean *de Ponte*. Actes isolés signés Bresson, *Colombi* et *Viaudi* (1385-1421). 136 feuillets, dont plusieurs blancs.

Fos 1 — 6. — SAINT-FORGEUX-L'ESPINASSE. — Tenanciers, P. de Bornat, E. Sapin, etc. Témoin, J. Chevrot, moine d'Ambierle (1392). — Territoires, *Clos de Saint-Forgeux*, *Font as Pacaux*, *Perer Blan*, etc. — Rivières de la *Chaux*, la *Conche*, *Teyssonan*, *Rosselères*. — *Iter Romeret*, à *Saint-Forgeux* et *Ravatères* ; chemin de Saint-Haon à Marcigny. — Censive de Jean de Pécollères.

Fos 7 — 16. — FILLONÈRES, ESPAGNIE, CHOLISSES. — Tenanciers, J. Athiaut, J. de Bysi, G. Patarin, etc. Témoin, J. Baudrant, curé de Saint-André (1388). — Territoires des *Angères*, *Espagnie*, *Clos* et *Puits d'Espagnie*, *Goteleyna*, *Madinon*, le *Puyet*, *Trève de Perey*, etc. — Ruisseau de Genèvre, *de Genuperia*. — *Iter Romeret*, tendant de Croset à Roanne, au territoire du *Pont de Trevellan*. *Iter publicum*, près la *Garenne de Ratelères*. — Pont de *Fillonères*. — Censives du seigneur de Cousan, de l'Espinasse, d'Etienne Poncet, de la confrérie de Pouilly, de Saint-Mayeul de Saint-Haon. — Prébende de Chamarande.

Jean de la Roche reçoit en abénevis la grange de Saint-Germain appartenant au prieuré d'Ambierle, sous la réserve faite par le prieur d'y faire battre les grains provenant de la dîme de Saint-Germain (1388).

Quelques immeubles sont sujets à une redevance pour franchises, *pro franchisiis* ; il est aussi question en plusieurs endroits d'une taille payable en la recette d'Ambierle, au mois d'août.

Fos 17 — 28. — SAINT-GERMAIN, MOMPAPLO et PEULOUX. — Tenanciers, P. Bay, G. Berger, P. Noyer, J. Rosset, etc. Témoins, Geoffroy *Celerii*, moine (1404), et Jean de Manczon, doyen d'Ambierle (1396), Jean de Pécollères, damoiseau (1396), Jean Pigotin, curé de Saint-Germain (1407). — Territoires du *Bruyl de la Garde*, la *Garenne el Jay*, la *Remonza*, la *Richardery*, etc. — Ruisseaux de *Chiron* et des *Gouttes de Villars*. — Chemins d'Ambierle à Charlieu, en la *Chenal*, *Mompaplo*, les *Sodes* ; de

la *Planche Cochi* à *Saint-Irénée*, au territoire de *Chante-Oysel* ; de Saint-Haon à Charlieu, au *Gachat* et à *Villiers* ; de Roanne à Crozet, en la *Maladery*. — Censives de la sacristie d'Ambierle, de Barryon, de la Bénisson-Dieu, de J. de Chamarande, de Guillaume Fillet, de l'église de Saint-Germain, de l'église et de la prébende de Saint-Haon-le-Vieux.

Fos 29 — 32. — ATHIAUDÈRES et VILLATÈRES. — Tenanciers, B. de Martinières, G. Oliver, G. Villat, etc. — Territoires *d'Archimbaudan*, la *Doys*, *Gauchetères*, etc. — Rivière de *Teyssonan*. — Chemin de l'Espinasse à Charlieu, en la *Bayonnère* et les *Ormes* ; chemin de Villatères à *Montefan*. — Censive de la pitance de Charlieu.

Fos 33 — 36. — MARTINÈRES et MORINÈRES. — Tenanciers, D. Duc, G. Morin, etc. — *Iter de les Rues*, probablement identique au chemin de l'Espinasse à la Bénisson-Dieu, signalé aux territoires des *Ormes* et des *Rues*. — Censives de Boisy et de l'Espinasse.

Fos 37 — 40. — PANAGUÈRE et NÉRONDE. — Tenanciers, G. Berard, J. de Néronde, J. Panaguy, etc. — Territoires de la *Chavalery*, la *Font de Panaguères*, *Tabarin*, etc. — Chemin du Pont de Trevelan à Ambierle. — Censive de la prébende de Flachery.

Fos 41 — 42. — MOULIN-BARET. — Tenanciers, *Venuta* Baret, J. Treyllard. — Territoires, *Néronde*, le *Pois*. — Censives de Beaulieu et de l'église de Saint-Forgeux.

Fos 42 — 51. — JAMBELÈRES. — Tenanciers, P. Gaurry, Levraud, H. Martin, etc. — Territoires de *Dolonjan*, *Jaguyon*, *Malpertus*, *Marcherein*, etc. — *Iter publicum* de Saint-Forgeux à Jambelières, se confondant sans doute avec celui d'Ambierle à Vivent, par le *Moulin-Neuf*. — Censives de Jean Bresson, damoiseau, et de la Garde.

Fos 52 — 71. — SAINT-FORGEUX, [SAINT-GERMAIN-L'ESPINASSE]. — Tenanciers, H. Bergiron, Dalmace de Charnant, damoiseau (1389, réponse autographe), G. de la Croix, J. de Gurce, paroissien de l'Espinasse, J. Prévôt, de Cheney, *de Chenedo*, etc. Témoin, Girard Merceriat, curé de l'Espinasse, (1406). — Territoires d'*Arlant*, *Charnant*, *Fontenson*, *Planche Folle*, *Planche Marchereyn*, *Pomer Rolant*, le *Vivier*, etc. Un tenancier reçoit en abénevis

trois livrorées de terre *in villa francha de Espinacia.* — Ruisseaux de *Chiron*, la *Conche*, *Oudan*, *Trevelan*, *Teyssonan.* — *Iter publicum* de Marcigny à Saint-Haon, en *Jaguyon* et *Jambelères.* *Iter publicum* de Saint-Haon à Noailly, en *Mogner.* *Iter Romeret* tendant de Crozet à Roanne, en *Trève Faver.* — Censives de Dalmace de Charnant, de Philippe de Fondange, prêtre, de la Garde, etc.

On voit par les réponses que, parmi les bâtiments soumis au cens, les uns étaient couverts en tuiles, les autres en paille.

Fos 72 — 106. — MABLY ET AUTRES LIEUX RELEVANT DE LA PRÉVOTÉ DE MABLY. — Tenanciers, J. de Bonnefont, damoiseau, seigneur d'Eys (1404), J. Emery, G. Fraytit, clerc, B. Valenci, etc. Témoins, Pierre *de Orto*, curé de Mably, (1393), Jean de Télix, dit Perdrison (1421). — Territoires d'*Archimardenchi*, la *Barlatery*, joignant le pré appelé *Châtellart*, *Coquillières*, *Etang de Buffardan*, *Etang de Mamarchia*, *Etang Patet*, *Font du Moncel*, *Malpertus*, *Marlullières*, *Mont-Musart*, *Planchette de Joux*, *Trève Héliot*, *Trève du Petit-Jehannet*, *Vincié*, etc. — Ruisseaux de *Chiseret*, *Gabelet*, *Goutte Brunand*, *Goutte Oyart*, le *Moncel.* — *Iter Ferratum*, aux territoires de *Gotemeyne*, *Malmarchia*, *Merli* et l'*Orme de Merli*, sous *Preeles*, les *Seignes* ; paraît être le même chemin que celui de Roanne à Maltaverne, en *Garraudères.* *Iter de la Ruan*, en *Chantemerlo.* Chemin du port d'Aiguilly à Saint-Haon, etc. — Censives de Jean de Bonnefont, chevalier, de Cornillon, de la luminaire de Mably, de Guyot de Mars, damoiseau, de Montaigné, du prieuré de Riorges, d'Arduin de Vougy, chevalier, etc.

Il est expliqué qu'à moins d'indication contraire tous les cens en grains sont dus *ad magnam mensuram de Amberta antiquam, quam dictus prioratus habet et habere consuevit ab antiquo in loco Mabliaci, vocatam bichetum.*

Fos 107 — 113. — BRIENNON, ROANNE, MABLY, [et lieux divers]. — Tenanciers, G. Brunand, B. Croysié, Chatard *de Vertice*, chevalier (1398), etc. — Territoires du *Champ d'Ambierle*, *Font Eguy*, *Montarma*, le *Perron*, etc. — Censives de Baignaudon, de Guillaume de Mont-Regnart, chevalier, etc.

Il est dit que les mesures pour le grain de l'Espinasse et d'Ambierle sont réputées équivalentes.

Les fos 114 et suivants contiennent une table des tenanciers

et plusieurs investitures, réponses et notices ajoutées apres coup. On remarque parmi les témoins dom Pierre de Cussé, prieur de Javardon (1401-1403) et Guichard *de Fargiis*, damoiseau (1415); parmi les territoires, celui de *Pra Clos* (Mably ?), contigü au chemin appelé la *Rua* tendant de la *Goute de Girard Brunand* à la *Font Guenon ;* parmi les chemins, l'*Iter publicum* de Jambelères à Changy et celui de Jambelères au bois de Dolonjan ; parmi les censives, celles de Guiot de Mars, de Jean Le Toux, et des co-seigneurs de l'Espinasse.

Dans une poche formée par la couverture en parchemin, feuille volante contenant une réponse d'A. Gaurri de Saint-Forgeux l'Espinasse, reçue en présence de Jean de *Fonte-Bono*, clerc et notaire du diocèse de Mâcon (1402).

Il est question en divers endroits de ce volume d'une ou plusieurs *era, erra, erea, eria, aeria, ayria,* ou *ayerata* de vignes ou de jardins. Ce mot semble désigner plutôt un état de culture qu'une étendue superficielle déterminée. On trouve mentionnée une seule fois (réponse de J. de Néronde, f° 40) une mesure agraire peu connue, le *chanasson : super duobus* chanasson *vinee vel circa, sitis en Malpertus, juxta iter tendens de Changiaco apud Jambleres.*

Tome II, signé par Jean *de Ponte*, d'Ambierle, et Jean Miataz, de Châtel-Montagne. Actes isolés signés Bresson, Fraytit, Reecourt, *Viaudi*. (1387-1407). 142 feuillets, dont quelques-uns blancs.

F^os^ 1 — 7. — [ARFEUILLE]. — Tenanciers, J. de les Aches, P. Regis, Durantet daz Ygalz, etc. — Tènements de *Chante-Merlo*, les *Condres*, la *Glayolla*, *Pont-Picart*, etc. — Rivières ou ruisseaux de *Berbenan*, de *Brondilles*, d'*Oignat*, etc.

F^os^ 7 — 19. — SAINT-BONNET DES CARS, *de Carris*, et LES BIÉS. — Tenanciers, J. Maridel, des Biés, *de Beciis*, P. Contereyn, M. de Pondemyn, etc. ; témoin, Guillaume *Cleperii*, curé de Saint-Bonnet (1394). — Territoires de *Borassères*, la *Chapelle de Saint-Jacques des Biés*, la *Chenal*, le *Derrot*, la *Pierre de les Plasses*, etc. — Ruisseaux de la *Goutte du Foz*, *Monmugnon*, *Seusonges*. — Chemins d'Ambierle à Châtelus ; de la maison du curé de Saint-Bonnet à *Pierre-Orsery*, etc.

Constitution par Guillaume, seigneur de Châtel-Montagne, *Castrum in Montanis*, chevalier, d'une pension de 6 sous, à titre d'aumône, payable annuellement, au mois de mai, à la luminaire de la chapelle de Saint-Jacques des Biés, paroisse de Saint-Bonnet des Cars, *de Quadrans* (2 juin 1389).

Copie imparfaite d'une bulle du pape Clément (1), concédant des indulgences en vue de la réparation de la chapelle de Saint-Jacques des Biés, *cum ita, sicut accepimus,* capella sancti Jacobi de Beciis, *Claromontensis dyocesis, que in montibus et loco silvestri, devoto tamen et honesto, situata existit, propter antiquitatem nimiam edificiorum adeo sit destructa et in ruinam reddata, quod sine Xpi fidelium juvamine minime posset reparari.*

Fos 20 — 26. — A PENGUT, DANS LA RECETTE D'ARFEUILLE. — Tenanciers, P. du Clusel, J. Dureys, H. Fayet, P. de Jalatères, etc. — Territoires de *Chapellères*, le *Clusel*, le moulin *as Gagnons*, *Pengut*, le *Pont*, etc. — Ruisseaux et gouttes de la *Chanal*, *Doenan*, *Pra Veil*. — Mention des censives de Jean de Mauvernet, chevalier, Jean de Chauseynt, Guillaume Fillet, damoiseaux.

Fos 26 — 46. — ARFEUILLE, [ISSERPENTS, *Esserpans*, LE BREUIL, NIZEROLLES, *Nezerolles*]. — Tenanciers, J. Barjon, E. du Clusel, J. Essart, J. Jalatier, G. Malmynetes, etc. Témoins, Jean de la Chambre, damoiseau (1394), Hugues Treille moine d'Ambierle (1394), prieur *de Vervelleto* (1403). — Territoires des *Bés*, *Gailletères*, *Mura Moyno*, *Puy Bosserut*, *Terre Rouge*, *Ris do Foz*, etc. — Rivières de *Berbenan* et de *Bèbre*. — Censives de Châtel-Montagne, du prieuré de Châtel-Montagne, de Perrin d'Ussel, damoiseau.

Tous les cens précédemment reconnus sont portables à Ambierle, excepté ceux du quartier de Pengut. Il est expliqué que les mesures spécifiées dans les réponses (Ambierle, Châtel-Montagne, Chatelus, Cusset) diffèrent peu entre elles.

Fos 47 — 96. — [SAINT-ANDRÉ, ARGON]. — Tenanciers, J. de l'Amandolier, J. Amyeti, P. Chatel, prêtre, J. de Cresanczon, *alias* de Saudei, J. de Montoussa, J. Mulceynt, B. Pierrefiqui,

---

(1) Clément VI (1342-1352) ou, plus probablement, Robert de Genève, pape en Avignon sous le nom de Clément VII (1378-1394).

J. Rolant, damoiseau (1397), P. de Vallesal, etc ; témoins, Jean de Chamarande, damoiseau (1398), Jean de *Lixiaco* (1398). — Territoires de *Beyn Estant*, *Bocuyl*, la *Bordaz*, la *Charmetaz*, *Chatelut*, *Gaz de la Teilhi*, la *Martinenchi*, *Pierra Basset*, *Puy de la Croix*, *Puy de la Garde*. — Rivières et ruisseaux de la *Billona*, le *Bruyl*, la *Chasseigny*, *Chavanay*, *Cotayon* ou *Ecotayon*, les *Fandils*, la *Grande-Eau de Roneyson*, le *Perey*, le *Ponteil*, les *Sales*. — Maison de la confrérie d'Arcon, sur le chemin de Saint-André à Masson. — *Iter Forense*, identique sans doute au *Magnum Iter*, et au chemin de Saint-Haon à Montbrison : il touche les territoires de *Bayasson*, *Chante Oisel*, *Ecotayon*, *Fontanery*, *Gaux*, *Prairie de Biauce*, *Pré Aleyroz*, le *Ponteil*, *Sur l'Orme*, les *Varenes*. Chemin de l'Orme-Sec à Saint-Maurice ; etc. — Censives des héritiers de Guillaume Bacon, de Beaulieu, de Boisy, de la Chaux, de Commières, de Jean de Lixé, du chapitre de Montbrison, de Montverdun, de Jean Roland, damoiseau, du seigneur et de l'église de Saint-André, de Girard de Saint-Bonnet, damoiseau, de l'église de Saint-Riran, de Sales, de la luminaire de Villemontais.

Durand Marchant, paroissien de Saint-André, reçoit en abénevis une maison au *Ponteil*, joignant la rivière du Ponteil et le jardin de J. Roland, damoiseau, sous la réserve que le prieur d'Ambierle pourra y rassembler les blés, vins et raisins des dimes de Saint-André et que, si le tenancier y construit un pressoir, le prieur y pourra presser gratuitement les raisins et le marc ou *gène* provenant de la même dime, *truylliare racemos seu genuam dicte decime Sancti Andree* (1398).

Bertrand du Vernet abandonne une vigne au vignoble de Saint-André, qu'il tenait du prieuré (1397). — J. Mulceynt, nouveau tenancier, s'engage à payer à la confrérie de Saint-André un pot de vin légué par J. Béasson et dont cette vigne est chargée (1398).

F° 97. — Acte capitulaire par lequel Johannin Bertel, clerc, est nommé à l'office de conducteur, *minutarii*, des corvées du prieuré, *cum ipsius officii juribus et prebenda panis et vini et pictancie inferius nominatis et declaratis, scilicet qualibet die unum panem sive micham, unum metale panis et vini conventus, et tempore carnali, qualibet ebdomada, unum generale carnis et viginti ova, et tempore quadragesimali qualibet die unum alet pro pictancia*

et tres ulnas panni coloris pro veste et rauba annualim, ad dictum officium spectantia et ab antiquo pertinere consueta,... ad ejus vitam duntaxat naturalem. Témoins Guillaume Tenet, prieur *de Donno Medardo*, O. S. B., et Jean Alaraude, curé d'Ambierle (15 juillet 1393).

F° 98. — Note de la prise de possession du prieuré d'Ambierle par frère Guillaume de l'Espinace, le 23 mars 1400 (1401 n. st).

Investison, *per tradicionem unius calami, ad usus et consuetudines terre de Amberta et patrie Rodanne*, de B. Mariétan comme nouveau possesseur d'une garenne et terre à *Chanle Oysel*, par lui acquise de Jean Roland *alias* de Malantra, damoiseau, au prix de 6 francs et d'une demi aune de drap valant un demi-franc. Ledit Mariétan reconnait devoir au prieur G. de l'Espinace, à raison de cette acquisition, *unum francum et unum grossum veterem, et pro drulliis, videlicet pro jure protagii, duos grossos veteres, eciam pro druliis domini unum edulum*, sans préjudice des servis ordinaires (21 avril 1401).

Tome III, signé J. *de Ponte*. Actes isolés signés Bresson, Brune (1386-1415). 173 feuillets, dont plusieurs blancs.

F°s 1 — 112. — [RENAISON, *Roneyson*]. — Tenanciers, G. Beraut, recteur de la confrérie du Saint-Esprit, *que fit quolibet anno in villa de Roneyson*, Catherine de Chamarande, femme de J. Perier clerc, J. Charles, juré de la Cour de Forez, P. Chevalier, prêtre, H. Clavel, de *Ventegiclo*, Philippe de Fondange, curé de Renaison, J. Gras, prêtre, P. Gras et P. *Pelliparii*, clercs, André Rabo, prêtre, etc. Témoins, Philibert Bec, moine d'Ambierle (1403), P. de Bornat, prêtre, J. de Chamarande et Antoine Fillet, damoiseaux (1395), Louis de Gleteins, chevalier (1397), Girard de Montcorbier, damoiseau (1415), etc. — Territoires d'*Aloer, Bohet, Buffeyrateres, Chancé, Chavanes*, sur le chemin du *Chatelart* à Saint-André ; *Font Saint-Pierre, Foyne*, la *Maladery, Mont-Jot, l'Ormet, Puy de la Raz, Puy de Roneyson, Testa-Grossaz, Villars, etc.* — Rivières et ruisseaux de *Bardel, Chavanes, Font-Martin, Grande Eau de Roneyson, Merdasson*, la *Paretière*. — Maison de la Cloitre, *domus Claustre*, à Renaison, appartenant au prieuré d'Ambierle. Masure à Renaison, qui

s'appelait jadis la *Maison-Dieu, mura in qua solebat esse quedam domus que vocabatur Domus Dei* : Hugues Le Long, damoiseau, fils de feu autre Hugues Le Long, aussi damoiseau, s'en reconnait tenancier (1397) ; Guichard Duc reconnait posséder une maison contigüe et au chemin de Renaison à la fontaine de Saint-Pierre. Maison ou pressoir à Renaison : il est abénevisé à Hugues Fusetier, sous la réserve faite par le prieur d'y presser gratuitement les raisins provenant de la dime de Renaison, tant que ce pressoir subsistera et que le tenancier lèvera la dime dont il s'agit pour le compte du couvent (1397). — Forteresse de Renaison, *fortalizium de Roneyson* : plusieurs tenanciers se reconnaissent débiteurs de cens assis sur des maisons existant jadis sur l'emplacement des fossés ; ce qui semble indiquer que le bourg avait été fortifié par les habitants. — Moulins du *Cruel*, de Hugues Le Long, de P. *Pelliparii*, de Guillaume de Sales, damoiseau. — Chemins : *Magnum Iter* de Renaison à Saint-Haon, aux territoires du *Bruchet* et de la *Place* ; *Magnum iter Podii de Roneyson*, en *Belfort* et en *Cinqueyneres* ; *Magnum Iter de Reymbert*, en *Contères* ; *Iter de Sancto Justo* ; *etc.* — Ponts des *Brosses*, de *Corbeil*, des héritiers de Hugues Le Long, *Humbert*, de la *Roche*, de *Roneyson*, du château de Roneyson. — Censives de Beaulieu, de la Bénisson-Dieu, des confréries de Saint-Pierre et Saint-Paul et du Saint-Esprit de Renaison, des confréries de Sainte-Catherine et du Saint-Sacrement, de la confrérie de Saint-Nicolas de Saint-Haon, du comte de Forez, de Hugues Fraytit, de Guillaume de Genetines, des héritiers Hugues Le Long, de J. de Lixé, de Saint-André, de Girard de Saint-Bonnet, chevalier. — Prébendes de Hugues Barrel, de Etienne Eymyn, d'André Raboz.

Quelques tenanciers sont assujettis à une redevance de vin aromatisé. C'est ainsi que Philippe de Fondange, curé de Renaison, reconnait devoir annuellement *dimidium potum vini ad clavellum ad mensuram de Roneyson, vel precium quod valebit anno quolibet in mense augusti* (1395) ; il est expliqué par une note que ce demi-pot vaut 12 pintes de vin.

Récapitulation des cens et servis dus au prieuré en la paroisse de Renaison ; la valeur relative des monnaies y est ainsi indiquée :

Et primo, decem denarios forcium, valentes vinginti denarios

viennenses, videlicet talis monete quod unus obolus albus regius valet quinque denarios. — Item, vinginti unum denarios parisienses, talis monete quod unus obolus albus regius valet tres denarios parisienses... — Item, duos solidos et pogesiam turonenses, talis monete quod unus obolus albus regius valet quatuor denarios turonenses... — Item, decem et septem libras quinque solidos et unum denarium et terciam partem unius oboli viennenses, talis monete quod quinque denarii viennenses valent unum obolum album regium, talis monete quod quadraginta octo oboli albi regii valent unum francum auri boni et legitimi ponderis, ad cugnum et arma regis Francorum signatum.

Ailleurs, l'écu d'or à la couronne, *scutum auri ad signum et coronam domini nostri regis Francorum,* est évalué à 22 sous 6 deniers tournois, monnaie royale (1415).

Fos 112 — 121. — SAINT-HAON-LE-CHATEL. — Tenanciers, P. Aveyllon, H. Chappe, J. *de Lissiaco,* bourgeois de Saint-Haon, J. Perrin, clerc, etc. — Territoires, *Beytron, Chaselles,* la *Croix d'Aloer,* etc. — Rivière d'*Oudan.* — Chemins de Saint-Haon à Roanne, de Renaison à Saint-Romain. — Censive du quart des co-seigneurs de Renaison.

Jean Petit, clerc de Saint-Haon, reconnait devoir *duos solidos sex denarios censuales et reddicluales, cum omni directo dominio, laudibus, vendicionibus et recognicionibus cum pro tempore occurrerint faciendis, ad usus et consuetudines patrie Roddanensis, super sexta parte pro indiviso magne decime bladorum de Roneyson predicto Johanni pertinente ; que sexta pars solebat esse de feodo dicti prioratus, mutato dicto feodo in recompensacionem predicti census* (1395).

Fos 121 — 125. — SAINT-ANDRÉ. — Tenanciers, Simonde Jolivet, H. Rosset, etc. Témoin, Nicolas du Palais, chantre d'Ambierle (1398). — Territoires, *Banna,* les *Peresfolles.*

Mathieu de la Croix, de Saint-Haon, reçoit en abénevis un bois dit de *Tachi,* paroisse de Renaison, joignant le bois de J. de Lixé, prévôt de Saint-Haon. Le prieur se réserve son chauffage, lorsqu'il viendra à Renaison (1398).

Fos 126 — 139. — CHÉRIER, *Charies.* — Tenanciers, B. et J. de Biaux-Dynar, Antoine de Broux, curé de Chérier (1305), Barthélémy de Serfol, prêtre, etc. Témoin J. Fauron, clerc. — Territoires du *Corjon de la Fay, Font Grant, Goctaz Rogier, Pierre de*

Puyet, le *Puy de la Roue*, *Quoviral*, *Trevyn*, la *Via Brataz*, etc. — Chemin de Chérier à Villereys. — Censives du chapitre de Lyon, de Pouilly, de la dame de Laval, de Saint-Rigaud.

Fos 140 — 172. — VILLEMONTAIS. — Tenanciers, M. de Botet, de Mont Torcier, H. de Fredifont, etc. Témoins, M. de Baignoleis, J. Chantellet, curé de Villemontais (1395), Thomas Verdillier et Etienne Goudard, moines d'Ambierle (1407), etc. — Territoires, *Chaselles*, *Clavellères*, les *Fandis*, le *Moncel*, la *Parenchi*, *Puy de Quincé*, *Trève Durantin*, la *Salery*, etc. — Censives de la Bénisson-Dieu, de François du Seps, du prieuré de Saint-Maurice.

Récapitulation de cens et servis. La capacité des différentes mesures pour l'avoine, énoncées dans les réponses, y est déterminée ainsi par rapport au ras : la *mesure* et le *livroir*, 2 ras ; le *comble* et le *bichet*, 3 ras.

A la fin, actes d'investison de deux tenanciers de Renaison.

En tête, sur un feuillet de garde non coté, on lit cette annotation en écriture du XVII• siècle : « Terrier de la prévosté « d'Ambierle vendu à M. De Martinière ». Le parchemin qui recouvre le volume est écrit à l'intérieur, et a été jadis scellé ; il paraît renfermer des dispositions testamentaires.

Le terrier dont nous venons de présenter le sommaire fait connaître trois prieurs d'Ambierle :

1° Etienne Tachon, qui paraît pour la première fois le 27 janvier 1386 et, pour la dernière, le 3 juin 1398 ;

2° Guillaume de l'Espinasse, installé en qualité de prieur d'Ambierle le 23 mars 1401 ; il prend encore cette qualité le 26 février 1403 ; le 1er avril de la même année il est dit *tenens prioratum de Amberta ;* du 11 au 23 juillet 1403, il se qualifie prieur de Charlieu ;

3° Etienne Condrot, qualifié prieur de Neuilly ou Noailly, *de Noilliaco*, *de Noalliaco*, du 15 juillet 1393 au 5 juillet 1398 ; il était aussi en 1393, et sans doute les années suivantes, procureur d'Ambierle.

Il est dit prieur de Nanteuil, *de Nantolio*, du 15 juin 1404 au 14 janvier 1405 et enfin, prieur d'Ambierle, du 21 mars 1406 au 3 juin 1415.

Extrait du terrier de Saint-Riran, reçu *Duvergier*, pour dame Marie de Bouyer, veuve d'Antoine du Maine, seigneur de Bourg, l'Espinasse, Changy, la Motte, Noally, Saint-Bonnet, Saint-Rirand, co-seigneur de Renaison, vicomte de Montréal, baron de la Garde, etc., maréchal de camp des armées du roi, tutrice de François du Maine, leur fils, et de leurs autres enfants. -- Réponse des consorts Tachon, de la paroisse de Saint-Riran, 1643.

Territoires du bois de la *Glenne*, sur le chemin de Saint-Riran à Saint-Nicolas, de *Goutte Rembert*, la *Pierre du Fayant* ou *des Fayan*, sur le chemin du village des Tachons à la *Font Sanglantay*, *Rollandin*, la *Roue*, etc. — Témoin, Benoît Vachier, curé de Saint-Riran.

Copie ancienne. Cahier de 6 feuillets, papier.

III.

Mouvement du personnel.

Membre titulaire.

M^me^ Martin-Gubian, à Tarare, reçue le 29 août 1885.

Démissionnaires.

M. l'abbé Bruyère, vicaire à Saint-Galmier, membre titulaire.

M. Thomas Dugas, à Clermont-Ferrand, membre titulaire.

M. l'abbé Faure, curé de Saint-Galmier, membre titulaire.

M. Alexandre Gaytte, à Boën, membre titulaire.

M. l'abbé Lesthevenon, aumônier de Marie-Auxiliatrice, à Lyon, membre titulaire.

M. Ernest Poidebard, à Saint-Paul-en-Jarez, membre titulaire.

OCTOBRE 1885 - JANVIER 1886

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 10 novembre 1885.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE CHARPIN-FEUGEROLLES, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Achalme, abbé Bartholin, Brassart, comte de Charpin-Feugerolles, Desjoyaux, Vincent Durand, Gonnard, Joulin, Miolane, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Rostaing, abbé Trabucco, de Turge, baron de Vazelhes, abbé Versanne.

M. le Président, en ouvrant la séance, exprime le regret qu'un grave accident arrivé à M. le comte de Poncins le tienne éloigné de cette réunion. Il est heureux d'apprendre à la Société que l'état de son Président est aussi satisfaisant que possible et que tout permet d'espérer sa prompte guérison.

Dons d'objets antiques découverts à Moind et à Feurs.

M. Bernaud, propriétaire à Moind, a donné à la Société une portion de base de pilastre antique en marbre blanc trouvée chez lui en creusant une cave. Un autre fragment de cette base existait déjà au

musée de la Diana et provient de fouilles faites antérieurement dans le même terrain.

Des remerciements sont votés à M. Bernaud.

M. Achalme offre pour le musée de la Diana quatre vases gallo-romains en terre rouge commune, découverts dernièrement à Feurs le long de la voie ferrée de Saint-Etienne à Roanne. Ce sont : une *ampulla,* un pot ordinaire à anse, une *olla* et un *guttus* dont le col est brisé.

M. Achalme communique ensuite la lettre suivante de M. Favre, receveur de l'enregistrement à Feurs, indiquant dans quelles conditions ces poteries ont été trouvées :

Mon cher sous-inspecteur,

Voici les renseignements que j'ai pu réunir au sujet des poteries gallo-romaines que nous avons trouvées chez le sieur Guerre, garde-barrière du chemin de fer, passage à niveau n° 231 de la route de Feurs à Cottance.

Ces poteries ont été trouvées au mois de mars dernier dans le jardin attenant à la maisonnette du garde.

Cette maison et le jardin qui en dépend sont situés sur la commune de Civens, lieu de Charbonnel.

Les vases ont été trouvés à un mètre de profondeur, placés les uns près des autres, les uns debout, les autres renversés.

Treize vases ont été trouvés, en y comprenant ceux que nous avons achetés et un que le garde-barrière a donné. Il en reste huit. Le sieur Guerre a été invité à ne pas s'en dessaisir.

La barrière de Charbonnel est environ à 1.500 mètres au nord de la gare de Feurs.

Avec les poteries, le sieur Guerre a trouvé quelques médailles qu'il n'a pu me montrer. Ce brave homme a remis ces pièces à un tiers. Je l'ai engagé à les redemander ; s'il en obtient la remise, je vous les ferai parvenir pour que vous les soumettiez à la Société de la Diana.

Autre renseignement qui peut être de quelque utilité à la Société.

En 1854, lors de la construction de la seconde voie du chemin de fer, qui, en cet endroit, passe dans une tranchée de 4 mètres de profondeur environ, les déblais ont mis au jour une certaine quantité de poteries et même un four à cuire dont l'origine gallo-romaine ne serait pas douteuse.

Il a été envoyé à Paris un certain nombre d'objets trouvés, dont l'authenticité et l'état de conservation ont paru mériter les honneurs de l'un de nos musées. Voilà ce qui m'a été dit, mais je ne puis rien vous affirmer sur ce point.

Dans une terre labourable contigüe au jardin du sieur Guerre et dépendant d'une ferme appartenant à madame la marquise de Vivens, certaines particularités, observées depuis longtemps par le fermier, seraient peut-être de nature à appeler l'attention des archéologues. La teinte particulière du sol, le son qu'il rend sous le choc des instruments aratoires font supposer qu'il existe, à une faible profondeur, des constructions pouvant présenter quelque intérêt. La terre en cet endroit n'offre pas la fertilité des terrains voisins ; la couche de terre végétale serait donc moins profonde.

Je crois pouvoir vous affirmer qu'à part les travaux faits pour le chemin de fer, aucune fouille n'a été jusqu'ici pratiquée dans les terrains en question (1).

---

(1) Depuis l'envoi de cette lettre, M. Favre a eu communication d'une des monnaies trouvées par le sieur Guerre. Cette pièce est ainsi décrite par notre confrère M. Philippe Testenoire :

Moyen bronze de Domitien. Le revers complétement fruste ne peut être déterminé ; on ne peut rétablir de la légende du droit que ces mots :

.... DOMIT AVG GERM COS.....

Les chiffres du consulat et de la puissance tribunitienne, qui sont effacés à la fin de la légende, auraient donné la date précise ; mais l'attribution à Domitien empereur est certaine. La durée de son règne s'étend de 81 à 96 de J.-C.

M. Favre avait joint à son envoi une autre monnaie trouvée à Cottance. Voici la description de cette pièce par M. Philippe Testenoire :

Grand bronze d'Antonin le Pieux frappé comme César à la fin du règne d'Adrien (138 de J.-C.).

Le Président remercie M. Achalme et le prie de transmettre à M. Favre les félicitations de la Société pour les constatations, si précises et si intéressantes, dont il a bien voulu faire connaître le résultat.

Le Grand Cartulaire d'Ainay.

Don de M. le comte de Charpin-Feugerolles.

M. le comte de Charpin-Feugerolles dépose sur le bureau un exemplaire du *Grand Cartulaire d'Ainay*, publié par lui, dont il fait hommage à la Société.

M. Vincent Durand se fait l'interprète de tous ses confrères en priant M. le comte de Charpin-Feugerolles d'agréer les remerciments de la Société. Cette publication, digne en tout point de ses ainées, fait le plus grand honneur à l'érudition forézienne. C'est un nouveau et éminent service rendu à tous les travailleurs.

Congrès de la Sorbonne en 1886.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes :

Paris, le 7 septembre 1885.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886, en vous priant de lui donner toute la publicité désirable. Comme les années précédentes, il comprend cinq parties distinctes, afférentes aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques.

IMP T AELIVS CAESAR ANTONINVS. Tête nue d'Antonin à droite.

Revers : PIETAS (à l'exergue) ; TRIB POT COS (à l'entour) ; S C (dans le champ). La Piété debout à droite auprès d'un autel paré et allumé, levant la main droite et tenant une boite à parfums.

Les sociétés savantes ont collaboré dans une large mesure à l'ensemble de ce programme ; en réponse à ma circulaire du 12 mai dernier, elles m'ont transmis un grand nombre de sujets qu'elles jugeaient dignes de figurer à l'ordre du jour du Congrès, et le Comité, en arrêtant la rédaction définitive, a essayé de tenir compte de tous les vœux, s'attachant seulement à généraliser les termes de certaines questions quand elles ne semblaient viser qu'un intérêt local.

Un assez grand nombre de sujets d'études, surtout ceux qui intéressent les historiens et les archéologues, vous avaient été déjà soumis dans des sessions antérieures ; vos sociétés ont compris que les nombreuses et intéressantes communications auxquelles ils ont donné lieu n'avaient fait qu'en accentuer l'intérêt, et, devant les vœux émis, le comité a cru devoir, cette année encore, les maintenir au programme.

L'initiative prise par vos sociétés et que je tiendrai toujours à leur laisser, m'est une garantie précieuse pour l'avenir : j'ai la confiance que l'an prochain, sur tous les points qui constituent ce programme et que j'ai choisis d'accord avec vous, MM. les délégués apporteront les résultats de leurs travaux et seront prêts à soutenir des discussions qui assureront l'éclat de votre Congrès et en démontreront de plus en plus la haute importance scientifique.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé : RENÉ GOBLET.

Voici les questions du programme qui se rapportent à l'ordre d'études dont s'occupe la Société.

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les esclaves sur les bords de la Méditerranée au moyen âge.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au XVII° siècle.

8° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVII° siècle.

9° Étude des anciens calendriers.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France, depuis la Renaissance jusqu'au XVIII° siècle.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.), avant la Révolution.

13° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule, servant encore aujourd'hui de limites aux départements et aux diocèses.

14° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

15° L'histoire des mines en France avant le XVII° siècle.

16° De la signification des préfixes EN et NA devant les noms propres dans les chartes et les inscriptions en langue romane.

17° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

II. — Section d'archéologie.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres

grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Dresser la liste des sarcophages païens sculptés de la Gaule. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent et indiquer leur provenance.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique, tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Etudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du XIV° au XVI° siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfévrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

13° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?

III. — SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Des procédés de mobilisation de la propriété foncière expérimentés ou proposés en France ou à l'étranger (cédules hypothécaires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc.).

2° Analyse des dispositions prises, depuis le XVI° siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la prestation en nature ; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux.

4° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers.

6° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises ? Y aurait-il avantage à créer des universités régionales ? Quels services pourraient-elles rendre ?

8° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

9° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen âge à la Révolution.

10° La diminution de la population rurale.

11° Etudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIII° siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle.

IV. — SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES, CHIMIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES.

8° Etude de la gamme musicale, au point de vue historique.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.

7° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

8° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes.

15° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique.

16° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques et les archives des départements et des communes.

Le capitaine Ileus.

Communication de M. le comte de Charpin-Feugerolles.

M. le comte de Charpin-Feugerolles dit que M. le président Baudrier, de savante mémoire, l'avait, peu avant sa mort, consulté sur un certain capitaine *Ileus* mentionné, comme pendu à Montbrison, dans des vers latins de Pélisson tirés d'un livre de sa bibliothèque, livre rare et sans date, mais dont l'épître dédicatoire est de 1517. M. Baudrier ne lui donna malheureusement pas le titre de l'ouvrage, mais il lui communiqua les passages les plus remarquables de la pièce consacrée à cet *Ileus*. Les voici :

DUX ILEUS APUD MONTEMBRISONEM CUM SOCIIS SUSPENSI.

Bella per Ausonios tunc cum crudelia campos
Fortiter, illustris Rex Lodoice, geris,
Hic ubi multorum, multo cum sanguine, mortem
Aspexi, et Fuxi fata cruenta ducis,
Ne me, cum toties medios moriturus in hostes,
Jam tunc placide non potuisse mori!
.....
Nunc, quia cum sociis homines populabar acerbus,
Atque duos stravi, mente furente, viros,

Præfectus, magna vulgi comitante caterva,
Me rapuit, socios criminis atque meos.
....
Eheu! quid misero forma gemmea mihi?
Quid quoque Gallorum Regi servisse tot annos?
Omnibus auxiliis nostra querela vacat.
....
Si nomen quæras, aut quo sim sanguine cretus:
Sum certe Vasco; dicor Ileus ego (1).

M. le comte de Charpin ne put satisfaire la curiosité de M. le président Baudrier: il croit donc utile de poser devant la Société le petit problème historique soulevé par ce dernier.

M. Vincent Durand dit que M. le comte de Charpin lui avait fait l'honneur de lui communiquer la lettre de M. le président Baudrier, et que ses propres recherches n'avaient pas abouti à un meilleur résultat. L'allusion faite à Gaston de Foix, tué à la bataille de Ravenne sous les yeux du capitaine *Ileus*, prouve que l'époque où celui-ci finit si honorablement ses jours est comprise entre 1512, date de cette bataille, et 1517, date probable de la publication des vers de Pélisson.

Il existe dans le canton de Pessac (Gironde) une commune d'*Illac*: ce nom pourrait être rapproché de celui que cache le nom latinisé d'*Ileus*.

Quant au Montbrison qui fut le théâtre de la tragique aventure dont *Ileus* fut l'acteur principal, c'est bien, selon toute probabilité, le Montbrison du Forez. Il existe en France plusieurs autres lieux du même nom, mais tous trop obscurs pour qu'on suppose qu'un procès de cette importance et qui

---

(1) Nous avons hésité à introduire une correction dans le texte, mais la mesure semble demander *Ilæus*.

dut être porté devant un siège d'ordre supérieur, y ait été jugé (1).

Fouilles dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église Notre-Dame de Montbrison.

M. Joulin dépose sur le bureau le double d'un plan dressé sur la demande de M. le curé de Notre-Dame de Montbrison, par M. Rochigneux, conducteur des ponts et chaussées, et il donne à ce sujet les explications suivantes :

Notre vénérable collègue, M. l'abbé Peurière, curé-archiprêtre de Notre-Dame, s'occupe en ce moment de restaurations dans la chapelle de la Sainte Vierge. Cette chapelle, composée de deux travées, a été mise dans l'état actuel vers 1846 (2). Elle a été formée par l'ouverture d'un arc-doubleau qui a réuni deux chapelles construites en 1481 (3).

La travée orientale, où se trouve l'autel, était la chapelle élevée et dédiée à sainte Catherine par le doyen de la Vernade. La travée occidentale contenait la chapelle de saint Claude, fondée par Jean Manillier, bourgeois de Montbrison.

Cette dernière partie était humide ; avant de procéder à la réfection du pavage, M. le curé a fait enlever la terre du sous-sol pour la remplacer par

---

(1) On peut citer Montbrison, lieu ruiné près d'Escoutoux (Puy-de-Dôme) ; Montbrison, canton d'Auvillan (Tarn-et-Garonne) ; Montbrison, canton de Grignan (Drôme) ; Montbrison, commune de Saint-Didier-la-Seauve (Haute-Loire) ; ce dernier offre cette singularité d'être voisin aussi d'un lieu de Chandieu.

(2) Abbé Renon, *Chronique de Notre-Dame d'Espérance*, page 434.

(3) Id. pages 152, 153 et 536.

du gravier et obtenir ainsi un assainissement complet.

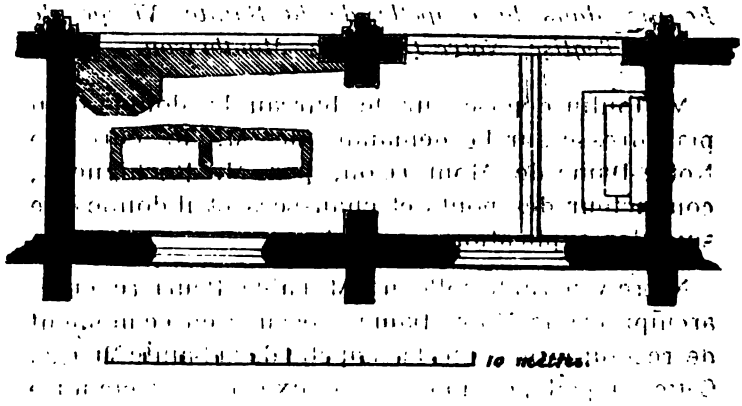

Au cours des fouilles nécessitées par ce travail, diverses substructions ont été mises au jour :

1° Au centre de la chapelle, deux fosses murées, bâties sans soins en blocage grossier. Leurs dimensions (2m 47 sur 0m 85 et 2m 15 sur 0m 75) portent à croire que les corps inhumés là étaient enfermés dans des bières, et non uniquement dans un linceul comme on en voit des exemples ailleurs. Ces sépultures avaient été bouleversées antérieurement ; les fosses ne contenaient que des gravois de remblai, mais on a trouvé pêle-mêle dans le sol environnant de nombreux ossements humains.

Quels sont les personnages déposés dans ces tombeaux ? A quelle époque ces sépultures ont-elles été violées ? Y a-t-il eu anciennement dans ce lieu des dalles inscrites ? Ont-elles eu le sort des autres inscriptions funéraires de Notre-Dame qui, lors du dallage exécuté en 1836, ont été employées, comme nous l'apprend l'abbé Renon (1), selon leur valeur

(1) *Chronique de Notre-Dame*, p. 401.

géométrique? Je déclare humblement qu'il m'est impossible de répondre à ces questions.

2° Mais le résultat à coup sûr le plus important donné par les fouilles dont nous parlons, est la découverte d'un massif de maçonnerie polygonal mesurant dans ses plus grandes dimensions 1m 80 de façade sur 2m 15 de saillie, adossé extérieurement au mur primitif de l'église et joignant le contrefort ouest. Cette construction se continuait jusqu'à l'autre contrefort à l'est par un mur de 5 mètres de long sur 0m 75 en moyenne d'épaisseur. Toute cette maçonnerie, dans la partie mise au jour, est bien parementée, avec assises régulières en pierres de taille.

Des nombreuses suppositions nées de cette découverte, j'accepterais volontiers celle émise par M. Vincent Durand. Notre confrère pense que ces substructions ont pu avoir fait partie des fondations d'une chaire extérieure, telle que l'on en voit encore ailleurs, notamment à St-Lô (1).

Les mesures données plus haut militent en faveur de cette opinion; la longueur de 5 mètres en plan donne facilement pour un escalier une élévation de 3 mètres et la partie à pans coupés représente une plate-forme d'une largeur bien suffisante, même en la supposant rétrécie par un appui de 0m 25 d'épaisseur.

Je ne chercherai pas plus longtemps la solution de ce nouveau problème. Il y avait, je crois, intérêt à le signaler, car par ce fait nous apprenons d'une façon certaine que, en 1481, pour bâtir la chapelle de saint Claude, on a démoli une construction extérieure paraissant avoir fait corps avec le mur primitif de l'église.

Je propose à la Diana d'adresser des félicitations

(2) Viollet-le-Duc: *Dictionnaire d'architecture*, p. 412 et 413.

à M. l'abbé Peurière, qui a eu l'excellente pensée de faire lever le plan de ces substructions, et de remercier M. Rochigneux qui a bien voulu nous en donner une copie.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Inscription tumulaire à Chagnon.

M. Vincent Durand présente le calque d'un fort bon dessin fait à Chagnon d'après une dalle tumulaire. Une note, de la main de feu M. Journoud, indique que ce dessin est dû à M. Courbon : il appartient aujourd'hui à M. Coiffet fils, négociant à Leignieu.

L'inscription, en capitales romaines mêlées de quelques lettres onciales, avec renflements à la

partie médiane des hastes, paraît gravée en taille d'épargne. Elle est ainsi conçue:

En haut de la dalle, dans un écusson de forme triangulaire :

HIC · IASSET · DA
REYNAVD PB̄R —
VIDE FONDATIŌE·
IN· TERIŌ L·Æ
DICTI·
·L·

Au-dessous, dans un cartouche rectangulaire pourvu de deux queues d'aronde:

M· V^{c}· L· V·

Plus bas encore, dans un écusson aux bords contournés, les initiales AR entre une trangle haussée et un cœur en pointe.

Enfin, sous cet écusson, dans un rectangle allongé:

CVRATVS·

Hic jasset [pour *jacet*] *d(ominus) A(nthonius) Reynaud, p(res)b(ite)r. Vide fondatio(n)e(m) in ter(rar)io l(uminari)æ dicti l(oci).*

M. V^{c} L. V.

A(nthonius) R(eynaud),

Curatus.

Il n'est pas sûr que la date 1555 soit celle du décès du curé Antoine Reynaud : il est possible qu'elle se rapporte à la fondation par lui faite et dont il paraît avoir tenu à ce que sa tombe rendît témoignage, sans doute pour mieux en assurer l'exécution. Nous serions ainsi en présence d'une épitaphe préparée par le défunt de son vivant.

L.-P. Gras a donné dans son *Répertoire héraldique* les armes d'une famille *Reynaud* de Saint-Julien-en-Jarez : elles n'ont rien de commun avec le blason décrit plus haut.

Compte-rendu du Congrès archéologique de Montbrison.

M. Vincent Durand donne lecture du compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Montbrison, qui fera l'objet d'un bulletin supplémentaire. La Société décide qu'un exemplaire de ce compte-rendu sera envoyé à chacun des membres du Congrès qui ont pris part aux séances et aux excursions, aux personnes qui ont bien voulu prêter des objets pour le musée de la Diana, ainsi qu'à MM. les curés, maires et autres personnes étrangères à la Société, qui ont servi de guides au Congrès.

Découvertes faites à Montbrison dans le lit du Vizézy.

M. Miolane présente une petite statuette en plomb, pouvant dater du XVI^e^ siècle, trouvée, devant sa maison, dans le Vizézy, au cours de fouilles exécutées pour établir un égout dans le lit de cette rivière. Elle représente un personnage grotesque, au nez crochu, aux yeux saillants, coiffé d'un haut chapeau bordé d'un bourrelet, vêtu d'une espèce de tunique serrée à la taille et munie d'épaulières à l'attache des manches. Les jambes manquent.

D'autres objets de même provenance, savoir un sceau du XIV^e^ siècle, quelques pièces de monnaie, une enseigne de chapeau, etc., donnés au musée de la Diana sont mis sous les yeux de l'assemblée (voir *Dons*, au mouvement de la Bibliothèque). Ces objets ont tous été trouvés entre le pont de Notre-Dame et celui de l'Hôpital.

M. Vincent Durand dit qu'il y aurait lieu de sur-

veiller de près ces travaux, qui peuvent révéler des particularités historiques intéressantes.

La séance est levée.

Le Président,
C^te^ DE CHARPIN FEUGEROLLES.

Le Membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

II.

Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs, *par M. le comte de Soultrait.*

Notre éminent confrère, M. le comte de Soultrait, membre du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, ayant l'intention de publier un travail sur le *Château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs*, le conseil d'administration a cru ne pouvoir rien faire de plus utile à la science, et de plus agréable à la fois aux membres de la Société, qu'en concourant à cette publication pour une somme égale à celle consacrée à l'impression d'un volume ordinaire des Mémoires de la Diana.

Un livre de ce genre ne serait pas complet, si de nombreuses planches n'en venaient éclairer le texte, et ces planches elles-mêmes ne paraissent pas pouvoir descendre au-dessous du format in-4°. Celui-ci sera donc substitué au format in-8° des Mémoires, et l'ouvrage sera publié hors série ; ou plutôt, il formera la tête d'une série nouvelle, dans laquelle viendront ultérieurement se ranger les travaux similaires entrepris sur les principaux monuments du Forez.

Mais les frais devant dépasser très notablement la part contributive de la Société, il sera nécessaire de réserver au public une partie de l'édition. Une souscription va donc être ouverte, à laquelle les personnes étrangères à la Diana seront admises à participer au prix de 30 fr.

L'ouvrage sera illustré de 16 grandes photogravures hors texte. Des offres désintéressées permettent de fixer d'avance ce nombre. Il sera augmenté, sans changement de prix, si le produit de la souscription suffit non seulement à couvrir les frais, mais donne encore un excédant : cet excédant sera intégralement employé à rendre l'ouvrage plus digne des merveilles artistiques dont il est destiné à conserver le souvenir.

Tous les sociétaires et les souscripteurs eux-mêmes sont donc intéressés à ce que le nombre de ces derniers soit le plus grand possible.

M. Rochigneux, bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, veut bien se charger de recevoir les souscriptions.

III.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Achalme : Quatre vases en terre rouge, provenant de Feurs.

Ampulla : diamètre 0m 12, hauteur 0m 15. — Pot ordinaire à anse : diamètre 0m 16, hauteur 0m 17. — *Olla* : diamètre 0m 16, hauteur 0m 17. — *Guttus* : diamètre 0m 07, hauteur 0m 10.

Epoque gallo-romaine.

Barbier de Montault (Mgr X.), sa notice : Bibliographie. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien,* tome III, 3e livraison, 1885). S. l. n. d., in-4°.

Becdelièvre (vicomte de) : Socle de croix provenant de Bigny et portant sur ses quatre faces l'inscription suivante en caractères gothiques :

: dicat :	: pater nr	: ave : ma.	. credo id
: anno dni	: m°: cccc :	: l'v : t † am	. raveret

Dicant Pater noster, Ave Maria, Credo in Deum. Anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo sexto. Raveret? Amen.

Granit. — Hauteur 0m 40, largeur, 0m 31.

Bernaud, à Moind : Fragment de la base d'un pilastre en marbre blanc, trouvé à Moind.

Epoque gallo-romaine.

Charpin-Feugerolles (comte de), son ouvrage en collaboration avec M. M.-C. Guigue: *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay, suivi d'un autre cartulaire rédigé en 1286 et de documents inédits.* Tomes I et II. Lyon, (Pitrat aîné), 1885, 2 vol. in-4°.

Hospices de Montbrison : Statue à mi-corps représentant Moïse tenant les tables de la loi. Cette statue était depuis la Révolution dans l'angle d'une construction située rue de l'Hôpital et acquise récemment par les Hospices. Elle proviendrait originairement de l'église Notre-Dame, où elle aurait surmonté un petit buffet d'orgues.

Bois. — Hauteur 0m 95.

Laurent (abbé), son ouvrage : *Les premiers convertis au christianisme,* 3e édition. Lyon, Paris, Fribourg ; 1885, in-16.

Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes : *Journal des Savants*. Septembre-novembre 1885.

Maury (Alfred) : Les anciennes villes du Nouveau-Monde.

Morel (Gabriel): Echantillon de béton trouvé à Almanare (Var) et provenant de l'ancienne ville d'Olbia.

Epoque gallo-romaine.

Mournand (Jacques) et Baraillier (Philippe) :

Petit sceau rond : dans le champ une fleur-de-lis, autour, cette légende en caractères du moyen-âge :

† S: G: ERMEGAVI

Au revers, ailette percée d'un trou.

Bronze. — Diamètre 0m 023. — XIVe siècle.

— Enseigne de pèlerinage ou de chapeau représentant une femme à mi-corps, de profil, tête à droite, coiffure et costume de l'époque de Louis XII. Elle tient de la main droite une boîte cylindrique et en soulève le couvercle de la main gauche. Au dessus de cette boîte, un phylactère portant ces mots, AVE MARIA. Le tout entouré d'une moulure formant cadre. Au bas de ce cadre on lit, MARIA MAGDALENA.

Au revers, pédoncule percé d'un trou, ayant servi à fixer l'objet comme un bouton.

Bronze. — Hauteur 0m 025, largeur 0m 022. — XVIe siècle.

Peurière (abbé) : Tête d'enfant sculptée.

Grès. — Hauteur 0m 15.

Plicque (docteur Alfred), sa notice: *Un talisman gallo-romain.* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*). Clermont-Ferrand, (Ferdinand Thibaud), 1885, in-8°.

Relave (abbé Maxime), son ouvrage : *La vie et les œuvres de Topffer, d'après des documents inédits, suivies de fragments de littérature et de critique inédits et inconnus.* Paris, Hachette et Cie, 1886, in-12.

Rey (docteur Eugène), son ouvrage : *Monographie historique et descriptive de Notre-Dame d'Espérance de Montbrison.* Montbrison, Lafond, 1885, in-4°.

Rostaing (baron de), sa notice : Mediolano *et* Aquis Segete. *Réponse à des critiques sur les voies romaines des Ségusiaves.* (Extrait, en placard, de l'*Ancien Forez,* octobre 1885). S. l. n. d. (Montbrison, 1885), in-8°.

Saint-Pulgent (Madame Léon de) : Statuette antique de Mercure, nu, debout, la tête couverte du pétase et soutenant une bourse de la main droite.

Bronze. — Hauteur 0m 15.

— Statuette antique représentant un éphèbe ailé, debout, à demi vêtu d'une nébride et d'une draperie retroussée sur le bras gauche. La tête est couronnée de pampres, le front surmonté d'un croissant appliqué à un très petit bonnet de forme conique. Au cou pend une bulle, sur le dos un carquois. La main droite est relevée vers l'épaule, la gauche soutient une corne d'abondance. La figure est soudée sur un socle quadrangulaire.

Bronze. — Hauteur 0m 145.

— Statuette antique représentant un personnage imberbe, aux cheveux courts, à la figure traitée d'une manière réaliste, courant à toutes jambes. Il est chaussé de brodequins et du reste entièrement nu. Les deux mains sont fermées et tenaient élevés des objets, tels que des armes ou des flambeaux, qui ont disparu. Le pied gauche porte sur une sphère, qui se prolongeait par une tige destinée à fixer la statuette sur un support.

Bronze. — Hauteur 0m 08.

— Tête antique couronnée de lauriers, paraissant reproduire les traits de l'empereur Galba. La section du cou, qui est nette et descend obliquement d'arrière en avant, semble indiquer que cette tête était adaptée à une statue ou à un buste, peut-être d'autre matière.

Marbre blanc. — Hauteur 0m 092.

Ces objets, conservés depuis longtemps déjà au château de Combes, commune de Montverdun, paraissent provenir du mont d'Uzore ou de ses environs immédiats.

Société de secours des amis des sciences : *Compte-rendu du vingt-cinquième exercice. Séance publique annuelle tenue le* 23 *mai* 1885, *dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.* Paris, Gauthier-Villars, 1885, in-8°.

Tardieu (Ambroise), sa notice : *Histoire abrégée et populaire de la ville d'Herment en Auvergne.* Le Puy, (Marchessou), 1885, in-18.

Thinet, maçon à Montbrison : Tête de femme sculptée.

Grès. — Hauteur 0m 16. — XVIe siècle.

Vachez (A.), sa notice: *Compte-rendu de la 52e session du Congrès archéologique de France tenue à Montbrison et dans le département de la Loire* (25 *Juin*-2 *Juillet* 1885). Lyon, Aug. Brun, 1885, in-8°.

Echanges.

Académie d'Hippone : *Bulletin.* Nos 9, 10, 11, 12, 14, 15, 17, 19, 20 et 21 (1re livraison). Années 1870, 1871, 1873, 1876, 1879, 1880, 1882, 1884, 1885.

Delattre (le R. P.) : Marques de potier relevées à Carthage.

— *Des améliorations qu'il pourrait être utile d'apporter dans la législation relative aux retraites des fonctionnaires publics.* Réponse à la deuxième question du programme du Congrès des Sociétés savantes en 1883 (section des sciences économiques et sociales). Bône (Dagand, Emile Thomas, succ.), 1883, in-4°.

— *Statuts organiques.* Bône, (Dagand), 1863, in-8°.

Musée Guimet : Annales. Tome VIII. *Le Yi-King ou livre des changements de la dynastie des Thséou, traduit pour la première fois du chinois en français par P.-L.-F. Philastre.* 1re partie. Année 1885.

— *Revue de l'histoire des religions.* 6e année, nouvelle série. Tome XI, n° 3, mai-juin ; tome XII, n° 1, juillet-août 1885.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. *Bulletin.* 2e série, tome XIII, 1re et 2e livraisons. 1883-1884.

Noguier (Louis) : Chronique archéologique. — Le Plo-de-Bru, oppidum-refuge gaulois.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 16e année, nos 9, 10 et 11. Septembre-novembre 1885.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 75e livraison. Octobre 1885.

Vallier (G.) : Iconographie et numismatique des Dauphinois dignes de mémoire : le comte Monier de la Sizeranne.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin.* 2e et 3e trimestres 1885.

Barbier de Montault (Mgr X.) : Communication. (*Epitaphe de Claude de Lorraine, duchesse de Roannès*).

— *Mémoires.* 2e série, tome VII, 1884.

Berthelé (Jos.) : A propos de la voûte en demi-berceau dans quelques églises romanes du Poitou et de la Saintonge. — Gontier : Le théâtre gallo-romain des Bouchauds. — Ledain (Bélisaire) : Découvertes archéologiques faites dans l'Ouest depuis 1870. — De l'origine et de la destination des camps romains dits châtelliers en Gaule, principalement dans l'Ouest.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Bulletin.* V^e^ volume, 6^e^ livraison. 1^er^ octobre 1885.

Anonyme : Brouage et ses remparts. — Musset (G.) : Sépultures à Châtelaillon.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 4^e^ année, n° 16. Octobre-décembre 1885.

Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain : *Revue.* 7^e^, 8^e^, 9^e^ et 10^e^ livraisons. Juillet-octobre 1885.

Abonnements.

Ancien (l') *Forez.* Revue historique et archéologique. 4^e^ année. Août-novembre 1885.

Plicque (docteur) : Les marques des amphores d'Essaloire. — Révérend du Mesnil : Le congrès archéologique de France. 52^e^ session tenue à Montbrison.

Bibliothèque de l'école des Chartes. Tome XLVI, 4^e^ et 5^e^ livraisons. Année 1885.

Grandmaison (Ch. de) : Fragments de chartes du X^e^ siècle, provenant de Saint-Julien de Tours, recueillis sur les registres d'état-civil d'Indre-et-Loire.

Bulletin monumental. 6^e^ série, tome 1^er^, n^os^ 4 et 5. Juillet-octobre 1885.

Marsy (comte de) : Bibliographie (*Charlieu et le vandalisme,* par M. Edouard Jeannez). — Compte-rendu du congrès archéologique de Montbrison.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2^e^ série ; tome XXII, 3^e^, 4^e^ et 5^e^ livraisons. Septembre-novembre 1885.

Revue archéologique. 3e série. Tome V, juillet-août ; tome VI, septembre-octobre 1885.

Baye (baron J. de) : Une sépulture de femme à l'époque gauloise dans la Marne. — Dieulafoy : Fouilles de Suze. Rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la mission. — Normand (Charles) : L'architecture métallique antique, ou rôle du métal dans les constructions antiques.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 35. Juillet-septembre 1885.

Allmer (Auguste) : *Lugudunum.* Fondation de Lyon : avant et après.

Revue Lyonnaise. 5e année, tome X, nos 55, 56, 57 et 58. Juillet-octobre 1885.

Vachez (A.) : Compte-rendu de la 52e session du congrès archéologique de France tenue à Montbrison (25 juin — 2 juillet 1885). — Vingtrinier (Aimé) : Une poype en Bresse.

Roannais illustré. 2e série, 1re livraison. Novembre 1885.

Monery Louis : Le congrès archéologique de France en 1885. — Verchère (Gabriel) : Le château de Boisy.

Acquisitions.

Vente de cens par Arthaud et Jacques de Saint-Maurice aux prêtres sociétaires de Saint-Bonnet-le-Château.

. . . . . Pardevant Barthellemy de Montorcier, notaire royal demeurant à la ville de Sainct Bonnet le Chastel, . . establys. . nobles Arthaud de Sainct Maurice, dit de Prunerie, fils et heritier substitué de feu noble Jacques de Sainct Maurice, au premier lieu à deffunct noble Anthoine de Sainct Maurice dict de Prunerie, et noble Jacques de Sainct Maurice dict de Prunerie, chevalier de l'ordre de Saint Jehan de Rhoddez, son frère, en leurs noms propres et privés et promectant fere ratifier et agreer le contenu en ses presentes à noble Jehan

de Sainct Maurice, dict de Prunerie, leur frère, quant requis en seront, demeurans audict lieu de Prunerie, perroisse de Sainct Maurice en Gourgoys, . . . pour ce qu'il est necessaire audict noble Arthaud fournir argent à son dict frère Jacques pour aller à la Marthe au pays de Grece, et pour ce qu'il le convient armer et fere ses preparacions pour le navigaige de mer, . . . vendent. . . . . à venerables personnes messires les curé et prebstres habituez de la communaulté de l'esglize parrochial de Sainct Bonnet, les aulcuns d'iceulx absens, . . . messire Pierre Reymond dict Coustaud, Jehan de la Filhe, Pierre Veyrier, Jehan Astier, Jehan Drivent, prebstres de la dicte esglize et communaulté, presens et . . . . . stipulans, . . . la rente de trente deulx solz onze deniers tournoy, seigle mesure de Sainct Bonnet, deulx sestiers, avoyne trente quatre ras de la dicte mesure, une gelline et demye, avec lodz, ventes, recognoissances, directe seigneurie, tailliabilité, charroy, manœuvre, dixme de charnaige, main morte, droits et usaiges a eulx appartenans et qu'ilz ont droict de prendre au moyen de la response et recognoissances faictes aux predecesseurs dedicts vendicteurs par Laurens de Chiesanova, André Vachon, son gendre, comme est contenu par les responses contenues en leur terrier en troys *item*; la premiere recognoissance et response datée du vingt-sixiesme jour du moys de mars l'an mil cinq cens et cinq ; . . . et ce par le prix et nom de prix de sept vingtz six livres tournoys, monnoye de Roy ayant cours. Lequel prix iceulx venditeurs, à leurs noms et au nom que dessus, confessent estre juste et raisonnable sellon la valeur de la dicte rente, heu regard au temps qui court et à juste et legitime estimacion, et ledit prix avoir heu et reelament receu en cinquante deulx escus d'or soleils, testons et monnoye. . . Laquelle rente et droictz seigneuriaux seront reachaptables ausdits venditeurs et à leurs hoirs et successeurs en perpetuel. . . Fait et passé au lieu de Prunerie, en la maison et chasteau des dicts seigneurs venditeurs, le quatriesme jour du moys d'avril l'an mil cinq cens quarante, es presences de honestes personnes, maistre Jehan Berthet, prebstre du lieu de Saboneyres, prebstre de l'eglise de Sainct Maurice en Gourgoys ; maistre Anthoine Chevanjon, de Peyrigneu, lieutenant de Miribel ; Georges Gouton, dudict Sainct Maurice en Gourgoys ; Guillaume Bouchetal, marchant dudict Sainct Bonnet ; Loys

Baron, dudict lieu de Prunerie ; et Jehan filz audict Loys Baron, de Prunerie, tesmoings requis. . .

Signé : DEMONTORCIER, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin.

IV.

Mouvement du personnel.

Membre titulaire.

Mme Joseph Gaudet, à Magneux-le-Gabion, commune de Saint-Laurent-la-Conche, reçue le 4 novembre 1885.

Membre correspondant.

M. Plicque (Alfred), docteur-médecin, à Lezoux (Puy-de-Dôme), reçu le 10 novembre 1885.

Membres décédés.

M. Philip-Thiollière, propriétaire, rue de la Bourse, à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. le comte de Vougy, au château de Vougy, membre titulaire.

Démissionnaire.

M. l'abbé Bény, curé de Sorbiers, membre titulaire.

RAPPORT

Sur la 52e Session

DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

Tenue à Montbrison en 1885,

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

PAR

MM. V. DURAND, E. JEANNEZ et T. ROCHIGNEUX.

Le Congrès archéologique de France a tenu cette année sa 52e session en Forez, et a fait à notre Compagnie l'honneur de choisir la salle de la Diana pour siège de ses réunions.

Ces grandes assises scientifiques ont duré huit jours, du 25 juin au 2 juillet 1885. Par les soins de la Société française d'Archéologie, les procès-verbaux des séances et les mémoires produits par divers auteurs seront réunis en un volume enrichi de nombreuses gravures. Mais la tenue du Congrès archéologique de France est un évènement trop considérable, et qui touche de trop près la Société de la Diana, pour que celle-ci n'ait pas désiré en consigner le souvenir dans ses propres annales. Nous venons donc remplir un devoir envers elle, non moins qu'envers nos aimables et érudits visiteurs, en retraçant en quelques pages

les conférences et les excursions dont le Forez vient d'être le sujet et le théâtre.

De nombreux savants, tant étrangers que Français, avaient répondu à l'appel de la Société française d'Archéologie et de son éminent directeur, M. le comte de Marsy. Parmi les hôtes distingués qui ont bien voulu favoriser notre pays de leur présence, pendant ces quelques jours trop vite écoulés, nous citerons M. Bourbon, architecte à Lyon, M. Bulliot, président de la Société Eduenne, à Autun, M. Castonnet des Fosses, à Paris, M. Raymond Chevallier, au Bois de Lihus-Moyvilliers, par Estrées-Saint-Denis (Oise), M. le comte de Dion, à Montfort-l'Amaury, Madame la comtesse de Dion, à Paris, M. Paul de Fontenilles, à Cahors, M. Matheus Fournereau, peintre, à Lyon, MM. Francart et Hambye, à Mons (Belgique), M. Gaugain, trésorier de la Société française d'Archéologie, à Caen, M. H.-N. Godfray et M. le colonel S.-F. Wilson, représentants de la Société Jersiaise d'histoire et d'archéologie, dont la Société française a reçu en 1883 la plus gracieuse hospitalité, M. Jamot, architecte, à Lyon, M. le comte Lair, à Blou, par Longué (Maine-et-Loire), M. le comte de Lambertye, à Compiègne, M. La Perche, à Saint-Cyr (Indre-et-Loire), M. Jules de Laurière, secrétaire-général de la Société française d'Archéologie, à Paris, M. Philippe Lauzun, à Agen, M. Bélisaire Ledain, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, M. Mougin-Rusand, imprimeur, à Lyon, M. Henry Nodet, architecte, à Paris, M. Louis Noguier, bibliothécaire de la Société archéologique de Béziers, M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'Archéologie, à Tours, M. Piet-Lataudrie, à Niort, M. le docteur Plicque, à Lezoux, (Puy-de-Dôme), M. Anatole de Rouméjoux, au châ-

teau de Rossignol, par Bordas (Dordogne), M. Georges Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne, à Agen, M. Emile Travers, à Caen, etc.

Le Congrès comptait en outre beaucoup de membres de la Diana et de Foréziens, parmi lesquels MM. d'Avaize, Barban, vicomte de Becdelièvre, Lucien Bégule, de Billy, Antony Blanc, Maurice de Boissieu, Charles Boy, Eleuthère Brassart, Chaize, vice-président du tribunal de Montbrison, abbé Charnay, Chassain de la Plasse, Auguste Chaverondier, G. Chetard, C. Coignet, E. Coudour, Crozet-Barban, E. Déchelette, J. Déchelette-Despierres, J. Desjoyaux, F. Dolliat, P. Donot, J.-B. Dulac, docteur P. Dulac, Alban Durand, Vincent Durand, L. Dusser, J.-J. Epitalon, Ferran, H. Forissier, H. Gonnard, P. Granger, G. Grenot, A. Huguet, C. Jacquet, E. Jeannez, P. Joulin, O. Lafay, abbé Langlois, E. Le Conte, J. Le Conte, C. Maillon, G. de Marcilly, abbé Marsanne, vicomte de Meaux, Miolane, L. Monery, E. Morel, G. Morel, A. de Montrouge, abbé Nesme, comte J. de Neufbourg, L. de Neufbourg, docteur Noëlas, J. Palluat de Besset, E. de Paszkowicz, baron H. des Périchons, Périer, abbé Peurière, abbé Peyron, Philip-Thiollière, A. de la Plagne, Th. de la Plagne, W. Poidebard, J. Poinat, comte L. de Poncins, O. Puy de la Bastie, Révérend du Mesnil, docteur E. Rey, docteur Rimaud, A. Robert, Th. Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron E. de Rostaing, abbé de Saint-Pulgent, chanoine de la Primatiale, délégué de S. Em. le cardinal Caverot, A. de Saint-Pulgent, E. du Sauzey, Soliniac, comte Georges de Soultrait, Testenoire-Lafayette, F. Thiollier, abbé Trabucco, H. de Turge, A. Vachez, Varin, Veilleux Verchère, du Verne, abbé Versanne, Wolf, etc.

I.

Séance d'ouverture à Montbrison.

Le 25 Juin 1885.

Le jeudi 25 juin 1885, à 3 heures du soir, devant une brillante assemblée qui remplit notre vaste salle, M. le comte de Poncins, entouré du bureau de la Diana, reçoit au pied de l'estrade les membres du Congrès conduits par M. le comte de Marsy, et leur adresse les paroles suivantes :

Messieurs,

En vous souhaitant la bienvenue, notre première pensée sera un remerciement. Vous avez bien voulu, en 1885, accepter le Forez comme but de votre excursion annuelle, *la Diana* comme siège de vos séances. De ce double choix, nous devons être et nous sommes reconnaissants.

Le Forez n'est qu'une petite province, entourée à toute époque par de puissants voisins ; il a dans l'histoire un rôle plus intéressant qu'éclatant, plus honnête que glorieux. Cependant, placé à l'extrémité du plateau central, au point du plus grand rapprochement de la vallée du Rhône, route de la Méditerranée et de l'Italie, et de celle de la Loire, conduisant dans le cœur des Gaules et de la France, sillonné jadis par les voies romaines, plus tard limite du Royaume et de l'Empire, tenant à des régions diverses par son climat, ses relations, ses usages, son idiome et ses monuments, le Forez, par ce caractère même de transition entre le Nord et le Midi, vous assurera, nous l'espérons, quelques sujets d'étude dignes de vous.

Notre vieille salle héraldique a déjà reçu de nombreux et de nobles hôtes depuis le jour où le comte Jean Ier, conseiller et ami du roi Philippe le Bel, l'a construite pour y recevoir les Etats de Forez, jusqu'à celui où vous y appelez les Etats-généraux de la science archéologique. Bien des assemblées politiques et religieuses se sont tenues, bien des réceptions et des fêtes ont eu lieu sous cette voûte, dont les blasons nous

rappellent la grande patrie, la France, aussi bien que la petite patrie, le Forez.

Parmi les honneurs échus à *la Diana*, nos annales conserveront le précieux souvenir de celui que vous lui faites aujourd'hui.

Mais, nous ne devons pas l'oublier, nous ne sommes pas ici pour vous parler, nous y sommes venus pour vous entendre.

Veuillez prendre possession de notre salle et croire qu'en nous mettant tous avec elle à votre disposition, nous ne regrettons qu'une chose, la brièveté du temps qui ne nous a pas permis de nous mieux préparer à vous recevoir.

Après avoir pris possession de la salle, et désigné le bureau qui doit l'assister, M. le comte de Marsy remercie d'abord ses collègues du Comité permanent de l'avoir élevé à la première dignité de leur compagnie. Il n'a d'autre ambition que de chercher à maintenir la Société française dans la voie ouverte par son illustre fondateur. Succéder à M. de Caumont sera toujours un grand, mais périlleux honneur : il compte, pour lui aider à en supporter le poids, sur l'expérience et le concours amical de M. Léon Palustre, qui a cru devoir résigner ses fonctions de directeur pour se livrer sans partage à son grand travail sur la Renaissance ; il compte aussi sur les confrères dévoués qui lui ont été donnés pour collaborateurs : au risque de blesser leur modestie, il en est deux auxquels il tient à rendre un public hommage, ce sont M. Jules de Laurière, secrétaire général de la Société française, et M. Gaugain, qui depuis cinquante ans, remplit les fonctions délicates de trésorier.

M. de Marsy paye un tribut de regrets aux membres de la Société française d'archéologie décédés depuis la dernière session, puis il continue en ces termes :

Mais, messieurs, pardonnez-moi de m'être aussi longtemps étendu sur ces souvenirs. Depuis vingt-cinq ans bientôt, j'ai assisté à un grand nombre de congrès, et les membres que j'y ai rencontrés étaient presque tous devenus pour moi des amis.

N'en est-il pas un peu, et, surtout, n'en sera-t-il pas de même pour ceux que nous rencontrons aujourd'hui pour la première fois sur cette terre du Forez, si intéressante pour nos études, si riche en souvenirs historiques et en monuments, si hospitalière enfin, permettez-moi d'ajouter ?

Si, comme je vous le disais en commençant, c'était pour moi, au début, une tâche difficile d'inaugurer ma direction, mes hésitations se sont en grande partie dissipées, lorsque j'ai eu la certitude que nous pourrions nous réunir cette année à Montbrison, et que nous aurions pour hôtes et pour associés dans nos travaux les membres de cette Société archéologique du Forez, qui occupe un rang si élevé parmi les compagnies savantes de nos provinces de France et que tous connaissent sous le nom qu'elle a pris du lieu de notre réunion, *la Diana*.

La Diana, messieurs, je n'ai pas mission de vous en rappeler l'histoire ; l'un de nos plus savants confrères voudra bien tout à l'heure résumer à votre intention le beau travail qu'il a consacré à cette salle historique, en quelque sorte unique en France. Seulement, laissez-moi vous rappeler que l'étudiant qui, à peine au sortir du collège, appela, il y a plus de quarante ans, sur ce monument, l'attention des lecteurs du *Bulletin monumental*, n'est autre que M. Anatole de Barthélemy, le savant archéologue dont tous vous avez mis à l'épreuve l'érudition et la complaisance.

Vingt ans plus tard, un homme, dont je n'ai pas à apprécier la vie politique, mais qui fut un des enfants les plus dévoués du Forez, le duc de Persigny, prit à cœur l'œuvre de la restauration de *la Diana*, et c'est grâce à ses soins, à son patriotisme forézien, que fut fondée votre Société et qu'elle fut appelée à devenir usufruitière de la salle dans laquelle nous sommes aujourd'hui réunis et à laquelle vous venez de joindre, comme annexe, ce musée lapidaire que vous nous conviez à inaugurer.

Je n'ai pas à rappeler les vicissitudes de *la Diana*, dont

les débuts furent des plus brillants, mais qui, à la suite de tristes événements de notre histoire, fut à la veille de se dissoudre. Le nombre de ses membres était réduit à moins de vingt, je crois, lorsqu'un courageux érudit essaya de redonner la vie à ce corps mourant.

Si nous arrivons à nous retrouver cinquante, notre existence est assurée, disait-il. On dépassa *deux cents*, et c'est alors que M. Testenoire-Lafayette père remit, avec une rare modestie, ses pouvoirs au comité et demanda que M. le comte de Poncins, l'auteur de ces belles études sur l'histoire des Etats-généraux, voulût bien lui succéder. Il était rassuré sur le sort de *la Diana* et savait que l'œuvre ne péricliterait pas dans les mains de son successeur.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de vous entretenir des travaux historiques publiés depuis quelques années dans le Forez. L'un de vos confrères a bien voulu accepter de nous présenter ce résumé, et vous savez avec quel soin et en même temps, quel talent littéraire, il s'acquittera de cette mission.

Cependant, je ne voudrais pas passer sous silence cette œuvre magistrale, dans laquelle se trouve exposée votre histoire pendant tout le moyen-âge. Nous devons tous des remerciements à M. Régis de Chantelauze, pour la mise au jour de l'ouvrage de la Mure et pour les savants commentaires qui l'accompagnent et qui en font une véritable encyclopédie forézienne.

Si je me permets d'insister sur ce point, c'est que votre rapporteur, M. Steyert, a été l'un des collaborateurs les plus actifs de M. de Chantelauze et que je crains qu'à ce titre il ne s'étende pas assez sur ce monument, dont le manuscrit est conservé dans cette bibliothèque.

C'est la première fois que la Société française d'archéologie tient un Congrès dans le département de la Loire, mais déjà, en 1862, M. de Caumont y avait réuni ses amis dans ces vastes assises appelées *Congrès scientifiques* et qui groupaient toutes les branches des connaissances humaines. Cette œuvre, il fallait pour la diriger la puissance créatrice et le savoir presque universel de M. de Caumont : aussi ne lui a-t-elle que peu survécu, mais les deux volumes qui nous restent des

travaux de la session de Saint-Etienne méritent d'être consultés.

L'archéologie et l'histoire y formaient une section, et Montbrison fut le but d'une de ses excursions.

Le président de cette section, j'ai été heureux, Messieurs, de l'avoir cet hiver comme compagnon et comme guide dans le premier voyage que j'ai fait parmi vous, et c'est avec grand plaisir que nous le voyons tous reprendre aujourd'hui la place qu'il occupait si souvent dans les Congrès de notre fondateur. M. le comte de Soultrait n'est pas un inconnu pour les Foréziens. Elevé dans cette ville, il n'a jamais cessé de s'intéresser à l'histoire d'une province longtemps unie au Bourbonnais, sur lequel il a publié de si importants travaux.

A la première séance tenue à Saint-Etienne en 1862, l'un des membres du Congrès lut une étude sur le Forez, qui restera comme le meilleur résumé de l'histoire de cette province.

L'auteur de ce travail, Messieurs, qui faisait alors presque ses débuts comme écrivain, est devenu un de nos orateurs politiques les plus estimés, dont on regrette de ne plus entendre la voix dans le Parlement. Malgré les hautes charges dont il a été revêtu, il est resté fidèle au souvenir de M. de Caumont, et il a bien voulu conserver depuis vingt-cinq ans le titre d'inspecteur de la Société française d'Archéologie dans la Loire. Vous voudrez bien lui en témoigner publiquement votre reconnaissance, et je suis sûr d'être le fidèle interprète de vos sentiments en lui demandant de prendre cette place et de présider la séance d'ouverture.

Permettez-moi cependant, avant de remettre la présidence à M. le vicomte de Meaux, de remercier les secrétaires généraux du Congrès, le trésorier et les membres du comité d'organisation, du soin et de l'intelligence avec lesquels ils ont préparé nos travaux et organisé nos réunions.

Merci aussi à vous, Messieurs, qui êtes venus de nos différentes provinces nous apporter le concours de votre science et de votre expérience, pour nous aider à élucider les questions de notre programme.

Merci également à nos confrères étrangers qui veulent

bien, chaque année, ne pas reculer devant un long voyage pour venir passer en France une semaine, à la fin de laquelle on ne quitte que des amis et où l'on se sépare en se disant au revoir, à l'an prochain.

Je prie M. le vicomte de Meaux de vouloir bien prendre la présidence.

M. de Meaux remercie M. le comte de Marsy et le bureau du Congrès de l'honneur qui lui est fait : il l'accepte, parce qu'il reconnaît que ce qu'on veut honorer en lui, c'est le disciple et l'ami de M. de Caumont.

M. Henry Gonnard ouvre la série des communications faites au Congrès par une notice sur la salle héraldique de la Diana, siège de ses réunions.

M. Brassart, au nom de M. Steyert, lit un travail sur le mouvement des études historiques et archéologiques dans la région, depuis le commencement du siècle.

La séance est close par la lecture, donnée par M. Brassart, du procès-verbal de la reconnaissance, faite en 1686, des reliques de saint Porcaire, abbé de Lérins, qui furent à cette époque transférées d'un très ancien autel, que l'on voit encore à Montverdun, dans la châsse d'argent où elles sont aujourd'hui et dont Son Eminence le cardinal archevêque de Lyon veut bien autoriser l'ouverture à l'occasion du Congrès.

Le reste de la soirée est consacré à étudier une belle suite de photographies des monuments du Forez, exposée par M. Félix Thiollier dans les vitrines de la bibliothèque de la Diana, et le musée lapidaire et d'antiques inauguré le jour même dans une salle voisine. Plusieurs amateurs ont bien voulu contribuer à remplir les vides encore trop nombreux de cette collection naissante, en dépouillant tempo-

rairement leurs propres cabinets de quelques-unes de leurs pièces les plus précieuses. Nous citerons parmi les objets ainsi exposés :

Par M. Eleuthère Brassart, une suite d'instruments de pierre, trouvés dans l'arrondissement de Montbrison, et des poteries et autres objets provenant des fouilles par lui exécutées au *Châtelard de Lijay*, commune des Débats-Rivière-d'Orpras.

Par M. Rougier, une collection d'objets retirés du lac du Bourget, poteries noires et rouges, quelques-unes très élégantes, outils de pierre, armes et instruments de bronze, dont une magnifique lame d'épée, objets de parure, parmi lesquels de nombreuses aiguilles à cheveux et un bien curieux pendant d'oreille, en pierre, d'un travail des plus délicats. Une pièce hors ligne est un fragment de terrine en terre noire, avec application d'étain ou d'argent représentant un village préhistorique.

Par MM. Auguste Chaverondier et Vincent Durand, des plans de l'oppidum gaulois du *Crêt-Châtelard,* commune de Saint-Marcel de Félines ; échantillons des fiches de fer retirées des murailles de cet oppidum ; objets de pierre et de métal, poteries noires et suite de poteries peintes recueillis dans les fouilles pratiquées à l'intérieur.

Par M. Vincent Durand, un plan de l'oppidum du *Châtelard de Chazi*, commune de Saint-Georges de Baroille, avec fiches de fer provenant de ses remparts ; spécimens de cartes communales au dix-millième portant l'indication de tous les lieux-dits du cadastre.

Par M. le docteur Plicque, une suite de vases à couverte rouge, noire, bronzée, décorés de figures en relief obtenues par le moulage, d'ornements posés à la barbotine, ou incus ; poinçons originaux

de potiers, etc., le tout provenant des établissements céramiques de Lezoux. Entre ces admirables poteries, une grande terrine rouge et un superbe vase plissé, couleur de bronze, attirent surtout les regards.

Par madame Léon de Saint-Pulgent, plusieurs statuettes antiques de bronze, provenant, croit-on, du mont Isoure.

Par M. Coiffet fils, négociant à Leignieu, le trésor de vaisselle romaine, au nom de *Sextus Julius Basilus*, trouvé en 1884 à Limes, commune de Saint-Sixte ; des vases, des médailles et une cuiller d'argent inscrite, aussi de l'époque romaine, découverts sur l'emplacement du nouveau cimetière de Trelins.

M. le Président du tribunal de Montbrison a bien voulu mettre très gracieusement à la disposition de la Société de la Diana, pour contribuer à la décoration de la salle du musée, plusieurs belles tentures d'Aubusson.

Le soir, à 9 heures, dans la salle de *la Chevalerie*, un punch réunit de nouveau les membres des deux Sociétés.

II.

Deuxième et troisième séances. — Visite de Notre-Dame de Montbrison. — Excursion à Moind.

Le 26 Juin 1885.

La séance du matin s'ouvre sous la présidence de M. le comte de Marsy, qui dépose sur le bureau plusieurs ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs : ce sont la *Monographie de la Diana*, par M. Henry Gonnard ; le *Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue*, celui des *Francs-Fiefs du Forez* et le *Grand Cartulaire d'Ainay*, par M. le comte de Charpin-Feu-

gerolles, vice-président de la Diana ; la *Monographie de Notre-Dame de Montbrison*, par M. le docteur Rey ; le *Roannais illustré*, publié sous la direction de M. Chassain de la Plasse, etc.

M. de Laurière donne lecture d'une lettre de M. le chevalier da Silva, architecte de S. M. le roi de Portugal, qui exprime ses regrets de ne pouvoir assister au Congrès, et annonce que l'archéologie a officiellement pris place dans l'enseignement en Portugal.

M. Brassart lit un mémoire sur les découvertes d'outils de pierre faites dans l'arrondissement de Montbrison. Sa conclusion est que les silex taillés en usage dans notre région se retrouvent avec des formes identiques depuis les âges les plus reculés jusqu'à l'époque romaine inclusivement.

A l'occasion de cette lecture, M. le docteur Plicque tient à faire observer que, selon lui, il n'existe pas d'âge de la pierre proprement dit, cet âge ne reconnaissant pas de point de départ susceptible d'être déterminé, et d'ailleurs n'étant pas clos encore, comme en témoignent les constatations faites de nos jours chez diverses peuplades peu civilisées.

M. Vincent Durand fait une communication verbale sur les monuments mégalithiques du Forez. Les dolmens y sont fort rares. Jusqu'à ces derniers temps, on ne connaissait avec une entière certitude que celui de Balbigny, aujourd'hui détruit, mais dont il reste un excellent dessin. M. Morel a signalé, près de la croix de *l'Homme-mort*, sur le chemin de Montbrison à Saint-Anthème, un groupe de pierres qui pourrait avoir eu la même destination. Plus récemment encore, M. Durand a visité et décrit la *Pierre-Cubertelle*, près Luriec, énorme table de pierre portée sur plusieurs autres pierres debout.

On ne doit qualifier qu'à bon escient de dolmens certains assemblages fortuits ou même intentionnels de grands blocs de pierre brute : il est tel abri rustique, construit de nos jours, qui pourrait être aisément rapporté par un observateur non averti à l'époque préhistorique.

Les menhirs proprement dits sont aussi assez malaisés à distinguer parmi la multitude de blocs dressés plus ou moins verticalement, que l'on rencontre dans certaines parties de nos montagnes. Les textes anciens font connaître néanmoins un certain nombre de *Pierres Fittes*. Le Forez est surtout riche en pierres à bassins, cavités naturelles ou artificielles appropriées à un usage religieux. M. Durand cite comme exemples les *Pierres de Saint-Martin,* communes de Saint-Georges-sur-Cousan et de Bussy.

Passant ensuite aux centres de population antérieurs à l'époque romaine, M. Durand, au nom de M. Chaverondier et au sien propre, rend compte des fouilles par eux exécutées au Crêt-Châtelard, commune de Saint Marcel de Félines. Ces fouilles ont amené la découverte des remparts d'un ancien oppidum gaulois, remparts bâtis en moëllons non taillés, avec pièces de bois noyées dans le massif du mur et assemblées par de grandes fiches de fer. C'est le mode de construction décrit par César et rencontré au mont Beuvray par M. Bulliot, à Murceint par M. Castagnié et, sur d'autres points encore, par divers observateurs. Dans l'intérieur de cette enceinte, une trentaine de puits ont été vidés ; ils ont rendu de nombreuses antiquités, poteries, meules de moulin en basalte, instruments de fer, et jusqu'à des objets de bois et à des fruits, conservés à l'abri du contact de l'air par l'eau ambiante. Quelques médailles romaines et d'abondants débris

céramiques prouvent que le Crêt-Châtelard a continué d'être habité après la conquête.

M. Durand signale à Chazi, commune de Saint-Georges de Baroille, un autre *oppidum* défendu par un rempart qui paraît avoir été construit d'après le même système. Il décrit ensuite rapidement une troisième et importante station gauloise, celle d'Essalois, commune de Chambles. Cette station, explorée par M. Philip-Thiollière, qui a libéralement offert au musée de la Diana les objets recueillis dans ses fouilles (1), n'était pas seulement une formidable position militaire : il est permis de croire, si prodigieux est le nombre des poteries et particulièrement des amphores dont on y rencontre les débris, qu'elle était, à l'époque de l'indépendance gauloise, un grand centre d'échanges, où affluaient les produits des vignes de l'Italie et de la vallée du Rhône, importés dans celle de la Loire. Essalois était en effet à peu de distance de la frontière romaine, et la presqu'île du Châtelet, située au pied de l'établissement gaulois, est, de tout le cours de la Loire, le point géographiquement le plus rapproché du Rhône.

M. Bélisaire Ledain demande si les puits fouillés au Crêt-Châtelard ne seraient point des puits funéraires. M. V. Durand répond que les belles fouilles de M. l'abbé Baudry les ont beaucoup préoccupés, M. Chaverondier et lui : mais que l'examen le plus attentif n'a pu leur faire reconnaître rien d'analogue aux faits constatés par ce savant explorateur.

---

(1) Il nous est impossible, en citant ici le nom de M. Philip-Thiollière, de ne pas exprimer tous nos regrets de la perte récente de cet homme de bien, de cet aimable et dévoué confrère. En le voyant au milieu de nous pendant le Congrès, nul n'aurait prévu qu'il dût être enlevé sitôt à notre affection.

D'ailleurs, les puits vidés se remplissent aussitôt d'une eau excellente : ils semblent donc avoir été creusés uniquement en vue de l'alimentation.

M. Durand, continuant sa communication, dit que le Forez possède plusieurs beaux exemples de ces singulières constructions vitrifiées signalées sur plusieurs autres points de la France, en Ecosse et en Irlande : il cite notamment les enceintes de Saint-Alban et de Château-Brûlé, près Villerest.

En ce qui touche les routes gauloises, il exprime l'opinion que, dans l'état actuel de la science, il est difficile d'établir avec certitude le tracé de la plupart d'entre elles. Plusieurs des principales voies romaines du Forez sont côtoyées et comme doublées par des chemins qui paraissent être aussi d'une haute antiquité : on peut supposer que quelques-uns au moins de ces derniers représentent des tracés primitifs remontant à l'époque de l'indépendance.

A une heure du soir, visite de l'ancienne collégiale de Notre-Dame d'Espérance, où le Congrès est introduit par M. l'abbé Peurière, curé-archiprêtre, au son des orgues tenues par M. Lachmann. Les membres étrangers admirent les belles proportions de cet édifice, son style sévère, mais plein de noblesse, et constatent de nombreux traits de ressemblance avec les cathédrales de Lyon et de Vienne. Ils sont guidés par M. Jamot, architecte de l'église, et M. le docteur Rey ; celui-ci fait l'historique de Notre-Dame et signale les dégâts qui y ont été commis par les religionnaires du XVI^e^ siècle et les iconoclastes de 1793.

La pierre commémorative de la fondation de l'église, posée en 1226 par le comte Guy V, encore enfant, par l'ordre et du vivant de son père Guy IV,

et le tombeau de ce dernier, au fond du collatéral nord, attirent d'une manière particulière l'attention des visiteurs. M. Léon Palustre fait remarquer les charmants détails de sculpture que présentent la statue couchée du comte et les anges placés à sa tête et à ses pieds.

Un membre dit que des sculptures de la Renaissance, identiques à celles que l'on voit dans le passage reliant le chœur au collatéral droit, se retrouvent dans d'autres édifices du midi et de l'ouest de la France : cette constatation lui suggère l'idée qu'il devait exister, au XVI[e] siècle, un équivalent quelconque de nos publications artistiques actuelles, servant d'organe à une école et permettant à des artistes disséminés sur tout le territoire de reproduire simultanément les mêmes détails d'ornementation.

La visite de Notre-Dame se termine par l'examen du trésor de l'église, qui possède notamment deux belles chasubles des XVII[e] et XVIII[e] siècles. A la sortie de l'édifice, M. de Laurière appelle l'attention des membres du Congrès sur les arceaux appliqués extérieurement à la partie haute des murs du chœur, de manière à accroître notablement leur épaisseur au couronnement : système qui a pour but de contrebalancer la poussée des voûtes, en chargeant les contreforts d'un poids supérieur à la résultante de cette poussée.

Au début de la séance de deux heures, présidée par M. Palustre, M. le docteur Rey donne de nouveaux renseignements historiques et archéologiques sur l'église de Notre-Dame. Il cite un passage du chanoine de la Mure, historien du Forez, d'où il lui semble résulter que la statue couchée du comte Guy IV était jadis supportée par six figures isolées. M. Léon Palustre émet des doutes sur l'exactitude

de ce détail : il est porté à croire que les figures dont il s'agit étaient plutôt sculptées dans des arcatures sur les côtés du tombeau, et fait à ce sujet d'intéressantes remarques sur les représentations du même genre qu'on observe sur les tombeaux du moyen-âge. Il résulte de l'étude de ces monuments, et de textes contemporains explicites, que les statuettes ainsi disposées sur les soubassements des sarcophages sont généralement celles des parents ou amis du défunt.

MM. de Soultrait, de Laurière et Bulliot prennent aussi part à cette discussion.

M. de Marsy communique, au nom de Mgr Barbier de Montault, le texte de l'épitaphe de Claude Eléonore de Lorraine, duchesse de Roannès (*sic*) morte en 1654, enterrée à Oiron (Deux-Sèvres).

M. Rochigneux lit un rapport sur les découvertes faites depuis 1876 à Moind, sur l'emplacement présumé d'*Aquæ Segetæ*. Il regrette de n'avoir pu, faute de temps, joindre à sa description un plan dont il a tous les matériaux ; mais il signale dès à présent l'analogie que les vastes substructions reconnues à Moind semblent offrir avec celles de Sanxay. Malheureusement, la présence de nombreuses bâtisses modernes n'a pas permis, sur bien des points, de pratiquer des fouilles régulières. L'avenir se chargera de combler les lacunes forcées de son travail.

M. de Laurière donne l'analyse d'un mémoire adressé par M. Maire sur des fouilles faites à Saint-Ours (Puy-de-Dôme).

M. le comte de Marsy dépose sur le bureau des dessins faits par M. le lieutenant Espérandieu, d'après divers monuments romains de la Tunisie.

M. Vincent Durand lit un mémoire sur plusieurs anciens autels à rebords qu'il a observés en Forez,

ce qui donne à M. Noguier l'occasion d'établir d'intéressantes comparaisons entre ces autels et les monuments du même genre qui existent dans le midi.

M. Rochigneux produit un deuxième rapport sur les découvertes d'antiquités romaines faites depuis 1864, à Chaysieu, entre Moind et Saint-Romain-le-Puy.

M. Vincent Durand donne quelques indications sur les monuments que le Congrès doit visiter le lendemain, et lui présente un résumé de la légende de saint Domnin, martyr d'Avrillé (Vendée), dans l'ancien pays d'Herbauge : les reliques de ce saint, successivement transférées à Nouaillé et à Mazerolles (Vienne), puis en 889, à Manglieu (Puy-de-Dôme), abbaye dont relevait le prieuré forézien de Chandieu, paraissent avoir été divisées en deux parts, l'une qui était vénérée dans la cathédrale du Puy, l'autre qui fut apportée à Chandieu ; le Congrès verra les restes de la châsse où elles étaient renfermées.

A l'issue de la séance, le Congrès se dirige pédestrement vers Moind. Chemin faisant, on lui indique l'emplacement présumé d'un cimetière antique près de la source *Romaine*. Il fait une première station devant l'élégant portail de l'ancienne église conventuelle du Palais, ou de Sainte-Eugénie, établie dans les ruines des thermes romains (1). Il visite le jardin de M. Bernaud, où la Société de la Diana a mis à découvert, il y a quelques années, d'importantes substructions, restes d'un édifice dont la splendeur est attestée par les nombreux débris

(1) D'après la Mure (Manuscrits à la bibliothèque de Montbrison, t. Ier, p. 34), l'église du Palais aurait été dédiée au Saint-Esprit, sous l'invocation de Sainte-Eugénie.

de marbre et de porphyre encore épars sur le sol. Il s'arrête un instant à la maison d'école, bâtie sur l'emplacement de l'église de Saint-Jean, et arrive enfin au château de Moind, dans lequel il pénètre par une porte du moyen-âge, flanquée d'une haute tour ronde qui sert aujourd'hui de beffroi à l'horloge. L'église de Saint-Julien, située à l'intérieur de l'enceinte, le retient peu de temps, mais le clocher du XI[e] siècle qui surmonte le transept, et dont des portions sont en appareil réticulé, est examiné avec intérêt.

Le Congrès se rend ensuite dans les vignes situées à l'ouest du village. Là s'élèvent les ruines d'un vaste théâtre, où la Société de la Diana, avec le concours financier de l'Etat et de la Société française d'Archéologie, a fait exécuter en 1883 des fouilles considérables, qui ont permis d'en lever un plan presque complet. Ce plan, dressé avec beaucoup de soin et d'intelligence par M. C. Rochigneux, conducteur des ponts et chaussées, est mis sous les yeux du Congrès et commenté par M. de Laurière, qui, entre autres particularités, fait ressortir l'analogie qui existe entre une petite construction quadrangulaire adossée extérieurement au mur de la scène, et une construction pareille qui occupe la même place dans le théâtre de Sanxay.

La Société de la Diana a trouvé à Moind un précieux auxiliaire en M. Bufferne, instituteur, officier d'Académie : il reçoit les félicitations de M. le directeur de la Société française.

III.

Excursion à Chandieu, Cousan et Montverdun.

Le 27 Juin 1885.

Le lendemain, environ 55 excursionnistes partent en voiture pour Chandieu, où ils pénètrent comme il convient à des archéologues, par la porte munie de créneaux et de machicoulis qui s'ouvre au nord et encadre, d'une manière si pittoresque, les hautes murailles du prieuré et la façade de l'église.

Ces deux édifices formaient jadis ensemble un quadrilatère assez régulier, dont le côté oriental a été démoli en grande partie. Les membres du Congrès remarquent tout spécialement les grandes arcades-machicoulis, retombant sur des contreforts, qui couronnent les murs d'enceinte. Ce système de défense est rare en Forez et dans le centre de la France ; il rappelle les murailles du château des Papes à Avignon, et mieux encore les fortifications de l'ancienne cathédrale d'Agde.

La visite de l'église, construite en style roman auvergnat (le prieuré de Chandieu relevait, comme nous l'avons dit plus haut, de l'abbaye de Manglieu en Auvergne), donne lieu à un instructif échange d'observations.

M. Palustre fait remarquer que la disposition insolite des piliers, se projetant en saillie sur la nef centrale, sous forme d'un corps carré qui n'atteint pas la naissance de la voûte, prouve que celle-ci a remplacé une charpente apparente. M. Jeannez propose une autre explication. Selon lui, cette saillie rectangulaire des piliers correspondrait aux arcs doubleaux d'une voûte en berceau détruite et remplacée par la voûte actuelle.

Plusieurs membres du Congrès partagent cet avis, et M. le comte de Dion ajoute que l'existence, qui lui semble probable, de ces arcs doubleaux en pierre ne serait pas incompatible avec un berceau en charpente lambrissée, système mixte dont le nord de la France et surtout la Normandie ont possédé de nombreux exemples.

Des trompillons d'un genre original occupent les angles de la coupole centrale ; ils étaient masqués naguères par des planches découpées sur lesquelles étaient peints, en trompe l'œil, les quatre animaux évangéliques et qui ont été déposées, à l'occasion du Congrès, par les soins de M. l'abbé Marsanne, curé de Chandieu. Celui-ci est vivement félicité d'avoir fait disparaître ces prétendus ornements.

La crypte, dont plusieurs chapiteaux, dessinés par M. Henry Gonnard, ont été reproduits par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'Archéologie*, est l'objet d'une étude particulièrement attentive. MM. Palustre et de Soultrait croient pouvoir affirmer qu'elle est contemporaine de l'église, ou du moins de bien peu antérieure à celle-ci : on ne peut la faire remonter plus haut que l'an 1050.

La visite, trop courte au gré de tous, des monuments de Chandieu, est complétée par l'examen, des débris de la châsse en bois sculpté, œuvre de la fin du XV^e^ siècle, qui renfermait jadis les reliques de saint Domnin.

A huit heures, l'on remonte en voiture et, après avoir passé sous les jeunes fortifications du château de Marcilly, qui obtiennent un succès.... d'étonnement, traversé Boën et longé le coquet village de Leignieu, ancien prieuré de bénédictines, puis abbaye de chanoinesses nobles, on arrive en vue du château de Cousan. Sur la plus haute tour

flotte la bannière des Damas, *d'or à la croix ancrée de gueules*. Des salves d'artillerie retentissent en l'honneur du Congrès, qui s'achemine d'abord vers l'église paroissiale, jadis siège d'un prieuré clunisien, puis gravit, par un chemin à lacets, la colline escarpée dont le château de Cousan occupe le sommet.

Le Congrès parcourt ces vastes ruines, où l'on reconnaît des constructions successives du XII[e] au XVI[e] siècle, depuis la tour centrale carrée, aux angles arrondis, élevée en maçonnerie grossière, qui rappelle de loin l'appareil en arêtes de poisson, jusqu'aux ouvrages percés d'embrasures pour l'artillerie qui défendent le côté de l'ouest. On visite en redescendant la chapelle de Saint-Saturnin, bâtie en dehors de l'enceinte, et l'on se réunit enfin à l'hôtel des Roches, où un repas bien gagné, et surtout bien servi, attend les excursionnistes. Il leur fournit l'occasion de faire connaissance avec les eaux minérales de Cousan, connues des Romains et retrouvées en 1612 par le médecin Claude de la Roue, qui retira quantité de médailles antiques du bassin où elles jaillissaient. Plusieurs autres sources ont été captées depuis, et le Congrès est mis à même d'en comparer les divers *crûs*.

Au dessert, M. le comte de Marsy remercie les habitants du Sail de Cousan et leur maire, M. Mervillon, de la réception si cordialement empressée que le Congrès a trouvée parmi eux.

Cependant on remonte en voiture et, après avoir traversé Boën une seconde fois, on descend au pied du cône basaltique qui porte l'ancien prieuré fortifié de Montverdun, aujourd'hui église paroissiale, presbytère et maison d'école. Du haut de la butte, l'œil embrasse un vaste horizon. A l'est, et à une faible distance, on distingue Saint-Clément,

dont le vieux cimetière vient de reparaître au jour ; au midi, le mont Isoure et la *Strata Charreteri* venant de Montbrison ; au soir, le hameau d'Urfé, qui posséda à l'époque romaine un établissement céramique. Au nord, assis près du Lignon et à demi caché par les arbres, apparaît le château de la Bastie, où, sans le vandalisme qui l'a naguères dépouillé de ses plus rares merveilles, les Foréziens auraient été si fiers de conduire le Congrès.

L'église de Montverdun appartient au XII[e] siècle par ses trois absides et son transept coiffé d'une tour sur coupole, au XV[e] par sa nef et son unique collatéral. Elle renferme un précieux autel à rebords, où furent autrefois conservées les reliques de saint Porcaire, et plusieurs pierres tombales parmi lesquelles le Congrès distingue celle de Renaud de Bourbon, évêque de Laon, puis archevêque de Narbonne, prieur de Montverdun, mort en 1482. Il émet le vœu que cette dalle soit relevée et placée en un lieu où sa conservation soit mieux assurée.

La pièce la plus riche du trésor de l'église est la châsse en argent, don de Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, qui contient les reliques de saint Porcaire. Cette châsse est ouverte par M. le chanoine Alexis de Saint-Pulgent, délégué de Son Eminence le cardinal-archevêque. Il en retire un certain nombre d'ossements, un lemnisque de parchemin portant le nom de saint Porcaire, abbé de Lérins, des portions d'étoffes ayant dû servir à envelopper les reliques, une lance à lame en feuille de saule et munie d'une traverse à sa partie inférieure, qu'une tradition constante désigne comme l'instrument du supplice du saint, une étoffe de velours bleu brodée de fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules, dans laquelle cette lance était enveloppée, etc. Les membres du Congrès sont admis à

étudier et à photographier ces objets, qui sont ensuite replacés dans la châsse, que M. le chanoine de Saint-Pulgent scelle de nouveau du sceau archiépiscopal.

L'ancien autel placé au fond de l'abside majeure est aussi examiné. La dalle mobile qui lui sert de table est enlevée, et de l'intérieur de la cuve située au dessous sont retirés une curieuse cassette en bois peint, munie d'un manche, et plusieurs fragments d'étoffes; l'un de ces derniers, en soie brochée, d'un dessin fort ancien, a peut-être servi de bourse à reliques.

M. l'abbé Lassaigne, curé de Montverdun, introduit les membres du Congrès dans la partie de l'ancien prieuré qui lui sert de presbytère. Ils y remarquent la galerie extérieure en charpente appuyée au mur du nord, et une belle cheminée aux armes de l'archevêque Renaud de Bourbon, *d'argent à la bande d'azur semée de France et chargée d'une cotice de gueules.*

L'heure avancée oblige les excursionnistes à renoncer à la visite de Chalain d'Uzore; ils rentrent à Montbrison à 10 heures du soir.

IV.

Quatrième et cinquième séances. — Visite du musée d'Allard et de la commanderie de Saint-Jean des Prés. — Banquet.

Le 28 Juin 1885.

Le programme n'indiquait ni séance, ni excursion pour la matinée du dimanche. Chacun des membres du Congrès l'emploie donc à son gré. Quelques-uns en profitent pour faire à Chalain d'Uzore la visite qui n'a pu avoir lieu la veille.

Ils sont reçus avec une exquise bienveillance par madame Rombau dans l'ancien château, qui était aux seigneurs de Cousan ce que la Bastie était à ceux d'Urfé, une maison de plaisance où le luxe des arts remplaçait l'appareil militaire de leur vieux manoir. On admire la salle des fêtes et sa cheminée monumentale, ainsi que les élégants détails d'architecture de la cour d'honneur. Un coup d'œil est aussi donné à la vieille église romane, où la table d'un autel à rebords est incrustée dans le pavé.

A une heure du soir, séance présidée par M. le comte de Soultrait, inspecteur général de la Société française d'Archéologie.

M. le baron de Rostaing donne lecture d'un mémoire sur les stations de *Mediolanum* et *Aquæ Segetæ* de la Table Peutingérienne. S'appuyant sur les distances fournies par ce document, il place *Mediolanum* à Moind, *Aquæ Segetæ* à Saint-Galmier et Saint-Galmier gare, et le *Forum Segusiavorum* à Saint-Symphorien-le-Château, d'où il aurait été transféré plus tard à Feurs. M. de Rostaing fait ressortir les avantages de ce système, qui permet d'employer les chiffres de la Table sans leur faire subir de corrections.

M. Vincent Durand reconnaît la grande valeur du document connu sous le nom de Table de Peutinger, mais il ne croit pas qu'on en doive accepter sans critique toutes les indications ; des erreurs de chiffres ont été constatées : elles doivent d'autant moins nous étonner, que ce précieux monument géographique nous est parvenu à l'état de manuscrit unique, et que ce manuscrit remonte au XIII[e] siècle seulement. Ces réserves faites, M. Durand conteste que le système exposé par M. le baron de Rostaing rétablisse l'accord entre les chiffres de la Table et les distances vraies. Il reprend l'examen de la ques-

tion, et conclut que le nom de *Forum Segusiavorum* doit être exclusivement réservé à la ville qui s'élevait sur l'emplacement de Feurs ; il pense aussi que la station d'eaux d'*Aquæ Segetæ* est mieux placée à Moind qu'à Saint-Galmier.

Sur la même question du programme, M. Brassart lit, au nom de M. le docteur Noëlas, une étude sur les anciennes stations romaines de la région. Dans ce travail, qui abonde en détails sur les lieux où des antiquités ont été rencontrées, l'auteur propose de placer *Forum Segusiavorum* dans la commune de Saint-Clément des Places (Rhône) ; *Mediolanum* dans la région entre Roanne, Lyon et Feurs, où sont situés Miolan, commune d'Amplepuis (Rhône), et Mollon, commune de Pinay (Loire) ; *Ariolica,* à la Roullière, commune de Chenay-le-Châtel (Saône-et-Loire) ; *Aquæ Segetæ* à Saint-Galmier ; et enfin, *Icidmagus* à Cusson, commune de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte.

M. le docteur Rimaud, après avoir rappelé au souvenir des membres du Congrès un ancien étalon de mesures, en pierre, qu'il ont vu la veille à Cousan, demande qu'un vœu soit émis par le Congrès pour assurer la conservation des ruines de ce château.

M. Palustre dit que, pour le moment, la seule mesure préservatrice pratique est d'empêcher les visiteurs de dégrader intentionnellement ces beaux restes, que le propriétaire, M. Thy de Milly, est lui-même jaloux de faire respecter. Cousan est à l'état de ruine assez bien conservée depuis de longues années ; il peut, si la main des hommes ne s'acharne pas à sa destruction, rester debout plusieurs siècles encore.

M. Vachez signale, dans la chapelle du cimetière de Néronde, une inscription antique au nom de la famille Messala.

M. Travers lit une note de MM. le colonel Gazan et Mougins de Roquefort sur trois autels païens trouvés à Antibes et transformés en autels chrétiens.

M. de Rouméjoux parle d'un Mercure du musée de Périgueux, et d'un autre trouvé à Luchon.

Au nom de M. le lieutenant Espérandieu, M. le comte Lair propose au Congrès de s'associer au vœu émis par la Société des Antiquaires de France et l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, en faveur de la conservation des monuments historiques dans nos colonies.

M. le comte de Marsy revendique pour la Société française et pour son fondateur, M. de Caumont, l'honneur d'avoir pris l'initiative d'une semblable démarche auprès du gouvernement en ce qui touche les monuments de l'Algérie. Il importe d'insister de nouveau, en particulier pour la conservation des monuments épigraphiques, qui serait si peu coûteuse, car ils ne demandent qu'un simple abri.

La discussion et le vote de ce vœu sont renvoyés à une séance ultérieure.

M. Vachez lit un mémoire sur les *echea* ou vases acoustiques Il en étudie l'emploi chez les Grecs et les Romains et dans les édifices du moyen-âge, tant en France qu'à l'étranger. Il signale à cette occasion et met sous les yeux du Congrès des vases acoustiques récemment découverts dans la voûte des anciennes églises de Néronde et de Saint-Thomas-la-Garde. Les églises conventuelles de la Bénisson-Dieu et de Pommiers possèdent aussi des *echea*. M. Vachez cite un texte formel, tiré de la *Chronique des Célestins de Metz,* où il est question de poteries placées dans une église en vue d'en accroître la sonorité.

M. Léon Palustre fait observer qu'au moyen-âge,

on a construit des voûtes en poterie pour les rendre plus légères.

M. de Laurière ajoute que des amphores ont été disposées sous le sol ou dans les murailles de certains édifices antiques, dans le but de préserver ceux-ci de l'humidité. Il en est ainsi à la maison des vestales à Rome.

MM. Bulliot, de Fontenilles, de Rouméjoux et comte Lair signalent respectivement l'existence de poteries, analogues à celles décrites par M. Vachez, dans des églises des départements de Saône-et-Loire, du Lot, de la Dordogne, de la Vienne, et en Touraine.

MM. le comte de Marsy, le comte de Soultrait et Jeannez apportent aussi leur contingent de remarques à cette intéressante discussion.

A l'issue de la séance, le Congrès se rend au musée d'Allard, dont il parcourt rapidement les salles d'histoire naturelle. Il s'arrête plus longuement dans la salle consacrée aux objets de curiosité et d'antiquité, où il remarque particulièrement quelques vases et statuettes de bronze, des armes anciennes, un beau plat émaillé de Limoges, des carreaux émaillés provenant de la Bénisson-Dieu et de précieux fragments de bas-reliefs en marbre venant de Charlieu.

Quelques poteries dites samiennes sont soumises à l'examen de M. le docteur Plicque : il n'y reconnaît pas des produits de la fabrique de Lezoux, mais les croit plutôt sorties des fours de l'Aveyron.

Le Congrès visite ensuite l'ancienne commanderie de Saint-Jean des Prés, dont l'église des XII^e^ et XV^e^ siècles est encore debout, quoique coupée à l'intérieur par des murs et des planchers, et possède de belles inscriptions tumulaires.

A 6 heures et demie du soir, un banquet de plus de soixante couverts réunit les membres du Congrès à l'hôtel Chomer. Au dessert, M. le comte de Marsy prend la parole pour remercier, dans les termes les plus gracieux, la Société de la Diana du cordial empressement avec lequel elle a fait à ses hôtes les honneurs du Forez. « Je bois à la Diana, dit-il, elle se porte si bien, que je n'ai pas besoin d'ajouter, à sa santé. »

Au nom de M. le comte de Poncins, président de la Diana, empêché, M. le vicomte de Meaux répond en ces termes :

Messieurs,

Déjà, à l'ouverture de ce Congrès, le Président de la Société forézienne de *la Diana* a remercié, comme il convenait, le Président de la Société française d'Archéologie. La petite patrie a salué la grande. Aujourd'hui, je voudrais porter la santé des hôtes nombreux et divers amenés en Forez, grâce à la décision prise, en notre faveur, par la Société française que préside si bien — il vient de faire ici ses preuves — M. le comte de Marsy. Si je ne puis, comme je le souhaiterais, les nommer tous, à tous s'adresse pourtant notre gratitude.

Et d'abord, en notre qualité de Ségusiaves, nous devons nous incliner devant le grand Eduen, l'ambassadeur de la puissante Bibracte, venu pour visiter de lointains alliés, de modestes clients. Habitué comme il l'est à découvrir des trésors dans son opulente capitale, M. Bulliot aurait trouvé, je le crains, notre pays bien pauvre, si du moins il n'avait rencontré, pour lui en faire les honneurs, un autre savant homme, j'allais dire un druide, qui n'est pas indigne de lui.

L'amitié des Eduens n'a pas toujours été pour nous sans inconvénient : elle nous a valu l'inimitié de nos redoutables voisins les Arvernes. Heureusement, depuis César, nous avons eu le temps de nous réconcilier. Froissard a raconté comment les chevaliers d'Auvergne et les chevaliers de Forez, chevauchant sur la limite de leur territoire respectif, ont eu en face d'eux les Anglais ; ils les ont fraternellement combattus et peu

après a été traité « le mariage du gentil dauphin d'Auvergne avec la fille du gentil comte de Forez. » Arvernes, Ségusiaves, Eduens, nous pouvons désormais choquer nos verres et nous serrer la main.

Mais quel souvenir je viens de rappeler ! Nous avons combattu les Anglais ! Que M. le colonel Wilson nous le pardonne. Il nous le pardonnera, j'en suis sûr, en songeant à la guerre de Crimée ; il s'est lui-même trop bien battu à côté des Français pour leur avoir gardé rancune.

Au surplus, s'il en était besoin, pour nous réconcilier, j'invoquerais la médiation de ses bons voisins, de nos bons amis de Normandie. Que les compatriotes de M. de Caumont me permettent de leur donner ce titre : c'est la seconde fois que ces infatigables investigateurs se sont tournés vers notre province. J'espère que nos anciens hôtes apprendront aux nouveaux à se montrer indulgents pour l'hospitalité forézienne.

Cette hospitalité doit, j'en ai peur, inspirer quelque défiance à un autre visiteur venu aussi d'au-delà la frontière, à M. Francart. Son compatriote, le sire de Baurain, envoyé de Gand à Montbrison par l'empereur Charles-Quint, n'a pu se montrer ici au grand jour ; il est entré la nuit, déguisé, pour aller là-haut, dans une des salles les plus reculées de notre château-fort, traiter de la trahison du connétable. Baurain faisait aux Montbrisonnais l'honneur de redouter d'eux quelque mauvais coup. Mais que M. Francart se rassure : depuis l'époque où les Belges servaient si vaillamment d'ailleurs et si efficacement Charles-Quint, ils ont acquis en France et jusqu'en Forez, il me sera permis de le rappeler, des alliés, des parents, fiers d'appartenir par quelque côté à cet honnête et noble, sage et libre pays, heureux des occasions qui les en rapprochent. Il faudra seulement qu'en dépit du sire de Baurain, M. Francart laisse M. Palustre prendre possession du Forez au nom du roi François Ier. Vous savez, Messieurs, que ce prince a chargé M. Palustre de dresser l'inventaire, de donner la description des monuments, des objets d'art de son royaume. M. le comte de Soultrait doit l'introduire à travers les domaines de la maison de Bourbon.

Enfin, Messieurs, vous avez visité hier le pays de l'Astrée. Je ne sais trop si vous avez retrouvé

« Sur les bords où Lignon paisiblement serpente »

les bergères que célèbrait Honoré d'Urfé. Je n'ose vous le demander. Si elles ont disparu, consolez-vous. La plupart étaient « volages » ; c'est Honoré qui nous le révèle et nous avertit que quiconque se fie à l'une d'elles « ne doit point être cru sage », ajoutant :

« A la fin celui l'aura,
Qui dernier la servira ».

Or, tel n'est point, croyez-moi, le vrai caractère du Forézien. Fiez-vous à lui, au contraire : il est constant et tenace ; il sait ne point oublier qui lui témoigne bienveillance. C'est vous dire, Messieurs, la trace profonde que laissera ici votre passage, le souvenir reconnaissant que nous garderons tous de l'honneur fait par vous à notre pays.

Je bois à la santé des hôtes du Forez.

M. Bulliot, président de la Société Eduenne, exprime sa gratitude pour les paroles bienveillantes qui viennent de lui être adressées. « M. de Meaux, dit-il, a voulu me faire un piédestal : je n'en ai point d'autre que le rocher de Bibracte, et je vous y convie tous ».

Plusieurs autres toasts sont portés successivement par M. le chanoine de Saint-Pulgent, délégué de S. Em. le cardinal-archevêque ; par M. Palustre, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, qui rappelle ces paroles de l'auteur de l'Astrée : *Nous devons cela au lieu de notre naissance et de notre demeure, de le rendre plus honoré et renommé qu'il nous est possible* ; par M. Francart, au nom des archéologues belges ; et par M. Godfray, au nom des archéologues anglais.

Le soir, à 8 heures et demie, séance de nuit, sous la présidence de M. le comte de Poncins.

M. le docteur Plicque rend compte des fouilles si intéressantes exécutées par lui à Lezoux et qui ont

amené la découverte d'une multitude de fours antiques de potiers et d'une quantité immense d'échantillons céramiques. Il rapporte l'établissement de ce grand centre de fabrication à une époque voisine de l'an 70 de J.-C. Les ateliers de Lezoux devinrent promptement très importants et leurs produits se répandirent dans tout le monde romain. Cette prospérité aurait duré environ deux siècles : une destruction violente et radicale y mit fin, probablement en l'année 269.

M. Bulliot indique les caractères qui distinguent les poteries gauloises qu'il a découvertes au mont Beuvray.

Sur l'invitation du président, et à défaut de M. R. du Mesnil, qui se récuse, M. Vincent Durand donne quelques renseignements sur les monuments qui doivent être visités le lendemain. Il expose, sans prendre parti dans la question, le système développé par M. de Saint-Andéol sur la construction, par parties successives, de l'église de Saint Rambert-sur-Loire : le Congrès aura à examiner le bien fondé des assertions de cet archéologue.

M. Léon Palustre dit que, contrairement à l'opinion de M. de Saint-Andéol, le clocher occidental de Saint-Rambert paraît être plus ancien que la nef qu'il précède.

V.

Excursion à Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal et Saint-Rambert-sur-Loire. — Séance de clôture. Récompenses et allocations votées par la Société française d'Archéologie.

Le 29 Juin 1885.

Le lundi 29 juin, environ cinquante excursionnistes partent de bonne heure pour Saint-Romain-

le-Puy, où ils passent à leur arrivée sous un arc de feuillage élevé en leur honneur et sont salués par MM. Portier, maire, et l'abbé Forestier, curé. Une courte visite est faite à l'église paroissiale de Saint-Martin, récemment reconstruite presque en entier, mais qui conserve deux pierres tombales anciennes, l'une qui paraît avoir abrité les restes de Jacques de Bouthéon, prieur de Saint-Romain, mort en 1481, elle est en partie fruste; l'autre, en fort bon état, rappelant la mémoire de Balthazar de Rivoire, mort jeune en 1592. On remarque aussi la croix qui s'élève sur la place publique du village. Un cippe romain lui sert de piédestal; malheureusement la face inscrite a été repiquée. Le Congrès s'engage ensuite dans le chemin étroit et grimpant qui conduit à la butte basaltique sur laquelle est bâti le vieux prieuré. A mi-hauteur, il fait une courte station devant les ruines de l'ancienne église de Saint-Pierre. Il parvient enfin au sommet, où l'attendent des rafraîchissements préparés par les soins de M. le Maire dans l'avant-nef de l'église de Saint-Romain. Cet édifice, depuis longtemps fermé au culte, et malheureusement trop délabré, est étudié avec un extrême intérêt. La disposition originale du plan, les matériaux antiques employés dans la construction, la crypte, les sculptures des chapiteaux et les vestiges de décoration peinte que conservent les murailles, la ceinture de bas-reliefs qui se développe à l'extérieur, etc., donnent lieu à un échange animé de remarques entre les membres du Congrès.

M. Léon Palustre signale comme une chose fort rare la traverse de pierre, souvenir de la poutre de bois primitive, qui sépare le chœur de la nef.

M. Bulliot fait remarquer la singulière analogie qui existe entre un des animaux représentés sur

la frise extérieure et le taureau cornupète des monnaies éduennes.

Mais le temps presse, et l'on quitte à regret Saint-Romain pour se rendre à Sury-le-Comtal, où d'autres monuments appellent les congressistes. Après avoir visité l'église, dont le style accuse la fin du XIVe siècle, ils pénètrent dans le château jadis comtal, puis royal, de Sury, passé au XVIIe siècle entre les mains des d'Escoubleau de Sourdis, qui le firent décorer magnifiquement. Une douloureuse circonstance empêche le propriétaire, M. Jordan de Sury, d'en faire lui-même les honneurs, mais il a donné des ordres pour que toutes les portes s'ouvrent devant le Congrès. Celui-ci se disperse dans ces appartements princiers : il en admire longuement les cheminées monumentales, les boiseries sculptées et les superbes lambris. Plusieurs membres établissent un rapprochement entre ce bel intérieur et celui du château de Montjeu près d'Autun.

Dans une salle du premier étage, que l'on a supposé avoir été le théâtre du tragique évènement connu sous le nom de *Danse de Forez* (1), une curieuse décoration murale du XIIIe ou XIVe siècle fut découverte il y a une trentaine d'années : on y voyait des heaumes alternés avec des écussons aux armes de Forez. Un panneau peint en conserve le souvenir. La même salle possède un beau triptyque exécuté en 1512 pour Falconnet de Bouthéon, prieur de Saint-Romain-le-Puy.

---

(1) Le plancher de la salle des fêtes du château de Sury-le-Comtal s'écroula au milieu d'un bal donné par le comte de Forez à la noblesse du pays. Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur la date de cette catastrophe : le dominicain Claude de Bourbon la rapporte aux temps de Guy IV, vers 1239 ; le chanoine de la Mure la place sous Jean Ier, en 1313.

Après le dîner, où M. Portier, maire de Saint-Romain, porte la santé du Congrès, les excursionnistes se remettent en route pour Saint-Rambert, bravant un gros orage qui semble se préparer. Mais le ciel est clément pour les archéologues, et tout se borne à quelques gouttes de pluie, qui ramènent dans l'air une agréable fraîcheur.

Le Congrès se rend directement à l'église jadis conventuelle, aujourd'hui paroissiale de Saint-Rambert, où il est reçu par M. l'abbé Subtil, curé-archiprêtre. Plus vaste que celle de Saint-Romain, cette église, d'une ampleur austère, n'est pas examinée avec moins de soin dans toutes ses parties.

M. Vincent Durand indique plusieurs débris antiques mis en œuvre dans la construction : deux inscriptions, malheureusement trop frustes, dont l'une porte les sigles V S L M, et une portion de bas-relief représentant un trophée de boucliers, encastrées dans le mur de façade ; plusieurs cippes ou autels employés comme supports dans le narthex et la sacristie ; à quoi il faut ajouter une base de colonne déposée dans le collatéral droit.

M. Bulliot incline à reconnaître aussi une origine antique au bloc de marbre dans lequel est creusé le bénitier placé dans le même collatéral.

Plusieurs membres font remarquer que les énormes arcs-boutants des bas-côtés sont une addition relativement moderne : à l'origine, la nef centrale devait être recouverte en charpente.

L'appareil réticulé qui se montre dans quelques parties de l'édifice, les bas-reliefs d'un style fort barbare, débris peut-être d'une église plus ancienne, qui décorent extérieurement la tour du porche, du côté de l'ouest, et font retour à l'intérieur du côté du sud, enfin l'ordonnance originale des fenêtres

de la tour centrale provoquent tour à tour l'attention de nos savants visiteurs.

L'église de Saint-Rambert possède une précieuse chasuble qui a été plusieurs fois décrite, notamment par M. de Caumont. M. l'archiprêtre veut bien la placer sous les yeux du Congrès. Elle est de soie, brochée d'or, et porte des aigles et des lions affrontés; des caractères d'apparence arabe interviennent dans son ornementation.

M. le comte de Marsy pense que ce tissu, difficile à dater et qu'on peut faire descendre jusqu'à la fin du XI[e] siècle, a été fabriqué en Sicile par des ouvriers chrétiens, mais obéissant à une tradition arabe.

Le Congrès visite ensuite la petite église romane bâtie au nord de l'église principale, et parcourt rapidement les rues de la ville, qui conserve encore plusieurs constructions intéressantes du moyen-âge et de la Renaissance.

Le soir, à 9 heures, séance de clôture du Congrès, présidée par M. le comte de Marsy.

Au début, M. Vincent Durand constate que les objections faites la veille par M. Léon Palustre contre la théorie de M. de Saint-Andéol étaient parfaitement fondées : l'analyse de la construction de l'église de Saint-Rambert semble bien prouver que la tour de l'ouest est plus ancienne que le reste de l'édifice.

M. Palustre décrit sommairement les fresques de Saint-Bonnet-le-Château et indique les principales curiosités de cette ville, que le Congrès doit visiter le lendemain.

M. le président analyse un mémoire de M. Bruguier-Roure, sur les plafonds peints du XV[e] siècle,

dans la vallée du Rhône, et fait ressortir l'intérêt des nombreux dessins qui l'accompagnent.

M. Emile Travers rend compte d'un travail envoyé par M. A. de Florival, sur les représentations de musiciens, au moyen-âge, dans divers monuments du département de l'Aisne. Il y joint l'exposé de ses recherches personnelles, et exprime le vœu que cette question soit plus complètement traitée dans un prochain Congrès.

Plusieurs membres signalent des figures de musiciens ou d'anges musiciens, peintes ou sculptées sur des édifices du moyen-âge : il en existe notamment dans la crypte de Saint-Bonnet-le-Château.

La question du programme relative à Mélusine, la femme moitié serpent, épouse prétendue de Raymondin de Forez, seigneur de Marcilly, donne lieu à diverses observations présentées par MM. de Marsy, de Soultrait, etc. Deux questions sont posées au Congrès : Peut-on signaler des représentations de ce personnage fabuleux *antérieures* au roman de Mélusine, composé au XIV^e^ siècle par Jean d'Arras ? Existe-t-il en Forez quelques-unes de ces représentations ?

Aucun des membres présents n'est en mesure de répondre affirmativement à l'une ou l'autre de ces questions.

M. le comte de Marsy fait observer qu'il faut soigneusement distinguer les représentations de Mélusine de celles des Sirènes.

M. Palustre présente un rapport sur l'état des ruines de Sanxay, et les démarches faites pour en assurer la conservation : il a la satisfaction d'annoncer que ces démarches ont abouti, et que les ruines de Sanxay vont prochainement devenir la propriété de l'Etat.

M. le comte Lair donne connaissance d'une délibération du Conseil administratif de la Société française, en date du 28 juin, attribuant, à titre d'encouragement pour la conservation des monuments, plusieurs allocations, parmi lesquelles les suivantes en faveur du Forez :

Pour le placement, dans le vestibule de la mairie de Feurs, d'inscriptions romaines et de bornes itinéraires, par les soins de M. le comte de Poncins, ... 100 fr.

Pour fouilles sur l'emplacement présumé du cimetière de Moind, par les soins de la Société de la Diana, ... 100 fr.

Pour relever la dalle tumulaire de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne, dans l'église de Montverdun, ... 50 fr.

Pour moulage de bas-reliefs à l'extérieur de l'église de Saint-Romain-le-Puy, dont les épreuves seront déposées dans le musée de la Diana, par les soins de M. Gonnard, . . 100 fr.

Le conseil décerne ensuite les médailles suivantes, en récompense de travaux archéologiques :

Grandes médailles de vermeil.

1° A M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française, pour sa publication, la *Renaissance en France.*

2° A M. Vincent Durand, pour ses travaux archéologiques sur le Forez.

3° A M. Jeannez, à Roanne, pour les résultats obtenus dans la conservation des monuments du Forez.

4° A M. Henry Gonnard, à Saint-Etienne, pour sa *Monographie de la Diana* et ses travaux sur le Forez,

5° A M. le docteur Plicque, à Lezoux, pour ses découvertes sur la céramique romaine.

Médailles d'argent.

1° A M. Félix Thiollier, à Saint-Germain-Laval, pour ses photographies des monuments anciens du Forez.

2° A M. Rochigneux, pour l'exploration des ruines de Moind et de Chaysieu.

3° A M. l'abbé Bouthillier, vice-président de la Société nivernaise, pour ses travaux sur les arts industriels en Nivernais.

4° A M. Henry Nodet, architecte, pour ses relevés des ruines du château de Najeac (Aveyron).

5° A MM. le colonel Gazan et le docteur Mougins de Roquefort, pour leurs travaux archéologiques sur la Provence.

6° A M. Espérandieu, lieutenant au 17e de ligne, à Béziers, pour ses travaux épigraphiques sur la Tunisie.

Médailles de bronze.

1° A M. Bufferne, instituteur à Moind, pour son concours dans les fouilles de Moind.

2° A. M. Dolliat, à Charlieu, pour la conservation de l'ancien cloître des Cordeliers de cette ville.

3° A M. Servajean, à Ambierle, pour son concours dans la restauration de l'église d'Ambierle.

4° A M. l'abbé Lassaigne, curé de Montverdun, pour la part qu'il a prise à l'exploration de l'établissement céramique de Montverdun et ses constatations archéologiques dans l'ancien cimetière de Saint-Clément.

Avant de lever la séance, qui sera la dernière du Congrès, M. le comte de Marsy remercie tous ceux

qui ont apporté leur concours à la Société française d'Archéologie. « Quand nous arrivons, dit-il, dans une ville pour y tenir un Congrès, nous y trouvons des confrères ; quand nous partons, nous y laissons des amis. » Ainsi en sera-t-il de Montbrison et des autres villes du Forez.

M. de Marsy remercie S. Em. le cardinal Caverot d'avoir introduit dans ses séminaires l'enseignement de l'archéologie : cet enseignement a produit les plus heureux fruits, et c'est à lui sans doute qu'est dû le zèle des ecclésiastiques du diocèse pour la conservation et la restauration intelligente de leurs églises. Ce zèle et ces preuves de bon goût iront toujours en augmentant et on ne verra plus de ces restaurations mal comprises, qui sont parfois plus fatales que des mutilations.

Enfin, il félicite les maires, les instituteurs et les particuliers de notre département qui, jaloux de conserver intact notre patrimoine artistique et archéologique, veillent sur les monuments que nous ont légués nos devanciers et s'efforcent d'arrêter l'œuvre du temps et malheureusement, il faut bien le dire, l'œuvre de l'homme, souvent plus nuisible encore que celle du temps.

VI.

Excursion à Saint-Bonnet-le-Château.

Le 30 Juin 1885.

Le 30 juin au matin, les membres du Congrès quittent définitivement Montbrison pour se rendre à Saint-Bonnet-le-Château. Jusqu'à présent, ils n'avaient visité que des localités situées au cœur ou sur les marges de la plaine forézienne ; aujourd'hui, c'est en pleine montagne que les emporte un che-

min de fer aux pentes rapides, aux courbes multipliées. Ils saluent en passant la station préhistorique du Pic de la Violette, tout près de la gare de Pérignieu, et quelques kilomètres plus loin, au bord même de la voie ferrée, le dolmen présumé de *Pierre-Cubertelle*. Bientôt surgit devant eux une petite cité pittoresquement assise sur une haute colline qui commande un immense horizon : c'est Saint-Bonnet-le-Château.

La ville est pavoisée. Les joyeuses volées des cloches annoncent l'arrivée du Congrès, qui est reçu à la gare par M. Bouchetal-Laroche, maire, MM. l'abbé Langlois, curé archiprêtre, et le chanoine James Condamin, professeur à la Faculté catholique des lettres de Lyon, auteurs d'une *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*. Plusieurs membres du Congrès, partis de grand matin de Montbrison, se réunissent à leurs confrères et tous ensemble commencent immédiatement la visite de la ville.

Nulle en Forez n'a plus fortement retenu l'empreinte du passé. Saint-Bonnet, avec son église haut perchée, ses remparts, ses rues étroites, grimpantes, sinueuses, bordées de vieilles maisons, apparaît à l'antiquaire comme une ville de la fin du moyen-âge : on pourrait se croire revenu aux temps de Louis XI ou de François I^er^, si les costumes d'autrefois ne manquaient pas au tableau.

Le Congrès est d'abord conduit à l'Hôtel-Dieu, qui possède un autel attribué au sculpteur Vaneau, un riche rétable, des grilles de fer forgé, d'un excellent travail, une curieuse statue assise de la Vierge et des toiles et tentures anciennes. Il se rend ensuite à l'église, dont la crypte, entièrement peinte à fresque au XV^e^ siècle, l'arrête longtemps. Les principaux événements de la vie du Sauveur et de celle de sa Mère y sont représentés dans une suite

de belles compositions, où la naïveté du moyen-âge s'unit à une science déjà avancée du dessin, qui laisse pressentir l'approche de la Renaissance. Le Congrès distingue particulièrement l'*Assomption* de la Vierge, enlevée au ciel au milieu d'un chœur d'anges musiciens ; son *Couronnement* dans la Jérusalem céleste ; et surtout la grande page, si dramatique et si fortement conçue, du *Calvaire*.

M. Auguste Chaverondier dit qu'il existe dans le fonds de la Chambre des comptes de Forez, aux archives de la Loire, un titre mentionnant un peintre appelé Louis *Vobis,* qui habitait Saint-Bonnet en 1416, c'est à dire à l'époque où les fresques de la crypte ont été exécutées : il en est peut-être l'auteur.

Dans l'église supérieure, le Congrès examine un curieux tableau de saint Eloi, qui orne le rétable d'une chapelle latérale, une dalle tumulaire où deux époux sont figurés en bas-relief, enfin l'élégant portail de la Renaissance qui s'ouvre à l'ouest sur une haute terrasse.

Le caveau sépulcral contenant des corps momifiés est aussi visité, ainsi que la sacristie qui conserve quelques pièces d'orfévrerie et ornements anciens, mais dont la principale richesse consiste dans la précieuse collection de titres d'archives, manuscrits et incunables, provenant de la congrégation des Prêtres sociétaires de Saint-Bonnet.

Cette exploration trop rapide des reliques archéologiques de Saint-Bonnet se termine par un coup d'œil jeté sur la Porte *Châtelaine,* au balcon si curieusement surmonté d'une chapelle aérienne de la Vierge, et par une promenade dans les rues, qui permet au Congrès de voir les plus remarquables des façades du moyen-âge et de la Renaissance dont elles sont bordées. Malheureusement, le temps manque pour pénétrer à l'intérieur des maisons,

et le Congrès doit se borner à visiter, dans l'ancien hôtel d'Apinac, une salle recouverte d'un superbe lambris à caissons.

A quatre heures, l'on part pour Roanne, en disant adieu à l'arrondissement de Montbrison.

VII.

Excursion à Charlieu et la Bénisson-Dieu.

Le 1er Juillet 1885.

Le 1er juillet, les excursionnistes, plus nombreux que jamais, partent à la première heure pour Charlieu et franchissent bientôt la ligne idéale qui sépare le midi du nord de la France, les pays de droit écrit de ceux de droit coutumier, la région des toits plats à tuiles creuses de celle des combles aigus. Nous entrons dans une contrée directement soumise à l'influence artistique de Cluny et descendons de voiture devant le porche de l'antique abbaye, puis prieuré bénédictin de Charlieu, dont le portail est un des plus élégants et plus riches monuments élevés sous cette influence au XIIe siècle. Bien que cette magnifique page de sculpture ornementale leur soit amplement connue par les dessins de Viollet-Le-Duc et des archives des Monuments historiques, les membres du Congrès passent plus d'une heure à l'examiner en détail. Des échelles sont dressées contre la muraille et il n'est pas un trait de cet ensemble historié, pas une note iconographique, pas une inscription qui ne soient l'objet d'une scrupuleuse étude.

Le narthex est ensuite visité dans toutes ses parties. On admire les élégantes proportions des arcades du rez-de-chaussée et des fenêtres de l'étage supérieur. M. Jeannez, qui sert de guide au Congrès,

appelle l'attention sur les âges respectifs du porche et de l'église, plus ancienne, à laquelle il fut accolé et dont une seule travée encore debout a pu être récemment sauvée d'une ruine totale et imminente. Il explique qu'en 1791, lors de la mise à l'encan des bâtiments de cette primitive église, le portail en avait été muré pour faire du porche un lot distinct : c'est à cette circonstance qu'est dû le parfait état de conservation des bas-reliefs du tympan et du linteau.

Plusieurs membres font remarquer l'élégance et l'étonnante finesse de travail des chapiteaux de la nef, qualité qui se rencontre rarement à un pareil degré dans la sculpture d'ornement du XI[e] siècle.

De l'église, le Congrès passe dans le cloître, œuvre de la fin du XV[e] siècle, aujourd'hui privé d'une de ses quatre galeries et qui réclame pour les autres d'urgentes réparations. M. Jeannez, en signalant les six arcades géminées encore existantes du cloître roman primitif, explique que les projets de restauration comportent la réouverture de ces arcades aujourd'hui murées, ce qui mettra le cloître en communication directe avec la vaste salle capitulaire. Celle-ci possède une rareté archéologique : un pupitre en pierre faisant corps avec la colonne centrale qui soutient les retombées des voûtes.

Après avoir visité la demeure des prieurs précédée de son haut portail à machicoulis et protégée par des combles aigus dont la charpente est une véritable forêt, après avoir contemplé sur une des parois de l'ancien réfectoire ce qui reste des peintures murales du XIII[e] siècle, dont plusieurs fragments ont été heureusement installés au musée de Cluny, il y a trente ans, par les soins de Mérimée, les congressistes pénètrent dans l'antique donjon roman. Grâce aux efforts d'un des membres de la Diana,

ce donjon vient d'être sauvé d'une destruction votée, à deux reprises successives, par la municipalité de Charlieu, et a été classé comme les autres dépendances de l'abbaye au nombre des monuments historiques de France.

Dans l'église paroissiale, le Congrès étudie longuement la suite des 24 stalles peintes qui garnissent les parois du sanctuaire. Suivant quelques excursionnistes, elles sembleraient contemporaines des fresques de Saint-Bonnet-le-Château ; opinion qui, soit dit en passant, rencontre de très nombreux contradicteurs. Mais l'heure nous presse, et c'est à la hâte que le Congrès voit, à l'hôtel de ville, une série médiocrement intéressante de tapisseries du XVII[e] siècle ; dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, un rétable Louis XIV en bois sculpté ; la vaste cheminée crénelée qui orne une des salles de la maison gothique dite *des Anglais* ; de nombreuses constructions civiles des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles et enfin la porte sculptée, si élégante et si pure de style, du logis des Dupont-Dinechin, précieuse œuvre d'art du meilleur temps de la Renaissance.

Au dîner, plein d'entrain et fort bien servi, M. le curé de Charlieu et M. le maire ont été invités à prendre place près de M. le comte de Marsy. De nombreux toasts sont portés. M. le comte de Soultrait félicite chaleureusement la Diana et les habitants de Charlieu de la conservation du beau et si curieux donjon abbatial, et il boit à sa prompte restauration, d'ailleurs peu coûteuse. M. Jeannez, en remerciant son savant collègue de cette sympathique déclaration, explique que le devis de cette restauration a été établi par l'architecte de l'Etat dans son rapport à M. le Ministre de Beaux-Arts ; il s'élève à la somme d'environ 1.600 francs, et on y pourvoira au moyen de souscriptions pour les-

quelles il sera fait appel à toutes les bonnes volontés.

Le Président de la Société française s'associe pleinement aux appréciations et souhaits de M. le comte de Soultrait. Il applaudit à l'idée d'une souscription, en tête de laquelle il inscrit d'office la Société dont il est directeur, pour la somme de cinquante francs, regrettant que la clôture du budget ne permette pas une allocation plus en rapport avec l'importance et l'urgence du sauvetage à opérer.

Le dîner terminé, le Congrès s'achemine rapidement vers le cloître des Cordeliers, situé en dehors de la ville et où il est courtoisement introduit par M. Dolliat, son intelligent et heureux propriétaire. L'étonnement est général en présence de ces élégantes galeries ajourées, absolument intactes, et d'unanimes félicitations sont adressées à M. Dolliat, dont les soins d'ailleurs viennent d'être publiquement reconnus par la médaille que lui a décernée la Société française d'Archéologie dans la présente session du Congrès. Les archéologues s'arrêtent devant les chapiteaux historiés de l'une des galeries; mais leur attention est surtout captivées par quatre curieux et élégants contreforts d'angle, qui ont mission de contre-buter de grands arcs très surbaissés supportant des noues en pierre. De l'avis unanime, on ne connaît pas en France d'autre exemple de ce détail de construction. Seul, M. de Laurière signale l'existence de contreforts analogues dans le cloître de Bélem en Portugal.

Mais il faut quitter à regret ce délicieux monument et, après une heure de route, nous apparaît la haute flèche du clocher de la Bénisson-Dieu, émergeant du fond d'une plantureuse vallée. Du célèbre monastère bénédictin, fondé par saint Bernard, il

ne reste que l'église, privée d'ailleurs de son transept et de son abside, dont la destruction paraît remonter à la fin du XVI[e] siècle.

Ce monument, à trois nefs, est un spécimen très pur du style cistercien, sobre et solide, de la fin du XII[e] siècle. Il a été l'objet, l'année dernière, d'importants travaux d'assainissement et de restauration exécutés par le ministère des Beaux-Arts, grâce aux démarches d'un membre de la Diana et sous l'intelligente direction de M. Selmersheim, architecte de la commission des monuments historiques. Il est enfin débarrassé de toutes les adjonctions déplorables dont l'avait affublé le XVII[e] siècle ; et il ne reste à réparer que la splendide toiture en tuiles de couleur, tant admirée par Mérimée et Montalembert et qui a pu résister. depuis trois cents ans à toutes les chances de destruction, soutenue qu'elle est par une charpente incomparable, dont tous les chevrons portent ferme avec une inclinaison de plus de 65 degrés !

Le sol de l'église était pavé en carreaux à deux tons, jaune et rouge, incrustés, très variés de dessin : il en reste quelques vestiges près de l'autel du collatéral nord. Les musées de Roanne et de Montbrison possèdent plusieurs de ces beaux carreaux du XV[e] siècle, aux armes du dernier abbé régulier, Pierre de la Fin, avec la légende : *Laus Deo* (1).

La vitrerie primitive du XII[e] siècle, en verres incolores, est encore heureusement représentée par quelques fragments dans les hautes fenêtres de la nef. C'était une simple mise en plomb, mais d'un

(1) C'est à tort qu'à Montbrison, on a coté comme provenant de Charlieu les deux carreaux que le musée d'Allard possède.

beau caractère décoratif, en parfaite harmonie d'ailleurs avec l'austérité cistercienne primitive qui proscrivait l'emploi des vitraux peints (1). Trois cents ans plus tard, les fenêtres des collatéraux furent garnies de vitres de moins bon style comme dispositions et chargées de l'écusson polychrome d'Antoine de Lévis, baron de Châteaumorand, deuxième abbé commendataire de notre monastère. Ces armoiries existent encore sur quatre fenêtres du bas-côté nord.

A l'intérieur de l'église, l'attention du Congrès est surtout attirée : par la belle plate-tombe gravée et absolument intacte représentant Humbert de l'Espinasse, chevalier, mort en 1303, et sa femme, abrités tous deux sous des arcs trilobés ; par une chaire abbatiale à cinq compartiments étagés, avec dais et dossiers en bois, d'un beau travail du XV^e^ siècle ; par un autel roman en pierre sculptée et un autre autel, fort intéressant, qui appartient au XII^e^ siècle par son ornementation à peine visible sous des remaniements et des additions postérieures qu'il convient de supprimer. C'est l'avis que formulent nos plus éminents archéologues.

Après avoir visité dans tous ses détails la chapelle dite des Nérestang, consacrée à Notre-Dame et dont les marbres, les stucs et les peintures, quoiqu'en plein désaccord avec le style général du monument, forment un ensemble d'une réelle valeur artistique et demanderaient de minutieuses et très urgentes réparations, les membres du Congrès sont admis à examiner dans la sacristie plusieurs

---

(1) « *Vitreæ albæ fiant, sine crucibus et picturis.* » Art. 82 des capitulaires du chapitre de 1134.

objets précieux. M. le curé leur montre des paremens d'autel du temps de Louis XIII, en broderie sur satin d'un remarquable travail, une pyxide aux armes d'un des abbés, Antoine de Saint-Nectaire, évêque de Clermont, et trois reliquaires en vermeil de formes et d'âges divers. L'un d'eux, très curieux, très ancien, est en forme d'étui cylindrique, avec volet s'ouvrant à charnière pour permettre de voir à l'intérieur la relique protégée par une feuille de mica. Il est orné de cabochons, et contient un doigt de sainte Marguerite, avec l'inscription, SCA MARGARETA, gravée en bons caractères du XIII[e] siècle. Enfin, détail intéressant, il est à son extrémité supérieure muni d'un anneau, ce qui permettait de le porter suspendu au cou comme les *encolpia* de l'antiquité chrétienne.

Pour quelques-uns des visiteurs, il semble résulter de l'examen des lieux qu'un porche abritait l'entrée principale de l'église, ce qui pourrait expliquer l'implantation bizarre, en sens diagonal sur l'angle de la façade, de la haute et élégante tour du clocher, édifiée dans la seconde moitié du XV[e] siècle. A l'encontre de cette remarque, M. Jeannez explique qu'aucun document ne signale l'existence ancienne d'un véritable narthex, et que le chevronnage de faible équarrissage, dont les trous d'appui dans la muraille sont visibles au dessus du portail, n'abritait très probablement que le prolongement d'un corridor régnant sur toute la façade des bâtiments abbatiaux : simple communication couverte entre ces bâtiments et les logements ou salles d'archives situés dans la tour.

M. Jeannez est chaudement félicité par M. de Marsy et les membres de la Société française, pour le zèle qu'il a déployé durant cinq années, afin d'arriver à la réintégration de l'église de la Bénisson-Dieu au

nombre des monuments historiques, à son assainissement et à sa restauration architecturale extérieure. A l'intérieur, tout est encore à faire. La vitrerie, la chapelle des Nérestang, les autels romans, la chaire abbatiale, etc., demanderaient des réparations urgentes, difficiles et coûteuses. Le Congrès confie la réalisation de ces vœux au zèle de la Diana et au patriotisme des Foréziens.

De retour à Roanne, les excursionnistes se réunissent dans la bibliothèque de M. Jeannez jusqu'à une heure très avancée de la soirée.

VIII.

Excursion à l'Espinasse, Ambierle, Boisy et Saint-André-d'Apchon. — Fin du Congrès.

Le 2 Juillet 1885.

Départ matinal pour Ambierle, en passant par l'Espinasse, ancienne baronnie située sur les limites des pays de Bourgogne et de Forez, où notre érudit collègue M. le docteur Noëlas veut bien se faire notre cicerone.

Une haute et massive tour carrée aux angles arrondis (1), isolée et assise sur une motte artificielle d'un faible relief, est le dernier témoin subsistant de la puissance des seigneurs de l'Espinasse au moyen-âge. Ce donjon, remanié dans ses parties hautes, semble à la plupart des membres de la Société française ne pas remonter au-delà des dernières années du XI[e] siècle, peut-être même

(1) La tour centrale de Cousan présente, comme on l'a vu plus haut, le même plan quadrangulaire à angles arrondis : son analogie avec le donjon de l'Espinasse a été signalée au Congrès par M. V. Durand.

du commencement du XII[e] siècle, malgré la présence d'un chaînage en poutres de chêne noyées longitudinalement dans l'épaisseur des murailles, qui sont construites en maçonnerie ordinaire à parements grossiers, où M. Noëlas nous fait remarquer de nombreux débris de tuiles à rebords. Plusieurs excursionnistes font en effet observer que les chaînages en bois, si fréquemment usités dans les constructions mérovingiennes et carlovingiennes, ne sauraient faire date, car leur emploi s'est continué jusqu'a la fin du XII[e] siècle, époque où le fer remplaça le bois.

A une très petite distance du donjon s'élève un ensemble de constructions fort endommagées, datant de la fin du XVI[e] siècle, et qui furent peut-être édifiées pour remplacer l'ancien château détruit durant les guerres de religion. Elles présentent quelques profils et quelques détails intéressants et d'un bon style de la Renaissance ; mais elles sont soumises en ce moment à des essais de restauration qui n'ont pas paru très heureux.

Nous nous hâtons de reprendre la route, qui nous conduit au pied du coteau couronné par l'église du monastère bénédictin d'Ambierle, l'un des plus anciens établissements religieux de notre province, car l'histoire nous le montre déjà richement possessionné au commencement du X[e] siècle.

L'église actuelle est une construction de la deuxième moitié du XV[e] siècle, à la fois sévère et gracieuse, qui fut édifiée d'un seul jet, sans tâtonnements et avec un grand luxe de matériaux. Ses trois nefs sont étroites, mais leur profondeur et leur élévation font illusion sur les dimensions réelles de l'ensemble. C'est, d'un avis unanime, le monument gothique le plus complet et le plus intact qu'ait visité le Congrès dans notre pays de Forez.

L'attention ou plutôt l'admiration des visiteurs est captivée tout d'abord par une splendide et imposante vitrerie, composée de douze verrières anciennes qui garnissent le collatéral nord et les cinq immenses baies de l'abside polygonale. Commandées par le prieur Antoine de Balzac, fondateur de l'église, et toutes timbrées de ses armes, *d'azur à trois flanchis d'argent, au chef d'or chargé de trois flanchis d'azur*, elles offrent le très rare et peut-être unique exemple d'une décoration aussi importante exécutée à une même date et dans un même atelier. Les membres du Congrès font une étude minutieuse de cette œuvre aussi puissamment conçue que largement exécutée, œuvre tout à la fois de grand art et d'art décoratif, où l'harmonie de la coloration s'associe à l'intérêt archéologique qu'offrent les types et les costumes. Et ils applaudissent aux espérances dont les entretient M. Jeannez, d'une réparation nécessaire projetée par la commission des Monuments historiques; réparation qui comprendrait une remise en plomb générale et la suppression de nombreuses restaurations modernes absolument déplorables.

Une discussion s'engage relativement à la délicieuse piscine sculptée du sanctuaire, et M. le comte Lair nous fait partager sa conviction que l'édicule n'est point intact, comme on le croirait à première vue, mais qu'il lui manque une notable partie du couronnement, en pierre travaillée à jour, qui le surmonte.

On se rend enfin dans le bras nord du transept, où vient d'être installé à demeure, sous un jour biais très favorable, mais peut-être insuffisant, le fameux rétable flamand du XV^e^ siècle, dit *tableau de la passion d'Ambierle,* dont les peintures ont été l'objet d'une réparation aussi sobre que patiente et consciencieuse, accomplie sur place durant ces cinq

dernières années par un peintre lyonnais, M. Odier, qu'avait agréé la commission des Monuments historiques. Grâce aux dons de nombreux souscripteurs foréziens, sollicités par le mandataire de la Diana, initiateur et surveillant de cette délicate entreprise, ce travail fort dispendieux aura pu s'achever sans l'intervention financière de l'administration des Beaux-Arts ; intervention promise d'abord, puis refusée, par suite de la résistance des habitants d'Ambierle à laisser emporter leur précieux triptyque à Paris, où il devait être réparé dans les ateliers du Louvre.

La plupart de nos éminents collègues de la Société française ne connaissaient que de réputation ce chef-d'œuvre, qui est maintenant proclamé le rival du *Jugement dernier* de l'hôpital de Beaune.

M. Jeannez explique que l'inscription qui se lit au bas des panneaux est complétée, dans les documents où on la trouve reproduite, par deux vers aujourd'hui disparus, contenant la date de la donation faite de ce monument à l'église d'Ambierle, en 1466, par un officier de la cour de Philippe-le-Bon, le conseiller Michel de Chaugy. Une double question est posée au Congrès : convient-il de rétablir ces deux derniers vers ? à quelle place serait-il préférable de les inscrire ? La grande majorité des assistants répond affirmativement à la première question. MM. de Marsy, Travers, de Soultrait, et beaucoup d'autres membres de la Société française se refusent en effet à admettre, comme le propose M. Palustre, que le vers final de l'inscription existante,

En lan que leglise tesmoigne,

fournisse la date de la donation, en traduisant par *monument* le mot *église,* qui se prend toujours à cette époque pour le corps moral, spirituel. Il est

donc entendu que M. Jeannez fera rétablir en surplus de l'inscription :

Mil quatre cent soixante et six.
Dieu voille quen sa gloire sit.

en caractères identiques à ceux qui existent, et sur la plinthe qui sert de soubassement au rétable.

M. Jeannez expose ensuite les vicissitudes subies par la grande chapelle située à gauche de l'abside, transformée en sacristie depuis 1812 et qui avait été jusqu'à cette date, et depuis plus de quatre cents ans, le lieu de sépulture des seigneurs de Pierrefitte, fief voisin d'Ambierle. C'est une construction un peu plus récente que l'église et qui paraît avoir été réédifiée sur les ruines de la chapelle primitive fondée à la fin du XIV[e] siècle par le cardinal de la Grange, seigneur de Pierrefitte, conseiller du roi Charles V, dont les armes sculptées au-dessus d'une porte latérale sont encore visibles, quoique passablement mutilées.

L'architecte du Ministère des Beaux-Arts officiellement délégué, en 1883, pour visiter l'église et se rendre compte des réparations urgentes, s'est préoccupé de la restitution de cette chapelle à son état ancien : son rapport est en préparation, et le descendant des derniers seigneurs de Pierrefitte, M. le comte de Champagny, duc de Cadore, membre de la Diana, a promis de contribuer à la dépense pour une somme de quinze cents francs.

Au dîner qui a suivi cette longue visite, M. le comte de Marsy, dans un discours d'adieu, remercie une fois de plus les membres de la Diana qui ont bien voulu se faire les guides du Congrès et tous les Foréziens de leur gracieux accueil. Il les félicite de posséder dans leur province un si grand

nombre de monuments intéressants, applaudit chaleureusement aux courageux efforts tentés pour leur conservation et termine son allocution en convoquant tous les archéologues au futur Congrès de 1886, qui doit tenir ses assises à Nantes.

M. Dumoulin, adjoint, au nom de la municipalité d'Ambierle, M. Chassain de la Plasse, au nom des Roannais, prennent successivement la parole pour remercier la Société française de l'honneur qu'elle vient de nous faire en visitant notre pays, et plusieurs toasts sont portés par MM. Bulliot, Jeannez, Travers, etc., à l'union des archéologues et à leurs fréquents revoirs.

On quitte Ambierle pour se rendre à Boisy, dont le puissant donjon commande au loin la plaine Roannaise depuis bientôt cinq siècles, en évoquant le souvenir, resté si populaire en ce pays, de l'argentier Jacques Cœur qui l'habita au milieu du XV^e^ siècle.

Les hautes constructions du château se dressent autour d'une cour rectangulaire, à laquelle on accède par un portail ogival et un pont fixe jeté sur les fossés maintenant à sec, mais intacts ; et tout cet ensemble est imposant et d'un grand caractère.

Des constructions primitives, il ne reste qu'une très haute tour carrée, sans talus et garnie de machicoulis. La toiture et son chemin de ronde avec ses parapets ont disparu et ont été récemment remplacés par une plate-forme et un crénelage un peu fantaisiste. A l'intérieur, les profils des parties de voûtes encore existantes et deux cheminées en pierre, dont une très intéressante par ses claveaux à crossettes, font date pour l'édifice, qui est bien de la fin du XIV^e^ siècle. C'est l'avis de MM. Bulliot, Palustre et de Marsy.

Les autres parties du château qui, par leur style général et leurs détails, appartiennent à la meilleure architecture du XV^e^ siècle, n'ont dû être édifiées pourtant qu'en pleine Renaissance, entre 1500 et 1523, dates extrêmes, par celui qu'on appelait le *sire de Boisy*, Arthus Gouffier, grand-maître de France, l'ami d'enfance de Charles VIII, le précepteur du jeune duc de Valois, depuis François I^er^, qui en reçut « le goût royal de l'art et des fêtes. » L'œuvre ne dut être commencée qu'après son mariage, en 1499, avec Hélène de Hangest, dont les armoiries se retrouvent dans toutes les parties du château et qui en continua probablement la construction après la mort de son mari, survenue en 1518 ou 1519. Les travaux, en tout cas, étaient certainement achevés en 1523, époque du séjour du roi François I^er^ à Boisy et du départ de dame Hélène de Hangest pour le Poitou, où elle entreprend dès 1524 les plans et construction du célèbre château d'Oiron.

Suivant M. Palustre, cette singularité qu'offre Boisy, d'une construction gothique si tardivement réalisée, se retrouvait au moins partiellement dans ce même château d'Oiron.

Les membres du Congrès visitent en détail l'aile méridionale du château et son énorme tour d'angle, qui sont en parfait état de conservation. Ils en admirent les combles, avec leur faîtage revêtu de plombs historiés et estampés, où se reconnaît la salamandre, l'emblème donné par Arthus Gouffier à son élève François I^er^, et parcourent les chemins de ronde couverts, qui dominent et protègent une ligne régulière de machicoulis ornés de trèfles et d'ogives.

Mais la journée s'avance et le Congrès se dirige vers les ruines du château des seigneurs de Saint-

André, situé au pied de la montagne et presqu'en face de Boisy.

Œuvre de Jean d'Albon, sire de Tournoël, et de son fils Jacques, connu sous le nom de maréchal de Saint-André, cette somptueuse demeure de la Renaissance, notée par notre chroniqueur Anne d'Urfé comme une des plus magnifiques du pays de Forez, eut l'honneur d'être visitée par le roi Henri II ; et son mobilier artistique, après avoir excité l'admiration d'un fin connaisseur, le cardinal Mazarin, n'a cessé jusqu'à nos jours de solliciter la convoitise des marchands et des amateurs de curiosités.

Une moitié du corps principal reste seule debout. Les murailles en sont encore revêtues de leur parement losangé en briques de deux couleurs, dans lequel sont encastrés de nombreux médaillons-portraits en pierre sculptée, comme c'était la mode générale aux premiers temps de notre Renaissance française. Ils représentent des personnages du temps ou des héros de l'antiquité, et quelques-uns sont très-fins et d'un bon style.

Nous nous hâtons de quitter ces ruines, pour nous rendre à l'église paroissiale, où nous attend un véritable régal artistique. Il s'agit de montrer aux membres du Congrès les verrières du XVI^e^ siècle qui ornent cet édifice, dont l'architecture en gothique de basse époque n'offre d'ailleurs qu'un médiocre intérêt.

La fenêtre centrale de l'abside contient dans sa partie supérieure une copie réduite (et même modifiée par l'adjonction d'une Sainte Madeleine franchement mauvaise) du majestueux Calvaire qui occupe à Ambierle le centre de la vitrerie du sanctuaire. En dessous, sur deux petits panneaux sont figurés : à gauche, le fondateur présumé de l'église,

Jean d'Albon, père du maréchal ; à droite, un personnage en costume sacerdotal dans lequel, malgré l'absence de documents précis, M. le docteur Noëlas croit pouvoir reconnaître le curé qui administrait la paroisse au milieu du XVI[e] siècle. MM. de Marsy, de Soultrait, Palustre et le comte Lair émettent les doutes les plus sérieux sur cette attribution, qui serait en contradiction avec tous les usages suivis en pareil cas. Il leur semble inadmissible que sur la maîtresse vitre du chœur, à côté du puissant seigneur son père, le maréchal de Saint-André qui commanda très probablement ces peintures, ait placé l'humble curé du village, alors surtout qu'il reléguait son propre portrait sur une fenêtre latérale.

Quoiqu'il en soit, tandis que le panneau de droite n'offre qu'un intérêt très secondaire à tous égards, celui de Jean d'Albon est une page de premier ordre, d'un coloris véritablement éblouissant, du modelé le plus savant et d'une finesse d'exécution qu'explique le concours des nouveaux procédés techniques de peinture sur verre inaugurés par les émailleurs du XVI[e] siècle. Pour M. Palustre en particulier, le chercheur enthousiaste et savant des œuvres d'art de la Renaissance, la satisfaction est complète. Devant ce petit chef-d'œuvre il oublierait volontiers les imposantes verrières décoratives d'Ambierle ! Mais il y est bien vite ramené cependant par la présence de la grande Vierge bleue du Calvaire, dont la reproduction, bien qu'imparfaite, résume la technique et l'inspiration artistique du XV[e] siècle.

D'autres vitraux de cette petite église offrent encore un puissant intérêt, notamment celui qui représente le maréchal décoré du collier de saint Michel.... Mais tout cet ensemble demanderait une description

détaillée, qui nous entraînerait au-delà des limites de ce compte-rendu.

Nous quittons Saint-André pour reprendre la route de Roanne, où nous nous séparons avec les plus sincères regrets de nos confrères de la Société Française.

Espérons que les membres étrangers du Congrès, qui emportent avec nos cordiales sympathies de nombreuses photographies de nos monuments, voudront bien garder un souvenir indulgent de notre chère Société et de notre petite, mais bien-aimée province. Leur séjour en Forez a été trop court, leur retour y sera une fête. Heureux de la visite dont ils nous ont honorés et pendant laquelle se sont nouées de durables affections, nous ne leur disons pas adieu, mais au revoir !

JANVIER - AVRIL 1886

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 3 février 1886.

PRÉSIDENCE DE M. TESTENOIRE-LAFAYETTE.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. le vicomte de Becdelièvre, Brassart, Desjoyaux, Vincent Durand, Gonnard, Huguet, Joulin, Etienne Le Conte, Jules Le Conte, vicomte de Meaux, Miolane, Elie Morel, Gabriel Morel, baron des Périchons, Octave Puy de la Bastie, docteur Rey, Rochigneux, Joseph Rony, Louis Rony, baron de Rostaing, Testenoire-Lafayette, Félix Thiollier, abbé Trabucco, abbé Virieux.

Le Secrétaire donne connaissance de deux lettres par lesquelles MM. le comte de Poncins et le comte de Charpin-Feugerolles expriment leur regret de ne pouvoir assister à la séance. M. Testenoire-Lafayette, doyen des membres du conseil présents à la séance, est prié de vouloir bien prendre place au fauteuil.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le docteur Plicque, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

Don.

M. le vicomte de Becdelièvre offre à la Société de la Diana une petite idole en bois rapportée de l'Inde par un de ses amis, officier de marine. Des remerciements sont votés à M. de Becdelièvre qui a déjà contribué par de nombreux dons à enrichir notre musée naissant.

Monographie du château de la Bastie d'Urfé.

M. le Président dit que les membres de la Société ont pu lire dans le dernier bulletin l'annonce de la publication prochaine, sous les auspices de la Diana, de la *Monographie du château de la Bastie d'Urfé.* Il insiste sur l'utilité de joindre au texte le plus grand nombre de planches possible, en sus des seize photogravures déjà promises (1). On sait que déduction faite des frais, l'excédant du produit des souscriptions doit être intégralement employé en planches supplémentaires, la publication dont il s'agit ne devant en aucun cas être l'objet d'un bénéfice. Il est donc nécessaire que chacun des membres de la Diana s'applique à trouver de nouveaux souscripteurs.

J'ai la ferme confiance, dit, en terminant, M. Testenoire-Lafayette, que grâce à nos efforts communs, l'ouvrage de M. de Soultrait sera illustré d'une manière digne du monument dont il est destiné à perpétuer le souvenir. Ce sera pour moi une faible consolation de n'avoir pu sauver de la dispersion tant d'admirables chefs-d'œuvre, alors que j'avais l'honneur d'être à la tête de votre Compagnie. Vous savez quels efforts furent tentés. 50.000 francs avaient

(1) Les premiers résultats de la souscription permettent dès à présent d'élever ce chiffre minimum à quarante.

été réunis pour racheter la chapelle. Tout a été inutile. Que du moins une publication fidèle et complète en rende l'image au Forez !

Deux sceaux foréziens. Communication de M. Steyert.

M. Brassart, au nom de M. Steyert, donne lecture de la note suivante sur deux sceaux-matrices : l'un trouvé à Montbrison dans le Vizézy, et offert à la Diana par MM. Jacques Mournand et Philippe Baraillier (V. *Bulletin*, t. III, page 186); l'autre acquis à Souternon par M. Coiffet fils, négociant à Leignieu, et par lui obligeamment communiqué.

Sceau de bronze orbiculaire, de 23 millimètres de diamètre ; dans le champs, une fleur de lys; légende entre grenetis en capitales gothiques : † S : G : ERMEGAVI, *Sigillum Guillelmi* (ou *Guidonis*) *Ermengavi.* « Sceau de Guillaume Ermengau. »

Dans cette restitution, le prénom Guillaume, plus répandu, au moins dans les familles bourgeoises, paraît préférable. Le nom *Ermengau*, ou mieux *Ermengaud*, n'est pas douteux : le trait d'abréviation au dessus du second E n'a pu trouver place à cause du grenetis. Ermengaud, qui s'est conservé jusqu'à nos jours en Armengaud, était fort répandu anciennement dans nos provinces. La terminaison *avi*, *av*, pour *au*, occasionnée par la suppression du *d* final, est corroborée par d'autres exemples : Argental qui se disait primitivement Argentau, a donné la flexion *de Argentavo* que l'on rencontre fréquemment dans le cartulaire de Saint-Sauveur. Cette transformation de l'*u* en *v* est si naturelle, qu'elle se produit dans les langues slaves, qui ne connaissent pas la diphtongue

au et la rendent par *av*. Ainsi les Russes écrivent *Avgouste* pour Auguste, qu'ils prononcent *Afgouste*.

La forme de la fleur de lys est remarquable par le développement des pétales latéraux qui se replient en volutes et par une double traverse dont on ne trouverait pas facilement d'autres exemples.

Ce petit monument doit appartenir au premier tiers ou la première moitié du XIV[e] siècle ; il est d'une réelle importance car il nous présente un exemple peu commun de sceau de bourgeois dans notre région forézienne. A Lyon, on rencontre encore assez fréquemment des empreintes de sceaux bourgeois armoriés ou non, même dès la seconde moitié du XIII[e] siècle, ce qui prouve que dès l'origine les citoyens lyonnais ont joui de ce droit, même avant la constitution de la commune. C'est à tort que l'on a subordonné le droit de cité et de bourgeoisie à l'existence d'une *commune*. L'on peut assurer que la franchise suffisait pour élever au même rang politique et social que la commune. Le sceau d'Ermengaud est la preuve de ce fait, car il n'y avait pas de communes dans le Forez, mais seulement des villes franches.

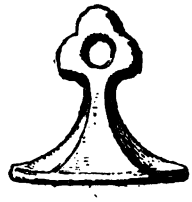

Sceau de bronze orbiculaire, gravé sur la base d'une pyramide hexagonale à faces concaves et terminée par un appendice trilobé percé d'un trou circulaire. Diamètre, 22 millimètres, hauteur 25.

Ecu d..... à un bœuf passant d..... ; légende en capitales gothiques entre grenetis frustes : † S' GVILLOV · D'BOVAYR: les deux dernières lettres liées. *Scel Guillou de Bovayr.*

Ce sceau, qui est également du premier tiers du XIV[e] siècle, est intéressant en ce qu'il nous fait connaître les armes primitives de l'ancienne famille de Boisvair (*de Bosco vario*), con-

nue dès la seconde moitié du XIII[e] siècle et qui parvint à la noblesse vraisemblablement par l'influence de Mathieu de Boisvair, professeur ès-lois, personnage important mentionné de 1308 à 1339, qui fut juge de Forez et eut l'honneur d'être l'un des exécuteurs testamentaires du comte Jean I.

Les Boisvair étaient originaires du hameau de ce nom, situé actuellement dans la commune d'Epercieu-Saint-Paul, et qui devint fief seigneurial par suite de l'anoblissement de ses possesseurs. Dès avant cette époque (1292), on les trouve divisés en deux branches possédant collectivement Boisvair. Cette terre resta à la famille du juge de Forez, qui se divisa elle-même en deux rameaux, dont l'un conserva Boisvair et se fondit vers la fin du XIV[e] siècle dans une famille l'Espagnol, éteinte elle aussi au milieu du XVI[e]. L'autre rameau, possesseur de la seigneurie de Pelussieu, parait avoir fini quelques cent ans auparavant.

Il m'est difficile, faute de notions généalogiques suffisantes, de déterminer à laquelle de ces diverses familles appartenait notre Guillou. Il est omis dans le *Recueil des Fiefs* de M. André Barban, mais il a été cité sous le nom altéré de Guillon par dom Béthencourt, comme faisant hommage en 1335 pour une maison et partie d'un pressoir à Pouilly. D'après la date et le prénom, on peut le croire petit-fils de Guillaume, vivant en 1274, qui fut père de Jean, co-propriétaire de Boisvair en 1292. Il est permis, d'après le titre de l'hommage, qui serait à vérifier, de le considérer comme ayant constitué momentanément un rameau détaché des seigneurs de Boisvair qui n'aurait pas subsisté, car on ne trouve plus au-delà ni Guillou ni Guillaume. On ne doit pas en effet le confondre avec Guiot, prébendier de Notre-Dame de Montbrison en 1332, fils du juge de Forez, ni avec un autre Guiot de Boisvair qui fit hommage en 1393. Les deux prénoms Guiot et Guillou procèdent l'un de Gui et l'autre de Guillaume, comme il a été dit.

Quoiqu'il en soit, il est établi par notre sceau que les Boisvair portaient primitivement d'autres armes que celles qui étaient connues jusques là. C'était un blason parlant, sans doute *de gueules au bœuf de vair* : jouant sur la prononciation, on avait trouvé dans le nom Bosvair un *bœuf* et non un *bois*.

Par la suite, soit que le bœuf ait paru trop trivial, soit que l'on ait été mieux instruit de l'étymologie, on adopta un arbre ; mais comme il n'était guère possible de le blasonner de vair, on préféra commettre une erreur d'un autre genre et on interpréta le nom Boisvert, *de Bosco viridi*, au lieu de *Bosco vario*, qui indiquait des arbres d'un ton de verdure différent et varié. De là le blason attribué par Guillaume Revel à Jean de Boisvair, portant *coupé d'or et de gueules à un arbre de sinople brochant*.

Ces changements d'armoiries étaient tellement fréquents au moyen-âge qu'il est inutile de justifier le fait. Il resterait seulement à connaître la date du changement que nous constatons ici et à décider si toutes les branches de la famille de Boisvair l'avaient adopté.

M. le président propose à l'assemblée de voter des remerciements à M. Coiffet qui communique si libéralement toutes ses découvertes à la Société de la Diana. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Réparations projetées à Charlieu et à Ambierle. — Communication de M. Jeannez.

M. Jeannez s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion et donne les détails suivants sur les réparations projetées par la commission des *Monuments historiques* à Charlieu et à Ambierle.

J'ai à vous communiquer deux bonnes nouvelles que m'a transmises M. l'architecte des Monuments historiques par ses lettres des 23 et 25 janvier. Elles concernent les restauration et conservation de deux de nos monuments roannais.

Comme mandataire de la Diana, nous avions demandé depuis longtemps : d'une part, la conservation et consolidation du cloître du prieuré de Charlieu, d'autre part, la restitution au culte de l'ancienne chapelle de Pierrefitte et la réparation de la vitrerie du XV^e^ siècle dans l'église d'Ambierle.

1° Le rapport sur Charlieu a été déposé au ministère le 15 janvier. Il conclut à la réparation des trois galeries encore debout du cloître du XV^e^ siècle, à l'installation d'un gardien

dans les bâtiments du prieuré et à la remise à la Fabrique (qui accepte) de la jouissance de ces bâtiments, à la charge de les entretenir une fois réparés. La réparation du cloître comprend celle de la salle capitulaire contiguë et la réouverture des quatre baies géminées du vieux cloître roman du XI^e^, qui fera communiquer cette salle avec le surplus des bâtiments du prieuré.

La dépense est évaluée à 9.334 francs. Et on estime qu'elle pourra être supportée et votée par la commission des *Monuments historiques*, si de notre côté nous arrivons à recueillir par souscription les 1.700 francs nécessaires pour la réparation du donjon roman, dont les travaux seraient exécutés en même temps et par le même entrepreneur.

2° Le rapport sur Ambierle, déposé le 25 janvier, est divisé en deux chapitres. Le premier, relatif à la restauration de la chapelle de Pierrefitte, s'élève à 4.874 francs, pour lesquels il ne sera point demandé de subvention aux Monuments historiques, car cette dépense sera couverte par les 1.500 francs souscrits par M. le duc de Cadore et les 3.000 francs votés par la fabrique et la commune pour la restauration de la sacristie.

La demande de secours est réservée pour le deuxième chapitre, bien plus intéressant, puisqu'il a trait à la remise en plomb de toute la vitrerie ancienne (avec suppression des morceaux réparés à Clermont), dépense évaluée à 11.500 francs. Mais sans attendre ce grand travail de restauration des vitraux d'Ambierle, il va être procédé d'abord et de suite à la réparation urgente de tous les grillages extérieurs, dont la détérioration est telle qu'une pierre lancée par un enfant ou qu'un orage pourraient causer des dégâts terribles.

Vous pouvez annoncer aussi que la souscription pour couvrir les frais de réparation des peintures d'Ambierle touche à son terme. Les comptes en seront donnés à la Diana et je vais entreprendre la souscription pour le donjon de Charlieu.

Plaque de ceinturon mérovingienne trouvée à Moind. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand présente une plaque de ceinturon en ivoire trouvée à Moind, au cours d'un

défoncement, dans la propriété de M. Poyet, qui a bien voulu la céder pour le musée de la Diana.

Cette plaque, de 40mm sur 38mm et 7mm d'épaisseur, s'articulait à charnière, sur un de ses côtés, avec une boucle et son ardillon, l'un et l'autre probablement aussi en ivoire. Le côté opposé est refendu dans son épaisseur pour recevoir l'extrémité de la bande de cuir ou d'étoffe formant la ceinture, qui était retenue par deux rivets encore en place.

La face vue est ornée d'un double cercle inscrit dans un carré et renfermant une étoile à six rayons patés, qui paraît obtenue par la combinaison des initiales I et X du nom divin, Ιησους Χριστος, combinaison dont on connaît d'autres exemples. Les branches de l'étoile et les angles du carré sont remplis par de petits cercles portant un point au centre et un appendice aigu, qui les font ressembler à des têtes d'oiseaux.

Cet objet paraît accuser l'époque mérovingienne. Il est fort intéressant, car c'est jusqu'à présent le plus ancien que l'on ait rencontré avec un emblème chrétien, dans ce sol si riche en antiquités romaines.

Le lieu de la découverte est situé à 200 mètres environ au N.-O. du clocher de Moind. Le défoncement, assez superficiel, a ramené au jour un cer-

tain nombre d'ossements humains, mêlés à de nombreux fragments de tuiles et de poteries antiques, comme on en trouve dans la partie voisine de l'enclos. Il existait à peu de distance, en matin, près de l'établissement des Sourdes-Muettes, un cimetière aujourd'hui abandonné et dont une porte ogivale assez basse, qui s'ouvre sur le chemin de l'église de Moind à Montbrison et à Savignieu, représente peut-être l'entrée (1). Les titres du moyen âge font connaître une église dédiée à saint Maurice qui s'élevait dans ce quartier; de cette église dépendait un cimetière (2); M. Durand ignore s'il faut le reconnaître dans celui dont il vient de signaler l'existence. Il n'est pas impossible que les ossements humains rencontrés et la plaque de ceinturon elle-même soient sortis de sépultures pratiquées sur la limite occidentale de ce champ funéraire : mais ce n'est qu'une supposition, car la plaque en particulier peut parfaitement avoir été perdue ou abandonnée là où elle a été recueillie.

---

(1) Cadastre de Moind, section A, n° 309.

(2) Archives de la Diana. Terrier du doyenné de Moind, signé *de Conchis*, copie ancienne, f° 79 v°, réponse de Barthélemy Ponceton, curé de Moind, 1443 : « Quasdam muras,.... « plus quemdam hortum, quæ res.:. sitæ sunt in villa Modonii, « juxta carreriam publicam sive iter tendens de castro sive « burgo Modonii versus Montembrisonem sive versus *Sanctum* « *Mauritium Modonii* ex mane .» — *Ibid.* fol. 42 et 42 v°, réponse d'Alix Bauda : « Apud Modonium,.. juxta *cimeterium Sancti Mauritii.* » — Terrier du Palais de Moind, signé *Pastorali*, copie ancienne, f° 346, réponse d'Alix Bauda, 1441 : « In terri- « torio.delz Plantiers, in loco *del Pontet Sancti Mauricii*, juxta « iter quo itur de Modonio ad Savigniacum ex oriente, et « aliud iter quo itur de Modonio, videlicet de *ecclezia Sancti* « *Mauricii*, ad Montbrisonem ex vento.» Ces textes établissent nettement que l'église de Saint-Maurice était située entre le château de Moind et le petit ruisseau près duquel le chemin de Moind à Savignieu se sépare de celui conduisant à Montbrison.

Objets découverts sur l'emplacement de l'ancien château de Charlieu-lès-Montbrison. — Communication de M. Rochigneux.

M. Rochigneux remet à la Société, au nom de M. Escaille, agent-général d'assurances à Montbrison, deux jetons ou médailles et une clef historiée paraissant dater du XVI[e] siècle, qui ont été trouvés par ce dernier, à une assez grande profondeur, sur l'emplacement des fossés du château de Charlieu-lès-Montbrison.

Ces objets sont peu intéressants par eux-mêmes, mais M. Escaille a tout lieu de croire qu'ils proviennent de cette habitation, dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir, et ils méritent d'être conservés à titre de document.

L'on sait que le château de Charlieu, propriété des Lattard du Chevalard, était situé dans un bas-fond sur la rive droite du Vizézy ; il s'élevait à peu de distance à l'est de la porte méridionale de la ville, à laquelle conduisait son avenue convertie aujourd'hui en chemin public. Les fossés d'enceinte étaient alimentés par un canal encore existant, qui prend naissance dans la rivière, au nord des bâtiments de l'Hôtel-Dieu. Le château de Charlieu a été détruit sous la Révolution ; son emplacement est aujourd'hui occupé par une vigne et des jardins.

André Valladier.
— Communication de M. Prosper Donot.

M. Eleuthère Brassart, au nom de M. Prosper Donot, dit que celui-ci a l'intention d'écrire une biographie d'André Valladier, célèbre Forézien, prédicateur du roi Henri IV et abbé de St-Arnould de Metz, mort dans son abbaye le 13 août 1638.

Notre confrère, originaire de Metz, se trouve dans

des conditions spécialement favorables pour ce travail biographique. Il a consulté, outre dom Calmet, les *Biographies du Parlement de Metz* et quelques autres ouvrages imprimés, les deux *Histoires de Metz* de Théodore Brocq et de dom Tabouillot, restées manuscrites et où se trouvent de nombreuses lettres de Valladier, et l'*Histoire* encore inédite *des Evêques de Metz*, que son auteur M. Burtin, bibliothécaire de la ville de Metz, a bien voulu lui communiquer. M. Donot a l'intention de consulter ultérieurement les archives de l'ancien département de la Moselle, où sont comprises celles de l'abbaye de Saint-Arnould et dont les anciens dépôts ont bien moins souffert que les nôtres des fureurs révolutionnaires.

M. Brassart donne connaissance à l'assemblée d'une esquisse rapide, tracée par M. Prosper Donot, de la vie très accidentée d'André Valladier. M. Donot sollicite, pour son travail définitif, les conseils de ceux de nos confrères que leurs études ont pu éclairer à ce sujet.

A la fin de la note de M. Donot, il est dit que le portrait de Valladier a été gravé par Michel Lasne, célèbre graveur, in-f°, 1627. Armes : *d'azur au sautoir d'argent, cantonné de quatre roses feuillées et tigées au naturel.* L'écu était surmonté à dextre d'une mitre et à senestre d'une crosse d'abbé, d'après Emmanuel Michel, *Biographie du parlement de Metz.*

Mais M. Gras, dans son *Répertoire héraldique*, les blasonne ainsi : *d'or au sautoir de sable, cantonné de quatre roses de gueules, tigées et feuillées de sinople.* (sceau du XVI[e] s.)

Ces indications, communiquées à M. André Steyert, ont donné lieu de sa part aux observations suivantes :

Les armes fournies par notre regretté confrère P. Gras ne sont pas, comme il l'a indiqué par erreur,

empruntées à un sceau du XVI[e] siècle, où d'ailleurs les émaux ne figureraient pas, mais à l'*Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais* qu'il a ici copié, même avec des inexactitudes de texte. L'auteur de l'*Armorial* les avait dessinées d'après le frontispice d'un des livres de Valladier. Elles doivent se blasonner, suivant la rectification que notre confrère se donne à lui-même : *d'azur au sautoir d'argent, cantonné de 4 roses de gueules, tigées et feuillées de sinople mouvantes de la pointe, le sautoir brochant sur les tiges.* Il ne se souvient pas à quelle source il a puisé les variantes d'émaux indiquées dans l'*Armorial* ; il suppose qu'elles proviennent d'un auteur moderne qui aura voulu éviter la superposition de couleur sur couleur. Mais la nouvelle indication reproduite par Emmanuel Michel est exacte ; elle est fournie par l'Armorial de Magneney, contemporain de Valladier, et le seul qui indique les émaux, lesquels y sont marqués par des lettres. Quant à la disposition des roses et de leurs tiges, elle est autorisée par le frontispice des livres de Valladier.

La communication faite au nom de M. Prosper Donot est accueillie avec intérêt par l'assemblée.

M. Testenoire-Lafayette dit que les appréciations sur le caractère et les actes d'André Valladier ont été fort diverses. Dom Calmet a écrit sa biographie avec beaucoup de détails dans la *Bibliothèque Lorraine*, qui forme le quatrième volume de sa grande *Histoire de Lorraine*. Il y a résumé ce qu'en disent le P. Niceron, l'abbé Goujet et le P. Munier. Des renseignements puisés aux autres sources indiquées par M. Donot, et notamment dans la correspondance inédite de Valladier, pourront jeter un nouveau jour sur cette vie agitée et sur cette intéressante époque.

M. Vincent Durand ajoute que les protocoles des XV[e] et XVI[e] siècles des notaires Piarre ou Petri de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, aujourd'hui aux archives de la Diana, renferment plusieurs actes concernant la famille Valladier.

Marché à prix-fait pour la construction d'une maison en 1496. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

Les archives de la Diana possèdent plusieurs volumes de protocoles anciens provenant des Piarre ou *Petri,* notaires à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte. En parcourant ces protocoles, j'y ai rencontré un acte assez curieux que je vous demande la permission de mettre sous vos yeux. C'est un prix-fait pour la construction d'une maison, passé en 1496. Le bâtiment à édifier est fort modeste : il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage, formant chacun une vaste pièce de 4 *toises d'homme* sur 3, dans œuvre. Au rez-de-chaussée, une porte en pierre de taille et une demi-croisée, c'est-à-dire une fenêtre divisée en deux compartiments par une traverse horizontale. Une fenêtre semblable éclaire l'étage. Le plancher de celui-ci doit être assemblé à feuillures ; on ne prévoit pas de lambris sous le toit ; quant au rez-de-chaussée, le sol en était probablement de terre battue. La hauteur totale du bâtiment n'est pas indiquée : on risque peu de se tromper en l'estimant à 6[m] 30, fondations comprises. L'entrepreneur doit ménager un placard dans la muraille et construire un four à cuire le pain, ce qui suppose une cheminée. Il doit évidemment aussi, et l'article relatif aux fournitures de bois et planches pour ouvertures semble l'impliquer, faire et poser le vantail de la porte et les volets qui, à cette époque,

composaient souvent l'unique clôture des fenêtres. Il doit de plus tirer la pierre nécessaire pour les angles des murs et les ouvertures, toutefois avec l'aide de manœuvres qui seront mis à sa disposition. Enfin, aucune fourniture de matériaux ni de transports n'est à sa charge. Il doit être défrayé, c'est-à-dire nourri, pendant la durée de son travail et le prix de ce dernier, fixé à 12 livres tournois, doit se compenser avec celui d'une jument à lui vendue. Voici la pièce :

15 janvier 1495, 1496 n. st.

Pro Glaudio Pancerii de Chasaletz, et Johanne Boria de Croso

Quod anno Domini m° iiij^c nonagesimo quinto, et die xv^ta mensis januarii, etc., constitutus personaliter et existens Johannes Boria alias Morini, loci de Croso, perrochie de Merle, Aniciensis diocesis, qui gratis, etc., pro se et suis etc., manucepit ad precium factum a Glaudio Pancerii, loci de Chasaletz, perrochie Bassii, dicte diocesis, presenti et dictum precium factum tradenti, pro seque et suis, etc., stipulanti, ad faciendum et construendum unam domum in eodem loco de Chasaletz hinc ad proximum festum beati Bartholomei appostoli, et ultra ad requestam dicti Pancerii, et hoc pro precio duodecim librarum turonensium, quod precium dictus Boria constituens confessus est et confitetur se habuisse et recepisse ab eodem Pancerii, in una equa sibi vendita et tradita pro dicto precio, de quo quictavit, etc., cum pacto de non petendo, etc. Quam quidem domum idem constituens hedifficare promisit expensis ejusdem Pancerii, cum pactis et retentionibus inter eosdem Boria constituentem et Pancerii ad invicem factis et accordatis. Videlicet, primo, quod dicta domus habebit de largitudine infra muros tres tesias hominis, et erit longitudinis quatuor tesiarum ; et in eadem domo fient una porta de talhia et una fenestra, videlicet dimidia croseyra in istagio basso, et una alia dymidia croseyra in istagio de super. — Item, unum armarium et unus furnus panis fient in basso istagio ; et fiet sollium folhatum inter dicta duo istagia, more solito, et copertum ejusdem domus. — Item, fuit dictum quod dictus Boria tenebitur et debebit evellere lapides cadrorum et talhie

dicte domus, tantos quantos fuerint neccessarii, proviso quod dictus Pancerii teneat eidem Boria juvamen sive manoperas neccessarias prestare. — Item, fuit actum quod dictus Pancerii tenebitur adducere seu adduci facere, totum et quotcunque pertrait *(pertrahi)*, in pede operis sive murorum domus construende. — Et fuit etiam dictum, quod idem Pancerii tradere et adducere tenebitur trabes, fustes, et postes neccessarias sollio et tecto, ac portis et fenestris predictis. Que predicta, etc., promiserunt dicte partes et earum quelibet, etc., per juramenta, etc., et sub obligatione bonorum, etc., tenere, actendere, etc. ; curiis ressortorum Forensis et Ruppisbaronis supponendo, etc.; renunciando, etc.; de quibus, etc. Actum in sancto Yllario, in appotheca mis *(sic)* notarii, presentibus Petro Daurati, Johanne Morini dicti loci de Crosonomas, testibus, et me, PETRI.

(Archives de la Diana. — Protocole de Bonnet-François *Petri*, notaire royal de Saint-Hilaire, f° 92 verso).

La simplicité des travaux qui font l'objet de ce marché permet d'établir sans trop de peine ce qu'il en coûterait approximativement aujourd'hui pour bâtir une maison de même grandeur et dans les mêmes conditions, à savoir non-compris la fourniture des matériaux, leur transport à pied d'œuvre et la nourriture des ouvriers. En appliquant les prix en usage dans les environs de Saint-Bonnet, il semble difficile de faire descendre la dépense au-dessous de 400 fr. D'autre part, cette somme est bien ce que peut valoir une jument de prix médiocre. On en déduirait, pour la livre tournois, une valeur relative d'une trentaine de francs de notre monnaie actuelle.

La séance est levée.

Le Président en l'absence,
TESTENOIRE-LAFAYETTE.

Le membre faisant fonction de Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Barbier de Montault (Mgr X.), sa notice : *Statuts des orfèvres de Poitiers, rédigés en* 1456. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 1, 1885). S. l. (Paris), imp. nat., 1885, in-8°.

Becdelièvre (vicomte de) : Idole indienne.

Bois sculpté. — Hauteur 0m 35.

Cerny (du) : Registres de comptabilité du receveur particulier de l'élection de Montbrison pendant les années paires de 1770 à 1790, dont voici le détail :

Sommiers de la taille et autres impositions ordinaires, 1770-1772, 2 vol.

Sommiers des vingtièmes, 1770-1772, 2 vol.

Sommiers de toutes impositions, 1774, 1776, 1778, 1780, 1782, 1784, 1786, 1788, 1790, 9 vol.

Journaux de recette et de dépense, tailles et impositions ordinaires, 1772, 1774, 1776, 1780, 1782, 1784, 1786, 1788, 1790, 9 vol.

Journaux de recette et de dépense, vingtièmes, 1772, 1774, 1776, 1782, 1784, 1786, 6 vol.

En tout 28 vol. in-f°.

Georges (Michel) : Monnaies, médailles et jetons. Epoque romaine, et XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles.

— Jeton de compte du Dauphiné, trouvé en 1885 dans les fouilles pratiquées dans le lit du Vizézy, au nord de l'Hôtel-Dieu de Montbrison.

A. Champ écartelé aux armes de France et de Dauphiné.

(Couronne) *Gettes : entendes : au : compte :*

R. Champ semé de fleurs de lys sans nombre.

(Couronne) *Gardes : vous : de : mescompter :*

Cuivre jaune. — XV^e^ siècle.

Germain (Léon), bibliothécaire de la Société d'archéologie lorraine, ses notices : *Ancel, sire de Joinville. Fragments d'études historiques sur le comté de Vaudémont.* Nancy, (G. Crépin-Leblond), 1884, in-8°.

— *La famille de la Bourlotte.* (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, février 1885). Nancy, (Crépin-Leblond), s. d. (1885), in-8°.

— *Les armoiries de Gérardmer* (*Vosges*). Nancy, (G. Crépin-Leblond), 1884, in-8°.

— *L'étole de saint Charles Borromée dans le trésor de la cathédrale de Nancy.* (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine pour* 1884). Nancy, (G. Crépin-Leblond), 1884, in-8°.

— *Recherches généalogiques sur la famille d'Augy* (*Barrois*, XV-XVII^e^ *siècles*). Nancy, (G. Crépin-Leblond), 1885, in-8°.

— *Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory.* Nancy, (Crépin-Leblond), 1884, in-8°.

— *Une erreur du nobiliaire de dom Pelletier. Mercy-Morey-Mory.* Nancy, (Crépin-Leblond), s. d. (1882), in-8°.

— *Un portrait de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, au musée lorrain.* (Extrait, avec additions, du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* novembre 1884). Nancy, (G. Crépin-Leblond), 1884, in-8°.

Goure, géomètre à Lérignieu : *Abrégé du recueil de cantiques de la méthode d'éducation physique, gymnastique et morale du colonel Amoros, marquis de Satelo.* Paris, (Paul Dupont et C^ie^), s. d., in-18.

— Jugement du Bailliage de Forez condamnant Antoine Malescot, laboureur, et Marie Griotte sa femme, du village de Dovezy, paroisse, de Bard, à payer la constitution dotale de Catherine Griotte, femme de Jean Josserant, laboureur du Montet, paroisse de Roche. — 2 Mai 1693.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Le receveur du district de Montbrison donne quittance aux citoyens Pierre Solle et Mathieu Damond, receveurs de la communauté de Bard, de la somme de 880 livres 15 sols à compte de la contribution foncière de l'année 1791. — Montbrison, 12 janvier 1793.

Original. — Papier.

— Maisonneuve: *Notice sur les eaux minérales gazeuses naturelles de Grandrif.* Clermont-Ferrand, (Huber, Bayle et Dubos), 1854, in-8°.

— Proclamation et liste de candidats du département de la Loire pour les élections à l'Assemblée Nationale du 20 avril 1848.

S. l. n. d., in-8° lithographié.

— Testament de Mathie Espinat, femme de Jean Symon, de la Griolle, paroisse de Roche, reçu Michel Thevet, notaire. — 26 Mai 1612.

Expédition authentique. — Papier.

Guillemot (Antoine), sa notice : *L'origine des Torlonia.* (*Album de Thiers,* numéro du 28 février 1886) in-f°.

Guillot (Jean-Baptiste) : Monnaies, médailles et jetons trouvés en 1885 dans le lit du Vizézy à Montbrison.

XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Huguet (Amédée) : Cadre et ornements en étain ayant servi à décorer la reliure d'un Missel.

Hauteur 0m 20 ; largeur 0m 165. — XVIIIe siècle.

Lachèze (Madame) : Alciat (André) : *De verborum significatione, libri quatuor.* S. l. n. d., in-4°.

— Bernard (Claude) : *Les œuvres de feu messire Gilles le Maistre.* 2e édition. Paris, Michel Bobin et Nicolas le Gras, 1673, in-4°.

— Boutaric (François de) : *Explication de l'ordonnance de Louis XIV....., sur les matières civiles, avec les édits, déclarations et arrêts donnés en interprétation de cette ordonnance.* S. l., 1743, in-4°.

— — *Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales.* Nouvelle édition. Toulouse, Gaspard Hénault, 1751, in-4°.

— Conseil général du département de la Loire. Sessions de 1845, 1849-1857. *Rapports adressés par M. le Préfet au Conseil général et procès-verbal des délibérations.* Montbrison, (Bernard), s. d. (1845-1855) ; Saint-Etienne, (Théolier aîné), s. d. (1856-1857), 10 vol. in-8°.

— — Sessions de 1861, 1862, 1864, 1865, 1867, 1868. *Rapports présentés par M. le Préfet et procès-verbal des délibérations.* Saint-Etienne, Benevent, 1861-1862, 1864-1865, 1867-1868, 6 vol. in-8°.

— — Session de 1856. *Rapport de l'agent-voyer en chef.* Saint-Etienne, ve Cheminal, s. d., in-8°.

— — Session de 1868. *Mémoire de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées sur les résultats de l'étude du réseau des chemins de fer d'intérêt local du département de la Loire.* Saint-Etienne, Benevent, 1868, in-8°.

— *Corpus juris civilis Justinianei, cum commentariis Accursii, scholiis Contii, et Dionysii Gothofredi I. C. acutissimi lucubrationibus ad Accursium... Quibus novissima hac editione accessere Jacobi Cu-*

jacii, consiliarii Regii,... Lugduni, sumptibus Claudii Landry, 1618, 6 vol. in-f°.

— Despeisses (Antoine) : *Les œuvres de M. A. D., où toutes les plus importantes matières de droit romain sont méthodiquement expliquées et accommodées au droict françois....* Lyon, Jean-Antoine Huguetan, 1677, 4 tomes rel. en 2 vol. in-f°.

— Duval : *Explication de l'ordonnance civile de Louis XIV..... faite en l'année* 1667. Toulouse, François Freschon, 1708, mss. in-4°.

— Factums et pièces diverses de procédure. Recueil formant 4 vol. in-4°.

Joly (Claude) : *Les œuvres de M^tre Charles Loiseau contenant les cinq livres du droict des offices, les traitez des seigneuries.....* Paris, Damien Foucault, 1666, in-f°.

— Mosnier (J.) : *Les véritables alliances du droit françois tant civil que canon et criminel avec les ordonnances du roy, arrests des cours souveraines du royaume...* Tournon, Guillaume Linocier, 1618, in-4°.

— Olive (Simon d'), sieur du Mesnil : *Les œuvres de M. S. d'O.* Lyon, Jacques Cassier, Claude Chancey et Antoine Laurens. 1657-1667, 2 vol. rel. en un, in-4°.

— *Pandectæ Justinianeæ, in novum ordinem digestæ.* Tomes I, II, III. *Parisiis, apud Joannem Desaint et Carolum Saillant ; Carnuti, apud Franciscum Le Tellier,* 1748-1749-1752, 3 vol. in-f°.

— Papon (Jean) : *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France.* Genève, Pierre Chovet, 1637, in-4°.

— Patru (Olivier) : *Plaidoyers et œuvres diverses.* Tomes I et II. Lyon, Hilaire Baritel, 1698-1700, 2 vol. rel. en un, in-4°.

— Robert (Anne) : *Quatre livres des arrests et choses jugées par la court.* Paris, Gervais Alliot, 1622, in-4°.

— Rousseaud de la Combe (Guy du) : *Recueil de jurisprudence civile du pays de droit écrit et coutumier par ordre alphabétique.* Paris, Nyon fils, 1756, in-4°.

— — *Traité des matières criminelles suivant l'ordonnance du mois d'août* 1670 *et les édits, déclarations du roi, arrêts et règlements intervenus jusqu'à présent.* Paris, Théodore Le Gras, 1753, in-4°.

— *Traité des peines des secondes noces.* — *Maximes du droit français.* — *Questions sur les donations.* Mss. s. d., 3 vol. rel. en un, in-4°.

Laurière (Jules de), secrétaire-général de la Société française d'archéologie, sa notice : *Une inscription énigmatique à l'église Saint-Pierre-ès-liens, à Rome.* (Extrait du *Bulletin monumental*, nos 1 et 2, 1880). Tours, (Paul Bousrez), s. d. (1880), in-8°.

Marsy (comte de), directeur de la Société française d'archéologie, son mémoire : *Les cours d'archéologie dans les grands séminaires et la conservation des objets d'art dans les édifices religieux. Rapport lu à l'assemblée générale des catholiques du Nord, à Lille, le* 21 *novembre* 1885. (Extrait du *Bulletin monumental,* 6e série, tome I, novembre-décembre 1885). Paris, H. Champion, 1885, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts : *Journal des savants.* Décembre 1885-février 1886.

Barthélemy Saint-Hilaire: Inspection archéologique de l'Inde. — Maury (Alfred) : Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques.

— Vachon (Marius) : *Rapports à M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat, sur les musées et les*

écoles d'art industriel et sur la situation des industries artistiques en Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie et Russie. Paris, (A. Quantin), 1885, in-8°.

Puy de la Bastie (Octave) : Faits et articles pour Mathieu Pomet des Boyssones, contre le prieur de Montverdun, à lui joint le procureur général de Forez, au sujet d'une rivière sise à Précivet, près du Vizézy, et séparée par une borne et une haie d'autre rivière appartenant au prieuré de Montverdun. 1403.

Rouleau de 2 feuilles, papier. — Longueur, 0m 85 ; largeur, 0m 15.

Société des études historiques : *Revue.* 4e série, tome III, 51e année. 1885.

Favé (général) : L'empire des Francs (suite).

Société française d'archéologie : Congrès archéologique de France, Le et LIe sessions : *Séances générales tenues à Caen en* 1884, et *à Pamiers, Foix et Saint-Girons en* 1885. Paris, Champion, 1884-1885, 2 vol. in-8°.

Héron de Villefosse (Antoine) et Thédenat (H.) : Les inscriptions romaines de Fréjus.

Société philomathique de Paris : *Bulletin.* 7e série, tome IX, 1884-1885.

Surieux (Mesdemoiselles) : La Vierge tenant son fils mort. Groupe mutilé trouvé autrefois dans la démolition de la maison Surieux, rue des Cordeliers, à Montbrison.

Terre cuite. — Hauteur 0m 19.

Echanges.

Académie d'Aix-en-Provence : *Séance publique du 15 juin* 1885 (Compte-rendu).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de

Clermont-Ferrand: *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* N^os^ 36 et 37. Août-décembre 1885.

[Guillemot (Antoine)]: Origine des Torlonia de Rome.

— *Mémoires:* Tome XXVI. 1884.

Boyer (François) et Vernière (Antoine): Journal de dom Jacques Boyer.

Académie de Vaucluse: *Mémoires.* Tome IV. 3^e^ trimestre 1885.

Sagnier (A.): Rapport sur le livre intitulé « *Aéria* » de M. l'abbé Saurel.

Académie d'Hippone: *Bulletin.* N° 21, 2^e^ et 3^e^ fascicules. 1885.

Papier et Mélix: Sur dix-huit inscriptions nouvelles.

Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. Comité des travaux historiques et scientifiques: *Bulletin archéologique.* N° 3, année 1885.

— *Bulletin historique et philologique.* N° 2, année 1885.

Musée Guimet: *Revue de l'histoire des religions.* 6^e^ année, nouvelle série. Tome XII, n^os^ 2 et 3. Septembre-décembre 1885.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine: *Bulletin et Mémoires.* Tome XVII, 1^re^ partie. 1885.

Saulnier (F): Rennes au XVII^e^ siècle. Documents de la vie privée.

Société bibliographique et des publications populaires: *Bulletin.* 16^e^ année, n° 12, décembre 1885. 17^e^ année, n^os^ 1 et 2, janvier-février 1886.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme: *Bulletin.* 76^e^ livraison. Janvier 1886.

Chapelle (abbé): Antiquités de Pact. — Sizeranne (comte de la): Numismatique mérovingienne. Un tiers de sol d'or frappé à Die.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin.* 4e trimestre 1885.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Bulletin.* VIe volume, 1re livraison. Janvier 1886.

Anonyme (Ch. D.) : Les puits funéraires. — Audiat (Louis) : Les cavaliers au portail des églises. — Letélié (A.) : La maison du Coteau et le service des jeux à l'amphithéâtre de Saintes.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 5e année, n° 17. Janvier-mars 1886.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain : *Revue.* 11e et 12e livraisons, novembre-décembre 1885. 1re et 2e livraisons, janvier-février 1886.

Tardieu (Ambroise) : *L'Auvergne illustrée ancienne et moderne.* 1re et 2e livraisons. Janvier-février 1886.

Abonnements.

Ancien (l') *Forez.* Revue historique et archéologique. 4e année. Décembre 1885 — février 1886.

Durand (Vincent) : Lettre à propos de *Mediolano* et *Aquis Segete* de la table de Peutinger. — Le Conte (Jules) : La chapelle de la famille Le Conte dans l'église St-André de Montbrison. — Révérend du Mesnil : Anciennes familles forézienne : les Nérestang.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVI, 6e livraison. Année 1885.

Delisle (L.) : Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc.

Bulletin monumental. 6e série, tome 1er, n° 6. Novembre-décembre 1885.

Dehaisnes (chanoine) : Les procédés de l'école flamande primitive et la peinture à l'huile. — Marsy (comte de) : Les cours d'archéologie dans les grands séminaires et la conservation des objets d'art dans les édifices religieux.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série. Tome XXII, 6e livraison, décembre 1885. Tome XXIII, 1re et 2e livraisons, janvier-février 1886.

Revue archéologique. 3e série, tome VI. Novembre-décembre 1885.

Revillout (M.-E.) : Un fermage du temps d'Amasis et l'état de la propriété à cette époque.

Revue épigraphique du Midi de la France. Nos 36 et 37. Octobre 1885-février 1886.

Allmer (Auguste): Lugudunum (suite). Enceinte et portes. La nécropole de Trion.

Revue Lyonnaise, 5e année, tome X, nos 59 et 60. Novembre-décembre 1885.

Breghot du Lut (F.) : Les Pagani et les Pagan.

Revue du Lyonnais. 47e année, 5e série, tome Ier. Janvier 1886.

Vachez (A.) : Une nouvelle interprétation du nom de Lugdunum.

Roannais illustré. Table de la première série.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Varin (Léopold), receveur de l'Enregistrement en retraite, à Montbrison, reçu le 28 janvier 1886.

M. Lachmann (Emile), professeur, compositeur de musique, reçu le 14 février 1886.

M. Finaz (Louis), notaire, à Saint-Chamond, reçu le 18 février 1886.

M. l'abbé Pater, protonotaire apostolique du patriarcat, à Jérusalem, reçu le 18 février 1886.

M. le docteur Rieux, à Perreux, reçu le 18 février 1886.

M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise), reçu le 26 février 1886.

M. le duc de Lévis-Mirepoix, au château de Léran (Ariège), reçu le 17 mars 1886.

M. Souchier, rédacteur du *Journal de Roanne*, à Roanne, reçu le 17 mars 1886.

Membre correspondant.

M. Théolier (Auguste), rue Littré, 20, à Paris, reçu le 3 février 1886.

Membre décédé.

M. Claude-Henri Palluat de Besset, à Saint-Etienne, membre titulaire.

Démissionnaires.

M. l'abbé Bazin, curé à Chevinay, membre titulaire.

M. Crozet-Barban, notaire, à Saint-Rambert, membre titulaire.

ERRATA. — Page 176, ligne 3. Dans la pièce sur le capitaine *Ileus*, il s'est glissé une interversion de copie qui rend le vers faux. L'original porte :

Eheu ! quid misero gemmea forma mihi ?

— P. 185, l. 11. C'est par erreur qu'un point d'interrogation a été placé après le mot *Raveret*. La lecture n'est pas douteuse, et la famille Raveret, de Bigny, est bien connue.

AVRIL — JUILLET 1886

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 mai 1886.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, d'Avaize, abbé Bartholin, vicomte de Becdelièvre, Boggio, M. de Boissieu, Brassart, abbé Chaffanjon, abbé Charnay, Chassain de la Plasse, Coudour, Crépet, E. Déchelette, J. Déchelette, J. Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Dusser, J.-J. Epitalon, abbé Faury, H. Gonnard, Guilloud, Granger, Huguet, Jeannez, Joulin, Lachmann, abbé Langlois, T. de Laplagne, Miolane, Monery, de Montrouge, comte de Neufbourg, abbé Ollagnier, de Paszkowicz, comte de Poncins, abbé Ponthus, O. Puy de la Bastie, docteur Rey, Rochigneux, J. Rony, baron de Rostaing, abbé Rousset, Roustan, abbé Roux, Alph. de Saint-Pulgent, Thevenin, Thiollier, abbé Trabucco, Varin, abbé Versanne, abbé Virieux.

Dans les vitrines de la bibliothèque sont exposées

soixante-dix planches photogravées sur les clichés et sous la direction de M. F. Thiollier, lesquelles doivent accompagner la *Monographie de la Bastie.*

Exposé de la situation de la Société.

M. le Président dit que depuis la dernière assemblée générale, la Société a eu la douleur de perdre trois de ses membres fondateurs: MM. H. Palluat de Besset, Philip-Thiollière et le comte de Vougy. Il rappelle que M. Philip-Thiollière avait bien voulu faire présent à la Diana du produit des fouilles si curieuses et si intéressantes d'Essalois et que notre musée est né, pour ainsi dire, de ce don.

Neuf membres ont donné leur démission : ce sont MM. l'abbé Bazin, abbé Bény, abbé Bruyère, Crozet-Barban, Dugas, abbé Faure, Gaytte, abbé Lesthevenon, E. Poidebard.

Par contre, vingt et un membres titulaires : Mesdames Gaudet et Martin-Gubian et MM. Bochard, Boggio, Chorgnon, Cuilleron, Dolliat, abbé Faury, Finaz, Jotillon, Lachmann, Lapoire, duc de Lévis-Mirepoix, comte de Marsy, Matray, Charles Neyrand, abbé Ponthus, abbé Poyet, docteur Rieux, Souchier, Varin, et deux membres correspondants : MM. le docteur Plicque et Auguste Théolier, ont été admis.

La Société de la Diana qui, lors de la dernière assemblée générale du 27 avril 1885, comptait 237 membres, en compte actuellement 251.

Nous avons eu l'honneur en 1885 de recevoir le Congrès Archéologique de France. A cette occasion nous avons créé une salle de musée qui sera bientôt trop petite grâce aux libéralités de nombreux donateurs, au nombre desquels il faut spécialement citer MM. le vicomte de Becdelièvre et Alph. de St-Pulgent. Aujourd'hui encore M. de Becdelièvre a fait apporter des moulages très précieux exécutés à la

Bastie par l'abbé Roux, et conservés depuis longtemps au château de Bigny.

L'année dernière a vu la publication du VIII[e] volume de nos Mémoires ; il est entièrement rempli par le travail de M. Barban sur les fiefs relevant du comté de Forez. C'est une œuvre sévère, mais dont tous les travailleurs apprécieront l'utilité.

En 1886 nous pourrons donner à nos confrères une publication hors ligne : la *Monographie du château de la Bastie* par M. le comte de Soultrait. Ce livre devra à la générosité désintéressée de M. Félix Thiollier, à son activité sans égale et à son amour passionné de l'art d'être splendidement illustré. Tous les membres présents, en examinant les 70 héliogravures exposées aujourd'hui dans les vitrines de la bibliothèque, ont pu visiter le château de la Bastie et son admirable chapelle comme au temps de leur intégrité.

Comptes.

M. le trésorier présente ses comptes pour l'année 1885. Ils sont approuvés par l'Assemblée. (Voir Annexe n° I).

Amortissement facultatif de la cotisation annuelle.

M. le Président fait remarquer que les dépenses extraordinaires nécessitées par le Congrès et la création de la salle du musée ont dépassé les ressources de la Société, et que le compte 1885-1886 laisse un découvert de 1.589 francs 30 centimes.

A cette somme, il convient d'ajouter d'autres dépenses obligatoires, comme achat de jetons, etc., pour lesquelles il n'y a pas de crédit prévu. Enfin il est utile au bon fonctionnement de la Société d'avoir un petit fonds de roulement toujours disponible. En tenant compte de ces nécessités diverses,

le découvert peut être évalué à la somme ronde de 3.000 francs.

Pour se procurer cette somme, M. le Président est d'avis de prendre une mesure déjà en vigueur dans plusieurs sociétés savantes et notamment dans la Société française d'archéologie ; elle consiste à autoriser les sociétaires à amortir leur cotisation annuelle moyennant un capital une fois versé. Ce capital est généralement fixé au décuple de l'annuité. Si cette base était adoptée, les membres de la Diana pourraient se libérer à l'avenir de toute cotisation en versant une fois : les titulaires 300 francs et les correspondants et assimilés 150 francs.

M. J. Rony, trésorier, dit que si cette proposition est votée, il faudrait ajouter cette clause, qu'une fois la somme de 3.000 francs nécessaire aux besoins présents réalisée, le surplus serait capitalisé et mis à la réserve.

L'Assemblée, adoptant les conclusions de M. le Président, complétées par celles de M. le Trésorier,

Décide que les membres de la Société auront la faculté d'amortir leur cotisation annuelle en versant, savoir les membres titulaires une somme de 300 francs, et les correspondants et assimilés une somme de 150 francs une fois payée ;

Décide, en outre, que les sommes ainsi encaissées au-dessus de 3.000 francs seront capitalisées et mises à la réserve.

Budgets.

M. le Président présente ensuite le budget additionnel pour 1886 et le budget primitif de 1887. Ces deux budgets, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité. (Voir Annexes n^{os} II et III).

Excursion en 1886.

M. le comte de Poncins consulte l'Assemblée sur le lieu et l'époque où devra se faire l'excursion de 1886. Deux projets ont été mis en avant : l'un comprenant Saint-Galmier, le Vernay, Jourcey, Teillière ; l'autre Essalois, Grangent, etc.

M. Vincent Durand dit que la date à fixer pour l'excursion devant être prochaine, il faut écarter Essalois. Une visite dans cette station, pour être faite dans des conditions profitables, nécessiterait l'ouverture de tranchées dans les parties les plus riches en débris antiques et sur l'emplacement présumé des remparts; travaux qui demanderaient une assez longue préparation.

M. Félix Thiollier propose de comprendre le château de Montrond dans la course dont Saint-Galmier est l'objectif principal.

L'assemblée décide que l'excursion aura lieu à Montrond, Saint-Galmier et lieux voisins, en fixe la date au mardi 13 juillet, et nomme commissaires organisateurs MM. Maurice de Boissieu, président, Joseph Desjoyaux, René Dugas de la Catonnière et Henry Forissier.

M. Louis Dusser exprime le désir que l'année prochaine l'excursion de la Diana se fasse en dehors du département, par exemple dans la Haute-Loire, à la Chaise-Dieu ou au Puy.

Rejet de la demande de classement du prieuré de Pommiers au nombre des Monuments historiques.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante dont copie lui a été communiquée par M. le préfet :

Palais-Royal, le 9 février 1886.

Monsieur le Préfet,

Le président de la Société archéologique de la Diana, à

Montbrison, m'a transmis le vœu exprimé par cette Société en vue d'obtenir le classement de l'église et du presbytère de Pommiers situés dans votre département.

La Commission des Monuments historiques, que j'ai consultée à ce sujet, a été d'avis que cette église avait perdu beaucoup de son caractère par suite des remaniements nombreux et mal entendus qu'elle avait subis à diverses époques et tout récemment encore, et que le bâtiment de l'ancien logis prieural servant actuellement de presbytère n'avait jamais présenté qu'un intérêt secondaire. Je n'ai pas cru devoir, en conséquence, prononcer le classement des édifices en question et je vous prie d'aviser de cette décision M. le Président de la Société de la Diana en lui en faisant connaitre les motifs.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre,
Le Directeur des Beaux-Arts,
Signé : KÆMPFEN.

Pour copie conforme :
Le Sous-Préfet,
E. MAURAS.

Monographie de la Bastie.
— Communication de M. Félix Thiollier.

Sur l'invitation de M. le Président, M. F. Thiollier entretient l'Assemblée des démarches qu'il a faites pour réunir les documents devant servir à illustrer l'ouvrage de M. le comte de Soultrait sur la Bastie. M. Thiollier a trouvé presque partout un concours bienveillant qui lui a permis de se procurer de très nombreux matériaux. Il remercie d'une manière spéciale la direction du Louvre, ainsi que MM. Beurdeley, Peyre et baron Gustave de Rothschild, qui l'ont autorisé à photographier les objets d'art précieux qu'ils possèdent. Il a été moins heureux chez M. le baron Adolphe de Rothschild, possesseur des vitraux de la chapelle ; il est vrai que pour en faire des photographies il serait nécessaire de les déposer.

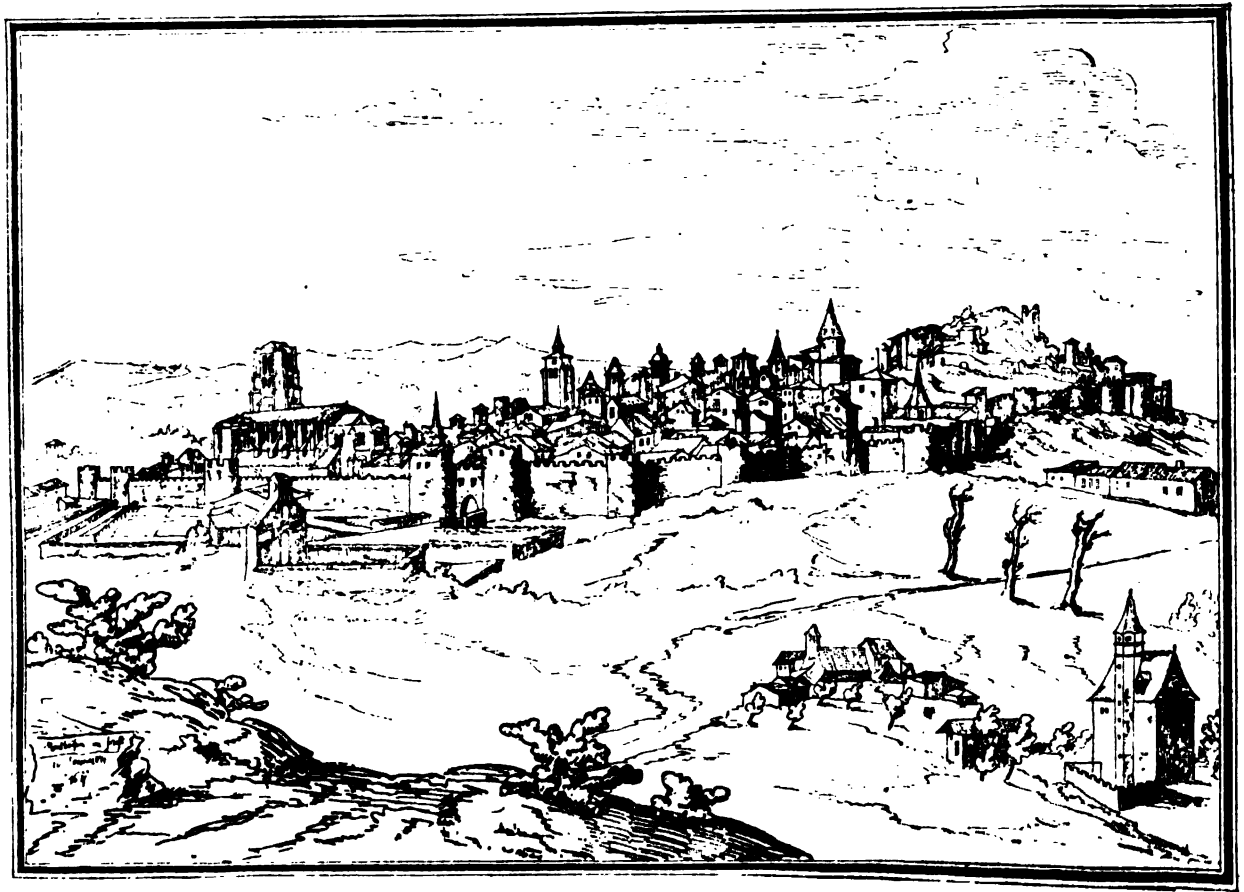

Veüe de Montbrison en Forès, le 10 Jan 1611

D'autre part ils ont subi des remaniements considérables ; tous les versets de l'Ecriture inscrits dans des cartouches ont notamment disparu. Ce genre de restauration fort contestable diminue beaucoup l'intérêt qu'aurait présenté une nouvelle reproduction. Il a paru préférable de s'en tenir aux anciennes photographies.

Le bruit a couru dans le temps que l'on avait trouvé sur ces vitraux la signature de Jean Cousin. C'était une erreur. On avait pris pour la marque de cet artiste l'I et le C entrelacés, monogramme de Claude d'Urfé et de Jeanne de Balzac sa femme. Mais si l'on n'a pas trouvé de signature, on a au moins découvert la date de la fabrication : 1557.

Vue de Montbrison en 1611.

M. Thiollier offre à la Société de la Diana, de la part de M. Paul Tardieu, architecte, une excellente copie d'un dessin conservé à la Bibliothèque nationale, cabinet des Estampes, et représentant la ville de Montbrison en 1611 (1).

Cette vue, ainsi que plusieurs autres de monuments Foréziens, fait partie du manuscrit ayant pour titre : *Recueil concernant plusieurs vues de villes bourgs, abayes, chateaux et autres endroits particuliers de France, dessinés d'après nature par F. Stella* (2). 2 volumes grand in-f°.

L'existence de ces deux albums avait été signalée

---

(1) Nous devons au zèle désintéressé et aux connaissances spéciales de notre confrère M. Roustan, de pouvoir joindre à ce bulletin une très bonne réduction en phototypie du fac-simile de M. Tardieu.

(2) Les dessins de ce recueil sont l'œuvre non pas de Stella, mais du père Martellange, jésuite. Cette attribution a été bien établie par M. Bouchot, l'un des conservateurs du cabinet des Estampes, dans un article de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*,

à M. le comte de Soultrait par M. l'archiviste de l'Allier (1).

Rapport de M. Jeannez sur quelques monuments historiques de la Loire.

M. Jeannez présente le rapport suivant :

CHARLIEU

Le dernier bulletin de janvier-avril apprenait aux membres de la Diana qu'un rapport complet sur d'importantes restaurations avait été officiellement déposé le 15 janvier au ministère des Beaux-Arts, et qu'il concluait à une demande de subvention par l'État de 9.833 francs, indépendamment de la somme de 1.600 francs à recueillir par une souscription locale pour la réparation du donjon.

Cette souscription, commencée il y a deux mois,

---

tome XLVII, 1re et 2e livraisons, année 1886. (Note de M. le comte de Soultrait). Voir plus loin, p. 329, l'inventaire des dessins concernant le Forez, par M. Monery.

(1) M. Aug. Bernard a aussi connu ce recueil. Dans une lettre à M. Alphonse Coste, datée du 28 août 1860 et publiée dans le *Forez illustré* du 30 août 1874 il dit, à propos de la publication de l'*Histoire des ducs de Bourbon* par La Mure : « J'aurais pu communiquer à l'éditeur une magnifique vue inédite et fort exacte de Montbrison en 1600, c'est-à-dire avant toute démolition. » (Communication de M. A. Coste).

La bibliothèque de la Diana possède un calque de cette même vue fait de la main d'Aug. Bernard. A ce calque il a joint la note suivante :

« Cette vue est certainement d'avant 1700, car on n'y voit pas le dôme de Sainte-Marie qui fut élevé à cette époque. Elle se trouve à la bibliothèque royale, département des gravures et plans, volume du département de la Loire.

« 10 décembre 1849. — Le dessin sur lequel j'ai pris cette vue n'est qu'une copie. L'original existe au même dépôt, dans la collection de Stella, artiste lyonnais, dont le département des gravures possède deux volumes grands in-f°. Cette vue de Montbrison est de 1611. Il y a beaucoup d'autres vues de villes du Forez. »

a pu être close le 12 mai, grâce au zèle de MM. Dolliat et C. Vadon, grâce à la générosité des notables habitants de Charlieu et des environs. Et en tête des 36 souscripteurs inscrits, il convient de mentionner la Société française d'archéologie, dont la haute influence nous a été d'un puissant secours.

Nous avions été avisés que la commission des Monuments historiques devait, en séance du 14 mai, se prononcer sur les conclusions du rapport qui lui avait été adressé le 15 janvier. Nous eûmes tout juste le temps de faire arriver sur le bureau de M. le secrétaire de la commission, et la veille de la séance, une déclaration officielle de M. le Maire de Charlieu portant que les 1.600 francs récoltés par souscription pour la réparation du donjon de l'abbaye étaient à sa disposition ; nous y avions ajouté une lettre-mémoire adressée à M. Viollet-Le-Duc, toujours si bien disposé pour nos monuments historiques. Son intervention en cette circonstance et celle de notre éminent collègue, M. le comte de Marsy, leur ont acquis de nouveaux droits à notre très sincère reconnaissance.

Toutes les propositions de M. Selmersheim furent adoptées ; la subvention de 9.833 francs fut votée ; et le 15 mai nous pouvions transmettre cette bonne nouvelle à M. le Président de la Diana.

En présence de cette heureuse décision, dont les difficultés budgétaires avaient tout d'abord fait craindre l'ajournement, votre mandataire devait pousser à la mise en marche la plus prompte des travaux et hier, 30 mai, il était à Charlieu, où l'avait convoqué M. Selmersheim en même temps que les entrepreneurs et l'architecte de l'arrondissement de Roanne. Les séries de prix ont été examinées, et une importante transaction a pu être, séance tenante, conclue avec un propriétaire mitoyen, pour

la suppression indispensable d'un droit de passage dans une des galeries du cloître.

Tous les obstacles sont donc levés, les travaux commenceront avant le 10 juin et seront probablement achevés avant l'hiver prochain.

A côté de ce résultat atteint par notre Société, après trois années d'une lutte opiniâtre, il importe de constater l'heureux revirement, à Charlieu, de l'opinion, désormais complètement acquise à la conservation des monuments anciens, gloire de cette cité. Il faut insister sur le puissant intérêt archéologique et historique qu'offrira dans quelques mois ce rare ensemble des constructions priorales désormais préservées des injures du temps et surtout de celles des hommes, et votre mandataire vous demandera d'en inscrire une nouvelle visite dans le programme de la première excursion que fera la Diana en Roannais.

AMBIERLE

La restauration de la chapelle de Pierrefitte dans l'église d'Ambierle a fait, elle aussi, vers sa solution imminente un pas qui, s'il n'est pas encore décisif, n'est pas moins très considérable.

On sait que la chapelle de Pierrefitte, édifiée au commencement du XVI[e] siècle sur l'emplacement de celle qu'avait fait construire le cardinal de La Grange, conseiller de Charles V, avait été, après la Révolution, transformée en sacristie, au moyen de cloisons l'isolant des nefs et du transept. Et à la place des pierres et statues tombales qui en garnissaient le sol, on avait installé un mauvais plancher depuis longtemps en ruine.

Il s'agit de restituer au culte ce membre important de notre monument d'Ambierle, et le rapport officiel relatif à cette restauration, en évaluant la dépense

à 4.874 francs, demande à la fabrique une contribution de 3.000 francs, qui s'ajoutera à la souscription de M. le duc de Cadore, représentant actuel des seigneurs de Pierrefitte.

Comme il était à prévoir que cette demande de subvention à la fabrique pouvait se heurter à l'opposition violente que M. le curé n'a cessé de faire depuis trois années à tout projet de changement de sa sacristie provisoire, le conseil municipal a cru devoir intervenir, et par délibération en date du 23 mai prise à l'unanimité après mûr examen, il vient d'inviter solennellement le conseil de fabrique à se rendre aux conclusions de l'architecte du ministère et à voter les 3.000 fr. qu'on lui demande.

L'affaire en est là. De la résolution que prendra la fabrique dépendra la conduite de la commission des Monuments historiques et du ministère des Beaux-Arts, en ce qui concerne non-seulement la chapelle de Pierrefitte et ses abords, mais aussi la grande et coûteuse réparation de la vitrerie ancienne de l'église, dont vous connaissez la valeur artistique et l'état actuel. Le rapport sur cette réparation a été déposé au ministère le 25 janvier dernier.

La persistance d'une opposition que ne peut justifier aucune considération sérieuse, serait un évènement *déplorable,* en désaccord avec l'opinion unanime dans le pays et l'avenir d'un de nos plus précieux monuments ; et pour en avoir raison, le cas échéant, il serait sans hésitation fait appel immédiat aux plus hautes et plus efficaces interventions.

Il nous reste à vous entretenir des nouveaux monuments classés ou à classer dans le département.

Sur la proposition de M. Selmersheim, grâce aux notes fournies par M. Vincent Durand et aux pho-

tographies envoyées par M. Brassart, l'église de Chandieu a été classée, à l'unanimité, au nombre des Monuments historiques par la sous-commission de classement siégeant le 10 mai dernier au ministère des Beaux-Arts. Cette décision porte à huit le nombre de monuments classés dans notre département et ce chiffre parait singulièrement insuffisant, étant données les richesses artistiques et historiques de notre vieux Forez. Votre mandataire a été chargé tout dernièrement de vous transmettre cette appréciation, qui correspond d'ailleurs parfaitement aux désirs depuis si longtemps formulés par notre Société.

On nous demande donc de dresser une liste de tous ceux de nos monuments qui nous paraitront assez importants pour motiver des propositions. Ce relevé sera transmis à M. l'architecte de l'Etat plus spécialement chargé de notre région, M. Selmersheim, qui prendra ses dispositions pour un voyage spécial à faire en Forez, à la fin de l'été, dans le but de relever les croquis et documents nécessaires pour le soutien de nos demandes.

On nous conseille, en outre, de donner la plus grande publicité possible à la nouvelle loi, que le Parlement vient d'adopter en première lecture, pour la conservation des Monuments historiques ; loi dont le texte est reproduit dans le Bulletin monumental, n° de mars-avril 1886, et qui vise tout à la fois les monuments, les objets mobiliers ou les découvertes résultant de fouilles « dont la conser-« vation peut avoir un intérêt national au point de « vue de l'archéologie, de l'art ou de l'histoire. » Toutes restaurations, réparations ou aliénations des objets classés ne pourront désormais avoir lieu sans l'autorisation du ministre des Beaux-Arts, qui pourra même poursuivre l'expropriation des immeu-

bles classés ou à classer, ainsi que des terrains sur lesquels ils sont placés (1).

Demande de classement de monuments historiques.

L'Assemblée, sur la proposition de son Président, vote des remerciements à M. Jeannez pour le zèle infatigable qu'il déploie depuis si longtemps à sauver de la destruction nos monuments foréziens. Elle émet le vœu que les démarches nécessaires soient faites auprès de la commission des Monuments historiques pour obtenir le classement de l'église de Verrières, de l'ancien prieuré de Saint-Romain-le-Puy, de la crypte de Saint-Bonnet-le-Château et de l'église de Saint-Rambert-sur-Loire.

Monographie de Saint-Romain-le-Puy.

M. Gonnard fait circuler de fort jolis dessins des chapiteaux de la crypte de Saint-Romain-le-Puy et annonce son projet de publier, en collaboration avec M. A. Barban, une monographie de cette remarquable église.

Sceau découvert à Saint-Just-en-Chevalet. — Communication de M. l'archiprêtre Langlois et de M. Vincent Durand.

M. l'abbé Langlois communique à l'assemblée un petit sceau-matrice, découvert récemment à Saint-Just-en-Chevalet dans un jardin appartenant à M. Valendru.

Ce sceau de bronze orbiculaire, gravé sur la base d'une pyramide hexagonale à faces concaves et ter-

(1) La nouvelle loi sur le classement et la conservation des monuments historiques n'étant point encore votée en dernière lecture au moment où parait ce Bulletin, nous croyons devoir attendre sa promulgation pour en publier le texte.

minée par un appendice quadrilobé, mesure 18 millimètres de diamètre et 34 millimètres de hauteur.

Au centre un écu portant d.... à trois chevrons d...., à la bordure d.... chargée de 13 besants ou tourteaux d.... Autour de l'écu cette légende en capitales gothiques : † JOHAN · RONI

M. Vincent Durand fournit les détails suivants sur le propriétaire présumé de cet objet.

Le sceau produit par M. l'abbé Langlois paraît remonter au commencement du XIV• siècle. Les caractères de l'inscription accusent bien cette époque, et la forme de l'écu rappelle beaucoup celle des blasons de la Diana, peints, comme on sait, vers l'an 1300. Je crois donc pouvoir sans témérité attribuer le sceau dont il s'agit à Jean *Roni*, damoiseau, qui vivait en 1336, date d'un terrier reçu à son profit, qui fait partie des archives du château de Beauvoir. Ce terrier prend aux environs de Lavieu et à Montsupt. Jean Roni y est indifféremment appelé *Roni* et *Ronini* (1).

Jean Roni descendait probablement de Guillaume *Ronini*, chevalier, qui acquit, en juin 1262, certains

(1) .. *Confessus fuit... se debere anno quolibet dicto Johanni Ronini*, etc.,.. *et se esse hominem cubantem et levantem dicti Johannis Roni.*

cens de Johannin de Monseun, damoiseau, suivant un titre des mêmes archives. On peut le croire père ou grand-père d'autre Jean *Rognini*, damoiseau, témoin à un acte de foi et hommage prêté, le 13 mars 1363, par Pierre *de Syuriaco*, dit *Pilet*, seigneur de Marcoux (1), et qui fit fief lui-même, le 17 septembre 1378, pour ce que lui et Marguerite de Jas sa femme possédaient à Lavieu et à Montsupt (2). Il vivait encore en 1400 (3).

Il existait une rente noble du *Bessey Rognin*, et un territoire du même nom à un kilomètre environ au sud de Lavieu, sur le chemin conduisant à Bussy et la rive droite du ruisseau de Gardonnenche, qui descend de Châtelville. Une éminence située sur la rive opposée de ce ruisseau et qui semble être celle cotée à l'altitude de 775 mètres sur la carte de l'Etat-major, portait et sans doute porte encore le nom de *Puy Châtelier* (4). C'est peut-être dans ces parages que devrait être cherché l'ancien manoir des Roni.

Il ne faut pas s'étonner des variations subies par

---

(1) Titre aux archives de Goutelas. — A Barban, *Fiefs*, n° 1366.

(2) Titre aux archives de Beauvoir.

(3) Mêmes archives. Terrier reçu Jean *Fornerii*, au profit de Pierre Vernin et de noble Denys Sourd, acquéreurs de Jean *Rognini*, damoiseau. — Par son testament du 13 juin de la même année 1400, Jeanne de Bourbon, veuve du comte Guy VII, légua 50 francs d'or à Marguerite de Jas, femme de Jean Rognin, *in recompensationem serviciorum et obsequiorum... per multa tempora fideliter impensorum* (La Mure-Chantelauze, III, p. 146).

Ce Jean Rognin parait avoir eu pour héritière Jeanne *Rognini*, épouse de Guillaume Puy, *alias Rognini*, seigneur du Bessey, vivant dans le premier tiers du XV° siècle et tige des *Puy de Rony*, dont Madame la baronne Clémentine d'Ailly, née Puy de Rony, est le dernier représentant. (Communication de M. le docteur Octave de Viry).

(4) Archives de Beauvoir. Cartes terristes, XVIII° siècle.

l'orthographe de ce nom, qu'on trouve écrit *Roni, Ronini, Rognini* et *Ronins*. Ces variations tiennnent à une prononciation nasale, dont le nom de nos confrères MM. Rony, originaires de Saint-Bonnet-le-Château, nous offre un exemple tout-à-fait identique : le peuple ne prononce pas *Rony*, mais *Rogni*.

Auguste Bernard a supposé que le nom de *Ronins*, dans lequel il n'est pas éloigné de reconnaître celui de Saint-Georges-de-Reneins en Lyonnais, était le nom patronymique des Lavieu (1). Déjà La Mure, rapportant la fondation du prieuré de Jourcey faite au temps de l'archevêque Amédée (1142-1147) par Pierre *Ronins*, Palatin son frère, et leur mère, du consentement de Guillaume de Lavieu, de Guillaume de Saint-Bonnet et d'un personnage appelé *Ubo Athanacensis*, sans doute Hugues Palatin, 23e abbé d'Ainay (2), avait pensé que « ce Pierre Ronins et « le Palatin son frere étoient de l'anciéne maison « de Lavieu en Forés, comme on le verifie par « quelques actes de leurs descendans passés audit « pays, dans lesquels le nom de Lavieu est joint à « celuy de Ronins et de Palatin ; car on [en] trouve

---

(1) *Essai historique sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon*, dans la *Revue Forézienne*, t. Ier, p. 108. — *Histoire territoriale du Lyonnais*, dans les Mémoires de la Diana, t. II, p. 315 et 319. — Saint-Georges de Reneins est appelé *Ronnenchum* dans la charte 437 de Savigny, *locum Ronense* dans la charte 2000 de Cluny et *Ronencs* dans la charte 156 d'Ainay. Ces textes sont de la fin du Xe siècle ou de la première moitié du XIe.

(2) *Petrus* Ronins, *et* Palatinus, *materque eorum, cum suis omnibus, Domino et ecclesiæ Fontis Ebrealdi.. dederunt (terram de Jurciaco). Hoc donum fuit factum... consilio domini archiepiscopi Amedæi Lugdunensis, atque domini comitis Forensis, et domini Wilelmi de Laviaco, et Guilelmi de Sancto Bonito, et domini Ubonis Athanacensis, et domini Guichardi de Juncione. (Hist. du diocèse de Lyon*, p. 303). — Cf. Guigue. *Obituaire de Lyon*, p. 36. — Vachez. *Introduction* au grand cartulaire d'Ainay, p. xvij.

« [un], de l'an 1260, où est intitulé ainsi un seigneur « de cette maison, *Guillelmus Ronins de Laviaco, « miles,* et son sceau en cire blanche y porte un « escusson chargé d'une simple bande, comme est « l'escusson ancien de Lavieu, qui porte d'or à la « bande de sable ; et auparavant on en trouve un « autre de l'an 1249, où s'intitule ainsi un autre « seigneur de cette même maison, *Milo Palatini de « Laviaco, miles.* Ces deux actes étans aux archives « de l'Eglise Collegiale de Notre-Dame de Montbri- « son (1). » Quoi qu'il en soit de cette communauté d'origine, les armes gravées sur le sceau de M. l'abbé Valendru, *trois chevrons à la bordure chargée de besants ou de tourteaux sans nombre,* sont entièrement distinctes de celles connues comme ayant été portées par les différents rameaux de l'illustre famille de Lavieu. Je suis tenté de les rapprocher d'un écusson, resté inexpliqué jusqu'à ce jour, d'une bordure de la voûte de la Diana (n° 170 du catalogue de M. H. Gonnard), qui porte un *chevronné d'azur et d'or, à la bordure de gueules.* Ce pourraient être là les armes d'un Roni, et les besants de notre sceau seraient alors une brisure indiquant une branche cadette.

Fouilles exécutées dans la commune de Jeansagnières. — Communication de M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier.

M. Vincent Durand donne lecture du mémoire suivant, adressé par M. Bertrand au président de la Diana.

---

(1) *Hist. du dioc. de Lyon,* p. 304. (Gras, *Obituaire de Saint-Thomas,* p. 25) estime qu'on a supposé sans preuves suffisantes que les Palatin étaient de la race des vicomtes de Lavieu.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accueillir ce Mémoire, bien que je ne fasse point partie de votre compagnie; ce sera pour moi une marque de la sympathie que tous ses membres m'ont montrée lors de leur visite en Bourbonnais, où nous avons scellé un lien de grande confraternité.

J'ai donc l'honneur de vous informer que j'arrive de Sail-sous-Couzan, où je m'étais rendu tout exprès, avec l'intention de faire, près de là, des fouilles archéologiques; et comme j'ai chassé sur vos terres, permettez-moi de vous rendre compte de mes opérations, afin que vous soyez disposé à gracier le braconnier qui vous offre en même temps les quelques matériaux qu'il a pu recueillir.

J'étais depuis quelque temps intrigué par le nom d'un hameau du canton de Saint-Georges-en-Couzan, qualifié du nom de village des *Galles*, commune de Jean-Sagnière, (c'est l'orthographe que lui donne le Dictionnaire des communes de M. A. Peigné et c'est ainsi, mais en un seul mot, sans trait d'union, qu'il est désigné officiellement).

Je ne sais si je vous apprends que ce village de Jeansagnières et celui de la Chaise, ou des Chaises, se touchent, et que n[i] l'un ni l'autre n'avaient d'église. Lorsqu'il y a un peu plus de trente ans, il s'est agi d'en édifier une, l'administration supérieure et les paroissiens furent divisés pour savoir sur quel territoire elle serait bâtie ; bref, pour accorder un peu tout le monde, elle le fut sur Les Chaises et la commune fut désignée sous le nom de Jeansagnières; il n'est donc plus question du nom de l'autre village, à moins que la tradition ne le fasse vivre encore longtemps, comme elle s'est chargée de nous le transmettre, ainsi que je vais essayer de vous le démontrer.

Vers la fin de mars dernier, comme j'allais quitter Sail, je vis entrer à l'hôtel deux personnes, dont je reconnus l'une pour être M. Gouttefangeas, maire de Jeansagnières ; je me mis en rapport avec lui et lui fis, au sujet des Galles, quelques questions pour savoir si l'on ne trouvait pas, dans ses environs, quelques silex taillés ou polis, ou des monnaies assez épaisses, car il me dit que l'on en avait découvert de très minces à la Chamba (c'étaient des pièces du XII[e] siècle, des Primats

des Gaules, découverte dont j'avais été informé) ; à une demande que je lui fis s'il n'existait pas quelques fondations d'habitations détruites de longue date, soit par suite d'incendie ou toute autre cause, il me répondit qu'il connaissait plusieurs endroits où l'on remarquait des fondations. Son beau-frère, M. Guillot, qui était là, me dit qu'il en connaissait également et que tous les deux étaient disposés à me les montrer et à me faciliter le moyen d'y pratiquer des fouilles.

Je les remerciai et remis à la fin d'avril pour vérifier leurs dires. Je m'y rendis donc à la fin du mois dernier, accompagné de MM. M. Bayon et C. Baron, propriétaire des sources de Sail, mais ne trouvai pas mes guides, qui étaient à la foire de Boën. Toutefois ne voulant pas perdre notre temps et nous en fiant à notre bonne étoile, par une pluie battante, nous explorâmes les communaux de Jeansagnières et reconnûmes les traces indéniables de plusieurs habitations antiques, quoique les périmètres en eussent été bien modifiés par l'enlèvement des moëllons et rochers dont le village est bâti, car c'est là la carrière banale de tous les habitants ; mais le terrain en cuvette formant l'enceinte de toutes ces anciennes loges était, à lui seul, assez concluant.

Le lendemain, nous étant procuré des ouvriers, je fis commencer des fouilles, en coupant transversalement un tertre soutenu par des murs à pierres sèches qui semblait être un rempart, mais elles ne donnèrent aucun résultat. Un peu plus loin, en inspectant attentivement les cônes ou taupinées, je remarquai un fragment de poterie grossière, à grains de silex et de quartz : je fis fouiller auprès et l'on en retira d'autres. Je fis ensuite attaquer le centre de l'une des habitations, en faisant deux tranchées, dont l'une perpendiculaire à l'autre, mais avec beaucoup de difficultés, car la pierre de la construction avait été rejetée dans le fond et aussi le plus grand nombre des pierres de l'assise inférieure, composée d'énormes blocs bruts, avaient été laissées en place. Je ne trouvai aucun sol bien distinct, ni pavage et encore moins de carrelage ou d'aire en terre battue, mais toujours quelques rares fragments de poteries, plus ou moins épaisses, noires pour la plupart, avec quelques portions rougeâtres sur le même fragment.

Dans cette fouille et les suivantes, je dois noter que nous n'avons pas rencontré un seul fragment de poterie rouge, romaine, fine, ou de tuiles à rebords : ces habitations étaient donc évidemment couvertes de bois et de fascines ; elles ne sont point toutes de mêmes dimensions (celles-ci varient entre 4 et 6 mètres) et sont peu éloignées les unes des autres. J'en ai compté quatorze, dans ce premier clan ; c'étaient pour les Gaulois des cases (*casa*), petite maison, d'où sans aucun doute, le nom du village des Chaises et peut-être aussi l'origine des noms des de Case, de nos illustres de Chabannes, des de Las-Cases, et des nombreuses familles des Chaise, de La Chaise, de Neuchaise, Chaix, etc.

Quant à l'étymologie de Jean-Sagnière, il doit son nom, de toute évidence à la gentiane, qui est très abondante sur son sol et à son altitude, d'environ 1400 mètres au-dessus de la mer, et que l'on nomme en patois, dans ce pays, *Gensane* ; ce devrait donc être Gentianaire du latin *Gentiana*.

Ces cases sont, comme toutes celles que j'ai visitées ou fouillées sur un rayon d'environ trois kilomètres, placées au midi, cette partie du département de la Loire ayant des hivers très longs et très rigoureux ; celles de Jeansagnières sont abritées des vents du Nord, par un soulèvement géologique de granit, qui surmonte un petit sommet, dont l'une des pentes, celle du Midi, s'incline dans la vallée où prend naissance l'une des trois sources du Lignon (1). l'autre, celle du Nord s'infléchit dans la direction du village de La Valla ; et avant que le chemin vicinal actuel, reliant Jeansagnières à Sail-sous-Couzan, ait été jugé possible, le chemin, l'ancien chemin Gaulois, traversait le communal en question, au-devant des cases, et s'infléchissant à l'est, passait par La Valla et Palogneux pour gagner Sail et Boën.

---

(1) Pendant que mes ouvriers étaient allés passer le dimanche dans leur famille, j'ai voulu visiter Chalmazelle et les environs ; et le lendemain du jour où je quittai Sail, j'étais attendu dans la commune de Molles (Allier), pour voir d'autres fouilles et aussi un terrier du petit fief de Montperroux qui a appartenu au marquis de Talaru, seigneur dudit lieu et de Chalmazelle, fief dont j'ai visité les ruines assises sur une poussée basaltique, au dessus de l'Ardoisière.

C'était le seul chemin, bien difficile, que devaient suivre les bois de pins ou sapins que l'on exploitait, en très petite quantité, alors, bien que ces montagnes en fussent couvertes, sans possibilité de les transporter, en ce temps là, — on se rattrape peut-être trop grandement, en ce moment, en en exploitant beaucoup plus qu'il n'en croît ; — aussi, il ne doit pas y avoir plus de cinquante ans, dans certains endroits, les réduisait-on en poix-résine. C'est ainsi que, passant près de la scierie à vapeur de Piron, un paysan auquel je demandais si dans le minage qu'il faisait, il ne trouvait pas quelque débris antiques, me montra dans son champ un endroit où il y avait, disait-il, de la pierre noire, comme du charbon. Il en avait extrait plus de deux tombereaux et s'en était chauffé, il croyait avoir là un affleurement houiller. Je le détrompai en lui montrant, par la cassure de l'un des fragments et à l'odeur de résine que ce n'étaient que des résidus de distillation du pin et du sapin. Je lui ramassai même un débris du creuset dans lequel la poix était recueillie, après le flambage du bois, car je ne pense pas que l'on se donnât la peine de saigner les arbres.

Les cases de Jeansagnières ont à leur extrémité est, (du moins, je n'en n'ai pas reconnu d'autres, au-delà), une superbe source qui a été aménagée par les premiers habitants dans une enceinte semi-circulaire de $8^{m}50$ de base, sur $4^{m}50$ de rayon, formée par des blocs de granit, bien assis, laissant au pourtour, une banquette de plus d'un mètre de large et presque autant de haut. Cette disposition en pièce d'eau peut faire penser que peut-être on s'en servait comme de piscine d'été, et l'eau potable pouvait être puisée, un peu plus bas, à une autre belle source, aménagée de la même manière. Ces bains pouvaient être obtenus aussi bien à l'une qu'à l'autre des sources : quoi qu'il en soit, comme la première était presque complètement encombrée de terre et de pierres, je l'ai fait fouiller, en ouvrant un large passage à l'eau, espérant y rencontrer quelques fragments de divinités ou autres. Je n'y ai recueilli qu'une monnaie romaine, grand bronze, très fruste et qui, je crois, est passée par le feu, avant immersion.

La seconde de ces sources, à 200^{m} de là, est entourée d'un mur cyclopéen, ou plutôt d'une enceinte d'énormes blocs de rochers, qui la circonscrit et qui forme un quadrilatère de

près d'un demi hectare ; peut-être était-ce le parc aux chevaux de ces habitants ? Plusieurs enceintes du même genre se relient toutes, à l'exception des vides qu'y ont fait les habitants modernes et le tailleur de pierres de l'endroit, non sans laisser çà et là quelques menus moëllons qui indiquent bien évidemment la situation primitive (1) et l'intention, bien arrêtée, de divisions qui n'ont pu être faites que par les premiers possesseurs de ce lieu : une dernière preuve en serait tirée de ce que cette grande surface, d'environ 15 à 20 hectares, qui a été partagée entre les deux communes de Saint-Just-en-Bas et de Jeansagnières, dont la limite la traverse du nord au sud, n'a jamais été possédée par aucun propriétaire qui aurait pu faire face à de semblables frais de main-d'œuvre pour clore de maigres pacages et que, à la confection du cadastre, ce sol étant très pauvre, surtout à cause de l'amoncellement de ces matériaux, leur ancien propriétaire, s'il en existait un, aura préféré l'abandonner plutôt que de s'en déclarer tel, afin d'échapper à l'impôt dont elle aurait été frappée.

Dans l'angle sud de l'une de ces cases et dans l'angle nord d'une autre qui lui était voisine, nous avons rencontré deux puits funéraires dont je prévoyais bien l'existence, et je recommandai aux ouvriers, pour les découvrir, d'approfondir les endroits où ils trouveraient le terrain plus meuble qu'ailleurs; sur le bord du premier, nous avons trouvé un éperon de fer, dont les branches sont arquées et la tige, de 0^m 02, terminée par une pointe à tête de diamant; j'en ai découvert deux presque semblables dernièrement, à Voussac (Allier), l'ancien *Vosagus* des Gaulois.

Aussitôt que le diamètre de ce puits eut été reconnu, car il n'était pas maçonné mais taillé seulement dans la terre jaune tuffeuse, faisant suite, comme couleur, à la terre voisine, (ce diamètre était de 1^m), nous avons recueilli de suite deux fragments du bord supérieur d'une urne en verre verdâtre et un tout petit débris d'autre verre, sans doute de la panse de celui-ci, ayant en travers une double zône de filigrane plus blanche que la pâte du tout et séparée par une petite ligne jaunâtre. Ce puits avait 2^m 55 de profondeur et 1^m 10 au fond,

(1) Voir le croquis coté.

UNIV. OF

terminé en cul de chaudron, ou en arc, afin de fournir une résistance à la poussée des terres ; nous y avons recueilli une pierre à aiguiser de 0m 15 de longueur, de forme triangulaire, faite d'un grès noir micacé (j'en ai trouvé une à Voussac de même nature, mais en pain de savon usé) et un grand nombre de fragments d'urnes en poterie grossière et noire pour la plupart. Le mot fragment n'a jamais été mieux approprié que là, car nous avons rencontré des débris ayant appartenu à peut-être quinze à vingt vases et seulement deux tessons de fonds de ces mêmes vases. Voici comment j'explique que nous n'en ayons point trouvé d'entiers, mais que quelques débris de chaque et aussi pas la moindre particule de cendres ou d'ossements incinérés qu'ils devaient contenir.

Les habitants de ces cases ont dû quitter volontairement ce pays, peut-être à cause de la rigueur du climat plutôt que pour fuir un ennemi. Dans le premier cas, ils ont tout emporté, et leurs dieux et leurs morts, et ont transporté leurs pénates dans un pays plus clément, peut-être dans le val de la Loire, à Forum Segusiavorum (Feurs), ou à Augustonemetum (Clermont) ; ils ont extrait de ces puits, qui ne contenaient pas une goutte d'eau, mais qui n'étaient pas exempts de la buée et de l'humidité, les urnes les unes après les autres ; quelques-unes, dans cette exhumation, ont dû se briser entre leurs mains, et négligeant les débris, ils ont dû verser dans d'autres vases la portion agglomérée des cendres et des os, qui faisaient corps avec les fonds de ces urnes : de là, le manque presqu'absolu de ces fonds et l'absence complète de cendres et d'ossements.

Le second puits avait 1m 80 de profondeur et sa base terminée en arc, comme l'autre, 0m 90 de diamètre au sommet et 1m au bas. Outre les quelques fragments de poteries que nous y avons trouvés, il a été sorti un petit palet de terre cuite de 0m 06 de diamètre, qui avait été taillé dans un flanc de vase de grand diamètre, car il est presque plat, son épaisseur seulement n'est pas égale partout.

J'ai trouvé deux palets semblables dernièrement, en fouillant une villa antique à Vallières, près de Moulins.

Voici l'énumération des quelques débris qui ont un peu d'intérêt :

Un fragment de bord d'urne en terre noire, qui a, à la base de son col, l'impression profonde de deux doigts : cet ornement rudimentaire était probablement profilé tout au pourtour de ce vase (à Avermes, près Moulins, je viens de trouver de semblables décors). Un autre petit fragment est orné en partie d'une petite bandelette de 0m 005, sur 0m 002 de saillie, dégagée au couteau tous les 0m 003 pour ne laisser que des lignes verticales en arêtes ; cet ornement était amorti par deux incisions triangulaires, dont les bases se rencontraient pour ne former que la largeur même de la bandelette ; cet ornement devait sans doute se répéter du côté opposé.

Un fragment aussi grossier que les précédents et ayant dû faire partie d'une très grande urne a une bandelette en saillie, adoucie légèrement au doigt, avec une certaine inclinaison pour figurer une cordelière.

Deux autres débris d'une même urne d'un grand diamètre et d'un centimètre d'épaisseur sont ornés de bandelettes plates de peu de saillie, de 0m 01 de largeur, posées verticalement, séparées par des intervalles réguliers de 0m 02 et raccordées sur une autre bandelette horizontale un peu plus large, qui se trouve près d'une partie du vase inclinée vers le rebord, probablement. Ces bandelettes ajoutées après coup, portent l'empreinte du tissu d'une étoffe dont les fils parallèles ont laissé les traces, pour effacer celles des doigts qui y auraient montré leurs stries.

Enfin, deux fragments de terre grossière, un peu rougeâtre, du col d'une urne et le départ de la panse qui nous fait voir, un peu au-dessous de ce col, une suite de hachures verticales de 0m 005, ayant une très faible saillie et qui ont été obtenues par une molette que l'on y a fait courir, la pâte étant crue ; ce vase a été porté à une haute température à la cuisson, car on remarque sur le plus grand débris que les grains de silex, étant entrés en fusion, ont laissé à la surface de petites protubérances rugueuses.

Toutes ces poteries ont beaucoup d'analogie avec celles que notre savant ami, M. J.-G. Bulliot, a découvertes au Beuvray (l'ancienne Bibracte des Gaulois) et peuvent être attribuées sûrement à la Gaule libre, mais bien voisine de la conquête.

Notre fouille n'a pas été fructueuse comme métal : nous

n'avons rencontré en effet, qu'un seul clou de fer à cheval, à pointe peu longue et tête carrée, méplate.

Dans le déblai du plus grand des deux puits, nous avons rencontré du bois de sapin, qui de naturel qu'il était lors de son dépôt dans la terre, s'est en grande partie transformé en charbon. Presque toujours, les chercheurs s'y trompent et croient avoir affaire à du bois qui a été brûlé et réduit en charbon. A cette profondeur, le bois trouvé associé à des poteries indiscutables comme âge, ne les identifie pas davantage que le charbon, mais je dois en passant, montrer la différence de l'un à l'autre : ainsi dans les débris que nous avons trouvés, tout ce qui avoisine le cœur de la branche est carbonisé et, au contraire, la partie voisine de l'écorce ou aubier a encore sa teinte rougeâtre et aussi sa texture ligneuse. Certaines portioncules d'un autre morceau, accusent un commencement de transformation houillère, plutôt que ligniteuse.

Nous n'avons fouillé, et encore en partie seulement, que dans six des quatorze cases bien distinctes de Jeansagnières. Nous en avons fouillé deux sur dix, au lieu dit La Roche ou la Rochette, près de la jasserie de la Guelle, nom qui pourrait être une corruption ou un diminutif de Galles. A peu de distance de la Guelle, au lieu dit La Moux, nous avons également fait des recherches dans quelques unes des treize cases de ce clan. Il en existe un autre à l'Ouest, sur la lisière du bois, près la route de La Chamba.

Il m'a été signalé aussi au creux de la Vesse, en aval, des cases que je n'ai pas visitées. Au Goulé, à la Combe, au Plat du Ché, sont également d'anciens lieux habités et enfin, sur la montagne au Midi, on m'a indiqué un retranchement assez considérable appelé, dans le pays, le *fosso* (le fossé), qui se rattache probablement à toutes ces antiques habitations ; mais le temps m'a manqué pour visiter ces derniers lieux.

J'ai été bien peiné aussi de quitter ce champ de mes études favorites, sans voir ce que l'on désigne ici par *caves des fayettes* (grottes de fées), qui m'ont été signalées, l'une au hameau des Adrets, l'autre au bas de Jeansagnières, près du fond de la vallée, et la dernière traversée par la route de la Chamba. Ces grottes sont-elles des habitations préhistoriques,

de simples refuges du moyen-âge ou des retraites de faux-saulniers ? Dans tous les cas, je me fais un devoir de vous les signaler, afin que quelques-uns des membres de votre Société puissent, tout en continuant le travail, ébauché seulement, dans ces ruines de nos ancêtres, y être plus heureux que nous ne l'avons été, ce que je désire ardemment, et élargir ainsi le champ d'observations, en demandant à ces retraites souterraines leur secret si bien gardé depuis un grand nombre de siècles.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, je me fais un plaisir d'offrir, pour le musée de la Diana, la totalité de ce que nous avons recueilli dans ces fouilles, si vous voulez bien lui donner asile et l'accepter comme pièce à l'appui de ce Mémoire trop long pour si peu de résultats acquis, et je vous prie d'en excuser les nombreuses digressions.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments affectueux et confraternels.

BERTRAND,

Vice-Président de la Société d'Emulation de l'Allier.

L'Assemblée charge son Président d'exprimer ses vifs remercîments à M. Bertrand.

Découvertes archéologiques à Moind. — Communication de M. Rochigneux.

Deux propriétaires, dit M. Rochigneux, ont fait récemment des découvertes archéologiques intéressantes sur l'emplacement et dans le voisinage de l'enceinte féodale de Moind.

Dans la parcelle, portant le n° 72 de la section A du plan cadastral, sur laquelle s'élevait jadis une partie de la courtine reliant la tour actuelle du beffroi à celle commandant au sud la place dite *du Château*, le creusement d'une cave a fait rencontrer des vestiges assez considérables de deux souterrains en partie obstrués, appartenant probablement au système défensif établi au moyen-âge.

L'une de ces galeries, qui servait de chemin de ronde, paraît avoir longé à l'intérieur le pied du rempart: elle est bâtie en excellents matériaux et mesure 1m 60 de largeur sur environ 2m de hauteur à la voûte, qui affecte la forme cintrée.

L'autre galerie, dont le plafond est effondré, forme un étroit couloir perpendiculaire au chemin de ronde: elle servait apparemment de passage secret et devait aboutir de la place dans le fossé ou peut-être dans la campagne. Au point de jonction de ces deux ouvrages, on a trouvé parmi des ossements d'adulte, un chaton de bague en argent d'un faible intérêt artistique: il est à huit pans et porte en guise de gemme une table de cristal biseautée.

Mais la découverte de beaucoup la plus importante, est celle faite au cours d'un défoncement de terrain exécuté, en vue d'une plantation de vigne, dans la vaste clôture de M. Vissaguet, figurant au plan cadastral sous les nos 370, 370 bis, 371 et 372 de la section A.

Cette propriété connue déjà, paraît-il, par des trouvailles monétaires antérieures, s'étend en glacis au nord et à l'est des fossés du château, peut-être creusés eux-mêmes sur l'emplacement de constructions antiques: elle est limitée au nord par l'ancien chemin dit de Saint-Maurice qui la sépare d'un terrain occupé autrefois par l'église et le cimetière du même nom, dont M. Durand vous a entretenus dans la dernière séance.

Le défoncement, très superficiel, a porté sur une aire d'environ douze mille mètres carrés : il a mis à jour sur presque toute cette étendue de vastes substructions gallo-romaines.

Les constructions des parties centrale et occidentale du champ, moins bien conservées ou peut-être sur certains points enfouies plus profondément,

semblent d'après les restes trouvés épars entre leurs murailles, avoir possédé un pavement en mosaïque révélé par des cubes en basalte et d'autres en verre bleu de plusieurs nuances. Des débris d'enduit peint de diverses couleurs, des marbres moulurés, des briques d'hypocauste, de grandes tuiles, des fragments de poteries fines et de verroterie concourent à faire supposer que là s'élevaient des habitations d'un certain luxe.

Toutefois, le groupe de constructions le plus digne de remarque est celui rencontré plus à l'est. D'après les sondages, elles s'étendraient sur une grande surface, dont environ quatre mille mètres carrés seulement ont été fouillés. Suivant nos constatations malheureusement trop sommaires, ce groupe affecterait la forme d'un vaste parallélogramme occupé à son centre par une grande cour, et sur trois côtés, par des salles carrées ou rectangulaires.

Les murailles intérieures de ce vaste édifice, d'une épaisseur d'environ cinquante centimètres, sont d'un travail peu soigné ; celles du pourtour, au contraire, sont d'une épaisseur parfois considérable et construites en moëllons de granit appareillés assez régulièrement.

A en juger par de très-nombreux débris recueillis dans leur voisinage immédiat, la paroi intérieure de ces murs aurait été revêtue d'une couche de stuc peint, chargé de dessins de couleurs variées et parfaitement conservées malgré un séjour de plus de seize siècles dans un sol cultivé : quelques échantillons figurent des fûts de colonnes, d'autres des tiges d'iris et de plantes palustres.

Des marbres de placage et à moulures entraient aussi dans la décoration murale, mais en proportion moindre, il faut le reconnaître, que dans les autres édifices explorés jusqu'à ce jour.

L'aire des bâtiments était formée le plus généralement d'un pavement en *opus signinum* composé de chaux vive, granit et brique pilés; cependant, dans quelques pièces, ce béton était mélangé, à la surface surtout, de fragments assez volumineux de plaques de marbre provenant peut-être d'un édifice plus ancien ; dans d'autres, il était recouvert d'un dallage en carreaux noirs, blancs ou couleur brique, de schiste ou de calcaire dit lithographique.

Les salles étaient chauffées par des tuyaux d'hypocauste dont on trouve de nombreux spécimens ; elles étaient assainies par un conduit-égout d'un parcours irrégulier, qui a été rencontré intact sur une certaine longueur.

Toutes ces constructions étaient recouvertes de tuiles à rebords de grande dimension ; les unes sont rectangulaires, les autres de forme franchement trapézoïdale, particularité rarement constatée en Forez.

On a trouvé tout autour des substructions une quantité assez considérable d'ossements d'animaux tels que chevaux, bœufs, sangliers, porcs et moutons appartenant, ce semble, pour la plupart, à des variétés qui ont disparu de nos pays ; on a recueilli surtout d'abondants débris de poteries de toute nature dont un certain nombre ont pu être reconstituées en partie : leurs fragments, grâce à une culture séculairement superficielle, n'ayant subi qu'un faible éparpillement. Cette double constatation tendrait à démontrer qu'il s'élevait sur cet emplacement, non point un édifice public dans le genre de ceux explorés au nord-ouest de Moind, mais une vaste habitation privée ou peut-être une hôtellerie.

Les spécimens de céramique comprennent notamment des fragments d'énormes vases à panse rebondie, de rares amphores, des coquelles à trois

pieds, des vases en forme de buires au col étroit et aux lèvres curieusement plissées, dont un échantillon paraît avoir été muni d'un couvercle à charnière, des cruches aux anses couvertes de feuillages palmés ou pennés, de fleurs radiées, etc., imprimées à l'aide de poinçons, d'élégantes terrines, des urnes à couverte micacée, des coupes à reflet métallique ornées d'enroulements végétaux ou de dessins à la roulette. Les poteries dites samiennes y sont représentées par des bols, des tasses et des assiettes; plusieurs sont décorées de sujets en relief, tels que personnages, rinceaux, chasses, etc.

Trois de ces terres sigillées portent les estampilles, OF CALVS (*officinator Calvus*), OF PRIMI (*officina Primi*), SIINIIX F (*Senex fecit*) (1).

---

(1) Au sujet de deux de ces estampilles, notre savant confrère M. le docteur Plicque a bien voulu écrire à M. Vincent Durand : « J'ai observé ici un grand nombre de SENEX· F et des analogues. Ce nom est absent des catalogues du *Corpus I. L.* et de celui de Schuermans. Mais je ne connais pas la forme SIINIIX F, que vous me signalez. Mon SENEX est un habile potier tourneur, du temps d'Antonin-le-Pieux, qui faisait des céramiques d'un beau rouge cire à cacheter.

« Schuermans cite OF CALVS, pour OF CALVVS sans doute, et, dans ce cas, OF correspondrait à *officinator*. Je possède aussi de nombreuses variétés des noms CATVSSA, et CARVSSA. Il est encore possible que CALVS soit une abréviation d'une forme analogue aux deux noms précédents Le général Creuly, dans sa liste de noms gaulois, cite CALVA fille de *Cassitus*, femme d'*Annius*, mère d'*Andere* (musée de Toulouse). Ce CALVS serait donc un nom gaulois n'ayant aucun rapport avec CALVVS (*le Chauve*), et comme ces noms celtiques sont généralement composés et très longs, ce serait une probabilité de plus pour admettre que OF CALVS cache une abréviation, par exemple OF(*ficina*) CALVS(SAI).

« Quoique CALVS ait été trouvé un peu partout, on ne sait où gît son officine. — Dans les fabriques de ma connaissance, l'abréviation OF précède le nom du fabricant jusqu'à la fin du règne de Trajan. Plus tard, elle le suit. C'est une règle qui jusqu'ici ne souffre pas d'exception. »

Un énorme vase de terre commune, espèce d'amphore à col et anses très courtes, présente la marque OIMN, qui doit peut-être se lire en la renversant, NVNIO.

Le graffite, IVLITTA, se lit sous le fond d'un vase en terre sigillée.

Parmi d'autres objets curieux, signalons encore une portion de grand vase couleur d'or, au bec latéral surmonté d'un poisson, une petite lampe en terre fine portant à la face supérieure la représentation en relief d'une barque montée et marquée en dessous de l'estampille, A, avec la barre pendante en forme de virgule entre les branches de la lettre, des fragments d'un superbe plateau mouluré en porphyre rose, des débris de très jolies *ampulla* en verre fort mince et des grains de collier également en verroterie.

Les plus intéressantes de ces reliques archéologiques ont été gracieusement cédées par M. Vissaguet au musée de la Diana.

Le seul objet de métal qu'on ait découvert est un vase en bronze de forme élégante, primitivement

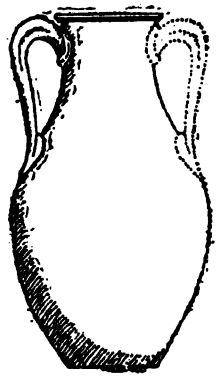

pourvu de deux anses dont l'une est perdue (1) ; il gisait dans les terres obstruant l'égout d'assainissement où sans doute il avait été intentionnellement caché. Ce vase renfermait, outre une bague en or, d'un travail médiocre, ornée d'une petite intaille représentant un chien, la tête contournée (2),

1328 deniers romains d'argent, généralement d'une belle conservation, quoique recouverts d'une forte couche d'oxyde de cuivre : ces monnaies dont, grâce à la complaisance de M. Vissaguet, un inventaire complet a pu être dressé, datent toutes du III[e] siècle. Sauf quelques restitutions, elles portent l'effigie d'empereurs et impératrices appartenant à la suite des princes, le plus souvent éphémères, qui ont régné depuis Caracalla jusqu'à Gallien.

Voici cet inventaire, tel qu'il a été établi par notre savant confrère, M. Philippe Testenoire :

---

(1) Les dimensions de ce vase, qui rappelle beaucoup celui de Limes (V. *Bulletin*, t. II, p. 440), sont 0[m] 23 de hauteur, 0[m] 07 de diamètre à l'orifice, 0[m] 059 à la gorge, 0[m] 13 à la panse et 0[m] 06 à la base qui est évidée au tour en dessous. Les anses, terminées en feuille d'eau, avaient 0[m] 105 de hauteur. La surface est revêtue d'une gangue épaisse qui n'a pas permis de reconnaître si elle porte des inscriptions.

(2) Cette intaille est figurée au double de sa grandeur réelle.

	Nombre de pièces
Caracalla, empereur (211-227)	3
Elagabale (218-222)	2
Julia Mœsa, grand'mère d'Elagabale	2
Pupien (238)	1
Gordien III, empereur (238-244)	259
Philippe père (244-249)	204
Otacilie, femme de Philippe père	42
Philippe fils	44
Trajan Dèce (249-251)	81
Etruscille, femme de Trajan Dèce	28
Herennius Etruscus, César, fils de Dèce	14
Hostilien, César, fils de Dèce	4
Trébonien Galle (251-254)	70
Volusien, fils de Trébonien Galle	74
Emilien (253-254)	7
Valérien père (253-260)	101
Mariniane, supposée femme de Valérien	3
Gallien (253-268)	185
Salonine, femme de Gallien	80
Salonin, César (253-259)	56
Valérien jeune, frère de Gallien	40

Pièces de restitution frappées à l'époque de Gallien à l'effigie des empereurs suivants :

Vespasien	2
Titus	1
Trajan	1
Antonin le Pieux	1
Alexandre Sévère	2
Pièces représentées hors du classement, mais qui se répartissent dans les catégories ci-dessus	19
Pièces restées adhérentes à l'urne	2
Total	1.328

Il y a tout lieu de croire que cette curieuse

collection, qui rappelle la découverte monétaire faite à Boisset-les-Montrond en 1864 (1), a été enfouie précipitamment à l'approche d'un péril imminent, d'une invasion sans doute. La date connue de la première incursion des Barbares dans nos régions, celle qui eut lieu en 269, précisément vers la fin du règne de Gallien auquel s'arrête la suite de nos pièces, permet de tenter avec ce fait historique un rapprochement que la présence de nombreux ossements humains, trouvés au-dessous des débris sur le pavé même des salles, viendrait corroborer. Ces restes humains, en effet, étaient disposés indifféremment dans tous les sens et semblaient témoigner d'une mort violente suivie ou causée par la destruction de l'édifice lui-même, tandis que ceux rencontrés à l'ouest de la clôture, à une faible profondeur dans les terres, mais non sous les décombres, indiquent par leur orientation normale de véritables sépultures que l'on peut supposer chrétiennes.

Il est fort regrettable que la rapidité extrême des travaux de défoncement et l'exiguité des ressources de la Diana n'aient pas permis de procéder à des fouilles régulières. Dans ce sol à peine bouleversé, des découvertes d'un haut intérêt auraient certainement été faites. Il ressort toutefois de nos constatations que la station romaine sur les ruines de laquelle s'élève le bourg de Moind, s'étendait au sud-est beaucoup plus qu'on ne l'avait soupçonné jusqu'à ce jour; de plus, la trouvaille monétaire apporte une contribution précieuse à l'histoire, en permettant de faire une hypothèse sur la cause et la date probables de la destruction de cette antique localité.

Nous devons remercier, pour ces résultats historiques, les propriétaires des terrains explorés : MM.

---

(1) V. *Revue Forézienne*, t. I^er^, p. 275.

Chaux et Vissaguet, qui ont mis le plus grand empressement à nous montrer leurs moindres découvertes ; nous adressons particulièrement l'expression de notre gratitude à MM. Bufferne, instituteur, et Berger, entrepreneur de maçonnerie, pour le zèle désintéressé qu'ils apportent à nous signaler toute fouille nouvelle : les uns et les autres ont bien mérité de l'archéologie.

Les Paysans Forézíens,
œuvre inédite de L.-P. Gras.

M. Brassart rappelle que la bibliothèque de la Diana possède plusieurs œuvres inédites de L.-P. Gras, dont une étude sur les paysans Foréziens. La rédaction de ce travail n'a pas été terminée; néanmoins il serait possible d'en tenter la publication en la forme prévue par l'auteur : car parmi les feuilles volantes composant le manuscrit se trouve un plan assez détaillé de l'ouvrage.

Comme preuve de l'intérêt que présente ce livre, M. Brassart donne lecture d'un fragment sur les noces villageoises dans la montagne.

Découvertes archéologiques au pied du mont d'Isoure. — Emplacement présumé de Fluriacus et de Maceriæ. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

Notre aimable et généreux confrère, M. de Saint-Pulgent, a offert il y a quelque temps au musée de la Diana un chapiteau du XII^e^ siècle en marbre blanc, d'un travail exquis, trouvé dans le courant de l'année dernière à l'extrémité septentrionale du mont d'Isoure. Il a bien voulu me conduire récemment sur l'emplacement où l'inventeur, un maçon de Montverdun, dit l'avoir rencontré. Ce lieu est situé au pied même de la montagne, à 1720 mètres envi-

ron au S.-E. du clocher de Montverdun, 43 mètres en S. du chemin de grande communication n° 6 de Boën à Montrond, et à 145 mètres à peu près, en soir déclinant midi, d'un remarquable carrefour où ce chemin se croise avec ceux de la Rive à Saint-Clément et de Montverdun à Chambéon. Le chapiteau y gisait au milieu d'un amas de pierres qui avaient fait croire à une carrière et où sa présence a beaucoup surpris.

A 55 mètres environ au sud-est de ce point et dans la même pièce de terre, une seconde fouille a mis à découvert un autre amas de moëllons et de briques provenant d'une construction ruinée. Les dimensions et particulièrement l'épaisseur de quelques-unes de ces briques sont peu ordinaires. J'en ai mesuré un fragment qui n'avait pas moins de 35 centimètres de longueur, sur 21 de largeur et 14 d'épaisseur. Une autre brique de plus petit module mesurait encore 31 centimètres de long, 16 de large et 8 d'épaisseur. Elles sont du reste d'une fabrication extrêmement défectueuse et la terre en est fort mal cuite. Aucun objet appartenant à l'antiquité ne les accompagnait. Il se peut qu'elles remontent à une époque voisine de celle où a été sculpté le chapiteau. En effet, et infériorité de fabrication mise à part, ces briques rappellent par leurs proportions celles que l'on observe dans l'ancien cloître de Leignieu, monument qui paraît dater de la fin du XII[e] siècle.

Le territoire sur lequel a été faite la découverte porte sur le cadastre le nom de *Queue du Bois* ou de *la Rive*. Mais la véritable dénomination de ce quartier est *Flurieu,* ou par un accident de prononciation locale, *Clurieu*. La *Croix de Flurieu,* qui s'élevait à l'étoile de chemins dont j'ai parlé, est fréquemment citée dans les titres du moyen-âge.

Gras, dans son travail sur le *Forez avant l'an mil*, publié dans la *Revue Forézienne*, t. IV, p. 299, a rapproché cette croix de Flurieu d'un lieu de *Fluriacus* cité dans une charte de Savigny de l'an 980 environ. Je suis porté à croire ce rapprochement fondé.

La charte alléguée est sous le n° 295 du cartulaire. C'est une donation faite à Savigny par un certain Acglerius d'une terre, vignes, champs et prés sis *in pago Lugdunensi, in agro Forensi, in villa Macerias, infra fines de Fluriaco.* L'acte porte, entre autres souscriptions, celles de *Vualanus* et de *Bodo.*

Ces indications seraient sans doute insuffisantes, si la *villa Macerias* dont le nom est lié à celui de *Fluriacus*, ne reparaissait point en d'autres titres du même cartulaire, qui permettent de fixer jusqu'à un certain point la région dans laquelle cette villa était située. Deux de ces chartes, n^{os} 263 et 292, la placent, comme la précédente, dans *l'ager Forensis;* mais la charte 568 la met dans *l'ager* de Solore : *in agro Solobrensi, in fine de Maseriis.* Cela prouve déjà qu'il s'agit d'une localité située sur la limite occidentale de *l'ager Forensis.* La charte 303, de l'an 970 environ, intitulée, *De curtilo in Isiouro*, laisse soupçonner en outre que *Maceriæ* était un lieu voisin d'Isouro : On y lit en effet : *Ego, in Dei nomine, Adaltrudis fœmina dono de rebus meis quæ sunt sitæ in pago Lugdunensi, in agro Forensi, in villa* Isiouro, *in primis curtilum unum cum vinea simul tenente, et campum suum subtus viam, et pratum unum in ipso fine; et in alia villa que vocatur* Macerias, *quicquid in ipsa visa sum habere in vineis, campis, pratis, cum exitibus et regressibus.* On retrouve aux souscriptions les noms de *Vualanus* et de *Guido*, (ce dernier personnage peut-être identi-

que avec le *Bodo* de la charte 295) (1). De plus, les mêmes souscriptions de *Vualanus* et de *Bodo* reparaissent au bas d'un acte contemporain, (charte 277, de l'an 980 environ) contenant donation par *Ansbertus* de biens sis *in pago Lugdunensi, in agro Forensi, in villa quæ nuncupatur Liviniacus* (var. *Luviniacus*), qui paraît être Lugnieu, commune de Marcilly, à fort peu de distance du mont Isoure, c'est-à-dire dans la région où nous plaçons *Fluriacus*.

Mais si la croix de Flurieu marque la position de *Fluriacus*, où convient-il de placer *Maceriæ* ? J'avoue que je n'ose être trop affirmatif à cet égard : néanmoins la croix de Flurieu est si près de Saint-Clément (8 à 900 mètres seulement du cimetière découvert l'année dernière), que je suis tenté de reconnaître *Maceriæ* dans cette ancienne paroisse, dont Flurieu a très probablement dépendu. Le nom même de *Maceriæ*, les Murailles, convenait assez bien à un lieu où l'antiquité a laissé tant de traces et où s'élevaient peut-être autrefois des ruines importantes (2).

---

(1) Ch. 186, octobre 980 : *Ego in Dei nomine* Vuido, *cognomento* Bodo.

(2) Gras avait interprété *Maceriæ* par Miserieu (appelé *Masziriacus* dans la charte 564, des environs de l'an 1000), mais avec un signe de doute. Cette identification souffre en effet de sérieuses difficultés, soit philologiques, car *Maceriæ* produirait *Mesières*, soit topographiques, car Miserieu ne peut guère être rattaché à l'*ager Solobrensis*, où la charte n° 568 place *Maceriæ*.

On pourrait objecter que *Gradiniacus*, Grénieu, est placé dans cet *ager* par les chartes 101 et 273. Mais il n'est pas certain que ce nom s'applique à Grénieu, lieu de la commune de Nervieu si connu par ses foires : il existait en effet à Trelins un second Grénieu, identique peut-être au hameau actuel de Montaillard, ou du moins situé à proximité et voisin aussi du vallon de *Concise*, qui rappelle la *silva Concisa* de la charte 101.

J'ai dit en commençant que la croix de Flurieu, entrecroisement remarquable de chemins, est assez souvent citée dans les titres du moyen-âge. C'était un des termes d'un péage dont la perception fut abénevisée le 14 mai 1408, par Jean de Talaru, seigneur de Chalmazel et de Pralong, aux auteurs de Jean Durand *alias* de la Brandisse, qui en passa reconnaissance nouvelle au terrier Beauvoir de 1559. Ce péage, dit une notice faisant partie des archives de Goutelas, se lève « sur tous ceux qui « menent fustes, quelques futes que ce soit, et « mœules de pierre nœuve, depuis le pont de Tre- « lins (1) jusqu'à la Croix de Beaucieux, qu'on ap- « pelle à present la Croix Bordelle (2), et aussy « depuis ledit pont de Trelins jusqu'à la Croix « apellée de *Flurieu*, qui est contre le bois d'Uzore, » au departement et trevoux des chemins, l'un « tirant à Chambeon, l'autre à Mornand, et l'autre « à Saint-Paul d'Uzore;..... sçavoir: de chacune « charretée posts ou fustes neuves, demy blanc, et « autant d'une beste chargée, et pour chacune « mœule deux sols six deniers tournois. »

La charte 292 de Savigny mentionne sur le territoire de *Macericæ* un autre lieu appelé *Civiletus : in pago Lugdunensi, in agro Forensi, in villa Mascerias, in loco qui vocatur Civileto.* J'ai vainement recherché ce lieu, dont la détermination pourrait servir de pierre de touche aux identifications pré-

(1) Pont sur le Lignon, au dessous du bourg de Trelins.

(2) Bossieu, commune de Chalain d'Uzore, sur *l'Estra Francais :* « Terre assize vers la *Croix de Beaucieu* (George Bordel « en porte la moitié),... jouxte.. l'*estra* tendant de Marcilly à « Montbrison de matin, le chemin tendant de Challain à Pra- « long de bize » (Arch. de Goutelas. Copie du terrier de Pralong reçu Beauvoir ; réponse de Marguerite Varenne, 30 mai 1559).

cédentes. Ce serait trop se hasarder peut-être, que de le reconnaître dans le quartier de *Guiolet*, à 1300 mètres au sud-ouest de la Croix de Flurieu, en un col du mont d'Isoure qui donne passage à plusieurs chemins (1). Le nom de *Siaulet*, ou *la Sciolet*, lieu habité à l'extrémité orientale de la commune de Poncins, rappellerait davantage celui de *Civileto;* mais, outre que je n'ai rencontré cet écart dans aucun titre ancien, il est bien rapproché de Feurs pour que la villa de *Maceriæ*, dont il serait supposé avoir dépendu, ait été accidentellement rattachée à l'*ager Solobrensis* (2).

La séance est levée.

Le Président,

Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,

ELEUTHÈRE BRASSART.

(1) Partage entre Jean et Françoise de Combes, 1598, titre appartenant à M. de Saint-Pulgent. Le cadastre écrit *Grillet*.

(2) Siaulet figure dans la carte de Cassini ; je ne connais pas de document antérieur où il soit mentionné : ce qui est à vrai dire, un argument tout négatif. S'il était prouvé néanmoins qu'il représente *Civiletus*, la villa de *Maceriæ*, en dépit de la difficulté que je viens d'indiquer, serait peut-être mieux placée à Sainte-Foy, et alors le *Fluriacus* du cartulaire pourrait être recherché dans le bois de *Clurieu*.

ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice 1885.

1° BUDGET ORDINAIRE

Recettes.

	recettes a effectuer d'après le budget	recettes à effectuer après vérification	recettes effectuées	restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4000 »	4620 »	4500 »	120 »
2. Id. à 15 fr.	1000 »	1080 »	1020 »	60 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société	10 »	352 »	150 »	202 »
Total.....	5210 »	6252 »	5870 »	382 »

Dépenses.

	dépenses prévues au budget	sommes dues après vérification	payements effectués	restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	800 »	800 »	800 »	» »
2. Frais de bureau et port d'imprimés ..	350 »	512 10	430 10	82 »
3. Entretien de la salle	100 »	112 30	112 30	» »
4. Chauffage.....	100 »	112 85	112 85	» »
5. Indemnité au concierge.....	100 »	100 »	100 »	» »
6. Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*	3000 »	4508 65	3008 45	2500 20
7. Achats de livres et abonnements, reliures	400 »	479 10	479 10	» »
8. Fouilles.....	200 »	14 75	14 75	» »
9. Frais d'encaissement	100 »	68 15	68 15	» »
10. Imprévus	60 »	377 50	377 50	» »
Total.....	5210 »	7085 40	4503 20	2582 20

BALANCE

Recettes.....	5.870 »
Dépenses.....	4.503 20
Excédant de recettes.....	1.366 80

2° BUDGET ADDITIONNEL

Recettes.

	recettes à effectuer d'après le budget	recettes à effectuer après vérification	recettes effectuées	restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1884.	7605 90	7605 90	7605 90	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées.....	270 »	240 »	120 »	120 »
3. Restes à recouvrer sur divers.....	114 50	114 50	» »	114 50
Total.....	7990 40	7960 40	7725 90	234 50

Dépenses.

	dépenses prévues au budget	sommes dues après vérification	payements effectués	restes à payer
1. Création d'une salle de musée. Communication avec la salle de la Diana.	5000 »	8326 45	8326 45	» »
2. Catalogue.....	1000 »	» »	» »	» »
3. Frais de la souscription de Laprade..	97 55	» »	» »	» »
Total.....	6097 55	8326 45	8326 45	» »

BALANCE

Recettes.....	7.725 90
Dépenses.....	8.326 45
Excédant de dépenses.....	600 55

Résultat général de l'exercice 1885.

Recettes ordinaires.....	5.870 »	13.595 90
Id. extraordinaires.....	7.725 90	
Dépenses ordinaires.....	4.503 20	12.829 65
Id. extraordinaires.....	8.326 45	
Excédant total de recettes à reporter au budget additionnel de 1886.....		766 25

ANNEXE N° II.

Budget additionnel de 1886.

Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1885...	766 25
2. Produit de 10 cotisations amorties à 300 francs...	3.000 »
3. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	300 »
4. Restes à recouvrer sur divers.....	316 50
Total.....	4.382 75

Dépenses.

1. Restes à payer. Solde des comptes Théolier, Charrérau et Huguet	2.582 20
2. Catalogue.....	1.000 »
3. Achat de jetons.....	800 »
Total.....	4.382 20

BALANCE

Recettes.....	4.382 75
Dépenses.....	4.382 20
Excédant de recettes.....	0 55

ANNEXE N° III.

Budget ordinaire de 1887.

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs.....	4.600 »
2. Id. à 15 francs.....	1.100 »
3. Subvention de la ville de Montbrison....	200 »
4. Vente de publications éditées par la Société	10 »
Total.....	5.910 »

Dépenses.

1.	Traitement du bibliothécaire.....	800 »
2.	Frais de bureau et port d'imprimés.....	500 »
3.	Entretien de la salle.....	100 »
4.	Chauffage.....	120 »
5.	Indemnité au concierge.....	100 »
6.	Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*...	3.000 »
7.	Achat de livres, abonnements, reliures..	400 »
8.	Fouilles.....	200 »
9.	Frais d'encaissement.....	100 »
10.	Imprévu.....	590 »
	Total.....	5.910 »

II.

Le Capitaine Yleus.

Lettre de M. Baudrier fils.

Dans la séance du 10 novembre 1885, M. le comte de Charpin-Feugerolles a signalé à la Société un fragment d'une curieuse pièce de vers sur un certain capitaine *Yleus*, pendu à Montbrison pour brigandage et meurtre de 1512 à 1517. Ce fragment lui avait été communiqué à lui-même par feu M. le président Baudrier, comme extrait d'un livre rare dont l'auteur, nommé Pélisson, écrivait l'épître dédicatoire en 1517; mais sans autre renseignement bibliographique (1).

M. Baudrier fils a bien voulu faire des recherches dans la riche bibliothèque de son père, pour tâcher d'y découvrir le texte complet de cette pièce de vers, et voici la lettre par laquelle il annonce à M. de Charpin-Feugerolles qu'il l'a retrouvée.

---

(1) V. plus haut, p. 175.

« Château d'Amareins, par Montmerle (Ain), 15 juin 1886.

« Monsieur,

« Je commençais à désespérer de pouvoir rencontrer le fameux *Yleus*, lorsqu'un heureux hasard vient de me faire mettre la main sur l'ouvrage où il en est fait mention.

« En voici le titre :

Joannis Pellissoni Condriacensis, apud Sanctum Chaumundum hypodidascali, Panegyricum carmen, cum quibusdam variis de rebus epigrammatis (sic), *cumque utili admodum tractatu de adverbiis localibus ac de nominibus adverbialiter positis, deque eorum constructione* (1).

« Marque de Gilbert de Villiers sur le titre.

« Petit in 4° gothique de 16 folios non chiffrés, sans lieu et date d'impression, mais imprimé à Lyon par Gilbert de Villiers.

« Pellisson date son livre de Saint-Chamond, le 8 des calendes de mai 1517.

« Je transcris textuellement le passage relatif à *Yleus* :

De obitu Ylei ducis, apud Montembrisonem cum sociis suspensi.

Quem Monsbriso ducem rapuit, quas ore querelas
Jactarit mœsto, Calliopœa refer.
Ille ego, qui semper Mavortis in arma cruenti
Ivi, magnanimi gesta sequendo viri,

---

(1) M. Baudrier donne dans sa lettre la copie figurée de ce titre et du texte sur *Yleus*, avec l'orthographe, les coupures, les abréviations et les fautes de l'original. Faute de caractères spéciaux, nous rétablissons l'orthographe régulière usuelle, en indiquant en note les principales corrections.

Bella per Ausonios tunc cum crudelia campos
Fortiter, illustris rex Lodoice, geris,
Hic, ubi multorum, multo cum sanguine, mortem (1)
Aspexi et Fuxi fata cruenta ducis,
Ne me, cum toties medios moriturus in hostes
Irem, tunc placide non potuisse mori !
O quam felices, dextra quicumque (2) potenti
Utentes, illic oppetiisse queunt !
Nunc, quia cum sociis homines populabar acerbus,
Atque duos stravi mente furente viros,
Præfectus, magna vulgi comitante caterva,
Me rapuit, socios criminis atque meos.
Turpiter, heu ! moriar, ligno suspensus in alto.
Eheu ! quid misero gemmea forma mihi ?
Quid quoque Gallorum regi servisse tot annos ?
Omnibus auxilis nostra querela caret,
Et socii parili pœna commissa luerunt.
Det nobis Christus cœlica regna precor.
Si nomen quæras, aut quo sim sanguine cretus,
Sum certe Vasco, dicor Yleus ego.
Corpora dehinc magnus pendentia nostra magister
Optatæ tandem det (3) miseratus humo.
Corde sequens, oro, ter miti (4) dicito carmen,
Hac tu si teneas forte, viator, iter :
O Deus, æternam requiem concede sepulto :
Da famulo celsi tecta beata poli !

« Si vous désirez consulter ce petit volume, il est tout à votre disposition et je m'empresserai de vous l'envoyer. Je crois me souvenir que mon père avait trouvé encore un autre ouvrage où il était question d'Yleus. Je ferai tout ce que je pourrai pour le retrouver.

« Agréez, etc. « J. BAUDRIER ».

---

(1) *Morten.*
(2) *Quecunque.*
(3) *Dat.*
(4) *Cur mitti.*

III.

Inventaire des vues forézïennes du P. Martellange, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, par M. Louis Monery.

11 juin 1886.

RECUEIL CONTENANT PLUSIEURS VUES DE VILLES, BOURGS, CHATEAUX ET AUTRES ENDROITS PARTICULIERS DE FRANCE, DESSINÉES D'APRÈS NATURE, PAR F. STELLA (1).

Tome I n° 8769
Ub
9

Folio 21 — Le château de Chenevoux.
— Autre veüe du château de Chenevoux, en Forest (2).

Folio 22 — Juillet 1618. Le château de Chenevoux.
— Veüe du château de Chenevoux, le 26 juillet 1618.

Folio 23 — 7 janv. 1618. Du chasteau de Chenevoux.
— Veüe du château de Chenevoux.

Folio 90 — Roanne, le 16 may 1610.
— Autre veüe de la ville de Roanne, le 16 mai 1610 (3).

Tome II. n° 8770
Ub
9a

---

(1) Titre du recueil écrit par le collectionneur sur un frontispice gravé.

(2) Le premier titre est celui écrit par le Père Martellange sur chacun de ses dessins. Le second est celui écrit par le collectionneur qui a fait des dessins de Martellange un recueil en deux volume *sin-folio*.

(3) Cette vue panoramique du Roanne féodal est une véritable révélation historique.

Folio 99 — Rouanne, 1610, le 10 may.
— Veüe de la ville de Roanne, le 10e may 1610.

Folio 100 — Roanne, 13 mai 1610.
— Autre veüe de la ville de Roanne, le 13 may 1610.

Folio 101 — *Ultimo decemb. 1620.*
Cinquiesme année de la bâtisse de l'église du collège de Roanne.
— 5e veüe du bâtiment de l'église du collège de Roanne, le 31e de déc. 1620.

Folio 102 — *Ecclesia coll. Roannensis, 16 decembris 1617.*
Première année de la bâtisse de l'église du collège de Roanne.
— 1ere veüe du bâtiment de l'église du collège de Roanne, le 16 déc. 1617.

Folio 103 — *Ecclesia coll. Roannensis, 29 Augusti 1618.*
Seconde année de la bâtisse.
— 2e veüe du bâtiment de l'église du collège de Roanne.

Folio 104 — *Ecclesia coll. Roann. soc. Jesu. 5 Augusti 1619.*
Troisième année de la bâtisse.
— 3e veüe du bâtiment de l'église du collège de Roanne.

Folio 105 — Quatriesme année de la bâtisse. Eglise de Roanne. 8 juillet 1637 (*sic*).
— 4e veüe du bâtiment de l'église du collège de Roanne.

Folio 106 — L'Abbaie de la Bénissons Dieu, proche de Roanne. 1618.

— Autre vüe de l'abaye de la Bénissons Dieu, en 1618.

Folio 107 — L'Abbaie de la Bénissons-Dieu. 25 juin 1618.

— Autre veüe de l'Abaye de la Bénissons Dieu, le 25 juin 1618.

Folio 108 — L'Abaie de la Bénissons-Dieu. 25 juin 1618.

— Veüe de l'Abaye de la Bénissons-Dieu, le 25 juin 1618.

Folio 109 — *Monast. Monialium. S. Benedicti, prope Roannam, vulgo Beaulieu, 1617. 17 novemb.*

— Veüe du monastère de Beaulieu près de Roanne, le 17 novemb. 1617.

Folio 110 — Le 11 may 1610. Le prioré de Riorges du collège de Roanne.

— Veüe du prieuré de Riorges du collège de Roanne, le 11e may 1610.

Folio 111 — Ce folio a deux vues :

1° du collège de Roanne. 1610. *Ad occidentem versus.*

2° du collège de Roanne. *Ultimo decembri 1610. Ad orientem versus.*

— Veües du collège de Roanne.

Folio 112 — Du collège de Roanne.

— Veüe du collège de Roanne.

Folio 113 — Perspective de la maison de M. de Chenevoux à Roanne, pour une résidence de la compagnie de Jésus 1611.

— Veüe de la maison de Chenevoux.

Folio 114 — *Prioratus collegii Roannensis de Riorges, 16 octob. 1617.*

— Veüe du Prieuré du collège de Roanne. le 16 octobre 1617.

Folio 127 — Montbrison en Forest. *10 januarii 1611.*
— Veüe de Montbrison en Forès, le 10 janvier 1611.

Folio 128 — La Bastie d'Urfé en Forets.
— Veüe de la Bastie d'Urfé en Forés.

Folio 129 — Nérondes, lieu de la naissance du R. P. Coton.
— Veües de Nérondes, lieu de la naissance du P. Coton.

Les deux volumes ont 174 folios, dont 23 concernant le Forez et le Roannais. Le folio 111 ayant deux vues, c'est donc en réalité 24 vues foréziennes qu'a dessinées le Père Martellange. Toutes sont fort curieuses ; plusieurs présentent un intérêt exceptionnel, notamment : « Roanne le 16 may 1610 », les trois vues de la Bénissons-Dieu, le monastère de Beaulieu, Montbrison et la Bastie.

IV.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Barbier de Montault (Mgr X.), sa notice : *Les coffrets émaillés du Cantal.* Brive, Marcel Roche, s. d., in-8°.

Becdelièvre (vicomte de) : Moulages en plâtre pris au château de la Bastie. Porte sur la galerie, les deux panneaux supérieurs. Bas-relief, 0m 76 sur 0m 84. — Rosace ovale, même porte que dessus, détail d un panneau inférieur. — Traverse de la même

porte, arabesques en bas-relief. — Chapiteau composite d'un montant de l'une des portes de la galerie. — Porte extérieure de la chapelle, tympan : deux anges assis tenant les instruments de la Passion, bas-relief semi-circulaire, 0m 59 sur 1m 19. — Métopes de la même porte, taureaux, encensoirs, burettes, instruments de sacrifice. Bas-reliefs. — Chapelle, panneau de la boiserie de l'oratoire ? bas-relief, 0m 61 sur 0m 55. — Détails d'une porte sous la rampe de la montée extérieure, frise et montant d'un pilastre. — Rampe de la montée extérieure : Vénus debout dans un médaillon ; héros étouffant un lion ; l'Abondance, femme debout. Bas-reliefs. — Moulures diverses provenant de différentes parties du château. — En tout, 33 pièces.

— Médaillon antique trouvé à Feurs. Tête de femme jeune, de face. Moulage en plâtre. Diamètre, 0m 18.

— Petite pyramide quadrangulaire tronquée portant sur trois faces des bas-reliefs sculptés représentant chacun une femme en costume moyen-âge, mais avec des attitudes et des attributs différents.

Pierre. — Hauteur 0m27, largeur à la base 0m14 sur 0m11. — XVe siècle ?

Fragments de sculptures du moyen-âge, de provenance inconnue. Moulages en plâtre, 4 pièces.

Bertrand, vice-président de la *Société d'Emulation de l'Allier* : Poteries, éperon et objets divers provenant de fouilles exécutées à Jeansagnières (voir plus haut pages 299 et suivantes).

— Lame de sabre droit acquise au hameau de Ladret, commune de Jeansagnières ; sur un des plats, en capitales calligraphiques, l'inscription suivante : PRO · DEO · JVSTICIA — REGE · ET · PATRIA, séparée en deux parties par un cartouche

ovale renfermant un aigle avec cette légende autour : + · DIVI · IVLIO · CÆSAR · AVGVSTVS · IMPERATOR · S · P · Q · R · Sur l'autre plat, en mêmes caractères : VIVAM · ET · MORIAR · avec cartouche de même forme portant un cavalier armé de toutes pièces et cette légende : + GVSTAVVS · ADOLPHVS · GOTIHER · SVÆ · REX · VANBA · (1). Traces de dorures dans les creux. Dos ciselé. — XVIII[e] siècle.

Charpin-Feugerolles (comte de) : Comtesse de Charpin-Feugerolles, née de Saint-Priest : *Eléonore d'Autriche, reine de Pologne*. Saint-Etienne, (Théolier et C[ie]), 1885, in-8°.

Chazelle, propriétaire à Vachon, commune de Noirétable : Charte de Jean I[er], comte de Forez, par laquelle il renonce au fief que Jean de l'Oule lui devait pour la dîme de son curtil ou tènement sis en la paroisse de Celle, sous la réserve du domaine direct et d'un quartal de seigle de cens, charroi et manœuvre sur ledit curtil, et aussi moyennant une somme de 100 sous de tournois payés au comte entre les mains de son prévôt de la Loubière.

Nos Johannes, comes Forensis, notum facimus universis presentes licteras inspecturis quod cum Johannes de Olla (2), de parrochia Celle, teneret et haberet in feudum a nobis decimam seu decimariam curtilis sui sive tenementi siti in dicta parrochia Celle, juxta curtile quod fuit Duranni de Nemore (3) a parte boree, et curtile Stephani de la Malatia (4) a parte meridiei, et curtile de Strata (5) et de la Fauria (6) a parte occi-

(1) Transcription altérée des titres de Gustave-Adolphe, *Sueciæ, Gothorum et Vandalorum rex.*

(2) L'Oule, commune de Viscomtat (Puy-de-Dôme).

(3) Le Grand-Bost, même commune.

(4) La Malatie, même commune.

(5) L'Estrade, même commune, territoire à l'E. de la Courtade, sur la rive droite de la Semène.

(6) La Fortie (Etat-major), même-commune.

dentali, Nos volentes dicto Johanni et suis facere graciam in hac parte, dictum feudum et jus feudi que habebamus in dicta decima seu decimaria tenementi predicti admovemus, et de eisdem feudo et jure feudi dictum Johannem et suos, pro nobis et nostris heredibus et successoribus perpetuo, liberamus. Retinentes nobis et nostris, in recompensacionem admotionis et liberacionis predictarum, directum dominium et unum quartale silignis censualem, ad mensuram granerii nostri Cerverie, et charrerium et manoperam in dicto curtili, prout habebamus antea, nobis et nostris perpetuo quolibet anno pro predicta decima seu decimaria persolvendos, cum laudibus, investicionibus, et recognicionibus, cum pro tempore in eadem occurrerint faciendo. Confitentes dictum Johannem preposito nostro prepositure Loberie pro nobis solvisse centum solidos turonensium pro introgiis et pro admotione et liberacione dicti feudi. De quibus centum solidis turonensium ipsum Johannem et suos absolvimus et quictamus. Promictentes pro nobis et nostris nos contra predicta vel aliquid predictorum de cetero non venturos. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus licteris duximus apponendum. Datum die ultima mensis aprilis, anno Domini millesimo CCC° tricesimo primo.

Parchemin, naguères scellé du sceau équestre du comte Jean 1er sur double queue en parchemin.

Cette conversion de tenure féodale en tenure censuelle pure et simple est à rapprocher d'un acte du même genre, mentionné au terrier *de Ponte* d'Ambierle, réponse de Jean Petit, clerc de Saint-Haon (Voyez plus haut, page 163).

Jeannez (Edouard). Sa notice : *Charlieu et le vandalisme.* Saint-Etienne, (Théolier et Cie), 1885, in-8°.

Jeannez (Edouard) et Viry (Octave de), leur mémoire : *Le Couvent des Cordeliers de Charlieu.* Roanne, (Chorgnon), 1885, in-4°.

Ministère de l'Instruction publique : *Description de l'Egypte. Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Egypte pendant l'expédition de l'armée française.* 2e édition publiée par C.-L.-F. Panckoucke.

Tomes I à X. *Antiquités. Descriptions et mémoires* (avec atlas comprenant les planches 1 à 5, 9 à 13, 16 à 23, 25 à 30, 32, 34 à 39, 41 à 43, 47 à 51, 55 à 89. Paris, imp. royale, 1822, gr. in-f°.)

Tomes XI à XVIII. *Etat moderne.*

Tomes XIX à XXIV. *Histoire naturelle.*
S. l. (Paris, Panckouke), 1821-1829, 26 vol. in-8°.

— *Journal des Savants.* Mars-mai 1886.

Geffroy (A) : L'épigraphie doliaire chez les Romains.

— *Mélanges historiques. Choix de documents.* Tome V. Paris, imp. nat., 1886, in-4°.

Bustron (Florio) : Chronique de l'île de Chypre, publiée par M. René de Mas-Latrie. — Mireur : Ligue des ports de Provence contre les pirates barbaresques.

Révérend du Mesnil, ses notices : *Origine et étymologie des noms de Beaujeu et Dombes d'après les travaux de MM. Cucherat et Vingtrinier.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1885, in-8°.

— *Les cartulaires de l'abbaye d'Ainay au point de vue du comté de Forez.* Montbrison, (A. Huguet), 1886, in-8°.

Faury (abbé) : Moyen bronze ou *follis* de Constance-Chlore, trouvé à Moind.

Cette pièce a été ainsi déterminée par notre collègue M. Philippe Testenoire-Lafayette :

CONSTANTIVS NOB CAES

Buste lauré à gauche avec la massue et la peau de lion.

R/. GENIO POPVLI ROMANI

Génie à demi-nu, debout à gauche, coiffé du *modius*, tenant une patère et une corne d'abondance ; à ses pieds, un autel en forme de candélabre allumé ; dans le champ, A ; à l'exergue, PLC (indice de l'atelier de Lyon).

La pièce est intéressante à cause de la disposition peu commune du buste.

Goure, géomètre à Lérignieu: Contrat de mariage de Jean Dumas, du village des Poizats, paroisse de Verrières, avec Catherine Vial, dite Advenon, du village des Chazelettes, même paroisse de Verrières, reçu Drutel, notaire. — 22 août 1656.

Expédition authentique. — Papier.

— Reconnaissance d'une pension de 1 écu 56 sols 8 deniers faite au profit de Jacques Girard, seigneur de Trecises, par Mathieu Boucaud, du village de Chaudabril, paroisse de Roche, reçu Giry, notaire à Montbrison. — 13 avril 1601.

Expédition authentique. — Papier.

— Sentence arbitrale condamnant André Col de Saint-Anthème, à payer à Antoine Archier, curé de Saint-Clément, le reliquat de sa pension congrue s'élevant à la somme de 286 livres 14 sols, rendue par Claude Dugué, conseiller, premier avocat du Roi à Montbrison, Claude Fougerouse et Jean Latanerye, notaires à Saint-Anthème. — dernier février 1674.

Expédition authentique signée Chapot, greffier commis. — Papier.

Rieux (docteur Léon), ses ouvrages : *Cas d'hydrophobie rabique suivi de mort chez l'homme.* Lyon, Aimé Vingtrinier, 1865, in-8°.

— *Comptes-rendus des travaux de la Société protectrice de l'enfance de Lyon pendant les années* 1878, 1879 *et* 1880. Lyon, J.-P. Mégret, 1878-1880, 3 fascicules in-8°.

— *De la douche oculaire ou ophthalmothérapie.* Lyon, 1865, in-8°.

— *De la pellagre observée à Corfou. Rapport lu à*

la Société impériale de médecine de Lyon. Paris, F. Savy; Lyon, J.-P. Mégret ; 1868, in-8°.

— *Du choléra au point de vue de la contagion.* Lyon, Aimé Vingtrinier, 1867, in-8°.

— *Rapport sur les travaux de la commission médicale lyonnaise de la Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer* (1870-1871). Lyon, 1872, in-8°.

— *Rapport sur le concours des prix de la Société protectrice de l'enfance de Lyon.* Lyon, J.-P. Mégret, 1874, in-8°.

— *Louis Gubian, sa vie et ses œuvres. Eloge historique lu dans la séance publique annuelle de la Société impériale de médecine de Lyon* (1870). Paris, F. Savy ; Lyon, J.-P. Mégret, 1870, in-8°.

Saint-Pulgent (Alphonse de) : Plan du territoire de la croix de Flurieu, avec l'indication du lieu où ont été faites les découvertes signalées pages 317 et suivantes.

Tardieu (Paul) : Vue de Montbrison en 1611 (voir plus haut, page 289).

Vachez (Antoine), ses notices : *Archéologie. Les fouilles de Troie.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, Mougin-Rusand, 1886, in-8°.

— *Fragments d'une chronique lyonnaise inédite du milieu du XVIII^e siècle. Documents inédits* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, Aug. Brun, 1886, in-8°.

— *Une nouvelle interprétation du nom de Lugdunum.* Lyon, Aug. Brun, 1886, in-8°.

Vissaguet : Débris céramiques et autres provenant de Moind (Voir plus haut, pages 309 et suivantes).

Echanges.

Académie de Nîmes : *Mémoires.* VII^e^ série, tome VII, année 1884.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* N^os^ 1 et 2. Janvier-avril 1886.

Académie d'Hippone : *Bulletin.* N° 21, 4^e^ fascicule. Année 1886.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin.* 6^e^ année. 1^re^, 2^e^, 3^e^ et 4^e^ livraisons. Septembre 1885-février 1886.

— *Itinéraire de Louis XI, dauphin.* Voiron, (Baratier et Molaret), s. d. (1886), in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Annuaire des bibliothèques et des archives pour* 1886.

— *Bulletin des bibliothèques et des archives.* Année 1885, n° 2. Année 1886, n° 1.

— Comité des travaux historiques et scientifiques : *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par MM. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis.* 2^e^ livraison. 1886.

— — *Bulletin archéologique.* Année 1885, n° 4. Année 1886, n° 1.

Reinach (S.) et Babelon (E,) : Recherches archéologiques en Tunisie.

— — *Bulletin historique et philologique.* Année 1885. N^os^ 3 et 4.

— — *Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1883.* Tome III, n° 4, 1886.

— — Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin.* Année 1885.

Haut (Marc de) : Monographie du domaine de Sigy. — Rameau de Saint-Père : Mémoire relatif à l'histoire et au régime de la propriété foncière en Europe.

— Discours prononcé par M. René Goblet, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le 1er mai 1886, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne.

Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions.* 7e année, tome XIII, n° I. Janvier-février 1886.

Smithsonian institution: *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year* 1883.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin archéologique et historique.* Tome XIII, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1885.

Taupiac (Louis) : Le très-ancien château de Castel-Sarrazin.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers : *Bulletin.* 2e série, tome XIII, 1re livraison, 1885.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin.* 17e année, nos 3, 4, 5, 6 et 7. Mars-juillet 1886.

Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de Saint-Etienne et du département de la Loire. *Bulletin.* Janvier-avril 1886.

Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire : *Comptes-rendus de ses travaux contenant les procès-verbaux de ses séances ainsi que les notes et mémoires lus dans ces séances.* Tome VIII, 3e et 4e parties. Années 1883 et 1884. Tome IX, 1re partie. Année 1885.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Au-*

vergne. Tome II, 1885. Tome III, nos 1, 2 et 3. Janvier-juin 1886.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin.* 77e livraison. Avril 1886.

Chapelle (abbé) : Antiquités de Pact (suite).

Société des Antiquaires de France : *Bulletin.* 1884.

— *Mémoires.* Tome XLV, 5e série, tome V. Année 1884.

Muntz (E.) : Giuliano de San-Gallo et les monuments antiques du midi de la France au XVIe siècle.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Bulletin.* 11e volume, 2e et 3e livraisons. Avril-juillet 1886.

Mouflet (Stanislas) : Notice sur le collège de Saintes (1571-1850), avec appendice par M. Louis Audiat.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 5e année, nos 18 et 19. Avril-septembre 1886.

Société historique et archéologique du Maine : *Revue.* Tomes XVII et XVIII, 1er et 2e semestres 1885.

Fleury (Gabriel) : L'église Saint-Nicolas de Mamers.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain : *Revue.* 3e, 4e, 5e et 6e livraisons. Mars-juin 1886.

Tardieu (Ambroise) : *L'Auvergne illustrée.* Nos 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Mars-juillet 1886.

Abonnements.

Ancien (l') *Forez.* Revue historique et archéologique. 5e année. Mars-juillet 1886.

Coste (A.) : Contrat de mariage de Claude d'Urfé et de Françoise de Sugny (1563). — Révérend du Mesnil (Edmond) : La porte des lions à l'église de Saint-Rambert-sur-Loire. —

Les donateurs du triptyque d'Ambierle et la légende de Gérard de Roussillon.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVII, 1re et 2e livraisons. Année 1886.

Bouchot (Henri) : Notice sur les travaux d'Etienne Martellange, architecte des Jésuites (1569-1641).

Bulletin monumental. 6e série, tome II, nos 1 et 2. Janvier-avril 1886.

Baye (baron J. de) : Le torques était porté par les hommes chez les Gaulois.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXIII, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons. Mars-juin 1886. Tome XXIV, 1re livraison. Juillet 1886.

Revue archéologique. 3e série, tome VII. Février-juin 1886.

Bapst (Germain) : Le tombeau de Saint Martin. — Bazin (Hippolyte) : La citadelle d'Antibes, étude d'archéologie romaine. — Danicourt (Alfred) : Etudes sur quelques antiquités trouvées en Picardie. — Lisle du Dreneuc (P. de) : Les triangles de menhirs de la Loire-Inférieure et les menhirs triangulaires du pays de Retz.

Revue épigraphique du Midi de la France. Nos 37, 38 et 39. Janvier-mai 1886.

Allmer (A.) : Lugdunum. Etymologie de Trion, à Lyon ; la nécropole et le puits de Trion. — Les provinces de la Gaule. Extrait de l'histoire romaine de M. Mommsen.

Revue du Lyonnais. Recueil historique et littéraire. 47e année, 5e série, tome Ier, nos 2, 3, 4, 5 et 6. Février-juin 1886.

Arbois de Jubainville (d') : La nationalité celtique et le dieu Lug. — Révérend du Mesnil : Une étymologie du mot Dombes à propos des poypes de la Bresse et de la Dombes. — Steyert : A propos de l'étymologie de Lugdunum. — Vachez (A) : Archéologie. Les fouilles de Troie.

Roannais illustré : 2e série, 2e et 3e livraisons. Février-mai 1886.

Chassain de la Plasse (Raoul) : La Pernette. — Déchelette (Joseph) : Les stalles peintes de l'église Saint-Philibert à Charlieu. — Jeannez (Edouard) : Le prieuré, l'église, la ville et la justice de Pouilly-les-Nonains.

V.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Bochard (Claude), négociant, rue Brison, à Roanne, reçu le 8 avril 1886.

M. Lapoire, à Roanne, reçu le 20 avril 1886.

M. Matray (Claude-Julien), notaire à Roanne, reçu le 20 avril 1886.

M. Chorgnon (Abel), imprimeur à Roanne, reçu le 13 mai 1886.

M. Dolliat (Ferdinand), à Saint-Nizier-sous-Charlieu, reçu le 13 mai 1886.

M. Jotillon (Victor), avocat à Roanne, reçu le 13 mai 1886.

M. l'abbé Faury, vicaire à Moind, reçu le 26 mai 1886.

M. Mulsant (Joseph), au château d'Hervest, près Roanne, reçu le 27 mai 1886.

M. Boggio (Prosper), à Montbrison, reçu le 31 mai 1886.

M. Cuilleron (Henri-Eugène), notaire à Sury-le-Comtal, reçu le 31 mai 1886.

M. l'abbé Ponthus, vicaire à Saint-Pierre de Montbrison, reçu le 31 mai 1886.

M. Jacquet (Camille), avoué à Montbrison, reçu le 12 juin 1886.

M. l'abbé Sivard, curé de Bussières, reçu le 14 juin 1886.

M. l'abbé Marsanne, curé de Chandieu, reçu le 20 juin 1886.

M. Brissac (Louis), rue Sainte-Elisabeth, 82, à Roanne, reçu le 13 juillet 1886.

M. l'abbé Rony (Régis), à Montbrison, reçu le 13 juillet 1886.

M. de Beaulieu (Clair-Louis-Numa de Mercoyrol), lieutenant au 9e bataillon de chasseurs à pied, à Rocroi (Ardennes), reçu le 25 juillet 1886.

M. Coquard, huissier à Roanne, reçu le 4 août 1886.

M. Dulac (James), architecte-expert, à Montbrison, reçu le 8 août 1886.

Démissionnaires.

M. l'abbé Chaffanjon, à Montbrison, membre titulaire.

M. l'abbé Simon, prêtre missionnaire aux Chartreux, à Lyon, membre titulaire.

Errata. Page 280, ligne 1. Au lieu de M. l'abbé Pater, lisez : M. l'abbé Poyet, protonotaire apostolique du patriarcat, à Jérusalem.

JUILLET — OCTOBRE 1886

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 14 septembre 1886.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. le vicomte de Becdelièvre, M. de Boissieu, Boulin, Brassart, Desjoyaux, V. Durand, abbé Faury, Huguet, Joulin, Maillon, vicomte de Meaux, E. Morel, G. Morel, comte de Poncins, O. Puy de la Bastie, Rochigneux, L. Rony, baron de Rostaing, F. Thiollier, Varin.

Médaille offerte à M. F. Thiollier.

M. le Président rappelle le service éminent rendu par M. Félix Thiollier à l'art, à l'archéologie et au Forez en faisant revivre par ses belles gravures notre cher et précieux La Bastie.

Il le prie, aux applaudissements de toute l'Assemblée, d'accepter une médaille de vermeil, faible témoignage de la reconnaissance de ses confrères.

M. Thiollier remercie la Société de l'honneur exceptionnel qu'elle veut bien lui faire.

Un portrait de Claude d'Urfé.
— Communication de M. Félix Thiollier.

M. Thiollier dit que, dans un récent voyage à Paris, il a pu, grâce au catalogue de M. Bouchot, trouver au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale un portrait de Claude d'Urfé. Ce portrait, sûrement authentique d'après M. Bouchot, est exécuté au crayon rehaussé de sanguine à la manière de Clouet ; il porte cette seule mention d'une écriture du temps : *Lescuyer de Mesdames*. M. Thiollier en présente un fac-simile consciencieux qui servira pour une gravure devant illustrer le titre de la monographie de La Bastie.

M. Thiollier ajoute qu'il a vu la salle construite par M. Payre sur le plan de la chapelle de La Bastie pour y disposer, comme ils l'étaient dans celle-ci, les objets en provenant qu'il possède. Ce travail a été bien exécuté ; la voûte seule n'a pas été établie comme dans le monument primitif, les caissons blanc, bleu et or ont été remplacés par un fond de couleur neutre. Cette modification ne nuit point, comme on pourrait le croire, à l'effet général ; les peintures, les boiseries ne sont plus écrasées par la richesse du plafond et ressortent mieux.

Il sera donc possible de revoir à Paris, dans son ensemble, la chapelle de La Bastie, moins cependant les vitraux, fâcheusement mutilés par M. Adolphe de Rothschild.

M. Thiollier dit en terminant que l'impression du texte de la monographie de la Bastie marche rapidement et qu'avant deux mois ce livre pourra être distribué.

Vitraux du premier étage du château de la Bastie.
— Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand dit que M. Bertrand, de Mou-

lins, lui a raconté qu'au cours d'une visite faite à La Bastie en 1858, un jour de grand débordement du Lignon, il avait appris du régisseur que, pendant la nuit précédente, l'orage avait précipité dans les fossés de notables parties des vitraux de l'oratoire du premier étage. M. Bertrand voulait en tenter immédiatement le sauvetage, mais la hauteur des eaux s'y était opposée.

Le fossé a été comblé depuis, et il est probable que les vitraux en question y sont restés enfouis.

IX^me^ Volume des Mémoires.

M. le Président dit que l'on va commencer l'impression du tome IX des Mémoires; il contiendra une *Généalogie de la maison de Saint-Chamond* publiée par M. Maurice de Boissieu et une étude sur la *Leyde de Thiers* par M. A. Guillemot. Il y a lieu d'espérer que ce volume pourra être remis aux sociétaires dans le premier trimestre de 1887.

Fouilles exécutées à Jeansagnières.
— Communication de M. Bertrand.

M. Brassart donne lecture d'un mémoire de M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier, sur de nouvelles fouilles exécutées dans la montagne de Jeansagnières.

Monsieur le Président,

L'accueil bienveillant que vous avez fait à mon premier mémoire me fait espérer que vous accueillerez celui-ci avec la même faveur.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'opérer de nouvelles fouilles dans vos montagnes, aux environs de Jeansagnières. Toutes n'ont pas été couronnées de succès, mais néanmoins je n'ai pas oublié votre musée, auquel j'ai adressé toutes les épaves du passé que j'ai pu y recueillir.

J'ai, dès mon arrivée, voulu me rendre compte des retraites

souterraines (*Caves de fayettes*), et voir si elles avaient une affinité avec celles que j'ai observées en Bourbonnais. Je les ai trouvées identiques, et le docteur Plicque, de Lezoux, l'ardent fouilleur de la métropole des officines de potiers des Arvernes, que j'ai vu à mon retour, m'a assuré en connaître près d'une centaine dans sa région. En Bourbonnais, je n'en n'ai vu qu'une douzaine.

J'ai commencé par rechercher, près du cimetière actuel de Jeansagnières, celle que le maire de la commune m'avait dit avoir vue dans sa jeunesse; mais malgré plusieurs fouilles faites sur cet emplacement, je n'ai pu réussir à la trouver.

De là, je suis allé au domaine de Provenchère, près du Gal. Là, il a été facile de retrouver une perforation de la galerie qui avait été reconnue, il y a quelques années, et que son propriétaire n'avait rebouchée qu'avec quelques pierres. Aussitôt que le déblai en eut été fait, je descendis dans cette galerie (qui était perpendiculaire au chemin de la Chaize et c'était là qu'était son entrée primitive); dans cette direction, elle avait environ 6^{m} 50, puis se retournait d'équerre, à droite, jusqu'en un point que je n'ai pu vérifier, d'abord parce qu'elle était comblée par des éboulements, puis parce qu'elle se dirigeait sous les fondations d'une ancienne grange en ruines dont j'aurais pu achever la destruction, en lui sapant la base. A gauche, les éboulements étaient moins considérables et laissaient un passage libre d'environ 3 mètres de long, sur une hauteur de 0^{m} 80, de manière à permettre de marcher courbé, en s'aidant des mains qui pénétraient dans la partie inférieure, où s'était amoncelée une terre fine, limoneuse, fendillée à sa surface. Cette couche avait environ 0^{m} 60 à 0^{m} 70 de puissance. A l'extrémité des 3^{m} ci-dessus, les éboulements obstruaient encore presque entièrement la section et montraient là une autre galerie d'équerre à gauche sur celle-ci et parallèle à celle de l'entrée. Aboutissait-elle aussi au chemin? Je ne l'ai pas vérifié, je m'en suis tenu à faire déblayer la galerie principale d'au moins 10 à 12 mètres cubes de ce limon et des éboulements, le tout en le remaniant à plusieurs jets de pelle, pour l'approcher du puisard, où ces terres, par ces différentes manœuvres et au contact des suintements d'eau du fond, étaient transformées en un mortier à moitié liquide, qu'il était très labo-

rieux et pénible de lancer au dehors. L'avancement a été fait sur environ 5m après lesquels je me suis arrêté, en faisant enfin un sondage un peu plus loin, en un endroit où la galerie a dû être coupée précédemment, en déblayant une rampe perreyée qui dessert un pré et les terres supérieures.

Nous n'avons rien rencontré des outils ou instruments des peuplades primitives qui s'abritaient dans ces grottes, lesquelles aboutissaient à une chambre peu spacieuse. Celle-ci est taillée dans le tuf ou *gor* gras, mélangé de moëllons granitiques, sans maçonnerie; sa forme est ovoïde, ayant 0m 80 au radier, 1m 40 au flanc et 1m 50 de hauteur; l'arête de la voûte est à 0m 70 du terrain naturel.

Je n'ai pu songer à visiter la galerie qui est au bas des dernières maisons de Jeansagnières, non loin de la vallée du Lignon, près le moulin Piron, car elle s'étend sous le jardin de cette habitation.

Je me suis rabattu sur celle de Ladret, qui était facile à voir, car elle avait été rencontrée dans une cave de la maison Filloux, dont le propriétaire, pour la reconnaitre plus tard, l'avait aussi rebouchée par une voûte en pierres sèches. Sa voûte, comme à Provenchère, avait été perforée à environ 5m du chemin de Jensagnières à la Croix de l'Abret, où se trouvait son entrée, dans le déblai du chemin et perpendiculairement à ce chemin, mais en suivant une courbe de dix à douze mètres de rayon que l'on observe et qui se continue sur les 4 à 5m, assez nets, que l'on peut parcourir sous l'habitation ci-dessus. Mais là encore, nouvel obstacle de compromission de la maison, et en supposant que j'aie épargné cette suite, qui était éboulée entièrement, elle se dirigeait à l'est, dans une cour servant de passage commun à d'autres habitations et il fallait en respecter la viabilité.

Les dimensions de cette galerie, entièrement dans un gor très sablonneux, offrent peu de variantes avec la première, 1m au radier, voûte ovoïde de 1m 20, au centre, et 1m 45 de hauteur, à 0m 80 en contre-bas du terrain naturel.

Sans m'arrêter plus longtemps devant ces difficultés, je me rendis immédiatement à la croix de Soleuille, sur la

limite des communes de La Chamba, et de Saint-Jean-la-Vêtre. Une vieille coutume, dont l'origine remonte sans aucun doute à l'époque du paganisme dans ces contrées, s'y est perpétuée par la tradition jusqu'à présent. Le jour de la Saint-Roch, tous les bestiaux de la région sont réunis à Soleuille et bénis par le curé de La Chamba.

J'ai interrogé minutieusement ces vastes communaux, couverts d'une herbe courte et de fine bruyère, toujours coupée court par les bestiaux qui sont là à l'abri des loups qui hantent les bois voisins (l'un des grangers auquel je me suis adressé gardait ses bestiaux, le fusil au bras, en guise de houlette). Tous ces grands espaces ne me disaient rien d'archéologique, et pourtant, j'étais au sommet séparatif de partage des eaux se rendant, les unes dans la Loire, les autres dans l'Allier, par la Dore, en vue de la Limagne, des monts Dôme et des monts Dore; un point stratégique ancien où des feux ou signaux de nuit ont dû signaler télégraphiquement, dès les temps les plus reculés, bien des ordres ou des victoires. Mais impossible d'en reconnaître l'emplacement sous ce manteau de verdure vierge du contact de tout outil agricole. Enfin, après plusieurs quêtes dans tous les sens, je me décidai à fouiller un petit cône renversé, circulaire, de 4m de diamètre, qui a de l'analogie avec les *mardelles*, mais est un diminutif de ces habitations antiques excavées, car j'en connais deux dans le Bourbonnais qui ont de 28 à 30m de diamètre. J'ai donc attaqué petit, puisque je ne pouvais attaquer plus grand. La dépression laissée par la végétation était d'à peine 0m 70 et le vide était bien intentionnel ; j'en eus la preuve, car je le fouillai jusqu'à trois mètres de profondeur, en y rencontrant des pierres qui y avaient été mises de main d'homme, mélangées à dos débris de charbon, le tout associé à de la terre végétale et de l'humus, sur toute la hauteur. Une carrière voisine, pour l'empierrement des routes, m'a démontré la nature du sous-sol, qui n'était pas celui que j'ai rencontré ; peut-être était-ce la vigie du guetteur gaulois qui devait transmettre les signaux ci-dessus ?

Dans la direction est, et à peu près sur le même plan, je remarquai un petit cône en saillie de 0m 80 sur le sol environnant et de 5m de diamètre. Je le fis fouiller jusqu'au dessous

de l'ancien terrain qu'il recouvrait, car lui aussi avait été fait de main d'homme et avec des terres et de la pierraille amenées d'ailleurs. Mais là encore, je n'ai trouvé aucun vestige antique. Faut-il en déduire que ce pouvait être un petit poste d'observation, surmonté d'une tourelle? Je n'ose l'affirmer. Les nombreux postes que j'ai notés en Bourbonnais sont aussi de dimensions plus développées, ils sont garantis par des fossés qui manquent ici, et je me croyais plutôt en présence d'une tombelle. Je désire que de plus heureux que moi élucident ces deux points.

J'étais trop près de La Chamba, pour ne pas aller visiter la *cave de fayettes* qui avait été coupée par la construction du chemin vicinal, et je m'y rendis le même jour. Je constatai que la galerie principale devait avoir, en son entier. environ de 40 à 50^{m} de longueur, sans compter ses branchements.

La portion traversée par la route a été comblée et se poursuivait sous la maison à l'extrémité de laquelle était l'entrée, à la base du coteau. A droite de la route, on pénètre dans cette galerie par une porte voûtée en maçonnerie, et l'ancienne voûte a été étayée pour la garantir des éboulements qui pourraient se produire par les infiltrations d'eau qui y sont continuelles et qui viennent se joindre en appoint avec celles du fossé de la route, que l'on n'a pas pris le soin de détourner et qui la remplissent parfois, en y accumulant des détritus qui finiront par en gêner l'accès.

Cette première section est courbe, à gauche, sur un rayon de 3 à 4 mètres et a environ 6 mètres de développement ; puis elle se retourne brusquement presque sur elle-même et laisse voir un branchement à droite, qui est éboulé après deux mètres de parcours ; mais la galerie principale, à gauche, va dans sa direction première, sur environ 8 mètres de longueur et sur une hauteur suffisante pour se bien tenir debout. Là, un nouveau branchement d'équerre, à droite, est libre sur environ 5^{m} et à cette distance est éboulé par sa base, de manière à ne laisser qu'une ouverture semblable à la gueule d'un four. Enfin, dans la même direction que nous avons laissée vers ce branchement, il y a encore une longueur d'environ 4^{m} de libre, sans rencontrer d'éboulement. Les dimensions sont au flanc, de 1^{m} 40 à 1^{m} 50 de largeur et 1^{m} 70 à 1^{m} 90 de hauteur à l'axe et 1^{m} à 1^{m} 20 à la base ; la voûte est un peu ogivale en certains points.

Après être sorti de cette galerie, je me suis renseigné auprès du curé, qui m'a appris que son sacristain avait, il y a quelques années, trouvé fortuitement dans son jardin l'appartement *terminus* de cette galerie. Il avait environ dix mètres de surface et, d'après lui, ne contenait aucun débris qui l'eût frappé. Les récoltes ne permettant guère à cette époque de retrouver cette partie, la plus intéressante de cette retraite, je me fais un devoir de signaler le fait, afin que d'autres puissent en profiter ultérieurement.

M. le curé de La Chamba me confirma un renseignement que j'avais eu déjà d'une autre personne : c'est qu'une galerie analogue traverse l'église de St-Jean-la-Vêtre. La même personne m'avait appris aussi qu'auprès du village de La Chambonie il en existait plusieurs autres.

J'allai de là, reconnaître les habitations gauloises du *Creux de la Vesse* et du *Jas de Chez*. Les premières sont éparses dans un grand bois de sapins et comme les dernières qui sont sur des pacages, elles sont en tout semblables, au premier aspect, à celles du communal de Jeansagnières. J'ai fait commencer une fouille dans l'une de celles du Jas de Chez et j'y ai reconnu un mur d'extrémité qui avait une forme arquée ; et avant que la nuit vint, je poussai jusqu'au *Fossat* ou *Fosso*, dont je n'étais pas éloigné, afin de me faire une idée de ce que l'on m'avait dit être des retranchements. Mais je dois à la vérité de ne pas me prononcer pour ce dernier terme. J'ai vu là, traversant d'une vallée à l'autre des sources du Lignon, sur le territoire de Chalmazelle, et sur une étendue d'environ 500 mètres, un très considérable fossé ayant, en moyenne, environ 9 à 10 mètres en gueule, 3 à 4^{m} au fond et environ 4 à 5 mètres de profondeur : les terres qui proviennent des déblais ont été rejetées, par parts égales, en revers, aussi bien sur la droite que sur la gauche et en font ainsi un fossé mitoyen. Or, il n'est pas dans les usages de la tactique militaire que les chances de combat s'égalisent comme dans nos duels et que les retranchements ne soient pas que l'œuvre d'un seul des belligérants.

Il faut donc se résigner à ne voir dans ce grand travail des hommes qu'une simple limite qui vient se terminer, sur 4 ou 500^{m} en plus de la première longueur, dans un ravin

naturel qui en fait la suite du côté nord, en face de la Jasserie de *Sagne-Bourru.*

Le plateau immense qui entoure cette division et où à cette altitude, la végétation arborescente n'est plus possible sans doute, n'est en effet recouvert que d'un assez riche pacage de bruyère et d'herbes, où s'ébattent de nombreux bestiaux pendant la belle saison. Deux écuries pour ces animaux ont été élevées sur l'extrémité nord de ce fossé, qui a été modifié, de même qu'il l'a été, au sud, par un propriétaire qui l'a nivelé, pour le joindre aux abords d'une prairie. Ailleurs, le même propriétaire a pratiqué un barrage pour diriger en irrigation les eaux qui y coulent ; mais on en suit bien le parcours entier, malgré quelques changements.

A quelle époque de notre histoire a été fait ce grand travail ? Peut-être y en a-t-il des traces dans les terriers de la terre du marquis de Talaru, si c'était une limite de particuliers, ou dans les archives des départements du Puy-de-Dôme ou de la Loire, si c'était une limite de province, car Le Brugeron, village d'Auvergne, a son territoire tout voisin, et l'un des noms de jasserie et de chemin qui le touchent et que je relève sur la carte de l'Etat-Major, donneraient quelque poids à cette dernière hypothèse : *Chemin de la Lite à Pérouse. — Jasserie de la Lite. — Chemin du Brugeron à la Lite.* Vous voyez d'ici le mot latin *lis, litis* (contestation) qui a donné naissance à notre mot français *litige.* Je crois donc, par toutes ces raisons, approcher de la vérité sur ce fossé, très contestable comme retranchement, et incontestable comme limite.

Jusqu'alors, si j'avais recueilli quelques enseignements, ma récolte pour votre musée était nulle, et pourtant je désirais bien vous pourvoir d'autres choses. Aussi, en revenant de La Chamba et Soleuille, et suivant l'ancienne voie, par la *croix de la Chaux,* qui devait être le chemin gaulois, je m'arrêtai à *La Combe,* où, sur le revers sud d'un grand bois de sapins, je reconnus des habitations comme celles du communal de Jeansagnières, de l'Amoux, de la Roche ou la Rochette, du Creux de la Vesse et du Jas de Chez. Je fis commencer une fouille dans l'une de ces cases, et le lendemain j'allai rendre visite aux deux abbés Lortet et à leur beau-frère, propriétaires de ces bois, pour les engager, ainsi qu'un autre de leurs frères,

à voir les travaux auxquels ils s'intéressaient et pour lesquels ils m'avaient donné une autorisation si bienveillante.

Pour faire plaisir à l'un d'eux, curé à Sury-le-Comtal, je fis pratiquer une tranchée dans un cône en saillie, de 4m de haut et de 10m de circonférence, qui se trouve à une vingtaine de mètres au sud des premières habitations ; car il supposait que ce pouvait être un tumulus. Nous l'avons traversé et fouillé au-dessous du terrain naturel, sans y rien trouver, et nous avons reconnu que ce mamelon était tout artificiel et provenait des déblais exécutés par suite des installations des habitations et des terrains en banquettes aux abords, et qu'il devait être un poste garantissant ce clan.

Il en était séparé par une plate-forme sur terrain naturel, de 7m, puis un talus de 4m de large, sur 2m de haut, une deuxième plate-forme de 7m de large, et un talus de 3m donnant une autre banquette de 2m de large pour arriver aux cases. Ces banquettes ont environ 70m de longueur et se raccordent avec le terre-plein habité, dans lequel j'ai reconnu treize habitations, l'une d'elles en formant quatre qui sont contigües ; toutes avaient un tertre relevé d'environ 1m 50, du côté ouest et nord, et les entrées, autant que j'ai pu les vérifier, étaient à l'est, et ouvertes aussi au midi. Les murs, dont je n'ai trouvé que très peu en place et qui avaient de 0m 60 à 0m 70 d'épaisseur, étaient pour la plupart éboulés dans le fond, dont le sol était plus nettement accusé que dans le clan de Jeansagnières. Comme dans celui-ci, j'ai recueilli un grand nombre de fragments de vases de cuisine, en grossière poterie, autour des foyers, qui étaient au nombre de trois dans cette case, la plus grande (9m × 5m,) se raccordant avec une autre de 7m × 5m. C'était peut-être la demeure des chefs du clan. Je ne décrirai pas ces fragments de vases, afin de ne pas répéter ce que j'ai dit à propos des premiers, dont ils sont l'image fidèle.

J'ai recueilli une tarière en fer ne différant guère de celles encore en usage aujourd'hui ;

Un débris de fer de cheval ;

Un très petit fragment d'urne de verre blanc ;

Un fragment de faux ou *volant*, à faucher ou moissonner ;

Un petit morceau de fer, à tige et ouverture carrée, que je

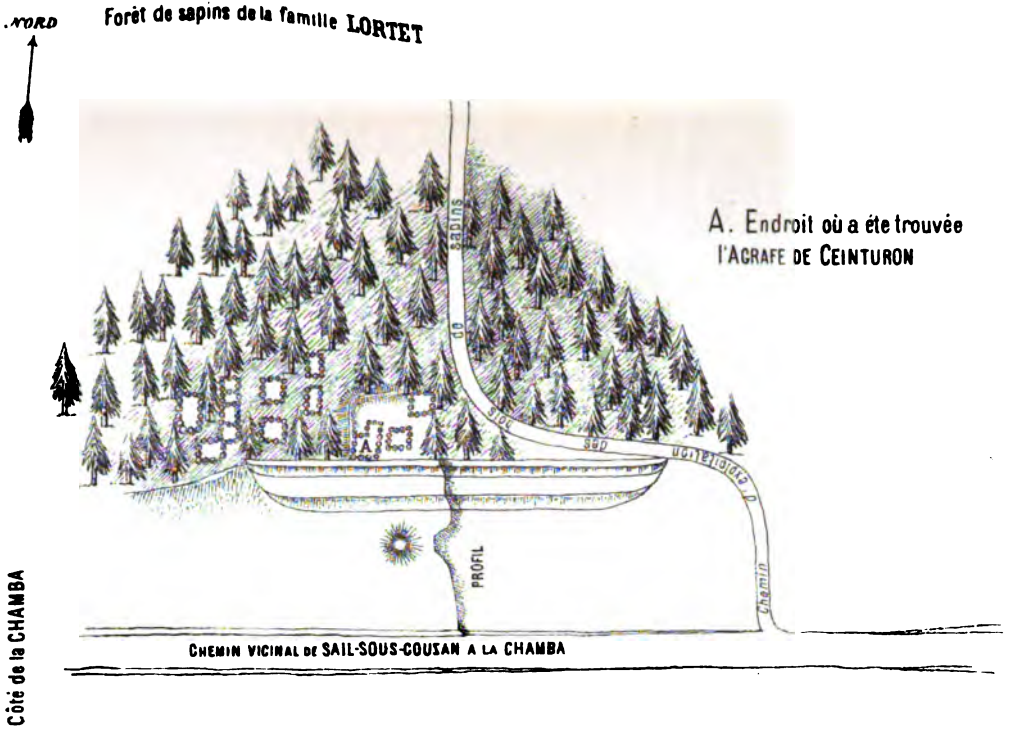

HABITATIONS GAULOISES DU BOIS DE LA COMBE COMMUNE DE GENSANNÈRE (LOIRE)

(Croquis à l'échelle de 1 à 2500)

crois être une gâche de serrure, dont la tige, plus longue et se retournant pour être rivée, devait se fixer dans un montant de bois ;

Deux pointes de flèche en fer, semblables à plus de trente qui ont été trouvées, il y a peu de temps, dans une fouille d'un *castrum* de la commune de Molles (Allier) ;

Une fusaiole ou peson de fuseau en terre cuite, dont on armait ce petit instrument pour lui donner du poids et aider à la torsion du fil ou de la laine ; ce peson a été fait sur place, avec un fragment *d'imbrex* ou tuile creuse et usé à la meule, puis perforé ; il a 0m 04 de diamètre ; nous avons trouvé deux autres fragments de même terre cuite, avec lesquels on devait en façonner d'autres,

Une petite meule à bras, de 0m 32 de diamètre, en arkose d'Auvergne, ce qui pourrait indiquer d'où ces peuplades étaient venues. Cette meule est à surface plane et est percée au centre ; elle est polie et a subi un long usage ;

Enfin, une agrafe de ceinturon, de bronze émaillé de bleu et de vert, avec traces de dorure, dont la plaque carrée, de

0m 04 de côté, représente un oiseau, le bec ouvert et la tête abaissée. L'encadrement d'émail bleu est rehaussé de petits points rouges, entourés d'émail blanc ; l'émail vert n'a pu résister au soulèvement produit par la formation de la patine et, bien que cloisonné dans le bronze, il se désagrège facilement ; on remarque aussi, en outre de la dorure du champ, de minces filets dorés qui entouraient le sujet représenté.

Le renflement de la boucle de ce ceinturon est savamment

gravé de volutes aussi émaillées de bleu, sur fond jadis doré, et d'une fine exécution.

Notre savant confrère et ami J.-G. Bulliot a découvert au Beuvray (*Bibracte*), un atelier d'émailleur gaulois où il a rencontré des objets terminés, d'autres seulement en cours de fabrication, et il a élucidé ainsi un point obscur de notre industrie nationale. Il n'est pas douteux que l'agrafe de la Combe, trouvée associée à tous ces fragments gaulois, ne soit un des produits de nos ancêtres et, pour ma part, je suis heureux d'avoir pu, par sa découverte, vous offrir une des pièces d'art de cette époque reculée.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués et confraternels,

BERTRAND,

Vice-Président de la Société d'Emulation de l'Allier.

Après la lecture du mémoire de M. Bertrand, divers objets provenant des fouilles de Jeansagnières et notamment la boucle de ceinture en métal émaillé sont mis sous les yeux de la Société.

Les membres présents prient M. le Président d'être leur interprète auprès de M. Bertrand, pour le remercier de son intéressante communication et du don nouveau qu'il veut bien faire à la Société.

Les souterrains du Forez. Les Clusels.
— Observations de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand fait remarquer l'extrême intérêt de la communication faite par M. Bertrand. Il est bien regrettable que les souterrains étudiés par lui avec tant de soin et de patience ne lui aient livré aucun objet permettant de fixer avec quelque certitude l'époque où ils ont été creusés.

Jusqu'à présent, les explorateurs peu nombreux qui ont pénétré dans les excavations du même genre signalées sur plusieurs autres points du Forez ne

paraissent pas avoir été beaucoup plus heureux.

Ce n'est pas que ces monuments soient fort rares. M. Durand en cite quelques-uns. Au nombre des plus remarquables est le souterrain qui débouche sur la route de Roanne au Puy, dans la traversée du bourg d'Arthun, au pied de la nouvelle maison d'école; il est creusé dans le *gor* ou sable fossile et se prolonge, dit-on, assez loin sous les vignes du côté de l'ouest. Une galerie analogue traverse le jardin de la cure de Trelins et vient aboutir dans les caves de M. Mournand. A Bazourges, commune de Boisset-Saint-Priest, M. Nicolas en a récemment découvert un autre dont la longueur est considérable. Lors de la construction du chemin de fer de Saint-Etienne à Clermont, le pic des terrassiers éventra, au hameau d'Anzon, commune de Saint-Laurent-sous-Rochefort, un souterrain qui fut presque immédiatement muré. A Saint-Sixte, il en existe un taillé dans le roc et communiquant avec la maison Moreau, près du cimetière. Dans la même commune, le défoncement d'un terrain en vue d'y planter de la vigne en a fait naguères découvrir un autre en soir et à proximité du chemin de Theil à Varennes, loin de tout lieu actuellement habité; cette cachette ou ce refuge devait exister au XIV^e^ siècle, car il semble être mentionné, sous le nom de *Clusel de Theil*, dans un terrier des années 1400 à 1402 (1). On croit en effet que ce mot de *Clusel*, *Closel*, a le sens d'excavation, souterrain. Gras a signalé un certain nombre de lieux qui le portent (2). On en

(1) *Et* Clusel de Theil, *juxta iter quo itur de Varennis versus Theil ex occidente.* (Archives de la Loire. Terrier *Gaudet*, de Bussy. f° 157). Texte obligeamment communiqué par M. Aug. Chaverondier.

(2) *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez*, p. 41.

peut aisément grossir la liste (1). A Jeansagnières même il existe un hameau du *Cluzet*, qui possède aussi probablement sa galerie secrète. Les chercheurs feront bien de tenir compte de cette appellation, partout elle se rencontre.

Des monuments similaires ont été observés dans les départements voisins. M. Bertrand signale ceux du Puy-de-Dôme. Dans la commune d'Arconsat faisant partie de ce département, sur la limite même du Forez, un souterrain creusé dans le gor fut découvert il y a un certain nombre d'années; son entrée se voit au milieu d'un champ, au lieu dit *les Bessières*, près du hameau de la Croix du Poyet, entre la route de Lyon à Bordeaux et le chemin de

---

(1) Le *Clozet* (Champoly), sur le chemin de Champoly à Corbillon (Cabinet de M. le vicomte de Meaux. Terrier d'Urfé, signé *Lestra* et *Relanges*, 1539, f^os^ 37, 235). — Le *Cluzel*, hameau (Grammont). — Le *Clauzet* (Gumières ?) sur le chemin de Chazelles à Saint-Anthème (arch. de la Diana. Terrier *Regnault*, de Gumières, 1513-1516, f° 143). — Le *Clusel* (les Noës). (Noëlas. *Dict. géographique du canton de Saint-Haon*). — Le *Clausel* (Luriec), sur le chemin de Luriec à Reyriec (arch. de la Diana. Terrier *Pomel*, de Saint-Bonnet-le-Château, 1549-1580, f° 39). — Le *Cluzel* (Nollieu), près Pizay (arch. de Goutelas. Etat des terres tachibles de la commanderie de Verrières, XVI^e^ siècle, f° 64). — Le *Closet* (Saint-Just-en-Bas), sur le chemin du Verney au Genetey (arch. de la sacristie de Saint-Just. Terrier *Poncet*, 1484-1535, f° 58). — Le *Cluzel* (Saint-Just-en-Chevalet), près la Borja (Cabinet de M. le vicomte de Meaux. Terrier *du Bost*, de Saint-Just, copie ancienne, f° 88). — Le *Clauzet* (Saint-Maurice-en-Gourgois), communal près le hameau de Sabonnières (arch. de la Diana. Terrier *Pomel* précité, f° 244 v°). De plus amples recherches en feraient sans doute découvrir beaucoup d'autres.

On trouve dans du Cange, au mot *Clusella*, ce curieux texte emprunté à une ordonnance de Raymond VII, comte de Toulouse, contre les Albigeois, de l'an 1223 : *Et omnes cabanæ suspectæ a communi castrorum habitatione remotæ, et speluncæ inforciatæ, et* Clusellæ *in locis suspectis et diffamatis destruantur, vel obturentur*.

fer. M. Durand cite aussi l'importante galerie souterraine qui existe dans la commune de Pontcharra (Rhône), sur le chemin de Miolan à Vindry (1); elle offre la plus grande ressemblance avec celles d'Arconsat et d'Arthun.

Vitraux offerts par M. de Becdelièvre.

M. le vicomte de Becdelièvre offre pour le musée de très beaux débris de vitraux de la fin du XV^e^ siècle, de provenance inconnue. Des remerciements sont votés à M. de Becdelièvre pour cette nouvelle preuve de générosité.

Inscription de la maîtresse cloche de Saint-Jean-la-Vêtre. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand communique à la Société l'inscription de la principale cloche de Saint-Jean-la-Vêtre, qu'il a relevée avec le concours de M. le vicaire de la paroisse et de M. Eleuthère Brassart.

+ LAVDO DEVM VERVM PLEBEM VOCO CONGREGO CLERVM (*cœur enflammé*) TEMPESTATES REPELLO (*fleur de lys*) MORTVOS (*cœur enflammé*) || (*Tête de Christ*) PLORO (*fleur de lys*) VOX MEA CVNCTORVM EST TERROR DEMONORVM (*fleuron carré*) IN HONOREM STI IOANNIS BAPTISTÆ (*fleur de lys*) || 1749 M^er^ GEORGE GRANGE CVRE (*fleuron*) I BERTRAND (*fleuron carré*) G THIEN (*fleuron*) C POMMIER PRETRES (*fleuron*) M^r^ FRANCOIS EDME DE CHAUSSECOURTE SG^r^ DVBOST PARRAIN (*fleuron carré*) DAME CLAUDINE || (*main indicatrice*) DAPCHON PRIEURE DE LEIGNIEU MARRAINE (*espace vide*) BAPTISTE MOREL MATHIEU DAVAL LVMINIERS 1749

(1) V. Mémoires de la Diana, t. 1^er^, p. 91.

Sur le flanc de la cloche, crucifix dont la croix, fleuronnée à ses extrémités, repose sur une tête d'ange ; elle est accostée de deux figures, sans doute la Vierge et saint Jean, qui tiennent élevés des objets sphériques difficiles à déterminer. La face opposée porte une croix grecque fleuronnée ; au centre, un médaillon rond contient la représentation de la Vierge à mi-corps.

Entre ces deux croix, quatre cartouches carrés renferment les sujets suivants :

1° Saint Jean-Baptiste à mi-corps, tenant l'Agneau et une croix garnie de sa banderolle ; en bas, S IEAN.

2° Saint à mi-corps, un livre sous le bras (saint Jean-l'Evangéliste ?).

3° Evèque debout, de face, bénissant de la main droite et tenant la crosse de la main gauche (saint Jean-Chrysostôme ou saint François de Sales, patron du parrain ?).

4° La Vierge assise, couronnée, les pieds sur un croissant ; elle tient un sceptre de la main droite et de la gauche l'Enfant Jésus, qui porte la boule du monde.

Au-dessous de cette ligne de cartouches et sur les deux faces principales de la cloche, deux cartouches ovales de plus petite dimension portent au centre une cloche couronnée et accostée de deux étoiles et autour ces légendes : sur le premier, CLAVDE SEVROT, sur l'autre, IEAN SEVROT.

Les anses sont ornés de mascarons bien exécutés, l'extrémité du battant est enjolivée de grossières ciselures en zig-zag.

On remarquera dans l'inscription l'emploi simul-

tané du V et de l'U à l'intérieur des mots.

La séance est levée.

Le Président,

Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,

ELEUTHÈRE BRASSART.

II.

Excursion archéologique
à Montrond, Jourcey et St-Galmier.

le 13 juillet 1836.

Commissaires : MM. Maurice de Boissieu, Joseph Desjoyaux, René Dugas de la Catonnière et Henri Forissier.

Questionnaire.

MONTROND.

Voies romaines. — Chemin *de l'Etra*. — *Via lionneysa*.

La butte sur laquelle s'élève le château est-elle naturelle ou factice ? — Quels sont les premiers textes où Montrond est mentionné ? — Date des différentes constructions dont les ruines subsistent aujourd'hui. — Architecture militaire. Fossés, enceintes et tours. — Portail et fenêtres de la Renaissance.

Seigneurs de Montrond. — Limites de la seigneurie.

JOURCEY.

Prieuré et prieures de Jourcey.

Caractères architectoniques de l'église. — Intéressants chapiteaux romans. — Croix de pierre ornée et armoriée dans un des angles extérieurs près de l'abside.

SAINT-GALMIER.

La station d'*Aquæ Segetæ* doit-elle être placée à Saint-Galmier ? — Où faut-il rechercher *Auditiacus*, mentionné par les Bollandistes dans la vie de saint Galmier ? — Thermes romains découverts en 1846 et de nouveau mis au jour en 1883. En relever exactement le plan. Monnaies, fragments de tuyaux en plomb et poteries diverses trouvées dans les fouilles.

Saint-Galmier dans l'armorial de Guillaume Revel.

Les comtes de Forez à Saint-Galmier. — Châtelains. — Prévôts. — Charte de franchises. — Enceinte de l'ancien château et des remparts de la ville. — Emplacement et noms des tours.

Eglise paroissiale. — Date de sa construction. — Y a-t-il dans la région d'autres églises éclairées de la même manière par les nefs latérales ? — Faut-il voir dans le clocher actuel le donjon de l'ancien château ? — Triptyque de N.-D. du Pilier. — Fonts baptismaux.

Anciennes chapelles de Sainte-Catherine près de la Fontfort et de Saint-Clément.

L'hôpital, jadis couvent des Cordeliers. — Rétable de la chapelle.

Porte sculptée de la maison dite *de la Devise*. — Maisons du Moyen-Age et de la Renaissance.

Pont de Gavet.

Teillière. — Ses possesseurs : les Jomar ; les comtes de Forez ; les Baronnat. — La chapelle. — La grande salle. — Détails intéressants d'architecture du XIV^{e} siècle.

Pont du Chambon, dit *des Romains*.

III.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Barbier de Montault (Mgr X.), sa notice : Bibliographie. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien,* tome IV, 3e livraison, année 1886). S. l. n. d., in-4°.

Becdelièvre (vicomte de), sept fragments de vitraux : 1° Tête de Christ ? 2° Tête de saint ; 3° et 4° Têtes d'homme et de femme, coiffure et costumes du XVe siècle, probablement portraits des donateurs ; 5°, 6° et 7° Parties d'encadrements.

Grisaille rehaussée de jaune. — XVe siècle.

Bernaud, propriétaire à Moind : Denier d'argent de Marc-Aurèle César, frappé de 140 à 143 de J.-C., trouvé sur l'emplacement de fouilles exécutées par la Diana, en 1883, dans la propriété du donateur.

Cette pièce est ainsi déterminée par M. Philippe Testenoire-Lafayette :

AVRELIVS CÆSAR AVG PII F COS

La tête jeune nue à droite.

R/ PIETAS AVG.

Couteau de sacrificateur, vase à sacrifice, bâton d'augure et simpule.

Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier : Plaque et boucle de ceinture, poteries et objets divers provenant de nouvelles fouilles exécutées à Jeansagnières (voir plus haut pages 347 et suivantes).

Dulac (Jean-Baptiste), architecte, sa notice : *Champdieu et les monuments gothiques.* St-Etienne, (Théolier et Cie), 1886, in-12.

Goure, géomètre à Lérigneu : *Arrêt du Conseil d'Etat qui casse des délibérations prises par les municipalités de Marsangy, Termency, Angely et Buisson, concernant le payement des droits de champart, terrages et autres* (11 *juillet* 1790). Lyon, (Bruyset fils aîné), 1790, in-plano.

— *Loi pour la formation d'un tribunal de cassation* (1er *décembre* 1790). Lyon, (Aimé de la Roche), 1791, in-plano.

— *Loi relative au commerce au delà du Cap de Bonne-Espérance et aux colonies françaises* (6 *juillet* 1791). Lyon, (Aimé de la Roche), 1791, in-plano.

— *Proclamation du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale concernant l'armée navale* (7 *juillet* 1790). Lyon, (Bruyset fils aîné), 1790, in-plano.

— Laracine (Marin) : *Souvenir de la fête fédérale de gymnastique et de tir des armes réunies à la Chaux-de-Fonds en* 1850. La Chaux-de-Fonds, (Heinzely), 1850, in-18.

— Vente par Antoine Dessendoz, du village d'Essendoz, paroisse de St-Bonnet-le-Quoriaulx, aux frères Vidal et Antoine Dandré, d'une maison avec jardin appelée Dessendoz, située au bourg de Saint-Bonnet, pour le prix de 20 écus sol. Fournier, notaire. — 20 août 1595.

Expédition authentique. — Papier.

— Reconnaissance de pension faite par noble Jacques de Girard, seigneur de Collombettes et Grandris, Georges et Jean Guillot, au profit de Pierre Fournier, de Planchas, paroisse de Saint-Bonnet-le-Quoriaulx. Monates, notaire. — 3 mai 1603.

Expédition authentique. — Papier.

— Bail à ferme de la moitié de la dîme du village de Planchas, paroisse de Saint-Bonnet, dépendant des

prébendes de la Salvattatté, passé par révérend dom Yves Gaigneron, religieux de l'ordre de saint Benoît, congrégation de Saint-Maur, procureur de l'abbaye de la Chaise-Dieu, à Pierre Cognassi, dudit village des Planchas, moyennant deux sestiers douze bichets bled soigle mesure de Chastelneuf. Forestier, notaire. — 5 juillet 1677.

Expédition authentique. — Papier.

— Assignation donnée par Jean-Baptiste Joanny, huissier à Roche, à la requête de dame Marie-Antoinette Punctis de la Tour, veuve et héritière fidéicommise de défunt Pierre Puy du Perrier, président lieutenant général, juge domanial du comté de Forez, à Claude Chambon, du village des Planchas, paroisse de Saint-Bonnet de Courraux, aux fins de venir reconnaître s'il est tenancier de fonds articulés dans le terrier Renevier de la rente de la Bastie. — 17 juillet 1723.

Cet exploit contient copie des actes suivants : 1° vente des rentes nobles appelées de la Bastie, du Verdier, Robertet, de Ladvieu, de la Bénissondieu et Gasilland qui se lèvent à Montbrison et dans les environs, Roche, Châtelneuf et Saint-Bonnet de Coureaux, par Jean Papon, sieur de Gazilland, lieutenant-colonel au régiment de La Barre, à Pierre Puy du Perrier, seigneur de Merlieu, conseiller du Roi, président lieutenant général au bailliage de Forez. Mivière ? notaire. — 5 janvier 1719.

2° Testament olographe de Pierre Puy du Perrier, instituant sa femme Antoinette Punctis de la Tour son héritière universelle et fiduciaire à la charge par elle de désigner un héritier. — 4 juin 1721.

3° Réponse faite au terrier Renevier de la rente de la Bastie, folio 125, par *Joannes Symon de Orto*. — 15 novembre 1525.

Papier.

Huguet (Amédée) et Rolland (Michel) : Briques historiées portant en relief les armes d'Anne Dauphine, duchesse de Bourbon et comtesse de Forez.

Terre cuite. Dimensions : 0m 30 en carré, épaisseur 0m 09. — XVe siècle.

Jeannez (Edouard), sa notice : *Le prieuré, l'église, la ville et la justice de Pouilly-les-Nonnains.* (Extrait du *Roannais Illustré*, 2e série, nos 3 et 4). Lyon, Aug. Brun ; 1886, in-4°.

Lachmann (Emile), compositeur de musique, une de ses œuvres musicales : *Menuet hongrois*, pour piano seul et pour piano et orgue, op. 477, dédié à S. M. Marie-Christine d'Autriche, reine d'Espagne. Paris, Parsy, s. d., in-4°.

Marsy (comte de), directeur de la Société française d'archéologie, sa notice : *Discours d'ouverture du Congrès archéologique de Nantes.* (Extrait du *Bulletin monumental*, n° 4, 1886). Paris, Champion ; Caen, H. Delesques ; 1886, in-8°.

Maussier (P.-B.), sa notice : *Etude sur le pays des Ségusiaves.* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, septembre 1886). Saint-Etienne, 1886, in-8°.

Exemplaire augmenté du Questionnaire *manuscrit* de la commission forézienne de l'histoire des Gaules. Octobre 1886.

Ministère de l'Instruction publique : *Discours prononcé par M. Réné Goblet, ministre, le samedi 1er mai 1886, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.* Paris, 1886, in-8°.

Journal des Savants. Juin-juillet 1886.

Boissier (Gaston) : Les rues du Forum et la tribune aux harangues. — Dareste (R.) : Recherches sur quelques problèmes d'histoire, par M. Fustel de Coulanges.

Portier (Léon) : Fragments de sculptures figurant une feuille de vigne et des raisins, trouvés en 1885 dans les déblais de la crypte de l'église bénédictine de Saint-Romain-le-Puy.

Granit et grès.

Puy de La Bastie (Octave) : Portion d'un lambris sculpté et doré par parties, provenant du château de La Bastie d'Urfé. Au centre, le blason peint de Claude d'Urfé, baron d'Entragues, *écartelé aux 1 et 4 d'Urfé, le chef chargé d'un lambel d'argent, aux 2 et 3 d'azur à trois flanchis d'argent, au chef d'or chargé de trois flanchis d'azur* (*Balsac*). Voir Aug. Bernard, *Les d'Urfé,* page 52.

Bois. — Longueur 1m 30; largeur 0m 38. — XVIe siècle.

Rostaing (baron de) : *Les Rostagni de Nice et les Rostaing du Forez.* (Extrait, en placard, de l'*Ancien Forez*, octobre 1886). S. l. n. d. (Montbrison, Huguet), 1886, in-8°.

Sainte-Colombe (comte Rodolphe de) : Inventaire, signé *Dru* et *Forgiron*, des meubles et papiers du château de Villette, dressé après le décès de Jacques de Sainte-Colombe, en présence de Claudine de Semur, sa veuve, et de Rolin de Sainte-Colombe, leur fils aîné, les 26, 27, 28 février, 1er, 5, 6, 7 mars 1603.

Dans presque tous les appartements, même dans la chapelle, se trouvent des coffres, la plupart scellés, appartenant aux sujets de la seigneurie de Villette et par eux « baillés en garde depuis les troubles ».

L'argenterie garnissant un dressoir est composée de « ung « bassin à laver, deulx esguières, deulx sallières et une es- « cuelle à houreille ». Toutes ces pièces armoriées de « troys « barres rouges et quatre blanches » (*Semur*), sont estimées au poids, à raison de 15 livres tournois la livre.

Parmi les nombreux titres inventoriés figurent notamment : Archives du greffe de la justice de Villette ; — divers terriers de la seigneurie de Villette et des rentes d'Affoz, de la Lièguc, d'Haulteville et de Thorigny ; — « Vente de la maison et « segneurye de Villette au prouffict de noble Anthoine de « Ste-Colombe contre noble Jacques de Rocheffort, du Ve no- « vembre mil cinq cens ving, signé de la Fay ; » — Quictance

« de Me Guillaume Linocier regeant à Tournon, de la pention « des enfants du dict sieur de la somme deIXxx XVII livres, « du IIIe de febvrier VIe I, signé du dict Linocier. » — Quic- « tance generalle passée par dame religieuse du convent de « Joursay, au prouffict du dict noble George de Ste-Colombe « montant cent livres pour la constitution de dame Loyse leur « fille, et datté du XX aoust Ve LXIIII, signé Gay. »

Titres concernant les granges Carye, des Chenevas, du Colombier, Fouretz, Jallas, Langloys, des Mollières, Pignard et Pillon.

Le bétail est estimé : une mule avec son *arnoys*, 75 livres ; — une jument, 60 livres ; — la paire de bœufs *harables*, 50 livres ; — les vaches, de 13 à 25 livres.

Cet inventaire, contenu dans deux cahiers renfermant actuellement 80 feuillets écrits, est incomplet du commencement et de la fin.

Original. — Papier.

Echanges.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* 6e année, nos 3 et 4. Mai-juillet 1886.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin.* 36, 37 et 38e livraisons, 6e année. Mars-avril 1886.

Ministère de l'Instruction publique : *Bulletin archéologique.* N° 2. Année 1886.

Belenet (de) : Note sur l'Enfida et la vallée de l'Oued-Mahrouf. — Blanchère (de la) : Découvertes archéologiques à Carthage et dans la presqu'île du cap Bon. — Delattre (le R. P.) : Notice sur la basilique chrétienne découverte à Damous-Karita, près Carthage.

— *Bulletin des bibliothèques et des archives.* N° 2. Année 1886.

Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions.*

Tome XIII, nos 2 et 3. Mars-juin 1886.

Smithsonian Institution : *Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year* 1884.

Mason (O.-T.) : Collection d'antiquités Guesde à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire : *Bulletin.* Nos 5, 6, 7, 8 et 9. Mai-septembre 1886.

Maussier (P.-B.) : Etude sur le pays des Ségusiaves.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin.* 17e année, no 8. Août 1886.

Société de Borda. *Bulletin.* 11e année. 2e trimestre 1886.

Blanchet (J.-Adrien) : Documents pour servir à l'histoire monétaire de la Navarre et du Béarn de 1562 à 1629.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne.* 3e année, no 4. Juillet-août 1886.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 1er et 2e trimestres 1886.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Bulletin.* VIe volume, 4e livraison. Octobre 1886.

Société d'Etudes des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 5e année, no 20. Octobre-décembre 1886.

Société Eduenne des lettres, sciences et arts. *Mémoires.* Tome XIV. Année 1885.

Bulliot (J.-G) : Fouilles du Beuvray (1884). Le Theurot de la Roche. — Lefèvre-Pontalis (Eugène) : Etude historique et archéologique sur l'église de Paray-le-Monial.

Société historique et archéologique du Maine :

Revue historique et archéologique du Maine. Tome XIX, 1er semestre 1886.

Triger (Robert) : Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise. Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain. *Revue.* 7e et 8e livraisons. Juillet-août 1886.

Marchand (abbé F.) : L'abbaye de Chassagne.

Tardieu (Ambroise) : L'*Auvergne illustrée.* Nos 9, 10, et 11. Août-octobre 1886.

Abonnements.

Ancien (l') *Forez.* Revue historique et archéologique. 5e année. Août-septembre 1886.

Le Conte (J.) : Oraison funèbre de Fr. de Lascaris d'Urfé. Communication. — Révérend du Mesnil (Edmond) : La légende de saint Domnin et les reliques de Champdieu. — Les Etats-Généraux de 1789 en Forez.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVII, 3e livraison. Année 1886.

Bouchot (Henri) : Catalogue des dessins d'Etienne Martellange, architecte des Jésuites (1605-1639).

Bulletin monumental. 6e série, tome II, nos 3 et 4. Mai-août 1886.

Barthélemy (Comte Ed. de) : Le trousseau de Marguerite de Valois, duchesse de Savoie. — Marsy (comte de) : Compte-rendu du Congrès archéologique de Nantes.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXIV, 1re, 2e et 3e livraisons. Juillet-septembre 1886.

Revue archéologique. 3e série, tome VIII. Juillet-août 1886.

Clermont-Ganneau : Antiquités et inscriptions inédites de Palmyre.

Revue du Lyonnais. 47e année, 5e série, tome II, nos 1, 2 et 3. Juillet-septembre 1886.

Steyert (A.) : Le grec Clitophon, premier historien de Lyon. L'étymologie de Lugdunum.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 40. Juillet-août 1886.

Allmer (Auguste) : Lugdunum (suite). Territoire de la Colonie de Lyon.

Roannais illustré. 2e série. 4e livraison. Juillet 1886.

Jeannez (Edouard) : Le prieuré, l'église, la ville et la justice de Pouilly-les-Nonnains. — Révérend du Mesnil (Edmond) : Le Roannais féodal. Le fief de la Tour et de Bourgneuf. — Sugny (comte Fr. de) : Le château de Genetines.

Acquisitions.

Acta Sanctorum, octobris : tomus XIII, quo dies trigesimus, trigesimus primus et partim vigesimus nonus continentur.

IV.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Avril (Joannès), licencié ès-lettres, à Montbrison, reçu le 21 août 1886.

M. Baudrier, rue du Plat, 8, à Lyon, reçu le 21 août 1886.

M. Boulin (Hector), ingénieur civil, directeur de la Compagnie d'assurances la France, à Montbrison, reçu le 21 août 1886.

M. l'abbé Epinat, vicaire à Messimy, reçu le 21 août 1886.

M. l'abbé Rochette, curé de Saint-Georges-Hauteville, reçu le 25 août 1886.

M. l'abbé Prajoux (Joseph), professeur au petit séminaire de Saint-Jean, à Lyon, reçu le 31 octobre 1886.

M. Sanlaville (Gabriel), avocat à la Cour d'appel, rue du Plat, à Lyon, reçu le 12 novembre 1886.

Membre correspondant.

M. Breghot du Lut, membre de la Société littéraire de Lyon, rue Pierre Dupont, 28, à Lyon, reçu le 24 octobre 1886.

Démissionnaire.

M. le général Borson, à Montpellier, membre titulaire.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 6 décembre 1886.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, vicomte de Becdelièvre, Maurice de Boissieu, Boulin, Brassart, Coudour, V. Durand, abbé Faury, Gonnard, Huguet, Jacquet, Joulin, Miolane, de Montrouge, E. Morel, G. Morel, comte de Neufbourg, baron des Périchons, W. Poidebard, comte de Poncins, O. Puy de la Bastie, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Rostaing, Testenoire-Lafayette, Thiollier, Varin. M. le vicomte O. de Poli, ancien sous-préfet de Roanne, ancien préfet, assiste à la séance.

M. le Président invite l'assemblée à prendre connaissance du premier exemplaire du livre sur *La Bastie d'Urfé et ses seigneurs,* qui vient d'être déposé sur le bureau. Les deux dernières feuilles sont encore en épreuves, mais le tirage en sera fait rapidement. Sous peu de jours l'ouvrage pourra être remis aux sociétaires et aux souscripteurs.

M. le Président remercie, de nouveau, M. Félix Thiollier du magnifique cadeau qu'il a bien voulu faire à la Société de la Diana, en illustrant de tant de belles planches la monographie de La Bastie.

Il le prie de vouloir bien ne pas s'arrêter en si beau chemin, et de publier un choix des précieuses photographies qu'il possède et dont une très faible partie était exposée à la Diana, lors du Congrès. Il croit être l'interprète de tous ses confrères en réclamant un *Album forézien* dont il trouvera sans peine les éléments dans sa riche collection.

M. Félix Thiollier répond qu'en effet il possède trois à quatre mille clichés, dont bon nombre ont été faits il y a plus de vingt ans ; depuis cette époque, plus d'un tiers des monuments photographiés ont été modifiés ou détruits.

Je crois bien, dit-il, qu'il sera bon de tirer parti au plus tôt de mes clichés ; car dans quelques années il pourrait n'en rester que des verres blancs, propres au plus à vitrer une serre, si toutefois mes héritiers ont le goût des plantes grasses. Puisque M. le Président veut bien m'y engager, je chercherai une combinaison permettant de donner, avec un texte, deux à trois cents vues, tant héliogravées que gravées. Pour ces dernières, je pense pouvoir obtenir la collaboration d'artistes connus. J'espère aussi que le concours de mes confrères de la Diana ne me fera pas défaut pour la rédaction du texte.

M. le Président dit qu'il a toute confiance dans ce que fera M. Thiollier ; sa compétence est à la hauteur de son zèle.

L'Espinasse en Roannais. — Communication de Mgr Poyet.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée de Jérusalem par Mgr Poyet, protonotaire apostolique, chanoine du Saint-Sépulcre, et contenant d'intéressants renseignements sur l'Espinasse-en-Roannais.

Après avoir rappelé que ce nom est aujourd'hui

porté par une réunion de quelques maisons et un assez vaste territoire, couvert en majeure partie de bois de haute futaie et de taillis, que se partagent les communes de Saint-Forgeux et Saint-Germain-l'Espinasse, deux villages jadis situés à la limite de la Bourgogne et du Forez, et dont M. Terray du Rosier, procureur général en la Cour des Aides de Paris, fut le dernier seigneur, Mgr Poyet ajoute :

Dans les registres de la nouvelle municipalité de Saint-Forgeux, 1793, 6 novembre, il est dit : « le maire et les citoyens municipaux ont requis le citoyen Antoine Bailly d'apporter tous les papiers et titres qu'il peut avoir concernant le terrier de Lespinasse du ci-devant Terray. »

Il n'y est pas dit qu'ils les livrèrent aux flammes comme on le fit partout ailleurs pour les terriers des seigneuries et des cures, comme on le fit pour le terrier de la cure de Saint-Forgeux, le 3 novembre 1793, d'après les registres de la nouvelle municipalité : « L'an deux de la République Française une et indivisible, le maire de Saint-Forgeux et les municipaux assemblés sur la place publique de la commune ont brûlé, conformément à la loi, le terrier de la cure dudit Saint-Forgeux. »

On peut donc croire que le terrier de la seigneurie de l'Espinasse existe quelque part et qu'on aura la bonne fortune de le découvrir un jour.

Dans les anciens actes de baptêmes, de mariages et décès rédigés par les curés de St-Forgeux (aujourd'hui à la mairie), il est fait mention plusieurs fois de la baronnie de l'Espinasse : « 1675, 23 février, baptême de Antoine Bouleton. Parrain messire Anthoine Perroy, greffier de la baronnie de l Espinasse de Saint-Germain. — 1676, 20 novembre, baptême d'Antoine fils de Jean Gontier, notaire royal. Parrain Antoine Perroy, greffier des terres et juridiction de l'Espinasse (cette famille existe encore à Saint-Germain). »

1683, mention de Me Claude Beauvoir, juge des terres de la baronnie de l'Espinasse. Les conséquences de ces dénominations, juge de la baronie de l'Espinasse, greffier etc. sont faciles à déduire. Pourquoi dans ce petit hameau, un tribunal, le droit de justice ?

En 1790, deux foires importantes se tenaient chaque année au hameau de l'Espinasse. Un arrêté du Directoire du 4 germinal an deux de la République Française autorise à transporter à Saint-Forgeux les foires et les halles du hameau de l'Espinasse.

Il y avait aussi à cette époque dans ce hameau une chapelle dédiée à saint Michel. Le curé de Saint-Forgeux y allait célébrer la messe quelques fois et surtout le 29 septembre, fête de l'Archange. Saint-Germain a hérité de cette fête religieuse.

La plus grande partie des biens de l'ancienne seigneurie de l'Espinasse, passés des Terray du Rosier au marquis de Lévis, étaient naguères possédés par M. le marquis de la Ferté-Meun. Celui-ci a vendu les terres, le petit château antique, la vieille tour carrée qui se trouve dans le hameau même. Le très-antique moulin en a été détaché il y a au moins deux cents ans et vendu à une famille Bailly, dont les descendants l'exploitent encore.

Cette famille possède l'inscription de l'ancienne cloche de la chapelle Saint-Michel, de l'an 1500, chapelle démolie après la révolution ; des médailles romaines trouvées dans les ruines du hameau, etc.

Le petit château actuel, en briques disposées avec symétrie, ne doit pas remonter bien haut dans sa plus grande partie ; mais il s'y trouve sur une porte une ancienne inscription, au rez-de-chaussée une salle voûtée avec arcs aigus quoique un peu surbaissés, une large cheminée comme on les faisait au moyen-âge.

En creusant des excavations aux alentours on a découvert des murs de fondations antiques, très larges, très solides.

Tout indique qu'il y a eu là, dès la plus haute antiquité, sinon une ville, au moins un *castellum*, comme Saint-Haon-le-Châtel.

Au sujet de l'ancienne famille de l'Espinasse, M. le vicomte O. de Poli dit que le cabinet des titres de la Bibliothèque nationale possède une généalogie de cette famille depuis le XI[e] siècle.

M. Vincent Durand ajoute que l'Espinasse étant

en Bourgogne et non en Forez, il faudrait, pour être complètement renseigné sur la seigneurie dont il s'agit, consulter les archives du duché de Bourgogne. Ces archives contiennent de nombreuses indications sur la partie du département de la Loire qui dépendait de cette province. Comme exemple, M. Durand cite le curieux document relatif à l'arrière-ban de Bourgogne en 1474, publié par M. Gabriel Dumay dans les *Mémoires* de la *Société Eduenne* (1).

Note de M. Jeannez, sur Ambierle, la Bénisson-Dieu et Charlieu.

M. le Président communique à la Société les renseignements suivants qui lui sont transmis par M. Jeannez.

Eglise d'Ambierle. — La commission des Monuments Historiques a, dans sa séance du 5 novembre, approuvé le deuxième chapitre du devis des restaurations demandées au ministre des Beaux-Arts et admises en principe depuis janvier dernier.

Ce chapitre concerne la restauration et la réparation totale de l'ancienne vitrerie. La commission a voté pour ce travail, dont le coût a été évalué à 11.502 francs, une première subvention de 4.000 francs. La fabrique d'Ambierle avait voté il y a trois mois 4.000 francs. Total 8.000 francs. Reste à trouver 3.502 francs qui seront faits, soit par le conseil municipal d'Ambierle, soit par les Cultes.

Voici ces précieux vitraux sauvés, et il était temps. Merci à MM. Selmersheim, Viollet-le-duc, Bruyerre et à tous les membres de la Commission ; car la décision a été prise à l'unanimité.

Nos verrières d'Ambierle auront bien mérité de la Diana, car c'est nous qui les avons fait connaître aux hommes compétents, qui en avons signalé la valeur, l'intérêt, il y a bien-

(1) Nouvelle série, t. XI, p. 75 et suiv.

tôt sept ans. Les membres du Congrès, au cours de leur visite l'an dernier, ont fortifié nos indications, corroboré nos réclamations et donné raison à toutes les conclusions que j'avais cru devoir insérer dans un mémoire spécial adressé, il y a cinq ans, a la commission des Monuments Historiques.

Quant à la chapelle de Pierrefitte, pour laquelle la fabrique d'Ambierle avait émis un vote négatif, sa restauration est assurée aussi. Le rapporteur, en effet, m'a fait savoir que cette restitution est décidée, qu'elle se fera, que la sacristie sera installée dans les bâtiments claustraux adjacents à l'église, côté sud, et que l'on compte toujours sur la souscription promise par M. le duc de Cadore, représentant actuel des seigneurs de Pierrefitte.

J'ajoute que la vitrerie d'Ambierle fait de plus en plus parler d'elle. A Paris on en est féru. M. Moreau, architecte diocésain de l'Allier, dans une récente visite à Ambierle, a été empoigné et a déclaré que cette œuvre est bien supérieure aux vitraux de la cathédrale de Moulins. C'est ce que je m'étais permis de dire à Moulins au docte M. du Broc de Séganges.

La Bénisson-Dieu. — Les travaux de consolidation et d'assainissement de la Bénisson-Dieu sont achevés. Ils ont coûté 21.000 francs.

Reste à faire campagne pour arriver à la restauration intérieure. Elle sera dure. Je compterai pour réussir sur l'appui de la Diana.

Charlieu. — A Charlieu tout s'achève. Ensemble splendide, rare. Je préviens mes collègues que je leur demanderai au printemps de décider une deuxième excursion en Roannais, pour visiter et admirer ces magnifiques et si curieux restes de l'abbaye de Charlieu, aujourd'hui sauvés.

A Paris et à Charlieu, on se prend d'amour pour le donjon du XII[e] siècle et on parle de rétablir le hourd, qui serait d'un effet inoui. Coût 3.000 francs au moins.

D'ici à votre visite, j'aurai installé dans le cloître abbatial un musée lapidaire.

M. Eleuthère Brassart dit qu'il sera utile, lors de

la déposition des précieuses verrières d'Ambierle, de faire de grandes photographies de chaque panneau. C'est le complément indispensable du procès-verbal qui devra être dressé de leur état actuel.

Plusieurs membres, et notamment M. le Président, s'associent à l'avis de M. Brassart.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet de la date de la réunion annuelle des Sociétés Savantes à la Sorbonne.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Palais-Royal, le 16 octobre 1886.

Monsieur le Président,

Les Sociétés Savantes en relations avec le Comité des Travaux historiques viennent d'être consultées sur la meilleure date à donner aux réunions annuelles de la Sorbonne.

Les vacances de Pâques, vous le savez, ont été jusqu'ici l'époque adoptée pour les sessions des Sociétés des départements. Un certain nombre de Délégués, désireux de prendre part aux réunions de la Sorbonne, s'élèvent contre le choix de cette date qui ne leur permet pas de se rendre à Paris.

En conséquence, il a été question de reporter les sessions annuelles aux vacances de la Pentecôte.

Les Sociétés des Beaux-Arts étant intéressées au même titre que les Sociétés Savantes dans la question posée, je tiens, avant de prendre une décision, à connaître votre avis, et je vous serai obligé de me le transmettre dans le plus bref délai possible.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation :
Le Directeur des Beaux-Arts,
A. KAEMPFEN.

La Société émet, à l'unanimité, le vœu que la réunion annuelle des Sociétés Savantes à la Sorbonne soit fixée aux vacances de la Pentecôte.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à propos d'un enquête sur les Assemblées générales *de communautés d'habitants.*

M. le Président donne lecture d'une autre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique :

Paris, le 26 octobre 1886.

Monsieur le Président,

Mes circulaires des 19 décembre 1884 et 11 janvier 1886 vous ont fait connaitre les questions choisies par le Comité des Travaux historiques et scientifiques en vue d'amener des communications plus nombreuses à la Section des Sciences économiques et sociales.

Parmi ces sujets d'études figurait une enquête sur les Assemblées générales de communautés d'habitants.

Quelques mémoires me sont déjà parvenus sur cette question et leur examen attentif me suggère une réflexion que je tiens à vous soumettre. J'estime qu'il y aurait inconvénient à réserver, pour une étude distincte, les documents relatifs aux délibérations sur des intérêts religieux, et je crois devoir, en conséquence, inviter les personnes qui prépareraient actuellement des mémoires à ne pas négliger l'examen de ces délibérations. Dans le cas où celles-ci auraient motivé des réunions spéciales, il me semblerait utile d'indiquer ce que les réunions ont pu présenter de particulier au point de vue des convocations, de la présidence, du lieu et du mode de délibération, de la rédaction des procès-verbaux, etc.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien porter ce vœu à la connaissance des membres de votre société et de lui donner par les moyens en votre pouvoir toute la publicité désirable.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé : René GOBLET.

Charte inédite de Jean II, duc de Bourbon, contenant donation de divers biens au cardinal de Bourbon son frère. — Communication de M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

M. Bertrand, vice-président de la Société d'émulation de l'Allier, dont vous n'avez pas oublié les savantes communications, veut bien m'adresser, pour être placée sous les yeux de la Société, une curieuse charte de Jean II, duc de Bourbonnais et comte de Forez, qu'il a cru de nature à vous intéresser et qui n'intéressera pas moins, j'en suis sûr, nos confrères lyonnais.

Par cette charte, en date du mois de février 1485 (1486 n. st.), le duc donne au cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, son frère, la seigneurie du Bois d'Oingt en Lyonnais et les dîmes de Chambéon, Saint-Héand et Saint-Marcellin en Forez. Bien que l'instrument original de cette donation n'eût pas encore été retrouvé, elle n'était cependant point restée complètement inconnue. Plusieurs chartes faisant partie des titres de Forez et de Bourbonnais s'y rapportent et prouvent qu'elle fut suivie d'exécution (1). Mais ce que l'on ne savait pas, ou du

(1) 1486, 24 juillet. — Procuration du cardinal de Bourbon pour passer un accord avec le duc son frère, au sujet de la terre du Bois d'Oingt. — Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 6957.

1486, 3 août. — Accord entre les mêmes, contenant remise

moins ce que personne n'a signalé à ma connaissance, c'est que la libéralité du duc eut pour objet d'aider son frère à construire dans sa cathédrale la magnifique chapelle de Bourbon, commencée cette même année 1486 (1).

Voici la charte communiquée par M. Bertrand :

JEHAN, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forest, de l'Isle-Jourdain et des Villars, seigneur de Chastel-Chinon, de Nonnay et de Roche-en-Rinier, Per et Chamberier de France, savoir faisons à tous presents et à venir que, pour la grande singulière amour que nous avons de nostre très chier et très amé frère messire Charles, cardinal de Bourbon, archevesque de Lyon, et considerant la grande et fervente devotion que notre dit frère a à son eglise de Lyon, en laquelle il a deliberé faire bastir et ediffier une belle et devote chapelle, et en icelle faire certaine fondation pour le salut des ames de ses predocesseurs et nostres, laquelle fondation il ne peut bonnement faire sans nostre aide, pour ce principallement qu'il ne tienne pas rentes, dixmes et autres choses à vendre pour y employer, ainsi qu'il nous a fait remonstrer, à cause de quoy nous voulons et desirons lui subvenir en ce, affin aussy d'estre participans ès oraisons et bien faiz qui seront celebrez en lad. chapelle, avons deliberé de luy bailler aucunes pieces aptes et propices pour

---

au duc de la terre du Bois d'Oingt, contre une rente de 400 livres tournois. — H.-Bréh., n° 6961.

1487, 27 octobre. — Le duc de Bourbon ayant cédé par acte de la veille (n° 7003), l'usufruit des terre et dîmes de Saint-Marcellin à Antoine de Lévis, mande à ses officiers de mettre celui-ci en possession de la terre, et de lui payer une somme annuelle équivalente au revenu des dîmes, actuellement engagées au cardinal de Bourbon. — H.-Bréh., n° 7004.

1488 (après le 1er avril). — « Déclaration de l'accense des dismes » (dîmes des blés de Saint-Héand, Saint-Marcellin et Chambéon) « qui par cy devant avoient esté baillez par feu Monseigneur le duc Jehan à Monsr le cardinal ». — H.-Bréh., n° 7016. Cf. n° 7025.

(1) La Mure-Chantelauze, t. II, p. 406.

convertir et employer à ladite fondation ; et à ceste fin avons fait visiter le fait de nostre domaine et, entre autre chose, avons trouvé que, pour le plus seant et opportun, lui pouvons bailler la place, terre et seigneurie du Bois d'Yoin au pays de Lyonnois, qui est hors de nos pays, terres et seigneuries, et les dixmes de Chambeon, St-Huyan (1) et St-Marcellin, qui autrefoiz ont eté de ladite Eglize de Lyon. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, de nostre certaine science et propre mouvement, avons donné, octroyé et transporté, donnons, octroyons, cedons et transportons par ces presentes à nostre frère le cardinal nostre dite place, terre et seigneurie du Bois d'Ioin, avec la justice, hommes, rentes, domaines et autres droitz et appartenance quelconque, et pareillement lesdites dixmes à nous deüz esdits lieux, mandemens et dismeries de Chambeon, St-Hugan et St-Marcellin, tout ainsy que nous et nos predecesseurs avons accoustumé de les prendre et percevoir esdits lieux et chacun d'iceux, soient bledz, vins ou charnaiges, pour les avoir par luy et les convertir en la fondation dessusdite, tout ainsy que nous mesme eussions pu faire avant ce present transport, lequel nous voulons et declarons estre et demourer à tousjours mais vallable, et amortissant quant à nous, et dès maintenant consentant à l'amortissement desd. rentes, cens et dismes, en temps qu'il en est et seroit besoing qu'elles soient amorties par Monseigneur le Roy, pour les convertir irreceveablement (*irrévocablement*,?) à lad. fondation ; promettant en parolle de prince non jamais venir ou contraire. Si donnons en mandement, par ces mesmes presentes, à noz amez et feaulx gens de nos Comptes et à tous noz autres justiciers et officiers et chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que nostredit frère et ceulx qui de luy auront cause ilz laissent et souffrent joir et user de ladite terre, place et seigneurie du Bois d'Ioin et desdites dixmes de Chambeon, St-Hayan et St-Marcellin, et chacun d'iceulx, orez et pour le temps advenir, plainement et paisiblement, sans leur faire ne souffrir estre faite, orez ne pour le temps avenir, aucun destourbier ou empeschement au contraire. Et affin que ce soit chose ferme et stable à

(1) Ici et plus loin il faut lire *Saint-Hayan*.

toujours maiz, nous avons fait mettre et apposer nostre scel à sesdites presentes. Donné en nostre chastel de Molins, au mois de fevrier, l'an de grace 1485. Et au reply desdites lettres est escript : Par Monseigneur le duc, les evesques de St-Pons et d'Orange, le s^r de Culant et autres presens, et signé BERRY ; et sont scellés à lacz de soie et cire verte, et au dos d'icelles est escript ce qui s'ensuit, c'est assavoir :

Viso quodam instrumento eri passato concordata (*concordati* ?) coram Johanne Bergier et Antonino de Rozay, notariis regiis, per Aimonem Saulnier, soutifferum, procurat[or]io nomine reverendissimi in Christo patris et domini domini Karoli de Borbonio cardinalis, presentium impetratoris, super recuperacione domus [et terre du Bois] d'Yoin, nec non decimarum de Chambeon, Sancti Hayam et Sancti Marcellini in comitatu Forezii (1), expedite et registrate fuerunt presentes littere in camera compotorum domini nostri ducis Molinis, de precepto dominorum dicte camere, die quarta mensis Augusti, anno Domini millesimo 4° octagesimo sexto. Sic signatum.

E. CORVILLIER (2).

(Bibliothèque nationale. Clairambault, vol. XXI. Copie, papier).

Conjectures sur le nom antique d'Essalois et celui de Monsupt. — Les dunum *du Forez. — Communication de M. Vincent Durand.*

M. Vincent Durand conserve la parole pour faire la communication suivante :

J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir la Société des protocoles des *Petri,* notaires à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte. Ces protocoles, conservés dans nos archives, forment plusieurs volumes in-folio qui

(1) Cet accord est sans doute celui signalé en note ci-dessus. Huillard-Bréh., n° 6961.

(2) Il est probable que ce nom doit être lu *Cornillier*. Voir *Titres de la maison ducale de Bourbon,* à la Table.

renferment de curieux détails sur les familles, les coutumes et la topographie de cette partie du Forez. Je vous demande la permission d'en extraire, et de mettre sous vos yeux plusieurs textes où apparaît le nom d'Essalois, l'importante station gauloise fouillée par notre regretté confrère M. Philip-Thiollière.

Protocole de François *Petri*, notaire de Saint-Hilaire, folio 82 :

Matrimonium Benedicti filii Johannis de Tardivier, et Beatricis filie Mathei Berthollet loci d'Essalloen. — Fiant lictere matrimoniales, etc., quod cum ad Dei omnipotentis laudem, etc., tractaretur et jamque tractatum fuerit de felice matrimonio, etc., per et inter Benedictum filium Johannis de Tardivier, perrochie de Merle, Aniciensis diocesis, sponsum futurum ex una parte, et Beatricem filiam Mathei Bertholeti, loci de *Essolleyn*, perrochie Chamblie, Lugdunensis diocesis, sponsam futuram, ex altera parte, mediante amicabili tractatu, etc., hinc vero fuit et est quod anno Incarnationis Domini millesimo iiij^{c} nonagesimo quinto, et die duodecima mensis januarii (12 *janvier* 1496 *n. st.*), etc.... (*Suivent les clauses du contrat*). — Acta, data et passata fuerunt hec omnia in eodem loco d'*Essaloyen*, domi dicti Bertholet, anno et die quibus supra, presentibus viro discreto Bertrando Murati notario Sancti Regnalberti,... Glaudio Tronelli do Meynitz, perrochie de Merle,... et Benedicto Berthollet dicti loci d'*Essolleyn*, pluribus aliis testibus, et me notario, PETRI.

Même protocole, folio 83 verso :

Quictantia bonorum paternorum, etc., Jacobi filii Johannis de Tardivier. — Item, fiat litera quod deinde constitutus personaliter Jacobus filius dicti Johannis de Tardivier, qui actendens et considerans quod prefatus Johannes de Tardivier ejus pater ipsum hodie date presentium in legitimum collocavit matrimonium cum Benedicta filia Benedicti Bertholleti, loci d'*Essalloyn*, perrochie Chamblie... (*Suivent les clauses*). — Actum ubi et presentibus quibus supra.

Même protocole, folio 135 verso :

Pro Andrea filio Johannis de Tardivier. — Quod anno quo retro

(1496, 1497 *n. st.*) et die veneris xxiiij[ta] mensis febroarii, etc., ... ad presentiam mei notarii... venit Andreas filius Johannis de Tardivier, perrochie de Merle,... dicens et exponens quod in contractu matrimonii olim inhiti et consommati, nunc vero dissoluti, inter ipsum Andream exponentem ex una parte, et Benedictam filiam Benedicti Berthollet, loci d'*Esolleyn*, perrochie Chamblie,... ex alia parte *(Suivent les clauses de l'acte)*.

Vous avez remarqué la désinence nasale de ces diverses formes du nom que nous prononçons aujourd'hui *Essalois* et que la carte de l'Etat-Major, si souvent fautive dans sa toponymie, travestit en *Essaloir*. Il y a même une tendance à écrire *Essaloire*, parce que l'on est porté à faire dériver le nom de cette localité du site qu'elle occupe auprès du fleuve.

Pourrait-on néanmoins penser que l'orthographe de notre vieux tabellion lui était personnelle, qu'elle représentait une prononciation inexacte, même de son temps? Un autre registre de nos archives nous permet de répondre à ce doute.

Dans ce registre, qui est une copie authentique du terrier de la châtellenie de Saint-Victor-sur-Loire, reçu *Conchon* et *Ginot*, de l'an 1456, on lit au folio 342:

MANDAMENTUM CHAMBLIÆ. — Joannes Bertholleti d'*Essaloeni*, parrochiæ et mandamenti Chambliæ... Quedam montagia, que quomdam fuerunt Joannis d'*Essaloenni*, sita apud Grangias *(Grangent ?)*, juxta lo Chastilliard ex mane.

Folio 343 :

In territorio Podii d'*Essaloen*, juxta terras Petri d'*Essaloen* ex mane.

— In territorio de Mala Valle, juxta... iter publicum tendens d'*Essaloem* apud Sanctum Ragnebertum ex sero, et juxta Costam de l'Esmolour ex borea.

Folio 343 verso :

Retro Podium d'*Essaloeni*, juxta iter tendens de Boieri apud

Essaloem ex sero, et juxta terras dicti respondentis et Petri d'*Essaloeni* ex mane.

Folio 345 verso :

In territorio d'*Essaloem*, juxta Parvum Fontem d'*Essaloem* ex borea.

Folio 360 verso :

In Ruppis, juxta terram... Petri de Saycieu et Joannis Bertoleti d'*Essalloeni* ex borea.

Ce n'est pas tout : un autre terrier de Saint-Victor sur-Loire et Grangent, de l'an 1337, antérieur par conséquent de plus d'un siècle, donne les formes *Eysaluyn* et *Heysaluyn* (1). La prononciation ancienne de ce mot semble donc bien établie : c'était *Essaloyen*, *Essalloen*, *Essalloyn*, *Eyssaluyn* ou *Essolleyn*.

Je vous prie d'excuser l'aridité de ces préliminaires : ils étaient indispensables pour justifier la tentative que je vais faire pour en déduire le nom antique d'Essalois.

Je crois qu'on peut conjecturer avec une certaine vraisemblance que ce nom était *Uxellodunum*, le même que celui du fameux oppidum des Cadurques dont le siège fut le dernier acte de la guerre des Gaules.

Les noms de lieu gaulois terminés en *dunum* ont donné naissance, comme l'a fait observer Jules Quicherat (2), à deux catégories de dérivés français.

---

(1) Archives de la Loire. Fonds de la chambre des comptes de Montbrison. Terrier de la châtellenie de Saint-Victor-sur-Loire et Grangent reçu Etienne *Esperonis* et Mathieu *de Bosco Alto*, 1337, n. st. M. Aug. Chaverondier a bien voulu relever à mon intention, sur ce document, les formes qu'y revêt le nom d'Essalois.

(2) *De la formation française des anciens noms de lieu*, 1867, p. 48.

Dans les uns, la dentale a persisté : c'est le cas d'*Exoldunum*, Issoudun, *Verodunum* ou *Virodunum*, Verdun (Meuse) et Mont-Verdun (Loire), *Minnodunum*, Moudon, *Aredunum*, Ardin, etc. Chez les autres, elle est tombée et le mot a subi le plus souvent une contraction : tels *Augustodunum*, Autun, *Acilodunum*, Ahun, *Meledunum*, Melun, *Lugdunum*, Lyon et Laon, *Sedunum*, Sion (Valais) et Suin, (Saône-et-Loire), etc.

C'est à cette dernière classe que nous paraît appartenir le nom d'*Essaluyn* ou *Essolleyn*. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer la ressemblance qu'il offre avec celui de Puy d'*Issolu* (1) que porte

---

(1) C'est l'orthographe moderne de ce nom, que je trouve écrit *Pech d'Ussolun* ou *d'Usselou*, dans le *Dictionnaire des noms latins de la géographie ancienne et moderne* de Chaudon, 1777. D'Expilly, *Dictionnaire des Gaules*, écrit *Puech d'Issoulu*.

Les voyelles *u*, *o* et *i*, *i* et *e*, se substituent fréquemment l'une à l'autre quand elles précèdent une double sifflante. Nous venons de voir *Uxellodunum* (Lot) produire *Issolu*. D'autre part, *Yssoia* (Aube) a donné Essoyes, *Yssolmus* (Aisne), Essomes ; et dans le voisinage immédiat d'Essalois, *Issument*, commune de Saint-Victor-sur-Loire, ainsi appelé dans une charte du Châtelet de Sainte-Foy de l'an 1252 (notes de la Mure), porte aujourd'hui le nom d'Essumin. Il serait possible que la forme *Essolleyn* ait été précédée de la forme intermédiaire *Yssolleyn* ou *Yssolluyn*. Mais cette hypothèse même n'est pas nécessaire, car le terrier de Saint-Victor de 1337, déjà allégué, fournit simultanément les noms d'*Ussiminet* et d'*Essiminet*, pour désigner un hameau proche d'Essumin, qui est, je pense, celui appelé à présent Queyrel. On peut citer encore, comme exemples appropriés au cas qui nous occupe, *Usima* ou *Osma* et *Osimæ*, devenus respectivement Huesme, Yesme, aujourd'hui Villiers-le-Morhier (Eure-et-Loir), et Exmes (Orne).

Avant de quitter cette grande station gauloise d'Essalois, je ferai remarquer l'identité du nom de la paroisse dont elle dépend, Chambles, avec celui que produirait, en passant du latin en français, celui de *Camulus*, divinité qui a été assimilée au Mars des Latins. Y aurait-il là un souvenir de son culte ? En tout cas, on peut supposer avec une grande vraisemblance

aujourd'hui l'*Uxellodunum* des Cadurques ; et il peut être, je pense, rapporté au même thème primitif.

D'après les celtistes, *uxello-s* signifié élevé. C'est un mot qu'on est porté à rapprocher du grec ὑψηλος, qui a le même sens. Quant au mot *dunum*, il veut dire, comme on sait, colline et, par extension, forteresse, la plupart des places fortes ayant été construites sur des hauteurs. Quelle que soit celle de ces deux significations qu'on adopte, le nom d'*Uxellodunum* convient merveilleusement à Essalois, position presque inexpugnable qui domine de haut le débouché de la Loire dans la plaine forézienne.

Puisque je me suis aventuré sur ce terrain, je voudrais, si ce n'est pas trop abuser de votre patience, vous soumettre une deuxième conjecture relative au nom ancien d'un autre château qui eut une importance considérable au moyen âge, je veux parler de celui de Monsupt, assis sur la voie Bolène.

Le nom qu'on lui assigne ordinairement est *Monseu*, *Monseut*. Ces formes remontent à une antiquité respectable, car on lit dans le fief rendu à Louis VII par Guy II, comte de Lyonnais et de Forez, en 1167 : *Guigo, comes Lugdunensis et Forensis.... accepit a nobis castella que nunquam de domino habuerat, scilicet Montembrisonis et* Montem Seu (1). Un autre fief, fait en 1316 par le comte Jean Ier au roi Philippe-le-Long, porte : *Videlicet homagium de*

---

que celui de Mercure était pratiqué sur un autre point de la même commune, au territoire et mont de *Mercuer* (appelé aussi *Mercuet*, *Melcuet* et *Melcuer* dans le terrier Conchon et Ginot de 1456), à peu de distance en soir de Chambles.

(1) Archives nat. K. 24, n° 14. — Huillard-Bréholles, n° 10.

castellis Montisbrisonis, Montisseuti, etc (1). Beaucoup d'autres titres fournissent des exemples de l'une et l'autre manière d'écrire ce mot.

Mais à côté de ces titres, il y en est d'autres, qui ne leur cèdent guère en ancienneté, où le nom de Montsupt apparaît sous une forme notablement différente et qui peut mettre sur la voie de sa véritable étymologie.

C'est d'abord une charte *du Cartulaire des Francs-Fiefs*, de l'an 1202, contenant une vente par Aymar de *Montsehun* et sa femme à Marie Benerie, religieuse de Jourcey (2).

En juin 1262, d'après un titre des archives de Beauvoir, Johannin de *Monseun*, damoiseau, cède pour quinze ans à Guillaume Ronini, chevalier, son fidéjusseur, pour lui tenir lieu d'une somme de 75 livres viennois payée en son acquit, la perception de certains cens et notamment ce que lui doit annuellement Pons de *Monseun, pro duobus cellaritis sitis in castro de* Monseun. Au mois de décembre 1279, le même Jean de *Monseun*, damoiseau, et sa femme vendent au prieur de l'Hôpital, pour la maison du Palais de Moind, des redevances assises sur les moulin et tènement de Pierre-Haute et relevant en fief de l'abbaye de la Chaise-Dieu (3). Je citerai encore le fief fait, le 17 septembre 1378, à Louis II, duc de Bourbon et comte de Forez, par Jean *Rognini*, damoiseau, pour sa censive dans les château et mandement de Montsupt : *Item, annes census et quartus quos habet in mandamento et castro de* Monseuyn (4).

---

(1) Arch. nat., P. 13712, cote 2001. — Huill.-Bréh., n° 1420.

(2) *Cart. des Francs-fiefs*, n° LXXI.

(3) Titre jadis conservé aux archives de la Chaise-Dieu et obligeamment signalé par M. Auguste Chaverondier.

(4) Archives du château de Beauvoir.

Il est difficile, en présence de l'accord de ces textes, empruntés à des sources diverses, de ne pas reconnaître une prononciation forte et nasale de la fin du mot que nous examinons, prononciation très ancienne selon toute apparence et qui nous autorise à conjecturer que le nom de Montsupt recouvre aussi un vocable gaulois. Ce nom primitif serait *Sedunum*. On a vu que tel était jadis le nom de Suin (Saône-et-Loire), identique lui-même à la deuxième partie du mot *Montsehun*, *Monseun*, *Monseuyn*, composé de deux éléments, l'un latin, l'autre celtique. On aura dit *Mons Sedunum*, comme on a dit *Mons Verdunum*.

L'hypothèse que je vous soumets ici a peut-être en sa faveur mieux que des vraisemblances étymologiques, s'il faut regarder comme un commencement de preuve écrite un curieux passage d'une charte du *Grand Cartulaire d'Ainay* publié par nos savants collègues MM. le comte de Charpin et M.-C. Guigue. Cette charte, en date du 27 mars 1250, est une ordonnance des cardinaux visiteurs délégués par le Saint-Siège et de Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, pour la réforme du monastère. On y voit qu'un moine appelé *Silvio de Monte Seduni* est envoyé faire pénitence pendant trois ans à l'abbaye de la Chaise-Dieu, pour être sorti nuitamment avec deux autres moines qui avaient saisi le fils d'un certain Etienne Gros et l'avaient privé de la vue (1). Il me semble d'autant plus légitime de traduire *Silvio de Monte Seduni* par Silvion de Montsupt ou mieux de Montseun, que la charte nomme plusieurs autres moines appartenant à des familles foréziennes.

(1) *Grand Cartulaire d'Ainay*, t. Ier, p. 153.

Personne ne s'étonnera d'ailleurs que Montsupt ait des origines très reculées : c'est plutôt le contraire qui serait surprenant. La position de ce château, à cheval sur la grande route du Velay, est de celles qui ont dû attirer de tout temps l'attention des hommes de guerre.

Il est intéressant de récapituler les lieux du Forez qui ont porté le nom de *dunum*. Le nombre de ceux connus avec quelque certitude est bien restreint. On peut citer :

Arthun, nommé *Artidunus,* en 943, dans la charte 642 de Cluny ; — *in villa Arteuno,* en 981 ou 982, dans la charte 1578 ; — *Artadunum,* en 994, dans la charte 2255 ; — *in fine Arteduno,* en 996 ou 997, dans la charte 2309 ; — *Artedunum*, en 998 dans la charte 2465 ; — *in finibus Arteduni,* vers 1080, dans la charte 791 de Savigny.

Bouthéon, *ecclesia de Botedono,* dans la pancarte des droits de cire et d'encens dus à l'église de Lyon, publiée par Aug. Bernard à la suite des cartulaires de Savigny et d'Ainay et dont la rédaction primitive paraît à cet auteur contemporaine de l'organisation des archiprêtrés.

Candedunum ou *Candedunus mons, in agro Forensi.* Ce lieu, cité dans la charte 73 de Savigny, de l'an 950 environ (*juxta latus montis Candeduni*), y paraît avec la Varenne (Salt-en-Donzy), et Noailly, qui est sans doute le hameau de ce nom indiqué par Cassini sur le territoire de la commune de Jas ; j'ignore sa situation précise et son nom moderne.

Chambéon, *in fine de Cambechono*, en 965, charte 314 de Savigny ; — *in fine de Cambetdoni*, en 970, charte 332, et vers 1000, charte 558 ; — *Cambetdonus,* vers 980, charte 279 ; — *in villa de Cambedono,* vers 1020, charte 721.

Montverdun, *Mons Verdunus* en 970, chartes 105 et 390 de Savigny ; vers 1010, charte 931 ; vers 1020, charte 663. La forme masculine de ce nom, comme celle de plusieurs des noms précédents, ne doit pas surprendre : la substitution du masculin au neutre est un des phénomènes qui ont accompagné la décomposition du latin classique et la formation des langues modernes.

Il faut peut-être joindre à ces localités les Embruns, lieu entre Saint Haon-le-Vieux et Ambierle, qu'un titre, malheureusement de date un peu récente, puisqu'il n'est guère que du milieu du XVI^e^ siècle, appelle *Ambrodunum*, peut-être par voie de fausse traduction latine d'un vocable français. M. Noëlas, s'appuyant sur une tradition locale, a conjecturé que ce nom d'*Ambrodunum* pourrait représenter le nom primitif de Saint-Haon.

Le même savant a émis l'ingénieuse hypothèse que la goutte *Lourdon*, ruisseau qui coule au pied de l'enceinte vitrifiée de Château-Brûlé, commune de Villeret, pourrait nous avoir conservé le nom ancien de ce lieu fortifié, de ce *dunum*.

On pourrait faire des suppositions analogues au sujet de plusieurs autres noms de lieu du Forez ; mais c'est là un terrain trop mouvant, surtout quand on n'est pas en mesure de s'appuyer sur des textes anciens, pour que je me hasarde à m'y engager.

Je ne puis résister pourtant à la tentation de vous signaler *Lyaont*, *Lahont*, *Lyont*, ancienne possession des Templiers en la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois, près de Gourgois même, *Gorgodesium*, dont le nom a une saveur si gauloise. J'ignore la forme latine de ce nom de Lyaont (bizarrement travesti en *Gland* sur la carte de l'Etat-

major) et si le *t* final est étymologique. S'il ne l'est pas, on ne peut se défendre de penser au primitif *Lugdunum*. Comme les bords de la Saône, ceux de la Loire auraient eu leur *Colline des Corbeaux*. Mais je me hâte de dire que je n'ai pas l'intention de préjuger une étymologie dont le mot nous sera donné, il faut l'espérer, par le Cartulaire des Templiers et des Hospitaliers de la province lyonnaise, que prépare notre infatigable vice-président.

La séance est levée.

Le Président,
Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
ELEUTHÈRE BRASSART.

II.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Juste, rue Michelet, à Saint-Etienne, reçu le 6 décembre 1886.

M. Lefebvre (Gustave), bibliothécaire de la ville, à Saint-Chamond, reçu le 6 décembre 1886.

M. Point, notaire, rue Saint-Denis, à Saint-Etienne, reçu le 7 décembre 1886.

Membre correspondant.

M. Galle (Léon), rue de la République, 22, à Lyon, reçu le 6 décembre 1886.

Membre décédé.

M. Chamussy, négociant, à Saint-Etienne, membre titulaire.

TABLE

Les noms imprimés en petites capitales sont ceux des Auteurs des notes ou communications mentionnées dans le *Bulletin*.

ACHALME. Poteries antiques trouvées à Feurs, 168.

Ambierle. Analyse d'un terrier du prieuré (1365 à 1421), 154. — Visite du Congrès archéologique de France, 245. — Réparations à l'église, 260, 292. — Restauration projetée des verrières, 377.

Arconsat. Clusel au lieu dit *les Bessières*, 358.

Arfeuille, 158.

Artaun. Clusel, 357. — 392.

Assemblées générales, 87, 283. — V. *Séances trimestrielles*.

Assemblées générales de communautés d'habitants, circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, 380.

Autun. Excursion faite par la Société, 64.

Balbigny, 206.

Bas-en-Basset. Village de Chasaletz, 268.

Bastie (la), château, commune de Saint-Etienne-le-Molard. Monographie, 12, 183, 284, 288, 346, 373. — Vue du

commencement du XVII[e] s., 332. — Moulages, 333. — Vitraux de la chapelle, 288. — Reconstruction partielle de la chapelle à Paris, 346. — Vitraux du premier étage, 346.

BAUDRIER. Le capitaine Yleus, 326.

Beaulieu, prieuré dans la paroisse de Riorges. Vue en 1617, 331.

Bénisson-Dieu (la). Travaux de restauration à l'église, 93, 378. — Visite du Congrès archéologique de France, 240. — Vues de l'abbaye en 1618, 331.

Benoît (Aug.). Poésies de Jean Palerne, 1.

BERTRAND. Fouilles à Jeansagnières, 299, 347. — Charte inédite de Jean II, duc de Bourbon, 381.

Bigny, commune de Feurs. Socle de croix, inscription, 185.

Boën, 12, 118.

Boisset-Saint-Priest. Clusel à Bazourges, 357.

Boisvair, commune d'Epercieu-Saint-Paul, 259.

Boisvair (famille de), 258.

Boisy. Visite du Congrès archéologique de France, 249.

Bonfils (Mathieu), sculpteur, né à Saint-Bonnet-le-Château au XVII[e] siècle, 61.

Bourget (lac du). Objets antiques en provenant, 204.

Bouthéon, 392.

BRASSART (Eleuthère). Découvertes de sarcophages à Saint-Germain-Laval, 96. — Analyse d'un don de M. Thevenin (archives), 115. — Analyse d'une acquisition (archives), 122. — Cachet d'oculiste romain trouvé dans la commune de Saint-Etienne-le-Molard, 131. — Analyse d'un don de M. R. de Sainte-Colombe (archives), 138. — Analyse d'une acquisition (archives), 191. — Note, 290. — Analyse d'un don de M. Goure (archives), 364. — Analyse d'un don de M. R. de Sainte-Colombe (archives), 367. — Table du présent volume.

Brugeron (le), 353.

Briennon, 157.

Budgets. 93, 112, 286, 325.

Bulletin de la Diana. Changement dans les époques fixées pour sa publication, 7.

Bussy. Pierres de Saint-Martin, 207.

Candedunum, 392.

Cezay. Prix-faits des anciens rétables de l'église, 51.

Chabrérias, sculpteur à Montbrison au XVII[e] siècle, 51.

Chagnon. Inscription tumulaire dans l'église, 180.

Chaizeneuve, commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. Vente d'une rente de ce nom en 1540, 191.

Chamba (la). Fouilles au territoire de Soleuille, 350. — Cave des fayettes, 351.

Chambéon. Dîmes, 381, 383. — 392.

Chandieu, 212. — Visite du Congrès archéologique de France, 214.

Chappelle, peintre à Montbrison au XVII[e] siècle, 58.

Charlieu. Terrier d'une prébende fondée dans l'église Saint-Philibert, 122. — Visite du Congrès archéologique de France, 237. — Réparations aux monuments classés, 260, 290, 378.

Charlieu-lès-Montbrison. Emplacement de ce château, 264.

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte de). Le capitaine Ileus, 175.

Chasaletz, paroisse de Bas-en-Basset, 268.

CHASSAIN DE LA PLASSE. Description d'un tiers de sol d'or, 114.

Châtelard de Chazi (le), commune de Saint-Georges-de-Baroille. Objets antiques, 204, 208.

Châtelard de Lijay (le), commune des Débats-Rivière-d'Orpras. Objets antiques en provenant, 204.

Châtelet (le), commune de Chambles. Charte concernant l'église, 126.

Chenereilles. Charte de 1430 relative à la garde du château, 44.

Chenevoux. Vues du château en 1618, 329.

Cherier, 163.

Chirassimont. Transaction de 1272 au sujet des limites de la seigneurie, 138. — Enquête de 1410 sur la demande des habitants de fortifier l'église, 141. — Sentence de 1471 maintenant les habitants dans le droit de guet et garde à l'église fortifiée, 144. — Ventes de la seigneurie, 147, 149. — Dénombrement des revenus de cette seigneurie, 147.

Cloche à Saint-Jean-la-Vestre, 359.

COIFFET. Bague d'or trouvée à Boën, 12. — Sceau forézien de G. de Bovayr, 257, 258.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Sujets d'étude recommandés, 32.

Comptes du trésorier, 90, 110, 285, 323.

Congrès archéologique de France à Montbrison en 1885, 11, 41, 90, 125, 195.

Congrès de la Sorbonne. Programme pour 1885, 2. — Date de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts en 1885, 40. — Programme pour 1886, 170. — Date de la réunion annuelle, 379.

Conques (abbaye de), en Rouergue, 126.

Cordelle. Prise de possession de la cure en 1763, 117.

COSTE (A.). Vue de Montbrison par le P. Martellange, note, 290.

Cotisation des Sociétaires. Amortissement facultatif, 285.

Cottance. Monnaie romaine, 169.

Cousan. Visite du Congrès archéologique de France, 215.

Cret-Châtelard (le), commune de Saint-Marcel-de-Félines. Objets antiques en provenant, 204. — Description, 207.

Débats-Rivière-d'Orpras. Le châtelard de Lijay, 204.

Desbrun (André), peintre à Montbrison au XVIII[e] siècle, 51, 56.

Desbrun (Jean), sculpteur à Montbrison au XVIII[e] siècle, 56.

DONOT (Prosper). Documents pour servir à l'histoire d'André Valladier, 264.

Dons faits à la Société par MM. Achalme, 118, 184. — Barbier de Montault (Mgr X.), 20, 70, 113, 185, 270, 332, 363. — Baraillier (Philippe), 186. — Baye (baron Joseph de), 113,

134. — Beodelièvre (vicomte de), 134, 185, 256, 270, 284, 332, 359, 363. — Benoit (Mme Auguste), 1, 20. — Bernard, 134. — Bernaud, 167, 185, 363. — Bertrand, 333, 363. — Bonnassieux, (de l'Institut), 70. — Boullier (Auguste), 134. — Cerny (du), 270. — Charpin-Feugerolles (comte de), 20, 170, 185, 334. — Chazelle, 334. — Clairet (abbé), 134. Colleville (vicomte de), 135. — Condamin (abbé James), 135. — Conseil d'hygiène de la Loire, 114. — Courtonne (E.), 71. — Dion (Adolphe de), 135. — Donot (Prosper), 1, 22, 72, 135. — Dulac (Jean-Baptiste), 363. — Durand (Vincent), 72, 135. — Faury (abbé), 336. — Fréry (François), 135. — Georges, 136. — Georges (Michel), 270. — Germain (Léon), 271. — Goure, 72, 271, 337, 364. — Guillemot (Antoine), 22, 272, — Guillot (Jean-Baptiste), 272. Hospices de Montbrison, 136, 185. — Huguet, 272, 365. — Jeannez, 335, 366. — Lachèze (Madame), 273. — Lachmann (Emile), 366. — Lascombe (Adrien), 73, 114. — Laurent (abbé), 73, 185. — Laurière (Jules de), 275. — Luvigne (de), 136. — Magnin, 114. — Marsy (comte de), 73, 275, 366. — Maussier (P.-B.), 366. — Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, 23, 76, 114, 136, 186, 275, 335, 366. — Monery (Louis), 136. — Morel (Gabriel), 186. — Mournand (Jacques), 186. — Pérot (Francis), 23, 76, 114. — Peurière (abbé), 186. — Plicque (docteur Alfred), 186. — Poncins (comte Léon de), 137. — Portier (Jules), 76. — Portier (Léon), 366. — Puy de la Bastie (O.), 276, 367. — Relave (abbé Maxime), 187. — Révérend du Mesnil, 336. — Rey (docteur Eugène), 187. — Rieux (docteur Léon), 337. — Rimaud (docteur), 23. — Rolland (Michel), 365. — Rostaing (baron de), 23, 137, 187, 367. — Saint-Pulgent (Mme Léon de), 187. — Saint-Pulgent (Alphonse de), 137, 338. — Sainte-Colombe (comte Rodolphe de) 23, 133, 138, 367. — Société des Etudes historiques, 77, 276. — Société de Secours des Amis des Sciences, 188. — Société française d'Archéologie, 276. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 115. — Société philomatique de Paris, 77, 276. — Soultrait (comte de), 50. — Surieux (Mlles), 276. — Tardieu (Ambroise), 188. — Tardieu (Paul), 289, 338. — Terrebasse (H. de), 78. — Testenoire-Lafayette, 78. — Thevenin, 109, 115. —

Thinet, 188. — Travers (Emile), 76, 150. — Vachez (A.), 150, 188, 338. — Veilleux, 78. — Vier (Louis), 118. — Viry (Octave de), 79, 335. — Vissaguet, 338.

Dufour, sculpteur à Montbrison au XVII[e] siècle, 51.

DURAND (Vincent). Bague d'or trouvée à Boën, 12. — Devis et prix-fait de réparation au château d'Urfé en 1704, 13. — Charte de Marie de Berry relative à la garde du château de Chenereilles, 44. — Anciens rétables de l'église de Cezay ; Dufour et Chabrérias, sculpteurs à Montbrison au XVII[e] siècle, 51. — Dolmen présumé à Luriec, 62. — Analyse d'un don de M. Veilleux (archives), 78. — Découverte de sarcophages du moyen-âge à Saint-Germain-Laval, 95. — Fouilles sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Clément, commune de Montverdun, 99. — Analyse d'un don de M. Vier (archives), 118. — Charte inédite concernant les églises de Saint-Victor-sur-Loire et du Châtelet, 126. — Analyse d'un terrier d'Ambierle, 154. — Le grand cartulaire d'Ainay, 170. — Le capitaine Ileus, 176. — Inscription tumulaire à Chagnon, 180. — Rapport sur le Congrès archéologique de France tenu à Montbrison en 1885, 195. — Plaque de ceinturon mérovingienne trouvée à Moind, 261. — Actes concernant la famille Valladier, 267. — Marché à prix-fait pour la construction d'une maison en 1496, 267. — Sceau découvert à Saint-Just-en-Chevalet, 295. — Découvertes archéologiques au pied du mont d'Isoure ; emplacement présumé de *Fluriacus* et de *Maceriæ*, 317. — Charte du comte Jean I[er] portant conversion de fief en cens, 334. — Vitraux du premier étage au château de la Bastie, 346. — Les souterrains du Forez. Les *Clusels*, 356. — Inscription de la maîtresse cloche de Saint-Jean-la-Vestre, 359. — La famille de l'Espinasse, 376. — Charte inédite de Jean II, duc de Bourbon (notes et commentaires), 381. — Conjectures sur le nom antique d'Essalois et celui de Monsupt ; les *Dunum* du Forez, 384.

Duval ou Daval (Pierre), peintre et sculpteur à Montbrison au XVIII[e] siècle, 59.

Embruns (les), commune d'Ambierle, 393.

Epercieu-Saint-Paul. Fief de Boisvair, 259.

Essalois, commune de Chambles, 208, 384.

Espinasse (l'), château. Visite du Congrès archéologique de France, 244. — Notes historiques sur le territoire, 374.

Excursions archéologiques : à Autun, 64 ; — à Saint-Maurice-sur-Loire et Villeret, 65 ; — à Montrond, Jourcey, Saint-Galmier, Teillière, 287, 361.

FAVRE. Découverte d'objets antiques à Feurs, 168.

Feurs. Découverte d'un aqueduc, 43. — Médaillon antique, 135. — Découverte de poteries romaines, 168, 184. — Socle de croix provenant de Bigny, 185. — Moulage d'un médaillon antique, 333.

Fontenelle, sculpteur à Saint-Marcel-de-Félines au XVIII[e] siècle, 60.

Gal (le), commune de Jeansagnère, 300.

Garde (territoire de la), commune de Boën. Bague trouvée en ce lieu, 12.

GONNARD (Henry). Le peintre Montbrisonnais Desbrun, 51. — Renseignements sur plusieurs artistes foréziens, 55. — Dolmen présumé près de la Croix de l'Homme-Mort, 62. — Projet d'une monographie de Saint-Romain-le-Puy, 295.

Guillaume dit Dollivet, peintre à Montbrison au XVII[e] siècle, 59.

Henrys, peintre à Montbrison au XVI[e] siècle, 59.

HÉRON DE VILLEFOSSE. Cachets d'oculistes, 132.

Homme-Mort (Croix de l'), commune de Verrières, 19, 62, 206.

Ileus. V. *Yleus*.

Inscriptions antiques, 103, 131, 312.

Inscriptions : de 1456 provenant de Bigny, 185 ; — de 1555 à

Chagnon, 180 ; — du XVII[e] siècle à Montbrison, 48, 49 ; — du XVIII[e] siècle sur une lame d'épée, 333.

Isabelle, comtesse de Forez. Transaction au sujet de la justice de Chirassimont en 1272, 138.

Isoure (Mont d'). V. *Uxore.*

Jacques (Thomas), sculpteur à Panissières au XVIII[e] siècle, 61.

Jean I[er], comte de Forez. Charte de 1331 concernant le fief de l'Oule, commune de Viscomtat, 334.

Jean I[er], duc de Bourbonnais, comte de Forez, 44.

Jean II, duc de Bourbonnais, comte de Forez. Ordonnances de 1469 et 1470 pour le guet et garde des châteaux de ses terres, 144 à 146. — Charte de 1485 contenant donation de divers biens en Forez au cardinal de Bourbon, son frère, 381.

JEANNEZ (Edouard). Travaux de restauration et de consolidation exécutés à la Bénisson-Dieu, 93. — Rapport sur le Congrès archéologique de France tenu à Montbrison en 1885, 195. — Réparations projetées à Charlieu et à Ambierle, 260. — Rapport sur quelques monuments historiques de la Loire : Charlieu, Ambierle, 290. — Note sur Ambierle, la Bénisson-Dieu et Charlieu, 377.

Jeansagnières. Fouilles à la Chaise, à la Guelle, au Moux, 299. — Fouilles à Provenchère, Ladret, 350. — Le Creux de la Vesse, le Jas de Chez, le Fossat, 352. — Fouilles dans le bois de la Combe, 353. — Hameau du Cluzet, 358.

JOULIN (Paul). Fouilles dans la chapelle de la Sainte Vierge en l'église de Notre-Dame de Montbrison, 177.

Jourcey, ancien prieuré, commune de Saint-Galmier, 298, 361.

Jullieu, commune de Saint-Etienne-le-Molard, 132.

Mably, 157.

La Mure (Jean de). Son contrat de mariage avec Jeanne Presles, 118.

LANGLOIS (l'abbé). Sceau découvert à Saint-Just-en-Cheval et 295.

Lavieu. Territoires du *Bessey-Rognin*, du *Puy-Châtelier*, 297.

Lezoux. Poteries antiques en provenant, 204.

Limes, commune de Saint-Sixte. Vases antiques de bronze, 12, 205.

Lourdon (goutte), commune de Villerest, 393.

Luriec. Dolmen présumé dit la *Pierre-Cubertelle*, 62, 206.

Lyaont, Lahont, Lyont, commune de Saint-Maurice-en-Gourgois, 393.

Marie de Berry, femme de Jean Ier, duc de Bourbonnais. Charte relative à la garde du château de Chenereilles, 44.

Maroille (cimetière de), commune de Saint-Romain-la-Motte, 107.

Marols (mandement de), 44.

Marsy (comte de), Discours d'ouverture du Congrès archéologique de France, tenu à Montbrison, 199.

Martellange (le Père), jésuite. Vues de monuments foréziens, 289. — Inventaire des vues foréziennes dessinées par lui et conservées au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, 329.

Meaux (vicomte de). Toast porté au banquet du Congrès archéologique de France à Montbrison, 223.

Médaille d'honneur offerte à M. Félix Thiollier, 345.

Mémoires de la Société de la Diana, 7, 88, 285, 347.

Moind. Découverte d'objets antiques dans le clos Bernaud, 167. — Visite du Congrès archéologique de France, 212. — Plaque de ceinturon mérovingienne, ancien cimetière, église dédiée à saint Maurice, 261 à 263. — Découvertes faites près la place dite *du Château* et dans le clos Vissaguet, 308.

Monery (Louis). Inventaire des vues foréziennes du P. Martellange, au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, 329.

Montbrison. Ancien hospice de la Charité, 46. — Maison Le Conte, 47. — Sculpteurs au XVIIe siècle, 51. — Artistes

nés dans cette ville ou y ayant habité, 55. — Maîtrise des eaux et forêts au XVIII[e] siècle, 118. — Autres localités portant le nom de Montbrison, 177. — Fouilles dans l'église Notre-Dame, 177. — Découvertes dans le lit du Vizézy, 182, 186, 257, 270, 272. — Séances du Congrès archéologique de France, 198, 205, 219, 225, 230. — Visite du Congrès à Notre-Dame, 209. — Visite du Congrès au musée d'Allard et à la commanderie de Saint-Jean-des-Prés, 218. — Vue de Montbrison en 1611, 289, 332. — (Election de). Registres de comptabilité du receveur au XVIII[e] siècle, 270.

Montrond, 361.

Montsupt, 389. — (Mandement de), 44.

Montverdun. Ancien cimetière à Saint-Clément, 99. — Territoire dit *les Sarrasins*, 105. — Statuettes antiques paraissant provenir du Mont d'Uzore, 188, 205. — Visite du Congrès archéologique de France, 216. — Découvertes faites au pied du mont d'Isoure ; emplacement présumé de *Fluriacus* et de *Maceriæ*. 317, 338. — 393.

Morel (Gabriel). Groupe mégalithique près de la Croix de l'Homme-Mort, 19.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 20, 70, 113, 134, 184, 270, 332, 363. V. *Dons*.

Mouvement du personnel, 27, 83, 123, 165, 193, 279, 343, 371, 394.

Musée de la Diana. Création de ce musée, 8. — Allocation proposée par le Comité des travaux historiques, 9. — Travaux projetés pour l'établissement du Musée dans le bâtiment annexe de la Diana, 43, 89, 125. V. *Dons et mouvement de la Bibliothèque*.

Néronde. Vue du commencement du XVII[e] siècle, 332.

Noirétable. Tiers de sol d'or trouvé au lieu dit le *Puy des Os*, 114.

Nominations du Bureau et du Conseil d'administration, 91 ; — d'un Vice-président d'honneur, 92.

Oule (l'). Fief dans la commune de Viscomtat, 334.

Palerme (Jean). Poésies éditées par M. Aug. Benoit, 1.

Palogneu. Fondation d'une prébende dans l'église en 1675, 115.

Parrocel (Barthélemy), peintre, né à Montbrison, 56.

Parrocel (Georges), peintre à Montbrison, à la fin du XVIe siècle, 56.

Pasz kowicz (de). Objet trouvé près du canal de Roanne à Digoin, 19. — Plans des travaux à exécuter pour l'établissement d'un musée à la Diana, 43.

Pellisson (Jean), de Condrieu, sous-maitre à Saint-Chamond. Le capitaine Ileus (poème latin), 175, 327.

Poli (O. de). La famille de l'Espinasse, 376.

Pommiers. Rejet de la demande de classement du prieuré et de l'église, 287.

Poncins (comte Léon de). Publications de la Société, 7. — Création d'un musée, 8. — Découverte d'un aqueduc près de Feurs, 43. — Exposé de la situation de la Société, 87. ——— Congrès archéologique de Montbrison ; Musée lapidaire et d'antiques, 125. — Discours de bienvenue adressé aux membres du Congrès archéologique de France, 198. — Exposé de la situation de la Société, 284. — Projet d'un Album forézien, 373.

Poncins. Village de Précivet, 276.

Pontcharra (Rhône). Clusel à Miolan, 359.

Poyet (Mgr). L'Espinasse en Roannais, 374.

Précivet, commune de Poncins, 276.

Puy des Os, commune de Noirétable, 114.

Quatre (domaine des), commune de Feurs, 43.

Renaison, 161.

Riorges. Prieuré de Beaulieu, 331. — Vues du prieuré de Riorges en 1610 et 1617, 331.

Roanne, 157. — Vues de Roanne en 1610, 329, 330. — Vues du collège de 1610 à 1620, 330, 331. — Vue de la maison de Chenevoux en 1611, 331.

Robert (Mathias, Gabriel et Jean), peintres à Montbrison aux XV[e] et XVI[e] siècles, 59, 60.

Rochigneux (Thomas). Ancien hospice de la Charité à Montbrison, 46. — Rapport sur le Congrès archéologique de France tenu à Montbrison en 1885, 195. — Objets découverts sur l'emplacement de l'ancien château de Charlieu-les-Montbrison, 264. — Découvertes à Moind proche la place du Château et dans le clos Vissaguet, 308.

Roni, Ronini, Rognin (famille), 296.

Rontalon. Nomination d'un curé en 1730, 117.

Rony (J.). Amortissement facultatif de la cotisation, 286. V. *Comptes du trésorier* et *Budgets*.

Roustan. Note sur l'héliographie à propos d'une vue de Saint-Maurice-sur-Loire, 67.

Saint-Alban. Enceinte vitrifiée, 209.

Saint-André d'Apchon, 157, 163. — Visite du Congrès archéologique de France, 250.

Saint-Bonnet des Cars, 158.

Saint-Bonnet-le-Château. Tableau et devant d'autel à l'hospice, 61. — Excursion du Congrès archéologique de France, 234. — Demande de classement de la crypte, 295. — (Mandement de), 44.

Saint-Bonnet-le-Courreau. Dîmes du village de Planchas, 364. — Rente de la Bastie, 365.

Saint-Clément, commune de Montverdun. Ancien cimetière, 99.

Sainte-Colombe (comte Rodolphe de). Les derniers Sallemard seigneurs de Ressis et Chirassimont, 150.

Saint-Etienne, 131.

Saint-Etienne-le-Molard. Cachet d'oculiste romain trouvé au territoire du *Grappet*, 131. V. *Bastie (la)*.

Saint-Forgeux-l'Espinasse, 375. — Chapelle Saint-Michel, 376. V. *Espinasse (l')*.

Saint-Galmier, 362.

Saint-Georges de Baroille. Le Châtelard de Chazi, 204, 208.

Saint-Georges-sur-Cousan. Pierres de Saint-Martin, 207.

Saint-Germain-Laval. Découverte de sarcophages du moyen-âge, 95. — Mosaïque découverte en 1840, 99. — Eglise de Verrières, 295.

Saint-Germain-l'Espinasse, 155.

Saint-Haon-le-Châtel, 163.

Saint-Héand. Dîmes, 381, 383.

Saint-Jean-la-Vestre. Inscription de la maîtresse cloche, 359.

Saint-Just-en-Chevalet. Sceau de Jean Roni, 295.

Saint-Laurent-sous-Rochefort. Clusel au lieu d'Anzon, 357.

Saint-Marcel de Félines. Le Crêt-Châtelard, 204, 207.

Saint-Marcellin. Dîmes, 381, 383. — (Mandement de), 44.

Saint-Martin-en-Haut, 118.

Saint-Maurice-en-Gourgois. Rente de Chaizeneuve, 191.

Saint-Maurice-sur-Loire, 65. — Vue de la porte extérieure du château, 67.

Saint-Rambert-sur-Loire. Visite du Congrès archéologique, 229. — Demande de classement de l'église, 295.

Saint-Romain-la-Motte. Lieux dits de *Bourchenin, les Gaillards et la Seigneurie*, 78. — Cimetière de Maroille, 107.

Saint-Romain-le-Puy. Visite du Congrès archéologique, 226. — Moulage des bas-reliefs à l'extérieur de l'église du prieuré, 232. — Demande de classement de l'ancien prieuré, 295. — Projet d'une monographie, 295. — Fragments de sculpture provenant de la crypte, 366.

Saint-Riran, 165.

Saint-Sixte, village de Limes, 12, 205. — Clusel près du cimetière, 357. — Clusel près du village de Theil, 357.

Saint-Victor-sur-Loire. Charte concernant l'église, 126.

Sarrasins (territoire des), commune de Montverdun, 105.

Sceaux foréziens. Sceau de *G. Ermegavi*, 257 ; — de *Guillou de Bovayr*, 258 ; — de *Johan Roni*, 295.

Séances trimestrielles : 1884, 10 novembre, 1. — 1885, 29 janvier, 31. — 27 avril (assemblée générale), 87. — 22 août, 125. — 10 novembre, 167. — 1886, 3 février, 256. — 31 mai (assemblée générale), 283. — 14 septembre, 345. — 6 décembre, 373. — Mode de convocations aux séances, 7.

Seurot (Claude et Jean), fondeurs de cloches, 360.

Smits (J.-B.), peintre, 60.

SOULTRAIT (comte de). Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs, 183. — Dessins de monuments foréziens par le P. Martellange, 289.

Souscription pour élever un monument à V. de Laprade, 28, 85, 89.

Souternon. Terrier de la prébende Severt, 78.

STEYERT (André). Deux sceaux foréziens, 257. — Les armoiries d'André Valladier, 265.

Sujets d'étude recommandés par le Comité des travaux historiques et scientifiques, 31.

Sury-le-Comtal. Visite du Congrès archéologique, 228.

Teillière, commune de Chambeuf, 362.

Terrade, sculpteur au XVIII• siècle, 60.

TESTENOIRE-LAFAYETTE. Le nom de *Furan*, 131. — Château de la Bastie d'Urfé, 256. — Les auteurs qui ont écrit sur André Valladier, 266.

TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe). Descriptions de monnaies romaines, trouvées à Feurs et à Cottance, 169. — Inventaire des monnaies romaines découvertes dans le clos Vissaguet à Moind, 315. — Description d'un moyen bronze de Constance-Chlore, 336. — Description d'un denier d'argent de Marc-Aurèle, 363.

THIOLLIER (Félix). Monographie de la Bastie, 288. — Vue de Montbrison en 1611, 289. — Un portrait de Claude d'Urfé, 346. — Projet d'un album Forézien, 374.

Trelins. Clusel, 357.

Urfé. Devis et prix-fait de réparations au château en 1704, 13

Urfé (Claude d'). Portrait inédit, 346.

Uzore (Mont d'), commune de Montverdun. Statuettes antiques paraissant en provenir, 187, 188, 205. — Découvertes faites au pied du mont ; emplacement présumé de *Fluriacus* et de *Maceriæ*, 317, 338.

Valladier (André), forézien, 264.

Verrières. Croix de l'Homme-Mort, 19, 62, 206.

Verrières, commune de Saint-Germain-Laval. Demande de classement de l'église, 295.

Vœux : pour l'adoption de mesures législatives propres à assurer plus efficacement la conservation des monuments anciens, 6 ; — pour le classement de monuments historiques foréziens, 295.

Villemontais, 164.

Villerest, 66. — Enceinte vitrifiée de Château-Brûlé, 269. — Goutte Lourdon, 393.

Villette, château et seigneurie, commune de Villechenève. Inventaire du mobilier et des archives, 367.

Viry (O. de). Devis et prix-fait de réparations au château d'Urfé en 1704, 13.

Viscomtat. Villages de l'Estrade, La Fortie, Le Grand-Bost, La Malatie et l'Oule, 334.

Yleus (le capitaine) pendu à Montbrison, 175, 327.

PLANCHES HORS TEXTE

Ruines du château de Saint-Maurice. — *Cliché et héliographie de M. P. Roustan*, 67.

Sarcophages du moyen-âge découverts à Saint-Germain-Laval. — *Dessin de M. Vincent Durand*, 97.

Vases en terre et rondelle en bronze provenant du cimetière de Saint-Clément. — *Dessin de M. Vincent Durand*, 108.

Vue de Montbrison en 1611 par le P. Martellange. — *Dessin de M. Paul Tardieu ; héliographie de M. P. Roustan*, 289.

Plan des habitations gauloises fouillées à Jeansagnières. — *Dessin de M. Bertrand ; gravure de M. Charrérau*, 304.

Plan des fouilles exécutées dans le bois de la Combe — *Dessin de M. Bertrand ; gravure de M. Charrérau*, 354.

GRAVURES DANS LE TEXTE

Bague d'or trouvée à Boën. — *M. Vincent Durand*, 13.

Estampille d'une amphore trouvée dans les fouilles de Saint-Clément. — *M. V. Durand*, 103.

Plan des fouilles exécutées dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église Notre-Dame de Montbrison. — *Réduction du plan levé par M. C. Rochigneux*, 178.

Inscription tumulaire à Chagnon. — *Réduction d'un dessin de M. Courbon*, 180.

Sceaux foréziens (2 fig.). — *M. André Steyert*, 257, 258.

Plaque de ceinturon mérovingienne. — *M. V. Durand*, 262.

Sceau forézien. — *M. Henry Gonnard*, 296.

Vase en bronze et bague en or trouvés à Moind (3 fig.). — *M. V. Durand*, 313, 314.

Agrafe de ceinturon en bronze émaillé. — *Héliogravure de Petit, d'après une photographie de E. Brassart*, 355.

ERRATA

V. 29, 281, 344.

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME QUATRIÈME

1887 - 1888

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE A. HUGUET
1887-1888

BULLETIN

de

LA DIANA

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME QUATRIÈME

1887 - 1888

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE A. HUGUET

1887 - 1889

JANVIER — AVRIL 1887

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 7 février 1887.

PRÉSIDENCE DE M. VINCENT DURAND.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, M. de Boissieu, E. Brassart, comte de Chambost, Coudour, Desjoyaux, V. Durand, abbé Faury, Gonnard, Jacquet, Joulin, J. Le Conte, Maillon, vicomte de Meaux, Miolane, E. Morel, Puy de la Bastie, J. Rony, L. Rony, Alph. de Saint-Pulgent, Thiollier, abbé Versanne, abbé Virieux.

MM. le comte de Poncins, Testenoire-Lafayette et E. Jeannez ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Mort de Son Eminence le cardinal Caverot, président d'honneur de la Diana.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, l'Eglise de France et le diocèse de Lyon ont fait une grande perte. Notre vénérable et saint archevêque, dont la verte vieillesse avait si long-

temps paru supérieure aux atteintes de l'âge et aux labeurs écrasants de l'épiscopat, a succombé à la maladie qui, depuis un an, nous inspirait de trop légitimes inquiétudes.

La mort de Son Eminence le cardinal Caverot est un sujet tout particulier de deuil pour la Diana, dont il avait bien voulu accepter d'être le président d'honneur. Les soins multipliés du ministère pastoral ne lui permettaient pas d'assister à nos séances. Mais il aimait notre Société ; il daignait en faire l'éloge, et il voyait avec plaisir les ecclésiastiques s'y agréger.

C'est qu'en effet, Messieurs, la vocation sacerdotale a une merveilleuse affinité avec le culte des sciences historiques et archéologiques. Habitué, par éducation et par devoir d'état, à réfléchir avec maturité, à juger sans parti pris, à aller en tout au fond des choses, le prêtre est plus apte qu'un autre à acquérir un savoir vaste, sûr et bien ordonné. Il trouve dans l'étude des choses du passé un délassement qui sied bien à son caractère et qui le repose de l'austérité habituelle de ses travaux : *otium cum dignitate*. Si l'obligation de la résidence l'éloigne souvent des grandes bibliothèques, en revanche, il peut mieux que personne étudier bien des problèmes difficiles à résoudre de loin ; fouiller des archives ignorées ; profiter sur l'heure des découvertes, parfois très importantes, qu'amène le hasard de la pioche ; sauvegarder et faire connaître le patrimoine artistique d'un pays. Est-il placé à la tête d'une paroisse ? l'archéologie, c'est à dire la connaissance raisonnée du style et de l'âge des monuments, lui devient, j'ose le dire, indispensable pour apprécier la valeur des édifices religieux et du mobilier sacré dont il a la garde, discerner les travaux à entreprendre, et, chose plus importante et plus difficile encore, faire un choix judicieux de l'artiste chargé de les exécuter.

Ainsi pensait notre regretté cardinal et, par ses ordres, un cours élémentaire d'archéologie sacrée était professé aux élèves de son grand séminaire. Cet enseignement n'est pas resté stérile et, lors du récent congrès tenu à Montbrison, la Société française d'archéologie, par l'organe de son éminent directeur, en a proclamé bien haut les heureux résultats.

Des voix plus autorisées que la mienne rediront les vertus du prélat que nous avons perdu, sa piété, son zèle, sa charité digne de la ville si justement surnommée la *ville des aumônes*. Mais l'éloge de Mgr Caverot ne serait pas complet, ce me semble, s'il ne venait s'y joindre le témoignage des bonnes lettres, honorées de ses encouragements. Après avoir, comme fidèles, prié pour le repos de son âme, comme membres de la Diana unissons-nous donc, Messieurs, pour adresser à sa mémoire un suprême et douloureux hommage de respect et de reconnaissance.

L'Assemblée s'associe unanimement aux regrets dont son Président vient de se faire l'interprète.

Dons.

M. le Président dépose sur le bureau plusieurs dons faits à la Société.

M. Bertrand, de Moulins, a envoyé le moule à bon creux d'une statuette en bronze trouvée à Feurs vers 1838. Dans la lettre accompagnant ce don, M. Bertrand veut bien annoncer l'envoi prochain du moule d'une autre statuette trouvée à Feurs en même temps que la précédente, et de spécimens de vases et figurines en terre cuite découverts par lui dans le département de l'Allier.

M. Lachmann offre quelques-unes de ses œuvres musicales ;

M. le chanoine Condamin, son livre sur Victor de Laprade ;

M. Parrocel, de Marseille, ses ouvrages sur l'art et les artistes du Midi ;

Madame J.-B. Martin, de la part de Madame de La Forge, un lot important de papiers anciens.

L'Assemblée vote des remerciements aux auteurs de ces différents dons.

Sculptures attribuées à Vaneau.
— Communication de M. Dubourg.

M. le Président donne lecture d'une intéressante lettre de M. Dubourg. Dans cette lettre, M. Dubourg recherche quel peut être l'auteur de sculptures sur bois recueillies par lui à Monistrol et dont il a offert des photographies à la Diana. A l'aide de déductions fort ingénieuses, il en attribue la paternité à Vaneau et croit qu'elles ont été exécutées par ordre de Mgr Armand de Béthune-Sully, évêque du Puy en 1662.

Un membre fait remarquer que le magnifique autel en bois sculpté de la chapelle de l'hôpital de Saint-Bonnet-le-Château est aussi attribué à Vaneau.

Statue de Victor de Laprade.

M. le Président annonce que la statue de Victor de Laprade a été livrée au fondeur pour être coulée en bronze; la Société devra prochainement s'entendre avec l'administration municipale de Montbrison pour fixer le jour de son érection. Quelques personnes ont manifesté le désir de voir cette solennité coïncider avec le concours musical qui doit avoir lieu à Montbrison, au mois de mai prochain. Mais il ne semble guère possible d'être prêt à aussi bref délai, car outre les réparations dont la statue peut avoir besoin après la fonte, il reste à disposer l'emplacement où elle s'élèvera et à construire le piédestal.

L'inauguration pourra se faire dans la belle saison, et la Société voudra sans doute choisir cette fête pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Assemblée générale annuelle et mise en recouvrement de la cotisation de 1887.

M. le Président fait connaître que le conseil administratif a l'intention de convoquer l'Assemblée générale annuelle dans les premiers jours d'avril. A partir de cette époque, la cotisation de 1887 sera mise en recouvrement.

Excursion archéologique à faire en 1887.

M. le Président invite la Société à déterminer le lieu, vers lequel sera dirigée l'excursion archéologique de cette année. Plusieurs projets sont en présence. M. Testenoire a écrit pour proposer Essalois et lieux circonvoisins. M. Jeannez a demandé dans la précédente séance une nouvelle visite à Charlieu. L'an dernier, M. Dusser avait émis le vœu que la Société visitât le Puy et la Chaise-Dieu.

L'Assemblée, consultée, donne la préférence à Essalois et nomme commissaires MM. Testenoire-Lafayette, Vier, Coadon, Gachet, F. Thiollier et J. Poinat.

La date de l'excursion sera ultérieurement déterminée par cette commission.

Photographies du château de Sury. — Communication de M. Thiollier.

M. Thiollier fait circuler une vingtaine de photographies faites récemment par lui au château de Sury en vue de sa publication du *Forez Pittoresque*. Il explique l'embarras où il se trouve pour faire un choix entre des intérieurs tous très intéressants. Il ne peut cependant tout donner, car, à ce compte, mille planches ne suffiraient pas pour le Forez entier.

M. le Président dit que, pour Sury, il faut évidemment se borner à deux ou trois vues, que M. Thiollier saura bien choisir parmi celles les plus propres à donner une idée de la merveilleuse décoration intérieure de ce château. Sans doute, Sury mériterait à lui seul les honneurs d'une description spéciale, et il serait fort utile d'avoir des monographies complètes des principaux monuments du Forez. La Société de la Diana doit faire tous ses efforts pour obtenir à la longue ce résultat. Mais en attendant, le *Forez Pittoresque* permettra de se faire une idée d'ensemble de nos richesses. Non seulement ce livre reproduira les plus beaux sites de notre pays et ses aspects les plus caractéristiques, mais encore il formera une véritable statistique monumentale du Forez au XIX^e^ siècle. Un grand nombre d'édifices détruits ou profondément modifiés depuis trente ans y seront décrits et figurés ; et la valeur de ceux qui nous sont parvenus intacts étant mise en lumière, leur conservation sera mieux assurée. Nul service plus important ne peut être rendu à l'histoire et aux arts. Que ne donnerions-nous pas aujourd'hui pour posséder un travail de ce genre fait à l'époque du bon La Mure ! M. le Président ne saurait donc trop vivement engager M. Thiollier à persévérer dans son œuvre patriotique; il a la ferme confiance que le concours de tous lui sera donné pour la mener à bonne fin.

M. le vicomte de Meaux s'associe aux paroles de M. Vincent Durand et dit que le devoir des membres de la Diana est de seconder, par tous les moyens possibles, l'œuvre que M. F. Thiollier entreprend avec tant de zèle et d'abnégation : le prix de ce nouveau livre est trop élevé et les ressources de la Diana sont trop restreintes pour que la Société puisse l'offrir à ses membres, comme elle a fait

pour la monographie de la Bastie ; mais il est convaincu qu'un grand nombre d'entre eux voudront posséder ce monument élevé à notre chère province.

Vase trouvé dans un souterrain à Saint-Julien-la-Vêtre, et offert par M. l'abbé Découlange. — Ancienne église de Saint-Julien. — Madame Hugues. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux un vase en terre cuite qui m'a été remis par M. l'abbé Découlange, curé de Saint-Julien-la-Vêtre, qui veut bien en faire don au musée de la Diana.

Ce vase a été trouvé dans un souterrain qui existe aux abords et au-dessous de l'église de Saint-Julien, récemment reconstruite, moins le clocher, par notre confrère M. Durand. Comme la plupart des galeries de ce genre, celle-ci est creusée dans le *gor* ou roche granitique en décomposition. Sa direction générale est parallèle à l'axe de l'église, sa largeur d'environ unm ètre, sa voûte arrondie en berceau ; un homme peut y circuler debout. On y pénètre de l'extérieur, du côté de la rivière, par une ouverture située dans la cour du sieur Jean-Baptiste Coste, garde-champêtre. Après une interruption causée par un éboulis, et en se rapprochant des fondations du clocher, on arrive à une chambre à peu près quadrangulaire, d'environ 3 mètres de côté, qui s'ouvre latéralement, à gauche, sur le couloir principal. Le fond de cette chambre est fermé par un mur de pierres sèches, d'où cette supposition qu'en ce point était l'amorce d'un embranchement sur lequel nous reviendrons. Continuant à se diriger de l'ouest à l'est, on rencontre une bifurcation. La branche de gauche, ou

du nord, pénètre sous l'église et sortait dans la chapelle de Villechaise, bâtie sur le flanc méridional de l'édifice démoli. L'autre branche, qui paraît avoir correspondu à la descente principale, débouchait dans l'ancien cimetière, à quelques mètres au midi des murs de l'église. Peu avant la rampe conduisant au jour, une niche ou guérite d'un mètre environ de profondeur, sur une largeur un peu plus grande, se creuse dans la paroi de droite. On a évalué à 25 mètres la longueur du souterrain depuis l'éboulement qui l'intercepte en soir jusqu'à cette dernière issue.

Au nord-ouest et près de l'église s'élève une construction de médiocre étendue, que d'assez jolies fenêtres à traverses de pierre datent du XV^e^ siècle. Dans une pièce du rez de chaussée, immédiatement devant l'âtre d'une cheminée de la même époque, existe, paraît-il, une descente qu'on croit être en communication avec la chambre souterraine déjà décrite.

C'est dans le rameau de galerie aboutissant sous l'église qu'a été trouvé le vase que je vous présente, espèce de burette de forme assez peu élégante et incomplète de son anse et de son goulot, celui-ci peut-être trilobé. Sa hauteur probable était de 0^m^ 07 à 0^m^ 08 ; son diamètre à la panse est de 0^m^ 068 et, à la base, de 0^m^ 053. La fabrication en est fort grossière. La partie inférieure porte des taches et bavures d'émail vert plombifère qui a coulé de bas en haut, comme si le vase retourné eût servi de support dans le four à un autre vase à couverte d'alquifoux. La présence de ce vernis ne permet guère de faire remonter cette poterie plus haut que le XIII^e^ siècle ; peut-être est-elle moins ancienne. Aucun autre objet n'a été trouvé dans les galeries. Il est vrai qu'on n'a pas remué les gravois qui, en

certains endroits, notamment dans la chambre souterraine, sont tombés de la voûte et recouvrent le sol primitif.

L'église de Saint-Julien qui vient de disparaître était un édifice de la fin du XV^e^ siècle, composé d'une nef avec chevet carré et de trois chapelles, l'une au nord et deux plus petites au midi. Un autel orienté était en outre adossé à la saillie d'un pilier du côté nord. Le tout était de peu de valeur architecturale. On remarquait seulement, au midi, une fenêtre à meneau garnie d'un remplage d'un bon dessin. On aurait désiré conserver cette fenêtre, mais les pierres s'en sont brisées en la déposant. Une des petites chapelles du même côté, celle de Villechaise, était ornée de l'écusson des du Bessey, une croix chargée de cinq losanges. Cette pierre a été replacée dans la nouvelle église.

On y a replacé aussi l'autel majeur, en bois doré, œuvre estimable du sculpteur Maisieu, de Lyon. J'espère vous apporter un jour le marché conclu pour la confection de cet autel, dont la valeur artistique est connue de M. l'abbé Découlange et qui, tout permet de l'espérer, restera pendant de longues années l'honneur de l'église de Saint-Julien.

Du mobilier de l'ancienne église la sacristie conserve encore une fort ancienne statue de la Vierge, assise et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Un évidement rectangulaire, en forme d'armoire, pratiqué dans le dos de la statue fait présumer qu'elle a jadis servi de reliquaire. Le travail de cette sculpture est assez barbare, et depuis quelque temps déjà elle avait été retirée de l'église par ordre de l'autorité ecclésiastique. Ce n'en est pas moins un objet curieux et intéressant, et il faut louer M. le curé de Saint-Julien de lui avoir donné un asile honorable dans la sacristie.

Une inscription relativement moderne donne à cette Vierge le nom de *Notre-Dame des Neiges,* qui rappelle un ermitage sous ce vocable, dont on montre l'emplacement sur les hauteurs qui séparent Saint-Julien des Salles.

La reconstruction de l'église a entraîné l'abaissement du sol et le transfert du cimetière qui l'entourait. Les déblais pratiqués l'année dernière dans la partie de ce champ funéraire situé au midi de l'église ne paraissent avoir amené la découverte d'aucun objet digne d'être noté, sarcophages de pierre ou poteries. J'ignore si les travaux du même genre exécutés il y a quelques années dans la partie nord ont donné lieu à des constatations plus intéressantes ; ce n'est pas probable, car feu M. l'abbé Dupuy, alors curé de Saint-Julien, ecclésiastique des plus instruits, n'aurait pas manqué de signaler ce qui aurait pu être trouvé d'insolite.

La démolition de l'église elle-même ne semble pas avoir rendu non plus de membres d'architecture ayant fait partie d'une église plus ancienne. Seules les fondations ont offert quelques particularités permettant de songer à un édifice antérieur.

Une tradition locale veut, il est vrai, que le bourg de Saint-Julien ait été situé jadis sur un autre emplacement, voisin de celui qu'il occupe aujourd'hui, mais situé plus au nord, de l'autre côté de la route nationale. Ce lieu correspond à celui que recouvre la cote de hauteur 609 sur la carte de l'Etat major. Il paraît qu'en effet le sol y recèle des substructions : mais elles ne sont autres peut-être que celles du fief de la *Borjate,* connu par plusieurs aveux du XIV^e^ siècle et dont ce territoire a retenu le nom. Rien n'empêche néanmoins de supposer que l'église primitive ait été bâtie dans le même quartier.

On donne à la maison du XV^e^ siècle située près de l'église actuelle le nom de *château* de Saint-Julien,

bien qu'elle ne présente, au moins dans son état actuel, aucun appareil défensif, pas même la moindre poivrière ou le plus innocent machicoulis. On l'appelle aussi le château de *Madame Hugues*, et ceci m'amène à vous dire un mot de ce personnage, dont le nom n'est prononcé qu'avec respect à Saint-Julien.

Qu'était madame Hugues? Ce fut, répondent les gens de la paroisse, une pieuse et sainte femme qui, lors de la fonte d'une grosse cloche, apporta dans son tablier une quantité de pièces d'argent et les jeta dans le métal en fusion. On ajoute que le son de cette cloche, aujourd'hui détruite, avait une grande vertu contre les tempêtes.

Quoi qu'il faille penser de cette naïve légende, le souvenir des bienfaits de Madame Hugues s'est perpétué à Saint-Julien. De temps immémorial, et cet usage est encore en pleine vigueur, elle est nommée au prône chaque dimanche, en tête des fidèles pour lesquels l'Eglise adresse à Dieu une prière spéciale.

Tout porte à reconnaître dans Madame Hugues, Huguette ou Hugues de Saint-Julien, *Huga de Sancto Juliano,* morte avant le 21 octobre 1276 et bienfaitrice insigne de l'église de Saint-Julien, à qui elle avait donné de son vivant tout ce qu'elle tenait en fief du comte de Forez à Saint-Jean et Saint-Julien-la-Vêtre, à l'exception des mas de Rossignieu et de Cassière. Cette donation fut homologuée par le comte Guy VI, sous réserve du fief à rendre et d'un droit d'introge de 15 sous de viennois à payer par chaque nouveau curé (1).

---

(1) Archives nationales, P. 1395[1] , cote 247. — *Cartulaire des francs fiefs de Forez*, chartes LVIII, LIX et XCVIII. — Huillard-Bréholles, nos 608 A, 614, 655. — A. Barban, *Fiefs du Forez*, no 825.

Comme pour tant d'autres fondations pieuses, quelques vieux titres sont tout ce qui reste de la donation de Huguette de Saint-Julien. Les descendants de ceux dont elle dota l'église ne savent plus à quelle époque elle vivait, ni en quoi au juste consistèrent ses libéralités. Ils n'en continuent pas moins à prier pour le repos de son âme. Ne trouvez-vous pas, Messieurs, quelque chose de touchant dans cette reconnaissance plus de six fois séculaire ? C'est un exemple trop rare et trop honorable, pour que je n'aie pas tenu à vous le citer.

Les Parrocel de Montbrison. — Communication de M. Maillon.

M. Maillon, à l'occasion du don fait à la Société par M. Parrocel, de Marseille, dit que la famille Parrocel, qui a fourni plusieurs générations d'artistes, est originaire de Montbrison ; il espère pouvoir, grâce au concours d'un érudit Montbrisonnais, donner dans une prochaine réunion la généalogie des membres de cette famille qui ont habité notre ville.

MM. de Meaux et Vincent Durand rappellent que M. Gonnard a déjà signalé dans une précédente séance l'origine Montbrisonnaise des Parrocel (1).

M. Gonnard dit qu'en effet il a communiqué à la Société des notes sur plusieurs membres de cette famille ; mais qu'il n'est pas en état d'en établir une généalogie proprement dite.

La séance est levée.

Le Président,
Vincent DURAND.

Le membre faisant fonction de Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

---

(1) *Bulletin de la Diana*, t. III, pages 55 et suivantes.

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Becdelièvre (vicomte de), de la part de M. de Girardier : Silex taillés provenant de la station de Château-Brûlé, commune de Villerêt.

Benoît (Mme) : Benoît (Auguste) : *Vie de Robert Guérriteau, prestre, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, chanoine et curé de la paroisse de Saincte-Croix en l'église royale Nostre-Dame de Manttes, fondateur des religieuses Ursulines de la mesme ville.* Extraits des ouvrages de Simon Faroul et de Philippe le Couturier. Paris, (Pillet et Dumoulin), 1886, in-8°.

Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier : Moule à bon creux d'une statuette antique trouvée à Feurs (voir plus haut page 3).

Hauteur de la statuette, 0m 15.

Breghot du Lut (J.), son ouvrage : *Le livre de raison de Jacques-Charles Dutillieu, publié et annoté par J. B. d. L.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1886, in-4°.

Charpin-Feugerolles (comte de) : *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.* Années 1882-1885. Lyon, (Mougin-Rusand), 1886, gr. in-8°.

Guigue (Georges) : *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais. 1356-1369. Récits de la guerre de Cent ans.*

Condamin (abbé James), son ouvrage : *La vie et les œuvres de V. de Laprade, avec une lettre de François Coppée.* Lyon, Vitte et Perrussel, 1886, in-8°.

Courtonne, son ouvrage : *Manuel de la langue néo-*

latine usuelle et commerciale ou langage auxiliaire et facile pour les nations d'origine latine, suffisant aux premières relations et aux premiers besoins. 2e édition. Nice, Visconti ; Paris, Baudry ; Rouen, Charles Métérie, 1886, in-8°.

Découlange (abbé) : Vase trouvé à Saint-Julien-la-Vètre (voir plus haut page 8).

Hauteur, 0m 06 ; largeur à la panse, 0m 68.

Dulac (docteur Hippolyte): Registre audiencier de la justice de Cousan, du jeudi avant Noël, 24 décembre 1467, au samedi avant Noël (24 décembre) 1468.

Petit in-folio, de 192 feuillets papier, dont un blanc, recouvert en parchemin. Ecriture difficile.

Les audiences sont ambulantes et se tiennent en divers lieux dépendant des paroisses d'Arthun, Boën, Chalmazel, Palognieu, le Sail, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Georges-en-Cousan, Saint-Jean-la-Vètre, Saint-Just-en-Bas, Sauvain, Trelins. — Juge de la terre de Cousan, vénérable homme Marc-Antoine Perrin, licencié ès lois ; il siège rarement. En son absence, les plaids sont tenus par le châtelain, un prévôt ou un notaire, ou même par une autre personne déléguée à cet effet. Procureur fiscal, Barthélemy Torrolier, notaire. Greffier, Austrilège Moreau, aussi notaire. Châtelain de Cousan, noble Philippe Morret, damoiseau. Prévôt de Cousan, Georges Chassain, notaire. Prévôts de Boën et Arthun, Pierre Camus, Jean de Crotelles.

L'intérêt de ce document, qui abonde en détails de mœurs et fait voir en action une grande justice seigneuriale de Forez au milieu du XVe siècle, nous engage à en présenter une analyse détaillée.

Folio 1-50. — Pierre de Paroyes est poursuivi à la requête du procureur fiscal pour avoir intercepté par un mur de

pierres le chemin public des Paroys à la Roanda, usurpé des aisances communes, détourné les eaux de la goutte des Parroies à Cuchet, et insulté grossièrement Catherine femme de Bonnet des Utes, bien que placée sous la sauvegarde de la dame de Cousan (Alix de Damas, veuve d'Eustache de Lévis). — Poursuites : contre Jean Mure, de Saint-Just, pour avoir dit que ladite Catherine avait battu son mari. Il compose à 3 sous 6 deniers tournois. — Contre Pierre Pré, gendre d'André Bernard, du Sail, pour avoir frappé son beau-père d'un coup de fourche ; il compose à 2 quartes d'huile. — Contre Antoine du Clos, pour avoir, sans la permission de la cour de Cousan, construit des écluses pour prendre l'eau de la goutte de la Loeny. — Contre Jean des Gouttes, pour avoir labouré et ensemencé le chemin public de Boicel à Saint-Just-en-Bas. — Jean Cheneverdi, de la Roche, paroisse de Saint-Just, ayant racheté de Mathieu Stevenon, du Mont, une partie du tènement de la Teysoneri, au prix de 2 écus et demi, en est investi par le châtelain et promet payer 18 gros, montant du droit de la dame de Cousan. — Poursuites : contre Jean et Mathieu Chavarent, frères, pour avoir établi sans l'autorisation de la dame de Cousan une scie à eau près de leur moulin du Chavarent et endommagé le chemin de Ventuel à Monrond pour faire le béal de cette scie. Ils reçoivent ladite scie à bénevis, en présence de Hugues Filhat, notaire de l'Hôpital de Rochefort, et composent moyennant 7 sous et demi pour les dégâts causés au chemin. — Contre Barthélemy Biex, *alias* Croux, de Ventuel, ancien substitut du procureur fiscal à Saint-Jean-la-Vêtre et lieux voisins, prévenu de s'être, dans l'exercice de sa charge, entendu avec Antoine Potard, pour frustrer la dame de Cousan de cens à elle dûs sur le bois de Trochi ; d'avoir envahi et resserré de 9 pieds le chemin public de Ventuel à la Côte, et de s'être emparé d'un sentier servant aux gens à pied et à cheval et aux bêtes chargées pour aller de Ventuel au moulin de Chavarent. — Contre Antoine Potard, de Ventuel, pour avoir, au mépris de la sauvegarde de la dame de Cousan, diverti l'eau venant du bois de Trochi aux pâturages de Barthélemy Biex : le prévenu répond qu'il ne conste pas de la sauvegarde et qu'il n'est pas tenu de procéder, *donec sublatis impedimentis regiis, instante Petro de Bosco, appositis.* — Contre Mathieu Chardon,

d'Arthun, pour avoir pris plusieurs perdrix « à la nubla », au mépris des ordonnances sur ce faites: il avoue le délit et compose à quatre perdrix. — Contre J. Chardon. d'Arthun, pour avoir rétréci de 2 pieds le chemin public de Bonlieu à Bussy. Après visite des lieux et audition de prud'hommes, *qui juraverunt dictum iter esse sufficiens*, le prévenu est relaxé de la plainte. — Contre J. Charreton, P. Burtel, J. Chardon et Antoine Chavanon, *sindicos anthicos Artheuni*, pour avoir, de leur autorité privée, loué au curé d'Arthun les fossés du château dudit lieu. Ils allèguent que ces fossés leur appartiennent en vertu de titres réguliers. — Contre Antoine de la Coste, *super feudo et rebus infeodatis a domina mea de Cosano, eo quia non venit ad juramen domine propter guerram ; comparente procuratore, petente commisiam, eo quod non observavit statuta feodatalia ; et reo dicente facere velle quod fuerit juris* ; il paye les dépens. — Contre Antoine Charles et Antoine Bruchi, en pareille matière. — Défense à J. Salvaigna de s'immiscer dans l'usage des eaux et du bois de Trochi. — Poursuites: contre Mathieu Massacria, notaire, en confiscation, pour fief non rendu, de revenus par lui acquis de Barthélemy Puy. Il transige avec la dame de Cousan moyennant 3 écus d'or valant 4 livres 2 gros, et la main-mise est levée. — Contre Antoine, fils de Mathieu Eschinon, d'Arthun, *procuratore proponente... quod ipse Anthonius domine mee de Cosano, ut heres et bona tenens dicti quondam sui patris, tenetur ad unam investicionem, in hoc quod dictus quondam Matheus ejus pater et ejus mater se dederunt ultimo viventi, et quia evenit quod dictus quondam ejus pater fuerit ultimus vivens, bona quondam sue uxoris sibi advenerunt ; petens igitur idem procurator dicta bona ad manum domine poni, donec facta investicione per ipsum Anthonium.* L'affaire est assoupie, d'ordre de la dame de Cousan. — Procès où figure comme arbitre André de Boicel, curé de Palognieu. — Pierre de Saignes, dont les animaux ont été pris en délit dans les blés de J. Barthélemy, du Clos, est condamné à 20 sous tournois d'amende, réduits gracieusement à 5 sous, qu'il promet payer. — Michel de Larjail, des Mellurenches, paroisse de Saint-Didier, est investi de l'usufruit de la moitié des biens de feu Jean Meillurenchi ; le droit de la dame de Cousan est estimé à 60 sous, sur lesquels elle en remet 40 audit Michel. — Durand du Moncel, paroisse de St-Sixte, poursuivi pour

empiètement sur un chemin, recourt à la cour de Forez. Sursis, *donec habita remissione a curia Forensi.* — Laurent Bigot, d'Arthun, régulièrement assigné, ne comparaît pas. *Fiat defectus contra vocatum non comparentem, licet terna vice vocatus per servientem alta voce, et vocetur sub pena centum solidorum turonensium.* — Poursuites : contre Georges du Bru, pour usurpation sur le chemin public tendant du Brus au chemin public de l'Hôpital à Montbrison. — Contre Pierre Chatuz, du Montélhard, paroisse de Trelins, pour avoir construit un pressoir audit lieu, au mépris de la banalité dont jouit la dame de Cousan ; le procureur fiscal requiert la destruction du pressoir indûment établi et la condamnation du prévenu en 10 livres d'amende. Celui-ci compose à un mouton gras, *unum mutonem lane pinguem.* — Contre le même, pour avoir relâché sans permission les bêtes bovines de Pierre des Saignes, trouvées en délit dans les blés de Jean Bertholon du Clos, *non obstante brandone domine in eisdem terris affixo et apposito,* et à lui remis en garde par ledit Bertholon, *ex parte domine mee de Cosano.* Il est admis à composition moyennant 5 sous tournois. — La dame de Cousan investit Laurent Blanchet, de Boën, *per traditionem cujusdam lictere missorie,* d'une quartallée de terre sise en Goutte Mayolier, par lui acquise de Pierre du Mas, habitant de Boën, au prix de 30 sous, *et sic ascendit jus domine, ad tercium denarium, ad x solidos turon ; de quibus dicta domina gratis dedit eidem Laurencio quinque solidos.* — Mathie, femme d'Antoine Savatier, assignée pour être investie de biens par elle achetés, nie cette acquisition et consent à ce qu'ils soient mis sous la main de la dame de Cousan. — Poursuites : contre Guillaume de l'Orme, paroisse de Saint-Didier, pour fief : il obtient un délai de quinzaine pour faire son devoir envers la dame de Cousan, la chose restant provisoirement sous la main de celle-ci. — Contre Jean de l'Orme, en pareille matière. — Contre J. Baillichardi, de la Chiesa, en confiscation de choses mouvant du fief de la dame de Cousan. — Contre Jean et Antoine Chardon, frères, et Antoine fils d'André Chardon, pour excès envers la personne de Mathieu fils de Pierre Roland, dit Brutel, d'Arthun, au mépris de la sauvegarde de la dame de Cousan à eux régulièrement notifiée et connue. Pierre Roland déclare ne point vouloir se porter partie. Finalement, les prévenus sont admis à composition moyennant un sestier de froment,

mesure d'Arthun, valant 23 sous 4 deniers (2 mars 1468). — Contre Pierre de Mont-Rond, pour investison de l'usufruit des biens d'Agathe sa femme, veuve de Vincent Grange (?) ; il déclare s'en rapporter à l'ordonnance de la cour et à l'estimation de prud'hommes. En conséquence, deux experts sont commis et, sur leur rapport, le droit de la dame de Cousan est estimé à 12 sous et demi. — Contre Claude Verney, de Saint-Just-en-Bas, pour avoir bâti sur la voie publique ; le procureur fiscal requiert la démolition du bâtiment. — Ajournement des causes contre Guillaume de l'Olme, Jean de l'Orme, Jean Bailhichard, Antoine Bruchi, Antoine de la Coste, Antoine Charles, Antoine et autre Antoine de la Chaise et Galmier de Vonette, en matière de fief, attendu leurs recours. — Contre P. Granges, dit Maissan, tailleur de Boën, pour être investi d'une vigne, *in vinoblio Ruppis Corbine, juxta vineam domini cancellarii Bourbonnensis ex meridie,* à lui advenue par le décès de Marguerite sa première femme ; il comparait et se déclare prêt à être investi après estimation préalable du fonds. En conséquence, quatre prud'hommes sont désignés, deux par le procureur fiscal et deux par l'intimé ; après avoir prêté serment sur les Évangiles et visité les lieux avec le procureur fiscal, ils rapportent que la vigne dont il s'agit est de la valeur de 12 livres tournois. Le droit de la dame de Cousan, au tiers denier, est donc fixé à 4 livres et ledit Maissan investi sur ce pied. — Barthélemy Biex, de Ventuel, fait ajourner Antoine Potard du même lieu, *assecuramentum legitimum juxta consuetudinem patrie Forensis prestiturum eidem Biex et ejus familie. Comparente actor cum Torrollier, petente dicto Potard inhiberi, et assecuramentum prestari ; reo comparente, petente actorem interrogari cum juramento,* si dubitet de ipso reo ? *Quo interrogato cum juramento, qui juravit ad Sancta,* dubitare valde de reo, *nos inhibemus eidem Potard, ad penam assecuramenti infracti, ne in corpore vel bonis, familia, rebus quibuscunque actemptare, seu injuriare ac incurrere* (?) *audeat, per se vel per alium. De quibus premissis idem actor peciit sibi fieri actum judiciale.* — J. Stevenon, se disant fondé de pouvoir des obéanciers de Saint-Just de Lyon, requiert de Claude Verney, de Saint-Just-en-Bas, l'investison de l'usufruit de biens donnés par contrat de mariage à la femme de celui-ci et mouvant de la censive desdits obéanciers. — Le même

contre le même, pour avoir, de son autorité privée, élevé un bâtiment sur une place publique de Saint-Just-en-Bas mouvant de la censive desdits obéanciers, au préjudice de leur domaine direct ; il requiert qu'il soit tenu de s'inscrire à leur terrier ou de démolir ce bâtiment. L'intimé répond qu'il l'a élevé du consentement de la dame de Cousan ou de ses officiers, qui ont la supériorité sur lesdits obéanciers et à qui il appartient de connaître des choses publiques et communes. — Pierre fils de Jean Torneure, de Bas, paroisse de Saint-Just, est investi par la dame de Cousan d'une terre et vigne par lui acquise au Sail de Cousan, territoire de la Myna, au prix de 17 sous tournois : droit, au pied du troisième denier, 15 sous 10 deniers. — Robert Coussaot, du Sail, reçoit l'autorisation de *facere, construere et edifficare quandam* azadiam *in domo sua ipsius Roberti, sita apud Cosanum, ante ecclesiam sancti Saturnini, juxta carreriam publicam ex duobus partibus et domum de Plomei ex parte altera ; quam* azadiam *possit facere a parte orientis, sine impedimento passagii publici et prejudicio rei publice,* sous promesse d'un cens annuel de 2 deniers tournois. — Procès où intervient comme partie Jean *Pagani, alias Thome,* de la Sauveté. — Poursuites : contre Antoine Cosan, *alias* du Junchin, pour avoir pratiqué un fossé en travers du chemin *de la Fenolhe* par lequel on va de Boën au pont de Leignieu. — Contre Laurent Bigot, portier et gardien au château d'Arthun, pour coups et blessures envers le fils de la Vassoge, femme de Jean du Bost, au mépris de la sauvegarde de la dame de Cousan. Il allègue pour sa défense que le fils de la Vassoge et autres enfants jetaient des pierres contre sa maison, et est renvoyé de l'instance. — Contre Mathieu Charreton, pour usurpation sur la vigne de Durand du Moncel, placé sous la même sauvegarde. — Contre Antoine, fils de Simon de la Croix, du Montelhard. *Comparet procurator,... proponens contra reum... quod domina nostra de Cosano ad causam castri sui de Cosano habet plures notabiles prerogativas, et inter alias, est in possessione et saisina. . quosciens ex obructo advenit quod canes pastorum accipiunt leporem, vel cunicullum, aut aliud animal feracem* (sic), *quod pastores sunt assueti apportare dictum leporem aut aliud animal eidem domine aut suis officiariis ; et quosciens in contrarium fuit factum, est in possessione ipsa domina contrarium facientes castigandi viis juridicis, et ipsos ad composicionem trahi, et quod, hiis non obstantibus, dictus*

delatus, qui subditus est eidem domine,... die festi beati Johannis Ewangeliste circa Nativitatem Domini ultime fluxam citra, quoddam leporem, quod ceperant canes pastorum Leigniaci et d'Argenteys apud la Fenolhe, circa pontem Leigniaci, eisdem pastoribus et canibus suis vi et violencia admovit, cepit, et deportavit quo voluit, contra libertates predictas directe veniendo et illas infringendo, in premissis valde et multipliciter delinquendo. Quare... petit sibi super premissis per delatum debite et sine ministerio advocati responderi, et habita ejus confessione, eum condempnari in decem libras,... et si negentur, ad probandum se admicti ; dicto reo, per vocem domini Andree de Boicella, proposita per procuratorem confitente, dempto quod dictum leporem portavit apud Leigniacum, et dominabus Leigniaci tradidit tamquam famullus et domesticus et serviens earundem. Qua siquidem confessione per nos audita,... condempnavimus... eundem delatum in somma lx s. turonenses, micte agendo. Suit cette note : *Quam sommam domina mea, de sua speciali gracia, eisdem dominabus Leigniaci dedit, favore ecclesie.* — Durand du Montcel, mandement de Bussy, poursuivi pour usurpation sur le chemin des Torrolières à la Net, s'était pourvu devant la cour de Forez. Renvoyé devant celle de Cousan, il est admis par la dame de Cousan à composer pour une demi-quarte d'huile. — Poursuites contre Robert Cossat, lequel requis par vénérable et religieux frère Guillaume de la Fayette, censier du prieuré du Sail, *cujus prioratus domini antecessores Cosani sunt fundatores*, de payer un sestier de blé par lui dû, l'a grossièrement insulté et lui a dit notamment : « Tu y az mantiz faulcement, larre ! « traytre moyno ! comme faux et traytre que tu ez ! » *Que verba ipse religiosus ad animum suum incontinenter revocavit, et noluisset eidem fuisse dicta pro c libris t. : ymo tantum de suo proprio maluisset perdidisse.* Défense audit Guillaume de la Fayette, non comparant, de traduire le prévenu devant un autre juge que celui compétent, à peine de 50 livres d'amende et de confiscation de son temporel. Il est dit qu'il devra déclarer s'il entend se porter partie, auquel cas il devra fournir des cautions suffisantes *de juri stando et judicatum solvendo.* Cette déclaration n'ayant pas été faite au jour indiqué, le prévenu est renvoyé de la plainte. — Pierre Paroyes, de Saint-Just-en-Bas, est autorisé à déplacer un chemin. — Poursuites : contre André Travalon *alias* Chassain, du Montelhard, pour usurpation sur le chemin public de l'Hôpital de Rochefort à Montbrison

passant par *la Cochi*. Le prévenu exhibe une autorisation du châtelain et de la cour de Cousan. Après enquête et visite des lieux il est renvoyé de la prévention. — Contre le même, pour avoir illicitement pris l'eau sur le même chemin. — Contre le même, pour usurpation sur les aisances communes de la Chassaigne. — Pierre Paroyes, de Saint-Just-en-Bas, ayant reçu à bénévis, au cens annuel d'un denier et une quarte d'huile pour introges, le droit de prendre l'eau venant des prés des Paroyes pour la conduire au pré dessous la Fiarini, et de faire deux tranchées sur le chemin de Saint-Just à Travalon, les poursuites dirigées contre lui demeurent éteintes. — Antoine Cosan, de Leignieu, prévenu d'avoir pratiqué un grand fossé en travers du chemin public de Boën au pont de Leignieu, allègue que le chemin ne passe point dans son héritage, mais le long de la verchère de messire Antoine Lardi et des terres « dau Baster ». Après enquête et visite des lieux, il est renvoyé de la poursuite, et il est fait injonction à Etienne Giraud dit Bastier, *ut reparet iter predictum quod, ut dictum [est], debet suportare, et in statu teneat, sub pena lx s. t., et hoc infra x dies proximas.* — Les auteurs de la dénonciation dirigée contre Barthélemy Biex, au sujet d'un sentier, faisant défaut, il est renvoyé de la plainte : *concedentes eidem reo violum predictum in suo statu in quo est manere, eidem precipientes ut in dicto violo teneat unum* aucipié *gallice.* — Poursuites : contre André Robin, de Leignieu, pour avoir relâché les vaches d'Etienne Bastier, dit Giraud, surprises en délit dans la vigne de la sacristaine de Leignieu, et à lui remises en garde de la part de la dame de Cousan. — Contre Antoine Gontier, de Leignieu. *Proponit.. procurator,.. quod, lapsi sunt duo anni vel circa, Anthonia ejusdem Anthonii uxor devenerit incensata, adeo quod, quadam die, ipso Anthonio foras existente, qui dimiserat eamdem Anthoniam solam sine aliqua custodia (quod facere non debebat, actenta furore sue infirmictatis) adeo quod, propter custodiam non factam, ipsa Anthonia, nescitur quo spiritu ducta, se occidit. et se cum quodam fune extrangulavit, in tantum quod, quando idem Anthonius venit de negociis suis, repperit eam mortuam et occisam cum fune et extrangulatam. Quo viso per ipsum Anthonium, ipse Anthonius cum quodam cultello funem cum quo sextrangulaverat ipsa Anthonia scidit et a collo admovit, quod facere minime debebat sine licencia curie Cosani et sine appellando curiam predictam, cum ageretur de obmicidio. Quare concludit idem procurator ex premissis,*

et petit sibi responderi, et habita confessione ipsius Anthonii, petit eumdem condempnari in viginti quinque libras t., salva, etc., et si negentur, ad probandum se admicti ; comparente reo, verbo negativo proposita per procuratorem negante cum juramento, litem super hoc contestando. L'affaire est successivement renvoyée à plusieurs audiences ; finalement le prévenu est renvoyé de l'instance. On lit toutefois en marge du texte ci-dessus relaté : *Solvit hujusmodi instanciam, cum judiciis secutis.* M., B. To. — Mise en adjudication du droit de prendre l'eau sur le chemin public de l'Hôpital de Rochefort à Montbrison, vers les aisances du Clos, sur la mise à prix de un denier de cens et 5 sous t. d'introges. — Défense aux bouchers de Boën de vendre de la viande en public les jours fériés. — Bringo du Garait, de l'Hôpital de Rochefort, censier de la cense des noix du prieur de Sail de Cosan, fait assigner Barthélemy Regard, du Sail, en paiement de 2 quartes et 2 cornues *(cornutas)* d'huile. — Abénevis, au profit de Mathieu Thomas, du Montelhard, d'une prise d'eau sur la goutte de Concise, avec faculté de lui faire traverser le chemin de Montelhard au moulin du Sail. — Contrainte décernée contre J. François et sa femme, pour payement de la taxe de certaines écritures reçues par feu P. Vial, notaire, judiciairement obtenue en la cour du temps que feu P. Morelli en était greffier. — Poursuites : contre Laurent Blanchet [de Boën ?], pour usurpation d'une demi-brasse sur le chemin de la porte de la Roche aux Gontiers. La cour se transporte sur les lieux et renvoie le prévenu de la plainte, *viso... itinere predicto, actento et considerato dampno, tam pro facto meniarum* (sic) *quam fossalium, eidem Blancheti illato.* — Contre Nicolas *Bilhardi*, ou *Bilhaudi, maigninus Boenci*, pour avoir labouré un chemin public, et l'avoir limité par des bornes de pierre sans la permission de la cour : il est renvoyé de la plainte. — Par Bringo du Garait, de l'Hôpital, contre J. Ponson l'aîné, de Boën, pour le paiement de 18 gros à lui dûs pour vente d'une charretée de foin. Serment décisoire de l'intimé, qui déclare ne devoir que 10 blancs (f° 53). — Jean *Montaigni*, de la paroisse de Palognieu, mandement de Cousan, reçoit de la dame de Cousan, par la remise d'un éclat de bois, *per tradicionem cujusdam parve acle*, l'investiture du tiers des biens de feu son père, à lui délaissé à la forme du contrat de mariage de Pierre son frère et, pour fixer le droit

par lui dû, il est ordonné que messire Thomas Charrière, le procureur fiscal et le greffier se transporteront avec le terrier sur l'héritage en question et en feront faire l'estimation par prud'hommes. Donné à Boën, le jeudi 10 mars 1467 (1468 n. st.) *in camera notarii subscripti* (le greffier Moreau), *in qua habitat ipsa domina apud Boencum.* Le droit à payer est fixé à 3 écus d'or neufs, valant 4 livres 2 gros. — Transport du châtelain, assisté du procureur et du greffier, à la Roche Corbine, pour y faire estimer par prud'hommes une vigne advenue à Michel Caria dit Charrière, par suite de partage avec Jean Charrière. Cette vigne est estimée 100 sous tournois ; ce qui porte le droit de la dame de Cousan à 26 gros deux tiers, ou 33 sous 4 deniers. — Les arrêts prononcés contre Georges Bigot, d'Arthun, pour défaut de comparution comme témoin, sont levés, sur son affirmation qu'il n'a pas reçu avis de comparaître. — Mathieu Charreton, de Boën, est renvoyé de la plainte portée contre lui pour usurpation sur la vigne de Durand du Montcel, attendu que le plaignant ne veut pas se porter partie et qu'il n'y a pas sauvegarde signifiée de la part de la dame de Cousan. — Sentence rendue en présence de Pierre *Mariotonis*, prêtre, curé de Boën. — Autorisation d'ouvrir une auberge : *Concedimus Johanni Sadurelli*, de *Boenco*,.. *quathenus hospicium generale ad recipiendum et locandum omnes et quascumque personas cujuscumque gradus et condicionis existentes teneat et faciat, et in signum hujus, ymaginem Beate Virginis Marie in sua domo apponat et afigat : eo mediante quod idem Sadurelli juravit ad sancta Dei Ewangelia solita.* — Frère Guillaume de la Fayette, ancien censier du prieuré du Sail, demande à Robert Cossat du Sail 5 sous et 2 bichets de blé à lui prêtés, 2 gros et deux tiers pour vente de 2 quartes de vin, une *buy* d'huile valant deux cornues (*unam* buy, *gallice*, *olei*,. *valentem duas cornutas olei*), et quatre ânées de bois prises au bois de Bonent. Robert Cossat réclame la déduction du prix du charroi du vin qu'il a mené pour le demandeur, un gros par voyage. — Ordonnance de transport sur les lieux pour vérifier l'application du terrier de la confrérie de Saint-Jean ou de la luminaire. — La dame de Cousan abénevise l'eau de la goutte de La Loeny à Antoine du Clos, pour par lui l'employer à l'irrigation de ses propriétés en nord de ladite goutte ; présent Philippe Moret, châtelain et damoiseau, jeudi 17 mars 1467 (1468 n. st.) à Boën,

in camera ejusdem domine in qua habitat presenter, que est notarii subscripti. — Poursuites : contre Jean du Verdier, pour anticipation sur les aisances de Maisieu ; le procureur fiscal requiert que le prévenu réponde sous serment et sans ministère d'avocat sur le point de fait. Il est renvoyé de la plainte, les habitants de Maisieu refusant de se porter partie (folio 69). — Contre Humbert Garnaud, de Boën, pour défaut de foi et hommage-lige d'une rente annuelle et censuelle de 3 sous, assise sur ses biens situés dans la justice de Cousan et par lui rachetée de Barthélemy Puy, bourgeois de Montbrison, qui la tenait lui-même en fief de la dame de Cousan : le procureur fiscal en réclame la commise au profit de cette dernière. — Par Antoine de Rori, paroisse de Saint-Georges sur Couzan, contre Jean Geneste, de le Gal, mandement de Cousan, pour paiement d'aides de noces. Ordonné que le demandeur, étant d'une autre juridiction, fournira caution *de juri stando et judicatum solvendo* (f° 52 v°). — Par Jean Gontier, de Leignieu, contre Ponson Gontier son oncle, pour parvenir à l'exécution d'un contrat d'association de biens entre eux passé. La cause reste assoupie du consentement des parties (f° 88).

F^os^ 51-100. — Poursuites : contre Jean du Bochatel pour avoir construit une scie mécanique et pratiqué sans abénevis une prise d'eau au lieu d'Esserméan, dans la justice de Cousan. — Contre le même, pour usurpation sur le chemin public « doz Fangez » à la Bellueri. — Contre le même, pour avoir enlevé à la veuve de son fils son enfant encore à la mamelle et l'avoir emporté de force, *officium majestratus commictendo, cum omnes impuberes in juridicione Cosani existentes pupilli et sine patre sint in salvagardia domine, et nulli liceat de eisdem se intromictere sine licencia curie.* — Contre Laurent Bigot, portier d'Arthun, *super janua hora medie noctis apperta, ultra ordinacionem domini castellani et inhibiciones ob hoc factas infringendo* : il est renvoyé de la prévention. — Par Jean Gontier, de Boën, contre Pierre et Michel Plasse, frères, pour salaire d'un an de sa fille : *petens... pro salario Claudie ejus filie, unius anni, quo durante anno stetit et servivit eisdem fratribus honeste et condecenter, unum* blanchet *burelli albi quod, communi extimatione, potest valere xj grossos, unas caligas pagni perlici valentes tres grossos, unam alnam tele valentem quinque albos, unum capitagium valens quatuor albos, unas manucas ij g. ij tiers valentes, et pro affanagio suo*

quindecim solidos. — Par le procureur fiscal et messire Pierre Ruffin, curé d'Arthun, contre Petit Jean du Ris, d'Arthun, pour usurpation d'un chemin de service conduisant à la vigne de la cure, au lieu de la Garde de la Net. — Contre Georges du Bru, du Montelhard, paroisse de Trelins, *articulis procuratoris responsuro super abilhamento francorum archeriorum, videlicet* les jaques, *non facto, sicut conventum, ordinatum et promissum fuerat hoc anno. Actento relatu prepositi, qui retulit dictum Georgium nil agere habuisse in dictis vestimentis, ordinamus quod dormiat.* — Contre Jean Bertholon, du Clos, pour construction d'une écluse et prise d'eau sans autorisation sur la goutte de la Loeny. — Contre Etienne du Mas, pour infraction à la convention mutuelle intervenue entre lui et le nommé Travalon, de ne se traduire jamais en justice, mais de faire décider leurs différends par prud'hommes : *Proponit idem procurator contra Stephanum de Masso, perrochie de Trelins, quod licet ipse vocatus ex, et* (prénom en blanc) *Travalon de Ruppe, perrochie Sancti Stephani loz Molard, pactum expressum..... inter se diu fecerint (de quo quidem pacto copia collationata et signo manuali notarii publici signata penes curiam extitit representata), videlicet quod unus dictorum de Masso et Travalon alterum eorumdem non denunicaret in quacumque curia de dampnis per unam ipsarum parcium inferendis alteri parti, sine eo et preter id, quod ille cui dampnum foret factum primo faceret scire parti dampnificanti, et quod ipsi de Masso et Travalon communi consensu probos ad dampni noticiam habendum eligerint, et extimato dampno per probos, pars dampnificans teneret ordinacionem proborum sine figura litis ; premissis non obstantibus, idem de Masso contra suum proprium juramentum veniendo, ab anno citra dictum Travalon denonciavit in curia de la Bastia, sine eo et preter id, quod, ut supra dictum est, dampnum extimari fecerit, perjurium commictendo, in premissis delinquendo, etc. Quare petit idem procurator super premissis sibi per delatum responderi, que si confitealur esse vera, petit eum condempnari in xxv libras, aut alias ipsum delatum puniri secundum casus exhigenciam ; si negentur, ad probandum se admicti.* Etienne du Mas est admis à composition moyennant un mouton gras, *unum pinguem mutonem,... malicia denunciantis considerata, et debili informacione procuratoris actenta* (f° 115 v°). — Contre Benoite Durantete et Catherine sa fille, pour avoir enlevé une marmite, *cacabus*, saisie par

Jean Regis, sergent royal. Elles sont mises hors de cour, *considerato quod sunt mulieres, et paupertate earumdem actenta. et quod de modico agitur.* — Défense à Antoine Potard, de Ventuel, au mandement de Cousan, de divertir l'eau tombant du moulin de Ventuel au Rosseil, pour la conduire au lieu de Saignes-Mortes hors de la justice de Cousan et dans celle de Rochefort. — Contre Jean de Boissel, pour avoir, dans une noce où il assistait avec plusieurs autres personnes, *qui valde potaverant*, présenté uue tranche de poire coupée en forme d'hostie à Antoine de la Côte et sa femme, en leur disant: « Veci vostre createur qui vous vint voir; je le vous apporte ; recepvez-le devoctement. » Le prévenu s'excuse, *cum hoc fieret spaciendo, et essent in gaudiis nupciarum.* La cause reste assoupie pour cette fois. — Il est enjoint à Jean des Gouttes, de la paroisse de Saint-Just-en-Bas, de garder les arrêts dans la ville de Boën, jusqu'à ce qu'il ait répondu au fait qui lui est imputé, d'avoir anticipé sur un chemin. — Poursuites : contre Pierre Coiffet, de Leignieu, pour avoir construit une maison sur les aisances dudit lieu, sises près de la fontaine de Leignieu, sans la permission de la cour et le consentement des autres ayant-droit. — Claude Vernin, mercier de Montbrison, compose à 2 sous et demi pour s'être plaint de ce que Jean Nodigier, granger de Grand Ris, lui eût enlevé son bonnet de la tête, et l'avoir insulté en pleine foire de Sauvain; ledit Nodigier compose de son côté à 3 sous 9 deniers pour avoir porté les mains sur Claude Vernin et enlevé son bonnet. — Jean de Praval, paroisse du Sail, compose à 2 sous et demi pour infraction d'arrêts à lui signifiés. — Jean Grand-Pierre, d'Espinasses, paroisse de Sauvain, compose à 3 sous 9 deniers pour usurpation sur le chemin d'Espinasses au pont du même nom: à lui enjoint de remettre les lieux en l'état dans la quinzaine. — Pierre Poncet, de Regnieu, habitant de Lugnieu, réclame d'Etienne Pré, dit Stevenin, 7 blancs royaux pour prix d'un « palard de fer ». — Poursuites: contre Blanche, femme de Pierre Coussat, serrurier de Boën, pour coups portés à Philibert Jacquet; le procureur fiscal conclut à ce qu'elle soit condamnée à 60 sous tournois d'amende, pour effusion de sang; mais ledit Philibert déclarant ne pas vouloir se porter partie, elle est renvoyée de l'instance. — Par le prieur de Salt-en-Donzy,

tuteur des enfants mineurs du seigneur de Jas, contre Jean Bergier, de Boën, pour servis. — Contre Barthélemy Bartholon, du Clos, pour anticipation sur le chemin public du pont de Trelins à la maison d'Antoine du Clos. — Contre noble homme Hugues du Poyet, vassal de la dame de Cousan, pour avoir usurpé sur les droits de celle-ci en abénevisant à Jean du Verdier certaines aisances sises à l'Olme. — Jeanne, veuve de Philippe Merland, d'Arthun, est nommée tutrice de sa fille mineure, après avis de parents ; elle prête serment, ainsi que les deux conseils et curateurs qui lui sont adjoints ; commise du greffier pour faire l'inventaire des biens de la mineure. — Poursuites : par le procureur fiscal, à lui joint messire Pierre Roux (*Ruffi*) prêtre, curé d'Arthun, contre Jean Chardon, du même lieu, pour avoir fait écouler, au moyen d'une tranchée, l'eau des fossés d'Arthun, loués par les habitants audit curé, qui y avait mis du poisson. La cause est assoupie d'ordre de la dame de Cousan (f° 158 v°). — Contre Jean Borcandio, de Boën, pour n'avoir pas enlevé son fumier de la voie publique dans le délai à lui prescrit : il est condamné à 2 sous et demi d'amende. — Contre le même, pour avoir enlevé aux chiens de l'abbé de *(nom en blanc)* et s'être approprié un lièvre, au lieu de le porter à la dame de Cousan. — Contre Jean Prêle, d'Arthun, pour avoir retenu au delà du délai prescrit un porc trouvé sans maître. — Contre Pierre du Ris, d'Arthun, pour avoir clos avec une claie le chemin public du village du Ris à la maison de Mathieu Eschinon, *ubi est assueta processio corporis Christi transire*. Renvoyé de la plainte, *precipientes eidem de Rivo, quatenus* clea *ibidem affixam, dum et quando eadem processio transire voluerit, admoveat, sub pena lx s. t.* — Contre noble homme Philippe Darmaz, *alias* de Varennes, seigneur de Beauvoir, pour servis dus à la forme d'un terrier par lui récemment vendu à la dame de Cousan. — André Chavanon, d'Arthun, compose à 2 sous et demi pour la *clame* ou plainte contre lui faite par Jean Joton, du même lieu, à qui il avait dit « Tu n'es que ung fol ! » — Jean du Clos, paroisse de Trelins, se porte caution d'Antoine de Rori, paroisse de St-Georges-sur-Cousan, pour le paiement des frais de l'instance pendante entre ce dernier et Jean Geneste, du Gal, *de Equali*. — Poursuites : contre Mathieu Chardon, d'Arthun, pour avoir frappé

Thomas Bertholay alias Vial, de Sainte-Agathe, et lui avoir enlevé et emporté le béret rouge, *birrum.... rubeum*, qu'il avait à la tête. Le procureur fiscal conclut à 100 sous tournois d'amende pour voie de fait, à la restitution du bonnet, estimé 5 sous, à l'offensé et au paiement à ce dernier de 50 sous en réparation de l'injure soufferte. — Contre Pierre du Ris et André *Garmerii*, syndics d'Arthun, pour arrêts enfreints ; ils composent à 2 sous et demi. — Contre André Bravard, du Sail, pour avoir négligé de faire entériner en la cour de Cousan un monitoire par lui obtenu de l'official de Lyon en matière de maléfice (*in forma malefficii*). — *Gratis composuit Johannes de Rivo, perrochie Sancti Georgii supra Cosanum, fidejussorio nomine Petri Fargi et Johannis ejus filii, ejusdem perrochie, pro eo quia ejusdem* (eisdem) *patri et filio per procuratorem domine imponebatur insultum fecisse apud Sanctum Martinum les Costez, in juridicione domine ad causam castri de Cosant. Item, imponebatur eisdem delatis confratres confratrie dicti Sancti Martini librasse et libram tradidisse, sine ipsam libram per officiarios domine taxari faciendo : ymo sua propria auctoritate privata ipsam taxaverant, officium majestratus commictendo. Pro quibus composuit ad xxvij s. d.* — Deux particuliers s'étant entendus pour changer de place le chemin de Saint-Germain à Montbrison, noble Philippe Morret, châtelain de Cousan, se transporte sur les lieux, fait estimer le chemin abandonné, pour le tiers denier du prix être payé par l'acquéreur à titre d'investison, et procède au bornage du chemin. — Poursuites : contre Jean Bochetal, pour n'être pas venu à la corvée. — Contre Antoine Potard, pour brebis trouvées par Noël Chaffal sur son héritage, nonobstant le brandon de la dame de Cousan, et par lui remises en garde à Jean Stevenin, sergent de Cousan; il compose moyennant 2 sous et demi. — Contre Georges des Combes, pour ne s'être pas fait investir d'une terre par lui acquise. Celle-ci est mise provisoirement sous la main de la dame de Cousan. — Confirmation de tutelle décernée par testament. — Laurent Potard, prévenu de voies de fait envers Barthélemy Biex, de Ventuel, est admis à caution en la personne d'Antoine son père, qui promet de le faire représenter en justice et de payer les frais du procès. *Assurement* respectivement obtenu par les parties, dont chacune, après avoir juré qu'elle redoute des voies de fait de la part de l'autre,

obtient défense à celle-ci de la molester dans sa personne, sa famille ou ses biens : ce que la partie adverse jure de ne faire par soi ni par autrui. — Jean Grange, dit Maissan, de Boën, est investi, par la tradition d'une plume, d'une *rivière* par lui acquise au bord du Lignon. — Jean Ponson l'aîné, de Boën, proteste contre la saisie de sa maison appelée *la Merceria*, faite à la poursuite de Pierre Bordillon. Celui-ci allègue que ledit Ponson est sous le coup d'une sentence d'excommunication et ne doit pas être écouté en justice, et que d'ailleurs la saisie faite l'a été de l'autorité de la cour de Forez. Ponson nie l'un et l'autre fait. Il est prouvé qu'il a réellement été excommunié par suite d'une monition suivie de quatre aggravatoires et, nonobstant sa demande de justifier de son absolution, Bordillon est renvoyé d'instance. — Poursuites : contre Martin Fabri, pour avoir clos le chemin public de Sauvain au pont de la Subertat et anticipé sur celui de Dizango à la Chal de Colonyin (Pierre-sur-Haute). — Contre Jean Maissan, des Granges, pour usurpation sur le chemin dit *doz Agneis*, tendant des places des Granges à la font Allogner et de là à Grandval. — Contre le même, pour avoir passé induement dans la terre de Barthélemy Geneste, des Granges, sise en Champ Blanc, joignant le chemin des Granges au Planchon et de là au pont de Curveys, au mépris de la sauvegarde de la dame de Cousan et de son brandon planté dans ladite terre. — Contre le même, à la requête dudit Geneste, pour l'avoir troublé dans la possession d'une sienne terre sise au Plat, joignant le chemin de Boën à Palognieu, en y faisant planter un brandon de Cousan par un sergent dudit lieu. — Pierre Burtel, d'Arthun, compose à 5 sous tournois, pour son fils Mathieu, prévenu de s'être porté à des voies de fait contre Michel Chardon, *ludendo cum quiliis*. — Galmier Mignet, Humbert Garnaud, Pierre Chalvin et Jean Berger, syndics de la ville de Boën, réclament la taxe de frais adjugés par justice au consulat. — Poursuites : contre Mathieu Manfroy, de Curveys, pour pêche à la fourche de fer, aux filets et autres engins, sans permission de la dame de Cousan ou de ses officiers. La cause assoupie jusqu'à plus ample informé. — Contre Georges Durand, de Sauvain, aux fins de payer 6 écus d'or neufs 7 gros et 5 deniers t urnois pour investison d'un pré par lui vendu à réméré, au prix de 20 écus d'or neufs, à Georges

Cellier, d'Epezi, et depuis racheté de celui-ci. — Etienne Randin, de Saignens, averti par le *manouvrier*, d'avoir à faire les manœuvre et charroi qu'il doit, sous peine de 60 sous d'amende, ayant refusé d'obéir, il est ordonné qu'il lui sera enjoint de nouveau par le ministère d'un sergent de Cousan de s'acquitter, sous peine d'une amende double, des charroi et manœuvre en question. — Poursuites: Contre Georges Cellier, d'Epezi, en paiement de 6 écus d'or neufs 14 gros deux tiers, pour investison au troisième denier d'un pré mouvant de la directe de Cousan, à lui vendu 20 écus d'or neufs. — Contre Pierre des Gouttes *alias* Maynet, de Boën. Le procureur fiscal allègue, *quod die festi Penthecostes Domini ultime lapsi, ipse delatus fuit consul confratrie Penthecostes in Boenco, et quod librando confratres, ipse de Gutis, nescitur quo spiritu ductus, eosdem confratres in libra vini decepit et fraudavit, mensurando de quadam falsa mensura non signata ne* (nec) *per officiarios domine approbata, que fuit coram omni populo reperta parva et deprehensa per officiarios.* Le prévenu allègue, *non esse assuetum in eadem confratria Penthecostes Domini uti de mensura aliqua, nisi ad voluntatem illius qui dictam confratriam tenet, et quod secundum qualitatem vini mensurari est assuetum : quando est abundancia vini tradere habundanter ; petens interrogari illos qui alias dictam confratriam tenuerunt.* — Bénevis à Jean du Clos, paroisse de Trelins, d'un droit de prise d'eau sur la goutte de la Loeny. — Antoine Ferrand est investi d'une *saigne* et terre au territoire de les Vies, *juxta iter tendens de Salvaigni a Suberta*, passant le chemyn de la Chirat, *ex oriente,... et juxta iter tendens de Salvaigni ad pontem de la Val, ex vero.* — Poursuites: à la requête de Mathieu Verney, de Boën, contre Galmier Minguet et Jean Bergier, syndics dudit lieu, ledit Verney, *petens sibi provideri per dictos sindicos de una disploide de semelando suos fotulares* (sotulares) ; *producens quamdam commissionem domini senescalli Bellicadri incipientem* : Manentes et habitatores de Cousant, *et in fine scriptum*, A Cusset, XIX[a] junii. RAULET, DE BALSAT ; ... *dictis Galmerio et Bergier pro se et aliis dicentibus respectu disploidis concordasse cum eodem Matheo ad septem grossos monete ;... respectu de semelacione fotularium suorum non teneri.* Renvoi devant le sénéchal de Beaucaire. — Contre noble homme Philippe Damaz de Varennes, damoiseau, seigneur de Beauvoir, lequel, au mépris des défenses à lui faites par justice de rien innover

dans une cause de simple saisine pendante entre lui et Antoine Chavanon, d'Arthun, comme aussi de nuire à ce dernier en son corps, sa famille et ses biens, s'est transporté dans un champ où moissonnait ledit Chavanon et, dégaînant son poignard, l'a menacé en ces termes : « Je regny Dieu, villeyin ! vous sortirés hors de cete terra, et vous ferrey mal finer, vous et les vôtres ! » a pris et emporté une certaine quantité de gerbes (*gelmarum*) et aurait blessé ledit Antoine et son fils, s'ils ne se fussent échappés de ses mains. Il est condamné à 50 livres tournois d'amende, avec défense réitérée d'attenter en rien à la personne de Chavanon et des siens. — Accense des quarts d'Arthun, moyennant 12 bichets de seigle, à Pierre Sallat et Benoît Georges *alias* Burtel, derniers et plus haut enchérisseurs. — Poursuites contre Claude Verney, *alias* Peret, de Saint-Just-en-Bas, pour avoir refusé à Jean Chier, du Mont, qui l'en requérait au nom de la dame de Cousan, de l'aider à capturer, pour les livrer à la justice, des porcs en délit dans le pré de celui-ci ; ce qui est cause que la dame de Cousan a perdu l'amende encourue pour infraction de sa sauvegarde.

F^os^ 101-150. — Vente aux enchères, après trois publications au lieu accoutumé, d'un jeune porc maigre, dit *nuror*, trouvé sans maître, *ex offagio repertus* : il est adjugé au prix de sept gros, valant 8 sous 9 deniers tournois. — Poursuites : contre Guillaume Girard, en paiement d'un droit d'investison pour sa part dans l'hoirie de Mathieu, son frère, *quia, de consuetudine patrie Forensis, investicio debetur de fratre ad fratrem.* — Contre Hugues de Coavoux, boucher de Boën, pour avoir étalé et vendu publiquement de la viande le dimanche, et aussi pour avoir abattu des animaux dans la rue des Bouchers, contre la défense qui en a été faite. — Contre Galmier Minguet, Pierre Chalvin, Jean Berger et Humbert Garnaud, syndics de la ville de Boën ; le procureur fiscal allègue, *quod,.. hoc anno m° iiij° lxviij°, inter se diviserunt talliam regiam, et domini nostri ducis donacionem, et complures tallias ; in qua quidem divisione talliarum illicitum manopolium fecerunt,.. et complures sommas cum talliis regiis miscuerunt et, quod deterius est, in rotullis talliarum predictarum levatoribus ipsarum talliarum tradilis, non fieri fecerunt scribe eorumdem rotullorum mencionem de sommis per eosdem sindicos divisis, et rotullos predictos non signatos eidem levatori*

tradiderunt. — Contre Pierre et Antoine Bocher, pour usurpation sur le chemin public tendant de la porte de Montbrison au gué de Chozé (Chosieu) ; nomination d'experts pour vérifier les bornes limitant le chemin. — Contre Mathieu *daulx Fossaz*, pour avoir pris des *sarasis* (sarrasin) à Etienne Plasses. — Contre Jean Perrichon, pour avoir mis « le brein » (le son) de froment dans le pain. Renvoyé de la plainte pour cette fois. — Contre Pierre Chalvin, de Boën, pour avoir fait un fossé dans le sentier de Boën à Clos-Bodet, au préjudice de la chose publique et aussi d'Antoine *Fabri*, notaire, procureur de Bussy, et d'Antoinette sa femme. — Contre Benoit Chiesa, de Boën, pour avoir refusé d'aider les officiers de Cousan à conduire un délinquant en prison. Renvoyé pour cette fois, attendu sa jeunesse (f° 158 v°). — Contre Guy Badot, boucher de Boën. Celui-ci, depuis longtemps animé de mauvais sentiments contre Jean Martin, barbier de Boën, l'a injurié dans la rue et a saisi une grosse pierre pour le frapper. Sa femme et sa belle-sœur lui ayant enlevé cette pierre des mains, il saisit sur l'étau d'un maréchal une paire de grosses pinces *(cum quibusdam turquesiis grossis)*, se met à la poursuite du barbier qui avait pris le large, le rattrape et le charge de coups, malgré la défense du procureur fiscal présent sur les lieux. Le battu demande alors à être conduit en prison avec son agresseur : *Quibus factis idem barbitonsor, senciens se verberatum et male tractatum, se reddidit captum cum dicto Guidone Badot, petiitque ad carceres duci cum dicto Guidone. Quibus factis, idem procurator manus, ex parte domine Cosani, in personas dictorum barbitonsoris et Badot delati apposuit, et arresta in carceribus Boenci eisdem jubsit et precepit, sub pena l^ta librarum t.* Mais loin de garder les arrêts qui lui étaient prescrits, Guy Badot rentre dans sa maison et rencontrant le procureur fiscal, il lui saute à la gorge et l'aurait étranglé, si quelques femmes ne fussent venues à son secours. Puis, il s'enfuit de Boën. Le procureur fiscal requiert qu'il soit condamné à une grosse amende, *in certis mangnis summis per nos arbitrandis.* A une audience subséquente, Jean Martin mis en demeure par le prévenu de se porter ou non partie civile, s'y refuse pour le moment, et est en conséquence exclu de tous dommages et intérêts. — Contre les syndics de Boën contestant au châtelain le droit de prescrire le guet. — Contre Claude Corteys, pour avoir frappé le fils de Guy Badot. *Dormiat*

de mandamento domine. — Contre Jean Grange, du Montelhard, granger de Chosieu, pour avoir fait un certain nombre de gerbiers sans jeter la dîme duo aux dames de Leignieu ; il allègue la défense à lui faite par son maître le seigneur du Bost, qui prétend que la dîme lui appartient. Ordonné que cette dîme sera jetée dans la huitaine. — Par Martial du Chaffal et sa femme contre Ponchon du Gal, *de Equali*, mandement de Cousan, aux fins de faire reconnaître par ce dernier qu'il tient d'eux en commande, au cheptel de 2 sous neufs d'or, une vache *pili grivelli* et son veau. — par André de Prandières, notaire, contre Antoine Ferrand, de Sauvain, pour avoir relâché sans son autorisation et celle de la cour de Cousan, un cheval pris en gage par ledit André, du temps qu'il levait les cens du chapitre de Montbrison, et remis en garde audit Antoine sous la main de la dame de Cousan. Antoine Ferrand requiert et obtient que le demandeur donne caution, *cum sit foraneus et moram trahat extra juridicionem nostram.* Celui-ci négligeant de le faire, ordonné que l'affaire dormira. — Par le procureur fiscal contre Antoine du Mas, de Palognieu, pour avoir refusé de se soumettre à la sentence de deux prud'hommes choisis par lui, autre Antoine du Mas et Jean du Mas, pour statuer sur leurs différends sous peine contre la partie récalcitrante de 100 livres tournois applicables, moitié à la partie docile, moitié à la dame de Cousan ; le procureur fiscal requiert le payement de la moitié afférente à celle-ci. — Par le prieur de Donzy, tuteur des enfants du seigneur de Jas, contre Pierre et Michel Plasse, de Boën, pour raison du quart de certaine terre sise à Rigaud, *quod quidem quartum deportaverunt,... quamvis ipsa terra sit quartibilis.* — Contre les syndics de la ville de Boën (11 août 1468). *Proponit procurator domine.. quod propter tumultum guerre, dominus castellanus Cosani se personaliter transtulit in hac villa Boenci, pro visitando menia seu muros ville, et facta visitacione per ipsum castellanum, fuerunt facte plures injunctiones eisdem sindicis, quod haber[n]t complere seu facere complere turres et muros ville predicte et complures alias reparaciones, et hoc sub pena c. l. t.,... ad que minime obtemperaverunt ipsi sindici, licet datis... pluribus dilacionibus.* Les syndics s'excusent de n'avoir pas exécuté les travaux prescrits, *propter deffectum partagii dicte clausure ville Boenci, quod minimum reperire potuerunt,* et se déclarent prêts à obtempérer aux ordres qu'ils ont reçus.

L'amende de 50 livres tournois est déclarée encourue, puis modérée à 100 sous tournois : *precipientes eisdem sindicis, sub pena dupplici, quod habeant facere et complere injuncta, nec non faciant in dicta clausura rastellos et* barbacannes, *et alia que circa fortifficacionem ville fuerint neccessaria.* Appel des syndics. — Par noble homme Philippe Morret, damoiseau, châtelain de Cousan, contre les mêmes, *petens eisdem... tam pro tribus viagiis per eum pro negociis, utilitate et profugio* (?) *ville factis in Sancto Baldomero, et aliis tribus viagiis in villa Cerverie, et pro visitacione ville et mostris anni preterili, quam pro pluribus aliis laboribus, unam marcham argenti, ad quam sommam extimat penam et laborem predictos.* Les syndics réclament un état plus détaillé. L'affaire se termine par un accord. — Contre Jean de Bochatel, paroisse de Saint-Didier-sur-Rochefort, pour avoir enlevé avant jour le foin d'un pré appartenant à Marguerite, veuve de Jean de la Chaise et placée sous la sauvegarde de la dame de Cousan, au mépris du brandon de ladite dame érigé dans ce pré. L'instance est suspendue, parce que le prévenu recourt à la cour présidiale de Forez. — Contre Hugues de Coavoux, boucher, pour avoir, contre les défenses faites aux bouchers par cri public, de vendre de la viande hors de leurs maisons les jours de fête, tué et mis en vente des animaux sur la voie publique, le jour de la solennité de la Transfiguration, avant l'office divin, *adeo quod ponpa transiente, uibi* (sic) *erat presbiter qui defferebat secum Corpus Xpi, omnes scanni macellorum fuerint pleni animalium occisorum, et bocherii ibidem reperti animalia predicta excoriancium, et maxime idem Hugo...* — Contre Guy Badot, Jean Perrichon et Jean Charrière, pour pareil délit. Renvoyés, avec défense de recommencer (f° 159). — Abénevis de prise d'eau dans la goutte de Cromères, en faveur de Jeanne, veuve de Pierre Manfroy, de Curveys. — Poursuite en reconnaissance de servis par les membres de la confrérie de Saint-Michel Archange de Marcilly et pour eux André Gontier, curé de Trelins, contre Jean et Catherine Sadurel. — Contre Antoine Ferrand, de Sauvain, pour avoir vendu du vin dans son cabaret avec une mesure d'étain de deux pintes, d'une capacité inférieure à la mesure légale. Le prévenu recourt au juge de Forez. — Contre André Eschinon, d'Arthun, pour avoir enlevé de force au sergent Jeannin le Bolungier une bride saisie à son préjudice. Après informa-

tions contradictoires, il est acquitté. — Sur le vu d'un abénevis reçu par Galmier *Galmerii*, jadis scribe de la terre de Cousan, Benoît de Marencio est renvoyé de la demande du quart des fruits d'une terre sise au Châtelhard, joignant le chemin de Marencio au bois de la dame de Cousan de soir. — Contrainte contre les syndics de Boën, pour paiement du travail fait *in fodendo vineam Sancti Spiritus Boenci.* — Poursuites : contre Pierre, fils de Petit-Jean du Ris, pour avoir dit et répété à Catherine femme de Jean Charreton, de Boën : « Va t'en, puta secoussa! » au mépris de la sauvegarde dont jouit son mari ; il compose moyennant 2 sous et demi. (f° 155 v°) — Contre Mathieu Frances *alias* Joton, pour avoir tiré le couteau contre messire Pierre *Ruffini*, prêtre, curé d'Arthun, et contre Barthélemy son frère pour l'avoir frappé *gladio evaginato*, jusqu'à grande effusion de sang. Ce dernier se soumet à ce qui sera ordonné par la cour. Il est condamné à 6 livres tournois d'amende. Mathieu Joton, son complice, reconnu coupable d'avoir aussi dégaîné et d'avoir crié lorsque son frère frappait le curé : « Avant compaignons ! avant, par la mort Dieu ! il le fault mectre affin, le ribaut prebstre ! » est condamné à 30 sous d'amende (f° 165). — Contre Etienne Maissan, de Saint-Just-en-Bas, pour avoir appelé frère Thomas, *Coqueluchi*. Celui-ci déclare n'avoir pas porté plainte et le prévenu est renvoyé de l'instance. — Par Jean Stevenon, du Mont, paroisse de Saint-Just-en-Bas, contre Antoine Ponson et sa femme, en paiement de 8 livres pour vente de 200 ras d'avoine. — Contre Thomas des Buriannes, paroisse de Chalmazel, pour avoir enlevé du bois vert et sec dans le bois de la dame de Cousan appelé de l'*Olmeciz*, au mandement de Cousan. Il est admis à composition moyennant 10 sous tournois. — Antoine Boyffoz, de la paroisse de Sauvain, prévenu d'avoir pris dans le bois des *Ulmes*, appartenant à la dame de Cousan, plus de bois que son abénevis ne lui en accorde, d'y avoir mené avec lui d'autres personnes, et enfin d'avoir construit un four propre à la fabrication du charbon de bois, est admis à composition moyennant 40 sous tournois. — Simon, fils de Georges de Sauvain, prévenu d'avoir frappé Mathieu Forès d'un coup de poing à la tête au théâtre de Sauvain, *in teatro publico de Salvaign*, est admis à composer moyennant 2 sous et demi, *ejus paupertate actenta.* — Pierre Rochi, de Dizango,

paroisse de Sauvain, compose moyennant 5 sous *super invasione itineris seu* drayez *tendentis de Dizango a la Chal de Coloinyin.* — Pierre Bocaud, prévenu de pareil délit, est renvoyé d'instance, parce qu'il est reconnu que son héritage dépend de la justice de Montherboux. — Mathieu Croset, de Sauvain, déclare avoir pris à bail le dernier ban d'août de la dame de Cousan au prix de cinq sous, et la leyde au prix de trente. — Poursuites contre Antoine Ferrand, de Sauvain, *super eo quod sine licencia examinare fecit Anthoniam ejus filiastram de morbo lepre suspicatam.* Sursis à l'instance, parce que le prévenu a fait recours à la cour de Forez. — Etienne de la Mure, paroisse de Saint-Just-en-Bas, offre à la dame de Cousan *duos muciones lane pingues et bonos, pro muctatione itineris novi ad iter vetus existens inter terras de Creux.* Autorisation conforme. — Poursuites : contre Jean et Pierre Peraud, pour investison d'une terre sise « *en la Trebueri, apud lous Fossaz ex occidente (?), juxta tenementum... nuncupatum de la Faieta ex aliis partibus.* — Contre Jean Chatard, pour avoir construit une maison et étable sur un terrain dépendant des fossés de la ville de Boën ; ordonné qu'il démolira dans la quinzaine. — Contre Jean Morel, d'Espinasse, *super defloracione sue ancille. Dormiat,.... quia recurrit, donec habita remissione.* — Injonction à Claude Vernay de terminer dans la quinzaine un travail à lui donné à prix fait par Etienne Jacquard, prêtre, curé de Saint-Just-en-Bas. — Poursuites : contre Jean François, de Boën, pour avoir négligé d'achever dans la quinzaine la tour appelée de *Minet* (ou de *Muret ?*) qui lui appartient, comme cela lui a été enjoint à peine de 25 livres d'amende. Le prévenu dit qu'il a bien acheté la chaux nécessaire, mais n'a pu faire encore le travail prescrit. La cour déclare l'amende encourue, avec injonction de terminer la tour dans la quinzaine, sous peine d'une amende double. — Par Pierre Murat, de Villa, mandement de Cousan, contre Mathieu Laurent, pour le prix de 16 journées employées à labourer une terre de 5 cartonnées sise à la Rameri, et pour lesquelles il réclame 16 gros. — Contre Pierre et André des Combes sous Saint-Just, pour avoir vendangé une vigne à la Net avant l'époque fixée par le ban de vendanges ; les prévenus justifient de la permission de la dame de Cousan (f° 152 v°). — Contre la Julienne, pour avoir frappé la servante du prieur de Saint-Julien, censier du Sail de Cousan.

Fos 151-192. — Poursuites : contre Agnès Gonard, *super sortilegio.* — Contre Claude et André de Creux, paroisse de Saint-Just-en-Bas, pour usurpation sur le chemin public dudit Saint-Just à la Croix de l'Erbret. — Contre Hugues Coavoux, boucher de Boën, tenancier d'un jardin à Chatus, sur lequel le seigneur de Jas a droit au quart des fruits, pour défaut de paiement de cette redevance. — Contre Barthélemy Regard, de l'Uzeleria, pour n'avoir pas obéi à l'injonction à lui faite de réparer dans la huitaine le chemin public de Marencio à Leignieu. Acquitté sur le rapport du prévôt de Cousan, qui atteste que le chemin est en bon état. — Contre les syndics de Boën, pour avoir donné le ban de vendanges sans appeler la justice et avoir prêté le serment ordinaire : ils allèguent qu'à la forme de leurs titres, ils ne sont tenus qu'à appeler le prévôt. *Et nos, visis titullis eorumdem, appunctamus quod sindici moderni veniant, aut qui pro temporibus fuerint, coram scriba curie Cosani, prestituri sacramentum et ordinacionem et visitacionem vinearum eidem graffario relatum ; per manus cujus scribe fient cum serviente proclamaciones, habita prius et obtenta a preposito Boenci licencia vindemiandi, et hoc quoad habitantes villam Boenci dumtaxat. Quo vero ad alios furaneos extra villam Boenci residentes,... ordinamus quod veniant coram procuratore et scriba, licenciam vindemiandi ab eis obtenptum, prepposito de Boen non vocato nec in quoquo presente ; quod quidem registrum vindemiarum ville Boenci fiet sine costu quocumque ab eisdem habitantibus Boenci per graffarium exhigendo.* — Contre Pierre du Ris, Denis Cholio et Antoine Charreton, syndics d'Arthun, pour pareille cause. Sur le vu des titres produits par lesdits syndics, *nos ordinamus quod probi elligendi pro visitacione vindemiarum veniant coram scriba prestituri juramentum, per manus cujus fient proclamaciones et reddigentur in papiris domine, sine costu eisdem sindicis fiendo, prius obtenta licencia a proposito de Boenco et Artheuno vindemiandi per ipsos sindicos, et quoad habitatores Artheuni dumtaxat ; quod vero ad alios, veniant ad procuratorem et scribam, proposito minime vocato.* — Sentence motivée déclarant nulle une citation faite un jour férié. — Antoine Gontier, de Leignieu, compose moyennant une quarte d'huile pour arrêts enfreints. — Barthélemy Joton, prévenu d'avoir vendu la même terre à deux personnes différentes, est admis à composer moyennant une douzaine de perdrix. — Poursuites : par Antoine Pazafol, clerc, notaire,

jadis greffier de Cousan, contre Etienne Girard ; il lui réclame entre autres choses 2 francs, *ex vendicione unius balliste sibi reo per actorem vendite a festo beati Johannis Baptiste nativitatis citra.* — Cause où intervient *vir discretus dominus Andreas de Boicello, presbiter, curatus Palogniaci, et prebendarius ac receptor prioratus et conventus Leigniaci.* — La tutelle des enfants de Pierre Charrière est décernée à Clémence sa veuve, *que juravit solita, et cavit per Johannem Charriere et Petrum Plassi, patruos dictorum liberorum,quos decernimus eisdem matri et liberis consultores, qui juraverunt ecciam solita.* Le greffier est commis pour faire l'inventaire des biens meubles et immeubles, dont la mère promet de ne cacher aucun. — A la requête du procureur fiscal, de Jean de la Ville et consorts, défenses sont faites à Jean de la Plaigne, paroisse de Chalmazel, de s'immiscer dans les bois de la dame de Cousan appelés d'*Eugarim*, des Ulmées et des Bassines, plus en détail confinés. Jean de la Plaigne prétend avoir droit d'entrer dans lesdits bois en vertu d'un abénevis du seigneur de Montherboux. — La tutelle de Jeanne, fille de Pierre de Grantsaigne, est décernée à Jean, son oncle paternel, ayant pour caution Barthélemy Geneste et pour conseil Jean Chancolons. Le greffier est commis pour dresser inventaire. — Homologation par justice du contrat de mariage, par paroles de futur, entre ladite Jeanne et Benoît des Combes, paroisse de Saint-Jean-la-Vêtre, reçu Georges Chassain, notaire. *Qui siquidem Johannes Grant Saigne... et Johannes Chancolons juraverunt ad sancta Dei Evangelia... dicta pacta... fuisse facta in profugium, utilitatem et comodum ejusdem Johanne, sine dolo, fraude et cautela.* — Ordonné que Jean Chassain prendra abénevis de l'eau tombant d'une rase, entre la vigne de Grangi du Montelhard et la terre dudit Chassain, dans le chemin public de l'Hôpital-sous-Rochefort à Montbrison, sous peine d'être poursuivi pour perception illicite d'eau. — Antoine Ferrand, de Sauvain, est investi, *per tradicionem cujusdam lictere*, d'une terre sise aux Elanons (?) joignant le chemin de Sauvain-le-Vieil au pont de la Val de matin, par lui acquise à titre d'échange de Jean et Martin *Fabri*, de Sauvain. — Autre investison, pour le même, d'une terre à Fontabost, par lui acquise au prix de 2 écus d'or neufs ; le droit de la dame de Cousan, au tiers denier, est fixé à 15 sous 10 deniers. — Le même est admis à composition, moyennant 4 livres tour-

nois, pour divers procès à lui intentés par le procureur fiscal pour mesure fausse ; brandon apposé sur brandon et infraction de brandon ; voies de fait exercées par son fils sur la personne de Martin *Fabri* ; visite irrégulière du corps de sa bru soupçonnée de lèpre ; et tous autres pendants à la forme du présent audiencier. — Pierre du Moncel, de la paroisse de Saint-Sixte, ayant dénoncé Thomas Cotier pour avoir indument passé dans sa vigne, et à cette occasion mis en mouvement le procureur fiscal, est condamné à 7 sous et demi d'amende, pour n'avoir pu justifier de la sauvegarde de la dame de Cousan et d'inhibition faite, et aussi attendu l'accord intervenu entre les parties. — Pierre Plassi, de Boën, et son frère sont investis *de quodam cornerio cujusdam itineris anthiqui, sito in Pratis de Puteo, juxta iter novum tendens de Boenco apud Artheunum ex cero,* acquis à titre d'échange de Jean Stevenet ; après estimation faite par deux experts, le droit de la dame de Cousan est fixé à 2 gros 10 deniers valant 3 sous 4 deniers. — Jean Chatard, prévenu d'avoir fait un jardin dans les fossés de Boën, est renvoyé de l'instance, étant établi qu'il a obtenu permission de la dame de Cousan. — Poursuites : contre Pierre Charreton, de Boën, pour avoir détruit un *ton* ou *toyson* établie pour l'assainissement de la voie publique. — Contre le même, pour avoir laissé aller ses chèvres dans la rivière de Pierre et Antoine Bochier, *non obstante salvagardia domine.... debite in exitu ecclesie publicata.* — Contre les syndics d'Arthun, *super investicione mote castri Artheuni per eos aquisite ab Petro et Johanne de Rivo,... et super locagio fossatorum Artheuni.* — Par Antoine Faiard contre Mathieu *de Paludis* ou de *les Palues*, paroisse de Saint-Julien-la-Vêtre, en paiement 1° de 4 gros et demi pour vente d'un petit tonneau ; 2° d'une *cox* (pierre à aiguiser) estimée par le demandeur 15 deniers ; 3° de 200 repas, pris depuis 14 ans, qu'il estime ensemble 200 gros. Le défendeur demande à être renvoyé devant son juge naturel, qui est celui de Cervière. Les parties tombant d'accord, l'affaire demeure assoupie. — Contre Pierre Coussat, serrurier de Boën. Celui-ci avait rencontré Michel Gonin, du même lieu, porteur d'un pin donné par Antoine du Junchin. Croyant que ce pin lui avait été volé, il le lui avait enlevé de force, et l'avait remis à Pierre Coiffet, de Leignieu, en disant à ce dernier : « Je te bailhe cest pin de part madame :

cest larron le m'a amblé. » Ayant ensuite reconnu son erreur, il avait rendu, *justicia non vocata*, à Michel Gonin le pin en question, *eidem Coiffet traditum et sub manu domine existens.* — Martin *Fabri*, de Sauvain, est investi d'une terre *subtus los Chassain Partusa*, joignant le chemin de Sauvain au pont d'Espinasse. — Claude et André du Creux composent moyennant 10 sous pour avoir anticipé sur certain chemin public de Saint-Just-en-Bas à la Chiesa, *ultra metas lapideas iter predictum limictantes.* — Bonnet des Combes, de Grant-Saigne, et Jeanne sa femme sont investis, *per tradicionem cujusdam baculli*, de l'héritage d'Antoinette sœur de ladite Jeanne. — Contrainte accordée à Jean du Croset, paroisse de Sezeil (Cezay), contre Jean de Praval, paroisse du Sail, pour le paiement de 5 gros 5 deniers tournois, prix de deux paires de souliers neufs. — Autre, pour Guy *Damati*, prêtre de Boën, contre Jean Ponson. — Poursuites : par Barthélemy Geneste contre Hugues Coavoux, en paiement de 3 florins *pro tribus ligneriis de publo et verno.* Le défendeur allègue qu'on lui a vendu ces trois tas de bois pour 12 chars, et qu'il ne s'en trouve que 8. Il est prêt à payer les 7 gros qu'il doit encore sur les 3 florins, quand on lui aura livré les 4 chars qui manquent. On lui défère le serment décisoire. — Contre Dalmas Coquet, aux fins d'être investi de 4 blancs de servis annuel, dépendant de la censive de Jean Chiesa, de Boën, et par ledit Dalmas rachetés de celui-ci au prix de 2 francs : ce qui porte à 10 gros deux tiers le droit de la dame de Cousan évalué au troisième denier. — Par Antoine Chavanon contre Philippe de Varennes, seigneur de Beauvoir.— Par Jean de Praval, du Sail, contre Durand Damiot, de Boën, en paiement de 2 gros pour 2 journées employées à travailler sa vigne. — Antoine *de Bruchia*, paroisse de Saint-Didier, est investi *per tradicionem papiri curie*, d'une scie à eau, sise joignant l'eau tombant du moulin de Bruchi à Noalhé, par lui acquise un écu d'or ; le droit de la dame de Cousan est fixé à 9 sous 2 deniers tournois. — Jean Chavanerin est investi, *per tradicionem unius calamy*, d'une autre scie à eau en la Costa doz Coteour, joignant le chemin du trève de Vonete à Mont-Ront de bise. — Nomination des nouveaux consuls de la ville de Boën. *Ad quam diem* (jeudi avant Noël 1468) *Galmerius Minguet, Humbertus Garnaudi, Petrus Chalvin et Johannes Bergier, sindici moderni hujus ville Boenci, vigore nostre commissionis adjor-*

nari fecerunt per hemptorie coram nobis Johannem de Rivo,.. Johannem Charriere, Durandum Damyot,... et Stephanum Plassi,.. per P. Girard servientem;... dictis impetrantibus comparentibus cum Torrollier (procureur fiscal), *dicentibus quod de consilio sanioris partis habitanciun ville Boenci, ipsi impetrantes juste et legitime inter se eligerunt in sindicos novos dictos vocatos, tamquam sufficientes et ydoneos ad regimen et gubernacionem ville Boenci : petentibus propterea se a regimine ville predicte exhimy, cum per tempus sufficiens circa regimen ville predicte processerint et vaccaverint, nec non precipi eisdem vocatis quatenus sacramentum in talibus prestari solitum ibidem judicialiter coram nobis prestent, onusque dicti sindicatus et regiminis in se suscipiant ;... dictis de Rivo, Damiot et Plassi, et pro Charriere dominus Thomas ejus frater, dicentibus hujusmodi ellectionem locum habere minime debere, nec fuisse factam de consilio habitancium villam predictam Boenci, nec in eadem ellectione fuisse observatas solempnitates juris in talibus observari soiitas, petentibus nichilominus diem ad deliberandum super premissis. Et nos assignamus post Yllarium ad deliberandum per reos et procedendum, etc ; interim precipientes eisdem vocatis quatenus prestent juramentum et circa reginen ville vaccare habeant, et impetrantibus quod bonum et legitimum computum reddant vocatis, sub pena xxv l.*

Entre les feuillets 179 et 180, feuille volante contenant une missive datée de Goeles (Souternon) le 20 septembre, signée *Andrieu de Goeles,* et portant pour suscription : « A mon tres cher frere Autelige Moreau, notaire de Forez ». Cette lettre a pour objet de prier celui-ci d'avancer à un nommé Murat 30 sous pour lever la vendange du signataire, « car « je non ause anvoier par de là argent, pour les « gens d'armes qui sont par de çà, et croy que s'ilz « sont-ilz par tout le chemin et sà et là. »

Durand (Vincent), sa notice : *Sur plusieurs tables d'autels à rebords existant en Forez.* (Extrait des *Mémoires du Congrès archéologique de Montbrison,* 1885). Caen, (Henri Delesques), 1886, in-8°.

Jeannez (Edouard), sa notice : *Le rétable de la*

Passion de l'église d'Ambierle en Roannais. (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1886). Paris, A. Lévy, 1886, in-4°.

Lachmann (Emile), compositeur de musique à Montbrison, neuf de ses œuvres musicales :

— *Veille de fête,* retraite hongroise, pour piano, Op : 178. Paris, Graff-Parvy, 1880, in-4°.

— *La Forézienne*, 2e édition, mazurke, pour piano, Op : 59. Lyon, Clot ; Paris, Durand-Schœnwerk, 1884, in-4°.

— *Brunes et Blondes*, polka hongroise, pour piano, Op : 176. Lyon, Paul Clot ; Paris, Durand-Schœnwerk 1880, in-4°.

— *Petit Ruisseau*, 3e édition, romance avec accompagnement de piano. Op : 169, paroles d'Aimé Cornier. Paris, Parvy, 1884, in-4°.

— *La Payse*, valse pour piano. Op : 179. Lyon, Paul Clot ; Paris, Durand-Schœnwerk, 1882, in-4°.

— *Heureuse Jeunesse,* bluette-mélodie pour piano. Op : 32. Lyon, Paul Clot ; Paris, Durand-Schœnwerk, s. d., in-4°.

— *France et Alsace* (ou *la Revanche*), chant patriotique, 2e édition, paroles de Aimé Cornier. Paris, Gautier, 1874, in-8°.

— *Marche des pèlerins de Fourvières*, pour grand orgue, 3e édition. Op : 75. Paris, Graff, 1879, in-4°.

— *Marche des Pèlerins de N.-D. de la Salette,* pour grand orgue, 3e édition, Op : 172. Paris, Graff, 1879, in-4°.

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants.* Octobre 1886-janvier 1887.

Parrocel (Etienne), ses œuvres : *Annales de la peinture.* 1re édition. Paris et Marseille, Ch. Albessard et Bérard, 1862, in-8°.

— *Annales de la peinture. Discours et fragments.* 2e édition. Marseille, 1867, in-8°.

— *L'art dans le Midi. Célébrités marseillaises. Marseille et ses édifices. Architectes et ingénieurs du* XIXe *siècle.* Tomes I-IV. Marseille, (E. Chatagnier aîné), 1881-1884, 4 vol. in-12.

— *L'art dans le Midi. Des origines et du mouvement artistique et littéraire jusqu'au* XIXe *siècle.* 1re édition. Marseille, (Barlatier-Feissat père et fils), 1882, in-8°.

— *L'art dans le Midi. Des origines et du mouvement artistique et littéraire jusqu'au* XIXe *siècle.* 2e édition. Marseille, (E. Chatagnier aîné), 1884, in-12.

Quirielle (Roger de), son ouvrage : *Notice sur la Palice, accompagnée d'une vue ancienne de la ville et du château.* Moulins, (E. Auclaire), 1887, in-8°.

Randanne (abbé), son ouvrage : *Etude historique sur l'ancienne mission diocésaine de Clermont et ses quatre maisons : l'Hermitage, Salers, Banelle, la Chasse.* (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Clermont,* année 1884). Clermont-Ferrand, (Ferdinand Thibaud), 1885, in-8°.

Révérend du Mesnil (Edmond), son ouvrage : *Notice historique sur la seigneurie de la Curée, d'après les documents authentiques.* (Extrait de l'*Ancien Forez*). Montbrison, (A. Huguet), 1886, in-8°.

Steyert (André), sa notice : *Défense de l'étymologie de Lugdunum, où l'on examine qui a pu mieux savoir la langue des Celtes : des gens qui ont vécu de leur temps et avec eux, ou des savants de nos jours qui n'en ont jamais traduit quatre mots suivis, par un Lyonnais, partisan de la logique et du bon sens.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1886, in-8°.

Thevenin, ancien notaire à Boën: Vente par Claude Pignen, lieutenant en la châtellenie de Chastelneuf,

Marguerite du Coquet sa femme et Jean Pignen son frère, tous demeurant à Saint-Just-en-Bas, à Louis, marquis de Saint-Priest, baron de Cousan, seigneur de la ville de Saint-Estienne de Furand, d'un domaine situé à Palognieu, territoire de Plagnieu, et dont tous les fonds sont confinés. Ledit marquis de Saint-Priest représenté par Louis Faure, bourgeois de la Tour-en-Jarez, son fondé de procuration. 15 juin 1646. Grozelier, notaire.

Copie des procurations données par Louis de Saint-Priest à Louis Faure. 17 mai 1646. Grozelier, notaire. — 10 juin 1646. Pelion, notaire.

Expédition authentique incomplète d'un feuillet. — Parchemin.

— Vente par Claude Chastaignon, marchand fileur de soie de Saint-Chamond, à Jean-Baptiste Demoros, aussi marchand de Saint-Chamond, de « maisons, jardin, cour, escurye, grange, mollins à tordre et filler soye, prinse d'eaux accoustumés, avec tous les artiffices et rouages pour ce nécessaires, et de droit de prendre icelle eau au béal du molin Sibert ». Le tout situé audit Saint-Chamond. 17 juin 1670. Rousset, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Joseph Dumaine, écuyer, d'Aix en Provence, et Jean-Baptiste Delamer, de Marseille, à Joseph Terrasson, marchand de Saint-Chamond, d'une maison avec cour, jardins, et d'une fabrique contiguë, tournant à eau, propre à monter et à filer la soie, située audit Saint-Chamond, paroisse de Notre-Dame. Lesdits Dumaine et Delamer agissant comme fondés de procuration de sieurs Claude et Barthélemy Geremie et de demoiselles Madeleine, Marie-Anne, Françoise, épouse de Pierre Rouvière, Catherine, épouse dudit Dumaine, Cécile-Christine,

épouse dudit Delamer, tous sept enfants majeurs de Barthélemy Geremie, ancien receveur des domaines du Roi en Provence, et de Madeleine Demoras, et héritiers par égale portion de demoiselle Antoinette Demoras leur tante, veuve du sieur Jacques Vieuville. 5 février 1734. Royer, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Abenevis de la jouissance pendant trois jours et demi par semaine d'une prise d'eau pour moulinage de soie concédée par Charles-Louis-Auguste de la Vieuville, marquis de Saint-Chamond, à Joseph Terrasson, marchand dudit Saint-Chamond. Ledit seigneur représenté par Jean-Baptiste Royer, avocat, juge du marquisat de Saint-Chamond, son fondé de pouvoir. 28 février 1755.

Copie. Papier.

— Procès-verbal de la prise de possession de la cure de Rontalon par messire Pierre Mosnier, vicaire de Messimy en Lyonnais, nommé à cette cure par messire Claude-Marie de Saint-George, prévôt de l'église et comte de Lyon, l'un des obéanciers dudit Rontalon. 15 avril 1730. Félix et Ducreux, notaires.

Expédition authentique. — Papier (Cf. *Bulletin de la Diana,* t. III, page 117.)

— Obligation passée par Jean-Baptiste Curtil et Claudine Poyet, sa femme, d'Urval, paroisse de Champoly, à Jacques-Jean Farjon, avocat, bourgeois de Lyon, héritier de messire Antoine Farjon, vivant curé de Champoly. 26 août 1779. Delestra et Grangeneuve, notaires.

Expédition authentique. — Parchemin.

Valentin-Smith, son ouvrage en collaboration avec M. M.-C. Guigue : *Bibliotheca Dumbensis, ou recueil de chartes, titres et documents pour servir à l'histoire*

de Dombes. Trévoux, (Jules Jeannin), 1854-1885, 2 vol. in-4°.

Echanges.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* N° 6. Novembre-décembre 1886.

Académie du Var : *Bulletin.* Nouvelle série, tome XIII. 1886.

Lambert (dr G.) : Histoire de Toulon (suite).

Ministère de l'Instruction publique : *Bulletin historique et archéologique.* Nos 1 et 2. Année 1886.

Musée Guimet : *Annales.* Tome IX. *Les hypogées royaux de Thèbes,* par M. E. Lefébure. 1re division. *Le tombeau de Séti* Ier.

— — Tomes XI et XII. *Les fêtes annuellement célébrées à Emoui (Amoy). Etude concernant la religion populaire des Chinois,* par J.-J.-M. de Groot. 2 vol. Année 1886.

— *Revue de l'histoire des religions.* 7e année, tome XIV, nos 1-3. Juillet-décembre 1886.

Smithsonian Institution : *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year* 1884, part. II.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : Limayrac (Léopold) : *Etude sur le moyen âge. Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau-de-Montratier).* Cahors, J. Germa, 1885, in-8°.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 17e année, nos 9-12. Septembre-décembre 1886. 18e année, nos 1 et 2. Janvier-février 1887.

Société de Borda : *Bulletin.* 11e année. 1er, 3e et 4e trimestres 1886.

Sorbets (dr L.) : Oppidum des Tarusates et camp romain.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne.* 3e année, nos 5 et 6. Septembre-décembre 1886.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin,* 79e-80e livraisons. Octobre-janvier 1886.

Brun-Durand : Mémoires d'Achille Gamon (*renferment quelques épisodes des guerres de religion en Forez*).

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin.* 3e trimestre 1886.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Revue de Saintonge et d'Aunis.* VIIIe volume, 1re livraison. Janvier 1887.

Société des études historiques : *Revue.* 4e série, tome IV, 52e année. 1886.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 6e année. Janvier-mars 1887.

— Guillaume (abbé Paul): *Introduction au mystère de Sant-Anthoni de Viennès, publié d'après une copie de l'an* 1506. Gap, 1884, in-8°.

Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain : *Revue.* 9e-12e livraisons. Septembre-décembre 1886.

Tardieu (Ambroise) : L'*Auvergne illustrée.* Nos 12 et 13. Novembre-décembre 1886.

Abonnements.

Ancien (l') *Forez.* Revue historique et archéologique. 5e année. Octobre 1886-février 1887.

Révérend du Mesnil (Edmond): Origine du nom de Diana

donné à la salle héraldique de Montbrison. — Un blason inconnu de la Diana. — Rostaing (baron de) : Du nom de la Diana.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVII, 4e et 5e livraisons. 1886.

Bulletin monumental. 6e série, tome II, nos 5 et 6. Septembre-décembre 1886.

Buhot de Kersers : Essai de classification des enceintes fortifiées en terre. — Dion (A. de) : Notre-Dame en Vaux, à Châlons-sur-Marne. — Lauzun (Philippe) et Tholin (G.) : Croix de carrefour à Sauveterre.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXIV, 3e-6e livraisons. Septembre-décembre 1886. Tome XXV, 1re et 2e livraisons. Janvier-février 1887.

Compte-rendu bibliographique. Belles-lettres. Surian, prêtre de l'Oratoire (*professeur de l'Oratoire de Montbrison*), évêque de Vence, membre de l'Académie française, 1670-1754, par M. l'abbé Rosne. Analyse par M. René Kerviler.

Revue archéologique. 3e série, tome VIII. Septembre-décembre 1886. Tome IX, janvier-février 1887.

Berthelot : Sur quelques métaux et minéraux provenant de l'antique Chaldée. — Deloche : Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne. — Dieulafoy : Fouilles de Suze.

Revue du Lyonnais. 47e année, 5e série, tome II, nos 4-6. Octobre-décembre 1886. 48e année, 5e série, tome III, n° 1. Janvier 1887.

Steyert (André) : Etymologie de Lugdunum. (Notes additionnelles et rectifications). — Valentin-Smith : Les fouilles de la vallée du Formans en 1862.

Revue épigraphique du Midi de la France. Nos 41 et 42. Septembre-décembre 1886.

Allmer (A.) : Lugdunum (suite). Epoque de la fondation de la colonie romaine — Les provinces de la Gaule.

Roannais illustré. 2e série, 5e et 6e livraisons. Octobre-décembre 1886.

Leriche (Ernest) : L'Aubépin-en-Beaujolais. — Monery (Louis) : Les vues roannaises d'Etienne Martellange. — Révérend du Mesnil (Edmond) : Molière à Roanne.

Acquisitions.

Aubret (Louis) : *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de Trévoux, avec des notes et des documents inédits* par M.-C. Guigue. Trévoux, (Damour), 1868, 4 vol. in-4°.

Pérathon (Cyprien) : *Histoire d'Aubusson. La vicomté, la ville, les tapisseries, la maison d'Aubusson.* Limoges, ve H. Ducourtieux, 1886, in-8°.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier, cours de Bercy, 10, à Moulins, reçu le 7 février 1887.

M. Dulac (Jean-Baptiste), architecte, à Montbrison, reçu le 20 février 1887.

M. Lafay (Octave), avocat, à Montbrison, reçu le 20 février 1887.

Mme de Saint-Pulgent (Léon), à Montbrison, reçue le 20 février 1887.

M. Thevenet (Benoît), agent-voyer, architecte de la ville de Montbrison, reçu le 20 février 1887.

M. le duc de Lévis-Mirepoix, au château de Léran

(Ariège), reçu le 28 février 1887.

M. Chamussy, négociant, à Roanne, reçu le 14 mars 1887.

M. Leriche (Ernest), avoué, à Roanne, reçu le 14 mars 1887.

M. Pellet (Georges), contrôleur des contributions directes, à Montbrison, reçu le 8 avril 1887.

M. Chaize, vice-président du tribunal civil, à Montbrison, ancien membre fondateur de la Société, ayant exprimé le désir de reprendre place dans ses rangs, a été réintégré sur la liste des membres titulaires.

Membre correspondant.

M. Desvernay (Félix), directeur de *Lyon-Revue*, à Lyon, reçu le 15 janvier 1887.

Membres décédés.

S. E. Mgr le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, président d'honneur de la Diana.

M. Chamussy, négociant, à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. le duc de Lévis-Mirepoix, à Léran (Ariège), membre titulaire.

M. Varin (Léopold), receveur de l'enregistrement en retraite, à Montbrison, membre titulaire.

Démissionnaires.

M. de Beauvais (A.), ingénieur des mines, à Saint-Chamond, membre titulaire.

M. Mondet (Henri), ingénieur des ponts et chaussées à Montbrison, membre titulaire.

M. l'abbé Theillière, chapelain de l'hospice de Bas-en-Basset (Haute-Loire), membre titulaire.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DE LA SOCIÉTÉ

DE LA DIANA

A PARAY-LE-MONIAL, AUTUN ET BIBRACTE

Les 24, 25 et 26 Juin 1884.

COMPTE-RENDU

Par Ed. Jeannez (1).

AVANT-PROPOS.

Les grands noms d'*Augustodunum*, l'Athènes des Gaules, de Bibracte, le puissant oppidum gaulois exhumé par M. Bulliot, suffisaient sans doute pour

(1) Pour rédiger, ainsi que nous en avions été chargé, le compte-rendu de cette excursion si importante, il nous avait paru indispensable d'accomplir un second voyage à Paray et à Autun. Le Congrès archéologique de Montbrison en 1885 et quelques empêchements personnels nous ont obligé à retarder ce voyage, qui n'a pu se réaliser qu'au milieu de cette année 1886. C'est ce qui explique le retard si considérable qu'a subi ce rapport. Nous en adressons à tous nos collègues nos sincères et humbles excuses, et osons faire appel à leur amicale indulgence. Il nous souvient d'ailleurs que tous déclaraient avoir amassé durant les trois journées d'excursion des souvenirs impérissables. A ce titre, peut-être trouveront-ils qu'il ne sera jamais trop tard pour préciser et coordonner tant d'impressions neuves et charmantes, tant de doctes et fécondes leçons recueillies par eux sur la terre Eduenne.

promettre un intérêt exceptionnel à l'excursion votée par notre Société dans sa séance du 21 février 1884. Mais nous savions aussi que les Eduens préparaient une cordiale réception à leurs confrères Ségusiaves, et, disons le tout de suite, la distinction et la courtoisie de cet accueil, qui ont dépassé tout ce que nous étions en droit d'attendre, nous ont laissés pénétrés de gratitude pour nos aimables et hospitaliers voisins.

Notre secrétaire, M. Vincent Durand, répondant en notre nom aux paroles de bienvenue que daignait nous adresser Sa Grandeur Mgr Perraud, membre d'honneur de la Société Eduenne, disait que nous venions chercher auprès de nos collègues d'Autun des leçons et des exemples. Nous avons fait ample moisson des unes et des autres, et cette excursion, qui fera époque dans les annales de la Diana, aura noué des liens de charmante confraternité que resserrera bientôt, nous l'espérons, la visite dont nous avons rapporté la promesse.

PREMIÈRE JOURNÉE

MARCIGNY. — PARAY-LE-MONIAL. CATHÉDRALE D'AUTUN.

I. De Roanne à Paray.

VOUGY. — Le chemin de fer, après avoir quitté Roanne, nous fait suivre, sur la rive droite de la Loire, l'itinéraire décrit à la fin du XVI[e] siècle par notre compatriote Papire Masson, dans sa *Descriptio fluminum Galliæ*. Nous passons devant l'ancien bourg fortifié de *Perreux*, jadis une des quatre prévôtés de la baronnie de Beaujolais, et qui, fièrement campé sur une falaise à pic, rappelle les *castelli* de la campagne de Rome. Un peu plus loin sur la même colline, voici d'abord *Villeneuve*, dont le prieuré relevait de la sacristie de Cluny; puis *Vougy* et son église récemment réédifiée par l'habile architecte parisien M. Corroyer, qui dirige depuis plusieurs années les travaux de restauration de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Cette nouvelle église de Vougy, placée sous le vocable de saint Bonnet, est une œuvre absolument fantaisiste, de style lombard mêlé d'inspirations orientales et du XIII[e] siècle français. Il y règne un parti pris général de polychromie; et pour la bâtisse, d'ailleurs très soignée, l'emploi de deux sortes de pierres de tons très tranchés, noir et blanc, rappelle tout à fait l'aspect si étrange de San-Lorenzo de Gènes et de la cathédrale de Sienne. Les trois nefs sont séparées par

deux rangs de colonnes trapues, à fûts monolithes, que réunissent des archivoltes en tiers-point dont l'intrados est garni d'un volumineux festonnage : ornementation assez peu recommandable d'ailleurs, car elle voile trop la pureté des lignes. Les voûtes sont remplacées par un berceau brisé en charpente lambrissée et peinte. Quant aux collatéraux, fort étroits et d'un effet perspectif très réussi, ils sont couverts par un plancher plat, que divisent en compartiments rectangulaires de massifs arcs doubleaux, dont la buttée semble imparfaitement maintenue par des contreforts d'une saillie minuscule et d'un mauvais effet extérieur. L'architecte a fait preuve de grande intelligence artistique en consentant à conserver sur le flanc droit de l'abside une ancienne chapelle de la fin du XV^e^ siècle, qui vient d'être enrichie de verrières plus savantes qu'harmonieuses sorties des ateliers de Didron. Elle est garnie de nombreux objets d'art dûs au zèle du prêtre distingué qui administre la paroisse, M. l'abbé Bernard, et à la munificence du très regretté comte J. de Vougy, dont la belle demeure eut en 1874 la visite de la Diana.

Après avoir traversé la rivière de Sornin, l'antique *Somna*, près de son embouchure dans la Loire, où se trouvait ce port si fréquenté que Papire Masson mentionne à deux reprises, nous faisons notre entrée en Bourgogne par le joli village d'*Ygrande*, couronné jusqu'à la révolution par le castel de *Troncy*, qui appartint à N. Chappuis de la Salle, seigneur de Nervieu en Forez (1).

---

(1) Probablement de la famille des Chappuis anciennement possessionnée à la Bouteresse, à Montverdun, à la Bruyère, etc., dans le bailliage de Forez.

MARCIGNY. — A Marcigny, première cité importante que nous traversons en entrant dans le diocèse d'Autun, se pressent les souvenirs du glorieux prieuré de dames érigé au milieu du XI[e] siècle par saint Hugues le Grand et qui, à peine établi, s'acquit une telle réputation de régularité, qu'aucun autre monastère, pas même Fontevrault, n'a réuni autant de personnes illustres des maisons souveraines d'Europe. Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, en est prieure (1) en 1107 (2). La sœur de saint Anselme de Cantorbéry, des filles des rois d'Angleterre, d'Espagne, de toutes les plus puissantes familles de France, de Bourgogne, d'Italie, viennent s'y ensevelir dans l'humilité, et Pierre le Vénérable écrit à Héloïse ses regrets de la voir religieuse au Paraclet plutôt que dans la « douce prison » de Marcigny (3). Quand le Prince Noir, fils d'Edouard III d'Angleterre, un des champions de la guerre de Cent ans, vint en 1366 ravager le Charollais et la Bourgogne, il passa la

---

(1) Les supérieures de Marcigny ne portèrent jamais le titre d'abbesse. Saint Hugues avait fait sa fondation pour cent religieuses et il n'y en eut jamais que 99 (Voir la *Bibliotheca Clun.*, col. 1751) ; la Vierge sous le titre de *Notre Dame Abbesse* était la centième, *nostra centesima*, dit un titre du XIV[e] siècle mentionné par M. l'abbé Cucherat. Tous les jours on distribuait aux pauvres la prébende de la Vierge, dont l'antique statue crossée et voilée fut détruite par le huguenot forézien Poncenat, lors du sac de 1562. (Courtépée. *Description du d. de B.*, p. 129 et 132).

(2) En 1095, suivant Courtépée.

(3) *S. Petri Venerabilis... Epistolarum Lib. IV. Epistola XXI. Biblioth. Cl.* col., 852, c. : « ..... Dilectæ sorori Eloyssæ Abbatissæ.... Utinam te jocundus Marciniaci carcer, cum cæteris « Christi ancillis libertatem inde cœlestem expectantibus, « inclusisset ! »

Loire sur le pont de Marcigny (1) ; et si notre prieuré n'eut pas à souffrir de cette incursion comme les châteaux et prieuré voisins de Semur et d'Anzy, il le dut sans doute à la mémoire des princesses anglaises dont les corps y reposaient depuis deux siècles. Le prieuré et la ville à laquelle il donna naissance furent fortifiés et devinrent place de guerre dès le XV^e^ siècle; mais tous les ouvrages et bâtiments furent détruits durant les guerres de religion de la fin du XVI^e^, et vendus en 1791 (2). Il n'en reste aujourd'hui qu'une haute et belle tour, construction curieuse dite *Tour du moulin*, qui domine encore toute la petite cité brionnaise et la plaine environnante.

ANZY-LE-DUC. — En quittant Marcigny, on peut apercevoir un instant, sur la droite du chemin de fer, le sommet de la belle tour octogone d'*Anzy-le-Duc*. La celle bénédictine d'Anzy, édifiée en 913, cinq ans après la fondation de Cluny, par le saint moine Hugues de Poitiers, releva toujours de l'abbaye de Saint-Martin-d'Autun. L'église est un riche et très complet monument du XI^e^ siècle, qui, malgré les incursions anglaises et les guerres du XIV^e^ siècle, nous est parvenu dans un état de conservation remarquable (3) et figure depuis 1852 au nombre des monuments

---

(1) Le pont, qui était en bois, fut détruit au XV^e^ siècle par une inondation et n'a pas été rétabli.

(2) Le château de Marcigny consistait en un donjon carré de plus de 30 mètres de hauteur, entouré d'une muraille fossoyée et flanquée de quatre tours. Il fut rasé en 1602. (Courtépée, tome III, page 134).

(3) MM. l'abbé Cucherat et G. Bulliot en ont donné de complètes monographies.

historiques. On y voyait naguères de précieux débris d'anciennes peintures murales (du XIII[e] siècle, dit-on), relatives à la vie de saint Jean-Baptiste et de saint Hugues. Elles sont désormais invisibles, ayant subi, il y a quelque trente ans, une complète restauration comme dessin et comme couleurs, c'est-à-dire une réelle transformation ! Il serait intéressant de savoir si l'artiste chargé de ce travail a gardé des calques de l'œuvre originale.

II. Paray-le-Monial.

Notre voyage n'offre plus d'intérêt jusqu'à la gare de *Paray-le-Monial*, où la bienvenue nous est courtoisement souhaitée par plusieurs de nos collègues de la Société Eduenne, accourus à l'appel de M. l'abbé Cucherat. Par une insigne bonne fortune, le savant historien de Cluny au XI[e] siècle veut bien se faire notre cicérone dans sa chère ville de Paray et, en notre nom à tous, nous lui en renouvelons ici nos remerciements.

Tout a été dit, et par des voix plus autorisées que la nôtre, sur ce plantureux *Val d'Or* que dominent d'une façon si pittoresque les nombreux campaniles et les antiques tours de la petite cité monastique. Asile bénédictin durant tout le moyen-âge, il est devenu, depuis l'installation au XVII[e] siècle des filles de sainte Chantal, le foyer de la virile dévotion au Sacré-Cœur et le théâtre d'imposantes et populaires manifestations religieuses.

La Basilique de Paray. — Tout a été dit pareillement sur la perle architecturale de Paray, sur cette grandiose église romane où nous nous rendons tout d'abord : merveilleux édifice, comme l'appelait en 1853 M. de Montalembert, qui contribua grandement à en faire décider la restauration.

Les travaux entrepris en 1860 par la commission des Monuments Historiques sous la direction du savant et regretté M. Millet, ont eu notamment pour objet : la reprise des fondations ; la démolition d'un deuxième étage de style ogival ainsi que d'un dôme déplorable qui surmontaient le clocher central, et leur remplacement par une couronne de baies géminées du XII[e] siècle, surmontée d'une flèche en pierre ; enfin la reconstruction audacieuse des piliers de support du porche et l'établissement de toitures pyramidales sur les deux clochers de façade, qui se terminaient par des combles plats couverts en tuiles creuses lyonnaises.

L'étendue à donner à ce rapport ne saurait comporter une description détaillée, pour laquelle nous renvoyons aux monographies très complètes de Mgr Crosnier et de M. Cucherat. Nous nous contenterons de signaler dans cet ensemble monumental quelques combinaisons architecturales ou décoratives particulièrement neuves et savantes, et qui démontrent une fois de plus que les moines architectes de Cluny furent aussi grands artistes que remarquables constructeurs.

Le plan de l'édifice, qui reproduit dans ses principales dispositions la grande basilique hugonienne de Cluny, est une croix latine de 62 mètres de longueur dans œuvre sur 40 de largeur aux transepts (1),

---

(1) Il est intéressant de mettre en parallèle les dimensions des deux églises de Paray et d'Autun, avec celles de notre collégiale de Montbrison et de notre primatiale de Lyon.

	Saint-Lazare d'Autun	Paray-le-Monial	Saint-Jean de Lyon	N.-D. de Montbrison
Longueur du vaisseau	64m 60	62m »	79m »	61m 50
Largeur	21 50	22 35	26 »	26 »
Hauteur sous voûte	23 »	22 05	32 50	21 50

Les *Annales Bénédictines* de Mabillon donnent à la grande basilique édifiée à Cluny par saint Hugues une longueur évaluée à 187 mètres, une largeur de 40 et 300 fenêtres !

portant en chef un nimbe orbiculaire formé de trois chapelles absidales rayonnant autour d'un déambulatoire. A l'extérieur, le profil en long présente un étagement de quatre constructions de hauteurs graduées qui s'épaulent les unes les autres, depuis le pied du chevet jusqu'au faîte du grand comble. Le sentiment d'une stabilité parfaite et d'une incontestable majesté résulte de cette disposition, où paraît se révéler une intention symbolique qui n'a point échappé à M. l'abbé Cucherat : « Qui ne re-« connaîtrait là, dit-il, l'emblème expressif de la « hiérarchie du ciel, modèle de la Sainte Église « sur la terre ? L'abside semble sortir de terre « dans les humbles édicules des chapelles qui lui « servent de premiers contreforts ; elle s'élève dans « le déambulatoire ; elle monte plus haut pour « abriter le sanctuaire , par les murs et la toiture « du chœur elle atteint à la tour octogone, qui, « avec sa flèche, s'élance elle-même vers les cieux ! »

Le portail latéral qui donne accès dans le transept nord mériterait à lui seul une minutieuse description, ou mieux encore une reproduction photographique. Ce n'est pas l'entrée d'une maison de prière ; c'est plutôt la porte d'un palais oriental. La baie est rectangulaire, avec amortissements sous le linteau et rebords chanfreinés. Elle s'ouvre sous un tore en plein cintre qui retombe sur deux colonnettes couvertes de reliefs d'une exquise finesse. Le tout est inscrit entre deux pilastres cannelés surmontés d'un entablement à arcatures. L'ensemble est en faible saillie sur le nu de la muraille. Par suite, les ébrasements sont peu profonds et les jeux de lumière et d'ombre résultent surtout d'une ciselure serrée et plate, véritable gravure d'orfèvrerie arabe qui recouvre la plupart des membres de ce portail. Cette ornementation ferait à elle seule

date pour l'édifice. Elle accuse en effet le milieu du XII[e] siècle, époque où l'art clunisien qui n'est déjà plus gallo-romain en statuaire, — comme le montrent les porches de Charlieu, d'Autun et de Vézelay, — reste oriental en décoration. Les sujets historiés sont abandonnés de plus en plus (1) pour les entrelacs et dispositions géométriques, auxquels s'ajouteront bientôt les motifs tirés de la flore indigène, qui deviendra dans les monuments du XIII[e] siècle la caractéristique de l'art décoratif français.

Le porche. — Quant au portail de façade, d'une ornementation moins fine, moins plate, on y accède par un porche puissant d'une haute valeur architecturale et qui nous a paru constituer un des principaux attraits de la basilique bénédictine.

Son rez de chaussée, dont le plan est un rectangle, s'ouvre sur les côtés par deux arcades, et par trois sur la façade. Six voûtes d'arêtes sont supportées par deux piliers intérieurs sur lesquels l'architecte, aussi téméraire qu'habile, n'a pas craint d'asseoir deux hautes tours surmontant une salle de premier étage voûtée en berceau. Pour résister à cette énorme charge, les deux piliers devaient forcément offrir une section considérable, et le constructeur, tout en satisfaisant à cette condition, n'a pas voulu cependant lui sacrifier l'élégance.

Il a résolu ce double problème en composant ses piliers d'un puissant fût monolithe que cantonnent, sans le toucher, quatre faisceaux de colonnettes engagées les unes dans les autres et serrées par des bagues. Les fûts sont torses ou unis, et garnis

---

(1) L'édifice de Paray n'offre de sculpture historiée que dans quelques-uns des chapiteaux des piliers de la nef, et les tympans des trois portails en sont totalement dépourvus.

de bases ornées et de chapiteaux historiés ou feuillus. Bien que construits en pierre calcaire, ces ouvrages, grâce aux combinaisons de pression savamment calculées par l'architecte roman, conservaient depuis près de 700 ans la plus remarquable stabilité ; mais en présence de quelques signes d'écrasement, M. Millet crut devoir en décider la réédification, téméraire entreprise qu'il accomplit d'ailleurs avec entier succès. Il est essentiel d'ajouter que les dimensions et sculptures originales ont été reproduites avec une scrupuleuse exactitude (1) ; on s'est borné à remplacer le fût central calcaire par un bloc monolithe de granit bleu d'Ambierle en Roannais, dont on sait la résistance.

La salle du premier étage ne forme pas tribune sur la nef, mais s'ouvre sur celle-ci par une baie dont l'appui est placé à deux mètres au-dessus de l'aire. Ce fait est intéressant au point de vue de la question, encore incertaine, de la destination de ces membres de nos églises romanes, car il se retrouve à Charlieu, à Autun, et n'apparaît pas cependant à Châtel-Montagne, construction qui se place chronologiquement entre ces deux narthex et celui de Paray.

Quant aux deux tours qui complètent la façade, elles offrent de notables dissemblances ; l'une possède deux étages de fenêtres géminées, l'autre trois, et celle-ci, de construction plus récente, témoigne d'un plus grand savoir d'appareilleur et possède une ornementation plus riche et plus avancée.

Les opinions ont varié sur l'âge de ce beau porche

(1) Il nous a été donné de comparer, par exemple, aux chapiteaux neufs, quelques-uns de ceux du XI[e] siècle, qui existent encore, religieusement conservés dans le cabinet d'un collectionneur de Paray, M. Grisard. L'identité est absolue.

de Paray. Quelques archéologues en font une œuvre du X[e] siècle, et ils appuient cette opinion, que nous ne pouvons partager, sur des textes qui ne sont rien moins que concluants.

En effet, il résulte bien des chartes citées par M. Marcel Canat de Chizy, dans son mémoire sur les origines du prieuré de N.-D. de Paray, que l'établissement bénédictin du Val-d'Or (1) est fondé vers 970 par le comte Lambert de Châlon ; — que la construction du monastère est commencée vers 973 ; — sa consécration solennellement accomplie en 976, — et son union à Cluny décidée en 999. Mais, dans ces textes, il est toujours fait mention du monastère, jamais de l'église, c'est-à-dire d'un monument qui, s'il eût alors existé, aurait incontestablement, par sa valeur décorative et sa dimension (dont le porche actuel permet de se faire une idée), excité l'admiration la plus retentissante à cette époque de l'an mil, époque de désarroi général, aussi pauvre de constructions élégantes que d'artistes habiles et de ressources matérielles.

Le silence des annalistes contemporains serait donc inadmissible. M. Cucherat l'explique en disant que durant les 26 ans qui s'écoulèrent de la fondation à l'annexion du monastère, ce dernier n'avait pour le service du culte qu'une chapelle provisoire, que « l'église définitive était en voie de construc- « tion et que l'annexion à Cluny apporta plus d'ac- « tivité à cette grande œuvre..... » Mais ce n'est là, osons-nous le dire, qu'une ingénieuse supposition ; supposition reposant probablement sur cette phrase

---

(1) Ce n'est qu'au milieu du XI[e] siècle qu'apparait pour la première fois le nom de Paray dans une bulle du pape Etienne IX, en 1057.

de Courtépée (1) : « *On croit* que le comte Hugues « fit transporter et rebâtir à neuf le monastère aux « portes de la ville et construire une belle basili- « que consacrée l'an 1004, le 9 décembre.... ». Est-ce là un document ? Peut-on y voir autre chose que la simple mention d'une tradition plus ou moins légendaire, dont la valeur historique est d'ailleurs singulièrement compromise par ce fait qu'elle admet comme démontrée l'existence d'une ville de Paray au X^e^ siècle, hypothèse battue en brèche par les textes et depuis quelque temps complètement abandonnée.

Mais s'il y a absence de preuves précises pour faire remonter à *la fin du X^e^ siècle* l'édification de cet antique narthex de Paray, il y a au contraire accord parfait de tous ses caractères architectoniques : science de construction, disposition si hardie et si élégante des piliers du rez de chaussée, finesse de taille, richesse décorative, etc., pour le dater de la seconde moitié ou tout au plus du milieu du XI^e^ siècle. Il est très vrai que les bases ornées, la décoration compliquée des fûts, d'un usage habituel au XII^e^ siècle, se montrent déjà souvent au siècle précédent (2), mais pas avant la création, en plein XI^e^ siècle, par saint Odilon, des écoles artistiques qui lui permirent l'exécution de travaux considérables, tant au cloître de Cluny que dans les nombreux monastères bénédictins de la région, notamment à Charlieu et à Ambierle. Ces travaux, dont il est amplement parlé dans sa

---

(1) *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, tome III, p. 53.

(2) Colonnes engagées de la nef de Vézelay ; bases ornées dans les deux travées encore debout de l'église du XI^e^ siècle de Charlieu, etc.

biographie (1), l'occupèrent durant les derniers temps de sa vie, par conséquent avant 1048, qui est l'année de sa mort (2).

Dans cette détermination chronologique, nous réservons, bien entendu, les étages de la tour nord, d'un âge visiblement plus avancé, c'est-à-dire de la fin du XI[e] ou des premières années du XII[e] siècle, époque où s'accomplissaient les travaux de restauration qui donnèrent lieu à un miracle opéré par saint Hugues sur la fin de sa vie, c'est-à-dire avant 1109 (3).

Mais il est temps de pénétrer à l'intérieur de l'église.

Intérieur de la Basilique. — Nous sommes tout d'abord frappés de la hauteur des voûtes et des harmonieuses proportions de tous les membres de l'édifice, qui nous est d'ailleurs parvenu intact et sans retouches. Un rang de ces arcatures aveugles, qui disparaissent dès la seconde moitié du XII[e] siècle pour céder la place aux triforium à claires voies adoptés dans l'Ile de France, forme une décoration plate très ingénieusement conçue pour

---

(1) *Bibl. Cluniacensis. Vita B. Odilonis,.. a Petro Damiani conscripta*, col. 327. — Id. *Additamenta*, col. 1820.

(2) Ces conclusions relatives à l'âge du narthex de Paray tirent une force incontestable de sa comparaison avec une autre église à date connue, celle de Tournus achevée en 1019. Entre les deux édifices il y a une certaine analogie dans la disposition générale, dans les façades flanquées de deux tours élevées, disposition que l'architecte de Paray aura pu emprunter et copier. Mais pourrait-on admettre une contemporanéité de construction entre les gros piliers cylindriques, lourds, sans aucune décoration, de Tournus, et ceux dont la conception, aussi originale qu'audacieuse et élégante, fait à Paray l'admiration des hommes spéciaux ?

(3) *Bibl. Clun.*, col. 426. Saint Hugues y est désigné par ces mots : *Christi veteranus pius abbas.*

alléger par un évidement l'espace nu compris entre les fenêtres hautes et les archivoltes, archivoltes dont les arêtes abattues sont chargées d'un rang d'oves enrubannés de l'effet le plus original. Mais sans nous arrêter aux nefs, où se retrouvent les pilastres antiques d'Autun à côté de quelques chapiteaux historiés byzantins, l'arc brisé à côté du plein cintre, nous arrivons en face du sanctuaire de forme ovoïde, qui constitue la partie à la fois savante et merveilleuse de la basilique (1).

Le Sanctuaire. — Un rang de baies plein cintre, richement encadrées d'arcatures à billettes, lui fait une lumineuse couronne aérienne, que supportent neuf archivoltes à chanfreins ornés comme dans la nef et retombant sur dix sveltes colonnes d'un galbe et d'une élégance absolument inusités dans l'école romane. Leur stabilité est un chef-d'œuvre de construction qui vaut à lui seul le voyage de Paray. Cette colonnade, fièrement campée sur un stylobate robuste et très bas, sépare le sanctuaire d'un déambulatoire garni sur son pourtour de bancs en pierre à l'usage des pèlerins qui s'y pressaient pour assister aux cérémonies du chœur, dont la vue ne leur était pas dérobée, comme c'était l'usage avant le XII[e] siècle, par des clôtures pleines en pierre ou en bois. Jusqu'alors en effet, dans les

(1) Nous ne pouvons cependant passer sous silence cette heureuse disposition architecturale de l'intérieur, consistant en une ligne continue de petites baies ouvertes dans les voûtes et pourtournant la grande nef et les deux transepts. Elles versent de haut une lumière diffuse et peu intense, mais très égale, d'où résulte certainement la mystérieuse harmonie qui caractérise la basilique de Paray. Harmonie dont nos constructeurs modernes se préoccupent si peu et qui est cependant une des qualités essentielles à chercher pour une maison de prière !

églises conventuelles, où ne se rendaient qu'exceptionnellement les fidèles devant entendre l'office ordinaire dans la paroisse, il était de règle de clore le chœur et l'avant chœur par un jubé et des boiseries ou murs latéraux. Les religieux cloîtrés étaient ainsi à l'abri des regards de la foule d'étrangers passant la journée, et quelquefois la nuit, dans les nefs qui leur étaient réservées.

Mais au XII[e] siècle, les abbés jugèrent sans doute utile d'exciter la dévotion populaire par la vue des cérémonies et des tombeaux de saints ou de personnages illustres qui garnissaient ordinairement le chœur des églises monastiques. Alors les clôtures pleines cessèrent d'être en usage. C'est à cette innovation qu'est très probablement due l'érection de l'admirable colonnade du sanctuaire de Paray.

Lorsqu'au siècle suivant, le rétablissement des hautes clôtures pleines autour du chœur des cathédrales redevint habituel, ainsi que l'expose l'évêque de Mende dans son *Rational*, les monastères qu'on édifia reproduisirent cette disposition, dont l'église de la Chaise-Dieu, reconstruite au milieu du XIV[e] siècle, nous offre un magnifique exemple. Mais dans les églises anciennes comme à Paray, où il était impossible de rétablir des clôtures fixes, on y suppléa sans doute par ces voiles ou courtines décrites dans le *Rational* et suspendues à des cancels de fer installés dans les entre-colonnements.

Comme pièces intéressantes ou précieuses de l'ancien mobilier, il faut citer un devant d'autel en pierre, que son ornementation réticulée semble dater du XII[e] siècle et fait ainsi contemporain de la construction. Un grand bénitier en lave de Volvic, joli morceau de la Renaissance, rappelle par son

travail décoratif la fontaine monumentale bien connue de Clermont. Il est timbré comme elle aux armes de Jacques II d'Amboise, successivement abbé de Jumièges, de Saint-Allyre et de Cluny.

Relativement à l'âge de cette église de Paray, il n'existe pas de textes précis. Notre guide, M. l'abbé Cucherat, s'aidant de quelques déductions historiques, en fait honneur au XIII[e] siècle. Cette conclusion nous paraît être en contradiction avec la plupart des détails architectoniques du monument, qui semblent le dater du milieu du XII[e] siècle, un peu après la cathédrale d'Autun, achevée en 1140. Il convient d'ajouter que cette opinion est celle de Viollet-le-Duc et des architectes chargés de la restauration récente. Courtépée nous a conservé deux vers qu'on lisait autrefois sur une des parois intérieures :

Stet domus hæc, donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem.

Si c'est l'architecte roman qui a inspiré ces vers, il avait une haute idée de la solidité de son œuvre !

Beaucoup d'entre nous ne peuvent quitter ce majestueux édifice sans le revoir, dans de récents souvenirs, envahi par l'immense foule de trente mille pèlerins accourus, en 1873, de tous les points du pays, pour appeler le secours divin sur la France meurtrie. Les oriflammes de toutes formes, de toutes nuances, garnissaient le sanctuaire du sol jusqu'aux voûtes; les chants, les prières à haute voix emplissaient les nefs; et comme aux grandes heures du moyen-âge, l'église était redevenue, durant le jour et durant la nuit, la demeure des voyageurs chrétiens enthousiastes et ravis.

PALAIS ABBATIAL. — Par suite de l'annexion du

prieuré de Paray à la mense de Cluny, en 1243, sous le gouvernement de Pierre de Chastelux, seizième abbé, et le pontificat de Clément VI (1), les abbés, étant devenus seigneurs du lieu, leurs visites et leurs séjours y furent de plus en plus fréquents. De là, nécessité d'une demeure en dehors de la clôture des moines. Jean de Bourbon, l'an 1480, en commença la construction, qui fut achevée par Jacques II d'Amboise, son successeur à Cluny. De ce premier palais abbatial, il ne reste aujourd'hui qu'une haute tour, à l'est du château relativement moderne qui l'a remplacé il y a moins de deux siècles ; château vaste, mais sans caractère, où durant le séjour qu'y fit malgré lui le fier cardinal de Bouillon, au commencement du XVIII• siècle, se donnait rendez-vous toute la noblesse du pays et des provinces voisines de Forez et de Beaujolais, ainsi qu'en témoigne ce sixain que nous empruntons à M. l'abbé Cucherat (2) :

Le noble château de Paray
De noblesse est tout entouré;
De noblesse plus ou moins riche :
Des Champron, d'Amanzé, Foudras,
Des Ragny, Montperroux, la Guiche,
De toutes sortes de Damas.

LA CHAPELLE DU SACRÉ CŒUR. — A peu de distance de la basilique bénédictine, nous entrons

---

(1) Bien antérieurement à cette date, comme cela se voit par une constitution de l'abbé Yves, citée dans le *Bullarium Cluniacense*, les abbés de Cluny jouirent de certains droits personnels à Souvigny, à Ambierle, à Paray ; mais l'union de Paray à la mense abbatiale ne fut définitive qu'au milieu du XIV• siècle.

(2) *Les Saints pèlerinages de Paray-le-Monial et de Verosvres*, par M. F. Cucherat, p. 142.

dans la célèbre chapelle du monastère de la Visitation, où prit naissance au XVII[e] siècle la dévotion au Sacré Cœur. On en sait les circonstances. Les négations de Calvin et les exagérations de Jansénius éloignaient de plus en plus les peuples catholiques du foyer de la miséricorde concentré dans l'Eucharistie. C'est alors qu'au milieu de ce refroidissement général, Dieu suscite une vierge française, l'humble fille de Verosvres, comme au XV[e] siècle il avait envoyé à la France et à la religion les vierges de Domremy et de Corbie, et il lui donne mission de ranimer dans le monde la foi à l'amour infini du Christ, à la prodigieuse folie de la Croix !

En mai 1626, les filles de sainte Chantal et de saint François de Sales, associées sous la règle de saint Augustin, étaient venues fonder une maison de prière à Paray, sur l'appel et « la remontrance « adressée à Monseigneur le Reverend evesque « d'Ostung, par les scindic, eschevins et habitans « catholiques de Paray ». C'est dans ce couvent, qu'en 1674, une humble visitandine, Marguerite-Marie Alacoque, fondait le culte du Sacré Cœur, entrevu déjà au moyen-âge par sainte Catherine de Sienne et sainte Lutgarde. Parmi les premières supérieures de ce monastère figurent plusieurs filles de familles foréziennes : Anne-Eléonore de Lingendes, qui fait édifier en 1636 la chapelle et ses dépendances; Catherine de Lévis - Châteaumorand, prieure en 1676; Anne-Elisabeth de la Garde-Marzac, compagne de noviciat de Marguerite-Marie, etc.

En venant à Paray installer la nouvelle maison de son ordre, sainte Chantal visita notre province de Forez. Montbrison lui fit une réception solennelle, consignée dans un manuscrit contemporain conservé au couvent de la Visitation de Lyon. Il

y est dit que sainte Chantal avait, de cette réception et du bon esprit des habitants, conservé un si bon souvenir, qu'avant de mourir elle chargea sœur Réal, de Saint-Etienne, de venir fonder une Visitation à Montbrison, mission que celle-ci s'empressa d'exécuter (1).

HÔTEL-DE-VILLE. — Parmi les constructions civiles anciennes, assez rares d'ailleurs à Paray, la maison de ville, œuvre du XVI[e] siècle, attire à bon droit l'attention des excursionnistes par sa façade, trop surchargée peut-être, mais très originale. Trois frises, séparant les étages, sont ornées d'une profusion de médaillons à personnages, de jolis pilastres et de coquilles étalées au dessus des linteaux des croisées. Cet ensemble est divisé, à partir du rez de chaussée, en deux compartiments symétriques, au moyen de trois tourelles très fortement engagées, par suite peu saillantes, embryons d'échauguettes portées sur des encorbellements de pierre. L'effet décoratif de ces corps arrondis est d'un bon goût contestable; on les retrouve bien à Nevers sur la façade du palais ducal, mais avec un relief plus considérable.

Une longue inscription en minuscules gothiques, gravée sur un cartouche encastré dans le mur du rez de chaussée, indique que cette bâtisse, commencée en 1525 par Pierre Jayet, habitant de Paray, fut achevée en 1528. On y trouve la curieuse mention du prix d'achat, du coût de la construction et de la peine qu'elle occasionna audit Jayet, qui prend cette fière devise: *Audaces fortuna juvat.* La teneur peu habituelle de cette inscription,

(1) Un vitrail moderne, assez médiocre d'ailleurs, a été placé dans l'église Notre-Dame à Montbrison pour consacrer le souvenir du passage de sainte Chantal.

l'exubérante ornementation de cette *coûteuse* demeure, tout, jusqu'à la prétentieuse devise, donnerait à croire que Pierre Jayet fut un des riches industriels appartenant à la corporation des fabricants de draps, très prospère à Paray durant le XVI[e] siècle et jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

On trouve dans la ville plusieurs maisons à pans de bois et quelques jolies tourelles d'angle de différents styles. L'une d'elles, assise sur un cul de lampe circulaire dont les tores superposés sont ornés de godrons en spirale, est une élégante fantaisie de la Renaissance et porte cette inscription : *L'attente du juste c'est liesse.* Quant aux constructions modernes, chapelles, hôpital, couvents, très nombreuses et quelques-unes d'un bel aspect, il ne saurait entrer dans notre cadre de nous y arrêter.

Nous quittons à regret Paray et continuons notre voyage.

La visite des admirables chantiers du Creuzot que traverse la voie ferrée offrirait un puissant intérêt, quoique d'un genre spécial, mais nos heures sont comptées et cette étape nous est interdite.

III. Chaseu.

Nous saluons au passage les courtines et les tours du manoir en ruine de Chaseu, principale résidence, durant son exil loin de la cour, de ce comte de Bussy-Rabutin qui fit tant parler de lui, au milieu du XVII[e] siècle, par ses amours, ses disgrâces et ses écrits. C'est à Chaseu que sa cousine Marie de Chantal, marquise de Sévigné, lui mandait en 1668 le départ « en Candie » de son fils, « allant en

compagnie de M. de Roannez (1) et du comte de Saint-Paul », aider les Vénitiens contre les Turcs. C'est à Chaseu qu'elle lui écrit la nouvelle du mariage de « la plus jolie fille de France » avec M. de Grignan : « Toutes ses femmes sont mortes pour « faire place à votre cousine.... Le public paraît « content, c'est beaucoup ; car on est si sot, que « c'est quasi sur cela qu'on se règle. » C'est dans le salon de Chaseu qu'au dessous du portrait de la marquise, le comte, plus frondeur qu'amoureux, avait placé cet écriteau : *Marie de Rabutin, femme d'un génie extraordinaire et d'une vertu compatible avec la joie et les agréments.* Spirituel mais bien prétentieux personnage ! Et juste à ce moment, Molière, sur son théâtre du Palais-Royal, était en train de ridiculiser les précieuses !

IV. Autun.

Réception à l'hôtel de la Société Eduenne.

Mais le train s'arrête, et nous descendons sur le quai de la station d'Autun, où sont gracieusement venus nous attendre MM. Bulliot, de Fontenay et plusieurs autres membres de la Société Eduenne.

De la gare le panorama est grandiose. Aux pieds de la ville, qui s'étage en amphithéâtre sur une colline dominée par les tours de la cathédrale, s'étend une vaste plaine qu'enserre le cirque des monts du Morvan. On nous montre dans le bleu des derniers horizons les sommets où fut Bibracte. Sur le premier plan, à droite, se profilent les lignes

---

(1) François d'Aubusson de la Feuillade venait d'acheter, en 1667, le duché de Roannais de son beau-frère Arthus Gouffier, le dernier du nom, disciple de Port-Royal et dont la seconde sœur, Marguerite, fut cette discrète amie de Blaise Pascal dont il est parlé sous le nom de Mademoiselle de Roannez.

d'un temple antique et les arcades d'une porte de l'enceinte gallo-romaine. Au pied des vieux remparts coulent les eaux paresseuses de la rivière d'Arroux, qui fait penser au Téverone. Tout dans ce paysage est calme et d'une sévère grandeur ; nous nous sentons déjà en pleine antiquité.

Cependant nous arrivons au cœur de la ville et, après quelques instants de repos, notre petite phalange s'achemine vers la pittoresque demeure du chancelier Rolin, devenue l'hôtel de la Société Eduenne, qui nous y attend.

La séance est présidée par Monseigneur Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, assisté de M. Bulliot, président de la Société Eduenne. Sont présents : MM. H. Abord, Eugène Ballivet, l'abbé Bertrand, l'abbé Curé, François Delagrange, colonel Desveaux, Dulong, Dumay, Harold de Fontenay, Gillot, de la Blanche, l'abbé Lacreuze, de la Planche, Létang, l'abbé Mazoyer, de Monard, Nichault, l'abbé Pequegnot, Perrouin, l'abbé Pitoye, l'abbé Planus, Pouillevet, l'abbé Rochet, Royer, l'abbé Simon, l'abbé Violot.

Après les présentations d'usage, M. Bulliot invite M. Vincent Durand, secrétaire de la Diana, à prendre place au bureau et nous souhaite la bienvenue en ces termes :

Messieurs,

Vous avez fait un long voyage pour visiter les Eduens. Leur reconnaissance a un bien faible interprète, mais soyez sûrs qu'elle est aussi profonde que sincère.

Entre amis, on supprime les phrases ; en famille, on dit du fond du cœur : « Vous êtes les bienvenus », et comme notre parenté date d'un peu plus loin que la guerre des Gaules, vous voudrez bien, au foyer de la mère commune, vous considérer comme chez vous.

Le seul nuage de cette bonne journée est la brièveté de vôtre séjour. Sans diminuer notre gratitude, elle nous oblige à ménager vos instants. Pour ne rien leur enlever, nous visiterons dès aujourd'hui notre cathédrale, en regrettant pour vous que quelques jours de retard vous aient privés d'y entendre la parole qui en est l'âme, celle de notre évêque vénéré.

Monseigneur l'évêque d'Autun veut bien à son tour nous adresser les paroles suivantes :

Messieurs,

Je n'ajouterai que quelques mots au discours très-bref, mais très-plein, dans lequel, à la façon des anciens, notre cher président a su vous dire beaucoup de choses en peu de mots.

Oui, nous vous souhaitons la bienvenue. Vous êtes pour nous des frères et des confrères. Nous nous sommes associés, il y a peu de jours, à l'éloge éloquent décerné par un de vous au grand poète forézien qui restera une gloire nationale et que louera bientôt l'Académie française.

Vous venez visiter des ruines. Elles vous aideront à comprendre comment Autun a pu, sans présomption, s'appeler autrefois *la sœur et l'émule de Rome*. Vous jugerez de la grandeur du peuple roi, par la grandeur des monuments qu'il savait construire.

Ces ruines se recommandent encore à votre attention par un autre caractère. Pour nous, chrétiens, quelques-unes d'entre elles sont de véritables reliques. Quand vous aurez admiré à la cathédrale le chef-d'œuvre d'Ingres, vous irez contempler d'un cœur ému la porte du haut de laquelle Augusta encourageait au martyre son fils Symphorien.

Puis vous visiterez Bibracte, la ville dont César nous dit qu'elle était *maximæ auctoritatis apud Æduos*. Vous aurez alors pour guide l'homme qui est, non pas la plus grande, mais la seule autorité sur cette question. La vieille cité gauloise a eu son Christophe Colomb en M. Bulliot, qui en a fait tout à la fois la découverte et la conquête. Avec lui vous reverrez le lieu où toutes les tribus de la Gaule, représentées par leurs

délégués, acclamèrent Vercingétorix et le mirent à la tête de la résistance nationale. *Tanta Galliæ consensio fuit libertatis vindicandæ* (1). La Gaule unanime à revendiquer son indépendance et sa liberté ! Vous saluerez là, Messieurs, un souvenir et une espérance.

Ces deux allocutions sont accueillies par d'unanimes applaudissements, et M. Vincent Durand, ayant demandé la parole, se fait l'interprète de la gratitude que nous ressentons tous :

Monseigneur,
Messieurs,

La Diana, à qui vous faites un accueil si flatteur, a un organe bien insuffisant pour exprimer les sentiments de reconnaissance dont tous ses membres sont animés en ce moment. Notre président et notre vice-président sont retenus dans leurs foyers. Leur premier acte, s'ils étaient présents, eût été de remercier M. Bulliot de son empressement à seconder nos projets, dès qu'il connut notre désir de visiter le pays éduen. Nous sommes venus chercher parmi vous des lumières et des exemples. Votre cordial accueil nous est garant que le but que nous nous proposons sera atteint, et que nous ne visiterons pas sans profit tant de choses remarquables que votre cité offre à nos yeux.

M. Bulliot annonce que la séance va se continuer par la visite de la cathédrale et, comme preuve des anciens liens de confraternité existant entre Autun et le Forez, il raconte l'histoire d'un forézien qui, sans doute en souvenir de quelque guérison, avait offert à saint Lazare d'Autun son poids pesant de farine.

Monseigneur informe l'assistance que, d'accord avec M. le doyen du chapitre, il a pris les dispositions nécessaires pour faciliter aux membres de la Diana l'examen des reliquaires et de la magnifique

(1) Cæs. *De bello Gall.*, VII, 63, 76.

étoffe orientale du XI[e] siècle, connue sous le nom de suaire de saint Lazare, conservés dans le trésor de la cathédrale.

Avant de se mettre en route, M. Bulliot rappelle que la Société Eduenne a convoqué ses membres et ceux de la Diana à se retrouver le soir, à huit heures et demie, à l'hôtel Rolin, pour y achever ensemble, dans une réunion plus intime, une journée si bien commencée.

La cathédrale d'Autun (1).

A quatre heures, les membres des deux Sociétés se rendent à la cathédrale où ils sont reçus par M. Roidot-Houdaille, architecte, chargé de la surveillance des travaux, qui veut bien partager avec MM. Bulliot et de Fontenay le soin de nous guider et de nous fournir les explications nécessaires.

L'histoire de l'Eglise d'Autun se rattache étroitement à celle de Lyon. Comprises dans la même province romaine, ces deux cités furent évangélisées au second siècle, l'une par saint Pothin, l'autre par saint Andoche et saint Thyrse, tous trois disciples de saint Polycarpe et martyrisés le premier à Lyon, les deux autres à Saulieu en Bourgogne en l'année 177. C'est peut-être en souvenir de cette communauté d'origine que saint Grégoire le Grand accordait, en 599, à l'évêque d'Autun saint Syagre la faveur du *Pallium* et à son église le privilège d'être la première

---

(1) Dans cette étude sur la cathédrale de Saint-Lazare, nous avons fait plusieurs emprunts aux notes très complètes qu'un des excursionnistes, notre confrère M. Rochigneux, a bien voulu nous communiquer. Nous lui renouvelons ici l'expression de nos sincères remerciements.

après celle de Lyon (1). Depuis lors et jusqu'à la révolution, les évêques d'Autun, comme premiers suffragants des archevêques de Lyon, ont joui du droit de suppléer leurs métropolitains, tant au temporel qu'au spirituel, en cas de vacance du siège primatial. Et le même droit, mais restreint au spirituel, était exercé par l'archevêque de Lyon sur l'Eglise d'Autun, le siège vacant. Cette prérogative réciproque, unique en France, perpétuait pour ainsi dire le lien de *clientèle,* qui, à l'époque de l'indépendance, unissait les Ségusiaves à leurs puissants voisins les Eduens : fédération qui constitua l'une des plus importantes *cités* gauloises (2).

---

(1) Suivant M. Vincent Durand, cette préséance des évêques d'Autun parmi les suffragants de Lyon devrait remonter plus haut que saint Grégoire : elle fut peut-être contestée au VI[e] siècle et confirmée, plutôt qu'instituée, par ce pape. L'église s'étant conformée dans son organisation aux cadres déjà établis pour l'administration civile de l'Empire, on peut admettre que l'évêque d'Autun était le premier après le métropolitain, par cette seule raison que les Eduens devaient tenir le premier rang entre les cités de la province Lyonnaise, comme en fait ils le tiennent dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ.*

(2) *La cité gauloise selon l'histoire et les traditions.* Autun, in-8[e] sans date, p. 38.

Il y aurait un autre rapprochement à faire entre les deux diocèses, entre Autun et Montbrison, si l'on devait admettre avec les Bollandistes (*AA. SS. junii*, t. III et *julii* t. IV), l'identité d'*Aldericus*, XXXV[e] évêque d'Autun, qui vivait aux environs de l'an 800, avec saint Aubrin, *Albricus*, évêque et confesseur, patron de la ville de Montbrison, où il est fêté le 15 juillet. Mais outre une différence réelle entre les deux noms, et cette circonstance que l'évêque éduen, dont la vie est complètement ignorée, n'est point qualifié de saint sur les catalogues de son église, les raisons longuement exposées par la Mure, en son *Histoire du diocèse de Lyon*, semblent devoir faire reconnaître plutôt dans saint Aubrin un archevêque de Lyon vivant au commencement du VI[e] siècle. C'est l'opinion à laquelle se sont rangés Auguste Bernard et MM. Morel de Voleine et de Charpin-Feugerolles. (*Note de M. Vincent Durand*).

Les origines de la cathédrale sont passablement incertaines. Les premiers chrétiens d'Autun, durant les persécutions des IIe et IIIe siècles, se réunissaient, comme à Rome, dans les cimetières situés en dehors de l'enceinte de la ville. Le polyandre de Saint-Pierre-l'Etrier était un véritable *sacrarium*, où les évêques célébraient en secret les Saints Mystères et étaient inhumés.

Après la paix religieuse apportée par Constantin, on construisit, paraît-il, dans la ville même, un oratoire, qui fut la première cathédrale et qu'on dédia deux siècles plus tard à saint Nazaire, quand un linge teint du sang de ce martyr fut apporté de Milan par l'évêque Nectaire, en 543.

L'église de Saint-Ladre ou Saint-Lazare — fondée probablement, d'après M. de Fontenay, sur les ruines d'un temple antique — était primitivement la chapelle du château ducal élevé au sommet de la colline éduenne. Lorsqu'au commencement du XIe siècle, les ducs de Bourgogne abondonnèrent leur résidence d'Autun pour celle de Dijon qui devenait la capitale du duché, la chapelle fut cédée au chapitre, et le siège épiscopal y fut transféré ainsi que le service divin depuis Pâques jusqu'à la Toussaint ; l'office continuant à se faire l'hiver à Saint-Nazaire. Ces deux édifices se partagèrent dès lors, comme à Lyon Saint-Jean-Baptiste et Saint-Etienne, le titre de cathédrale jusqu'à l'effondrement de Saint-Nazaire, arrivé l'an 1770, qui mit fin à cette dualité.

L'agrandissement de la chapelle ducale, devenue cathédrale, nécessitait sa reconstruction, laquelle paraît avoir été commencée, (décidée serait peut-être plus exact), vers 1060, par le duc Robert Ier, qui voulut probablement racheter ainsi ses excès et ses violences. Continué par son successeur Hugues Ier, l'édifice était assez avancé en 1132 pour que le Pape

Innocent II, passant à Autun, pût en faire la consécration. Et en 1147 avait lieu la dédicace solennelle de la nouvelle cathédrale, en même temps que l'installation dans son sanctuaire des reliques insignes de saint Lazare, apportées de Marseille.

Ce monument devenu, par suite d'adjonctions successives qui l'ont dénaturé, un mélange hybride de styles et d'époques, ne se recommande certainement pas au premier aspect par l'unité et l'harmonie d'ensemble qui sont les qualités saisissantes de l'église de Paray. Son haut intérêt réside d'abord dans les dispositions de son plan initial et, bien plus encore, dans certaines combinaisons architectoniques et décoratives, tout à fait spéciales et dont plusieurs ont fait école.

Plan primitif. — En dépouillant par la pensée l'édifice de toutes les modifications tant extérieures qu'intérieures qu'il a subies, on arrive à reconnaître que son plan primitif est celui de la plupart des églises romanes dont les Clunisiens couvraient nos régions bourguignonnes et lyonnaises dès la deuxième moitié du XI[e] siècle. Rien de l'influence auvergnate qui, à cette même époque, réalisait les belles constructions de Notre-Dame du Port et d'Issoire. Ce sont les proportions et l'ordonnance intérieure des monuments gréco-romains de la Syrie, adaptées à la basilique antique dont les données avaient été jusqu'alors exclusivement suivies dans les Gaules. Ainsi, aux trois nefs terminées par une seule grande abside en hémicycle que précédaient l'autel, puis le chœur fermé des clercs, s'ajoutent ici un transept qui fournit la forme générale d'une croix latine et deux absidioles s'ouvrant à l'extrémité des collatéraux. Dans le vaisseau principal, les charpentes apparentes ont fait place au berceau ogival renforcé d'arcs doubleaux. Les bas

côtés sont voûtés d'arêtes, sans arcs ogives, et les trois absides semi-circulaires en cul de four. Le carré du transept, trop vaste pour recevoir une voûte d'arêtes qui eût manqué de solidité, est couvert par une coupole sur trompes d'angle, au-dessus de laquelle s'élève la tour à étages terminée par une flèche de charpente revêtue de plomb.

Ce plan, mal orienté et de médiocres dimensions, comprenait un porche qui n'était qu'un majestueux emmarchement couvert au-devant du grand portail.

Mais c'est par les proportions parfaites de son ordonnance intérieure et par sa décoration originale que la cathédrale d'Autun s'est mise à la tête de cette belle école de la haute Bourgogne, dont elle est le point de départ et le monument modèle.

Les sept travées de la nef sont à trois étages. Chacune d'elles se compose d'une haute arcade à rez de chaussée avec archivolte ogivale ornée, surmontée d'un triforium, puis d'une baie supérieure unique et à plein cintre. Le triforium présente une baie ouverte accostée de deux baies aveugles, avec petits pilastres cannelés, et il n'a d'autre utilité que d'occuper pour l'œil le nu du mur d'épaulement du comble du collatéral. Ce n'est qu'une décoration ; mais elle a été copiée sur l'élégante galerie de la porte romaine d'Arroux, est d'un bel effet, se retrouve dans toutes les parties de la cathédrale, et a été reproduite dans un grand nombre d'édifices de la haute Bourgogne, du Mâconnais et du Lyonnais.

Ces travées sont séparées par des piliers dont les combinaisons architectoniques et décoratives ont dû être l'objet d'études aussi savantes que complètes. Ils se composent en section horizontale de rectangles qui se pénètrent et sont cantonnés, non de colonnes engagées, mais de pilastres, les uns cannelés, les

autres unis, soutenant respectivement les arcs doubleaux de la nef et des bas côtés, et les archivoltes de ces derniers.

L'emploi en grand, à Autun, du pilastre engagé au lieu de la colonne constituait déjà un fait nouveau et exceptionnel dans l'architecture française du moyen-âge. L'idée de la cannelure antique appliquée au pilastre est visiblement inspirée par les monuments romains du voisinage ; elle donne à l'édifice un cachet particulier d'originalité et de distinction, et a, comme nous l'avons dit, fait école.

Le membre le plus apparent des piliers, le haut pilastre à quintuple cannelure qui monte du fond jusqu'à la voûte, risquait d'offrir par son allongement démesuré un aspect grêle et monotone. Le constructeur du XII[e] siècle a prévu ce danger, et y a remédié en coupant le pilastre par deux bandeaux qui marquent les étages des travées et forment une double ceinture continue tout autour des nefs. Celui sur lequel repose le triforium est accosté d'une ligne de roses s'enlevant directement en belle saillie sur le nu du mur et dont le nombre, comme nous le dit M. Roidot, a été l'objet d'interprétations symboliques.

Cette ordonnance de la nef de Saint-Lazare est la vivante démonstration de la sveltesse et de l'élégance qui, dans une construction en plein cintre, d'aspect naturellement robuste et lourd, peuvent résulter, d'une part, de la pondération harmonieuse et de la superposition des membres donnant l'illusion de l'élancement ; d'autre part, des jeux de lumière et d'ombre obtenus par les creux et les reliefs habilement et très sobrement distribués.

L'unité de cette création si artistique, si originale, a été malheureusement compromise, disons même

détruite, par des restaurations hétérogènes, par des agrandissements survenus à différentes époques et dont M. H. de Fontenay donne l'histoire tout à la fois précise et complète, dans son rapport au congrès scientifique tenu à Autun en 1876.

Le Porche. — La première modification apportée au plan primitif du XI[e] siècle fut la construction ou reconstruction du porche en son état actuel.

L'édifice achevé en 1140 comportait un emmarchement s'étendant au devant du grand portail de façade et couvert par un berceau dont l'archivolte de ce portail donnait le gabarit. Appuyé sur des murs latéraux percés de deux baies, ce berceau, qui avait probablement pour mission de préserver le magnifique tympan sculpté que nous admirons, supportait une salle à comble bas dont les rampants anciens sont encore visibles. Dans cette salle de premier étage, une vaste niche, voûtée en cul de four et prise dans l'épaisseur du mur de façade, était flanquée de deux portes donnant accès à des escaliers à vis montant de la nef (1).

Cette construction annexe resta inachevée ou parut insuffisante, si bien qu'en 1178, sur une demande probable du chapitre, Hugues III, duc de Bourgogne, concédait l'autorisation de supprimer les degrés du portail principal, d'établir à la place un terre-plein surmonté d'un porche, mais avec

---

(1) L'église forézienne, si remarquable, de Saint-Rambert-sur-Loire, possède, au-dessus du porche qui la précède, une salle haute qui a vue sur la nef par une arcade ouverte aujourd'hui, mais qui fut peut-être à l'origine une grande niche comme au porche d'Autun. En effet, le tableau de cette arcade n'est point normal à la face du mur, mais présente une surface légèrement courbe, qui semble être le point de départ d'une absidiole. Cette remarque a été faite la première fois par M. F. de Saint-Andéol.

défense d'y élever des tours ou autres ouvrages servant plutôt à fortifier qu'à orner l'église (1). Flanquée d'un escalier d'accès sur le côté nord, la nouvelle construction eut donc son seuil au niveau de celui de l'église, et elle fut divisée en trois nefs au moyen de piliers cantonnés de colonnes dont les chapiteaux furent pour la plupart empruntés à des monuments antiques. Le petit collatéral nord fut un préau couvert et celui du sud, entièrement clos, servit de salle capitulaire et de chapelle (2). Un vaste berceau, toujours plein cintre et de même diamètre, fut de nouveau dressé au devant du grand portail, mais à une plus grande hauteur; cette modification, dont on ne saisit pas le motif, eut pour résultats : d'abord de noyer dans la voûte une partie de la grande niche de façade qui cessa d'être utilisée, puis de mettre les seuils des petites portes d'escalier en contre-bas du sol de la salle de 1er étage. Enfin le nouveau porche devant comprendre la largeur totale de la façade, on dut élever les rampants du comble, ce qui fit boucher la partie basse des trois fenêtres percées dans le grand pignon.

Cet état de choses dura jusqu'en 1767, époque où furent établis les degrés du portail central. Puis, au cours des derniers travaux exécutés avant 1870, cet emmarchement a été prolongé jusqu'au devant des collatéraux sur lesquels avaient été édifiées les deux tours romanes qui complètent le monument.

Tel est le porche actuel d'Autun, œuvre évidente d'imitation, comme l'écrit Viollet-Leduc, inspirée

---

(1) Donation faite à l'église d'Autun par Hugues III, duc de Bourgogne, en réparation des dommages qu'il lui avait causés. 1178. *Cartulaire de l'Eglise d'Autun*, par A. de Charmasse, p. 110.

(2) *Mémoires de la Société Eduenne*, tome VII, page 210.

peut-être du porche de Vézelay, mais qui altère le caractère primitif du monument.

La seconde modification apportée à l'aspect extérieur de l'église Saint-Ladre fut la construction des arcs boutants de la grande voûte, rendue nécessaire par le déversement des murs latéraux sous la poussée du berceau ogival. Cette opération fut-elle exécutée immédiatement après le décintrage ? C'est l'opinion accréditée, à laquelle le savant archiviste de la Société Eduenne oppose un compte de fabrique de 1294-95 publié par M. Quicherat (1), duquel il résulterait que cette consolidation n'est pas antérieure à la fin du XIII[e] siècle.

Restaurations. — Ces arcs-boutants furent refaits ou restaurés au XV[e] siècle et, il y a moins de quarante ans, la grande voûte de nouveau menacée d'une ruine complète fut entièrement reconstruite en fer et en poterie, sous la direction de M. Dupasquier, architecte lyonnais. Mais c'est au XV[e] siècle que fut consommée à l'extérieur comme à l'intérieur l'altération de l'ancienne cathédrale romane. Un terrible incendie détruisait en 1469 les absides et le clocher central ; une coûteuse et considérable restauration devenait nécessaire : le cardinal Rolin l'entreprit vaillamment et sut la mener à bonne fin. Puis, au XVIII[e] siècle, nouvelle transformation de l'édifice pour l'accommoder au goût de l'époque. Et ici nous ne saurions mieux faire que de reproduire le texte éloquent du rapport de M. de Fontenay (2).

« Aux XV[e] et XVI[e] siècles, l'extérieur de l'église

(1) *Revue archéologique*, 14[e] année, 3[e] livraison, p. 173.

(2) *Congrès scientifique de France*. 42[e] session tenue à Autun du 4 au 13 septembre 1876, t. 1[er], p. 58.

« Saint-Lazare subit une transformation radicale. « Les absides romanes firent place à des chevets « gothiques éclairés par d'étroites baies à meneaux « et à compartiments. L'ancien clocher en bois « couvert de plomb, incendié en 1469, fut remplacé « par cette aiguille de pierre dont on admire l'élé- « gante hardiesse. Peu après, les toits surbaissés « de l'édifice roman s'aiguisèrent, et la construction « des chapelles adjacentes aux nefs collatérales et « de la grande sacristie, acheva d'enlever au mo- « nument son caractère architectonique primitif.

« L'élévation des absides, l'ouverture de baies « gothiques, le percement des portes des chapelles, « la construction de la tribune des orgues et d'un « jubé, le changement complet du mobilier, tous « ces travaux accomplis aux XV^e^ et XVI^e^ siècles « avaient transformé complètement l'aspect intérieur « de l'édifice. Deux siècles plus tard, ces merveilleux « ouvrages étaient sacrifiés à la mode du jour, et « ceux-mêmes que leur origine et leur destination « rendaient le plus respectables ne devaient pas « trouver grâce devant les novateurs. Les tours « romanes furent couronnées de dômes, le tympan « du portail principal recouvert de plâtre, décoré « de médaillons, guirlandes et rubans, celui du « portail latéral brisé et vendu comme moëllons ; « les grandes baies du chœur furent privées de « leurs meneaux, de leurs compartiments et de « leurs vitraux. On démolit le jubé, la balustrade « en pierre qui couronnait et complétait si heureu- « sement le porte-orgues ; on relégua dans un coin, « puis on mit dehors le tombeau des bienfaiteurs « de la cathédrale, Thierry de Montbéliard et sa « femme Ermentrude de Bar ; l'on ne craignit pas « de porter une main ignorante et sacrilège sur le « monument admirable qui renfermait les reliques

« du saint patron de l'église (1) ; on mit au creuset « tous les objets de métal : l'aigle, les colonnettes « qui supportaient les tentures du chœur, le can- « délabre à sept branches, les dalles funéraires en « cuivre émaillé, etc. ; on changea les stalles, on « aliéna les tapisseries, les parements des autels et « les anciens ornements ; on détruisit le zodiaque « antique qui servait de pavé au sanctuaire, et les « anciennes peintures disparurent sous un badigeon « uniforme. Ce beau travail terminé, le chœur fut « galamment accommodé au goût du temps, revêtu « de placages en marbre, orné de colonnes à cha- « piteaux dorés supportant un attique que couron- « nèrent des anges joufflus et des cassolettes « fumantes. De nouvelles stalles furent placées, et « les chapelles échangèrent leur ancien mobilier, « leurs fresques naïves et leurs massives clôtures « contre des autels rococos, des boiseries chan- « tournées et des barrières en bois découpé. Survint « la Révolution qui balaya, mutila, détruisit ou « vendit tout, et peu s'en fallut que le monument « lui-même n'y passât. Fermée définitivement au « mois de novembre 1793, la cathédrale ne fut « rouverte que le 8 février 1801. »

Depuis 1860, de nombreux travaux, très intelligemment conçus et conduits, ont eu pour objet : la reconstruction de la majeure partie de la flèche et des quatre piliers qui la supportent, le rétablissement du trumeau du grand portail, la construction en avant de ce portail de deux tours romanes dont les églises de Cluny et de Paray fournirent le modèle, et enfin l'abaissement des toits du collatéral et des chapelles de l'est, pour dégager les fenêtres de la nef qui depuis le XV^e^ siècle s'ouvraient sous les combles.

---

(1) « Cet acte de vandalisme fut accompli en 1766. »

Malheureusement, quoiqu'on fasse, la restitution de la belle ordonnance du XII[e] siècle demeure et demeurera impossible, car elle exigerait avant tout le rétablissement des absides romanes à la place de ce chevet gothique, dont l'effet dans l'ensemble est absolument déplorable.

RICHESSES D'ART ET TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE. — Une autre restitution plus impossible encore est celle de ce tombeau de saint Lazare, que le faux goût du XVIII[e] siècle en matière de grand art était seul capable de réduire en moëllons. C'est une perte irréparable. Sculpté vers 1178, sur l'ordre de l'évêque Etienne, le créateur du porche, par le moine Martin, ce mausolée, placé sur le tombeau souterrain de saint Lazare, « représentait en petit l'église telle « qu'elle était avant que le cardinal Rolin en eût « fait reconstruire le chœur (1). » Sans parler de l'intérêt archéologique de cette représentation, on peut se rendre compte de la valeur artistique du monument par les débris décoratifs heureusement recueillis et déposés dans une des tours, et mieux encore, par plusieurs morceaux de sculpture qui comptent certainement parmi les plus précieux et plus curieux ornements du musée lapidaire d'Autun. L'un de ces fragments, qui est une statuette du Christ malheureusement incomplète, est toute une révélation. C'est de la statuaire qui étonne, qui a non seulement rompu avec la routine hiératique et conventionnelle des byzantins, mais qui montre l'étude intelligente de la nature s'alliant à la recherche de l'idéal. Le travail est en outre très fin, très soigné, qualités techniques que possèdent au même degré les débris conservés dans la cathédrale, qu'il serait

(1) Courtépée. *Description du duché de Bourgogne*, t. II, p. 499.

très désirable de voir mettre en meilleure lumière. — Mais les Eduens sont trop riches !

On ne s'attend pas à trouver dans un modeste journal d'excursion la description détaillée de la pièce artistique capitale de la cathédrale, de la vaste et si émouvante scène du Jugement dernier sculptée en bas-relief sur le tympan du grand portail. Cette description, au surplus, a été souvent faite et bien faite, et la meilleure consisterait à joindre à ce travail une des photogravures si nettes, si lisibles que l'on vend au musée des moulages du Trocadéro, où dans la même salle sont étalées, en face les unes des autres, les trois plus étonnantes pages de l'art sculptural du XII[e] siècle : les tympans de Vézelay, de Moissac et d'Autun (1).

C'est à la sottise de ces amateurs de rococo, de ces aveugles de naissance du XVIII[e] siècle, si légitimement malmenés dans le rapport de M. H. de Fontenay, que l'art français doit la merveilleuse conservation de ce bas-relief. On l'avait voilé sous une épaisse couche de plâtre, pour qu'il ne pût offenser par ses barbares énergies les yeux habitués aux rondeurs provoquantes des Clodion, des Falconnet, aux jolies psychés de Bouchardon, aux figures théâtrales et nobles des frères Coustou, qui représentaient Louis XV en Jupiter. L'œuvre ainsi soustraite aux brutales passions révolutionnaires fut rendue au jour, en 1837, par l'ancien président de la société Eduenne, M. l'abbé Devoucoux, qui, sur les indications d'un procès-verbal de 1482, fit gratter les plâtras et retrouva presqu'intact le grand travail de l'imagier clunisien.

Sans entrer dans les détails d'une critique pour-

---

(1) Celui de Charlieu y sera bientôt installé.

tant bien tentante, il nous est impossible de ne pas signaler dans ce bas-relief du moine Gislebert les figures nues du linteau et de la partie droite de la grande scène supérieure, celle notamment qui, mince et élégante, lève le bras vers la cité des élus. Il y a là, comme mouvement, comme distinction, comme vérité de gestes et d'attitudes, une parenté saisissante, indiscutable, avec les peintures des vases grecs. Les formes courtes, trapues, vulgaires de la tradition gallo-romaine ont complètement disparu ; seule l'influence byzantine persiste dans le détail des draperies et dans le grand Christ central, personnage sacré pour lequel l'esprit novateur des clunisiens n'avait point encore abandonné le type hiératique : type d'ailleurs ici moins rigide et fort adouci, bien que conservant cette austère grandeur, cette dignité qui ne se sont guère rencontrées depuis dans les représentations iconographiques moins conventionnelles, mais de plus en plus humaines de la divinité. Cette grande figure, dont la tête est cerclée du nimbe crucifère, est bien celle du souverain Juge qui domine la scène terrible de la résurrection des morts et de la pesée des âmes, en prononçant la sentence sévère gravée sur les bords de l'amande mystique dont il est enveloppé :

OMNIA DISPONO SOLVS MERITOS Q(UE) CORONO
QVOS SCELVS EXERCET ME JVDICE PENA COERCET

Cette renaissance grecque de notre statuaire du XII[e] siècle se révèle un peu moins éloquemment, ce nous semble, dans le tympan de Vézelay quelque peu antérieur à celui de Saint-Lazare, et beaucoup moins dans le portail de Charlieu, où elle est encore aux prises avec un *byzantinisme* plus fortement accentué. On peut donc, comme chronologie artis-

tique, placer le Jugement dernier d'Autun à égale distance de Charlieu et du tombeau de saint Lazare (1).

On sait que M. Ingres peignit pour la cathédrale d'Autun la scène du martyre de saint Symphorien, un des premiers chrétiens d'Augustodunum à la fin du second siècle. On se battit au Louvre, lorsque fut exposée cette page qui, dans l'œuvre du maître, se place entre l'apothéose d'Homère et le portrait de Chérubini. Pendant que les ennemis du nouveau chef d'école étaient eux-mêmes contraints d'admirer la grandeur et l'énergie de la composition, le sentiment de sublime résignation et d'extase du héros marchant au supplice, la si heureuse pensée de cette mère encourageant du geste son fils à mourir pour son Dieu, « la foule dit M. de Loménie, « riait de cette musculature « colossale, de ces têtes énormes, de ces jambes « surhumaines.... ». L'exagération est en effet indéniable; toutefois elle s'explique. Ingres quittait à vingt ans l'atelier de son maître David ; il avait compris et il répudiait la fausseté des principes du peintre des Sabines, qui voulant réagir contre le mauvais goût de Vanloo, de Boucher et autres énervés du dix-huitième siècle, subordonnait la peinture à la statuaire et assujettissait le tableau aux données du bas-relief. L'élève cherchant une

---

(1) M. Bulliot appelle notre attention sur la forme rectangulaire des petits sarcophages d'où sortent les morts, dans la frise qui sert de soubassement à la scène du Jugement dernier. Détail à noter : tous ces petits monuments sont recouverts d'une décoration sculptée reproduisant les nattes, entrelacs, imbrications, brisures, chevrons et autres dispositions du style roman.

M. Viollet-Leduc a relevé dans son *Dictionnaire d'architecture* une autre particularité bien curieuse du bas-relief d'Autun : les yeux de verre donnés par l'artiste à plusieurs de ses personnages.

voie nouvelle partait alors pour l'Italie, où le culte de Raphaël prenait possession de son âme tout entière. Il séjourna à Rome durant 25 années, ne voulant pas connaître Florence, encore moins Venise ou les Flandres. Pour lui, pénétré de l'amour de l'harmonie linéaire et de la forme idéale, l'Ecole Romaine fut à tort et resta l'expression exclusive et suprême de la Beauté. Il ne vécut qu'avec Raphaël, et pour le saint Symphorien d'Autun, il s'inspira des œuvres de la période exagérée durant laquelle le peintre de l'École d'Athènes veut lutter contre Michel Ange. Mais, comme le disait un de nos plus éminents critiques: « Il n'est permis qu'aux « hommes vraiment forts de s'égarer sur les traces « de Raphaël, luttant contre le colosse de la Sixtine ».

Le trésor de la Cathédrale avait été exposé à notre intention dans le sanctuaire. Nous nous sommes prosternés devant les reliques insignes de saint Lazare et de saint Philippe, apôtre. Sur l'autel était déployée la curieuse étoffe historiée connue sous le nom de *Suaire de saint Lazare*. Cette étoffe est à Autun depuis plus de 737 ans, car elle est désignée par ces mots, *pallium sericum pretiosum* dans un titre de l'an 1147, où il est dit que l'évêque Humbert en enveloppa les ossements du saint, lors de leur translation de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille à Autun.

C'est une broderie, ce n'est point une étoffe brochée. Son ornementation se compose de plusieurs rangs de médaillons entourés de fleurs et de fruits et remplis par des figures de chimères, ou de cavaliers en chasse coiffés de mitres, de turbans, avec ceintures chargées d'inscriptions arabes. On a démontré que ce tissu a appartenu au commencement du XI^e^ siècle à Abd-el-Meleck, ministre de l'émir de Cordoue; qu'il aurait été rapporté par Eudes III, duc de Bour-

gogne, au retour de son expédition contre les Maures, lorsqu'il était allé en 1144 au secours d'Alphonse de Portugal son cousin; et que le duc, assistant à la translation du corps de saint Lazare, offrit cette précieuse écharpe pour lui servir de suaire. Ce tapis sarrazinois, qui ne paraît avoir aucun rapport avec les tissus précieux de fabrique sicilienne (1) conservés à Saint-Rambert-sur-Loire et à Montverdun en Forez, proviendrait-il des ateliers de broderie sur soie installés en France dès le VIII[e] siècle et dont les produits inondèrent durant six cents ans l'Europe occidentale? Serait-il de fabrication mauresque? Nous ignorons la solution donnée par le savant M. de Linas à cette question si intéressante, mais très spéciale, qui lui a été proposée au Congrès scientifique de 1876.

Clocher. — Notre trop courte visite à la Cathédrale est complétée par l'ascension du clocher central, toujours sous la conduite de l'obligeant M. Roidot.

Ce clocher, qui s'élance à la hauteur de 90 mètres, est une des parties les plus intéressantes de l'édifice. Sa flèche fut trouvée si belle par le roi François I[er], que, la confondant dans un même souvenir et une même admiration avec celle de la collégiale détruite aujourd'hui, il n'appelait plus Autun que la ville « aux beaux cloyschiers » (2). Les arêtes de l'immense pyramide sont ornées sur toute leur longueur de crosses végétales d'un beau galbe. Vu de l'intérieur, l'aspect de cette aiguille creuse et sombre, lisse de

---

(1) De Linas. *Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France*, p. 33.

(2) Millin. Voyage dans le midi de la France, t. I, p. 327. — Le *Gallia Christiana*, t. IV, col. 324, appelle le clocher d'Autun : *campanile acuminatum altitudinis stupendæ et miræ structuræ*.

là basé au sommet, sans autres ouvertures que quelques fentes étroites, est aussi grandiose que singulier.

La flèche de Saint-Lazare a subi de nos jours d'importantes restaurations. La partie supérieure, frappée par la foudre, dut être totalement refaite il y a moins de vingt-cinq ans. D'un autre côté, les piliers du transept, construits pour supporter une moins lourde charge, présentaient des symptômes menaçants d'écrasement ; il fallut les reprendre en sous-œuvre. Cette opération périlleuse a été exécutée avec un rare bonheur. Malheureusement, pour prévenir le retour de semblables désordres, l'architecte s'est cru obligé de doubler la section des piliers, expédient auquel l'emploi de matériaux plus résistants, le granit par exemple, eût vraisemblablement permis d'échapper. L'aspect du vaisseau, dont cette modification brise les lignes, y a perdu, ce nous semble, quelque chose de son élégance.

Il convient, avant de quitter la cathédrale, de signaler rapidement quelques pièces de mobilier artistique, quelques sculptures ou décorations qui demanderaient d'amples descriptions.

On avait exposé à notre intention sur l'autel majeur la riche garniture composée « d'une croix et de « six chandeliers en or moulu », commandée en 1777 par le chapitre à « Jacques Renard, maître doreur « ciseleur et enjoliveur sur toutes sortes de métaux, « demeurant à Paris. » Les scènes de la résurrection de Lazare sont figurées en bas-reliefs sur le pied des chandeliers, mais c'est surtout par sa valeur décorative que se recommande cet ouvrage. Sa fermeté de ciselure et son style rappellent le candélabre monumental de Clermont, œuvre de l'aîné des Caffieri, datée de 1771. On y trouve, surtout dans les six chandeliers et malgré la présence de ces anges joufflus

que la mode n'avait pas encore abandonnés, une tranquillité relative de forme et de lignes, vivante protestation, comme à Clermont, de l'art nouveau, art de Madame du Barry et de Louis XVI, contre les enroulements et les mièvreries du pur style Louis XV.

Dans une chapelle de gauche, un précieux vitrail représente l'arbre de Jessé. C'est le seul débris subsistant de l'ancienne vitrerie.

On nous montre dans une autre chapelle latérale de consciencieuses peintures murales de Froment, dont le musée de l'hôtel Rolin possède plusieurs cartons. Plus haut, près de l'absidiole qui termine le collatéral du côté de l'épître, deux statues agenouillées de Pierre Jeannin et d'Anne Guéniot, sa femme, sont tout ce qui reste des admirables tombeaux et ouvrages de pierre, de marbre, de métal, qui garnissaient jusqu'en 1760 la vieille cathédrale de Saint-Ladre.

Enfin, en sortant de l'église il faut s'arrêter devant une fontaine, délicieux édicule de la meilleure époque de notre renaissance française. Ce petit monument est fort endommagé par le temps et l'incurie, et nous osons solliciter pour lui une très urgente restauration dont il est digne à tous égards.

VI. Crypte de Saint-Andoche.

Cette première excursion s'est terminée par la visite de la crypte carolingienne de l'ancienne abbaye de Saint-Andoche, aujourd'hui monastère du Saint-Sacrement. M. Bulliot attire notre attention sur le tailloir d'un des piliers, divisé en trois zônes horizontales dont les deux premières sont ornées de deux boudins superposés, et celle du haut, qui est plate, d'un cordon de dents de loup gravées en creux : type usité au IX^{e} siècle, époque de la reconstruction

du monastère qui avait été ruiné en 732 par les Sarrasins.

VII. Soirée à l'hôtel Rolin.

Le même jour, à huit heures et demie, les représentants des deux Sociétés se retrouvaient en grand nombre à l'hôtel Rolin. La belle salle du premier étage qui sert aux réunions, ornée d'une cheminée monumentale et d'un plafond chevronné avec corbeaux à écussons, avait été récemment revêtue de peintures murales dans le style de Louis XII. Et ce travail de restauration avait été pressé et achevé en vue de recevoir les membres de la Diana !

Il nous est impossible de donner un inventaire même sommaire des nombreux objets d'art ou d'archéologie, disséminés dans toutes les salles de l'hôtel et qui composent une très importante collection-musée, qu'enrichissent tous les ans de généreuses donations. Mais comment passer sous silence cette perle intitulée : *Tableau funéraire de Jehan Drouot, curé de Saint-Quentin d'Autun, mort le 18 janvier 1481* ? C'est une page aussi saisissante que précieuse de l'art flamand-bourguignon du XV^e^ siècle ; page à laquelle le musée de la Société Eduenne peut, à bon droit, donner une place d'honneur, et dont l'histoire a été magistralement écrite par son si généreux donateur M. Bulliot (1). Signalons encore, en finissant, le précieux plan de l'Autun antique, œuvre de coordonnation patiente de feu M. Roidot-Deléage. Elle est exposée dans la salle des séances. C'est un travail dont on ne saurait trop provoquer l'imitation.

Mais, « après la prose des conversations et des discussions archéologiques », comme le dit le rap-

(1) *Mémoires de la Société Eduenne*. Tome X, page 301.

port officiel, « il convenait que la poésie fût aussi de la fête ». Sa présence était, à l'égard des compatriotes de Victor de Laprade, une délicate attention venant s'ajouter à tant d'autres. M. le colonel Desveaux, membre de la Société Eduenne, adresse donc aux membres de la Diana la pièce suivante, dont la lecture couverte d'acclamations vient clore cette délicieuse soirée :

Amants de tous les arts et sciences humaines,
Vous qui, pour visiter des amis inconnus,
Des plaines du Forez aux cimes éduennes
Arrivez en ce jour, soyez les bienvenus !

Jadis, quand les Gaulois, quand nos communs ancêtres,
Luttaient pour la patrie et pour les libertés,
Sur la crête des monts, ils brûlaient les grands hêtres,
Pour rallier les fils de toutes leurs cités.

La science, aujourd'hui, fait rayonner son phare,
Et ce flambeau sacré, répandant ses lueurs
Sur les cantons divers que l'espace sépare,
Appelle et réunit les esprits et les cœurs.

Soyez les bienvenus ! Allons des anciens âges
Ensemble secouer les poudreux parchemins,
Fouiller les monuments et feuilleter lespages ;
Voir notre beau théâtre et nos portails romains.

Et puis, *Excelsior !* pour sceller notre pacte,
Voudrez-vous avec nous monter sur les sommets,
Reconnaître les murs de l'antique Bibracte
Que l'herbe avait couverts, il semble, pour jamais ?

Quand plus tard nous irons visiter vos domaines,
Et retrouver chez vous des visages connus,
Aux plaines du Forez, des cimes éduennes,
Nous serons, j'en suis sûr, aussi les bienvenus !

DEUXIÈME JOURNÉE

EXCURSION AU MONT BEUVRAY. TEMPLE DE JANUS. — BANQUET.

I. Monthelon. — Vautheau. — La Boutière. Saint-Léger.

Trente-sept excursionnistes sont, le mercredi matin 25 juin, présents au rendez-vous donné sur la place du Champ de Mars. Le départ a lieu à six heures. La matinée est radieuse et l'entrain général. Nous descendons dans la plaine Autunoise, voilée d'une vapeur bleuâtre et transparente au-dessus de laquelle émergent les cimes lointaines du Morvan, et arrivons promptement à une première halte, le château de Monthelon.

Monthelon, autrefois Montholon, est une des plus anciennes résidences en Bourgogne des Rabutin, seigneurs de Bourbilly, dont l'écusson est sculpté au-dessus de la porte principale avec la belle devise : *Virescit vulnere virtus.* « La vertu s'accroît par les plaies. » Ce manoir, rendu méconnaissable par les multiples transformations qu'il a subies depuis le milieu du XVI[e] siècle, eut l'honneur d'abriter la sainte fondatrice de l'ordre de la Visitation.

C'est là que, pendant plus de sept ans, Bénigne Frémyot, veuve de Christophe, baron de Chantal, obligée de donner ses soins à son beau-père, vieillard brusque et quinteux que dominait une servante

méchante et intéressée, eut occasion d'exercer ces vertus chrétiennes qui lui ont valu, un siècle environ après sa mort, les honneurs de la canonisation (1).

En dehors de ces pieux et austères souvenirs, l'ancienne maison-forte des Rabutin, convertie vers 1580 en modeste gentilhommière, n'attire plus l'attention que par son comble élevé sous lequel s'ouvre une galerie soutenue par quatre courtes colonnettes : véritable *loggia* italienne sur laquelle donnaient les trois chambres occupées par le baron Guy de Rabutin et ses hôtes. Sainte Chantal habitait une salle basse, mal éclairée, placée en entresol au-dessus de la grande cuisine, et formant passage pour accéder à l'escalier qui conduisait à l'étage de la galerie. Tout à côté, un petit réduit servant de chapelle était surmonté d'une salle qui était la pharmacie de la sainte. On y voit une fenêtre encore garnie d'une roue à clochettes qui du rez de chaussée était mise en mouvement par une corde agissant sur un axe coudé. Les clochettes sont fixées sur la tranche de la roue et perpendiculairement à sa circonférence : rare exemple d'un de ces carillons en miniature qu'on voyait autrefois dans les églises. M. V. Durand dit qu'il a trouvé, dans les papiers de la sacristie de Marclopt en Forez, une pièce constatant l'existence d'un instrument de ce genre. C'est une ordonnance de l'archevêque Antoine de Malvin de Montazet, du 13 septembre 1782, rendue à la suite de la visite faite à Marclopt par Jean-Antoine-François de Malvin de Montazet, vicaire général, et qui prescrit, entre autres choses, l'enlèvement de « la roue à sonnettes placée sur la porte de la sacristie. » Mgr de Montazet avait été évêque d'Autun avant de

(1) Walkenaer. *Mémoires sur la vie et les écrits de la marquise de Sévigné.*

monter sur le siège de Lyon. Le souvenir de sainte Chantal l'aura peut-être empêché d'exercer son zèle sur la roue sonnante de Monthelon.

Après avoir quitté la demeure des Rabutin, la route s'élève dans un frais vallon, au sommet duquel se montrent tout à coup les ruines poétiques de Vautheau. Une tour carrée flanquée d'une tourelle d'escalier, l'une et l'autre à toitures aiguës et drapées d'un magnifique manteau de lierre qui grimpe jusqu'aux créneaux, se mire dans un petit étang aux rives ombreuses. C'est un château de Walter Scott. Dans ce manoir délabré, nous dit M. Bulliot, la famille de Traves établit un prêche au temps des guerres de religion et devint la terreur de tout le voisinage. *Nid de Vautheau, nid de vautours.*

A l'intérieur subsistent deux salles du XV^e^ siècle superposées et un bel escalier à vis dont les marches sont percées de trous carrés pour arquebuser l'assaillant qui, après avoir forcé la porte, aurait tenté de s'engager dans la montée. Un colombier de la Renaissance se dresse de l'autre côté de l'étang; il est couronné d'une lanterne à colonnettes qui rappelle le style de la fontaine située sur la place de la cathédrale d'Autun.

Quelques excursionnistes se sont attardés dans la tour; ils y sont enfermés et leurs cris d'appel parviennent à se faire entendre. On les délivre, et pour cette fois ils échapperont au supplice du comte Ugolin.

Après avoir quitté Vautheau, il nous faut escalader une colline couverte de ronces et de genêts en fleur pour retrouver nos voitures. Nous passons à côté du château de la Boutière, dont l'emplacement a été identifié avec le *Boxum* de la table de Peutinger. Un membre de la Société fait observer

que ce nom de Boutière pourrait venir du bas latin *Boteria, Bouteria, Buteria,* (*agger, via strata,* Ducange) et indiquer le passage de la route antique signalée en ce lieu.

Nous arrivons à l'auberge de Saint-Léger-sous-Bibracte. Plusieurs membres de la Société Eduenne nous y attendent, et bientôt 47 convives s'empressent de faire honneur au plantureux déjeuner préparé par Mme Simon, l'hôtelière habituelle des touristes du Beuvray.

Après Saint-Léger, les grands châtaigners se multiplient, le paysage prend un aspect plus grandiose et les sommets boisés de Bibracte se dressent devant nous. Il faut quitter les voitures. D'ailleurs l'étape sous bois n'est pas longue, surtout avec un guide comme M. Bulliot, qui, sur le sol gaulois, devient un agile et intrépide pionnier que nous avons véritablement peine à suivre.

Mais voici les remparts ; voici l'entrée du grand oppidum des Éduens ; voici la porte du Rebours.

II. Le Beuvray.

Il y a peu d'années, les pâturages et les forêts qui couvrent le Beuvray, dissimulant sous un voile de verdure les mouvements de terrain dus à la main de l'homme et ne laissant apparaître à la surface que de rares fragments de poterie, ne permettaient pas à l'observateur non prévenu de supposer qu'une cité importante eût jamais existé sur ces hauteurs. Pour la plupart des érudits, l'identification de Bibracte et d'Augustodunum ne faisait pas de doute, malgré la tradition constante qui plaçait sur le Beuvray l'ancienne forteresse des Éduens. S'armant des textes et de cette tradition, comme dans les catacombes l'illustre chevalier de Rossi s'armait

des itinéraires des pèlerins du VII[e] siècle et du catalogue des reliques envoyées sous Grégoire-le-Grand à la reine des Lombards, le savant président de la Société Eduenne s'installait sur le Beuvray dans une rustique maisonnette décorée maintenant du nom d'*hôtel des Gaules*. Et là, se prenant corps à corps avec cette terre gauloise à laquelle il voulait arracher ses secrets, il ne cessait, durant plus de vingt années, de remuer, de fouiller l'immense plateau, relevant le plan de chaque substruction mise au jour et tout aussitôt remblayée pour en assurer la conservation.

Grâce à ces efforts admirables, grâce à cette insigne persévérance, le problème a été enfin résolu, et M. Bulliot, donnant à ses concitoyens un Pompéi gaulois, a accompli cette grande œuvre de la résurrection d'un peuple et d'une civilisation !

On comprend quel intérêt allait nous offrir une exploration méthodique dirigée par cet intrépide et si dévoué savant. Et notre tâche de rapporteur se bornera à résumer le moins imparfaitement possible les explications et les récits de notre guide, en nous aidant des notes de notre ami et confrère M. Vincent Durand.

L'enceinte, de forme irrégulière et allongée, offre un développement de plus de 5 kilomètres et embrasse une superficie de 135 hectares (1). Elle se maintient habituellement en dessous des sommets, suit les ressauts et dépressions de la montagne et présente l'aspect d'une large terrasse qui cache les restes d'un mur en pierres sèches, jadis consolidé intérieurement par un système de poutres entre-croisées et reliées entre elles par de grandes crosses de fer. On a retrouvé un grand nombre de ces fiches

(1) C'est la plus grande enceinte gauloise connue.

encore piquées debout dans le vide laissé par la décomposition du bois. C'est exactement le procédé de construction des murailles gauloises décrit par César (1) et dont notre Forez possède un bel exemple dans les remparts du Crêt Châtelard explorés par M. Aug. Chaverondier.

En dehors de l'enceinte, les pentes de la montagne sont aujourd'hui couvertes de bois, entrecoupés de clairières et de pâturages. M. Bulliot, questionné à ce sujet, dit qu'il est porté à croire qu'à l'époque gauloise, ces pentes étaient simplement gazonnées, tant pour faciliter la surveillance des abords de la place, que pour fournir des pâturages aux nombreux troupeaux mis en sûreté dans l'oppidum.

On accédait à la cité par des portes que défendaient des bastions et des tours en bois, dont on trouve encore des traces.

Quant à l'intérieur de l'oppidum, il se compose de trois plateaux principaux, le *champ de foire* ou *la Terrasse,* le *Theurot* et l'*esplanade de la Wivre* ; ils sont d'altitudes diverses variant de 700 à 820 mètres et séparés par des vallées qui entretiennent des sources précieuses et très abondantes.

Le Champ de Foire. — Nous avons suivi pour arriver aux remparts la voie antique du Rebours, la seule accessible aux chariots. Elle se resserre en un étroit couloir taillé dans le roc pour donner entrée dans l'oppidum, dont elle devient la principale artère, et, à 300 mètres de la porte, dans le quartier des métallurgistes et des orfèvres sédentaires de la *Come-Chaudron,* elle est bordée de petites constructions foraines en bois, n'ayant pas plus de 3 mètres, assez semblables aux baraques de nos

(1) *Bell. Gall.* VII-23.

foires, et séparées de la chaussée par un trottoir pavé de deux mètres de largeur. « Ainsi logés sur « le passage de la foule, les marchands qui débal- « laient dans ces réduits paraîtraient avoir vendu « des objets semblables à ceux des ateliers fixes « du voisinage, fibules, miroirs, objets de toilette. « Ils étalaient leurs produits au bord du trottoir « où l'on peut se figurer, telle que César l'a peinte, « la foule des Gaulois curieux et avides de nouvelles « entourant les marchands dans les oppidums, leur « demandant de quels pays ils viennent, et ce qu'ils « en savent (1) ? »

Les traditions, et les fouilles très importantes exécutées sur le plateau culminant du Beuvray, où nous arrivons après avoir passé devant l'*hôtel des Gaules*, ont permis d'y constater l'existence dès avant notre ère de réunions publiques commerciales. « L'histoire de ce champ de foire est restée écrite « dans les débris dont il est jonché, dans les nom- « breuses médailles et les objets qui en sont sortis. « Sur ce point foulé par un grand nombre de peu- « ples, les monnaies étrangères de Marseille (2) et « de la Gaule méridionale sont mélangées à celles « de la plupart des cités gauloises, des Allobroges, « des Helvètes et surtout des Ségusiaves et des « Eduens (3). Quelques ustensiles en pierre polie, « un fragment de hache de bronze, des débris de

---

(1) César. *De Bell. Gall.* lib. IV, 15. — *La Foire de Bibracte* par J.-G. Bulliot. Nous mettons entre guillemets les citations empruntées à ce savant et si curieux Mémoire.

(2) Les Marseillais, 123 ans avant l'ère chrétienne, mirent en rapport les Éduens avec les Romains et leur obtinrent le titre de frères.

(3) Parmi ces monnaies gauloises découvertes au Beuvray, une des plus communes est celle au revers du taureau cornupète, si abondante dans la station forézienne d'Essalois. (Note de M. V. Durand).

« poteries peintes, une bossette émaillée attestent « son occupation bien avant l'arrivée de César. »

Sous des constructions en pierre plus récentes, de l'époque gallo-romaine, on a trouvé les indices certains de halles et loges en bois affectées aux marchandises et aux marchands, d'écuries pour les animaux employés aux transports, qu'on abreuvait dans une grande mare taillée dans le roc à deux mètres de profondeur et dont on a retiré de très beaux vases gaulois au moment de la découverte (1). On a pu conclure de ces recherches « que la foire « du Beuvray, avant notre ère, était dans sa splen- « deur et l'un des grands *emporium* de la Gaule « centrale. »

De considérables innovations surviennent dans cet état de choses avec la conquête romaine et malgré la suppression de l'oppidum qui devait suivre de très près cette conquête. « Les baraques en « planches, en poteaux et en pisé de l'*emporium* « gaulois font place à un temple, à un *forum* et à « des constructions régulières en pierres ». Ces modifications datent de l'administration d'Auguste et sont antérieures de quelques années à l'ère chrétienne. En effet, dans l'*area* même du Forum, derrière la *cella* du temple, on découvrit à un mètre de profondeur, dans de la pierraille rapportée pour niveler le sol, deux médailles à fleur de coin. « Elles « étaient placées comme un mémorial sous une « tablette en marbre blanc, à côté d'un gros mor- « ceau de quartz couvert de cristaux, déposé là « pour marquer la place et attirer l'attention. Les « deux médailles contemporaines appartenaient,

(1) Les bords supérieurs de cette citerne furent utilisés ensuite comme lieu funéraire lors de l'abandon de l'oppidum, car il s'y trouva un grand nombre de sépultures à incinération et des médailles.

« l'une à la nationalité gauloise, l'autre à Rome. « La première, de Germanus fils d'Indutillus, rap- « pelait la fin de l'indépendance celtique; la seconde, « avec la tête d'Auguste et le revers de l'autel de « Lyon, la consécration de la conquête et la date « de la construction du temple. » M. V. Durand rappelle que, dans les fouilles faites à Moind en Forez, aux frais de la Diana, sur l'emplacement d'un édifice antique pourvu d'une colonnade et décoré avec luxe, on a trouvé aussi un énorme échantillon de cristal de roche, apporté là peut-être comme offrande à la divinité locale (1).

Le temple occupait le centre d'une cour fermée par le forum et se composait d'une nef ou vestibule de 8m 80 de large sur 7m de long, terminée à l'est par une cella large de 4m 30 sur 2m 05 de profondeur. Décorée à l'intérieur de placages de marbre et de porphyre d'Egypte, et solidement construite en mortier de chaux et en tuileau pilé, cette construction possédait sur ses deux flancs un portique couvert, de 2m de large, soutenu par des colonnes à base carrée en pierre, et fût monté par assises de briques coupées en quart de cercle.

« La principale façade du forum longeait la « grande voie transversale et avait sur cette ligne « plusieurs loges marchandes débouchant, comme « les cellules d'un cloître, sous un portique pareil « à celui du temple. »

Après l'abandon de l'oppidum, le temple continua d'exister durant les quatre siècles de l'occupation romaine, c'est-à-dire, d'Auguste à la fin du règne de Valentinien, contemporain de saint Martin, dans la seconde moitié du IVe siècle. Il fut alors trans-

(1) *Bulletin de la Diana*, II, p. 35.

formé en église par la substitution d'une abside demi-circulaire à la *cella* païenne, ainsi que l'ont démontré les fouilles. Et cette transformation aurait été, suivant la tradition, l'œuvre de saint Martin lui-même, dont Sulpice Sévère mentionne le passage dans le pays des Eduens. A l'appui de ses explications, M. Bulliot déroule un plan à grande échelle montrant la superposition des édifices qui se sont ainsi succédés en ce lieu.

Une chapelle moderne, dédiée à l'apôtre des Gaules, a été solennellement consacrée, le 9 septembre 1876, par Mgr l'évêque d'Autun, en présence des membres du Congrès scientifique. Les excursionnistes constatent avec indignation, sur sa porte de fer et ses murailles, les traces de nombreuses balles dont se sont amusés à la frapper, il y a peu de temps, deux facétieux fonctionnaires en promenade sur le Beuvray.

En avant de la chapelle, une croix monumentale avait été déjà érigée en 1851, en l'honneur de saint Martin, à la suite d'un vote de la Société française d'archéologie, réunie en Congrès à Nevers sous la présidence de M. de Caumont.

Toujours conduite par M. Bulliot, la Société se dirige vers la pointe méridionale du plateau du champ de foire, en face d'un admirable horizon qu'elle reste quelques instants à contempler.

A peu de distance émerge du fond d'une vallée le village de la Roche-Millay, que dominent les ruines de son ancien château, résidence dès le XII[e] siècle des puissants seigneurs de Châtillon, de la maison des comtes de Nevers et héritiers de l'ancienne châtellenie de Glenne, dont dépendait le Beuvray.

A raison de cette possession, le seigneur de la Roche percevait la *litte* ou *leyde*, due par les mar-

chands venant à la foire du 1er mai, et « d'après « une coutume dont, » dit M. Bulliot, « l'origine paraît « trait remonter aux assemblées gauloises, il faisait « chaque année, à cette foire du Beuvray, le dénom- « brement des vassaux de ses soixante seigneuries « dans un de ces plaids où l'on rendait la justice, « où se traitaient les affaires, les demandes de « réparations ou de vengeances. Après quoi, on « se livrait aux divertissements et aux festins, « comme dans les anciennes fêtes de la Gaule. « Toute la noblesse des environs se rendait à cheval « à ce rendez-vous solennel, et le troisième jour « de la foire se terminait par un grand tournoi... » C'est à la suite d'une de ces réunions, qu'en 1253, Jean de Châtillon, seigneur de la Roche, descendit sur Autun et y délivra à main armée un de ses vassaux, Guy de la Perrière, détenu pour quelques méfaits dans la prison du Chapitre (1). Revenu à résipiscence, il se soumit à la pénitence publique, fut condamné à rendre ses prisonniers et à suivre en chemise, avec cinq de ses complices, une procession dans les églises de Lyon, Autun, Langres, Mâcon et Chalon, un jour de grande fête, à la réquisition du Chapitre. M. V. Durand, qui rappelle ces détails, fait remarquer que ce Jean de Châtillon est le même qui en qualité d'époux de Dauphine, dame de Saint-Bonnet-le-Château, confirma les franchises de cette ville en 1270.

La pénitence imposée au fougueux seigneur de la Roche fut-elle accomplie ? M. Bulliot estime qu'il est permis d'en douter. Il ajoute que la puissante seigneurie de Glenne, dont relevaient la Roche et

(1) Ce Guy de la Perrière était probablement Guy Ier, mort avant 1275, qui avait épousé vers 1247 Alix de Roanne, héritière vers 1264 de la moitié de la seigneurie de cette ville (Cf. Coste. *Essai sur l'hist. de la ville de Roanne,....* page 83).

le Beuvray, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps, pourrait bien représenter le domaine d'un ancien chef gaulois, peut-être celui de Litavicus ?

M. le curé de Curgy fait remarquer qu'en réparation de son audacieux coup de main, Jean de Châtillon dut, en outre, se reconnaître, pour lui et ses descendants, vassal du Chapitre d'Autun pour une de ses seigneuries voisine du château de la Roche ; et il entre à ce propos dans d'intéressants détails sur l'étendue des possessions de l'église d'Autun.

Cette partie méridionale du plateau du champ de foire est désignée sous le nom de *la Terrasse*. Nous sommes là sur un véritable *agger*, avec *vallum* et fossé de sept mètres de largeur, dont le profil est exactement donné par une tranchée pratiquée en travers de la cuvette. On pourrait être surpris de trouver cet ouvrage de castramétation romaine dans un oppidum gaulois, si les commentaires de César ne nous faisaient connaître dans quelles circonstances il dut être établi. Après la chute d'Alise, le conquérant des Gaules avait pris ses quartiers d'hiver à Bibracte, lorsqu'appelé par une nouvelle insurrection des Bituriges, il quitta l'oppidum en y laissant une faible garnison de deux cohortes. Leur chef Marc-Antoine dut les mettre à l'abri dans le camp retranché dont nous voyons les vestiges, qui offrent une grande ressemblance avec ceux du Terreau, commune de Sainte-Foy (Loire), visités par la Diana dans une précédente excursion. Sur un des côtés de chacun de ces deux camps se remarque une enceinte annexe. M. Bulliot croit que celle du Beuvray servait à contenir les bagages et les approvisionnements, et, selon toute apparence, telle était aussi la destination de l'autre.

Le Theurot. — Nous quittons les beaux ombrages

qui abritent cette partie du Beuvray pour nous rendre à la fouille du *Parc aux chevaux*, sur la colline du Theurot, en passant par la fontaine Saint-Pierre, la plus abondante de l'oppidum, ancienne source sacrée but d'un important pèlerinage le premier mercredi de mai, avant le lever du soleil.

Le flanc méridional du plateau du Theurot, d'une altitude moyenne de 782 mètres, était occupé par les maisons aristocratiques de Bibracte. Leur plan est à peu près celui des maisons romaines. Les murs sont régulièrement élevés au cordeau, sans mortier de chaux (1), avec soubassement en saillie et angles taillés. Un escalier non encore remblayé offre des marches d'une hauteur extraordinaire et les fouilles ont donné beaucoup de tuiles à rebords, dont l'emploi à l'époque gauloise ne fait pas de doute pour M. Bulliot. On a trouvé sur le sommet de la colline l'emplacement d'un second *sacellum* élevé au dieu du commerce, ainsi que l'indique une inscription votive, la seule qui ait été découverte au Beuvray et que M. Héron de Villefosse a ainsi restituée :

aug · M*ercurio*
S*ac* · NEG · *seg*OM
*v*ERETI · F
*e*X · *v*OTO · SVSCEPT

A Mercure Auguste, negociator, *Segomarus fils « de Veretus, en accomplissement de son vœu.*

« Ce modeste sanctuaire, accessoire naturel de « la foire, « dit M. Bulliot, » subsista jusqu'au qua-

(1) Des constatations récentes faites par M. Bulliot tendent à établir que cette règle a pu souffrir des exceptions.

« trième siècle, car on y a trouvé deux médailles de « Constantin. Il dut disparaître en même temps « que celui du champ de foire, dans la mission de « saint Martin. »

On descend de là à la *Pierre Salvée,* sorte de tribune sur la pente N.-O. du Theurot. Les fouilles ont mis au jour en cet emplacement une multitude de terrasses sur des pentes incommodes, des foyers en plein air, des maisons très petites et de vastes hangars. On présume que ce quartier était affecté aux populations qui venaient s'abriter avec leurs bagages dans l'enceinte de l'oppidum (1). « Aussi le « nom de la *Pierre Salvée* semble-t-il dérivé de sa « situation au milieu de ce lieu de retraite : c'est « la pierre du *Sauvement*, du *Salvamentum* des « chartes, qui n'était que la continuation des refuges « gaulois ».

Pierre de la Wivre. — Il faut franchir un ravin assez profond pour arriver au troisième plateau dit de la *Pierre de la Wivre* (du serpent) et formant l'extrémité nord de l'oppidum. Cette esplanade rocheuse, de 160^{m} de long sur 100 de large, légèrement bombée pour l'écoulement des eaux, a été visiblement dérasée au pic. On y a réservé une saillie de rocher, isolée, étroite, sorte de tribune à laquelle on accède par une rampe ménagée latéralement. A l'arrière de ce rocher est un bassin qui contient de l'eau en tout temps ; c'est la *fontaine des larmes,* nom qui se retrouve dans plusieurs autres oppidums, notamment en Alsace. « Les

(1) L'oppidum gaulois n'était pas une ville avec habitants sédentaires, mais une place forte dont la destination essentielle était de s'ouvrir, à un moment donné, à des populations entières refoulées par l'ennemi. (*La Cité gauloise*, p. 13 et suiv.).

« pierres des larmes, *Kerguelvan*, étaient en Bretagne « des pierres de justice sur lesquelles on prêtait « serment et qui, en cas de parjure, suintaient de « l'eau ». Enfin, une sorte de cirque contigu à l'esplanade, dont il est séparé par une terrasse, était réservé pour recevoir les chevaux des chefs qui assistaient aux délibérations.

Solitude, escarpements, disposition intérieure et traditions (1), tout concourt pour faire reconnaître dans cette esplanade un de ces *lieux consacrés* dont César signale l'existence dans les cités gauloises: sanctuaire, lieu de justice, de réunion du *concilium* des chefs. C'est donc bien probablement du haut de la pierre de la Wivre qu'ont parlé tour à tour Vercingétorix et César. Une tradition y fait monter saint Martin pour prêcher l'évangile aux païens du Morvan. Debout sur cette tribune, M. Bulliot évoque devant nous ces grands souvenirs et nous lit quelques passages des historiens anciens sur la tenue des assemblées des Gaulois (2).

Nous revenons au centre de l'oppidum en traversant le parc aux chevaux jusqu'à l'Hôtel des Gaules, où le maître du logis a eu l'aimable attention de nous faire préparer des rafraîchissements, et chacun de nous, avant de partir, inscrit son nom sur l'album de M. Bulliot.

III. Temple de Janus. — Porte d'Arroux.

Le retour a lieu par la Grande-Verrière, et l'excursion s'achève par la visite de la pittoresque ruine

---

(1) D'après une légende locale, la pierre de la Wivre recouvre un trésor qui n'apparaît que dans la nuit de Noël, quand la pierre tourne une fois sur elle-même, à l'heure de minuit (*Excursion de la Société Hist. de la Diana*, p. 34).

(2) *La Cité Gauloise*, page 216.

située au bas de la ville d'Autun, près de la rivière d'Arroux, et connue sous le nom de temple de Janus. De l'édifice à plan rectangulaire, deux parois contiguës restent seules debout. Elles ont 24m de hauteur et près de 3m d'épaisseur. L'intérieur paraît avoir formé une salle recouverte d'un lambris et éclairée par des fenêtres ouvertes sous des arcs de décharge avec glacis très incliné. Il semble probable que l'édifice était entouré d'un portique en charpente, dont les trous sont restés apparents,

Bien des hypothèses ont été faites sur la destination de ce monument. M. Bulliot suppose que c'était une espèce de marché couvert, avec sanctuaire central dédié à Mercure. Sa situation en dehors de l'enceinte lui donne à croire qu'il est contemporain de l'ancien Augustodunum, celui brûlé sous Tétricus. M. Thiollier fait remarquer que la construction lui paraît postérieure au temps d'Auguste.

Nos voitures passent à gué la rivière et nous rentrons à Autun par la superbe porte antique d'Arroux, dont la galerie d'ordre corinthien inspira, comme nous l'avons vu, l'architecte de la cathédrale.

IV. Le Banquet.

Cette journée si intéressante, si bien remplie, se termine par un banquet qu'offrent à leurs collègues Eduens les membres de la Société Forézienne. A huit heures et demie, cinquante convives sont réunis à la table de l'hôtel Saint-Louis, sous la présidence de M. Vincent Durand, secrétaire de la Diana, qui au dessert prend la parole et résume en ces termes les sentiments unanimes de ses confrères :

Monsieur le président, messieurs les membres de la Société Eduenne (et j'ose ajouter, chers confrères, puisqu'en m'hono-

rant du titre de votre correspondant, vous m'avez conféré le droit de vous saluer ainsi), nous ne sommes pas venus ici en orateurs, mais en auditeurs, non pour y discourir, mais pour nous instruire aux leçons de votre expérience, pour étudier, admirer vos nombreux et magnifiques monuments et vos riches collections. La Société de la Diana est une sœur cadette que vous avez accueillie avec un empressement, une condescendance, dont elle ne saurait vous exprimer trop vivement sa gratitude. Je remercie en particulier votre cher Président. Depuis que nous avons touché le sol de votre hospitalière cité, il s'est dépensé pour nous sans mesure. Aujourd'hui même, quelle belle et profitable journée ne nous a-t-il point fait passer dans cette grande Bibracte, qu'il a pour ainsi dire ressuscitée de ses ruines ! Quand je vous voyais, Monsieur, debout sur ce rocher historique d'où Vercingétorix convia jadis vos pères et les nôtres aux luttes de l'indépendance, je me prenais, en écoutant vos doctes explications, à chercher une arme, une épée, pour en frapper, à la mode antique, mon bouclier en signe d'applaudissement. Et je regrettais que les députés de toutes les Sociétés archéologiques des Gaules ne fussent point assemblés avec nous en concile pour vous décerner l'*imperium* ! (1)

Je voudrais pouvoir redire à M. Roidot quels excellents souvenirs nous emporterons de l'obligeance qu'il a mise à nous guider dans votre belle cathédrale, restaurée par lui avec autant de hardiesse que de talent. Enfin, je remercie M. le colonel Desveaux de ses vers empreints de sentiments si patriotiques et d'une si franche cordialité. Plus tard, nous a-t-il dit,

> Plus tard, quand nous irons visiter vos domaines
> Et retrouver chez vous des visages connus,
> Aux plaines du Forez des cimes Eduennes
> Nous serons, j'en suis sûr, aussi les bienvenus.

Ah ! oui, Messieurs, mille fois les bienvenus ! Que nous vous sommes reconnaissants de cette bonne parole ! Laissez-moi en

---

(1) Totius Galliæ concilium Bibracte indicitur ;... ad unum omnes Vercingetorigem probant imperatorem (César, *B. G.* VII, 63).

prendre acte publiquement. Je bois à votre prochaine visite. Nous n'aurons à vous offrir que la monnaie de vos trésors archéologiques et artistiques. Mais, à cet échange inégal, nous ne craignons pas d'accroître la dette de notre reconnaissance.

Je bois à la prospérité de la Société Eduenne ; à la santé de votre cher, aimable, érudit et vénéré président.

M. Bulliot répond ainsi :

Je suis fort touché des paroles bienveillantes qui me sont adressées au nom de nos bons voisins du Forez. Mais qu'ils me permettent de leur dire que dans une république, le mot d'*imperium* sonne mal. J'aime mieux celui de fraternité. Il est fort à la mode aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire que la chose soit plus commune ; mais au moins suis-je bien sûr que, si elle disparaissait du reste de la terre, on la retrouverait toujours dans le cœur des archéologues.

Après de nombreux toasts portés à la prospérité des deux Sociétés, nous nous séparons en nous donnant rendez-vous au lendemain, pour la visite des collections publiques et particulières et l'excursion au château de Montjeu.

TROISIÈME JOURNÉE

LES COLLECTIONS ET LES MONUMENTS ANTIQUES D'AUTUN. LE CHATEAU DE MONTJEU.

I. Collection Bulliot.

Les collections artistiques et archéologiques du président de la Société Eduenne avaient droit à notre première visite, car nous y devions retrouver les intéressants et précieux débris rendus par les fouilles étudiées la veille au mont Beuvray.

Une salle entière est consacrée aux objets antiques de bronze, de marbre, de verre ou d'argile, tous recueillis à Autun ou à Bibracte.

Tout d'abord s'offre à nos regards ou plutôt à notre admiration une tête de Vénus en marbre de Paros, d'un travail grec de la meilleure époque, qui n'a subi qu'une légère mutilation et provient de l'abbaye de Sainte-Marie de Saint-Jean-le-Grand d'Autun; abbaye édifiée par la reine Brunehaut sur les ruines d'un ancien temple de la déesse Bérécynthe (Cybèle), spécialement adorée des Autunois (1).

Parmi les bronzes figure une lampe d'un beau

(1) Le Parc de Saint-Jean-le-Grand renferme les substructions de somptueux édifices romains, dans lesquelles on a trouvé des mosaïques, des fragments de sculpture, des marbres rares..... (*Epigraphie Autunoise*, par M. Harold de Fontenay. *Mémoires de la Société Eduenne*, t. XI).

dessin, considérée généralement comme supérieure à celle du musée de Vienne en Dauphiné. Au moment de la découverte elle avait encore sa mèche, composée de deux nattes très bien conservées par l'oxyde de cuivre, et qui répandit une vive clarté quand M. Bulliot l'alluma.

Dans la même vitrine, leur heureux possesseur nous montre plusieurs émaux gaulois antérieurs à la conquête et trouvés par lui dans les fouilles de la Come-Chaudron. Les objets de céramique venant du Beuvray composent à eux seuls un musée des plus instructifs. Nous remarquons notamment plusieurs vases peints, d'autres à formes singulièrement élégantes trahissant une origine orientale que M. Bulliot regarde comme certaine. Il suppose qu'ils furent importés par les marchands marseillais venant aux foires de Bibracte. Vient ensuite la série de toutes les poteries gallo-romaines, vaisselle vulgaire et vaisselle de luxe en terre rouge sigillée, à riche ornementation incuse ou en relief et donnant un assez grand nombre de marques de potiers.

Mais c'est la salle voisine, véritable musée du grand art et des arts industriels en Bourgogne au moyen-âge et à la Renaissance, qui retient le plus longtemps les visiteurs. Il y a là toute une collection de sculptures d'une haute valeur archéologique et esthétique, à commencer par un saint Pierre en marbre, œuvre du XII[e] siècle, un peu antérieure peut-être aux précieux débris du tombeau de saint Lazare déposés au musée lapidaire d'Autun. Cette statuette, haute de 0[m] 90, formait un trumeau de fenêtre au réfectoire du chapitre de la cathédrale. L'influence byzantine y est fortement accusée par les détails des draperies à petits plis raides et allongés et par la barbe tressée en pointes nombreuses. La main gauche soutient un édifice composé d'une

Héliographie P. Roustan. Roanne-Bourg & Cie

TÊTE DE LA VIERGE
De la Galerie BULLIOT à Autun
(d'après un moulage)

UNIV. OF MICH.

tour hexagonale à trois étages surmontée d'une coupole. Les pieds reposent sur un lion ; et la statuette elle-même a été placée sur un chapiteau de la fin du XI[e] siècle, à lions affrontés, rappelant ceux des travées de l'ancienne église bénédictine de Charlieu, mais toutefois d'un travail moins fin et d'un moindre relief.

Près de ce morceau d'un intérêt surtout archéologique, deux statues debout, une Vierge polychrôme et une sainte Catherine, perles artistiques de la collection Bulliot, nous paraissent offrir un intérêt capital pour l'histoire de la statuaire en Bourgogne au XV[e] siècle. Nous ne résistons pas à la tentation de les décrire.

La Vierge en pierre, haute de 1[m] 15, provient, paraît-il, de l'église Notre-Dame d'Autun, érigée en collégiale et rebâtie vers 1450 par le chancelier Rolin. Les détails du costume semblent dater cette œuvre exquise de la seconde moitié, ou plutôt du dernier tiers du XV[e] siècle. Un voile encadre le visage, dont les traits d'une correction de dessin parfaite, sont empreints d'un rare sentiment de suavité et de distinction, sans trace de réalisme. La robe rouge, avec manches étroites fendues jusqu'au poignet, est serrée très haut à la taille par une ceinture d'orfèvrerie. Elle est recouverte par un ample manteau en riche tissu parfilé d'or et doublé d'hermines. Pas de poulaines. L'enfant tenu sur les bras de sa pieuse mère est *ligoté* à la manière italienne.

Cette œuvre excellente comme travail et comme style nous semble présenter cet intérêt spécial, qu'on n'y retrouve rien du caractère flamand de l'école bourguignonne du XV[e] siècle, et qu'on y sent plutôt l'inspiration de l'art primitif de Florence. Et cependant elle dut provenir d'un des ateliers de ces

sculpteurs *ymagiers* de Dijon, continuateurs et disciples du Hollandais Claux Sluter, le précurseur de génie qui fonda l'art bourguignon à la fin du XIVe siècle. A Dijon en effet, à la cour de Philippe-le-Bon, s'était concentré le mouvement artistique de la France entière ; mouvement commencé à la Chartreuse de Sluter pour s'achever, cent cinquante ans plus tard, dans les splendeurs de Brou. L'école de Tours n'était pas née, et son chef Michel Colombe apprenait son art en 1460 dans l'atelier bourguignon de Pierre Anthoine le Moiturier, qu'il appelle « *maistre Anthoniet, souverain tailleur d'ymaiges* (1). Et de même que cette école française de Tours recevait dès sa naissance l'influence italienne par le florentin Jean Juste et les artistes lombards appelés à Gaillon puis à Fontainebleau (2), il n'est point impossible que pareille influence ait pu pénétrer, exceptionnellement tout au moins, dans les ateliers de Dijon qui, dès le milieu du XVe siècle, furent aussi bien que ceux des Flandres en contact fréquent avec l'art et les artistes italiens.

Il y aurait donc, ce nous semble, tout un problème très curieux, très intéressant, à étudier et à résoudre à propos de la Vierge de la collection Bulliot.

L'autre statue représente sainte Catherine vêtue du costume des dames nobles de Bourgogne au XVe siècle : robe longue traînante, surcot à échancrure carrée et ceinture posée assez bas sur les hanches. Elle porte une couronne sur ses longs

---

(1) *Les ducs de Bourgogne,* par le comte de Laborde. Preuves, tome I, page 549.

(2) Pour n'en citer qu'un des plus notables, il paraît certain que le peintre milanais André Solario, élève de Léonard de Vinci, faisait partie de la corporation rouennaise qui fournit les artistes employés à la décoration du château de Gaillon. A. Deville. *Comptes de dépenses... de Gaillon, passim.*

cheveux d'or ; mais la tête large, aux maxillaires fortement accusés, au front démesuré et proéminent, révèle sans doute possible l'influence flamande. Pas plus dans les détails, très soignés d'ailleurs, du modelé et du dessin, que dans l'attitude, on ne retrouve la distinction et la noblesse de la Vierge polychrôme.

A cette même école bourguignonne de maître Claux appartient une autre belle statue en pierre de sainte Barbe, haute de 1m 50, pareillement vêtue de la robe ajustée, que recouvre un manteau retenu par un cordon noué. Le surcot est réduit aux deux bandes de fourrure qui suivent le mouvement de la poitrine, puis s'écartent librement de chaque côté de la taille. Sur la tête est posée une couronne massive formée d'un cercle à compartiments fleuronnés. Le front est large, protubérant, mais l'attitude est pleine de dignité et de correction.

Nous ne quitterons pas cette salle si intéressante sans signaler une pièce de tapisserie du XVe siècle, ouvrée d'or et de soie et qui sur un fond bleu sombre représente les déduits d'une chasse au sanglier. Pas de perspective linéaire, sauf dans les dimensions des personnages, graduées en raison des places qu'ils occupent dans l'ensemble. Sur le premier plan, un ravissant groupe de trois jeunes demoiselles ornées de chapeaux de fleurs attire surtout l'attention. L'une d'elles joue du luth, les autres cueillent les fleurettes piquées dans le gazon, et leurs robes flottantes et sans ceinture suivent les ondulations de la taille. Le charme des attitudes, aussi bien que la richesse du coloris et un certain décousu dans la composition, rappelleraient les énigmatiques tapisseries de Boussac. Ici toutefois rien ne saurait être comparé à la beauté et à la distinction des jeunes dames à la licorne ; et la

tenture du musée Bulliot est une de ces innombrables œuvres dont les hauts-liciers franco-flamands emplirent, dès 1420, les garde-meubles de la maison de Bourgogne et des officiers des ducs.

Nous ne pouvons qu'énumérer rapidement, parmi de nombreux objets disséminés dans les autres salles et aussi intéressants par leur provenance que par leur valeur d'art ou d'archéologie : les carreaux à incrustations blanches dans une pâte rouge, qui s'assemblent par quatre et proviennent de la maison de chasse des ducs à Brazé-en-Plaine ; plusieurs miniatures fort précieuses ; un meuble à deux corps, du milieu du XVI[e] siècle, et de nombreux échantillons de peintures sur verre de toutes époques et de tous styles. L'un d'eux représente un chevalier agenouillé, vêtu d'une armure de plate et du sayon, ou pourpoint à jupe, en usage à partir de 1500. Il porte les solerets articulés et arrondis de la même époque et la tête est remarquablement bien modelée.

M. Bulliot possède aussi de nombreux tableaux, notamment une série de peintures et de beaux dessins d'Adrien Guignet, une des gloires artistiques d'Autun. Adrien Guignet a exécuté pour le duc de Luynes une notable partie de la décoration du château de Dampierre. C'était un enthousiaste, un érudit, un passionné pour la couleur et le mouvement, procédant surtout de Decamps et du Salvator. Mais sa peinture manque quelquefois d'air, de transparence et a poussé au noir.

II. Le Musée de l'Hôtel-de-Ville.

Les richesses d'art et d'antiquité que possède la ville d'Autun sont installées à la mairie dans cinq vastes salles très bien aménagées et précédées d'un vestibule qu'ornent les bustes de trois illustres

Autunois, le président Jeannin, le général Changarnier et le maréchal de Mac-Mahon.

Il faut convenir que la galerie de peinture est plus remarquable par le nombre que par la valeur des œuvres qu'elle renferme. Une toile représentant le combat livré à Somah en Algérie par le général Changarnier est signée Horace Vernet. On y trouve mouvement et sincérité. Mais que dire de cette palette, de ce pauvre coloris ! Comme cela a vieilli ! Tout à côté, se trouve une des œuvres les plus importantes d'A. Guignet, *la Mêlée,* scène de combattants furieux dont l'acharnement rappelle *la bataille des Cimbres*, dans un paysage qu'eût dessiné Everdingen. Cette toile, exposée au Salon de 1844, fit une profonde sensation. « Rien ne risque « plus d'être un chef-d'œuvre, » disait dans son compte-rendu le prince des critiques d'art à cette époque ; « il ne faudrait pour cela que supprimer « les Decamps. — Adrien Guignet est mort trop jeune, » écrivait encore Théophile Gautier quelques années plus tard, « il n'avait plus que quelques mar- « ches à franchir pour atteindre cette plateforme « d'où l'on domine la foule et où tous les yeux « vous suivent (1). »

La dernière salle contient deux panneaux de l'école primitive de Sienne et un troisième qui rappelle la manière du célèbre Padouan Mantegna. Ces peintures sont intéressantes et proviennent du musée Campana. Mais est-il vrai qu'elles furent le prix de la cession à l'Etat du portrait du chancelier Rolin par J. Van Eyck, une des perles du salon carré du Louvre ?

---

(1) *Adrien Guignet* par Théophile Gautier. *Magasin Pittoresque*, 1869. — *Le peintre Adrien Guignet, sa vie et son œuvre*, par J.-G. Bulliot. Autun, 1879.

Les objets antiques appartenant au musée Eduen offrent un bien plus grand intérêt que les tableaux. On y remarque des collections de figurines creuses en terre cuite, Vénus et déesses mères, et d'urnes cinéraires recueillies dans les cimetières et les tombeaux qui formaient à Augustodunum une ceinture funéraire, des échantillons de stucs et de couleurs en pains ou en boules, des objets de toilette, des instrumcnts de chirurgie, etc. En un mot, la civilisation gallo-romaine reparaît là toute entière. Mais les vitrines particulièrement précieuses sont celles des petits bronzes. Nous n'en mentionnerons qu'une pièce capitale : un groupe de crupellaires en bronze plaqué d'argent, découvert derrière les murs de l'hospice. Ces soldats gladiateurs, revêtus d'une carapace de fer, ont été décrits par Tacite, qui les fait figurer dans l'armée gauloise de Julius Sacrovir.

Terminons enfin ce trop rapide examen par la description du fameux poisson de verre trouvé en 1854 dans une sépulture chrétienne, près de Givry (Saône-et-Loire).

On sait que les premiers chrétiens, durant les trois siècles de persécution, au temps où la *disciplina arcani* était en vigueur, avaient imaginé des signes secrets de reconnaissance, des symboles amplement décrits par les Pères. Le mot grec Ἰχθύς, poisson, fournissant les initiales des cinq mots qui signifient : *Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur,* le poisson devint l'emblème mystérieux du Christ, du Christ Eucharistique. Ce symbole fut gravé sur de nombreux objets à l'usage des chrétiens. On fabriqua notamment des poissons de bronze ou de verre destinés à être suspendus au cou, véritables tessères sacrées qui étaient distribuées aux nouveaux baptisés. Le poisson de verre du musée d'Autun est un de ces objets portatifs. Ses anneaux sont intacts

et on le déposa probablement dans la sépulture du néophyte auquel il avait appartenu.

On sait, par l'éminent archéologue chrétien M. de Rossi, que l'emploi de la figure du poisson comme symbole secret, en usage dès les temps apostoliques, est une pratique exclusivement propre aux trois premiers siècles et qu'après Constantin, cet emblème n'apparaît plus guère que comme ornement. Mais dans la Gaule chrétienne, l'épigraphie, pour l'adoption comme pour l'abandon des formules et des symboles, retarde presque constamment d'un siècle sur Rome (1). On peut donc admettre sans trop de chances d'erreur que le poisson de verre d'Autun ne remonte guère qu'au IVe siècle.

III. Musée lapidaire.

Au musée lapidaire, ancienne chapelle de l'hôpital de Saint-Nicolas, où nous nous rendons en sortant de l'Hôtel-de-Ville, a été déposé un monument encore plus précieux que celui que nous venons de décrire pour l'histoire de la primitive église et du symbolisme chrétien. Nous voulons parler de la célèbre inscription connue sous le nom d'*épitaphe d'Autun*, où l'hiéroglyphe du poisson est manifestement appliqué au pain sacramentel de l'Eucharistie. Elle est gravée sur une table de marbre et a été trouvée, le 25 juin 1839, dans un des cimetières chrétiens d'Augustodunum, au polyandre de Saint-Pierre l'Estrier mentionné par Grégoire de Tours.

C'est une inscription grecque de onze vers divisée en deux parties. La première est composée de six vers, dont cinq forment l'acrostiche du mot Ἰχθύς; la seconde est l'épitaphe proprement dite. C'est un

(1) Le Blant. *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. I.

Lyonnais, S. E. le cardinal Pitra, qui le premier parvint à lire ces vers qui ont agité le monde des savants et des protestants d'Allemagne, de France et d'Italie, et dont M. F. Lenormant a proposé une restitution approuvée par M. Le Blant et acceptée universellement aujourd'hui (1). En voici le texte et la traduction littérale :

Ἰ χθύος ο[ὐρανίου θε]ῖον γένος, ἤτορι σεμνῷ
Χ ρῆσαι λαβὼ[ν ζω]ὴν ἄμβροτον ἐν βροτέοις
Θ εσπεσίων ὑδάτων · τὴν σήν, φίλε, θάλπεο ψυχήν
Υ δασιν ἀενάοις πλουτοδότου Σοφίης·
Σ ωτῆρος δ'ἁγίων μελιηδέα λάμβανε βρ[ῶσιν].
Ἔσθιε, πῖνε, λαβών, Ἰχθὺν ἔχων παλάμαις.

Ἰχθύ, χ[αρίζου] μ'ἄρα, λιλαίω, Δεσπότα, Σῶτερ,
Εὖ εὖδοι [μή]τηρ σε λιτάζομαι, φῶς τὸ θανόντων!
Ἀσχανδεῖε [πά]τερ, τῷ μῷ κ[εχα]ρισμένε θυμῷ,
Σὺν μ[ητρὶ γλυκερῇ, σύν τ' οἰκεί]οισιν ἐμοῖσιν,
Ἰ[χθύος εἰρήνῃ σέο] μνήσεο Πεκτορίουο (2).

« O race divine du Poisson céleste, reçois avec un cœur pieux la vie immortelle parmi les mortels, la vie des eaux merveilleuses. Réchauffe, ô mon ami,

(1) F. Lenormant. *Mélanges d'archéologie*, tome IV, page 118. — Edm. Le Blant. *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. 1, n° 4.

(2) Le marbre original est brisé en sept morceaux et il manque au moins trois autres fragments pour compléter la partie inscrite. Les caractères sont grêles et allongés ; ce sont des capitales entre lesquelles sont intercalées quelques lettres de plus petite dimension. Les ε et les σ sont de forme lunaire. On remarque certaines particularités orthographiques, telles que l'emploi de l'ι simple pour la diphtongue αι.

Le texte que nous reproduisons a été ramené à l'orthographe normale et les mots ou parties de mots restitués y sont placés entre crochets.

ton âme dans les flots intarissables de la Sagesse qui donne la richesse. Reçois l'aliment, doux comme le miel, du Sauveur des saints. Prends, mange, bois, tu tiens le Poisson dans tes mains (1).

« Poisson, accorde-moi cette grâce, je la désire ardemment, ô Maître, ô Sauveur ! Que ma mère dorme heureusement, je t'en conjure, lumière des morts ! Aschandeus mon père, si cher à mon cœur, avec ma tendre mère et tous mes parents, dans la paix du Poisson, souviens-toi de ton Pectorius. »

Quelques savants datent du IIe siècle, de l'époque des Antonins, d'autres, et c'est le plus grand nombre, du commencement du IIIe, cette inscription qui suffirait à elle seule, comme le disait M. Bulliot, pour faire la réputation d'un musée archéologique. Elle est installée à une place d'honneur, au centre de la petite abside romane de la chapelle.

Contre les parois se dressent les morceaux de sculpture les moins mutilés provenant du tombeau de saint Lazare : un Christ et deux longues figures de femmes qui, par leurs proportions, rappellent celles de la porte centrale de la cathédrale de Chartres. Peu postérieures au tympan de Gislebert, ces statues accusent pourtant, surtout le torse du Christ, une technique déjà beaucoup plus avancée, et, pour l'histoire de l'art français durant le XIIe siècle, ce sont des pièces singulièrement précieuses.

Sur le sol de l'abside gît un magnifique fragment de statue en pierre de couleur jaune et passable-

---

(1) Aux premiers siècles de l'Eglise, les fidèles ne recevaient pas le pain consacré dans la bouche, mais les hommes le recevaient dans la main droite nue croisée sur la gauche, les femmes sur un linge blanc appelé *dominicale*, après quoi chacun le portait respectueusement à sa bouche. (Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*).

et comme celui de Pompéi, comme celui de Moind en Forez, il était installé sur la pente d'une colline faisant face à un immense panorama. Construit en petit appareil très soigné, ce monument était encore, paraît-il, assez bien conservé à la fin du XVII[e] siècle. Il a, depuis lors, servi de carrière de pierres, mais la verdure qui recouvre maintenant ses ruines les préserve de nouveaux actes de vandalisme.

Tout près se trouve le petit séminaire qui, par son esplanade incomparable, ses grandioses jardins dessinés à la française et ses arbres séculaires, passe à bon droit pour une des curiosités de la ville. M. Bulliot nous montre, au pied d'une statue de la Vierge, érigée à l'extrémité de la terrasse, les traces d'un obus prussien qui frappa un des degrés de l'emmarchement, le 1[er] décembre 1870. Sur cette terrasse où était établie une batterie française, de nombreux mobiles de la Charente-Inférieure trouvèrent une mort glorieuse. Pendant le combat, un professeur du petit séminaire se tint constamment à une fenêtre exposée au feu de l'ennemi, suivant les péripéties de la lutte et sans doute envoyant une suprême absolution aux braves qui tombaient sous ses yeux.

V. Évêché.

En sortant du petit séminaire, la plupart des excursionnistes reprennent le chemin de l'hôtel Rolin, pendant que les membres du conseil d'administration de la Diana présents à Autun se rendent à l'évêché pour remercier Mgr Perraud, au nom de la Société, des paroles si bienveillantes qu'il lui a adressées et de toutes les facilités qu'il lui a procurées, la veille, pour visiter la cathédrale et son trésor. Cette députation reçoit le plus gracieux accueil de Monseigneur, qui lui propose de visiter l'évêché.

C'est un édifice reconstruit en grande partie au XVII[e] siècle, mais qui conserve des parties anciennes, notamment une haute tour carrée d'un grand air et percée d'ouvertures qui accusent le XVI[e] siècle. Monseigneur introduit d'abord les visiteurs dans son cabinet de travail, qui est de plain-pied avec une terrasse dallée d'où la vue est fort belle. Puis il fait parcourir successivement ses salons ornés des portraits de plusieurs de ses prédécesseurs et de divers autres tableaux, parmi lesquels un triptyque de 4 mètres de développement sur 1[m] 80 de hauteur porte la date authentique de 1515. Le premier panneau représente la Cène, à laquelle assiste le donataire en costume ecclésiastique, probablement un chanoine, agenouillé à gauche au premier plan. Les deux volets reproduisent des scènes de l'Ancien Testament se rapportant au mystère de l'Eucharistie. Le coloris est riche ; le style porte déjà l'empreinte de la Renaissance.

Descendant ensuite un vaste et bel escalier moderne, les visiteurs sont introduits au rez de chaussée dans une grande salle, aujourd'hui divisée en deux compartiments par une cloison et qui passe pour avoir servi d'auditoire à l'officialité diocésaine. De hautes fenêtres l'éclairent; elle est couverte d'un beau lambris apparent et à l'une de ses extrémités se voit l'emplacement d'un autel adossé au mur sous une arcade surbaissée du XV[e] siècle.

La visite se termine par celle des jardins formés de plusieurs étages de terrasses. De l'angle inférieur, au matin, l'œil suit le cours du riant vallon qui borne la ville de ce côté et dont la crête est couronnée par les murailles, les tours de l'enceinte et les combles aigus de plusieurs vieilles constructions : tableau charmant qui évoque le souvenir de

certaines cités allemandes dont la physionomie gothique s'est conservée jusqu'à notre époque.

La députation prend congé de Monseigneur, en lui présentant de nouveau l'expression de sa respectueuse gratitude.

VI. Couhard. — Brisecou.

Les excursionnistes, toujours guidés par M. Bulliot, sortent d'Autun en voiture par le faubourg Saint-Blaise, et au bout d'un quart d'heure mettent pied à terre pour visiter la *Pierre de Couhard*. On donne ce nom à un massif de maçonnerie surmonté d'une pyramide, fort ruiné et totalement dépouillé de son revêtement primitif en pierre calcaire.

La destination de ce monument est ignorée ; les fouilles méthodiques opérées à diverses époques depuis deux cents ans, tant sur ses abords qu'intérieurement, n'ont pu que révéler sa forme et ses dimensions primitives. C'était une pyramide à base carrée de 22^{m} de côté sur 30^{m} environ de hauteur. Actuellement elle a encore 26^{m} de hauteur. « Elle « est placée au sommet du *champ des Urnes*, l'un « des trois polyandres gallo-romains d'Augustodu- « num et dans lequel des fouilles ont donné une « abondante moisson des objets les plus intéres- « sants pour l'étude des sépultures antiques » (1). On en a fait un phare ou signal ; on en a fait le tombeau de Divitiacus, ami de César, l'un des plus illustres chefs des Eduens. Tout porte à croire que c'était un luxueux monument funéraire, analogue à la pyramide de Cestius, plus élevée de dix mètres,

(1) *Congrès scientifique d'Autun*, tome I, page 62. Rapport de M. L. Pouillevet.

que s'était fait ériger à Rome un prêtre *epulon*. On n'a pu toutefois retrouver, comme dans celle-ci, de chambre sépulcrale intérieure.

En quittant la pierre de Couhard, la Société, au lieu de suivre la route qui conduit à Montjeu, s'engage sur la gauche en cotoyant à pied la dérivation du ruisseau de Brisecou, et bientôt elle arrive à la cascade qui ferme le vallon, de plus en plus resserré. Ce site délicieux n'a pas la grandeur un peu sauvage des vallées du Lignon, de l'Aix ou du Furens, mais il n'en mérite pas moins la réputation dont il jouit auprès des paysagistes et des amis de la belle nature. « Adrien Guignet affectionnait spé- « cialement la gorge de Brisecou, qu'il étudiait à « toutes les heures du jour et de la nuit, pourrait- « on dire, car elle occupe une certaine place dans « ses clairs de lune au fusain » (1). Il lui a consacré une étude d'automne, peinte en 1846, et qui fait partie de la collection Bulliot.

Il faut remonter sous bois pour retrouver les voitures, et gagner insensiblement le plateau de Montjeu. En plusieurs endroits, près de la route, se montrent les restes mis à découvert d'un aqueduc romain, construit en petits moëllons de granit, qui conduisait à Autun les eaux de Montjeu, et qui est de dimensions suffisantes pour qu'un homme puisse s'y tenir debout.

VII. Montjeu. — Départ d'Autun.

Mais voici le parc. Et après avoir longé le grand étang de la Toison, magnifique pièce d'eau de forme irrégulière et longue d'un kilomètre, les excursionnistes arrivent au château situé à la tête d'un val-

(1) *Le peintre A. Guignet*, par M. Bulliot, page 72.

lon, en arrière d'une vaste esplanade où un jet d'eau s'élance du milieu d'un vaste réservoir. Ici tout a grand air : le parc clos de murs, qui a plus de sept cents hectares ; les étangs qui ressemblent à des lacs ; les futaies séculaires sur lesquelles se détachent le corps de logis principal avec deux ailes en retour, quatre pavillons couronnés de lanternons, et de vastes communs qui n'ont pas été atteints par les restaurations modernes.

Montjeu appartint d'abord à une puissante maison dont le chef Hugues, baron de Montjeu, était en 1348 premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne (1). Avant d'être acquis, en 1604, par le président Jeannin, il avait été possédé par la famille d'Hostun, tige probable des d'Hostun de Gadagne, seigneurs de notre château de Bouthéon en Forez. Incendié en 1746, le château fut réparé avec un luxe et une magnificence remarquables par la famille d'Aligre ; l'étendue du parc fut encore augmentée et les eaux prodiguées dans les jardins dessinés par Lenôtre.

La Société, accueillie avec la plus grande courtoisie par le représentant de madame la princesse de Talleyrand-Périgord, propriétaire actuelle de cette belle demeure, est introduite dans les grands appartements, dont la décoration uniforme se compose de lambris sculptés peints et dorés. C'est, appliqué à un édifice beaucoup plus vaste, le système d'ornementation qu'on admire au château forézien de Sury-le-Comtal, et cette analogie frappe les visiteurs. A Sury, la sculpture est plus remarquable ; à Montjeu, la décoration peinte tient une part plus considérable et est mieux traitée. Il y a notamment, au milieu d'arabesques et de rinceaux

(1) *Congrès scientifique d'Autun*, tome I, page 68.

d'un excellent style, des figurines brossées avec une désinvolture qui annonce une main des plus habiles.

La salle à manger est garnie de tentures de haute lice d'un grand effet : dans un salon contigü, d'autres tapisseries non moins belles. La grande galerie, de 15 mètres de long sur 7 de large, éclairée par huit fenêtres, est ornée des portraits du président Jeannin et d'Anne Guéniot sa femme, de Louis XIII, d'Anne d'Autriche, et d'un très grand nombre d'autres personnages célèbres. Dans la chapelle, l'attention est particulièrement attirée par une suite de paysages de Paul Bril et par les délicates peintures de la voûte.

Mais l'heure du retour a sonné. Après avoir parcouru les futaies du parc percées d'allées magnifiques, on repart pour Autun, et à la hauteur du plateau de Couhard, un spectacle admirable s'offre à nos yeux : c'est la ville dont les clochers, la flèche de la cathédrale, la tour des Carmélites, les grands bâtiments des Séminaires se détachent en silhouette sur le fond des plaines de l'Arroux ; c'est, à l'horizon, le profil sévère du Beuvray que dore le soleil à son déclin. Chacun regrette de ne pouvoir fixer sur la toile ce tableau d'un splendide coloris.

Le soir, réunion d'adieu à l'hôtel Rolin. Le lendemain, à 10 heures, départ d'Autun. Plusieurs membres de la Société Eduenne veulent encore venir serrer les mains de leurs hôtes Foréziens, et M. Bulliot lui-même ne les quitte qu'à la gare, mettant ainsi le comble aux délicates attentions qu'il n'a cessé de leur prodiguer.

AVRIL — JUILLET 1887

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mai 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE RONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents: MM. Achalme, d'Avaize, Barban, abbé Bartholin, vicomte de Becdelièvre, Boggio, abbé Boissel, M. de Boissieu, Boulin, Brassart, comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, Choussy, Coudour, Crépet, Cuillieron, Déchelette-Despierres, J. Desjoyaux, N. Desjoyeaux, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Dusser, abbé Faury, Gonnard, Granger, Guilloud, Huguet, Jacquet, Jeannez, Joulin, Lachmann, Lafay, Lefebvre, Leriche, Maillon, abbé Marsanne, Miolane, Monery, E. Morel, G. Morel, Pellet, baron des Périchons, T. de la Plagne, Poidebard, comte de Poncins, Portier, Puy de la Bastie, abbé Rochette, Rochigneux, J. Rony, baron de Rostaing, Roustan, abbé Roux, Alph. de St-Pulgent, Testenoire-Lafayette, Thevenet, Thiollier, abbé Virieux, de Viry.

Exposé de la situation de la Société.

M. le Président dit que depuis la dernière assemblée générale, la Diana a eu la douleur de perdre son président d'honneur, Monseigneur le cardinal Caverot. L'éloge de ce vénéré prélat a été prononcé dans la précédente séance. M. le Président tient à exprimer de nouveau les regrets unanimes que sa mort a fait éprouver à la Société.

Trois autres membres titulaires sont décédés: M. le duc de Lévis-Mirepoix, d'une illustre famille représentée par son blason à la voûte de la Diana, M. Chamussy, si sympathique à ses collègues, et M. Léopold Varin, dont le souvenir sera précieusement conservé par tous ceux qui l'ont connu.

Six membres ont donné leur démission : ce sont MM. de Beauvais, général Borson, abbé Chaffanjon, Mondet, abbé Simon, abbé Theillière.

Trente-deux titulaires ont été admis: Mme Léon de Saint-Pulgent, MM. l'abbé Avril, Baudrier, de Beaulieu, Bertrand, Boulin, Brissac, Chaize, Chamussy, Coquard, Noël Desjoyaux, James Dulac, Jean-Baptiste Dulac, abbé Epinat, Faisant, Jacquet, Juste, Lafay, Lefebvre, Leriche, duc de Lévis-Mirepoix, abbé Marsanne, Pellet, Périer, abbé Plotton, Point, abbé Prajoux, abbé Rochette, abbé Rony, Sanlaville, abbé Sivard, Thevenet; et quatre membres correspondants: MM. Beaune, Bréghot du Lut, Desvernay, Galle.

La Société de la Diana compte à cette heure 276 membres, dont 36 fondateurs. En 1862, dans tout l'éclat de sa prospérité première, elle n'en réunissait que 260.

Au nombre des causes de ce progrès sans précédent, il faut mettre en première ligne la publica-

tion du volume distribué aux sociétaires à la fin de 1886 : c'est donc à M. Félix Thiollier et à sa Monographie de la Bastie que la Diana est redevable pour une large part de sa brillante situation.

Comme chacun sait, M. Félix Thiollier prépare un nouveau livre illustré, *le Forez pittoresque et monumental*, qui dépassera encore en perfection son aîné. L'état des finances de la Diana ne lui permet pas de subventionner cette œuvre comme il serait désirable ; elle ne peut sans rompre l'équilibre de son budget se faire inscrire pour plus de cinq exemplaires. Mais il n'est pas douteux que presque tous ses membres voudront posséder un recueil aussi précieux pour notre pays et engageront leurs amis à y souscrire avec eux.

Comptes.

M. le trésorier présente ses comptes pour 1886. Ils sont approuvés par l'assemblée (voir Annexe n° I).

Budgets.

M. le Président donne ensuite lecture du budget additionnel pour 1887 et du budget primitif pour 1888.

Il fait remarquer que le traitement du bibliothécaire a été porté à 1200 francs. Il ne croit pas nécessaire de justifier cette augmentation : le zèle et le dévouement de M. Rochigneux sont assez connus de tous.

Il a paru plus régulier de porter aux dépenses ordinaires le prix des jetons distribués chaque année, qui jusqu'à présent avait figuré aux dépenses extraordinaires.

Les deux budgets, mis aux voix, sont adoptés (voir Annexes II et III).

Le Forez pittoresque et monumental.

M. Félix Thiollier présente quelques spécimens des gravures dans le texte qui illustreront sa prochaine publication. Il espère pouvoir donner, grâce à des subventions de l'Etat ou du département, quatre à cinq cents documents graphiques, soit dans le texte, soit hors texte.

Dons.

M. le Président annonce que M. le comte de Sugny vient de faire à la Diana le cadeau magnifique des archives anciennes conservées dans son château de Genetines. M. le Président espère que la générosité de M. de Sugny aura des imitateurs. A cette occasion, il rappelle que la Société est disposée à recevoir pour sa bibliothèque et son musée, même à titre temporaire et sur inventaire, les archives et les objets curieux que l'on voudrait bien lui confier.

M. Valentin-Smith a bien voulu offrir à la Société les deux volumes de sa *Bibliotheca Dumbensis*. Ce recueil, de la plus grande valeur pour l'histoire générale et en particulier pour celle de Dombes, a été pendant trente-cinq ans l'œuvre de prédilection de son savant auteur, le doyen des érudits et des archéologues de notre région.

M. l'abbé Ulysse Chevalier, un autre infatigable travailleur, a fait présent à notre bibliothèque de ses deux dernières publications : *le Mystère des trois Doms* et *l'Itinéraire des Dauphins de la 3e race.*

M. Lefèvre, bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond, a envoyé trois de ses opuscules.

Enfin M. Bertrand, de Moulins, a encore enrichi notre musée de moulages et de spécimens originaux de statuettes en terre cuite gallo-romaines provenant de ses fouilles en Bourbonnais.

A l'unanimité, l'assemblée vote des remercîments à MM. le comte de Sugny, Valentin-Smith, abbé U. Chevalier, Lefèvre et Bertrand.

Excursion en 1887.

M. Testenoire-Lafayette, président de la commission, dit que l'excursion à Essalois et lieux circonvoisins ne pourra avoir lieu qu'après la levée des récoltes, soit dans la deuxième quinzaine d'août. Ce retard est motivé par la nécessité d'ouvrir des tranchées dans les parties les plus utiles à étudier de cette station gauloise.

M. Lafay demande que l'excursion soit fixée au commencement des vacances du tribunal, le plus près possible du 15 août.

D'autres membres proposent la date du 16 ou celle du 22 août.

L'assemblée déclare s'en rapporter sur ce point à la commission.

Description d'une généralité ou d'une région de la France en 1789.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a adressé à M. le Président la lettre suivante :

Paris, le 14 février 1887.

Monsieur le Président,

Dans la séance de clôture du dernier congrès des Sociétés savantes, mon prédécesseur avait signalé à votre attention l'intérêt que présenterait l'étude de la France de 1789. Le moment semble en effet venu, après un siècle écoulé, de rechercher et de réunir les matériaux qui permettront d'écrire l'histoire impartiale de la Révolution, de rétablir la vérité, en la puisant à ses sources naturelles, dans les écrits et dans les actes.

L'extension donnée au Comité des travaux historiques et

scientifiques par la création d'une section des sciences économiques et sociales l'a singulièrement modifié ; il ne s'occupe plus exclusivement des temps antérieurs au XVIII[e] siècle, et n'est plus tenu à distance de l'époque moderne, objet à juste titre des curiosités et des préoccupations du plus grand nombre. Les mémoires des intendants, dont le Ministère a confié la publication à M. de Boislisle, marquaient déjà de nouvelles tendances : elles s'accentuent davantage encore par des travaux actuellement en préparation, je veux dire la recherche des pièces relatives à l'histoire de l'instruction publique de 1789 à 1808.

A côté de ces importantes publications, j'ai pensé qu'il serait intéressant de posséder, dans un recueil méthodiquement composé, une description exacte de l'état administratif et économique de la France à cette époque de transformation d'où est sortie la société moderne. Les documents abondent sur tous les points de notre territoire ; vous saurez les découvrir, les choisir et les présenter clairement : j'ai confiance en vos habitudes dès longtemps connues de laborieuses et savantes recherches.

Si j'ai pris soin toutefois de demander au Comité des travaux historiques de dresser le plan d'étude d'une généralité ou d'une région, tel que vous le trouverez ci-inclus, ce n'est pas assurément avec l'intention d'imposer ce plan à tous les érudits, dont je tiens avant tout à respecter l'initiative et les vues personnelles ; mais il me semble désirable que des mémoires destinés à être réunis aient, dans leurs grandes lignes, une uniformité qui en facilite la lecture et la comparaison. Cette uniformité, je le sais, ne saurait être absolue, alors que, sous l'ancien régime, l'administration était partout si différente ; d'ailleurs les auteurs qui voudront bien me prêter leur concours n'auront pas toujours à étudier des circonscriptions de même nature : les uns s'attacheront à des généralités, d'autres à des gouvernements, des élections ou des villes. J'ajoute que les matériaux nécessaires pour suivre pas à pas le plan du Comité feront souvent défaut dans les archives ; qu'en dehors de ce plan, simple indication forcément incomplète, bien des questions intéressantes subsistent ; qu'il ne faudrait pas en négliger les traces, ni décourager les ten-

dances des chercheurs attirés plutôt vers l'étude de questions particulières comme celles des enfants trouvés, des douanes, etc.

Il serait téméraire de supposer qu'il existe, sur toute la surface de la France, un nombre assez considérable de savants prêts, dès aujourd'hui, à commencer l'œuvre que je vous propose pour chacune des généralités ou fractions de généralités du royaume. Si l'on devait, avant de rien publier, attendre le jour éloigné où l'on aurait réuni les éléments d'une aussi vaste enquête, l'entreprise risquerait de n'être jamais achevée. Au reste, il n'est pas nécessaire que toutes les généralités soient décrites. Malgré la diversité de l'ancienne administration, les même institutions apparaissent sur bien des points de notre territoire ; les mêmes faits s'y reproduisent, et la description d'un certain nombre de régions caractéristiques suffirait à donner une notion exacte de la France.

Il ne s'agit pas ici, vous l'avez compris, de faire œuvre d'historien ; les descriptions, telles que je les conçois, doivent être au contraire aussi condensées que possible, ne contenir que les faits essentiels ou des analyses toujours appuyées sur un document authentique.

J'ai le ferme espoir, Monsieur le Président, que de semblables recherches intéresseront quelques-uns des membres de votre Société, et je souhaite que des travaux individuels conçus dans cet esprit, et approuvés par le Comité, constituent des types qui servent d'exemples à d'autres auteurs, et deviennent le point de départ d'une série nouvelle particulièrement recherchée de notre belle collection des Documents inédits de l'histoire de France.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : BERTHELOT.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES.

Projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en 1789.

ÉTAT DES PERSONNES.

Clergé. — Archevêchés, évêchés, chapitres diocésains, synodes, officialités, séminaires. Divisions du diocèse en archidiaconés, archiprêtrés, doyennés, paroisses (curés, vicaires). Nomination aux cures. Patronage. Collégiales et chapelles. Clergé régulier. Abbayes, prieurés. Régime administratif de ces établissements. Couvents. Établissements des ordres militaires et hospitaliers.

Faire connaître pour chaque titre ou établissement ecclésiastique l'état des droits et des biens, l'évaluation approximative des revenus (cens, dimes, etc.), des devoirs et des charges. Oblations. Assemblées du clergé, don gratuit, décimes.

Protestants. Juifs. Actes de l'état civil.

Noblesse. — État de la noblesse par bailliages en 1789. Hiérarchie féodale. Propriétés seigneuriales. Droits de chasse. Transmission des biens nobles. Revenus divers de la noblesse. Valeur vénale et revenus des terres possédées par des personnes nobles.

Tiers-État. — Communautés d'habitants. Propriétés du Tiers-État. Villes. Privilèges des bourgeois. Compagnies de l'arc, etc.

Population. — Population urbaine et population rurale. Feux. Rapport de la population des paroisses en 1789 et aujourd'hui. Nombre des enfants par ménage. Mortalité.

ÉTAT DES TERRES.

Domaine royal. Apanages. Fiefs. Droit de franc-fief. Communaux. Pâturage et vaine pâture. Forêts. Droit de triage. Propriété roturière. Propriété urbaine et rurale.

Formes diverses de tenure et d'amodiation de la terre. Baux perpétuels. Bail à cens seigneurial, emphytéose, bail sur une ou plusieurs vies. Bail à rente foncière, à champart, à complant, etc.

Droits seigneuriaux. Banalité. Garenne et colombiers. Main-

morte. Redevances foncières en nature et en argent. Droits casuels. Lods et ventes, rachats, reliefs, plaids, etc.

ADMINISTRATION.

Administration générale. — Limites et étendue des circonscriptions administratives. Généralités, élections, subdélégations. Attributions des intendants et des subdélégués. Institutions municipales. Villes, communes, paroisses. Maires et échevins. Corps de ville. États provinciaux. Assemblées provinciales.

Finances. — Bureaux des finances. Élections. Greniers à sel. Maîtrises des eaux et forêts. Taille et crues. Capitation. Vingtièmes. Abonnements. Gabelles. Modes de perception de l'impôt du sel. Assiette, répartition et recouvrement des impôts en général. Péages et travers. Aides. Traites foraines. Impositions diverses : tabacs, marque d'or et d'argent, etc. Octrois des villes.

Indiquer, autant que possible, l'état des impôts par paroisses.

Hôtels des monnaies.

Justice. — Parlements. Présidiaux. Bailliages et sénéchaussées. Prévôtés. Juridictions seigneuriales et municipales. Juridictions diverses. Justice civile et criminelle. Coutumes et droit écrit. Peines et prisons.

État militaire. — Gouvernements. Gouverneurs. Fonctions et privilèges des lieutenants généraux et lieutenants du roi. Garnisons. Troupes de l'armée de terre. Enrôlements. Écoles militaires. Arsenaux. Châteaux-forts. Villes fortifiées. Poudres et salpêtres. Logement des gens de guerre. Maréchaussée. Milices. Gardes bourgeoises et tribunaux militaires. Invalides.

Marine. — Inscription maritime. Ports militaires. Armée de mer. Amirautés. École de la marine. Invalides de la marine. Institutions spéciales.

Instruction et beaux-arts. — Universités. Collèges et autres écoles. Petites écoles. Congrégations enseignantes, couvents, etc. Revenus des établissements d'instruction. Nombre des élèves. Écoles spéciales, académies. Sociétés savantes. Bibliothèques. Théâtres. Expositions. Conservatoire. Presse et librairie.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Agriculture. — Principales cultures. Rendement des récoltes. Foires et marchés. Commerce de denrées agricoles. Importation et exportation de ces denrées à l'intérieur du royaume.

Industrie. — Mines et carrières. Administration des mines.

Industries exercées à la campagne concurremment avec la culture. Industries principales des villes. Corps de métiers. Règlements de fabrique, inspecteurs. Manufactures royales et privilèges accordés à l'industrie.

Transports et commerce. — Postes. Messageries. Transports par terre et par eau. Compagnies de commerce. Banque et comptoirs. Commerce intérieur et extérieur. Douanes. Juges-consuls.

Travaux publics. — Ponts et chaussées. Corvées royales. Péages. Canaux. Police des cours d'eau. Chemins entretenus par les seigneurs.

Assistance publique. — Hôpitaux et hospices. Établissements et institutions de charité. Mendicité.

Congrès de la Sorbonne en 1887.

M. le Président a reçu la lettre suivante de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Paris, le 28 février 1887.

Monsieur le Président,

Le 25 juin dernier, j'ai invité les Sociétés savantes de Paris et des Départements à faire connaître leur sentiment sur le projet que quelques-unes d'entre elles m'avaient soumis de reporter à la Pentecôte la date du Congrès annuel de la Sorbonne, fixée jusqu'ici aux vacances de Pâques.

Le résultat de cette enquête a été si favorable à ce changement de date que, malgré tout mon désir de faciliter aux professeurs de l'Université les moyens de s'associer aux travaux du Congrès et malgré les obstacles qu'ils rencontreront pour le faire à la Pentecôte, je n'ai pas cru pouvoir hésiter à me rendre aux vœux exprimés par la grande majorité des Sociétés savantes. J'ai voulu ainsi donner à ces Sociétés une nouvelle preuve de ma sympathique estime, et j'espère que

de leur côté elles répondront à ce témoignage en multipliant leurs efforts et en assurant, par la présence d'un plus grand nombre de délégués, l'éclat d'une œuvre qui leur appartient.

En conséquence, j'ai décidé que le 25e Congrès s'ouvrirait à la Sorbonne, le 31 mai prochain, à midi et demi. Vous recevrez ultérieurement une circulaire précisant l'ordre de ses séances et tous les détails de son organisation. Je me borne aujourd'hui à vous adresser le programme des sujets sur lesquels je vous prie de vouloir bien porter plus particulièrement votre attention. Comme les années précédentes, ce programme comprend cinq parties distinctes, afférentes aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui en ont arrêté la rédaction définitive, en conservant la plupart des sujets proposés par les Sociétés elles-mêmes.

Il eût été fort désirable, je ne me le dissimule pas, que ce document vous fût communiqué plus tôt; l'enquête relative à la date du Congrès n'a pas permis de le faire. J'ai voulu toutefois que ces lenteurs ne se renouvelassent plus, et j'ai pris une mesure qui, à coup sûr, recevra votre approbation. Dès cette année le programme de 1888 sera soumis aux délégués des Sociétés savantes, pendant les séances mêmes du Congrès ; les questions posées seront ainsi plus longuement étudiées et mûries et amèneront, je l'espère, des communications plus nombreuses. Si, d'ici au 1er mai, vous aviez des sujets à soumettre, pour la session de 1888, à l'examen du Comité des travaux historiques et scientifiques, je vous serais reconnaissant de me les transmettre.

Je souhaite, Monsieur le Président, que ces diverses modifications donnent aux réunions annuelles des Sociétés savantes une force nouvelle et qu'elles vous paraissent un gage de l'intérêt que ces réunions m'inspirent.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
BERTHELOT.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES.

Voici les questions du programme qui se rapportent plus particulièrement à l'ordre d'études dont s'occupe la Société.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les esclaves dans les pays chrétiens des bords de la Méditerranée au moyen-âge.

3° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au XVII° siècle.

8° Étude des anciens calendriers.

9° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVII° siècle.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Faire l'histoire de l'enseignement du grec dans une de nos anciennes universités provinciales.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.) avant la Révolution.

13° L'histoire des mines en France avant le XVII° siècle.

14° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

15° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

16° Des conditions d'électorat et d'éligibilité dans les communautés et paroisses avant 1789.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

5° Signaler les actes notariés du XIV° au XVI° siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

6° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement, et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

3° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises ? — Y aurait-il avantage à créer des universités régionales ? — Quels services pourraient-elles rendre ?

4° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

5° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen-âge à la Révolution.

6° Établir, d'après des documents certains, dans une localité déterminée, pendant une période aussi longue que possible, l'échelle comparée des principaux salaires et du prix des denrées de consommation les plus usuelles.

7° Rechercher les mesures prises depuis le XVI° siècle pour réprimer la mendicité et le vagabondage; état actuel de la question.

10° Rechercher l'origine et retracer le développement de l'emprisonnement individuel en France. — État actuel de la question.

SECTION DES SCIENCES.

8° Étude sur la gamme musicale, au point de vue historique.

14° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

15° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

3° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

4° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

7° Étudier les communications fluviales ou par canaux entre la Manche et la Méditerranée.

9° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

Sur une agrafe de ceinture trouvée à Jeansagnères. — Communication de M. A. Steyert.

M. le président donne lecture de la lettre suivante :

A Monsieur le comte de Poncins, Président de la Société de la Diana.

Monsieur le Président,

Le Bulletin de juillet à octobre 1886 contient une intéressante communication de M. Bertrand, vice-président de la société d'Émulation de l'Allier, relative à des fouilles exécutées dans la montagne de Jeansagnières. A cette occasion, on a reproduit (*Bulletin*, t. III, page 355) une agrafe de bronze émaillé, dont l'origine, comme celle des autres objets découverts, a été attribuée à l'époque celtique. J'ai cru d'abord à un *lapsus calami* et j'ai attendu une rectification ; celle-ci ne s'étant pas produite après la publication des deux autres numéros du *Bulletin*, je crois devoir vous signaler dans cette détermination, une erreur qu'il serait regrettable de laisser subsister.

L'agrafe en question ne me paraît appartenir en aucune façon à l'art gaulois; il est, à mon avis, facile d'y reconnaître le style de la fin du XIII^e^ siècle et du commencement du XIV^e^. On ne peut s'y tromper, pas plus que pour un ouvrage de la Renaissance.

Le monstre aux pieds fourchus, au mufle de quadrupède, aux ailes d'oiseau, est particulièrement caractéristique d'une période artistique qui s'étend du XI^e^ au XV^e^ siècle. Il a son origine première à l'époque mérovingienne, avec les dragons informes qui paraissent alors sur les plaques de ceinturons. Mais l'animal hybride que nous avons ici, une fois nettement créé dans sa forme générale, a subi des modifications de détails qui permettent de classer, d'une manière sûre, les monuments sur lesquels figure ce fantastique animal. Il suffit de feuilleter un recueil d'archéologie du moyen-âge pour retrouver, à chaque pas, ce dragon ciselé sur des bronzes, gravé sur des plaques, sculpté sur la pierre, peint sur les manuscrits, tressé dans les entrelacs des lettrines et des rinceaux et, pour le reconnaître sur des ouvrages de l'époque que j'ai indiquée, absolument semblable à celui que nous offre l'émail de Jeansagnières.

L'ornementation de la boucle vient également à l'appui de cette attribution. L'ornement en volute, tel qu'il paraît sur cette boucle, appartient au moyen-âge ; il a été absolument inconnu à l'art celtique. Aucune des ceintures de bronze, aucun des bracelets, des armes et des objets celtiques que l'on a recueillis en si grande quantité depuis un certain nombre d'années, n'offre d'ornement procédant de ce motif de décoration; tandis qu'au contraire il est le point de départ, la base du système ornemental du moyen-âge.

Sans parler de l'urne en verre blanc qui ne saurait être celtique, la présence de débris de fer à cheval trouvé, avec les autres objets, suffit pour reporter la station explorée par M. Bertrand, à une date bien plus moderne que celle qui lui a été attribuée.

Le fer à cheval est d'origine mérovingienne; le plus ancien d'une date authentique est celui qui a été trouvé dans le tombeau de Chilpéric. L'antiquité, pas plus chez les Celtes qu'ailleurs, n'a connu ce procédé, et de nombreuses peuplades de cavaliers, tels que les Cosaques, ne le pratiquent pas encore. La *solea* que les Romains adaptèrent aux pieds des bêtes de somme, ne peut être confondue avec le fer à cheval moderne ; elle en différait et par la forme et par le mode d'attache, qui s'opérait à l'aide de courroies et non avec des clous.

Les archéologues qui sont familiers avec l'art du moyen âge et de l'époque celtique trouveront sans doute puérile l'insistance avec laquelle je cherche à fixer la date d'un objet dont l'âge se révèle au premier coup d'œil ; mais ne pouvant procéder par voie d'autorité, je suis forcé d'accumuler les démonstrations et les preuves pour ne laisser aucun doute et permettre à chacun de contrôler mes assertions.

En résumé, s'il m'était permis d'exprimer une opinion, je dirais que la présence de ces débris sur ce plateau isolé indique l'existence d'une place de refuge établie lors des incursions des Anglais qui ravagèrent nos provinces au XIV^e^ siècle. Cela n'enlèverait rien à l'intérêt de ces découvertes ni au mérite de l'infatigable explorateur ; bien loin de là: des monuments authentiques d'une des époques les plus tourmentées de notre histoire seraient plus précieux que les restes équivoques d'un âge incertain.

Veuillez agréer, etc. A. STEVERT.

P. S. Le plan qui a été joint *(Bulletin,* t. IV, n° 1*)* vient à l'appui des précédentes observations. On ne peut y voir la configuration ni l'agencement d'habitations gauloises.

Sur la topographie d'une partie de Roanne au XVII^e^ siècle. — Communication de M. A. Coste.

Il est donné lecture, au nom de M. A. Coste, des deux pièces et de la note suivantes :

I.

Abenevis des halles de Roanne et des places vacantes en divers quartiers de la ville, du 20 novembre 1621.

Sachent tous que en la court de Thouars, pour monseigneur le duc dudict lieu, peyre de France, pardevant les notaires soubsignés, s'est personnellement estably de droict, tres hault et tres puissant seigneur messire Loys Gouffier, duc de Rouennoys, lequel de son plein gré donne à tiltre de benevis à François Populus la place ou espace qu'il a entre la halle de Rouanne despendant dudict duché du cousté de la Graynette, jusques à la maison de Jehan Landryvon, serrurier, à prendre sur la rue du cousté de matin, et aussy jusques à la maison de Jehan Gregoire, hoste, et sur les fossez du chasteau de soir, avec pouvoir de faire une boutique du costé de la dicte halle, mais à condition de laisser toujours fluer l'eau desdicts fossez et ung chemyn de la largeur de six pieds du costé de la susdicte maison dudict Landryvon.

Plus, le droict d'aluvion ou accroissement appartenant audict seigneur et lequel s'est faict despuys quelques années en l'estendue de la paroisse dudict Rouanne au long de la rivière de Loire.

Pareillement celuy qui est joignant à la rivière de Renoison, du costé de midy, à la dicte rivière de Loire de matin, ung chemyn tendant de la place Sainct Nicollas au moulin d'Anthoine Pain surnommé Guilbert de soir, et jusques au droict de la maison de Pierre Payn, marynier dudict Roanne, du cousté de bize.

Et sur une aultre place ou espace de terre vague qui est aussy située au lieu des *Oyes*, joignant à la dicte rivière de

Loire du costé de matin, le chemyn tendant des Emcollies au domaine Tantin appartenant à maistre Jehan Ponde de soir, les places de maisons et jardins cy-devant au sieur de Chenevoux et à des particuliers de midy, et la grande eau de ladicte rivière de bize.

Plus une aultre place vaque de terre appelée la *Croix Rouge*, sytuée audict Rouanne, joignant aux deux grands chemyns allant dudict Rouanne à Sainct Germain l'Espinasse des costés de bize, matin et soir, et ung aultre chemyn tendant des deux precedents et tyrant aux domaynes de François Michon de midy.

Plus une aultre place vaque et remplye d'eaue appelée le *Crot Grangiers*, située pareillement audict Rouanne, joignant aux terres de Jehan Chervatz et de Jehan Gonnault l'aisné du costé de bize, au chemyn tendant de la Croix Fleurin au Port Vieil de soir et au chemyn de la chapelle Sainct Jehan à la dicte rivière de Loire de midi et matin, sauf ès susdictes places leurs aultres plus vrays et meilleurs confins. Donnant ledict seigneur pouvoir audict preneur de bastyr et construyre aux susdictes places et fonds, tant de fois qu'il s'avysera bon estre, et de contraindre ceulx qui s'en seroient emparés ou de partie des dits fonds, de les luy relascher par toutes voyes de justice deubes et raisonnables.

Faict et passé audict chasteau dudict lieu d'Oyron, le 20e jour de novembre 1621. *Suivent les formules d'expédition.*

(Archives du Duché de Roannais. Chap. 2. Directe. 2me pièce du n° 31.)

« Pour quiconque est au courant de la topographie de l'ancien Roanne, il est facile de reconnaître dans les alluvions concédées à la famille Populle d'anciens bras de la Loire comblés par les sables depuis la terrible inondation du 26 septembre 1586 (voir la savante notice de M. Octave de Viry sur *Pierre Gontier*, Roanne, 1863, page 26). Non seulement cette crue avait détruit le *Port Vieil* situé au quartier du *Creux Granger*, mais elle avait coïncidé avec le déplacement de l'embouchure du ruisseau d'Oudan

qui, au moyen-âge, alimentait les fossés du château et les viviers du Marais Bouillant. Le terrain délaissé des *Croix Rouges* n'est autre chose que cet ancien lit, entre les deux routes de Saint-Germain-l'Espinace. Le dessin à la plume d'Etienne Martellange nous montre parfaitement cette bifurcation. » Du reste, un autre document des Archives du Roannais, un peu antérieur au précédent, complète les renseignements qu'il nous donne sur l'ancien état des lieux de cette partie de la ville de Roanne :

II.

Abénevis d'une partie des halles de Roanne, du 12 juillet 1613.

Pardevant le notaire tabellion royal au bailliage de Forests soubsigné, se sont personnellement establis hault et puissant seigneur messire Louis Gouffier, duc de Rouannois, marquis de Boisy, comte de Maulevrier, baron de la Frogière et de la Fougereuse, seigneur d'Oyron, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, cappitaine de cent hommes d'armes de son ordonnance, gouverneur et lieutenant general pour sa Majesté en la ville de Poictiers, etc. d'une part ;

Messire Claude de la Salle, escuyer, et maistre Jehan Marcellin, praticien, demeurant à Rouanne, d'aultre part ;

Lesquels de leur franche volonté ont faictes les pactes et convention suivantes, qui sont que le dict seigneur a donné à tiltre de benevis et d'amphiteose à iceux de la Salle et Marcellin, acceptants, la moytié de tout le sol et couvert du costé de soir d'une sienne halle située audict Rouanne, joignant à la rue tendant du chasteau dudict lieu à la rue de Mably de midy et matin, le jardin de Me Didier Valence, juge dudict Rouanne, et la maison de Jehan Landrivon, serrurier un chemin entre deux, de bize, et les murailles dudict chasteau de soir, sauf les aultres plus vrays confins.

Laquelle moytié consiste despuis le milieu du canal où flue l'eaue des fossez dudict chasteau jusques à quatre pieds près des dictes murailles, et de long en long desdicts deux costés de midy et de bize, et generalement tout ce qui lui appartient

de la dicte halle et qui reste à abeneviser, excepté la place de la Grenette qui est du coté de matin et qui joinct ledict canal de soir, avec fonds, fruicts, etc. Aussy avec pouvoir d'y construire et bastir tels edifices qu'ils adviseront bon estre, et de faire contraindre par les voies ordinaires, s'il leur est mieux utille, tous les bouchiers dudict Rouanne d'y debiter leur chair, en payant raisonnablement, attendu que ladicte eau pourra recepvoir et emmener les immondices existant espars audict Rouanne : comme ils sont ils nuisent à la santé des habitants.

A la charge de bien et deuhement entretenir le couvert de la dicte halle de touttes reparations despuis le haut jusques en bas, même des piliers.. .. etc.

Les sieurs de la Salle et Marcellin ont promis de faire refaire dans troys moys bien et deuhement à pierres, chaux et sable, la muraille de l'Auditoire dudict Rouanne au costé de ladicte halle, de l'estendue seulement de la chambre où se tient l'audience, de la mesme haulteur qu'elle est à present.

Faict audict Rouanne, maison de noble Anthoine de lingendes, le 12e jour de juillet 1613, après midy. Presents noble Louis Barnabé, advocat en parlement, et honorable François Populle, bourgeois audict Rouanne, qui ont signé, etc.

(Archives du Duché de Roannais. Directe. N° 27).

Le Tombeau d'Alice de Suilly, comtesse de Forez, dans l'église de la Bénisson-Dieu. — Communication de M. Edouard Jeannez.

Le nombre considérable de fondations d'anniversaires et d'élections de sépultures faites par d'illustres bienfaiteurs dans l'abbaye de la Bénisson Dieu, principalement durant les trois premiers siècles de son existence, rendrait inexplicable l'absence presque complète de monuments funéraires, dans l'église primitive encore debout, si l'on ne tenait compte des règlements cisterciens, qui défendaient d'inhumer dans les églises abbatiales d'autres personnes que les rois, reines, archevèques et

évêques (1). Par une exception bien naturelle, le corps de saint Bernard fut enterré dans l'église de Clairvaux dont il était le fondateur ; mais la discipline était dans les commencements si rigoureuse, qu'elle s'opposa, durant les dernières années du XII[e] siècle, à l'érection, dans cette abbatiale, de la chapelle funéraire des comtes de Flandre qui, plus tard, devenait célèbre dans l'ordre de Citeaux, comme le remarque D. Martène dans son *Voyage littéraire.*

A la Bénisson-Dieu, fille chérie de saint Bernard, furent certainement établis dès l'origine les trois cimetières statutaires, celui des dignitaires ecclésiastiques étrangers, celui des moines et celui des laïcs ou des nobles (2). Quant aux abbés, ils durent être, suivant une exception généralement admise même par les bénédictins de Citeaux, enterrés dans le grand cloître adossé à l'église (3) et dans la salle du chapitre (4). Cette salle capitulaire fut-elle en outre, comme chez les Clunisiens, comme à Ambierle, un lieu d'inhumation pour d'autres officiers du monastère ou des séculiers d'un rang

---

(1) D. Martène, *Thesaurus nov. anecd.*, IV. *Stat. cap. gen. Cist.*

(2) D'Arbois de Jubainville, *Abb. cist.*, p. 43.

(3) L'emplacement du grand cloître est encore actuellement marqué par le puits symbolique qui n'a pas été détruit. Une des galeries était adossée à l'église, comme en témoignent les trous du chevronnage de toiture restés apparents dans la muraille à une hauteur de 2[m] 90 au dessus du sol extérieur actuel, lequel est de 0[m] 35 plus bas que celui de l'église. L'existence de sépultures dans cette galerie a été révélée par la rencontre de nombreux ossements exhumés par les maçons en 1884.

(4) La tombe de l'abbé Guy de Bourbon, qui vivait en l'an 1300, joignait dans la salle du chapitre celle du comte Guy II. La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon...*, tom. II, p. 174.

considérable ? Nous n'en avons pas de preuves et l'histoire ne signale qu'une sépulture autre que celles des abbés dans ce chapitre, celle du comte Guy II, le plus insigne bienfaiteur du monastère, fondateur à peu près certain de l'église actuelle et mort en l'année 1211 (1).

Quoi qu'il en soit, les cimetières de l'abbaye ayant disparu tout aussi bien que la totalité des bâtiments conventuels, on ne connaissait, jusqu'à ces derniers temps, que trois tombes anciennes encore en place dans l'intérieur de l'église : celles de deux des abbesses des XVII[e] et XVIII[e] siècles, plus une plate tombe gravée du commencement du XIV[e], donnant les effigies d'un chevalier Humbert de l'Espinace et de sa femme. Encore faut-il ajouter que, de certaines circonstances révélées par les fouilles récentes, il semble résulter que cette belle dalle ne recouvrait plus une sépulture réelle et avait été simplement déposée dans le pavement de la chapelle à peu près abandonnée, où, maintenant redressée contre une des parois, elle est à l'abri de l'usure et des mutilations.

Mais voici que notre Bénisson-Dieu souterraine vient, par une découverte tout à fait imprévue, de s'enrichir d'un quatrième et très important tombeau : celui d'Alice de Suilly, femme de ce comte de Forez Guy III, qui mourait en Palestine en l'année 1202 et retenait de cet événement le surnom de *Transmarin*. Après avoir signalé cette intéressante découverte, il nous a paru nécessaire d'en consigner avec précision les très curieuses circonstances.

Jusqu'à ces dernières années, on voyait encastrée à une hauteur d'environ deux mètres dans le mur

---

(1) La Mure, *loc. cit.*, tom. I, p. 173.

du collatéral nord de l'église, entre un des contre-forts et la grande porte aujourd'hui murée qui faisait communiquer le cloître avec le chœur des moines, une pierre sculptée, d'une bonne conservation et présentant en demi relief la partie supérieure d'une croix stationnale dans le style du XIII[e] siècle.

Accompagnant, au mois d'août 1884, M. l'architecte des Monuments historiques venu à la Bénisson-Dieu pour décider la mise en train des travaux de réparations extérieures aujourd'hui terminées, nous attirâmes son attention sur cet objet d'art dont l'enlèvement et l'installation dans l'intérieur de l'église furent immédiatement décidés. L'opération fut accomplie en novembre suivant. Elle fit reconnaître que cette dalle était engagée, non pas dans la muraille elle-même, mais dans une mince cloison d'environ trente centimètres d'épaisseur, construite, à une époque relativement très récente, au devant d'une cavité, sorte de niche oblongue, qu'elle avait mission évidente de dissimuler. Cette cavité dont il était impossible de soupçonner l'existence, avait été pratiquée dans le mur épais de 1[m] 25. Elle mesurait un peu plus de deux mètres de longueur et avait été voûtée en forme *d'arcosolium ;* mais les claveaux de l'archivolte avaient été brutalement brochés et détruits, pour permettre de monter le parement maçonné avec un appareil d'assises continuant tant bien que mal celui de la muraille. Les débris provenant de cette mutilation avaient été rejetés dans la niche ; ils furent recueillis soigneusement et leur examen a permis de reconstituer par la pensée et en partie le monument auquel ils ont appartenu.

Nous étions évidemment là en présence d'un de ces enfeus, ou arcades tumulaires, si fort à la mode durant les XII[e] et XIII[e] siècles.

A cette époque de ferveur religieuse, les nefs des églises eussent été promptement encombrées par les sépultures que s'y réservaient, à l'envi et comme un grand honneur, les personnages considérables fondateurs ou bienfaiteurs d'abbayes ou de collégiales. Les dalles funéraires purent y être maintenues sans inconvénient; mais quant aux tombeaux apparents avec ou sans effigies, on dut adopter l'usage de les placer sous des arcades pratiquées dans l'épaisseur des murs latéraux à l'intérieur et souvent aussi à l'extérieur, surtout chez les cisterciens.

Dans les commencements, jusqu'à la fin du XII[e] siècle, le sarcophage posé dans l'enfeu était ordinairement supporté au dessus du sol par de petites colonnettes ou des pilettes formant chantiers; mais lorsque sa face principale n'était pas décorée de moulures ou d'inscriptions, il était renfermé dans une sorte de châsse à parement sculpté ou revêtu d'arcatures. D'ailleurs, pas d'effigie du mort; et le couvercle, quelque fois plat, plus souvent à deux pentes en forme de toit, était orné d'attributs en creux ou en relief.

Mais ce système antique du sarcophage contenant réellement les corps et sans représentation du défunt, ne se retrouve guère au delà du XII[e] siècle que dans nos contrées méridionales, où persistent plus longtemps les traditions gallo-romaines (1). Partout ailleurs, le sarcophage devient de plus en plus cénotaphe, c'est-à-dire simulacre de cercueil, monument honorifique portant l'effigie du mort et quelquefois entouré de statues de saints patrons, d'anges et même de personnages ayant figuré aux obsèques. L'arcade elle-même, dès le XIV[e] siècle,

(1) Viollet Le Duc. *Dict. d'arch*, passim.

est presque toujours remplacée par un gable plus ou moins obtus, avec arc trilobé en dessous et crochets sur les rampants (1).

Notre enfeu de la Bénisson-Dieu était bien un de ces tombeaux arqués de la première époque. Il avait été détruit et muré, et le sarcophage qu'il abritait avait disparu. Quoiqu'il en soit, ce monument était richement décoré, comme en témoignent les débris retrouvés. L'archivolte du couronnement portait sur le plat une élégante moulure d'une tige feuillue, plantureuse, délicatement refouillée dans l'épannelage; et l'intrados était revêtu d'un festonnage de redents en forme d'arcs trilobés plein cintre, dont chaque petit lobe mesurait douze centimètres de corde. Cette dentelle était allégie sur chaque face par de larges biseaux accolés, ce qui prouve qu'elle se détachait en claire voie sur le vide de la niche (2). Mais le vide lui-même était-il protégé par une voûte en arc ogive ou plein cintre? La trop complète destruction des claveaux ne laissait malheureusement pas d'indices suffisants pouvant renseigner sur ce point. Toutefois la forme en plein cintre semblait résulter du peu de hauteur et de la faible inclinaison des rebords de la brèche (3).

Quant à la dalle sculptée, dont l'arrachement

---

(1) Cette disposition, complétée par deux colonnettes portant le gable, est habituellement figurée sur les pierres tombales du XIV[e] siècle et du commencement du XV[e]. Voir celles d'Ambierle, de Saint-Pierre-Laval, etc.

(2) On a l'idée de ces claires-voies par le tombeau adossé de l'église Saint-Pierre sous Vézelay figuré dans le *Dictionnaire* de Viollet Le Duc, et par un dessin de la collection Gaignères reproduisant l'enfeu de deux évêques de Noyon dans l'abbatiale d'Ourscamp.

(3) En Bourgogne et en Lyonnais, le plein cintre persiste jusqu'au milieu du XIII[e] siècle dans les arcatures des monuments, et bien plus tard dans les peintures et les manuscrits.

avait amené la découverte de l'enfeu, sa coupe en queue d'aronde montrait évidemment qu'elle était un fragment du couvercle brisé d'un sarcophage.

La croix dont elle est ornée mesure 0m 51 de hauteur sur 0m 36 de largeur, fleurons des extrémités non compris. C'est, comme nous l'avons dit, une croix processionnelle portée, au dessus d'un nœud arrondi, par une longue hampe, dont il ne reste visible qu'une faible partie et qui formait l'arête longitudinale du couvercle. L'arbre et la traverse, de quatre centimètres de relief, donnent en coupe un tétragone irrégulier, et leurs trois faces apparentes, de largeurs sensiblement égales, présentent une décoration de ciselures figurant des gemmes montées en bâtes alternativement ovales et losangées (1). A leur rencontre les croisillons sont renforcés d'un médaillon circulaire de 0m 14 de diamètre, que remplit la représentation en relief d'un agneau symbolique, la tête tournée à senestre et passant au devant d'une croix à étendard posée en pal. Enfin, les quatre extrémités saillissent en tailloir roman, avec cavet au lieu de biseau, d'où s'élance un bouquet de feuilles habilement agencées pour donner une silhouette vaguement fleurdelysée. Cette ornementation fait date. Ce ne sont plus en effet les bourgeons à peine entr'ouverts, la végétation toujours conventionnelle du XIIe siècle, mais de vraies feuilles, tenant surtout du trèfle, épanouies, grassement modelées sur nature, tout en restant manifestement disposées suivant une intention

(1) Ce genre de décoration rappelle les produits de l'orfévrerie limousine du XIIe siècle, où se trouvent associées les brillantes colorations demandées aux gemmes par les byzantins et les formes sévères de l'architecture romane. — Voir dans les *Mélanges d'art et d'archéologie* publiés par M. L. Palustre, la croix du XIIe siècle de l'église d'Obazine (Corrèze).

Héliographie P. Roustan.

CROIX DU CERCUEIL D'ALICE DE SUILLY

COMTESSE DE FOREZ

Église de la Bénisson Dieu. — Premier quart du XIII^e Siècle.

ciété Polygraphique Bourg & Cie Roanne

monumentale. Rien encore d'ailleurs de l'imitation exclusivement réaliste qui, dès le milieu du XIII[e] siècle, s'accentue progressivement, pour aboutir aux choux frisés, contournés, aux panaches exubérants du style flamboyant. Cette coexistence de la simple et sévère charpente romane et de la flore naturaliste qui ouvre la période ogivale place au commencement du XIII[e] siècle l'exécution de cette croix, œuvre de transition. Et c'est le même âge que paraissait assigner à l'enfeu le style de son ornementation sculptée.

A la même époque, fin de l'année 1884, les travaux de déblai pratiqués à la base du collatéral sud de l'église, en contre-bas de plus de 1[m] 30 au-dessous des terrains contigus, mettaient à découvert l'entrée extérieure du caveau sépulcral des Nérestang, construit dans la première moitié du XVII[e] siècle sous la chapelle de la Vierge. Quand on eut fait écouler par une rigole à niveau les eaux boueuses qui le remplissaient (1), on en retira entr'autres pièces un beau sarcophage, intact et fait du meilleur calcaire des carrières de Saint-Maurice-en-Brionnais. Long de 2[m] 03 sur une hauteur de 0[m] 54, avec une largeur de 0[m] 61 aux pieds et de 0[m] 75 à la tête, il ne présente ni inscription, ni refouillement intérieur pour loger la tête ou les épaules du mort. Mais il se creuse insensiblement de façon à offrir une profondeur intérieure de 0[m] 29 vers les pieds et de 0[m] 48 à l'autre extrémité. En dedans et sur le rebord supérieur de l'auge, une moulure très régulièrement entaillée, de 0[m] 25 de hauteur sur 0[m] 05 de large, est destinée à recevoir le couvercle devant s'y emboîter avec pré-

(1) Avant l'établissement des travaux de défense récemment exécutés, les eaux de la Tessonne envahissaient périodiquement l'église.

cision. Ce couvercle n'existait plus ; il avait été remplacé par une bâtisse informe. Le cercueil renfermait les ossements de deux personnes, mais on n'y trouva aucune monnaie, aucun objet mobilier, pas plus d'ailleurs que dans la niche précédemment découverte, dont tous les menus débris avaient été passés au crible.

Ayant installé ce sarcophage dans l'intérieur de l'église, nous eûmes l'idée d'en rapprocher la dalle sculptée d'une croix, qui s'adapta dans les moulures de l'auge avec une si parfaite précision que le doute était impossible : nous possédions là bien certainement la partie la plus intéressante du couvercle ; et de ce fait le sarcophage lui-même se trouvait daté. La forme plate du couvercle ne pouvait contredire la fixation chronologique au commencement du XIII[e] siècle. Elle constituait, il est vrai, une infraction à la mode du toit à deux pentes presque exclusivement adoptée dès cette époque ; infraction qui eût pu faire supposer un âge plus reculé (1), mais qui était imposée au sculpteur par la nécessité de placer les branches de la croix sur un même plan horizontal (2).

Autre déduction probable : notre antique cercueil avait dû être violé. Pour soulever le couvercle encastré à vif, il avait fallu le briser, et pendant que le morceau le plus soigné comme ornementation

---

(1) Suivant M. l'abbé Cochet (*Normandie souterraine*, p. 435 et autres) l'aplatissement du couvercle des sarcophages appartient surtout aux hautes époques.

(2) Les artistes des XI[e] et XII[e] siècles avaient trouvé un ingénieux moyen de combiner la forme du toit avec la décoration d'une croix à plat. Ils lui donnaient la disposition de deux combles se pénétrant à angle droit et terminés par quatre pignons triangulaires. La croix était sculptée en relief sur ce faite croisé.

trouvait grâce devant les démolisseurs qui l'enchâssaient dans la cloison maçonnée, les autres fragments portant la hampe de la croix étaient employés comme moëllons. Cette violation était donc contemporaine de l'occlusion de l'enfeu.

Nous venons d'énumérer tous les renseignements matériels donnés par les fouilles ou les démolitions.

Maintenant, pour quel personnage considérable avait donc été construit au XIII[e] siècle ce monument d'une richesse inusitée chez les cisterciens ? A qui avait appartenu le sarcophage timbré d'un agneau mystique ? Pour quelle cause et par qui avait-il été violé ? Quels étaient les auteurs de la destruction et du muraillement de l'arcade sépulcrale ?.....

Nous en étions là de ces constatations et de ces incertitudes, quand nous eûmes la bonne fortune de rencontrer le récit suivant de La Mure, au livre II, chap. XI, de son *Histoire des ducs de Bourbon* :

« Alix ou Alice, veuve du comte Guy III, ne se « remaria point. Mais ayant élu sa sépulture en « l'abbaye de la Bénisson-Dieu, où était mort et « où avait été inhumé Guy II son beau-père, qui « survécut ce comte de plus de neuf ans, on lui « fit dresser une arcade sépulcrale fort honorable « dans le cloître de cette abbaye, et près de la « porte par laquelle ce cloître communique avec « l'église. Sa tombe est élevée sous la voûte de « cette arcade, et la pierre qui la couvre porte en « relief une grande croix qui règne tout au long, « au milieu de laquelle, entre les croisons, est « relevée la figure d'un agneau pascal, tel qu'on « le dépeint ordinairement près du glorieux pré- « curseur de N.-S., saint Jean-Baptiste. Par le- « quel sacré symbole est comme indiquée la

« sépulture qu'avait eue ce comte son mari,
« dans une église dédiée à ce même glorieux Pré-
« curseur (la croix munie de l'agneau pascal étant
« l'ordinaire ornement des sépultures de Saint
« Jean de Jérusalem)....

« Au devant de cette même arcade sépulcrale,
« sur la dernière des grandes fenêtres qu'a le dit
« cloître de ce côté là, se voit une enfonçure en
« la muraille du dit cloître, où paraissent encore
« quatre petits piliers de pierre au milieu des-
« quels était anciennement entretenue une lampe
« ardente toutes les nuits, tant pour éclairer
« aux religieux qui passaient là pour aller à
« l'église, que pour les faire ressouvenir de l'âme
« de cette pieuse comtesse.....

« Et il faut que j'ajoute ici une remarque curieuse
« sur la sépulture de cette comtesse Alice de Suilly,
« qui est que la vieille bâtisse de la dite arcade
« ou voûte sépulcrale où elle est inhumée ayant
» obligé de nos jours, pour la réparer, la dévote
« abbesse de ce monastère de faire remuer la
« pierre marquée de la croix ci devant décrite qui
« couvre le tombeau de cette comtesse, les osse-
« ments de son corps se trouvèrent enveloppés
« dans un grand manteau de cuir, qui étant ouvert
« et déplié, les dits ossements tombèrent presque
« tous en poussière, tant est grande la délicatesse
« et faiblesse du corps humain..... »

Nous n'eussions pu souhaiter une plus lumineuse et plus péremptoire réponse aux questions que nous nous étions posées. C'est une description à la fois topographique et historique, dont nous n'avons plus qu'à marquer l'absolue concordance avec les récentes découvertes.

L'emplacement de l'arcade sépulcrale récemment retrouvée dans le cloître de l'abbaye, à côté de la

porte donnant de ce cloître dans l'église, est identiquement celui qu'assigne La Mure à l'enfeu construit pour la veuve de Guy III. Cette arcade existait encore au XVII[e] siècle et notre historien la décrit *de visu* : « Sa tombe est élevée sous la voûte de cette arcade... » Il s'agit donc bien d'un véritable tombeau apparent, c'est-à-dire d'un sarcophage renfermant le corps de la défunte, et dressé au dessus du sol. Enfin le monument est qualifié de « fort honorable », autrement dit, richement décoré, épithète que justifient les sculptures du couronnement et surtout la belle croix tout à fait conforme à la description détaillée donnée par La Mure. On doit admettre en outre qu'à raison de la nudité de ses parois, le sarcophage devait s'abriter derrière un parement orné formant soubassement à l'arcade.

Relativement à l'âge du monument, les conclusions auxquelles nous ont amené ses caractères architectoniques et artistiques sont non seulement confirmées, mais précisées par les documents historiques. Nous ne possédons pas la date exacte du décès de la comtesse Alice ; mais elle nous est approximativement donnée par une charte de 1222, 20 août (XII *Kal. septembris*) (1). Aux termes de cet acte, le comte Guy IV donne à Dieu, à la Vierge Marie et au monastère de la Bénisson-Dieu, pour le salut de l'âme de sa mère, qu'il nomme Alasia, une dîme qu'il possède dans la paroisse de Poncins en Forez, outre la rivière de Vizézy et celle de Lignon jusqu'au lieu appelé la Celle, annexe de Cleppé. En juin 1225 le même comte fonde en faveur du même monastère une rente annuelle de vingt cinq sols, pour l'entretien d'une lampe ardente toutes les nuits devant le tombeau de la dite comtesse sa

(1) La Mure. *Hist. des ducs de B.*, t. III, p. 39.

mère (1). Le tombeau existait donc à ce moment et son érection se place nécessairement entre les années 1222 et 1225.

L'auteur de la violation de sépulture et de la destruction de l'enfeu qui l'abritait ne nous est pas nominativement désigné. Ce fut une des trois abbesses qui gouvernèrent le monastère du vivant de La Mure. Mort en 1675, cet auteur venait de mettre au net le manuscrit de son histoire des comtes pour le livrer à l'impression, comme nous l'apprennent Le Laboureur et dom Estiennot; mais il est prouvé que dès 1655 il avait réuni les matériaux de ce travail si considérable (2). Il ne peut donc faire allusion à Françoise II de Nérestang, qui n'arrivait qu'en 1653 au gouvernement de la Bénisson-Dieu en succédant aux abbesses ses tantes Françoise et Aymare, mortes toutes deux la même année. D'un extrait du registre diocésain cité par M. l'abbé Baché (3), il résulte d'ailleurs que l'autel principal de l'église, tel qu'il existe encore, avec le nouveau chœur et les deux sacristies, étaient déjà édifiés bien avant 1655. Ces remaniements, ainsi que beaucoup d'autres travaux considérables exécutés si malencontreusement dans l'église abbatiale, avaient rempli la vie de Françoise de Nérestang, qui ne laissa rien à terminer à ses successeurs. C'est elle qu'a certainement voulu désigner La Mure; c'est elle qui fit détruire le mausolée de la comtesse Alice.

Cet acte de vandalisme aurait eu pour motif « la réparation de la vieille bâtisse de l'arcade sépul-

---

(1) *Ibidem*, p. 40.

(2) La Mure. *Projet de l'histoire du pays de Forestz*. Cet opuscule, qui se trouve à la Bibl. Coste à Lyon, a été reproduit dans l'*Hist. des d. de B.*, introd., p. LXVIII.

(3) *L'abbaye de la Bénisson-Dieu*, par l'abbé J. B., p. 200.

crale ». Notre historien a-t-il été bien renseigné ? Singulier moyen en effet, pour réparer cet enfeu, que de le mutiler et de le murer après avoir enlevé la tombe qu'il protège !

Nous croyons être plus près de la vérité en remarquant que l'architecte de M^me^ de Nérestang, au moment de réaliser le singulier et si déplorable exhaussement des toitures latérales et par conséquent des murs goutterots, qui vient d'être fort heureusement supprimé, put redouter d'asseoir cette surcharge sur le vide de l'enfeu. Il dut tenir compte d'ailleurs très probablement d'une grave avarie survenue dans la voûte de la basse nef, précisément au droit de l'arcade sépulcrale. Cette avarie, encore aujourd'hui parfaitement visible, est antérieure aux travaux de remaniement des sacristies. En effet, l'arc doubleau s'était cassé ; il ne fut pas repris, mais simplement soutenu par le mur de refend qui servit à clore les nouvelles sacristies et l'enfeu fut détruit et muré pour augmenter la résistance du mur extérieur. Or cette dislocation résultait uniquement, comme il est facile de le voir, du tassement du pilier de la grande nef recevant l'arc doubleau malade ; le muraillement de l'enfeu était donc inutile et fut une bien regrettable faute.

Mais notre désaccord avec La Mure devient plus grave à propos des raisons, vraiment trop *transmarines*, qu'il apporte pour expliquer la représentation de l'Agneau sur le couvercle du sarcophage.

Elle indiquerait selon lui la sépulture qu'avait eue Guy III, mari de notre comtesse, à Acre en Palestine, dans une église dédiée au précurseur saint Jean-Baptiste et appartenant aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : l'Agneau pascal étant, dit-il, l'ordinaire ornement des sépultures dans ces églises.

Que cet emblème ait été gravé sur le tombeau du comte dressé dans cette église de Saint-Jean de Jérusalem, cela se comprendrait, étant admis l'usage invoqué et en supposant que l'Agneau, tel qu'il est représenté, soit bien celui que l'iconographie donne pour attribut au Précurseur. Mais il n'en saurait être de même, cela est évident, pour Alice de Suilly, sa femme, morte vingt ans plus tard, et qui fut inhumée dans une église du pays de Forez, desservie par des moines cisterciens et placée sous la protection de l'archange saint Michel.

Et d'ailleurs, est-ce bien un Agneau pascal qui est sculpté sur notre croix de la Bénisson-Dieu ?

La part de l'Agneau est fort considérable dans le symbolisme chrétien. Aux temps des persécutions lorsque la discipline du secret est en vigueur, il est, comme l'Ἰχθύς, le poisson, un des emblèmes ordinaires et mystérieux du Sauveur. Crucifix des premiers chrétiens, c'est l'Agneau victime, figure de l'Agneau de l'Exode dont le sang imprégne la branche d'hysope, pour marquer du *tau* céleste les maisons des élus (1). C'est l'Agneau Eucharistique, souvenir de l'Agneau pascal mangé par les Hébreux à la sortie d'Egypte. C'est aussi, et le plus souvent, le symbole gracieux et tendre du Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. C'est enfin le fidèle lui-même; et les brebis, ce sont les apôtres et aussi les fidèles (2).

---

(1) Exode, chap. XII, v. 6, 7, 13, 22.

(2) Pour l'application aux fidèles du symbole de la brebis et de celui de l'agneau, voir : *Dict. des antiquités chrét.*, par l'abbé Martigny, p. 21 ; — *Iconographie chrét.*, par Didron, p. 334 et suivantes ; — *Les sarcophages chrétiens d'Arles*, par E. Le Blant, pl. IX. — Sans parler des preuves par les monuments des premiers siècles, la persistance de ce symbole en plein moyen-âge est indiquée par Guill. Durand. *Rational*, liv. I, chap. III.

A la fin du VII[e] siècle, après la paix définitive rendue à l'Église, cette allégorie trop en faveur paraît abusive et dangereuse, et le concile *in Trullo* décrète qu'à l'avenir la figure humaine du Christ sera substituée à l'image du « vieil Agneau. » A dater de cette époque, on le retrouve encore souvent, soit couché aux pieds du Sauveur, soit figuré au revers des croix portatives (1) ; mais dès le X[e] siècle son type en tant qu'Agneau divin est invariablement fixé (2). L'iconographie l'entoure des attributs de la divinité et de la victoire, du nimbe et de la croix à étendard dite de résurrection. Le haut moyen-âge, comme le remarque le P. Cahier, n'a plus le culte des symboles tendres, il a surtout le sentiment de la grandeur. Et plus encore que l'Agneau Eucharistique, dont le sang jaillit dans le calice ou s'écoule par les cinq ruisseaux qui figurent les cinq plaies du crucifié, il aime à représenter l'Agneau triomphateur qui devient en blason l'Agneau pascal, parce que Pâques est l'anniversaire du jour ou éclate la puissance de l'Homme-Dieu (3).

Donc, plus d'Agneau victime sans l'effusion du sang ; plus d'Agneau pascal sans la croix à bannière ; et pour tous deux toujours et nécessairement le nimbe crucifère, marque de la divinité.

Cette présence du nimbe est non moins obligatoire pour l'Agneau Dieu présenté par le Précurseur

---

(1) La fameuse croix-reliquaire de Velletri porte au revers un Agneau émaillé, sans nimbe ni bannière. On la date du VIII[e] siècle.

(2) L'incertitude qui règne jusqu'à cette époque dans la représentation de l'Agneau divin ne se montre nulle part avec plus d'évidence que sur les mosaïques de l'église des saints Cosme et Damien à Rome, où se voit l'agneau alternativement nimbé et non nimbé.

(3) *Nouveaux mélanges d'archéologie*, par les PP. Cahier et Martin.

et devenu son attribut. Elle se retrouve dans tous les monuments de sculpture ou de peinture, dans les vignettes des manuscrits, dans les vitraux des cathédrales, dans les objets du culte. Et les infractions, rares d'ailleurs, à ce canon iconographique sont plus apparentes que réelles, au moins jusqu'au XV^e^ siècle, jusqu'à l'invasion du naturalisme et de la fantaisie détruisant peu à peu la servitude où étaient retenus les peintres (1). C'est ainsi qu'une lettre historiée d'un manuscrit du XIII^e^ siècle appartenant à l'église de Saint-Victor-en-Roannais, représente l'Agneau divin porté par saint Jean-Baptiste, dépourvu du nimbe, mais inscrit alors dans une gloire circulaire à la façon d'une *imago clypeata*. Et cette même bizarrerie se voit dans une des statues de Chartres et sur un fer à hostie de la collection du P. Ladislas (2).

Au XVI^e^ siècle, à Brou, l'Agneau Dieu perd non-seulement le nimbe mais tout caractère hiératique, à ce point que le peintre se voit contraint de rappeler la sévérité du symbole par l'inscription : *Ecce Agnus Dei*, posée sur une banderolle (3).

Enfin, à ces premières heures de la Renaissance, les arts, se sécularisant, s'affranchissent de plus en plus des règles de l'iconographie sacrée, et Jean Van Eyck lui-même se met en tête des indépendants

---

(1) Le concile de Nicée en donne la mesure : « On ne « peut accuser les peintres d'erreurs ; l'artiste n'invente rien. « C'est par les antiques traditions qu'on le dirige ; sa main « ne fait qu'exécuter. L'invention et la composition du tableau « appartiennent aux Pères..... » Emeric David. *Hist. de la peinture au moyen-âge*. Voir ce qu'il dit de ce droit qu'exerçaient les évêques et les abbés pour diriger les peintres dans la composition des sujets religieux.

(2) Musée eucharistique de Paray-le-Monial.

(3) Didron. *Iconographie chrétienne*.

en supprimant, dans son célèbre tableau de l'Adoration de l'Agneau, l'attribut obligé de la divinité.

Mais pour en revenir à l'époque qui nous intéresse, le XIII[e] siècle pas plus que le haut moyen-âge n'a permis en matière de symbolisme la tolérance ou la confusion. Et quand le nimbe manque à l'Agneau, comme à Velletri, comme sur les anciennes croix stationnales, comme sur le sarcophage de la Bénisson-Dieu, on peut être assuré qu'il n'y a plus là le type légal du Dieu-Sauveur, et que l'Agneau a repris son autre signification antique d'emblème de l'élu et du fidèle.

Sous ce deuxième sens, comme le constate M. l'abbé Martigny, il devient une formule d'éloge pour les morts et pour cette raison figure sur les tombeaux comme symbole de douceur et d'innocence.

C'est l'explication que nous donnerons de sa présence à la Bénisson-Dieu, car il était assurément à sa place sur le cercueil de la pieuse et triste veuve du comte Guy III, belle-fille du dévot fondateur de l'église abbatiale où elle voulut, elle aussi, habiter après sa mort.

Nous avons montré quelles circonstances curieuses ont amené la conservation au XVII[e] siècle, et en dernier lieu la découverte du seul débris que nous possédions du monument funéraire construit en 1223 pour Alice de Suilly. Si cette précieuse épave est enfin et définitivement sauvée, il en faut rendre grâce à l'empressement éclairé de M. l'architecte Selmersheim, inspecteur général des Monuments historiques, au zèle de M. Chetard, architecte d'arrondissement et de M. l'entrepreneur Robin, à la bienveillance parfaite du si vénérable curé M. Coquard, qui continue les intelligentes traditions de M. l'abbé Dard, le premier historien de la Bénisson-Dieu, au bon vouloir et à la complaisance des au-

torités locales. Ce sarcophage de notre comtesse de Forez est maintenant déposé tout à côté de la belle plate tombe d'Humbert de l'Espinace. Espérons que les dalles tumulaires des deux abbesses Louise Houel de Morainville et Marie-Thérèse de Jarente pourront être prochainement relevées et installées, elles aussi, dans la petite chapelle-musée, à côté des autres témoins matériels si précieux de la grandeur historique de notre antique abbaye.

Découverte d'une inscription antique à Chagnon. — Communication de MM. Félix Thiollier et Testenoire-Lafayette.

M. Félix Thiollier fait hommage à la Société du moulage en plâtre d'une inscription romaine très intéressante, qui vient d'être découverte à Chagnon, canton de Rive-de-Gier, dans le voisinage de l'aqueduc antique destiné à amener les eaux du Gier à Lyon.

Voici l'historique de cette découverte. Le 27 avril dernier, les terrassiers employés à la construction du nouveau chemin vicinal de Chagnon à Saint-Romain-en-Jarez rencontrèrent, en abattant le talus supérieur de ce chemin, en un point situé à 300 mètres environ au N.-O. du village, sur la rive droite de la Durèze et à quelques mètres au dessous de l'ancien chemin, une pierre de grès, plate, rectangulaire, couchée presque horizontalement et dont la face tournée vers le sol était couverte de caractères que ne purent déchiffrer les inventeurs. Ceux-ci firent mieux : ils s'abstinrent de la mutiler, et une note insérée au journal la *Loire républicaine* fit connaître qu'une inscription *en lettres latines, romaines et grecques,* venait de revoir le jour à Chagnon.

Cette indication pouvait laisser des doutes sur la

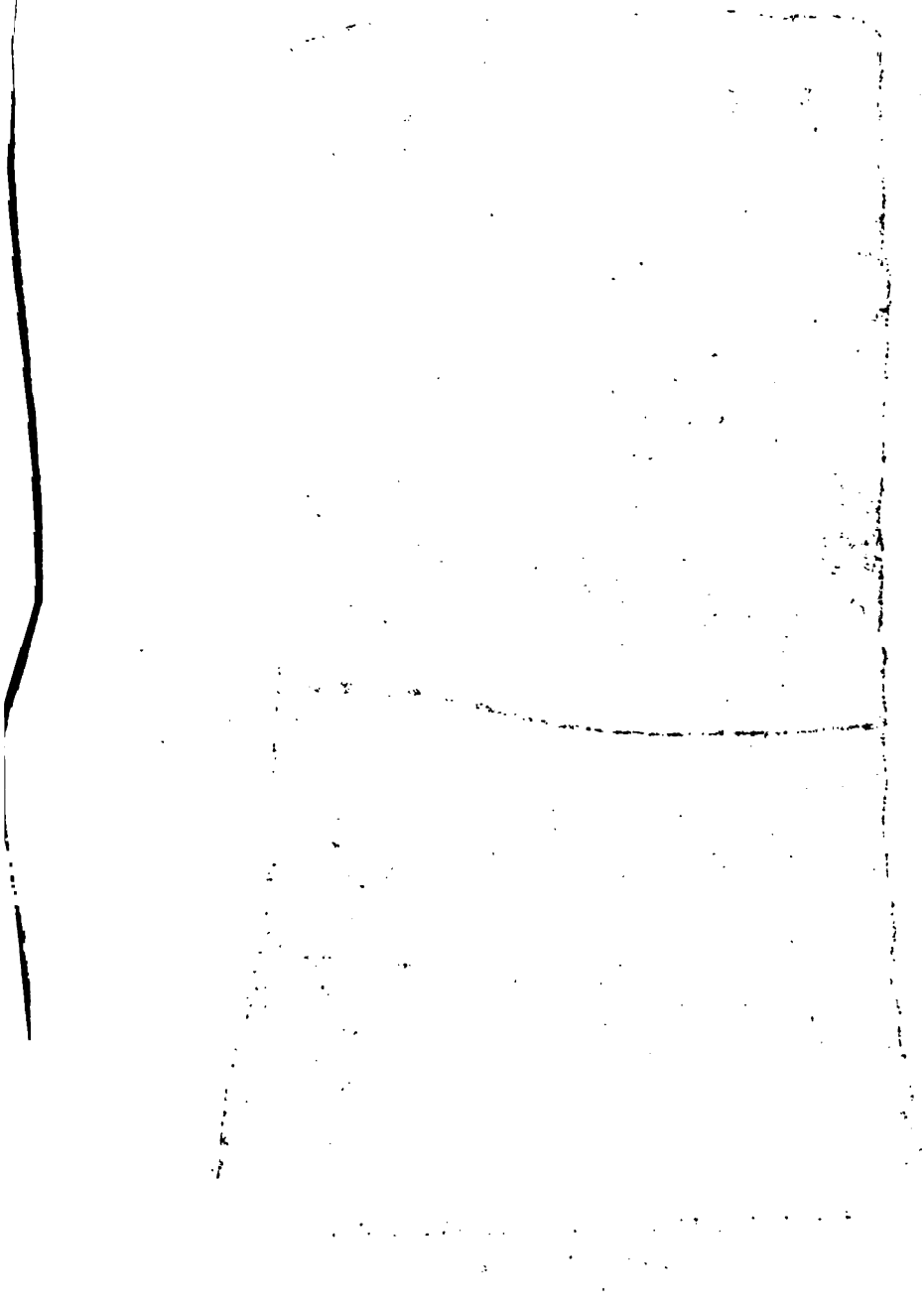

Inscription découverte à Chagnon (Loire)
le 27 avril 1887.

valeur du monument épigraphique signalé. M. Auguste Chaverondier, le savant et zélé archiviste du département, ne crut pas néanmoins devoir la négliger; il voulut bien prévenir M. Thiollier, l'engagea à venir sur les lieux et, le dimanche 1er mai, tous deux se rendaient à Chagnon avec M. Cros, employé aux archives départementales, et M. Thiollier fils.

La pierre était restée à la même place où elle avait été découverte. M. Thiollier l'a photographiée et, grâce au concours aussi gracieux qu'empressé des habitants du village, il a pu mener à bien la longue et laborieuse opération d'un estampage en papier susceptible de fournir un bon moulage en plâtre. Le résultat combiné de ces deux opérations a même permis de mieux lire certaines lettres liées de la fin des lignes, où quelques parcelles de gravier adhéraient encore à ce moment.

M. Chaverondier a annoncé l'importante découverte qui venait d'être faite et publié le texte de l'inscription dans une courte notice insérée dans le *Mémorial de la Loire* du 2 mai et la *Loire Républicaine* du 3, et tirée à part le même jour, avec note rectificative (imprimerie Théolier, 2 pages in-8°).

Ce texte est ainsi conçu :

EX AVCTORITATE
IMP CAES TRAIA
NI HADRIANI
AVG NEMINI
ARANDI SER
ENDI PANG
ENDIVE IVS

EST INTRA ID
SPATIVM AG
RI QVOD TVTE
LAE DVCTVS
DESTINATVM
EST

Le dernier T et l'E d'AVCTORITATE, le T et l'R de TRAIANI et d'INTRA, l'N et l'I final d'HADRIANI, le second T et l'E de TVTELAE sont liés.

Ex auctoritate imperatoris Cœsaris Trajani Hadriani Augusti, nemini arandi, serendi, pangendive jus est intra id spatium agri quod tutelæ ductus destinatum est.

Traduction de M. Chaverondier : « Par ordre de l'empereur César Trajan Hadrien Auguste, personne n'a le droit de labourer, de semer ou de planter dans cet espace de champ qui est destiné à la protection de l'aqueduc. »

Les dimensions très approximatives de la pierre, qui n'est pas taillée fort régulièrement, sont : hauteur, 1m 58, compris 0m 50 de socle ; largeur, 0m 62, dont 0m 56 pour l'inscription qui est entourée d'un cadre en saillie ; épaisseur, 0m 20.

M. Thiollier fait passer sous les yeux des membres présents une photogravure de l'inscription exécutée d'après son cliché. Il met la planche à la disposition de la Société, pour le *Bulletin*.

Il donne enfin communication des passages suivants d'une lettre que M. Héron de Villefosse a bien voulu lui écrire, en réponse à l'envoi d'une épreuve de la photographie qu'il a faite sur l'original :

« Paris, le 7 mai 1887.

« Monsieur et cher confrère,

« La *tutela aquæductus* est connue par d'autres textes. Voici une inscription de Pola, en Istrie, mentionnant la *tutela aquæ* :

« *Corpus Inscriptionum latinarum*, V, n. 47.

« Polæ reperta a. 1831, dum area amphitheatri expurgatur. Extabat in musæo usque ad annum 1857, quo inde sublata est et collocata supra portam Joviam.

L · MENACIVS · L · F · VEL
PRISCVS
EQVO · PVB · PRAEF · FABRVM · AED
IIVIR · IIVIR · QVINQ · TRIB · MIL
FLAMEN · AVGVSTOR · PATRON · COLON
AQVAM · AVG · INSVPERIOREM
PARTEM · COLONIAE · ET · IN · INFERIOREM
INPENSA · SVA · PERDVXIT · ET · IN · TVTELAM
EIVS DEDIT HS CCCC

« Frontin (c. 126) parle d'une zone neutre qui doit rester libre autour des aqueducs, et il ajoute que cette zone a été établie à cause des gens qui « aditus *ad tutelam* præcludebant ».

« Une inscription du midi de l'Italie (C. I. L., X, 444) mentionne une donation de terres faite à un collège de Silvain, « ad cultum, *tutelam* que et « sacrificia in omne tempus posterum ».

« Vous avez mis la main sur un texte très intéressant, gravé sous Hadrien, entre les années 117

et 138, et qui mérite d'être illustré par un bon commentaire: il y a là de quoi faire une très jolie dissertation.

« Agréez, etc.,

« A. HÉRON DE VILLEFOSSE ».

M. Vincent Durand fait remarquer que le mot *tutela*, outre le sens de *protection*, a aussi celui d'*entretien* d'un ouvrage d'art : l'expression, *service de l'aqueduc*, ne serait peut-être pas une traduction bien littérale, mais elle rendrait assez fidèlement. en l'espèce, le sens complexe du mot latin.

M. le Président félicite et remercie M. Thiollier.

M. Testenoire-Lafayette ajoute les explications suivantes au sujet de la découverte de Chagnon :

Dans les trois ouvrages spéciaux sur l'aqueduc du Gier à Lyon (1), on ne trouve mention d'aucune inscription qui y soit relative, et l'érudit M. Chaverondier n'en connaît aucune, ni pour cet aqueduc, ni pour les deux autres qui amenaient les eaux à Lugdunum.

Cette découverte a donc une véritable importance, et elle est faite sur un point particulièrement intéressant.

L'aqueduc du Gier à Lyon traversait la vallée de la Durèze à 1500 mètres environ en aval et au sud-est du village de Chagnon, au moyen d'un siphon

---

(1) DELORME : *Recherches sur les aqueducs de Lyon construits par les Romains* ; Lyon, 1760.

ALEXANDRE FLACHERON, architecte : *Mémoire sur trois anciens aqueducs qui amenaient à Lyon les eaux du Mont-d'Or, de la Brevenne et du Gier* ; Lyon, 1840.

PAUL DE GASPARIN, ancien ingénieur des ponts et chaussées. *Reconnaissance de l'aqueduc romain qui amenait à Lyon les eaux de la vallée du Gier.* Mémoires de l'académie de Lyon, classe des sciences, t. VI, 1856, pp. 202 à 239.

composé de huit ou dix tuyaux de plomb (1). Le réservoir de chasse d'où partaient ces tuyaux existe encore, ainsi que les restes du pont-aqueduc qui les soutenait au-dessus du ruisseau, et dont l'extrados est à 82 mètres au-dessous de la sole du réservoir (2). Il ne reste plus rien du réservoir de fuite dans lequel ce siphon versait les eaux, sur l'autre bord de la vallée, sous le village de Saint-Genis-Terrenoire. M. de Gasparin (3) dit qu'on ne trouve dans l'antiquité aucun exemple, sur une grande échelle, d'une construction de cette nature, si ce n'est à Constantinople, dans les aqueducs de Bourgas construits en 527.

Mais ce n'est pas à cette ligne principale de l'aqueduc qu'il faut rapporter l'inscription de Chagnon. Le point où elle a été trouvée en est éloigné d'environ 1800 mètres, et il existe très près de ce point des vestiges d'une autre conduite d'eau. L'autre côté de la vallée, c'est à dire la rive gauche de la Durèze, présente aussi des restes d'une conduite d'eau et un souterrain paraissant avoir servi à cet usage.

Quelle était la destination de cette double conduite d'eau, qui remontait de l'un et de l'autre côté de la Durèze, sur une longueur de plusieurs kilomètres? M. de Gasparin (4) pense qu'elles devaient amener aux deux réservoirs de l'aqueduc principal les eaux de la Durèze et de ses affluents.

L'inscription de Chagnon vient appeler l'attention des archéologues sur cette question et sur d'autres non moins intéressantes qui se rattachent à la construction du grand aqueduc romain, et que

---

(1) V. le plan de ce réservoir dans le mémoire de M. Flacheron, planche III, fig. 1.
(2) De Gasparin, p. 212.
(3) *Ibid.*, p. 206.
(4) De Gasparin, pp. 214, 215.

l'étude de sa traversée sur la vallée de la Durèze peut élucider. Le moment de cette découverte est opportun pour poser ces questions. Afin qu'elles soient plus facilement comprises, on joint à la présente note une copie du plan annexé au mémoire de M. de Gasparin, pour la partie supérieure de l'aqueduc, depuis sa prise dans le Gier, jusqu'à la limite des départements de la Loire et du Rhône.

On remarquera, dans la vallée de la Durèze ou de Chagnon, le tracé du siphon qui la traversait et celui des deux conduites latérales au ruisseau.

M. de Gasparin a indiqué par le signe : | : cinq points où il a constaté les restes de ces conduites, deux sur celle de la rive droite et trois sur celle de la rive gauche. L'inscription a été trouvée à peu près à moitié distance entre le village de Chagnon et le point : | : le plus rapproché. L'endroit où elle était enfouie est certainement très près de la conduite ; mais comme cette conduite n'a pas été rencontrée là, et que la pierre était renversée, on ne peut rien conclure de précis quant à la largeur de la bande de protection dont cette pierre indiquait la limite.

Le plan de M. de Gasparin porte une ligne ponctuée à peu près parallèle à l'aqueduc principal et interrompue vers le passage des ruisseaux ; cette ligne ponctuée porte l'indication, « *tranchées supérieures* ». M. de Gasparin (1), au moyen de nivellements soigneusement faits, a retrouvé les vestiges de cette tranchée, sur beaucoup de points où elle n'était plus apparente à la surface du sol, mais à partir seulement de la Varizelle, près de la naissance du grand aqueduc, jusqu'au delà du vallon de la Durèze ; il ne l'a plus rencontrée entre ce

(1) De Gasparin, pp. 213, 214.

dernier point et Lyon. Cette tranchée est tout à fait distincte des deux conduites de la vallée de Chagnon. M. de Gasparin (1) voit là un tracé primitif d'essai pour le grand aqueduc, tracé auquel on aurait renoncé parce que ce système de canal, suivant les sinuosités des vallées, aurait doublé la longueur totale de l'ouvrage.

D'autre part, pour traverser directement les vallées par un aqueduc à niveau continu, il aurait fallu d'immenses ponts ; celle de l'Iseron aurait exigé des arceaux de 140 mètres de hauteur, prolongés sur une étendue de 3.000 mètres, ce qui aurait été impraticable (2).

C'est après ces tâtonnements, dont on ne retrouve plus de traces entre Saint-Genis-Terrenoire et Lyon, que les ingénieurs romains auraient déterminé le plan définitif de l'aqueduc et employé le système des siphons. Le réservoir de Chagnon aurait été ainsi « une véritable machine à expériences », tandis que « le réservoir de Soucieu près de Lyon est une œuvre d'art faite en connaissance de cause (3). »

D'autres auteurs estiment que ces tranchées supérieures étaient « des travaux destinés à protéger « le canal contre les érosions des eaux pluviales », et encore que ces tranchées et les deux conduites latérales à la Durèze ont remplacé, à des époques postérieures et de décadence, des ponts-aqueducs et d'autres travaux d'art tombés en ruines.

Quoiqu'il en soit de ces diverses opinions, les travaux romains dans la vallée de Chagnon et l'inscription qui vient d'y être trouvée peuvent donner lieu à des dissertations intéressantes.

---

(1) *Ibid.*, p. 215.
(2) *Ibid.*, p. 205.
(3) *Ibid.*, p. 218.

Voici des points que cette découverte pourrait rendre certains :

La pierre où cette inscription est gravée est une borne servant à délimiter une bande de terrain destinée à protéger, non l'aqueduc principal, mais la conduite accessoire établie sur la rive droite de la Durèze ;

Cette conduite, et par conséquent l'aqueduc principal, fonctionnaient sous l'empereur Hadrien (117-138 de J.-C.).

Les questions suivantes pourront être éclaircies par des études plus approfondies et de nouvelles recherches.

Quelle était la largeur de la bande de protection ?

Quelle était la destination des tranchées supérieures constatées par M. de Gasparin ?

Les deux conduites latérales au ruisseau de la Durèze amenaient-elles les eaux de cette vallée au grand aqueduc du Gier ?

Et plus généralement, ce grand aqueduc recevait-il les eaux du Langonan, du Janon, et même, comme le disent d'anciens auteurs, celles du Furan par une tranchée souterraine, sous le château de Rochetaillée ?

Aux épigraphistes, et particulièrement à notre éminent collègue, M. Allmer, reste dévolu le soin de rapprocher l'inscription de Chagnon des autres monuments similaires et des textes relatifs aux anciens aqueducs.

La séance est levée.

Le Président,
C^te^ DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice 1886.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4300 »	4830 »	4590 »	240 »
2. id. à 15 fr.	1100 »	1245 »	1200 »	45 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société	10 »	36 50	3 50	33 »
Total	5610 »	6311 50	5993 50	318 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Payements effectués	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire	800 »	800 »	800 »	» »
2. Frais de bureau et port d'imprimés	500 »	344 90	344 90	» »
3. Entretien de la salle	100 »	56 05	56 05	» »
4. Chauffage	120 »	104 10	104 10	» »
5. Indemnité au concierge	100 »	100 »	100 »	» »
6. Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*	3000 »	4328 95	4328 95	» »
7. Achat de livres et abonnements, reliures	400 »	193 35	193 35	» »
8. Fouilles	200 »	38 65	38 65	» »
9. Frais d'encaissement	100 »	105 30	105 30	» »
10. Imprévu	290 »	141 80	141 80	» »
Total	5610 »	6213 10	6213 10	» »

BALANCE.

Recettes	5993 50
Dépenses	6213 10
Excédant de dépenses	**219 60**

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1885.	766 25	766 25	766 25	» »
2. Produit de 10 cotisations amorties à 300 francs	3000 »	3000 »	3000 »	» »
3. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	300 »	360 »	210 »	150 »
4. Restes à recouvrer sur divers	316 50	300 »	100 »	200 »
Total.....	4382 75	4426 25	4076 25	350 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Payements effectués	Restes à payer
1. Restes à payer. Solde des comptes Théolier, Charrérau, Huguet	2582 20	2582 20	2582 20	» »
2. Catalogue	1000 »	» »	» »	» »
3. Achat de jetons....	800 »	35 »	35 »	» »
Total.....	4382 20	2617 20	2617 20	» »

BALANCE.

Recettes	4076 25
Dépenses	2617 20
Excédant de recettes.....	1459 05

Résultat général de l'exercice 1886.

Recettes ordinaires.....	5993 50	
Recettes extraordinaires.....	4076 25	10069 75
Dépenses ordinaires.....	6213 10	
Dépenses extraordinaires	2617 20	8830 30
Excédant total de recettes à porter au budget additionnel de 1887.....		1239 45

ANNEXE N° II.

Budget additionnel de 1887.

Recettes.

1.	Excédant de recettes de l'exercice 1886.....	1239 45
2.	Restes à recouvrer sur cotisations arriérées.	435 »
3.	id. sur divers.....	233 »
	Total...	1907 45

Dépenses

1.	Frais d'impression.....	1200 »
2.	Supplément de traitement du bibliothécaire.	400 »
3.	Divers.....	307 45
	Total...	1907 45

BALANCE.

Recettes.....	1907 45	
Dépenses.....	1907 45	
Excédant.....	»	»

ANNEXE N° III.

Budget ordinaire de 1888.

Recettes

1.	Cotisations à 30 francs.....	4800 »
2.	id. à 15 francs.....	1200 »
3.	Subvention de la ville de Montbrison.....	200 »
4.	Vente de publications éditées par la Société.	10 »
	Total...	6210 »

Dépenses.

1.	Traitement du bibliothécaire.....	1200 »
2.	Frais de bureau et port d'imprimés.....	500 »
3.	Entretien de la salle.....	100 »
4.	Chauffage.....	120 »
5.	Indemnité au concierge.....	120 »
6.	Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*.....	3000 »
7.	Achats de livres, abonnements, reliures....	300 »
8.	Fouilles.....	100 »
9.	Frais d'encaissement.....	120 »
10.	Achat de jetons.....	350 »
11.	Imprévu.....	300 »
	Total...	6210 »

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Assier de Valenches (Emmanuel d'): Panneau sculpté et peint portant un écu *parti, au* 1er *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois billettes du même; au* 2e, *de gueules semé de fleurs de lis d'or brochant sur une épée mise en pal de sable, garnie d'or, à la bordure d'argent.* Supports, deux sirènes. L'écu paraît avoir été repeint dans les temps modernes.

Longueur, 1m 03, largeur, 0m 33. Bois chêne.

Bertrand (Alfred), vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier:

1° Déesse Abondance. Statuette originale trouvée à Saint-Pourçain-sur Besbre (Allier).

Hauteur, 0m 155. Terre et engobe blancs. La tête manque.

2° Vénus. Statuette originale trouvée à Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier).

Hauteur, 0m 175. Terre et engobe blancs.

3° Déesse-mère assise, portant deux enfants. Statuette originale trouvée à Toulon-sur-Allier (Allier).

Hauteur, 0m 14. Terre et engobe jaunes.

4° Bélier accroupi. Original trouvé à Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier).

Hauteur, 0m 09. Terre blanche et engobe jaune.

5° Moule d'une tête encapuchonnée, partie postérieure. Original trouvé à Toulon-sur-Allier (Allier).

Hauteur, 0m 07. Terre jaunâtre.

Moulages en plâtre d'originaux trouvés dans des officines antiques, à Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier):

6° Bacchus, en pied, tenant de la main droite un vase en forme de gourde et retenant son vêtement de la gauche. La tête et les pieds manquent.
Hauteur, 0m 15.

7° Cybèle, buste coiffé de la couronne symbolique.
Hauteur, 0m 18.

8° Vénus nue, en pied, dans une élégante niche à fronton triangulaire.
Hauteur, 0m 17.

9° Vénus pudique nue, en pied.
Hauteur, 0m 16.

10° Femme drapée, en pied, portant un bélier.
Hauteur, 0m 18.

11° Guerrier ou lutteur, ceint d'une écharpe et la jambe gauche chaussée. La tête et les bras manquent.
Hauteur, 0m 12.

12° Personnage imberbe, en pied, vêtu d'une longue tunique à manches et d'un capuchon, tenant un objet de la main gauche.
Hauteur, 0m 12.

13° Personnage imberbe, en pied, vêtu d'une tunique courte, coiffé d'un capuchon et tenant un petit objet de la main gauche.
Hauteur, 0m 16.

14° Personnage imberbe, en pied, amputé du bras gauche et vêtu d'une longue tunique.
Hauteur, 0m 17.

15° Personnage imberbe, en pied, portant un long vêtement avec capuchon et tenant des deux mains une sorte de corbeille.
Hauteur, 0m 14.

16° Personnage imberbe, en pied, vêtu d'une tunique longue à grandes manches et coiffé d'un capuchon.
Hauteur, 0m 15.

17° Personnage barbu, en pied, vêtu d'une tunique et d'un élégant capuchon rabattu, sur un pied carré.
Hauteur, 0m 15.

18° Le même sujet, sur un pied arrondi.
Hauteur, 0m 145.

19° Groupe de six figures nues, en pied, de différentes grandeurs.
Hauteur, 0m 24.

20° Tête de femme, à chevelure en diadème.
Hauteur, 0m 075.

21° Cheval bridé avec selle sur le côté droit. Les extrémités des jambes manquent.
Hauteur, 0m 10.

22° Corps d'un cheval harnaché à la romaine, partie antérieure. Les jambes manquent.
Hauteur, 0m 11.

23° Corps d'un cheval bridé. Les jambes manquent.
Hauteur, 0m 07.

24° Sanglier. L'extrémité des jambes manque.
Hauteur, 0m 085.

Moulages en plâtre d'originaux trouvés dans des officines et nécropoles antiques, à Vichy (Allier) :

25° Femme à chevelure en diadème. Buste.
Hauteur, 0m 12.

26° Pédagogue ou légiste caricaturé.
Hauteur, 0m 10.

27° Tête de personnage, à coiffure nattée.
Hauteur, 0m 08.

28° Corps d'un lion. Les extrémités des jambes manquent.
Hauteur, 0m 14.

29° Lièvre.
Hauteur, 0m 065.

30° Vase avec anse, imitant un canard.
Hauteur, 0m 07.

31° Vase avec anse, imitant un oiseau.
Hauteur, 0m 075.

Moulages en plâtre d'originaux trouvés dans des officines antiques, à Toulon-sur-Allier (Allier) :

32° Déesse-mère assise tenant un enfant.
Hauteur, 0m 19.

33° Buste de femme drapée dans un médaillon rond.
Diamètre, 0m 175.

34° Personnage masculin en pied, le haut du corps drapé.
Hauteur, 0m 18.

35° Personnage masculin en pied, portant un vêtement court avec pèlerine et tenant un instrument de musique.
Hauteur, 0m 17.

Moulages en plâtre d'originaux trouvés dans une nécropole antique, à Varennes-sur-Allier (Allier):

36° Vase ou objet figurant un personnage sur un lit de table.
Hauteur, 0m 13.

37° Rhyton figurant une tête de femme.
Hauteur, 0m 09.

38° Personnage vêtu à demi-couché. Moulage d'un bronze antique, trouvé à Marmagne (Cher).
Hauteur, 0m 04.

39° Moulage en plâtre d'une statuette de Pierre II de Bourbon agenouillé, provenant de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambault (Allier).

Hauteur, 0m 29.

Boullier (Auguste), son ouvrage: *Un roi et un conspirateur. Victor-Emmanuel et Mazzini, leurs négociations secrètes et leur politique, suivi de Bismarck et Mazzini d'après des documents nouveaux.* Paris, Plon, 1885, in-12.

Chevalier (l'abbé Ulysse), ses œuvres: *Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné de* 1361 *à* 1369, *publié d'après l'original des archives de la Préfecture de l'Isère.* Romans. (R. Sibillat André), s. d., in-8°.

— *Itinéraire des dauphins de la troisième race. Anne et Humbert Ier, Jean II, Guigues VII et Humbert II* (1282-1355). Valence, (Jules Céas et fils), 1887, in-8°.

Chevalier (l'abbé Ulysse) et Giraud (Paul-Emile), leur ouvrage: *Le Mystère des trois Doms, joué à Romans en MDIX, publié d'après le manuscrit original avec le compte de sa composition, mise en scène et représentation, et des documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné du XIVe au XVIe siècle.* Lyon, Auguste Brun, 1887, in-4°.

Guillemot (Antoine), son ouvrage: *Documents inédits sur Vollore.* Charleville, C. Colin, 1886, in-8°.

Lachmann (Emile), compositeur de musique à Montbrison, trois de ses œuvres musicales:

— *Menuet en sol, op.* 171, 2e édition, pour piano. Lyon, Paul Clot; Paris, Durand-Schœneverk; s. d., in-4°.

— *Menuet hongrois, op.* 177, pour *orchestre-octuor*, ou *quatuor* (cordes) *ad libitum.* Paris, Parvy, s. d., in-8°.

— *Veille de fête, retraite hongroise, op.* 178 ; transcription pour harmonie par Th. Dureau, directeur de l'Ecole nationale de musique de Saint-Etienne. Paris, Evette et Schæffer, s. d., in-4° oblong.

Lefebvre (Gustave), bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond, son ouvrage : *La Capucinade, poème épique en quatre chants, composé et publié en* 1792, *réédité avec une introduction et des notes.* 2e édition. Saint-Chamond, A. Poméon, 1886, in-12.

— *Catalogue alphabétique de la bibliothèque de la ville de Saint-Chamond. Partie de la ville.* Saint-Chamond, (A. Poméon), 1885, in-8°.

— *Catalogue alphabétique de la bibliothèque de la ville de Saint-Chamond. Partie Dugas-Montbel.* Saint-Chamond, (A. Poméon), 1885, in-8°.

— Savel (J.-A.) : *Mariage de Jean et Tuainon, poèmoue en patuai de San-Chamoue.* Saint-Chamond, s. d., in-12.

Mayol de Lupé (comte de) ; Terris (Jules de) : *Les évêques de Carpentras. Etude historique.* Avignon, Seguin frères, 1886, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des Savants.* Février-juillet 1887.

Haureau (B.) : Les statues de Diane à Délos. — Maury (Alfred) : La tactique au XIIIe siècle.

— *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. Chéruel, membre de l'Institut.* Tome IV. Janvier-décembre 1651. Paris, imp. nat., 1887, in-4°.

— Charmes (Xavier) : *Le Comité des travaux historiques. (Histoire et documents).* Paris, imp. nat., 1886, 3 vol. in-4°.

— *Le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer dite intérieure, devant le Congrès de Blois.*

(Extrait du *Compte-rendu de la 13e session de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenue à Blois en* 1884. Paris, (Chaix), 1885, in-8°.

Monery (Louis), sa notice : *Les vues roannaises d'Etienne Martellange.* (Extrait du *Roannais illustré*, décembre 1886). Roanne, (Abel Chorgnon), 1887, in-4°.

Périer : Plan géométral d'un tènement de maisons et jardins sis à Montbrison et limité au N.-E. par la rue tendant de la porte Saint-Jean à l'Archiprévore, à l'O. par la rue Simon Boyer et la place Chenevoterie, au S. par la rue Punctis et la rue Saint-Jean. Matthieu, expert. — 31 mai 1777.

Mss. Papier. — Longueur 0m 94, hauteur 0m 41.

— Plan feudiste du tènement ci-dessus délimité, où sont identifiées diverses réponses extraites : 1° des terriers du Roi signés de Lorme 1325, *Petri* 1366, Manillier 1390, Fournier 1414, Tiollier 1457 à 1459, Durantet 1492 à 1494, Thoinet 1679, etc.; 2° des terriers du Chapitre signés *Podii* 1390, Pomerol 1444, Nicolaï 1486, Peronon 1491 à 1497, Perrusel 1565 à 1571, Pugnet 1576, Mazet 1584, Dupuy 1687-1688, etc. Matthieu, expert. — 31 mai 1777.

Mss. Papier. — Longueur 1m 55, hauteur 0m 41.

Pérot (Françis), sa notice bibliographique : *Le château de la Bastie et ses seigneurs, par M. le comte G. de Soultrait et M. F. Thiollier.* (Courrier de l'Allier, n° du 5 mars 1887).

— Son opuscule : *Archéologie préhistorique. Age du bronze. Notice sur deux moules en pierre à fondre les monnaies et sur un autre moule pour anneau.* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*). Moulins, (E. Auclaire), 1887, in-8°.

Rouméjoux (A. de), sa notice : *Daniel dans la*

fosse aux lions. A propos d'une sculpture de Charlieu. (Extrait du *Compte-rendu du Congrès archéologique de France,* session de 1885, à Montbrison). Caën, (Henri Delesques), 1886, in-8°.

Roustan (Paul) : Portail de Notre-Dame d'Espérance de Montbrison. Vue de face. Photographie gr. in-4°.

— Pierre sculptée trouvée à Dancé, figurant, croit-on, les armes et attributs du chanoine J.-M. de la Mure. Photographie in-4°.

Salardon (Pierre), employé des postes à Montbrison : Petit bronze de Constantin Ier le Grand, trouvé dans une propriété de famille, à L'Heurt, commune de Saint-Romain-le-Puy.

Cette pièce a été ainsi déterminée par M. Philippe Testenoire-Lafayette :

CONSTANTINVS MAX AVG

Son buste diadémé à droite.

℟. GLORIA EXERCITVS

Deux soldats casqués, debout, tenant chacun une haste et un bouclier ; entre eux, deux enseignes.

Société amicale des foréziens : *Diner forézien. Statuts de la Société. Assemblées générales. Petite chronique. Liste des sociétaires et adhérents.* Paris, (Chaix), 1887, in-8°.

Société française d'Archéologie : *Congrès archéologique de France. LIIe session. Séances générales tenues à Montbrison en* 1885. Paris, H. Champion, 1886, in-8°.

Sugny (comte de), son ouvrage : *Notice biographique sur le général de division comte de Sugny, premier inspecteur général de l'artillerie de la marine.* Paris, Henri Plon, 1863, in-8°.

— Archives anciennes du château de Genetines. L'inventaire de ces importantes et volumineuses archives sera publié ultérieurement.

Vachez (Antoine), ses notices: *Des* echea *ou vases acoustiques dans les théâtres antiques et les églises du moyen-âge.* (Extrait des *Mémoires du Congrès archéologique de Montbrison*, 1885). Caën, (Henri Delesques), 1886, in-8°.

— *Inscription antique de Néronde (Loire). Un* Messala *en Gaule.* (Extrait des *Mémoires du Congrès archéologique de Montbrison*). Caën, (Henri Delesques), 1886, in-8°.

Echanges.

Académie de Nimes : *Mémoires.* VIII[e] série, tome VIII. Année 1885.

Aurès : Nouvel essai de restitution de l'inscription antique des bains de la Fontaine de Nimes.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* N[os] 1-4. Janvier-avril 1887.

Jaloustre (Elie) : Histoire d'un village de la Limagne (Gerzat).

Académie d'Hippone : *Bulletin.* N° 22. 1[er] fascicule 1887.

Mélix (C.) : Sur quelques inscriptions néo-puniques. — Papier: Inscriptions nouvelles de la Tunisie et de la province de Constantine.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin*, 7[e] année. N[os] 1-3. Septembre 1886-février 1887.

Paradis (abbé Auguste): Eglises romanes du Vivarais. — Perrossier (Cyprien): Recueil des inscriptions chrétiennes du diocèse de Valence.

Ministère de l'Instruction publique : *Annuaire des*

bibliothèques et des archives pour 1887.

— *Bulletin des bibliothèques et des archives.* N° 3. Année 1886.

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par MM. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis.* 3e livraison, 1887.

— Comité des travaux historiques et scientifiques : *Bulletin archéologique.* Année 1886. Nos 3-4.

— — Section des sciences économiques et sociales : *Bulletin.* Année 1886.

Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions.* 8e année, tome XV. Nos I-2. Janvier-avril 1887.

Smithsonian Institution : *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution. To july* 1885 : *part.* I.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire : *Mémoires et procès-verbaux,* 1883-1885.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin archéologique.* Tome XIV. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1886.

Dumas de Rauly (Charles) : Etat somptuaire de la bourgeoisie et de la petite noblesse du XIIIe au XVIe siècle.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin.* 18e année, tome III. Nos 3-7. Mars-juillet 1887.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire : *Bulletin.* Décembre 1886-juillet 1887.

Société de Borda : *Bulletin.* 12e année, 1er et 2e semestres 1887.

Victor (Mgr), évêque d'Aire et Dax : Lettre à son clergé

relativement au programme des conférences ecclésiastiques pour les années 1887 et 1888.

Société d'émulation de l'Allier: *Bulletin.* Tome XVII, 3e et 4e livraisons. 1886.

— Catalogue du musée départemental de Moulins. 1885.

Société d'émulation de l'Auvergne: *Revue d'Auvergne.* 4e année, nos 1-9. Janvier-juin 1887.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme: *Bulletin.* 81e-82e livraisons. Avril-juillet 1887.

Brun-Durand: Mémoires d'Achille Gamon.

Société des Antiquaires de France: *Bulletin.* 1885.

— *Mémoires,* 5e série, tome VI. 1885.

Baye (J. de): Note sur des carreaux émaillés de la Champagne.

Société des Antiquaires de l'Ouest: *Bulletin.* 4e trimestre 1886, 1er et 2e trimestres 1887.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis: *Revue de Saintonge et d'Aunis.* VIIe volume, 2e et 3e livraisons. Avril-juillet 1887.

Maufras (E.): Archéologie. La nécropole de la Chapelle. — Article sur l'archéologie et l'épigraphie de Saintonge.

Société d'études des Hautes-Alpes: *Bulletin.* 6e année. Avril-septembre 1887.

— Guillaume (Paul): *Istoria Petri et Pauli. Mystère en langue provençale du XVe siècle, publié d'après le manuscrit original sous les auspices de la Société d'études.* Paris, Maisonneuve et Cie, 1887, in-8°.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône: *Mémoires.* Tome VII, 3e partie, 1886.

Société historique et archéologique du Maine: *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XX. 2e semestre 1886.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain : *Revue.* 1re-6e livraisons. Janvier-juin 1887.

Sainte-Claire (Frère Sébastien de) : Histoire du royal monastère de Brou, près Bourg-en-Bresse.

Société philomatique de Paris : *Bulletin.* 7e série, tome X. 1885-1886.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 6e année. Mars-juillet 1887.

Révérend du Mesnil : Les familles d'Escotay ou des Escottais. — Coste (A.) : Les d'Albon. Introduction de l'industrie cotonnière à Roanne.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVII, 6e livraison, 1886. Tome XLVIII, 1re et 2e livraisons 1887.

Guiffrey (Jules) : Inventaire des tapisseries du roi Charles VII vendues par les Anglais en 1422. — Havet (Julien) : Questions mérovingiennes. Les Chartes de Saint-Calais.

Bulletin monumental. 6e série, tome III, nos 1-3. Janvier-juin 1887.

Loi pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique. — [Marsy (comte de)] : Chronique. La Société de la Diana à Paray-le-Monial, Autun et Bibracte. — Nodet (H.) : Le château de Najac. Etude d'architecture militaire au XIIIe siècle.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, Tome XXV, 3e - 6e livraisons et tome XXVI, 1re livraison. Mars-juillet 1887

Revue archéologique. 3e série, tome IX. Mars-juin 1887.

Deloche : Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne (suite). — Guillemaud : Les inscriptions gauloises, nouvel essai d'interprétation. — Prost (Aug.) : Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule.

Revue du Lyonnais. 48e année, 5e série. Tome III, nos 2-6 et tome IV, n° 1. Février-juillet 1887.

Saint-Pulgent (abbé de) : Le château de la Bastie en Forez. Bibliographie. — Sanlaville (G.) : Bibliographie forézienne. — Vachez (A.) : L'amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay. — Valentin-Smith : Les fouilles de la vallée du Formans en 1862 (suite). — Vanel (J.-B.) : La peste à Saint-Genest-Malifaux.

Revue épigraphique du Midi de la France, nos 43-45. Janvier-juillet 1887.

Allmer (A.) : Inscription de Chagnon. Ordonnance de l'empereur Hadrien concernant l'aqueduc de Pilat. — Les dieux celtiques. — Les provinces de la Gaule de M. Mommsen. — L'amphithéâtre de Lugdunum.

Roannais illustré. 3e série, 1re et 2e livraisons. Février-avril 1887.

Chassain de la Plasse : Le triptyque d'Ambierle. — Jeannez (E.) : Bibliographie : la Bastie d'Urfé et ses seigneurs. — Viry (Octave de) : M. Alain Maret.

Acquisitions.

Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomum sextum decimum, ubi de provincia Viennensi agitur, condidit Bartholomeus Haureau. Paris, Firmin Didot frères, 1865, in-f°.

Le Laboureur (Claude) : *Les Mazures de l'Isle-Barbe.* Nouvelle édition, avec supplément et tables, par M.-C. Guigue et Georges Guigue. Lyon, Vitte et Perrussel, 1887, 2 vol. in-4°.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Plotton, curé à Cezay, reçu le 28 avril 1887.

M. Beaune (Henri), ancien procureur-général, cours du Midi, 21, à Lyon, reçu le 5 mai 1887.

M. Desjoyeaux (Noël), à Veauche, reçu le 12 mai 1887.

M. Faisant (Stéphane), industriel, rue Brison, à Roanne, reçu le 12 mai 1887.

M. Verrière (Marc), avoué, rue de Cadore, à Roanne, reçu le 19 mai 1887.

M. Dulau, libraire, à Londres, reçu le 11 juin 1887.

M. l'abbé Fond, vicaire à St-Rambert-sur-Loire, reçu le 4 août 1887.

M. l'abbé Dupré, curé de Saint-Priest-la-Roche, reçu le 23 août 1887.

M. Durel (Charles), négociant à Montbrison, reçu le 30 août 1887.

M. Durand (Paul), architecte, rue du Coin, 10, à Saint-Etienne, reçu le 5 septembre 1887.

M. l'abbé Brun, curé de Jeansagnères, reçu le 11 septembre 1887.

M. Périer, à Montbrison, ancien membre fondateur de la Société, ayant exprimé le désir de reprendre place dans ses rangs, a été réintégré sur la liste des membres titulaires.

Membre décédé.

M. l'abbé Clerc, aumônier des Frères des Écoles Chrétiennes, montée Saint-Barthélemy, à Lyon, membre titulaire.

Démissionnaire.

M. le baron de Saint-Genest, à Saint-Genest-Malifaux, membre titulaire.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 4 août 1887.

PRÉSIDENCE DE M. TESTENOIRE-LAFAYETTE.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. M. de Boissieu, Boulin, Brassart, Durand, abbé Faury, Gonnard, Jordan de Sury, Joulin, Lafay, Maillon, O. Puy de la Bastie, T. Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Rostaing, A. Roux, Testenoire-Lafayette, Thevenet, Thiollier.

MM. Jeannez et W. Poidebard ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Généalogie des seigneurs de Saint-Chamond, *par l'abbé Royer, publiée par M. Maurice de Boissieu.* — Histoire de la ville de Saint-Chamond, *par M. le chanoine Condamin.*

M. le Président annonce que l'impression du IX^e^ volume des *Mémoires* est assez avancée pour qu'on en puisse espérer la distribution vers la fin de l'année. Ce volume sera rempli en grande partie

par la *Généalogie des seigneurs de Saint-Chamond*, travail resté manuscrit de l'abbé Pierre-Augustin Royer, qui vivait au dernier siècle. M. Maurice de Boissieu, qui s'est chargé de l'éditer, y a ajouté de nombreuses notes et des pièces justificatives très importantes et presque toutes inédites, réunies au cours de recherches qui n'ont pas duré moins de dix ans. Au nombre de ces pièces, il faut mentionner tout spécialement un *vidimus* ancien de la charte communale de Saint-Chamond; ce *vidimus* sera reproduit en héliogravure.

L'histoire de Saint-Chamond a la bonne fortune d'exercer en ce moment la plume d'un autre de nos confrères, M. le chanoine James Condamin. Cet infatigable travailleur met dès aujourd'hui son livre en souscription au prix de 20 francs et en annonce l'apparition en 1888.

M. Maurice de Boissieu fait observer que l'ouvrage qui s'imprime actuellement dans les *Mémoires de la Diana* est simplement l'histoire des seigneurs de Saint-Chamond et non celle de la ville.

Archives du château de Genetines.

M. le Président dit que M. le comte de Sugny a remis aux représentants de la Société les archives du château de Genetines, offertes par lui à la Diana. MM. O. de Viry et E. Brassart se sont chargés d'en dresser l'inventaire.

M. Vincent Durand dit qu'il a pu admirer dans un rapide examen la richesse de ce fonds; il croit qu'il y aura lieu de ne pas en publier l'inventaire dans le bulletin, mais d'en faire l'objet d'une publication à part, qui serait la tête d'une nouvelle série consacrée à l'analyse raisonnée des archives de la Société.

Statue équestre d'Usson. —
Communication de MM. Vincent Durand et Brassart.

M. Vincent Durand, au nom de M. Brassart et au sien, fait la communication suivante :

Depuis notre dernière réunion, le musée de la Diana s'est enrichi d'une pièce intéressante, très gracieusement cédée par M. l'abbé Marey, d'Usson, à la demande de notre excellent confrère M. l'abbé Langlois, archiprêtre de Saint-Bonnet-le-Château.

Il s'agit d'un fragment de statue équestre retiré jadis, comme nous l'apprend le conseiller Moissonnier, des fondations de la clôture d'un jardin appartenant au juge d'Usson, à une époque que ce savant ne précise point, mais qui doit être antérieure ou postérieure de peu à l'an 1700 (1). Longtemps placé sur le couronnement d'une muraille, au bord d'un chemin, il était désigné à Usson sous un nom passablement rabelaisien, qu'il devait à une mortaise pratiquée dans la croupe du cheval pour recevoir la queue, formée d'une pièce de rapport aujourd'hui perdue. Depuis quelques années, M. l'abbé Marey l'avait fait transporter dans sa cour, où il servait à supporter un pilier en bois d'un appentis.

Cette sculpture répond encore à la description qu'en faisait le conseiller Moissonnier : « Par l'injure des temps, il n'y reste que le corps du cheval, « dont la queue était postiche, et le cavalier, vêtu « à la romaine, y paraît seulement depuis la ceinture jusqu'aux pieds. L'on n'a pas encore recouvré les autres fragments, ni l'inscription qui « devait l'accompagner. »

---

(1) *Mémoires de la Diana*, t. VII, p. 229.

Il faut ajouter que le cavalier était revêtu d'une cuirasse, avec lambrequins de cuir disposés sur deux étages et descendant un peu au dessus du genou. Le buste a disparu, sans qu'on puisse décider s'il était taillé dans un bloc à part. Les pieds du cavalier, la tête, les pieds et la queue du cheval manquent aussi. On distingue sur le poitrail de ce dernier des traces de harnachement.

La pierre est un granit gris. La longueur actuelle est de 1^{m} 14; la hauteur de 0^{m} 52. On peut estimer que, dans son intégrité, la statue devait mesurer environ 1^{m} 70 de longueur, sur une hauteur à peu près égale.

Le travail est d'une basse époque, sommaire, sans toutefois être d'une mauvaise main.

Il est bien regrettable que ce morceau nous soit parvenu dans un état de mutilation aussi avancé. Cette circonstance commande naturellement une certaine réserve dans les hypothèses qu'on peut faire sur le sujet représenté. Il en est une toutefois, émise par M. Aug. Chaverondier, qui paraît singulièrement vraisemblable. D'après le savant archiviste de la Loire, la statue équestre d'Usson pourrait bien avoir appartenu à un de ces groupes composés d'un cavalier terrassant un monstre anguipède signalés sur divers points de la Gaule et dont le célèbre monument de Merten, découvert en 1878, près de Metz, est un des exemples les plus connus. Je citerai aussi, pour sa bonne conservation et parce qu'il a été trouvé dans le voisinage immédiat du Forez, le groupe équestre de la Jonchère, près Billom, dont ses inventeurs firent l'objet d'une exhibition foraine, et que plusieurs d'entre nous peuvent se rappeler d'avoir vu pour quelques sous, il y a une vingtaine d'années, sur la place de la Grenette à Montbrison, pendant la

tenue de je ne sais plus quel concours agricole ou autre solennité publique.

J'ai eu récemment occasion de revoir, en compagnie de nos confrères MM. Guillemot et Brassart, ce groupe de la Jonchère, qui est resté en possession des personnes qui l'ont découvert, commune d'Egliseneuve de Billom (Puy-de-Dôme), et j'ai retrouvé parmi des fragments recueillis par elles au moment de la trouvaille, une tête de serpent qui, sans nul doute, terminait un des membres inférieurs, aujourd'hui brisés, du personnage terrassé. Ainsi se trouve confirmée l'opinion de M. Prost qui, citant le groupe de la Jonchère, dans une étude sur le monument de Merten présentée à la Société des Antiquaires de France (1), n'a pas hésité à reconnaître un monstre anguipède dans le personnage en question. On nous a exhibé aussi, comme découvert avec la statue, un petit glaive de métal, très court et peut-être réduit de longueur par l'oxydation, dont aurait été armée, ce semble, la main droite du cavalier, qui est levée dans l'acte de frapper. Je ne sache pas que ce glaive ait été signalé jusqu'ici, non plus que la tête de serpent (2).

Une chose nous a paru bien digne de remarque dans le groupe de la Jonchère : c'est l'état d'intégrité absolue de la tête du cavalier. L'exécution défectueuse ou la mauvaise conservation de la tête, dans la plupart des statues similaires, n'ont pas permis jusqu'à présent de déterminer avec certitude

---

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1879, p. 62 et suivantes.

(2) Ces détails sont notamment passés sous silence par M. Em. Thibaud dans le rapport, accompagné de dessins, sur la découverte de la Jonchère, publié dans le Bulletin du *Comité historique des arts et monuments*, t. II, 1850, p. 30.

l'empereur ou les empereurs dont elles devaient perpétuer les triomphes, étant admis que ce sont des portraits et non point, comme le pensent quelques-uns (1), une personnification de la puissance romaine écrasant la rébellion. Il ne nous paraît donc pas sans intérêt de vous soumettre une photographie de la tête du cavalier de la Jonchère, dont le travail, relativement bon, offre quelques garanties de ressemblance. Si la comparaison de cette tête avec les types fournis par d'autres sculptures et par la numismatique autorisait à y voir le portrait d'un empereur donné, on pourrait peut-être en tirer quelque induction applicable à la statue équestre d'Usson, érigée aussi sur l'ancien territoire arverne, d'une exécution moins bonne que celle de la Jonchère, mais que pourtant certaines analogies de style peuvent sans invraisemblance faire rapporter à la même époque.

Excursion en 1887.

M. le Président fait connaître que la commission chargée de l'excursion dont Essalois doit être le centre a décidé qu'elle comprendrait aussi la visite de Chambles et de Notre-Dame de Grâces. Le jour de l'excursion est fixé au 23 août, le rendez-vous général à Bonson à sept heures cinquante du matin. Le programme et le questionnaire seront envoyés incessamment.

---

(1) Voir notamment, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1886, p. 143, la communication de M. Prost sur le groupe équestre d'Heddernheim, près Francfort, découvert en 1884. Ce groupe, élevé sur une colonne analogue à celle de Merten, était accompagné d'une inscription dédicatoire à Jupiter et à Junon *Regina*, sous la date de 240. Malheureusement, cette inscription rappelle, non l'érection primitive du monument, mais une restitution.

Acquisition d'antiquités découvertes à Moind.

M. le Président dit que la Société a pu, par l'entremise de M. Philippe Testenoire, acquérir de M. Vissaguet le vase de bronze ayant contenu le trésor découvert à Moind l'an passé (1), ainsi que quinze des monnaies qu'il contenait et une pierre gravée antique trouvée dans le même champ.

A ce propos, M. le Président ajoute que l'insurrection ou l'invasion, cause de cette cachette, avait dû s'étendre à une bonne partie de la Gaule : car il a eu l'occasion d'assister, il y a quelques années, à la découverte faite sur l'emplacement de l'antique *Cemenelium*, aujourd'hui Cimiez (Alpes-Maritimes), d'un trésor dont la composition était semblable à celle du trésor de Moind.

M. Brassart rappelle que M. d'Aigueperse (2) a constaté qu'aucune monnaie postérieure à 260 n'a été trouvée sur l'emplacement du *Ludna* de la carte de Peutinger, station détruite et anéantie par un fait de guerre et dont les vestiges ont revu le jour en 1853.

Découvertes au pied du mont d'Isoure. — Communication de M. Thevenet.

M. Thevenet dépose sur le bureau et offre à la Société divers objets et poteries antiques recueillis par lui au mont d'Isoure, et donne à ce sujet les explications suivantes :

J'ai l'honneur de vous soumettre le compte-rendu

---

(1) *Bulletin de la Diana*, T. III, page 308.

(2) D'Aigueperse. *Œuvres archéologiques et littéraires*, T. I, pages 71, 96 et 97.

succinct de découvertes que j'ai récemment faites au mont d'Isoure, sur le territoire de la commune de Chalain, et qui peuvent présenter quelque intérêt au point de vue historique et archéologique.

Le 17 mai dernier, me trouvant au bourg de Chalain d'Isoure, j'appris qu'un cultivateur de cette commune, M. Charles (Jean), avait mis au jour des substructions antiques et recueilli divers objets, en pratiquant des travaux de minage dans sa propriété sise au lieu dit, *la Pierre murée,* sur le versant occidental du Mont-d'Isoure et à 900 mètres au nord du bourg de Chalain.

Je me rendis immédiatement chez M. Charles, qui s'empressa de me montrer les objets qu'il avait découverts et dont voici la description :

Céramique. — 1° Une soucoupe samienne, d'un rouge corail et de forme élégante; mais non estampillée (à peu près intacte).

2° Une lampe entière, type romain des trois premiers siècles de notre ère. — Cette lampe, fort bien conservée, est en terre fine, jaunâtre, et recouverte d'une couche de vernis destinée, sans doute, à empêcher le suintement de l'huile; elle se compose d'un récipient fermé, de forme circulaire, et d'un bec pour recevoir la mèche. La partie supérieure est concave et présente un médaillon central, portant, en relief, un Adonis ou un génie ailé. (Diamètre moyen, 0^m 062; hauteur totale, 0^m 024).

3° Une statuette, en terre blanche, assez lourde, amputée des bras, et des jambes à la hauteur des genoux. Tête d'un assez bon style, profil grec, cou développé, chevelure ondulée, rattachée au tronc par une décoration végétale. La longueur du buste paraît un peu exagérée; une des jambes amputées, la droite, devait être dans une position allongée,

tandis que la partie inférieure de l'autre était, je crois, ployée et ramenée sous la cuisse.

La hauteur de la statuette, en l'état actuel, est de 0m 13.

Monnaies, médailles et autres objets métalliques. — Quelques pièces de monnaie ont été trouvées par M. Charles dans le terrain défoncé par lui ou à proximité. Il y a :

1 denier d'argent, petit module, à l'effigie de IVLIA MAMAEA (vers l'an 225 de notre ère). Au revers, Junon assise. Conservation parfaite.

4 monnaies bronze, frustes.

1 fragment d'agrafe ou de fibule.

1 médaille ovale, laiton. Figure de roi couronné, buste de femme au revers.

2 petits objets en bronze (un pommeau et un pied de flambeau ?)

Ces trois derniers objets ne paraissent pas devoir remonter à une époque antérieure au XIV• ou XV• siècle.

En présence de ces divers objets, que je considérais comme une intéressante trouvaille archéologique, et désireux de pratiquer moi-même des recherches, je me fis conduire sur l'emplacement des découvertes faites par M. Charles. Là, dans une vigne nouvellement plantée, je pus opérer de nouvelles fouilles avec succès.

J'ai découvert et recueilli:

Un fragment de lampe en terre cuite: cerf lancé dans un médaillon.

Plusieurs débris de coupes, tasses, plats, ornés de reliefs décoratifs, tels que guirlandes de feuillage, ornements à la barbotine, dans le genre des vases d'Arezzo et de Lezoux.

Un fragment d'amphore en terre blanche.

Quantité de verroteries de diverses nuances, dont un morceau d'un très-joli bleu.

Des clous en fer fin, à tige carrée et à tête plate.

Une portion d'étui en os; des ossements calcinés.

De menues parcelles de cuivre fondu.

Un bloc de béton aggloméré, composé de chaux, cailloux, débris de poterie, et recouvert d'un enduit lisse, coloré en rouge foncé et vert olive.

Tous ces débris ou résidus ayant subi l'action d'un feu violent, à en juger par leur calcination ou leur déformation, et le terrain qui les recouvrait étant lui-même, dans cette partie, sur une surface de 12 à 15 mètres carrés, d'un aspect noir et charbonneux, j'ai supposé que j'étais sur l'emplacement d'une construction romaine détruite par un incendie. Ce doute s'est changé en certitude,

lorsque M. Charles m'a fait connaître qu'en opérant le minage de sa vigne il avait, dans cet endroit précis, mis à jour, à une profondeur de quatre pieds environ, des substructions en maçonnerie ayant la forme d'un carré parfait de douze mètres de côté, enveloppant un autre carré de six mètres de côté seulement : ce qui lui faisait dire qu' « *il y avait deux maisons l'une dans l'autre.* »

Ces renseignements m'ont paru d'autant plus précieux, que M. Charles étant absolument étranger aux règles de l'art de bâtir chez les Romains, son imagination ne pouvait se livrer à des fantaisies conventionnelles. Ils ont du reste été corroborés par un propriétaire voisin, M. Delage, en présence de notre confrère M. Rochigneux, qui a bien voulu m'accompagner dans une seconde excursion au mont d'Isoure.

A l'aide d'un croquis très compréhensible fait par M. Charles au moment où il a fait exécuter son minage, et conservé par lui sur un cahier lui servant de livre de comptes, j'ai pu reconstituer le tracé géométrique à peu près exact des fondations de l'édifice par lui découvert. Je mets sous vos yeux ce plan et celui des lieux environnants.

La double enceinte quadrangulaire représentée sur le plan dessine bien le cadre d'une maison romaine. Toutefois, à raison même de l'exiguïté de l'édicule, et aussi à cause des ressauts extérieurs servant de base à des colonnes ou à des pilastres, une autre hypothèse est peut-être préférable. Ne se trouverait-on pas en présence des ruines d'une chapelle ou d'un petit temple romain ; et alors la statuette trouvée en cet endroit ne représenterait-elle pas une divinité en l'honneur de laquelle le temple aurait été édifié ?

Avant de terminer, il me paraît utile de vous donner quelques détails sur la nature des matériaux employés dans la construction. Le massif des maçonneries ordinaires composant les fondations était en basalte brut du mont d'Isoure, tandis que les angles et les assises des piliers intermédiaires étaient formés de moëllons de moyen appareil ; les parements vus compris entre les angles et les piliers étaient de très petit appareil, mais les joints verticaux et horizontaux étaient parfaitement dressés. Ces divers moëllons, en granit porphyroïde grossier, dont le similaire ne m'a pas paru exister au mont d'Isoure, doivent provenir des montagnes situées au nord-ouest de Chalain, où cette qualité de pierre abonde.

Plusieurs spécimens des moëllons provenant des substructions que je viens de décrire ont été employés pour servir d'enchant à la maison d'habitation que M. Charles a récemment construite pour son usage. Le palier pavé que l'on remarque au-devant de la porte d'entrée est uniquement composé de moëllons de petit appareil ramassés dans les mêmes substructions.

Enfin, la découverte de la soucoupe et de la monnaie d'argent du règne de IVLIA MAMAEA, dans l'espace de terrain servant de cour à M. Charles, me permet de supposer qu'il y a eu d'autres habitations romaines dans cette partie de la montagne, admirablement située du reste sous le rapport de l'exposition et de la défense.

De ce point, placé à 430 mètres d'altitude, à proximité d'un plateau et d'un col facile à franchir pour communiquer avec le versant exposé au levant, la vue s'étend sur un vaste horizon comprenant la partie occidentale de la plaine du Forez, limitée par les monts d'Auvergne.

Il est probable que des fouilles bien ordonnées au mont d'Isoure amèneraient de nombreuses découvertes.

D'un autre côté, les travaux d'achèvement du canal du Forez qui seront entrepris sous peu, sur le versant Est de la montagne, faciliteront admirablement ces recherches, toujours intéressantes pour l'histoire et l'archéologie de notre pays.

M. le Président félicite M. Thevenet de sa très curieuse communication et le remercie, au nom de la Société, du don qu'il veut bien faire au musée de la Diana de la statuette et de la plupart des objets par lui décrits.

Véritable chiffre inscrit sur la Table de Peutinger en regard de l'étape de Foro Segustavarum *à* Mediolano. — *Communication de M. Vincent Durand et de M. le baron de Rostaing.*

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

Le numéro d'avril 1887 de l'*Ancien Forez,* publié par M. Révérend du Mesnil, contient un article où notre confrère soumet à un nouvel examen la partie de la Table de Peutinger concernant la région lyonnaise et forézienne. Il y reprend le chiffre VIIII comme exprimant la distance de *Foro Segustavarum* à *Mediolano.* Il va même plus loin : sous prétexte que cette étape n'est accompagnée d'aucune cote sur les gravures de la Table publiées par Bergier et par M. A. Maury, il laisse supposer qu'il en est de même sur le document original, et que le chiffre vu par les autres éditeurs ne fait qu'un avec le chiffre VIIII placé au dessous, lequel s'applique à la distance de *Foro Segustavarum* à *Aquis Segete.*

Il s'agit ici d'un fait matériel, indépendant de tout système, mais qu'il importe de mettre hors de

doute, car il sert de point de départ aux identifications, bonnes ou mauvaises, que la discussion de la Table peut suggérer.

Toutes les anciennes éditions de la Table, sauf les cuivres de Bruxelles de 1728, assignent le chiffre XIIII à l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*. En 1864, M. Alfred Maury et, après lui, M. Ernest Desjardins en 1869, crurent lire VIIII, au lieu de XIIII, sur le parchemin original, et ils introduisirent ce chiffre, l'un, dans sa *Note sur un nouvel examen de la Table de Peutinger*, l'autre, dans la belle édition qu'il a donnée de ce précieux monument. Telle paraissait donc être la bonne leçon en 1872, au moment où je fis une nouvelle tentative pour identifier le site de *Mediolanum*, que la discordance des mesures itinéraires rendait fort incertain. La connaissance du chiffre vrai inscrit sur la Table avait trop d'importance, pour que je ne fusse point très désireux de savoir, d'une manière positive, qui avait raison des anciennes éditions ou de la nouvelle. A ma prière, deux savants de Vienne, MM. les docteurs Butticaz et F. Maassen, ce dernier doyen de l'Université, voulurent bien soumettre à un examen spécial le passage contesté, et le résultat de cette vérification fut que le manuscrit original porte réellement XIIII, comme avaient lu les anciens éditeurs.

J'ai publié par extrait la lettre que m'écrivit à cette occasion l'obligeant docteur Butticaz (1). Elle établit que la leçon, XIIII, ne lui avait pas laissé, non plus qu'à M. Maassen, le plus léger doute : il s'en expliquait même en termes si vifs pour le

---

(1) *Recherches sur la station gallo-romaine de* Mediolanum, *dans la cité des Lyonnais*. Mémoires de la Diana, t. 1er, 1873, p. 95, et tirage à part, 1874, p. 51.

dernier éditeur, que j'y crus devoir retrancher quelque chose.

Ce n'est pas tout. M. Ernest Desjardins, se rectifiant lui-même avec la plus entière bonne foi, reconnut le bien fondé de la critique de MM. Butticaz et Maassen.

En effet, le 15 septembre 1874, ce savant écrivait à M. Champion, libraire à Paris :

« M. Vincent Durand, le même qui a fait l'excel-
« lente dissertation sur *Mediolanum*,... dans laquelle
« il a relevé une erreur commise par moi dans mon
« édition de la Table, a dû publier une autre étude
« sur *Aquæ Segetæ*... Tâchez de vous la procurer...
« Au lieu de faire le voyage de Vienne » (ceci est
« une distraction de M. Desjardins), « il eût pu
« s'adresser à moi ; car je possède la photographie
« du premier segment, *et cette photographie lui*
« *donne complètement raison.* »

M. Champion ne sachant comment satisfaire au désir de M. Desjardins, par la bonne raison que ma notice n'avait pas encore paru, prit le parti de s'adresser directement à moi, et c'est ainsi que la lettre de M. Desjardins est venue entre mes mains. Naturellement, je m'empressai d'offrir à celui-ci un des premiers exemplaires de mon travail. Il m'en accusa réception le 6 juillet 1875, en ajoutant :

« On vous a dit, je crois, que je tenais à votre
« disposition, quand vous viendrez à Paris, la
« photographie (grandeur de l'original) du premier
« segment de la Table de Peutinger. Vous seul,
« jusqu'à présent, avez redressé une erreur de
« lecture dans la reproduction que j'en ai faite :
« l'encre de quelques portions de certaines lettres
« étant tombée, il faut une très grande attention
« pour ne pas prendre la moitié d'un X pour un V.

« J'ai pris bonne note de votre redressement très « juste et pour lequel le raisonnement vous a mis « sur la voie de la correction. »

On peut donc considérer comme un fait acquis l'existence du chiffre XIIII, en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano,* sur l'original de la Table de Peutinger.

M. le baron de Rostaing dit qu'il a été lui-même en correspondance avec M. E. Desjardins au sujet de la carte de Peutinger, et qu'il possède une lettre où ce savant reconnaît l'erreur de lecture par lui commise et, l'exactitude du chiffre rétabli par M. Vincent Durand.

La séance est levée.

Le Président,
TESTENOIRE-LAFAYETTE.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
ELEUTHÈRE BRASSART.

II.

Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents: MM. l'abbé Bartholin, vicomte de Becdelièvre, Maurice de Boissieu, Boulin, Brassart, J. Desjoyaux, Vincent Durand, Gonnard, Huguet, Joulin, Lachmann, N. de Laprade, P. de Laprade, vicomte de Meaux, Miolane, de Montrouge, comte de Neufbourg, abbé Ollagnier, Pellet, comte de Poncins, O. Puy de la Bastie, T. Rochigneux, J. Rony, L. Rony, abbé R. Rony, baron de Rostaing, Alphonse de Saint-Pulgent.

MM. P. Durand et Thevenet ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la séance.

Nomination d'un Président d'honneur.

M. le Président dit que S. G. Monseigneur Foulon, archevêque de Lyon, a bien voulu témoigner qu'il lui serait agréable de faire partie de la Diana. Il propose à la Société de lui offrir le titre de président d'honneur, que son regretté prédécesseur, Mgr le cardinal Caverot, avait déjà daigné accepter.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Statue de Victor de Laprade.

M. le Président fait circuler une photographie de la statue de Victor de Laprade par M. Bonnassieux. Cette statue est terminée, et la commission chargée de l'érection du monument a dû se préoccuper de fixer la date à laquelle il serait inauguré. La saison a paru trop avancée pour que cette cérémonie pût

avoir lieu cette année et, sur l'avis conforme de la famille et de M. Bonnassieux, il a été décidé qu'elle serait renvoyée au printemps prochain.

Publications de la Société.

M. le Président confirme ce qui a été dit dans la séance précédente sur l'époque probable de la publication du tome IX des *Mémoires*. Il pense toujours que ce volume pourra être distribué vers la fin de l'année.

L'année prochaine la Société espère donner à ses membres la Monographie du château de Sury. Ce livre, contenant de nombreuses planches en héliogravure, sera édité dans le format du *La Bastie*.

M. Vincent Durand propose de décider en principe la création d'une série de fascicules consacrée à l'inventaire des archives de la Société. Le format pourrait être in-4° à deux colonnes. On commencerait par l'inventaire des papiers donnés par Madame Martin, de Tarare, et par M. le comte de Sugny.

M. Brassart fait observer que ces deux lots forment des fonds complets et qu'il y aurait économie à adopter la combinaison proposée par M. Vincent Durand. Par ce moyen on pourrait de suite publier l'inventaire de ces fonds sous une forme définitive : car on sera forcé tôt ou tard de réunir dans une publication spéciale les analyses imprimées au jour le jour dans le *Bulletin*.

M. Maurice de Boissieu demande si l'analyse des pièces isolées provenant de dons ou d'achats serait publiée dans cette nouvelle série et au fur et à mesure de leur entrée aux archives.

M. V. Durand répond que les pièces isolées données ou acquises seraient mentionnées comme précédemment au bulletin, en attendant qu'on puisse

les réunir en fonds définitifs. Sa proposition vise les fonds complets et peu susceptibles d'être notablement accrus par la suite.

Après cet échange d'explications, la Société autorise le Bureau à faire imprimer à part l'inventaire des fonds de ses archives pouvant d'ores et déjà être considérés comme complets, et lui laisse le soin d'arrêter le plan et le format de cette nouvelle publication.

Inscription en l'honneur de Gallien.

M. le Président rappelle que M. des Gouttes a offert en 1884, au musée de la Diana, la partie supérieure d'un piédestal carré contenant une inscription en l'honneur de l'empereur Gallien (1). Lors du transfert de ce monument à Montbrison, un des ouvriers qui avait extrait dans le temps ce bloc du lit de la Loise, assura que l'autre partie de l'inscription existait et avait été abandonnée dans la rivière. Sur la foi de ce renseignement, des recherches furent faites et n'amenèrent aucun résultat.

Au printemps de cette année, à la suite d'une inondation, la Loise a changé de lit et des riverains sont venus avertir MM. de Poncins et de Becdelièvre que la pierre recherchée précédemment était visible au fond d'un *gourg*.

On a attendu les basses eaux, puis tout dernièrement, en septembre, l'eau a été détournée et le gourg épuisé. Une pierre d'un certain volume gisait en effet au fond, mais elle était complètement anépigraphe. Des sondages exécutés à droite et à gauche dans le gravier sont restés infructueux.

(1 *Bulletin de la Diana.* T. II, pages 351 et 371.

Désormais le hasard seul peut amener la découverte de la fin de l'inscription en l'honneur de Gallien ; pourtant il ne faut pas trop y compter, car l'exactitude des renseignements fournis par l'inventeur de la partie déposée aujourd'hui à la Diana est peut-être sujette à caution.

Congrès de la Sorbonne en 1888.

M. le Président a reçu de M. le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, la circulaire suivante :

Paris, le 12 août 1887.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer le programme des questions soumises à MM. les délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1888. Ce programme, dont les éléments ont été fournis par les Sociétés savantes elles-mêmes, a été dressé, comme les précédents, par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Il aurait dû vous être transmis quelques jours après la clôture du Congrès de 1887 ; mais des circonstances diverses m'ont contraint à retarder une communication qui vous parviendra cependant beaucoup plus tôt que les dernières années. Il résultera, je l'espère, du temps mis à la disposition des Sociétés savantes pour traiter les questions indiquées, un plus grand nombre de travaux et des mémoires plus mûrement étudiés.

Désormais, si vous voulez bien vous y prêter en me faisant parvenir, trois mois avant l'ouverture de vos séances, les questions que vous penserez utile d'insérer au programme du Congrès suivant, MM. les délégués auront pour s'y préparer une année tout entière. J'insiste donc auprès de vous, Monsieur le Président, afin que vos décisions au sujet des questions du programme de 1889 me soient communiquées le plus tôt possible dans les limites extrêmes que je viens de vous indiquer. Je souhaite vivement que vous partagiez mon sentiment à cet égard, et que vous donniez à mes intentions, auprès de vos collaborateurs et des savants indépendants qu'elles peuvent intéresser, toute la publicité désirable.

J'appelle également votre attention sur une innovation que vous remarquerez dans le programme des questions spéciales à l'archéologie.

L'objet que le Comité s'est proposé, jusqu'à présent, en dressant un programme général, était, vous ne l'ignorez pas, de fournir chaque année un certain nombre de thèmes de discussions que les personnes compétentes pourraient étudier d'avance, et sur lesquels elles viendraient, dans les réunions de la Sorbonne, exposer leurs idées, communiquer les résultats de leurs recherches et provoquer les observations de leurs confrères de Paris et des départements.

La section d'archéologie a pensé qu'il était nécessaire, en ce qui la concernait, d'expliquer l'esprit dans lequel le programme est rédigé et le genre de réponses qu'il doit susciter. Je n'ai vu aucun inconvénient à cette manière de procéder et je me fais très volontiers l'interprète des idées de la section. Il importe en premier lieu, Monsieur le Président, de remarquer que ce questionnaire ne saurait, en aucune façon, entraver l'initiative individuelle des savants qui assistent au Congrès et qui pourront toujours présenter d'autres communications. Le programme a pour but essentiel de signaler aux membres des Sociétés savantes un certain nombre de questions sur lesquelles il reste encore bien des observations à faire, des obscurités à dissiper, des documents nouveaux à rechercher.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,
Signé : SPULLER.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES.

Voici les questions du programme qui se rapportent plus particulièrement à l'ordre d'études dont s'occupe la Société.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

4° Origine, importance et durée des anciennes foires.

5° Anciens livres de raison et de comptes, et journaux de famille.

6° Liturgies locales antérieures au XVII° siècle.

7° Etude des anciens calendriers.

8° Origine et réglements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVII° siècle.

9° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

10° L'histoire des mines en France avant le XVII° siècle.

11° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

12° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

13° De la piraterie entre les populations chrétiennes.

14° Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge.

15° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

16° Étudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVI° siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt.

17° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes, tels que la fête des Fous ou des Innocents, la fête de l'abbé de la Jeunesse, le jeu de Soule, le jeu de la Tarasque, les feux de la Saint-Jean, la fête de Gayant, etc.

18° Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation.

19° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner autant que possible la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue.

20° Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

21° Faire connaître les travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France, antérieurement à la seconde édition de la *Gallia christiana*, et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, ayant existé dans les provinces.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs, ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui, ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou tout au moins ils servent à détruire ces légendes qui dans bien des musées entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVI° siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit point de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt. Mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église

que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces ruines, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

5° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée ; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, on ne saurait trop insister pour que les communications soient accompagnées de dessins ou de photographies.

7° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de rechercher l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voici longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

2° Analyse des dispositions prises, depuis le XVI° siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la corvée et de la prestation en nature ; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux.

3° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers.

7° Rechercher les traces des corporations de métier s'étendant à une région ou à une province, ou bien les unions ayant pu exister entre les corporations similaires de plusieurs villes.

8° Étudier dans une province ou une circonscription plus restreinte la succession des différents modes d'amodiation des terres. A quelle époque et dans quelle mesure le bail à ferme ou le métayage a-t-il remplacé les anciennes tenures ? — Recueillir tous renseignements sur les redevances, prix,

services accessoires et durée des baux, aux différentes époques. Indiquer, selon les localités, la substitution, au XVIII[e] siècle ou au XIX[e] siècle, du fermage à rente fixe au métayage, ou inversement.

9° Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maitres-valets dans les pays toulousains.

10° La diminution de la population rurale.

11° Étudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIII[e] siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle.

SECTION DES SCIENCES.

15° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

16° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen-âge et dans les temps modernes.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen-âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.

9° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que : déplacement des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusement dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

Messe annuelle à l'intention des membres défunts.

M. le Président dit qu'il est saisi du vœu qu'il soit dit chaque année, le jour de l'Assemblée générale, une messe basse pour le repos de l'âme des membres défunts.

Cette messe serait dite dans l'église de Notre-Dame, à une heure choisie de manière à permettre aux Sociétaires arrivant par le chemin de fer d'y assister.

Cette proposition, appuyée par plusieurs membres, est mise aux voix et adoptée.

Peintures murales découvertes dans l'église de Notre Dame de Montbrison. — Notes sur cette église tirées des papiers de la Mure. — Communications de MM. Vincent Durand et Huguet.

M. Vincent Durand dit que des travaux en cours d'exécution dans l'église de Notre-Dame de Montbrison viennent de mettre à découvert une vaste décoration peinte dans la seconde travée du collatéral droit, au dessus de la place occupée naguère par les fonts baptismaux. Elle consiste en un portique d'ordre dorique soutenu par quatre colonnes cannelées et sans bases, deux à chaque extrémité, et surmonté d'un fronton. La frise est décorée de rosaces alternant avec les triglyphes. De part et d'autre, entre chaque groupe de colonnes, une statue en bronze doré est peinte en trompe-l'œil. Dans l'état de dégradation de ces figures, il n'est pas aisé de dire quels personnages elles représentent. On croit distinguer, à gauche, une femme tenant un sceptre ou une croix de la main droite, et élevant de la gauche une palme; à droite, un homme âgé et barbu tenant aussi une hampe difficile à mieux préciser; tous deux sont à demi-vêtus à l'antique: ce sont peut-être des sujets allégoriques. Le style accuse la fin du dernier siècle et l'œuvre est d'un artiste vulgaire. Cependant, pour livrer un plus vaste champ à son génie, on avait muré la belle fenêtre lancette qui éclaire la travée. Cette fenêtre a heureusement été rouverte depuis: il en résulte que la partie centrale de l'entablement et du fronton peints n'existe plus.

La décoration murale qui vient d'être indiquée, et qui ne mérite pas une plus longue description, servait évidemment de rétable à un des nombreux autels secondaires que l'on voyait jadis dans l'église de Notre-Dame. A en croire dom Renon, *Chronique*

de N.-D., p. 152, et plan, p. 539, cet autel serait celui du *Saint-Sépulcre* ou de *Notre-Dame de Pitié*. Mais ailleurs (p. 522 et 528), le même auteur veut qu'à cette place ait existé l'autel de *Saint-Denis*. Il y aurait un intérêt sérieux à déterminer l'emplacement exact qu'occupaient tous les anciens autels qui, pour la plupart, étaient des titres de prébende, et dont la connaissance servirait à retrouver le lieu de la sépulture d'une foule de personnages connus. Le pavé de Notre-Dame a subi, vers le premier tiers de ce siècle, un remaniement total qui a fait disparaître toutes les plates-tombes qui y étaient encastrées. D'autre part, plusieurs des autels encore subsistants ont changé de vocable. Il en résulte une véritable difficulté de se reconnaître dans les textes où ils sont mentionnés.

La Mure, dans ses notes manuscrites conservées à la bibliothèque de Montbrison, a laissé une liste des autels de Notre-Dame tels qu'ils existaient de son temps. La publication de cette liste peut servir à compléter et rectifier les indications données par dom Renon dans sa *Chronique de Notre-Dame d'Espérance*.

Tome I^er^. f° 61 v° :

Guy IV dédia l'église à l'instar de Sainte-Marie-Majeure de Rome, en l'honneur de la Sainte Vierge et de tous les Saints.

Par cette fondation, il mit le Forez sous la protection de la Vierge. Aussi, le pays a toujours eu une dévotion très grande en cette église, comme se voit par les présents de colliers, chaînes, cœurs d'or et d'argent, et plusieurs offrandes de cire qui se faisaient, ainsi qu'on trouve aux Mémoires des anciens chanoines, avant le pillage de ladite église, ainsi qu'on les y fait à présent. Et [on] voit encore les anciens rayons où lesdits présents étaient appendus, que les huguenots y laissèrent.

Et la dévotion qu'a eu le pays à ladite église paraît assez par le nombre des autels qui y ont été érigés, savoir jusques

[à] 25, et le grand nombre de prébendes qui ont [été] fondées à chacun d'iceux, tant par les comtes et comtesses qu'autres particuliers dudit pays, au nombre de plus de cent, quoique, par la rage des huguenots, les titres de la plupart se soient perdus. Et ces autels sont :

Le grand autel, dédié en l'honneur de la Vierge et de saint Vincent, parce que ce fut le jour de ce saint qu'il fut consacré : où est cette ancienne et dévote confrérie de Notre-Dame d'Espérance (1)

L'autel du Saint-Sacrement et de Saint-Clair.

L'autel de Saint-André.

L'autel de Saint-Etienne. Y est enterré Ponce d'Aubigny, *de Albiniaco*, chevalier, baron de Sal.

L'autel de Saint-Christophe.

L'autel de Sainte-Catherine et de Saint-Roch, où y avait autrefois confrérie dudit saint.

L'autel de Saint-Antoine et de Saint-Claude.

L'autel de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Pancrace.

L'autel de Saint-Jean-l'Évangéliste.

L'autel de Saint-Eustache.

L'autel de Saint-Antoine du clocher.

L'autel de Saint-Sébastien (2), où était autrefois la confrérie des archers.

L'autel de Sainte-Geneviève et Saint-Jacques, où était autrefois la confrérie des pèlerins.

L'autel du Saint-Sépulcre.

L'autel de Saint-Michel.

L'autel de Sainte-Cécile.

L'autel de Sainte-Anne.

L'autel de Sainte-Magdeleine et Saint-Eloi.

L'autel de Saint-Denys.

L'autel de Sainte-Marguerite.

L'autel du Saint-Esprit.

---

(1) « Des deniers de laquelle quatre veuves du lieu sont directrices, et doi... » *(Mots biffés)*.

(2) « Et Sainte-Marthe. » *(Mots biffés)*. Voyez cependant, dans le Pouillé publié par dom Renon, *Chron.*, p. 514, l'indication de ce double vocable.

L'autel de Saint-Mathieu (1).
L'autel de Notre-Dame-de-Grâce, appelé *de la Chanoinie* (2).
L'autel de Saint-Georges (3).
Et l'autel Sainte-Croix en la tribune.

Cette énumération de la Mure semble faite dans un ordre méthodique, en partant du chœur, des-

---

(1) Selon dom Renon *(Chron. de N.-D.*, p. 167, 232), les autels du Saint-Esprit et de Saint-Mathieu étaient respectivement placés à gauche et à droite du jubé.

(2) « Où est l'ancienne,... » (*mots biffés*). — Dom Renon (*ibid.*, p. 167) dit que cet autel était dans le chœur. On y disait les messes d'enterrement qui ne se célébraient point au grand autel (*ibid.*, p. 537). Il est bien à désirer qu'on arrive à déterminer son emplacement d'une manière précise, car cela permettra de reconnaitre approximativement le lieu où repose le chanoine Jean-Marie de la Mure, qui, dans son testament du 24 juin 1675, élit sa sépulture « en ladite devotte esglise « collegialle Nostre-Dame,... et ce, au devant de la porte de « la chappelle qui est nommée *de Nostre-Dame de la Chanoinie*, « on la tombe où... a esté inhumée feue de pieuse memoire « damoiselle Jeanne Gayardon de Grezolles, sa très honorée « mère, et messire Jean-Marie de la Mure,... son neveu, et où « il a faict poser une pierre, ou couvert de ladicte tombe, avec « son nom gravé au dessus d'icelle. » Par le même acte, il lègue au chapitre « un ancien tableau sur du bois », un triptyque sans doute, « representant la Sainte Vierge montrant « le Sauveur aux Roys d'Orient, et, sur deux aix joints à ce « tableau, la Sainte Vierge adorant le Sauveur nouveau-né, « et les pasteurs le venant adorer : lequel tableau ledit testateur « veut être mis et happé dans la muraille de la chapelle de « *Nostre-Dame de la Chanoinie*, despuis le buffet joignant à « l'autel. » (Aug. Chaverondier. *Notes pour servir à la biographie de Jean-Marie de la Mure*, p. 16 et 20). Ces détails, et l'ordre suivi ici par la Mure, qui nomme l'autel de Notre-Dame de la Chanoinie immédiatement après celui de Saint-Mathieu et avant celui de Saint-Georges, me font douter un peu, je l'avoue, qu'il ait été placé dans le chœur lui-même : n'aurait-il point été plutôt adossé à la clôture de ce dernier, à la hauteur de la chapelle actuelle de la Vierge ?

(3) Cet autel était situé en face de la chapelle actuelle de Saint-André, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne salle capitulaire (Dom Renon, *Chron.*, p. 252 et 423).

cendant le collatéral droit, remontant celui de gauche, puis redescendant le long de la clôture du chœur pour revenir dans le collatéral droit en passant devant le jubé et notant successivement tous les autels qui se présentaient, à main gauche, dans ce parcours.

S'il n'y a pas d'interversion dans la nomenclature précédente, l'autel remplacé par les fonts baptismaux ne peut guère avoir été celui de Saint-Denys, et ce dernier devrait être plutôt recherché sur le côté opposé du collatéral nord, en redescendant de la chapelle de Sainte-Madeleine, aujourd'hui de Saint-Aubrin. Dans cette hypothèse, il pourrait avoir été appliqué au mur ou à la clôture du chœur.

M. Huguet dit que la liste dont la Société vient d'entendre lecture est un document très important pour la topographie ancienne de Notre-Dame. Il a retrouvé lui-même un curieux document qui mentionne une soixantaine de tombeaux situés dans cette église. La liste de la Mure peut aider beaucoup à en identifier l'emplacement.

Un grand nombre de membres expriment le désir que M. Huguet veuille bien, dans une prochaine séance, donner connaissance à la Société du résultat de ses recherches.

M. Vincent Durand dit que les papiers de la Mure contiennent plusieurs autres notes relatives à l'église de Notre-Dame de Montbrison : les unes, ce semble, inédites, les autres reproduisant, avec des détails nouveaux, des circonstances déjà connues. Voici, textuellement ou par extrait, quelques-unes de ces notes.

BATIMENT ET MOBILIER DE NOTRE-DAME. — ARMOIRIES.

T. Ier, fo 113 vo :

La voûte faite en la muraille du chœur du côté de l'épître

était l'oratoire des comtes et comtesses (1).

La grand pierre devant le grand autel était leur sépulcre.

Y a, autour de l'une des vitres du chœur, des carreaux portant *de gueules à l'église d'or*. Peut-être était-ce les anciennes armes de l'église, ayant les émaux de celles des comtes.

T. Ier, fo 208 vo :

Derrière le piédestal de l'image Notre-Dame d'Espérance de ladite église collégiale de Montbrison, sont les armes dudit duc (*Louis II*) parties d'avec celles d'Anne Dauphine son épouse. Elles sont relevées en bosse en un écusson remarquable, où celles du duc n'ont que trois fleurs de lis, et celles de son épouse les deux dauphins de Forez et d'Auvergne, tous deux semblants, vifs et flottants, à la queue fourchue, à la bouche ouverte, hors leurs émaux. D'iceux et par icelles paraît que le dauphin de Forez est au 1er et 4e quartiers des armes de ladite Anne, et, en bas, la ceinture où est ce mot *Espérance:* d'où est venu ce nom de Notre-Dame d'Espérance (2).

T. Ier, fo 209 :

Sous ce duc (*Louis II de Bourbon*), l'an 1377, fut clos de murs le chœur de l'église Notre-Dame de Montbrison (3).

T. Ier, fo 224 :

Il (*le duc Charles Ier*) portait de Bourbon comme Jean son père. La duchesse son épouse portait pareilles armes que son mari, contreparties de la maison de Bourgogne, qui est un écu écartelé au 1er et 4e quartiers *d'azur à* 3 *fleurs de lis d'or* ou *semé de fleurs de lis d'or* et, pour brisure des armes de France, une *bordure componée d'argent et de gueules*, qui est de la dernière branche des mêmes ducs de Bourgogne, qui se commence à

---

(1) Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le supposer, du passage ouvert à droite et au fond de l'abside par le doyen Claude de Saint-Marcel, mais d'un réduit pratiqué dans l'épaisseur du mur du chœur et aujourd'hui masqué par le dossier des stalles.

(2) Un croquis assez grossier accompagne la description de cet écusson. Cf. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 118.

(3) « Et faite la tribune » (*mots biffés*). Ce mot de *tribune* paraît désigner le jubé.

Philippe de France, quatrième fils du roi Jean, aux 2 et 3, *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*, et sur le tout de Flandres, qui est de la première branche des mêmes ducs, qui se commence à Robert de France, fils du roi Robert. Telles armes se voient gravées sur la colonne ou pilier étant au milieu des deux portes du grand portail de l'église Notre-Dame de Montbrison, du côté gauche dudit pilier en entrant, où le quartier des armes de la dernière branche de Bourgogne est semé de fleurs de lis et un écusson sur le tout (1).

T. Ier, fo 222 :

Les armes d'Agnès de Bourgogne (*femme du duc Charles Ier*) sont contreparties à Bourbon sans nombre en la chapelle de Saint-Georges (2).

T. Ier, fo 229 vo :

Lesdites armes (*du duc Jean II de Bourbon*) avec ledit collier (*de Saint-Michel*) sont aussi peintes en deux écussons aux vitres de la chapelle Saint-Michel de l'église Notre-Dame de Montbrison ; en la même église, en celles de la chapelle Saint-Christophe et en celles de la chapelle Saint-Etienne, où l'écusson, outre ledit collier, est environné de la ceinture d'Espérance.

T. Ier, fo 229 :

Jeanne de France (*première femme de Jean II*)... portait de Bourbon contreparti de France, qui est *d'azur à 3 fleurs de lis d'or, 2 et 1*. Telles armes sont peintes au troisième des quatre écussons de Bourbon peints en la chapelle Saint-Georges de Notre-Dame de Montbrison, aux fleurs de lis sans nombre : faute du peintre.

T. Ier, fo 229 :

Jeanne de Bourbon (*troisième femme du duc Jean II*)... portait

---

(1) Dans une première rédaction, biffée, la Mure dit que sur le pilier en question, les armes du duc Charles Ier « sont « gravées en face et du côté droit, et du côté gauche en « entrant y sont gravées celles de son épouse. » (Cf. *Hist. des ducs de B.*, t. II, p. 188).

(2) dans l'*Hist. des d. de Bourbon*, t. II, p. 71, la Mure attribue cet écusson à Bonne de Bourgogne. Voir la note de M. Steyert qui le restitue à Agnès.

de Bourbon-la-Marche ou Bourbon-Vendôme, qui est *de Bourbon, au bâton de gueules chargé de* 3 *lions d'argent*. Telles armes sont en relief en l'écusson qui est au dessus de la quatrième fenêtre du grand clocher de Notre-Dame de Montbrison, du côté de midi.

T. Ier, fo 229 :

Anne de France *(femme du duc Pierre II)* ...portait de même *(de Bourbon)* contreparti de France. Tel écusson est en la vitre de Saint-Etienne [de] Notre-Dame de Montbrison et sur l'ancien banc des officiants (1).

T. Ier, fo 210 vo :

L'inventaire du 7 mars 1540 (1541 *n. st.*) de notre église porte qu'en plusieurs pièces, tant de l'argenterie que des ornements, était gravée, ouvrée ou peinte, une ceinture avec ce mot, *Espérance* (2).

T. Ier, fo 252 :

Ce duc *(le connétable de Bourbon)* portait pour devise un cerf volant avec la ceinture d'Espérance passée au col, comme se voit en un tapis appartenant à nous (3).

T. Ier, fo 258 :

Le roi Louis XII... retint le porc-épic pour devise. Ce qui se voit au devant d'autel de brocatel qui se met les jours solennels au grand autel de Notre-Dame de Montbrison, où l'on voit les armes de France ayant pour tenants deux porcs-épics, et la lettre L à l'antique couronnée, qui est l'initiale du nom dudit roi.

T. 1er, fo 249 :

Sous ce duc (Pierre II), le roi Louis XII passa au pays, même à Saint-Bonnet (4). Et l'inventaire de notre trésor, du

---

(1) Cf. *Hist. des d. de Bourbon*, t. II, p. 500.

(2) Cf. *ibid.*, p. 59.

(3) Ces mots, *à nous*, paraissent se rapporter au chapitre de N.-D. A la rigueur, on pourrait supposer qu'ils se rapportent à l'auteur.

(4) Probablement en décembre 1499. Cf. *Hist. des d. de Bourbon*, t. II, p. 453 et 526.

7 mars 1540 (1541 *n. st.*) porte que sur le grand poële de drap d'or, se voyaient les armes de France soutenues de deux porcs-épics.

CLOCHES DE NOTRE-DAME.

T. I^er^, f° 269 :

Le 15 juillet 1553, fut faite et jetée la cloche de Notre-Dame de Montbrison appellée *Marie*, pesant 15 quintaux.

T. I^er^, f° 238 :

Quant à celle qui s'appelle *Retour*, elle a cette devise :

Ad mea signa veni ; recinendas pulsor ad horas.
Inde vocor Reditus : *ad mea signa veni* (1).

A en juger par cette légende, la cloche dont il s'agit répétait les heures frappées sur une autre par l'horloge. L'essieu de cette cloche, frappé par la foudre en 1536, faillit communiquer le feu au reste des charpentes :

T. I^er^, f° 264 :

Le même jour qu'il (*François I^er^*) arriva, (25 *avril* 1536), la foudre tomba au clocher, mit le feu au gros arbre de Retour, dont tout le bois du clocher faillit à brûler.

NOTICE DE LA CONSÉCRATION DE NOTRE-DAME. 1466.

T. I^er^, f° 228 :

Consecrata fuit ecclesia B. Mariæ Montisbrisonis die festo B. Giraldi, quæ est decima tertia mensis octobris, anno 1466, per reverendissimum Patrem episcopum suffraganeum domini archiepiscopi Lugdunensis, abbatem Bellæ Villæ, qui ordinavit annuatim celebrari festum dedicationis dictæ ecclesiæ dominica proxima post festum B. Dionysii. Et tempore dictæ consecrationis, existebant dominus Stephanus Gon, decanus, Ludovicus de la Vernade, cantor, Jacobus Robertet, sacrista, Henricus de Changy, magister chori, et Joannes Cachibodi, Guillelmus de Vinolz, Florimundus de Forgia, Annemundus Baronati, Anthonius Bretonelli, Petrus Rapailly, Mauricius de Vanis, Joannes Gordini et Joannes Rabinelli, [canonici].

---

(1) Cette note est bâtonnée sur le manuscrit, probablement parce que l'auteur ne l'a pas jugée à sa place.

T. Ier, fo 113 vo :

En une autre année, sous ledit fondateur, fut consacrée ladite église le dimanche dans l'octave de la Saint-Denys, et le grand autel le jour Saint-Vincent, selon que porte la tradition de ladite église, qui célèbre à ce jour lesdites consécrations. Notre-Dame d'août et Toussaint sont ses grandes fêtes.

Le premier de ces textes a déjà été publié, mais d'après un texte un peu différent et d'une manière un peu moins complète, par dom Renon, *Chronique de N.-D.*, p. 489 (Cf. p. 146). Quant au second, il renferme une indication erronée en ce qu'il attribue la consécration de l'église aux temps du fondateur : erreur rectifiée par la Mure lui-même (*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. II, p. 273). Mais il donne encore lieu à une autre difficulté, car si l'église fut réellement consacrée un dimanche, ce ne put être le 13 octobre 1466, fête de saint Géraud, qui cette année-là tomba le lundi. Il faudrait, pour mettre d'accord les notes chronologiques de la Mure, reculer la date de la cérémonie au dimanche 13 octobre 1465, ou la faire descendre à pareil jour des années 1471 ou 1476. Il est probable que la date de 1466 est la bonne, et que la Mure aura conclu à tort, de ce que l'anniversaire de la consécration de l'église se célébrait un dimanche, que tel était aussi le jour de la semaine où elle avait été solennellement dédiée. Dans l'*Histoire des ducs de Bourbon,* t. II, p. 275, il se contente de donner la date du 13 octobre 1466, sans préciser autrement le jour.

Le prélat qui fit cette dédicace est Etienne de la Chassaigne, consacré suffragant de Lyon, le 11 septembre 1465, pour suppléer dans les fonctions épiscopales l'archevêque élu Charles de Bourbon (*Gallia Christiana*, t. IV, col. 295). Son titre *in par-*

tibus, d'après la relation du sacre de Charles de Bourbon, qui eut lieu l'année suivante (*Hist. des ducs de Bourbon,* t. II, p. 389), paraît avoir été celui d'*episcopus Berucensis,* sans doute mauvaise transcription pour *episcopus Berytensis.*

CHARTES DIVERSES CONCERNANT L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME.

T. Ier, fo 202. — 5 des ides de juin (9 juin) 1393. — Clément VII, pape en Avignon, accorde au doyen de Notre-Dame le pouvoir d'entendre les confessions pendant le carême.

Clemens episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis decano et capitulo ecclesiæ Beatæ Mariæ Montisbrisonis, Lugdunensis diœcesis, salutem et apostolicam benedictionem. Sinceræ devotionis affectus, quem ad nos et Romanam geritis Ecclesiam, promeretur ut petitionibus vestris, quantum cum Deo possumus, favorabiliter annuamus. Hinc est quod nos, etc., ut tu, fili decane, quorumcumque ad ecclesiam vestram in quadragesima annuatim venientium, confessionibus eorum diligenter auditis, pro commissis eis debitam absolutionem impendere, et injungere pœnitentiam salutarem, nisi forte talia sint propter quæ Sedes Apostolica sit merito consulenda, libere et licite valeas, auctoritate apostolica tenore presentium indulgemus.

Nulli omnino, etc. Datum Avenioni, 5e idus junii, Pontificatus nostri anno quinto decimo. H. BURGENSIS.

Lesdites lettres fulminées par l'official de Lyon le 24 avril 1395.

Pour l'intelligence de cette concession du souverain pontife, il faut se rappeler que l'église de Notre-Dame n'était point paroissiale, et que les pouvoirs spirituels du doyen ne dépassaient pas l'enceinte du cloître.

T. Ier, fos 60 vo, 218 vo et 223. — 8 des ides de février (6 février) 1423. — Bulle de Martin V portant

concession d'indulgences en faveur des bienfaiteurs de Notre-Dame de Montbrison.

... Cum, sicut accepimus, collegiata ecclesia Beatæ Mariæ villæ de Montebrisone, Lugdunensis diœcesis, quæ per quondam comites de Foresio, ab illustri domo Franciæ descendentes, fundata sit atque dotata, et inter cæteras collegiatas ecclesias illarum partium insignis extitit; et tam propter mortalitatem, pestes, et guerrarum turbines, aliasque calamitates passim emersas, quæ partes illas diutius afflixerunt, prout affligunt, qua scilicet (1) totius villæ, qua scilicet partis ecclesiæ predictarum combustionem, quæ a pauco tempore evenit, dicta ecclesia, quæ propter obitum fundatoris ejusdem non est ad sui perfectionem deducta, ex tenuitate facultatum et proventuum ejusdem, in suis ædificiis et structuris absque fidelium suffragiis reparari, et ad perfectionem hujusmodi deduci non possit, Nos cupientes ut ecclesia ipsa a Christi fidelibus congruis honoribus frequentetur, et ut fideles ipsi eo libentius devotionis causa confluant ad eamdem, et ad reparacionem et conservationem ejusdem manus promptius porrigant adjutrices, etc. Datum Romæ, 8° idus februarii.

T. I^er^, f° 200. — 28 mars 1457. — Concession d'indulgences en faveur des bienfaiteurs de Notre-Dame de Montbrison, par Alain de Coëtivy, cardinal de Sainte-Praxède, évêque d'Avignon, légat du Saint-Siège dans les Gaules.

Alanus, miseratione divina tituli Sanctæ Praxedis sacrosanctæ R. E. presbyter cardinalis, Avinionensis vulgariter nuncupatus, in regno Franciæ cæterisque Galliarum ac eis ad[jacentibus ?] partibus usque ad Rhenum Apostolicæ sedis legatus, un[iversis] fidelibus præsentes litteras inspecturis salutem in Domino.

---

(1) Les trois copies de la Mure portent ici et plus loin, *qua scilicet*, ce qui porte à croire que tel était bien le texte de la bulle, au lieu de *quam propter*, qu'on serait tenté d'y substituer. — Sur la prise de Montbrison par les Anglais et les dommages soufferts à cette occasion par l'église de Notre-Dame, voir l'*Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 139, et dom Renon, *Chron.*, p. 130.

Dum præcelsa meritorum insignia, quibus Regina cœlorum, Virgo Dei Genitrix gloriosa, sedibus prælata sidereis, velut stella matutina, prærutilat, devotæ considerationis indagine perscrutamur ; dum etiam intra pectoris arcana revolvimus quod ipsa, ut Mater misericordiæ et pietatis, amica humani generis, pro salute fidelium qui delictorum onere prægravantur, sedula exoratrix et pervigil, ad Regem quem genuit intercedit, dignum, quin potius debitum arbitramur, ut ecclesias et loca ecclesiastica in honorem sui nominis instituta gratiosis remissionum impendiis et indulgentiarum muneribus decoremus. Cum itaque, sicut accepimus, ecclesia Beatæ Mariæ Montisbrisonis, Lugdunensis diœcesis, in suis structuris et ædificiis reparatione non modica indigere noscatur, ad quam faciendam ipsius ecclesiæ propriæ non suppetunt facultates, sed Christi fidelium pia suffragia sint ad id plurime opportuna, nos cupientes ut ecclesia ipsa congruis honoribus frequentetur, ac in dictis structuris et ædificiis debite reparetur, pariter et conservetur, nec non fideles ipsi eo libentius devotionis causa confluant ad eamdem, et ad reparationem et conservationem illius manus promptius porrigant adjutrices, quo ex hoc ibidem dono cœlestis gratiæ uberius conspexerint se refectos, de Omnipotentis Dei misericordia, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus eisdem Christi fidelibus vere pœnitentibus et confessis qui in Annuntiationis, Assumptionis, Nativitatis, Conceptionis et Purificationis prælibatæ Beatæ Mariæ Virginis festivitatibus ecclesiam ipsam devote visitaverint annuatim, et ad reparationem et conservationem hujusmodi manus porrexerint adjutrices, ut præfertur, singulis videlicet festivitatibus antedictis, auctoritate qua specialiter per litteras apostolicas fungimur in hac parte, unum annum, nostri a cardinalatus officii vigore singulis diebus sabbati per totum annum centum dies, de injunctis eis pœnis misericorditer in Domino relaxamus, præsentibus perpetuis temporibus duraturis.

Datum Lugduni, a Nativitate Domini 1457°, die 28ª mensis martii, Pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Callisti divina providentia Papæ III anno secundo.

T. I^er^, f° 256 v°. — 2 novembre 1523, à Lyon. — Lettres de François I^er^, par lesquelles il ordonne à

son trésorier de Forez d'acquitter exactement ce qui est dû aux doyen et chanoines de Montbrison, pour cause des dons et legs faits par les comtes de Forez à l'église de Notre-Dame.

T. Ier, f° 270. — 154.. (*chiffre emporté, peut-être un* 7). — Lettres patentes du roi Henri II, par lesquelles il met sous sa protection l'église de Notre-Dame.

T. Ier, f° 301 v°. — 1612. — Lettres patentes du roi Henri IV, par lesquelles il prend sous sa protection l'église de Notre-Dame.

LE VŒU DE VILLE. 1646.

T. Ier, f° 72 :

L'an 1646 et le 2e jour de juillet, fête de la Visitation de Notre-Dame, les habitants de la ville de Montbrison, par la bouche des échevins, ont voué et promis à Dieu et à la Sainte Vierge, de faire annuellement et perpétuellement à pareil jour une procession générale en l'église collégiale de Notre-Dame de ladite ville, laquelle procession partira de ladite église, sortira hors la ville, fera le tour des murailles et puis retournera en ladite église, où sera célébrée la grand'messe.

Ladite année et le même jour, à l'offertoire de la grande messe, en ladite église se présentèrent vertueuses damoiselles Jeanne Rival, femme de Jean d'Escotay, écuyer, sieur de la Pommière, et Jeanne de Grezolles, veuve de François de la Mure, sieur de Bienavant (1), lesquelles offrirent à l'œuvre et décoration de ladite église, et pour l'ornement de la vénérable image de Notre-Dame d'Espérance, une grande couronne royale à huit branches, avec huit fleurons autour et une grande fleur de lis au dessus, enrichie de quantité de belles perles et d'un grand nombre de pierreries recueillies par leurs soins

(1) C'est la mère de Jean-Marie de la Mure. Sur le don fait par elle et par Jeanne Rival, voyez le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 158, et dom Renon, *Chron.*, p. 254.

de plusieurs dames et damoiselles du pays et de la ville et travaillées de leurs mains.

L'année suivante 1647, et le 15 août [lesdites ?] damoiselles ont offert une couronne semblable pour l'image du petit Jésus (1).

La séance est levée.

Le Président,

Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,

ELEUTHÈRE BRASSART.

III.

Notes sur la famille Parrocel,

PAR M. C. MAILLON.

Le tableau généalogique qui fait suite à cette note présente le résumé des renseignements qu'il m'a été donné de réunir sur la famille Parrocel. Je les ai disposés sous cette forme, parce qu'elle met mieux en évidence les rapports de parenté des artistes qui ont porté ce nom, et n'aurais rien à y ajouter, s'il ne me paraissait nécessaire de consigner ici avec plus de détails le peu que nous savons sur Georges Parrocel, le chef et l'auteur de cette glorieuse lignée.

Nous avons des raisons de croire que Georges Parrocel est né à Montbrison (2) et qu'il y est mort

---

(1) Cette notice a été bâtonnée en croix, peut-être après avoir été transcrite ailleurs.

(2) Les Parrocel sont assurément originaires de Montbrison. En voici quelques-uns nommés dans des textes du XVe et du XVIe siècle :

Vers 1456. — BENOIST PERROSSEL, de Saint-André de

probablement en 1614; nous savons qu'il a épousé Loyse de Ladut (1), qu'il a eu entre autres enfants un fils prénommé Barthélemy et deux filles, Gabrielle et Sybille; mais de ses œuvres nous ne savons rien. Nous ignorons même la date précise soit de sa naissance, soit de son décès, à cause des lacunes qui existent dans les registres de la paroisse Saint-André de 1588 à 1607.

D'autres viendront, qui, plus heureux que nous, découvriront soit dans les églises du Forez, soit dans les maisons bourgeoises, soit dans les châteaux, quelques-uns des tableaux qu'a signés Georges Parrocel. Il leur sera sans doute donné aussi, j'en ai la conviction, de retrouver les œuvres des Pussin, des Michon, contemporains de Georges Parrocel, et plus tard des Dossonville, des Duval et des Smith (2) qui, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, formaient une école de peinture et de sculpture que l'on pourrait peut-être appeler l'école de Montbrison.

Afin de satisfaire aujourd'hui, dans la limite du

Montbrison (cité par Gras : *Extraits de terriers)*. Cf. *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 58, article de H. Gonnard.

1497. — *Terrier de l'Hôtel-Dieu de Montbrison, signé* Bouchard et Pagani. *Version française ancienne aux archives de la Diana*, folio 236. Réponse de Mathieu Chanal : « Donné l'an, jour et « lieu que dessus (5 août 1497), present à ce discrette personne « M[re] Robert Teyssonnier, prestre, curé de Baulne, et MATHIEU « PARROCEL, clerc, notaire, habitant dud. Montbrison, tesmoins « à ce presents, appelés et requis. »

1529. — Archives de Goutelas. — *Terrier* Tronchet *de la rente de Cremeaux*, folio 2. « PHILIPPUS PERROSSEL textor ville Mon- « tisbrisonis. » (23 novembre 1529).

(1) *Terrier de l'Hôtel-Dieu de Montbrison*, précédemment cité, folio 241. Réponse de Guillaume Deladue, fils de Pierre Deladue, vigneblant dud. Montbrison.

(3) Œuvres de J.-B. Smits vivant en 1687, v. *Bulletin de la Diana*, t. III, page 60.

possible, la légitime curiosité du lecteur, je produirai ici quelques extraits du registre des baptêmes de la paroisse Saint-André, dans le périmètre de laquelle habitait Georges Parrocel. Ces extraits sont au nombre de vingt-deux ; ils démontrent que notre peintre était un homme estimé et recherché de ses concitoyens et qu'il comptait des amis dans toutes les classes de la société.

Georges Parrocel assiste, le 7 mars 1607, au baptême, dans l'église de Saint-André, de Jean de la Plasse, fils de Jean et de Claudine Chazère, dont le parrain est Jean Chazère, boulanger, et la marraine Catherine Chavassieu, femme de Pierre de la Plasse, marchand ;

Le 8 septembre 1608, à celui de Claudine France, fille de Barthélemy, blanchisseur, et de Madeleine Guillot ; parrain Pierre Guillot, tailleur d'habits, marraine Claudine Guillot, femme de Pasque Guillot, aussi tailleur d'habits;

Le 12 octobre 1608, à celui de Pierre Vallanson, fils d'honnête Louis, marchand de Montbrison, et d'Antoinette Chaulx ; parrain Pierre Chaulx, marraine Toussainte Chapuis, femme de Jean Vallanson ;

Le 15 janvier 1609, à celui de Pierre Pilon, fils de N..., potier de terre, et de Catherine Grand ; parrain Pierre Duchez, marchand boulanger, marraine Catherine Magnieu ;

Le 26 juillet 1609, à celui de Pierre de la Plasse, fils de Jean et de Claudine Chazère ; parrain Pierre de la Plasse, marchand tanneur, marraine Claudie Blanchoste, femme de Jean Chazère ;

Le 20 août 1609, à celui d'Anne Roy, fille d'Antoine, marchand boulanger, et d'Antoinette Pourat ; parrain Jean Boutarieux, l'un des archers de M. le Prévôt, marraine Anna Boyterier, femme de Jean Bréchard, sergent royal au baillliage ;

Le 30 août 1609, à celui de Jean Neyret, fils d'Antoine, marchand, et d'Antoinette Jourdan ; parrain Jean Raynard, aussi marchand, marraine Claudie Neyret, fille d'Antoine ;

Le 2 octobre 1609, à celui de Sibile Baraillon, fille de Jean et d'Anne Coste ; parrain Antoine Journal, pâtissier, marraine

Sybille Fogière, femme de noble Jacques Chirat, conseiller du Roi, élu au pays de Forez ;

Le 16 novembre 1609, à celui de Reyne Bellet ; parrain Jean Boys, sergent royal au bailliage de Forez, marraine Reyne Chenillon, femme de Pierre Goron, marchand de la ville ;

Le 13 décembre 1609, à celui de Loyse Corant, fille de Jean, cordonnier, et d'Antoinette de Ladut ; parrain Mathieu Frujon, tanneur, marraine Loyse de Ladut, femme de Monsieur Georges Parrocel ;

Le 25 avril 1610, à celui d'Aymare Seguin, fille de Georges, sergent royal, et d'Anne Tarchier ; parrain Monsieur Michel Punctis, procureur au bailliage, marraine Aymare Colombet, femme de Monsieur Philibert Dufour, l'un des greffiers au bailliage ;

Le 12 août 1610, à celui de Loyse Donis, fille d'Etienne, marchand de Montbrison, et de Claudine de la Roue ; parrain Guillaume Beurien, pharmacien de Montbrison, marraine Loyse Donis, femme de Monsieur Antoine Bernard, marchand.

Le 19 décembre 1610, à celui d'Etienne Fournel, fils de Jean, boulanger, et de Claudine N... ; parrain Etienne Léonard, menuisier, marraine Catherine Clairet, femme de Antoine Margiron, sergent royal au bailliage de Forez ;

Le 6 mars 1611, à celui de Madelaine Monatte, fille de Pierre, notaire tabellion royal, et d'Isabeau Pizol ; parrain Claude Plagnieu, aussi notaire royal dudit lieu, marraine dame Madelaine Peaucheville, femme de honnête Jean Jourdan, marchand de cette ville ;

Le 24 août 1611, « veille de saint Louis », à celui de Loys Boys, fils de honnête Thomas, tanneur de Montbrison, et d'Antoinette Charbonnier ; parrain honnête Loys Boys, marchand bourgeois de Montbrison, l'un des recteurs de l'Hôtel-Dieu de ladite ville, marraine Loyse de Ladut, femme de monsieur Georges Parrocel, peintre de Montbrison... « Dieu veuille qu'il soit homme d'honneur ! »... ;

Le 28 août 1611, à celui de Grégoire Perrain, fils de Claude et de Fleury Simand ; parrain Grégoire Bosse, chirurgien de Montbrison, marraine Jeanne de la Font ;

Le 30 novembre 1611, à celui de Léonard Granjon, fils de

IQUE DES ARTISTES DE L

é à Loyse de Ladut, né à Montbrison, mort à Montbrison.

on en 1595, marié à Catherine Simon, a travaillé beaucoup en Esp
Saint-Sauveur, à Brignoles).

gis), peintre et graveur à l'eau forte, né le 18 février 1634 à Bri-
d'abord travaillé; il fut ensuite en Languedoc et s'y distingua, puis
nfin s'établit à Avignon, où il mourut en 1703. En 1674 et 1676, il
de travaux importants pour l'hôtel-de-Ville d'Avignon. Il a peint
e de tableaux et a laissé une belle eau-forte représentant la décol-
ean-Baptiste. Il avait épousé Dorothée de Rostany, dont il eut
Parrocel d'Avignon).

PARROCE
1646; il fu
avoir été e
des batail
taires et d
1696. Il m
nommé *de*

ROCEL (PIERRE), peintre d'histoire et de genre et gra-
à l'eau-forte, né à Avignon le 10 mars 1670, mort à Paris
39. Il a peint à Avignon et dans plusieurs villes de Pro-
, un grand nombre de tableaux, à Saint-Germain-en-
l'histoire de Tobie en 16 tableaux, aujourd'hui à Mar-
au château Borély. Il fut élève de son oncle Joseph et
rle Maratte, et fut agréé à l'Académie en 1730. Il a gravé
aux-fortes en tout genre au nombre au moins de 40 à 50,
es et non décrites. (Dit *le fils d'Avignon*; membre de
démie).

PARROCEL (JEAN-BAPTISTE), né le 7 avril 1672, ne fut pas artiste.

PARRO
Paris en
logne et
breux ta
cavalier
cavaleri
110 pied
en 1748;
ou *des G*
du Roi).

E-IGNACE), peintre
eau-forte, né à
Saint-Agricol,
n remarque que
il a gravées à
n estampe du
chée il a inter-
es prénoms, et
prend que celui
occasionné à son
urs. Il fut élève
onnaire du Roi à
tabli; il mourut
lu Roi).

PARROCEL (JOSEPH-FRANÇOIS), peintre et graveur à l'eau-forte, né à Avignon le 3 décembre 1704, mort à Paris en 1781. Il fut agréé à l'Académie comme peintre d'histoire en 1753, à son retour d'Italie. On lui doit comme graveur à l'eau-forte plusieurs jolis sujets de genre. C'est à tort qu'on lui a donné quelquefois le prénom d'Ignace; ce nom ne se trouve ni dans son acte de baptême, ni dans son acte de décès. Il eut de sa première femme une fille qui épousa M. de Valrenseaux, et de la seconde trois autres filles qui ne se marièrent pas. (Membre d'Académie, peintre du Roi).

PARROCEL (PIERRE-VI
cultivé les arts, non plu

ROCEL (MARIE OU MARION),
e d'histoire et de portraits, née
13. Elle fut élève de son père
ait de belles copies. Elle est
à Paris en 1824, âgée de 81
On voit chez M. Parrocel, de
ille, un portrait de femme peint
lle en 1777.

PARROCEL (THÉRÈSE), née le 12 décembre 1745. Elle peignait le portrait en miniature et mourut à Paris en 1835, âgée de 90 ans.

PARROCE

PARROCE

PARROCE

PARROCE
peintre am
Il est l'aut
dans le Midi

A FAMILLE PARROCEL

gne et est mort à Brignoles (Var) en 1660; il y a

(JOSEPH), peintre et graveur à l'eau-forte, né à Brignoles le 30 octobre élève de son frère Louis et de J. Courtois, dit le Bourguignon. Après Italie, il alla à Paris en 1675 et s'y maria. Il a peint principalement . Comme graveur à l'eau-forte, il est auteur de plusieurs sujets mili- ne belle suite de la vie de Jésus-Christ qu'il présenta à l'Académie en rut à Paris en 1704, et fut inhumé en l'église de Saint-Sauveur. (Sur- *Batailles*. Conseiller de l'Académie. Peintre du Roi).

EL (CHARLES), peintre et graveur à l'eau-forte, né à 1688, mort aux Gobelins en 1752. Il fut élève de Bou- le Lafosse et a beaucoup travaillé. Outre ses nom- eaux, il a gravé à l'eau-forte plusieurs suites de et de fantassins, une entre autres pour l'école de le Laguerinière. Il laissa à l'Académie un dessin de de long représentant la publication de la paix faite il devait l'exécuter en peinture. (Dit *Parrocel de Paris elins*. Conseiller et professeur de l'Académie, peintre

PARROCEL (JEAN-JOSEPH) dessina dans sa jeunesse, puis devint ingénieur distingué et se fixa à Saint-Malo où il mourut en 1744, ingénieur du port de cette ville et chevalier de Saint-Louis.

AN), né en 1705, établi et marié à Cavaillon, mort en 1780, n'a pas que les trois suivants.

(CÉSAR-AUGUSTE), né en 1737, mort en 1816

(ETIENNE-VÉRAN), né en 1761, mort en 1827.

(ANTOINE), né en 1792, mort en 1861.

(ETIENNE-ANTOINE), né à Avignon le 11 octobre 1817, littérateur, poëte, eur, chevalier de la Légion d'honneur, habite Marseille, vivant en 1887. r d'une *Monographie des Parrocel*, des *Annales de la Peinture et de l'Art* etc., membre de l'Académie de Marseille.

Michel, marchand de Saint-Bonnet-le-Chastel, et de Marguerite Boulard ; parrain N..., marraine Françoise Picotet, femme de Gaspard Boulard de Montbrison ;

Le 11 février 1612, à celui d'Annet Aleyron, fils de Jean et de Catherine N... ; parrain Annet Barrieu, marraine Claudie Brugière ;

Le 28 juin 1612, à celui de Dauphine Prost, fille de Certal et de Bonne Lyonnet, fille d'Antoine Lyonnet, notaire royal ; parrain Claude Prost, père dudit Certal, marraine Dauphine Prabet ;

Le 11 mars 1613, à celui de Jacques Boys, fils de Thomas, tanneur à Montbrison ; parrain Jacques Boys, prêtre prébendier de l'église collégiale de Notre-Dame de Montbrison, marraine Anne Charbonnier, femme de Jean Boys, sergent royal dudit Montbrison ;

Le 28 juillet 1613, à celui de Françoise Chavanon, fille de Mathieu et de Claudine Chavassieu ; parrain Mathieu Rey, boulanger pâtissier, marraine Solange N...

Brignoles qui a vu naître Joseph Parrocel a donné son nom à une de ses rues. Avignon, berceau de Pierre Parrocel, qui a laissé dans les édifices publics de cette ville plus de quatre-vingts toiles importantes, a sa rue *Pierre Parrocel*. A Marseille, le nom de Parrocel brille à une place d'honneur dans le musée du Château d'Eau. Il est également inscrit au nombre des plus célèbres maîtres français, sur la façade nord du grand pavillon central du palais du Trocadéro, à Paris.

La ville de Montbrison ne pouvait laisser dans l'ombre le souvenir d'une famille qui est une de ses gloires artistiques. Par délibération du 8 avril 1887, le conseil municipal a décidé qu'une rue de la ville portera le nom des Parrocel, et qu'à deux autres rues seront donnés les noms de Florimond Robertet et de Legouvé, qui sont de non moins illustres enfants de la vieille capitale du Forez.

IV.

Excursion archéologique à Essalois, Chambles et Notre-Dame de Grâces,

le 23 août 1887.

Commissaires : MM. Testenoire - Lafayette, Vier, Coadon, Gachet, J. Poinat et Félix Thiollier.

Questionnaire.

ESSALOIS

1° — Quels sont les textes les plus anciens faisant mention d'Essalois ? Formes latines et françaises de ce nom.

2° — Indiquer les découvertes faites à différentes époques sur le plateau d'Essalois, particulièrement à l'occasion des travaux exécutés par M. Philip-Thiollière et M. Sauzéa.

3° — A quelle époque peut-on faire remonter la station d'Essalois ? Quelle date probable assigner à son abandon ?

4° — Est-ce un *oppidum* ? Un camp de rassemblement ou d'observation ? Quels sont les travaux défensifs dont on a pu retrouver des traces certaines : enceinte continue, redoutes, fossés, postes détachés situés à proximité ?

5° Est-ce un *emporium* ? Dans ce cas, peut-on faire quelque hypothèse sur la nature et la provenance des objets qui y étaient plus particulièrement échangés ? Est-il possible notamment d'assigner un lieu d'origine aux innombrables amphores dont on y rencontre les débris ?

6° — Monnaies ségusiaves autonomes. Etat de la question. Monnaies au type du taureau cornupète.

7° Existe-t-il à Essalois ou dans le voisinage immédiat des roches, fontaines, etc., auxquelles s'attachent des légendes ou un culte superstitieux ? Noms que ces lieux portent. Antiquités qui s'y rencontrent.

8° — Voies antiques servant à accéder à Essalois ou passant à proximité.

9° — Château du Moyen-Age. Date de sa construction. Ses seigneurs. Sort de ses archives.

CHAMBLES

Château de Chambles. Epoque de sa construction. Seigneurs qui l'ont possédé.

Eglise de Chambles.

NOTRE-DAME DE GRACES

Histoire sommaire de la maison de l'Oratoire de Notre-Dame de Grâces.

Eglise de Notre-Dame de Grâces. Sa date. Particularités de son plan et de sa construction.

Tour polylobée au chevet de l'église. A-t-elle été, dès l'origine, destinée à servir de clocher ?

V.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Bertrand (Alfred), vice-président de la Société d'émulation de l'Allier : *Ruines antiques découvertes récemment dans la commune de Molles (Allier).* (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier).* Moulins, (Etienne Auclaire), s. d., in-8°.

Chaumette (Mademoiselle de la) : Tortorel (Jean) et Perrissin (Jacques) : *Le premier volume contenant quarante tableaux ou histoires diverses qui sont memorables touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France en ces dernières années, le tout recueilli sur le tesmoignage de ceux qui y ont esté en personne et qui les ont veus, lesquels sont pourtrais à la verité.* S. l., 1559-1570, in-f°.

Exemplaire complet, moins la préface. Les plan-

ches n'ont pas été reliées dans l'ordre indiqué par Brunet ; presque toutes sont coloriées.

— Acte de mariage d'Antoine Du Guet avec Françoise Jullien. Lyon, paroisse Saint-Saturnin, 14 juillet 1647. Coinde, vicaire.

Cet acte est inscrit dans un encadrement en taille-douce finement enluminé. — Parchemin.

Chausse (l'abbé), son ouvrage : *Vie de M. l'abbé Jean-Louis Duplay, prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur du grand séminaire de Lyon. Notes, souvenirs et monographies sur le diocèse de Lyon,* 1788-1887. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1887, 2 vol. in-12.

Héron de Villefosse (Antoine), son mémoire : *Les mosaïques récemment découvertes en Afrique.* (Extrait de la *Revue de l'Afrique française*). Paris, Barbier, 1887, in-8°.

[Langlois (l'abbé F.) et Condamin (le chanoine James)], leur ouvrage : *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château d'après les manuscrits conservés aux archives locales et départementales, avec six vues hors texte, trente photo-typographies et la reproduction des principales pièces originales.* Tome II. Paris, Alphonse Picard, 1887, in-8°.

Laprade (Famille de) : Victor de Laprade : *Œuvres poétiques* complètes. Paris, Alphonse Lemerre, 1878-1882, 6 vol. in-16.

Ministère de l'Instruction publique : *Discours prononcé par M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, au Congrès des sociétés savantes, le samedi 4 juin* 1887. Paris, imp. nat., 1887, in-4°.

— *Journal des Savants.* Août-novembre 1887.

Périer : Procès-verbal de plantation de bornes entre les seigneuries de la Roue et de Montpeloux en

Auvergne, appartenant à Bertrand de la Roue, et les mandements de Châtelneuf, Ecotay et Lavieu en Forez, au comte Jean I. — Vendredi après la Toussaint (4 novembre) 1317. Arnaud *Botini*, notaire.

Les arbitres des parties sont Girard *de Rumano* et Raynaud de Langes, chanoine de Notre-Dame de Montbrison, procédant en présence du seigneur de la Roue et des châtelains et officiers de Châtelneuf, Ecotay et Lavieu.

Original. — Parchemin jadis scellé.

Cette pièce a été publiée en entier par Gras : *Revue forézienne*, 1868, pages 249 et suivantes.

— Constitution de dot par Briand de Veauchette à sa sœur Catherine de Veauchette, future épouse de noble homme François de Barges.

....Quod, ob favorem et contemplacionem futuri matrimonii... contrahendi... inter nobilem virum dominum Franciscum de Bargiis, militem, Lugdunensis diocesis, ex una parte, et Catherinam filiam quondam Jocerandi de Velcheta, domicelli, ex altera parte, personaliter et specialiter constituti propter ea que sequntur... dictus nobilis vir dominus Franciscus de Bargiis, miles, nomine suo proprio, ex una parte; et Briandus, filius quondam Jocerandi de Velcheta, domicelli, pro et nomine (*lacune*) Catherine, sororis sue, ex altera parte... ; dictus nobilis Briandus... constituit dicto... Francisco, futuro sponso sue sororis..., pro dote ipsius nobilis Catherine sororis sue..., videlicet sex centum libras turonensium monete regie nunc currentis, cujus vigenti solidi turonensium valent unum francum auri, boni seugni et legitimi ponderis, domini nostri Francorum Regis, et e contra. Quas quidem sex centum libras... dictus Briandus assignator... solvere [promittit]... scilicet hinc ad instans festum Nativitatis Domini proxime venturum vigenti libras..., et in alio festo Nativitatis Domini.... subsequentis anno revoluto alias vigenti libras..., donec et quousque de dictis sex centum libris... fuerit plenarie et integre solutum....

Pro quibus quidem sex centum libris... dotalibus... melius

et certus fore solvendis... per dictum... Briandum... dicto Francisco...., nolens idem nobilis Briandus dictum dominum Franciscum in aliquo decipere, sed, posse suo, facere ea que jus et ratio dictant, constitutus personaliter et specialiter... nobilis et potens vir dominus Guido de Sancto Prejecto, dominus Sancti Prejecti, qui, ad preces et requisicionem dicti nobilis Briandi, et pro ipso et nomine ipsius, pro centum libris turonensium.... dictarum sex centum librarum turonensium, pro quinque... primis solucionibus penes dictum Franciscum se ponit et constituit fidejussorem et principalem solutorem. Item, nobilis et potens vir dominus Guichardus de Sancto Petro, dominus Sancti Annemundi, pro aliis centum libris..... Item, nobilis vir dominus Humbertus Durgelli, avus maternus ipsius Catherine, pro aliis centum libris... Item..., Poncius Viridis, dominus de Valle Privata, pro sexaginta libris... Item..., Rolandus de Laviaco, domicellus, pro quadraginta libris... Item, nobilis Johannes Mareschaux, alias de Salvajo, pro aliis quadraginta libris... Item, nobilis Stephanus Durgelli, pro aliis quadraginta libris... Item, nobilis Guillelmus de Sucheto, pro aliis etiam quadraginta libris... Item, Petrus de Angiriaco, dominus Sancti Boniti Ollarum, pro aliis quadraginta libris... Item, nobilis Johannes de Sergo, pro aliis quadraginta libris..... .

Et est actum et conventum inter ipsas partes hinc inde... quod, casu quo dotis restitucio locum sibi vendicaret in hac parte, causa mortis vel alias, dictus dominus Franciscus de Bargiis promictit per juramentum suum... reddere plenarie... dicte Catherine vel suis... omne illud quicquid habuerit de dicta summa dotali.... Et pro dicta dote melius.... reddenda et restituenda, casu restitucionis, ut dictum est, adveniente, dicte Catherine vel suis predictis, constitutus personaliter nobilis Johannes de Laviaco, dominus Ruppis, nob[ilis] *(lacune)* Franciscus du Says, miles, nobilis Petrus de Angiriaco, dominus Sancti Boniti Ollarum, nobilis Arthaudus del Soillelhant, Johannes de Sancto Justo, domicellus, nobilis Joh[annes] *(lacune)* alias Beraudon, Rolandus de Laviaco, Johaninus de Laviaco et Raymundus de Calus, qui, ad preces et requisicionem dicti domini Francisci, sponsi futuri dicte Catherine, et pro ipso et [nomine] ipsius se posuerunt et constituerunt fidejussores et principales solutores...

Deinde vero personaliter et specialiter constitutus dictus dominus Franciscus, sponsus futurus dicte Catherine..., dat, donat.... dicte Catherine, pro dotalitio... et in augmentum dotis...., videlicet quamdam domum suam ipsius domini Francisci sitam infra fortalicium d'Escotay, que quondam erat domine Agnetis de Marlio ; una cum decem libris redditualibus, cum directo dominio, sitis et situatis in mandamento Sancti Eugendi... ; una cum sexaginta franchis auri quos idem dominus Franciscus eidem Catherine, future sponse sue, dat et donat, ut supra, pro jocalibus emendis.....

Item est actum.... quod, si futuri conjuges habeant in futurum liberos masculos..., primus filius masculus sit heres pro medietate eorum terre et hereditatis.....

Deinde vero fuit actum inter predictas partes quod dictus dominus Franciscus....., incontinente celebrato dicto matrimonio..., teneatur et debeat et sit ad hoc astrictus eumdem Briandum facere quictare.... per dictam Catherinam, sororem suam..., de omni jure et actione, quod et quam dicta Catherina habet... in bonis et rebus.... predicti Jocerandi de Velcheta, ipsius Catherine patris, et in bonis Beatricis Durgelli, ejusdem Catherine matris, nec non in bonis dicti Briandi presentibus et futuris quibuscunque, acquisitis et etiam acquirendis.....

Actum et datum, quoad recepcionem presentium licterarum, apud Sanctum Prejectum, in aula domus dicti loci, die octava mensis junii, anno Domini millesimo tercentesimo octuagesimo nono, presentibus venerabili et discreto viro domino Bartholomeo Buchalli, canonico Sancti Johannis Lugdunensis; domino Matheo de Villa, curato Sancti Stephani de Furano ; domino Guidone Paulati, presbitero ; Petro Clapperii, clerico, notario ; Johanne Dioni, Petro Cordelli, domicellis ; Johanne Barratrit.....

Notule extraite des protocoles de Jacquemet de Vinols et expédiée de forme publique par Jacques de Vinols, notaire à Montbrison, le 9 septembre 1412. — Parchemin de deux peaux cousues, (longueur, 1^{m} 10, largeur, 0^{m} 60), jadis scellé de deux sceaux.

— Abenevis par Dauphin d'Ogerolles, seigneur de

Montherboux, à Pierre Moéson, de Sauvain, du droit de semer du blé, pâturer et prendre du bois dans les montagnes des *Fraux* et de *Chorsin*. 6 août 1532. Jean Boysson, notaire et greffier de Montherboux.

..... Comme fust intenté..... et judicié en la court.... de Monterboux, entre noble homme Daulphin d'Ogerolles, escuyer, seigneur de Saint-Polgue, dudict Monterboux et de Roche-la-Molière, homme d'armes de monsieur le Grand-Mestre, en la dicte cause demandeur....., et Anthoyne Moeson, comme procureur... de Pierre Moeson, de Sauvaing..., defendeur ..., à raison de ce que le dict seigneur... disoit que... il estoit seigneur... de Monterboux... et luy... appartenoient... entre aultres les montaignes des Fraulx, situées... joignant et jouxte l'eau qui vient de la Richarde courant au pont de Laval de vent et midi, la montaigne des habitants de Plenay de soir, et la senoyve de monsieur de Couzan de matin, et la terre et seigneurie de Chalmazel devers la bize, sauf les troys terres par ledict seigneur ou ses predecesseurs abenevisées ès habitans des villaiges de la Roua et de Plenay....; ce neanlmoins ledict... Moeson..., puis peu de temps..., sans tiltres vallables, seroient venuz en la montaigne dau Fraulx... labourer..., semer... : à raison de quoy et pour avoir repparation, ledict seigneur... auroit faict saisir... les fruicts estant... provenus en sondict fons.

Le dict Moeson, comparant..., disoit au contraire... qu'il ne se trouveroit lesdictes montaignes dau Fraulx... estre situées ny enclavées dans... la... jurisdiction de Monterboux... ; mais au contraire, a bons et soufisants tiltres passés par les seigneurs de Monterboux au proffict dudict Moeson et de ses predecesseurs..., par lesquels estoit donné plein pouvoir..... audict Moeson ou à ses hoirs... de mener pasturger leur bestailt, de quelque expresse qu'elles soient, ès boys des montaignes de Chorsin, Degarin et Glilisolla et de prendre du boys... pour le service de leur maison... ; et avoir esté en bonne et vraye possession..., par tel et si longtemps qu'il n'est memoire du contraire, de labourer, de semer, cultiver en lesdictes montaignes des Fraulx.... A quoy ledict seigneur... rapplicquoit que, veu le benevis par ledict Moeson pretendu à luy par les predecesseurs dudict seigneur... passé, par lequel il doit

avoir puissance de pasturger leur bestailt ès dictes montaignes dau Fraulx, que par icelluy ledict Moeson n'avoit pouvoir de labourer ni cultiver..., ains seulement de pasquerer... et y prendre du boys pour la necessité de leur maison... seullement : en quoy ledict seigneur n'entendoit les empescher... Et quant à ce que ledict... Moeson disoit estre en possession... de ladicte montaigne dau Fraulx et de y labourer..., que s'il se trouvoit qu'ilz y eussent labouré..., que se auroit esté en son absance et du temps qu'il estoit au service du Roy... et que ladicte seigneurye avait esté engagée à Estienne Trunel, marchant de Montbrison ...

Or il est ainsi que pardevant.... Jehan Boysson..., notaire... et greffier de Monterboux, personnellement establys... Daulphin d'Ogerolles... et Anthoine Moeson, qui transhigent .. comme cy après....

Ledict seigneur abenevise.. au-dessus nommé transhigeant, pour un feu tant seullement..., droict... de pouvoir labourer, semer les bleds esdictes montaignes dau Fraulx et de Chorsin dessus confinées... et en icelles garder... leur bestailt..., y prendre du boys pour leur chaufaige ou autrement à leur volonté .. : et ce, à la charge de payer..., oultre les autres cens et servys..., deux deniers tournois... annuellement... et, pour les introges..., la somme de cinquante solz.... Item, a esté aussi reservé par ledict seigneur que les benevis... faicts aux usaiges que dessus au proffict d'autres... demeureroient en leur force et valleur.... Item..., a retenu... ledict seigneur... faire semblables benevys... ès aultres... habitans dudict Monterboux.... que par cy devant ont accoustumé de pasturger esdictes montaignes.. . Faict au lieu de la Roua, parroisse de Sauvaing, le sixiesme jour du moys d'aoust mil cinq cens trente et deux, presents discrète personne messire Anthoyne de Costa, prebstre des Salles et Cervière *(sic)*, Andrieu Mathon dict Cros, Barthelemy Forez et Jehan Boysson de Sauvaing....

Expédition authentique. — Parchemin, rouleau de trois peaux cousues, longueur 1^{m} 72, largeur 0^{m} 53.

— Terrier de la prébende fondée dans l'église de Fourneaux (*de Fornellis*), sous le vocable de sainte

Catherine, par Jeanne de Chantoys *alias* Buffardans, veuve de Jean de Théliz *alias* Copières, seigneur de l'Aubespin, (*de Albaspinu*). Octobre 1422. Reçu *Tisserii*. Copie signée *Alagniete*.

Tenanciers et territoires :

Fos 1 à 14. — Roche. — Johannes Fouyn, del *Moncel*. — Johannes Conte, de *Montvadant*. — Michael Badel (ou Vadel), de *Cognhères*. — Johannes Humberti, del *Fay*.... : Item super quibusdam pratis et pasqueriis contiguis nuncupatis *lo Pras del Parsu* sitis in montanis del *Genetou*, juxta prata Johannis Fogiron, *de Masso*, ex oriente..., et juxta *les narses* desubtus *Petram Bassencia* ex oero, et juxta montanam domini comitis Forensis ex vento... — Matheus Tunel de *Cenos*. — Johannes de Vinea, *de Fogeriis*. — Matheus Brunelli, d'*Esgleisieu*.

Autre terrier de la même prébende pour vénérable homme Guillaume *Balarini*, chanoine de Saint-Just et de Saint-Paul de Lyon, prébendier moderne. Juin 1452 à juin 1453. Reçu Paparin. Copie signée *Alagniete*.

Tenanciers et territoires :

Fos 18 à 22, 25, 26. — Roche. — Matheus, del *Creux*.... : Item quartam partem unius quartonate terre vel circa sitam *à la Croix du Supt*, juxta iter tendens de Rupe apud Montembrisonem ex sero, et juxta terram Petri Gaurand ex sero, mane et vento ; que terra fuit a dicto tenemento separata pro novo itinere facto ad causam fortalicii Rupis....

Fo 24. — Lerigneu. — Johannes de *Naus* ; Jambin, du *Croset*, Matheus Fogiron, du *Mas*.

Expédition authentique. — Cahier, papier, de 26 feuillets, incomplet.

— Terrier de la rente de Vinolz appartenant par indivis à Jacques Girard, seigneur de Colombettes, receveur du taillon au pays de Forez, et à Jean de Vinolz, bourgeois de Montbrison. Du 2 janvier au 27 décembre 1591. Michel Masson, notaire à Roche.

Tenanciers et territoires :

Fos 1 à 14, 25 à 29, 65. — ROCHE. — Estienne Mays, de *Roche Souveraine* et Marie Mays, sa parsonnière. — Estienne Bocaud, de *Montvadan*. — Claude Carcays, de *Glesieux*, Marie Durand, sa femme, et Pierre Petral, leur parsonnier. — Jehan Payet, du village de *Glésieux* et Lucie Grange, sa femme ...: demy sestive de pré située au territoire de *la Morta*, jouxte la commune de *Glesieux* de matin. — Mathieu Neyel et Francoyse Simon, sa femme, et au nom de Marguerite Symon, femme à Pierre Viallard estant à la sye, de *la Gryota*. — Philippes Seyvo et Marie Brunel, sa femme, de *Glésieux*.... : terre appelée au *Fornet*..., jouxte au chemyn tendant de *Glesieux* au *Ga des Escharras*, de vent... — Pierre Seyvo et André Seyvo, parsonniers, de *Seyvo* alias de *la Praiz*.... : un pré au pra *do Pont*..., jouxte le chemin tendant de Roche à Montbrison de vent.

Fos 15 à 22, 30 à 33, 40 à 42, 45 à 55, 56, 57, 70. — BARS. — Claude Chanal dit Barja, du village de *Barja* alias *Villeneuve*. — Mathurin de la Font, de *Fargirolles*. — Jehan Brunet, du *Monteil* .. : terre jouxte le chemyn tendant de *la Croix* à *la Molla* de soir, à la maison des heritiers feu noble Jehan Papon vivant juge de Fourestz, qui fust d'Antoine de Sollezel de vent.. — Noble Mars (Melchior) Papon, seigneur du Bullon, fils de feu Jehan Papon.

Fos 34, 43, 44, 77. — ESCOTAY. — Village du *Taillox* ou *Taillon*.

Fos 35, 60. — ESSERTINES. — Hugues Via dit Arsis, d'*Arsis*... : vigne... au vignoble de *Pierachault*, qui fust de la reponse de Mre Pierre d'Arsis, vivant prestre dudit Essertines, au terrier du Tronchet de 1555. — Georges Gillanche dit Mochen, d'*Erieu*... : vigne... à *Pierre Chaulx* abenevisée par feu Michiel de Vinolz, premier mary de dame Pernette Greissay, le 14 mai 1554.

Fos 36, 37, 78. — VERRIÈRES. — Georges Verd, de *Fealeys*:... pré de *la Rivery*..., jouxte le chemin tendant de Verrières à Saint-Empthesme de vent... Item.., pré à *Phealeys*, au lieu et tenement de *la Rivery*, jouxte le chemin tendant de Moing à Saint-Emptesme.

Fo 39. — CHAZELLES-SUR-LAVIEU. — Michel Viallent, de *Fourtunier*.

F^os 46, 47. — CHASTELNEUF. — Claude Chambon, de *Boibieu*... : terre... à *Chenieu* dessus *Saigni Fargi*, jouxte le chemin tendant du *Bost* à *Mont Semyora* de vent...

F^os 51 à 53, 61 à 63, 67 à 69. — MOING. — Jehan Verdier... : une maison assise au *chastel de Moing*, jouxte la maison de Jehan Chausse de vent, la maison de Jacques Baulme de bise, la rue publique tendant de l'esglise Saint-Jullien à la cave du Pallays de soir. — André Chamarat, mareschal... : une maison située *soubz les Fossés*.

F° 66. — SAINTE-MARIE-MAGDELEINE-LEZ-MONTBRISON. — Georges des Fangs et Jane Crespel sa femme, de *Cursieu*.

Minute. — Registre, papier, dont les feuillets sont cotés de 1 à 83; les folios 28 et 76 manquent. A partir du folio 73 les réponses ne sont ni signées ni datées.

— Abénevis d'une terre située « en *la Chaulx* » consenti par Louis du Chivallart, « parrochie Beate Marie d'Essertines », à Jean Farge et Joannin Faure de la Croix. 9 juin 1476. « Johannes Boerii presbiter, curatus d'Essertines, notarius publicus. »

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par Jean et Jean Deyvaud, père et fils, de Doveysi, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure de la Croix, frères et personniers, de ladite paroisse de Lérignieu, d'une terre au lieu de *Leysert* proche le village de Doveysi. 29 avril 1527. Michel Fouyn, de Monteylx, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par Jean Bruyeri *alias* Deyvaud et Claudia Deyvaud, sa femme, du lieu de Doveysi, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure, frères et personniers du lieu de la Croix et Doveysi, paroisse de Lérignieu, d'une terre située au lieu de *la Chavane* « juxta iter tendens de Doveysi ad Sanctum Empthemnum ex vento, etc. » 4 avril 1529. Michel Fouyn, de Monteylx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par Jean et Jean Deyvaud, père et fils, du lieu de Doveysi, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure de la Croix, frères et personniers, desdits lieu et paroisse, d'une terre appelée *Praulent*. 1er novembre 1531. Michel Fouyn de Monteylx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Partage des eaux arrosant la prairie dite des *Fontaines*, paroisse de Roche, consenti par Mathieu et Barthélemy Gryot, personniers du lieu du Bouchet, paroisse de Roche, d'une part; et Jean Marquet, de Doveysi, paroisse de Lerignieu, d'autre part. 17 février 1537. Michel Fouyn, de Monteylx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Echange de fonds entre Jean et Simon Faure, frères et personniers, du lieu de Doveysi, paroisse de Lérignieu, d'une part, et Jean Marquet, du même lieu. 23 janvier 1543. Michel Fouyn de Monteilx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par Jean Chevien, Jeanne Chevien, fille de Jean et femme de Jean Griot, et Madeleine Chevien, femme de Jean Maisonneufve et sœur de Jean Chevien, tous du village du Bouchet, paroisse de Roche, à Jean et Simon Faure, frères et personniers de la paroisse de Lérignieu, de leurs droits de plus value sur un pré et pâquier joignant ensemble, appelés les *Scytorays* et *le Goterens*. 27 janvier 1543. Michel Fouyn, de Monteilx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Cession de tous droits de réachat et de plus value consentie par Pierre Fogeron, du village du Mas, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure,

frères et personniers de la susdite paroisse de Lérignieu, sur la vente de prés et pâquiers aux lieux des *Parzieux* et des *Costettes,* faite aux dits Faure frères par feu Vincent Monyer, dit Fogeron, et le susdit Pierre, son fils. 2 novembre 1543. Michel Fouyn, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par André Fouyn dit Bruery et Antoinette Bruery, sa femme, du Bouchet, paroisse de Roche, à Jean et Simon Faure, frères et personniers du lieu de Doveysi, paroisse de Lérignieu, d'un pré appelé *dox Fontanis.* 15 novembre 1543. Michel Fouyn du Monteilx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

Echange de prés et pâquiers consenti entre Jean et Simon Faure, personniers du lieu de la Croix, paroisse de Lérignieu, d'une part; et Claude Farge, dit Marquet, dit Mourel, Jeanne Mourel, sa femme et Benoît Mourel, leur fils, d'autre part. 7 mai 1545. Jean Pugnet, notaire à Essertines.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par messire Jean Chambon, prêtre et vicaire de Lérignieu, à Jean Brunel, *dos Feyz,* Jean et Simon Faure, frères et personniers, Louis Espinat, Pierre Jambin, les hoirs de feu Pierre Maistre, de la Bocheta, tous paroisse de Lérignieu, de sa part de la *chaulx* ou montagne de *Dovegsi* « située joignant le gat (Jas ?) de Janetous de bise, « joignant la montaigne et chaulx du Roy, notre « sire, appellée *Basenne*, de bize, et joignant la « montagne et chaulx de monsieur de la Roua de « vent, et joignant le boys de monsieur d'Escotay, « de matin..... ». 24 juin 1548. Michel Fouyn, de Monteilx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Pierre et Antoine Jambin, frères et enfants mineurs de feu Pierre Fouyn, dit Jambin, du lieu de Dovézy, paroisse de Lérignyeu, à George Morel dit Magot, du lieu de Janetoux, dite paroisse de Lérignyeu, d'un pré et pâquier appelés des *Coutestes*. 27 décembre 1548. Michel Fouyn, de Monteilx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Pierre et Antoine Jambin, frères, de Dovézy, paroisse de Lérigneu, à Jean et François Faure, pariers (personniers) du lieu de la Croix, paroisse de Lérigneu, du droit de réméré par eux réservé sur des biens vendus à Georges Moure dit Magot, de Genetoux, dite paroisse de Lérignieu. 23 août 1551. Jean Pugnet, notaire à Essertines.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Pierre Marquet, du village de Janetoux, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure, frères et personniers, du droit de réachat retenu par lui dans une précédente vente sur un pré appelé en la *Coua* « joignant au ryvière de Tresailheta labant de Bazeneta au ga de Janetoux, de vent... ». 29 septembre 1553. Fouyn, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Benoît Bruyère le jeune, à Benoît Bruyère l'aîné, tous deux du village de la Bruyère, paroisse de Verrières, d'un pré et pâquier au lieu dit de *Prabost* et d'un bois dit le *Bost de les Rivières*. 14 mai 1569. Antoine Tournon, notaire à Montbrison.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Pierre Durand, cordonnier, de la Fogery, paroisse de Roche, à Claude Grymost dit Faure de la Croix et à Jean Faure de la Croix, son personnier, de Dovézy, paroisse de Lérignieu,

d'un « pré appellé au *Reil*, contenant deux sesterées « ou environ, joignant à la montagne de Bazane de « bize.... » 6 juin 1588. Michel Masson, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Contrat de mariage entre Jean Faure, de Faure, paroisse de Lérignieu, et Catherine Mestre, de la Rochepta, même paroisse. Par cet acte, Claude Mestre, père de Catherine, lui donne la moitié de ses biens meubles et immeubles, et Marguerite Faure, femme de Claude Grymaud, constitue à Jean Faure, son frère, en argent, grains et vin, sa part dans la succession de leurs père et mère. 5 février 1604. Thevet, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Partage entre Jean Faure, d'une part, et Marguerite Faure, femme de Claude Grymaud et Simon, leur fils, d'autre part, des biens, meubles, et immeubles à eux appartenant en commun. Cette communauté de biens avait été constituée par acte du 22 janvier 1520 entre défunts Simon et Jean Faure de la Croix, frères, ancêtres des copartageants. 19 mai 1604. Thevet, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin scellé.

— Vente par Girard Ras, de Lérignieu, à Jean Grimo dit Faure, dudit Lérignieu, d'un pré situé au village de Dovésy, territoire de *Chambais*, même paroisse. 16 décembre 1617. Granjon, notaire à Montbrison.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Marie Gay, veuve de Jean Griot, du village du Bouchet, paroisse de Roche, à Jean Grimaud dit Faure, du village de Dovésy, paroisse de Lérignieu, d'un pré dit *Pralong*, situé en la

prairie dudit Bouchet. 7 avril 1631. Thevet, notaire.

— Expédition authentique. — Parchemin.

— Livre de recettes de François Gorou, de Roche, receveur de la rente due au chapitre de Notre-Dame de Montbrison, dans les paroisses de Lérignieu, Roche, Saint-Bonnet-le-Coriaux, Chasteineuf, Essertines, Saint-Georges. 1667 à 1708.

Cahier de 28 feuillets. — Papier.

— Arrêt du Parlement de Paris annulant une transaction passée entre François Gourou, marchand de Roche, et Jean Grimaud, du village de Jean Faure, paroisse de Lérignieu, au sujet de cens dus à la prébende de *Coppie*, autrefois *Bufferdan*, et condamnant le susdit Gourou aux dépens de la cause principale, ceux des causes d'appel et incidents compensés. 17 mars 1701.

Expédition. — Parchemin.

— Vente consentie, au prix de 15.700 livres, de la charge de maître particulier des eaux et forêts par les sieurs Chassain, frères, au profit de noble André Dupuy, conseiller au bailliage. 7 juin 1757. Souchon, notaire royal.

Expédition authentique. — Parchemin.

Rouméjoux (Anatole de), son ouvrage: *Les rues de Cahors*. (Extrait du *Bulletin de la Société des études du Lot*). Cahors, (H. Laytou), 1886, in-8°.

Thevenet (Benoît): Statuette, poteries et objets antiques provenant du mont d'Isoure. Voir page 205 à 211.

Echanges.

Académie d'Hippone: *Bulletin*. N° 22, 2e livraison, 1887.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille: *Mémoires*. Années 1885-1887.

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes: *Bulletin.* Tome III, nos 17 à 23. Années 1884-1887.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques: Lefèvre-Pontalis (Eugène): *Bibliographie des Sociétés savantes de la France.* Année 1887.

— — *Bulletin archéologique.* N° 1. Année 1887.

Inscriptions inédites d'Afrique, extraites des papiers de L. Renier.

— — *Bulletin des bibliothèques et des archives.* N° 2. Année 1887.

Musée Guimet: *Annales.* Tome X. Année 1887.

— *Revue de l'histoire des religions.* 8e année. Tome XV, n° 3, mai-juin 1887. Tome XVI, n° 1, juillet-août 1887.

Lafaye (Georges): Les découvertes en Grèce. Bulletin de 1886.

Société académique du Puy: Chassaing (Augustin): *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy.* Le Puy-en-Velay, (M.-P. Marchessou), 1875, in-4°.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine: *Bulletin et Mémoires.* Tome XVII, 2e partie. Année 1887.

— Bézier (P.): *Supplément à l'inventaire des monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine.* Rennes, (Ch. Catel et Cie), 1886, in-8°.

Société bibliographique et des publications populaires: *Bulletin.* 18e année, nos 8-11. Août-novembre 1887.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire: *Bulletin.* Août-octobre 1887.

Société de Borda. *Bulletin,* 12e année. 3e trimestre 1887.

Société d'émulation de l'Auvergne: *Revue d'Auvergne.* 4e année, nos 4 et 5. Juillet-octobre 1887.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin.* 83e livraison. Octobre 1887.

Société des Antiquaires de France : *Bulletin.* Année 1886.

— *Mémoires.* 5e série, tome VII. Année 1886.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis: *Revue de Saintonge et d'Aunis.* VIIe volume, 4e livraison. Octobre 1887.

Audiat (Louis) : Fouilles dans les remparts gallo-romains de Saintes. — Dangibeaud (Ch.) : La date des murailles de Saintes.

Société d'études des Hautes-Alpes: *Bulletin.* 6e année. Octobre-décembre 1887.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan : *Bulletin.* Tome XV. Années 1884-1885.

Société historique et archéologique du Maine: *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XXI. 1er semestre 1887.

Fleury (Gabriel) : Les fortifications du Sonnois, du Xe au XIIe siècle.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain: *Revue.* 7e-10e livraisons. Juillet-octobre 1887.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 6e année. Août-octobre 1887.

Révérend du Mesnil (Edmond) : Le prieuré de Noirétable et ses possessions en Forez en 1790. — Les émigrés de Rhône-et-Loire en 1789 et 1790.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVIII. 4e et 5e livraisons. Année 1887.

Delaville Le Roulx : Les statuts de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. — Guiffret (J.-J.) : Inventaire des tapisseries du roi Charles VI vendues par les Anglais en 1422 (suite). — Moranvillé (H.) : Rapports à Philippe VI sur l'état de ses finances.

Bulletin monumental. 6e série, tome III, nos 4 et 5. Juillet-octobre 1887.

[Marsy (comte de)] : Congrès archéologique de France, à Soissons et à Laon (compte-rendu). — Pierrot-Deseilligny (J.) : L'amphithéâtre de Lyon.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 6e série, tome XXVI, 2e-5e livraisons. Août-novembre 1887.

Revue archéologique. 3e série, tome X. Juillet-octobre 1887.

Bazin (Hippolyte) : L'amphithéâtre de Lugdunum. — Hamdij : Mémoire sur une nécropole royale découverte à Saïda. — Cagnat (R.) : Notes sur l'inscription des thermes de Carthage. — Prost (Aug.) : Les anciens sarcophages chrétiens dans la Gaule. — Vercoutre (docteur A.) : La nécropole de Sfax et les sépultures en jarres. — Vernaz : Notes sur des fouilles faites à Carthage (1884-1885). — Vitte (J. de) : L'arc de triomphe d'Orange.

Revue du Lyonnais. 48e année, 5e série, tome IV, nos 20-22. Août-octobre 1887.

Revue épigraphique du Midi de la France, no 46. Août-septembre 1887.

Allmer (Aug.) : Les dieux celtiques. — Les provinces de la Gaule, de M. Mommsen.

Roannais illustré. 3e série, 3e livraison. Juin 1887.

Reure (abbé) : Esquisse historique de Châteaumorand.

Acquisitions.

Vingt-neuf carreaux émaillés ou portions de carreaux provenant de la bordure du carrelage de la chapelle du château de la Bastie. Ces carreaux réunis en un compartiment de pure fantaisie représentent une tête d'ange dans un quadruple encadrement décoré de perles, d'oves et d'une torsade.

Faïence rouennaise. — Hauteur et largeur totales, 0m 54; épaisseur, 0m 025.

Débris de deux sarcophages du moyen-âge découverts en 1885 sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Germain-Laval.

Grès. — V. *Bulletin*, tome III, p. 95.

Pelletier (Pierre): *Les verriers dans le Lyonnais et le Forez*. Grenoble, (Gabriel Dupont), 1887, in-8°.

Vase antique de bronze découvert en 1886 dans les fouilles de la propriété Vissaguet à Moind. (Voir Bulletin, tome III, p. 313, et tome IV, page 205).

Quinze spécimens de la collection de deniers romains d'argent que ce vase renfermait, savoir :

1 Gordien III	℟	*Virtuti augusti.*
1 Philippe père	℟	*Sæculares augg.*
1 Otacilie	℟	id. (hippopotame).
1 Philippe fils	℟	*Principi juvent.*
1 Dèce	℟	*Dacia.*
1 Etruscille	℟	*Pudicitia aug.*
1 Herennius Etruscus	℟	*Principi juventutis.*
1 Trebonien Galle	℟	*Libertas augg.*
1 Volusien	℟	*Virtus augg.*
1 Emilien	℟	*Marti pacifero.*
1 Valérien père	℟	*Apolini conserva.*
1 Gallien	℟	*Virtus augg.*
1 Salonine	℟	*Deæ Segetiæ.*
1 Salonin	℟	Instrument de sacrifice.
1 Valérien jeune	℟	*Deo Volkano.*

Pierre gravée trouvée également dans la propriété Vissaguet et représentant un soldat casqué, debout, tenant une haste et un bouclier (comme sur le revers de la pièce de Volusien).

VI.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

Sa Grandeur Mgr Foulon, archevêque de Lyon, reçu le 19 octobre 1887, élu président d'honneur dans la séance publique du même jour.

M. Bonnassieux, notaire, à Boën, reçu le 19 octobre 1887.

Démissionnaires.

M. Charles d'Assier, au château de Riorges, membre titulaire.

M. l'abbé Fillon, ancien curé de Bellegarde, membre titulaire.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 23 février 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, abbé Bartholin, vicomte de Becdelièvre, M. de Boissieu, Coudour, Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, Huguet, Jacquet, Jeannez, Joulin, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, J. Le Conte, Maillon, Miolane, Monery, E. Morel, Poidebard, comte de Poncins, abbé Reymondier, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Rostaing, Alph. de Saint-Pulgent, Thevenet, abbé Versanne.

MM. Barban, Boulin, V. Durand, O. Puy de la Bastie et Vachez ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

IX^e^ volume des Mémoires.

M. le Président fait circuler un exemplaire complet sauf la table du tome IX des Mémoires. Ce volume sera prochainement distribué.

Mise en recouvrement de la cotisation de 1888.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de mettre dès maintenant en recouvrement les cotisations de 1888 et que désormais les cotisations de l'année seront recouvrées à partir du 1er janvier, comme cela se pratique dans la plupart des Sociétés.

Dons.

M. le Président dépose sur le bureau plusieurs dons faits à la bibliothèque de la Société par MM. l'abbé Bacot, l'abbé Berlier, Bertrand, Guillot, Héron de Villefosse, Jeannez, Lachmann, comte de Neufbourg, Vachez.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Mort de M. Régis Chantelauze.

M. le Président annonce la perte que vient de faire la Société en la personne de M. Régis Chantelauze. L'auteur des *Biographies de Foréziens célèbres,* de la *Vie de Louis XVII,* du *Cardinal de Retz,* de *Marie Stuart,* l'éditeur et annotateur de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* et des *Mémoires de Philippe de Commines,* est enlevé aux lettres à l'instant où les portes de l'Académie française allaient sans doute s'ouvrir devant lui. Pendant les dernières années de sa vie, il n'avait malheureusement avec nous que de trop rares rapports. Mais la Diana ne saurait oublier l'éditeur des manuscrits de la Mure ; l'éminent compatriote que cette grande et magistrale publication a placé parmi ceux de nos contemporains qui ont rendu le plus de services à l'histoire du Forez ; le généreux confrère qui a enrichi de précieux manuscrits notre bibliothèque naissante, et qui

dernièrement encore lui donnait la magnifique charte de privilèges de Saint-Bonnet-le-Château.

En attendant un plus complet hommage rendu à la mémoire de M. Régis Chantelauze, M. le Président croit être l'interprète de tous, en déplorant, au nom du Forez et de la Diana, la mort de l'un des enfants de notre province qui a le mieux mérité de l'un et de l'autre.

Sur une agrafe de ceinture trouvée à Jeansagnière. — Réponse de M. Bertrand aux observations de M. A. Steyert.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier :

Moulins, le 18 novembre 1887.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur et le devoir de vous présenter quelques explications à propos de la lettre de M. A. Steyert, insérée page 149 du Bulletin d'avril à juillet 1887, et relative à l'agrafe de ceinture et aux autres pièces de mes fouilles de Jeansagnière.

L'agrafe de ceinture, que mon honorable contradicteur attribue au XIII^e^ ou XIV^e^ siècle, parce que l'émail représente un animal chimérique dans le style des productions du XI^e^ au XV^e^ siècle, ainsi que les ornements en volutes de la boucle, peuvent certainement avoir une origine beaucoup plus ancienne, les artistes, de tous temps s'étant rencontrés dans la conception de leurs motifs de décoration, et cela sans toujours se copier, à bien des siècles de distance.

Cette agrafe peut être parvenue en Gaule (si elle n'y a pas été fabriquée), soit d'Assyrie, soit d'Égypte ou de Grèce, par voie d'échange, de même que des haches de Scandinavie trouvées en Bourbonnais ; il peut se faire que le verre, dont j'ai recueilli des fragments blancs et verdâtres, ait la même origine commune : le verre et l'émail ayant été en usage en Assyrie, près de 20 siècles avant la fondation de Rome.

Connaît-on bien les productions variées de cette civilisation ?

Pour ce qui est des puits funéraires et des incinérations, des fusaïoles et des meules à bras, ce ne sont assurément pas des coutumes et des instruments en usage au XIV[e] siècle.

Quant à la *solea ferrea*, est-on bien d'accord sur son emploi constant dans le ferrage des chevaux ? ou n'était-elle point employée seulement dans certains cas d'affections des pieds de l'animal et concurremment avec les fers ordinaires à clous ?

J'ai trouvé les uns et les autres dans un même polyandre à Vichy, où j'ai pu conserver à la science (en me garantissant des menaces de deux paires de biceps) la stèle d'un guerrier du I[er] siècle, L. FVFIVS, préposé à la monnaie de LVGVDVNVM, que j'ai acquise pour notre musée.

Certains fers à clous étaient faits de deux parties soudées l'une sur l'autre, à la pince ; le dessous était strié d'entailles en diagonale, comme le dessous des *solea ferrea*.

A l'appui de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous soumettre une série de croquis (que j'ai le regret de ne pouvoir vous autoriser à publier, afin de ne pas déflorer deux publications, dont une seule m'appartient en collaboration avec M. Roger de Quirielle); les 13 premiers numéros vous démontreront surabondamment que la fleur de lys est d'origine Romaine, au minimum, car j'aurais pu vous la montrer sur des monuments égyptiens et assyriens, en tout semblable à celle des Bourbons.

Le motif n° 16 qui est du style d'un chapiteau romano-byzantin et l'ange, n° 19, sont pourtant de l'époque gallo-romaine.

La femme encapuchonnée, n° 20, a le costume actuel des paysannes de la partie ouest du Bourbonnais.

Tous les dessins des n[os] 14 à 22 (j'aurais pu augmenter le nombre de ces termes de comparaison) ont été faits sur des moules d'une officine de potiers-modeleurs des premiers siècles.

Que direz-vous, quand vous saurez que j'emploie pour vous formuler mon humble défense, un porte-plume gallo-romain et que les épingles dites, *à la nourrice*, récemment inventées pour éviter que les bébés ne se piquent, sont de véritables

fibules antiques ? pour ces dernières, j'accorde qu'il a pu y avoir œuvre de plagiaire.

Comme conclusion, je ne pense pas que ma cause soit tout-à-fait perdue, ni gagnée, dans l'esprit de nos confrères de la Diana : le soleil luit pour tous, et il y a encore des preuves à extraire du sol de Jeansagnière (la critique est facile et les fouilles, là surtout, sont difficiles), on aura sur moi, l'avantage d'indications précises, et le résultat de ces nouvelles recherches augmentera les collections du musée et réunira deux confrères qui n'ont comme objectif que l'amour de la vérité,

Daignez agréer, etc.

M. le Président fait passer sous les yeux de la Société trois curieuses feuilles de dessins qui accompagnent cette lettre et qui représentent des statuettes et des motifs de décoration, parmi lesquels on remarque une intéressante série de reliefs empruntés à la céramique gallo-romaine, où intervient un ornement analogue à la fleur de lis héraldique.

M. Jeannez, revenant sur le porte-plume gallo-romain dont parle M. Bertrand, dit qu'il a vu dans la collection des petits bronzes du musée Bourbon, à Naples, en 1884, un objet de même nature provenant des dernières fouilles qui avaient été faites à Pompéi : M. le conservateur a bien voulu lui communiquer le procès-verbal de cette si curieuse découverte.

Statue de Victor de Laprade.

M. le Président fait connaître qu'il y a lieu de fixer d'une manière définitive le jour de l'inauguration de la statue de Victor de Laprade et demande à l'assemblée si elle est d'avis de faire coïncider cette cérémonie avec la réunion générale, ou s'il ne conviendrait pas de tenir celle-ci un mois auparavant, en mai par exemple, la statue devant être

inaugurée en juin. Il annonce, en outre, que M. Coppée a bien voulu promettre de prendre la parole dans cette solennité.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Jeannez, Monery, Maillon et autres membres, l'assemblée décide que la statue de Victor de Laprade sera inaugurée le dimanche 17 juin, et que la réunion générale aura lieu la veille, 16 juin, à 2 heures.

Inscription mentionnant la construction du théâtre antique de Feurs. — Communication de M. le comte de Poncins.

Le 22 décembre 1887, des ouvriers travaillant, sous la direction de M. Populus, conducteur des ponts et chaussées, aux fondations des murs du jardin de l'hôpital de Feurs, le long de la route nationale n° 82, trouvèrent dans de la terre meuble, à 1m 50 environ de profondeur, une pierre de 1m 58 de long, sur 0m 88 de large et 0m 20 d'épaisseur, enfouie longitudinalement à la route, un peu au dessous d'un petit aqueduc (1). Cette pierre, en calcaire oolithique paraissant provenir des carrières de Lucenay près Villefranche, contenait sur sa face

(1) Cet aqueduc, dont la direction coïncide presque rigoureusement avec le nouveau mur de clôture du jardin de l'Hôtel-Dieu, a été reconnu sur une longueur de 30 mètres. Il avait perdu sa toiture, probablement formée de dalles plates, car ses deux murs latéraux, d'une épaisseur de 0m 45, étaient arrasés au même niveau, sans vestiges d'arrachements pouvant faire supposer l'existence d'une voûte. La profondeur du canal était de 0m 70, sa largeur de 0m 55. Le radier était formé de tuiles à rebords de très grande dimension, 0m 53 sur 0m 34, placées en travers et juxtaposées, les rebords en dessous. Ces tuiles reposaient sur un lit de béton hydraulique de 0m 08, établi lui-même sur une couche de 0m 10 de pierres cassées.

DIVOAVGVSTOSACRVM
PROSALVTETICLAVDI
CAESARISAVGVSTGERM
TICLAVDIVSARVCAEFICAPITO
SACERDOSAVGTHEATRVMQVOD
IVPVSANTHIFLIGNEVMPOSVERAT
D·S·P LAPIDEVM RESTITVIT

interne une inscription parfaitement gravée et admirablement conservée. M. Populus aidé de notre excellent collègue, M. le vicomte de Becdelièvre, qu'un heureux hasard amena sur les lieux en ce moment même, la fit porter avec grand soin dans le vestibule de l'hôtel-de-ville, où elle demeure déposée auprès de deux autres inscriptions antiques qui attendent avec elle une installation plus sûre et plus définitive.

Le texte de l'inscription est ainsi conçu :

DIVO · AVGVSTO · SACRVM ·
PRO · SALVTE · TI · CLAVDI ·
CAESARIS · AVGVST · GERM ·
TI · CLAVDIVS · ARVCAE · FIL · CAPITO ·
SACERDOS · AVG · THEATRVM QVOD
LVPVS · ANTHI · F · LIGNEVM · POSVERAT
D · S · P · LAPIDEVM · RESTITVIT

Divo Augusto sacrum. Pro salute Ti(berii Claudi(i) Cœsaris Augusti) Germ(anici), Ti(berius Claudius, Arucæ fil(ius), Capito, sacerdos Aug(usti), theatrum quod Lupus, Anthi f(ilius), ligneum posuerat d(e) s(ua) p(ecunia) lapideum restituit.

« Consacré au divin Auguste. Pour le salut de Tibère Claude César Auguste Germanicus, Tibère Claude Capito, fils d'Aruca, prêtre d'Auguste, a rétabli en pierre de ses deniers le théâtre de bois qu'avait fait construire Lupus fils d'Anthus ».

L'inscription est encadrée dans une moulure large de 0m 10 et de faible saillie. Points triangulaires. A partir de l'A du mot *Capito*, les caractères sont gravés plus profondément.

Dans une note insérée au *Mémorial de la Loire* du 1er janvier 1888 et reproduite par l'*Ancien Forez* (décembre 1887, p. 296), M. Vincent Durand a ex-

primé l'opinion que Tibérius Claudius Capito, fils d'Aruca, était un Ségusiave de marque, à qui Claude, si favorable aux Gaulois, avait communiqué son nom en lui conférant le droit, soit plénier, soit restreint aux effets civils, de cité romaine. Le titre de *Sacerdos Augusti* suffit à démontrer qu'il s'agit d'un personnage d'un rang élevé. Quoique ce titre rappelle le culte du seul Auguste, et ne soit pas accompagné de l'épithète *arensis* ou *ad aram*, tout semble indiquer que le sacerdoce dont Tibérius Claudius Capito était revêtu n'était autre que celui de Rome et d'Auguste, qui s'exerçait au fameux autel érigé au confluent du Rhône et de la Saône par soixante peuples gaulois, dont chacun y déléguait un de ses citoyens les plus considérables.

Lupus, fils d'Anthus, devait être aussi de natiolité gauloise et, sans doute, Ségusiave. Il porte un nom de forme latine, mais pas les *tria nomina*. Pour lui, l'assimilation était moins avancée: il n'avait pas obtenu les honneurs de la naturalisation romaine.

Après avoir rappelé ces remarques de notre excellent collègue, il convient de faire ressortir l'intérêt de certains points qui vous ont déjà certainement frappés.

C'est, d'abord, la démonstration de l'antiquité de Feurs. Puisque, sous le règne de Claude, c'est-à-dire entre les années 41 et 54, un personnage de marque y faisait bâtir un théâtre en pierre destiné à remplacer le théâtre de bois construit précédemment, l'importance de notre Forum, dès le début de l'ère chrétienne, nous paraît incontestablement prouvée.

Où ce théâtre était-il placé ? Ici s'ouvre et s'élargit le champ des hypothèses. M. l'abbé Roux, dans sa belle étude sur le *Forum Segusiavorum*, a placé le théâtre sur la pente reliant le Palais au petit val

de la Loise : « Comme on ne retrouve à Feurs, nous dit-il, aucun reste de maçonnerie dont la forme puisse faire supposer un théâtre, j'ai cherché dans les configurations du terrain la position présumée de cet édifice. L'étude des villes gallo-romaines a démontré que les théâtres s'élevaient généralement près des palais...., il en a dû être ainsi pour Feurs. Je dirai même qu'il n'était pas possible de construire le théâtre dans une autre condition, parce que la colline sur laquelle s'élevait le *Palatium* était la seule contre laquelle on pût l'adosser ; placé en face, il eût été exposé au vent du nord. Entre le Palais et la rivière de Loise on aperçoit dans la pente du terrain un mouvement circulaire horizontal très prononcé et dans lequel on reconnaît la main de l'homme. On a extrait dans son rayon d'énormes corniches en granit dont les moulures accusent un bâtiment de 12 à 15 mètres d'élévation. C'est là que je place le théâtre » (*Forum Segusiavorum*, p. 55 et 56).

L'abbé Roux nous donne les raisons de son hypothèse, mais il avoue que c'en est une. Ce mouvement de terrain dont il parle existe toujours; il est placé en dessous du plateau sur lequel était construit l'ancien château du Palais, entre le château lui-même et les terrasses bordant la rivière : n'était-ce pas un travail exécuté à l'occasion de cette construction relativement récente, plutôt que l'emplacement de l'ancien théâtre gallo-romain ?

Nous n'avons jamais entendu parler des corniches monumentales dont M. Roux indique les proportions, et, depuis le temps où il faisait à Feurs ses intéressantes recherches, rien n'est venu confirmer l'hypothèse du théâtre installé sur la pente du Palais.

La découverte nouvelle semble au contraire la

rendre fort douteuse. Notre inscription qui, selon toute vraisemblance, était placée en un endroit très apparent du monument dont elle rappelle la construction, a été trouvée à l'extrémité nord de la ville (1). Sans doute, elle a pu y être transportée d'ailleurs, mais, sans rien absolument préjuger à cet égard, n'est-il pas naturel d'examiner d'abord si l'existence du théâtre dans le lieu même de la découverte est ou non admissible ? La pierre gisait dans un sol meuble, sur un terrain assez incliné pour faciliter l'établissement des gradins d'un théâtre. Supposons ces gradins adossés en effet à la colline et s'étageant sur sa pente ; l'hémicycle étant fermé, du côté de la scène, par une de ces hautes constructions dont nous trouvons le modèle dans quantité d'autres théâtres, celui d'Orange, par exemple. Ces hautes murailles abritaient le spectateur contre le vent du nord ; le soleil de l'ouest n'arrivait dans l'enceinte que transversalement, sans gêner, même en l'absence de tenture protectrice, ni les acteurs ni le public. C'est une hypothèse, soit ; mais la configuration des lieux rapprochée de la récente découverte nous la fait paraître sérieuse.

Le seul moyen d'arriver à une solution précise serait d'exécuter des fouilles dans les terrains voisins, mais là comme dans trop d'autres endroits, ce moyen est difficile à employer : au milieu la grande route ; à droite et à gauche des jardins ; comment ouvrir des tranchées de deux mètres au moins de profondeur ? Nous serons probablement forcés d'attendre un nouvel et heureux hasard pour résoudre définitivement le problème de l'emplacement du théâtre de Feurs.

---

(1) Voir le plan ci-joint, autographié d'après celui dressé par M. Populus.

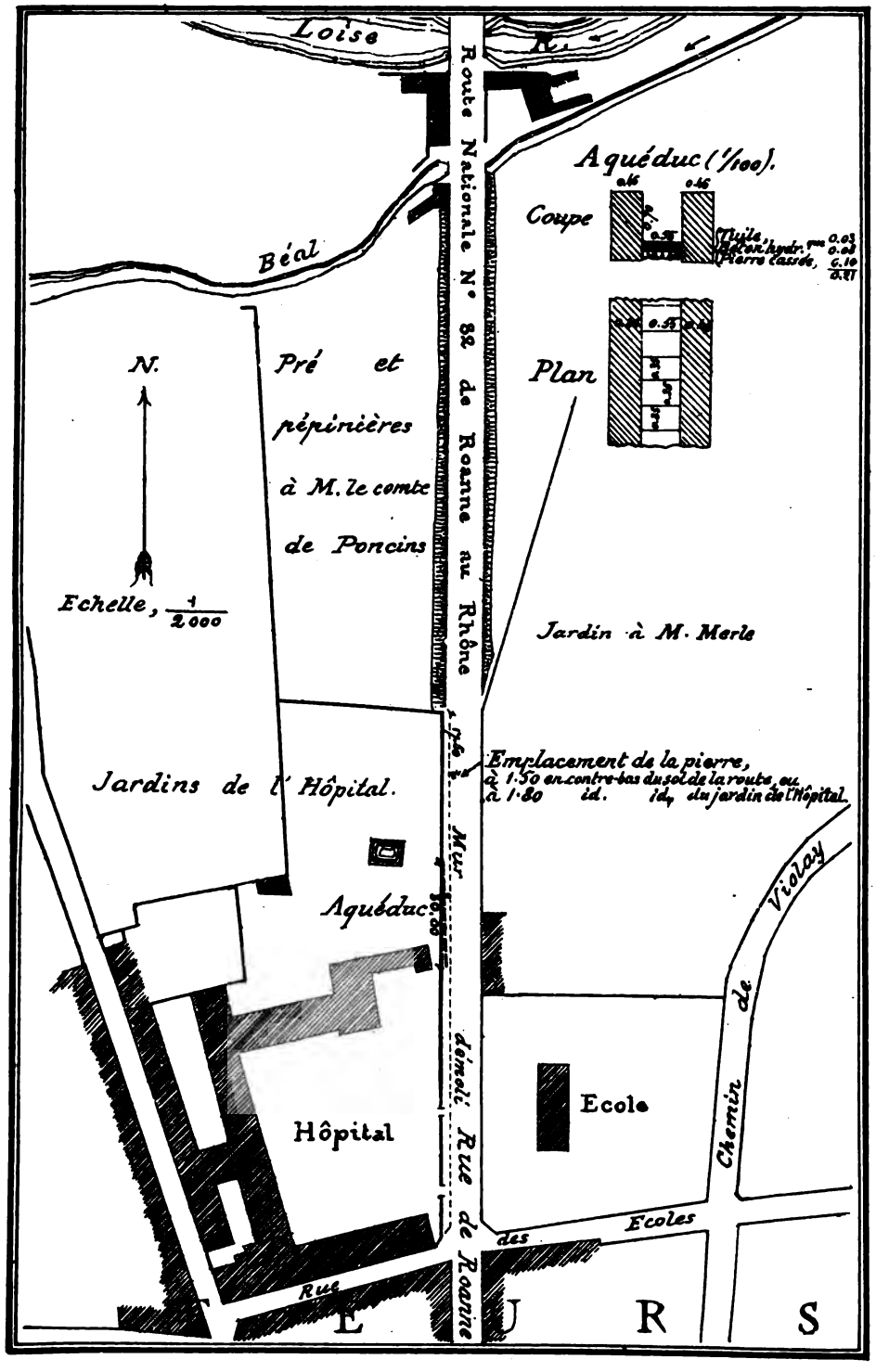

PLAN DE L'EMPLACEMENT
ou a été découverte l'Inscription du Théatre de Feurs

Qu'il nous suffise pour aujourd'hui d'établir l'intérêt de l'inscription actuelle, d'appeler sur elle l'attention de nos collègues, et de signaler encore l'importance dès le début de l'ère chrétienne de notre vieux Forum Segusiavorum.

La lanterne des Morts et la croix avec appareil de lumières du cimetière de Boën. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Rochigneux, au nom de M. Vincent Durand, fait la communication suivante :

Dans une *Note sur les fanaux ou lanternes existant dans quelques cimetières,* publiée en 1839, par M. Tailhand, de Riom, dans le tome V du *Bulletin monumental,* pages 433 à 435, on remarque le passage suivant :

« Ils (les fanaux) sont aussi vides dans leur « intérieur. Les ouvertures de chacun d'eux regardent « l'orient. On ne voit dans leur intérieur aucun « moyen pour s'élever jusqu'aux fenêtres. Il en existait « aussi dans le département à Abajut et à Montfer- « rand. Ce dernier n'existe plus : sa forme nous a « été conservée par un dessin de M. le comte de « Laizer. Il était surmonté d'une croix qui a dû y « être placée postérieurement à sa construction. Je « pourrais en citer beaucoup d'autres, et la tour « octogone, près la chapelle du Saint-Sépulcre, à « Aigueperse (Puy-de-Dôme) m'en paraît encore un « avec quelques modifications. Il y en avait beaucoup « dans la Marche. *Il y en a un près Roën-en-Forets.* »

M. l'abbé Lecler, qui a repris de nos jours et doctement traité la question des fanaux érigés dans les cimetières, a classé sous le numéro 86 de sa liste celui signalé par M. Tailhand comme existant

à *Roën*, et rectifie ainsi le nom de cette localité :

« 86°. — BOEN, en Forez, chef-lieu de canton, « arrondissement de Montbrison. — M. Tailhand « indique une lanterne des morts près Roën-en- « Forets (*Bulletin monumental*, V, 434), mais qu'il « n'a pas vue. Je croirais volontiers qu'il y a là « faute de lecture ou erreur typographique ; il s'agit « probablement de la petite ville de Boën, chef-lieu « de canton du département de la Loire, en plein « Forez. Tous les auteurs auront successivement « transmis cette erreur, sans s'inquiéter en quoi que « ce soit de l'existence ou de la non-existence de « cette localité. J'ignore si ce petit monument est « encore debout ». (*Etude sur les lanternes des Morts. 2e partie.* Limoges, 1885, p. 47).

Ces judicieuses observations de M. l'abbé Lecler, que je suis redevable à M. Aug. Chaverondier d'avoir bien voulu me signaler, m'ont permis de reconnaître la destination d'une ruine énigmatique, jadis presque invisible au nord et à proximité du chœur de l'ancienne église de Boën. Aujourd'hui dégagée par la démolition de celle-ci, de l'ancien collège et d'une maison particulière, elle s'élève à l'angle sud-ouest des bâtiments de M. Mouillaud, au nord du transept oriental de la nouvelle église.

C'est une tour quadrangulaire, découronnée, qui a perdu ses faces ouest et sud, réduites chacune à un arrachement de quelques centimètres. Sa hauteur totale est d'environ 4m 35 ; l'épaisseur des murs de 0m 38. Elle mesure, dans œuvre, 1m 56 du côté du nord et 1m 70 du côté de l'est. A 2m 80 du sol, chacun des trois angles encore debout présente des restes d'une espèce de trompe, ou plutôt d'une grossière maçonnerie en encorbellement, assise sur une pierre placée en diagonale, et qui servait à passer du plan

carré à un plan à peu près circulaire, pour soutenir une coupole dont la naissance est à 3m 75. Il subsiste

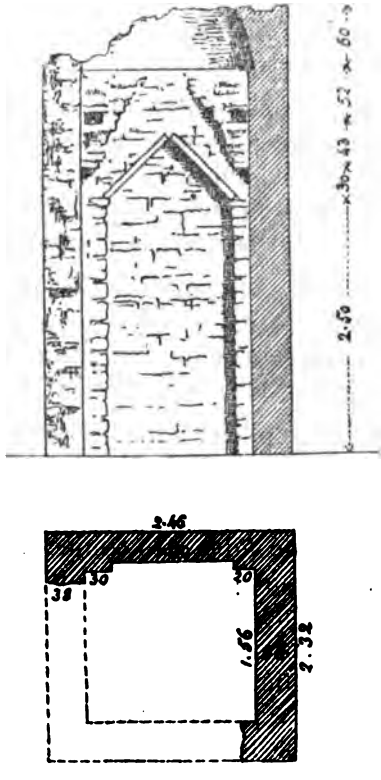

quelques restes de cette coupole, sur une hauteur maximum de 0m 60. Elle semble avoir été ovoïde, et quelques légères traces de fumée se remarquent sur ses parois.

Le mur en nord est creusé à l'intérieur d'une espèce de grande niche, montant de fond, large de 1m 20, en retraite de 0m 10 seulement sur le nu du mur et terminée par un arc en mitre dont les

rampants sont formés par des dalles minces. Cette niche a une hauteur totale de 3m 10. Le mur en matin est uni et le retour encore subsistant de celui qui existait au midi porte, toujours à l'intérieur, des restes d'un crépissage assez soigné, qui a disparu sur les autres côtés.

Deux trous ménagés dans le mur du nord, au travers de la maçonnerie des trompes, et qui correspondaient évidemment à deux trous pareils percés dans le mur du sud, témoignent de l'existence d'un plancher à la base de la coupole.

La construction, en petits matériaux, est assez peu soignée ; le style, autant qu'on peut en juger en l'absence complète de toute moulure ornementale, parait accuser le XIIe siècle.

J'ai l'honneur de placer sous les yeux de la Société un plan et une coupe de l'édicule que je viens de décrire.

Il est possible de faire des conjectures plausibles sur la manière dont il se terminait, à l'aide d'un plan à grande échelle de la ville de Boën dressé, ce semble, dans la seconde moitié du siècle dernier, et dont M. Arquillière a bien voulu jadis me donner communication. Ce plan fait voir, au nord de l'église et la séparant des bâtiments de l'ancien collège, un emplacement clos de murs qualifié de *Vieux Cimetière* : indication confirmée par des fouilles pratiquées de nos jours, qui y ont fait reconnaître en effet l'existence d'un champ de sépulture. A l'angle sud-est de cet emplacement, et sensiblement au point où s'élève la tour ruinée qui nous occupe, est représenté un édicule en forme de pyramide assez élancée, percée d'une petite fenêtre carrée et sommée d'une croix. Il ne me semble pas douteux qu'il faille reconnaître dans cette pyramide une

flèche en maçonnerie surmontant la coupole dont l'amorce existe encore, et dans ce petit monument lui-même la lanterne des morts signalée par M. Tailhand.

Le feu était entretenu dans une lanterne posée sur le plancher dont les poutres ont laissé leurs traces, et auquel on accédait sans doute par un escalier de bois, ou même par une simple échelle. Le grossier dessin que nous possédons ne montre dans la flèche qu'une seule ouverture, faisant face à l'entrée du cimetière : mais il n'est pas trop téméraire de supposer qu'il y avait quatre fenêtres regardant les quatre points cardinaux.

Je n'ose faire aucune hypothèse sur la grande niche pratiquée dans le mur du nord. Cette orientation me détourne d'y voir la place d'un autel. Peut-être était-elle destinée à recevoir un meuble dans lequel on conservait l'huile de la lanterne, ou même quelques autres objets; les outils du fossoyeur, etc.

Les détails que je viens de vous donner sur l'ancienne lanterne des Morts de Boën m'amènent à vous entretenir d'un autre petit monument qui se rattache à la coutume des illuminations sépulcrales.

Il s'agit d'une élégante croix de fer forgé, excellent travail du XV^e^ siècle, que l'on voit aujourd'hui, abritée par un groupe de vieux marroniers, sur le bord de la route nationale de Lyon à Clermont, au hameau de la Roche, commune de Saint Thurin.

L'arbre de cette croix est une tige de fer cylindrique de 0^m^ 035 de diamètre, qui se bifurque et se rejoint quatre fois pour former un croisillon long de 1^m^ 22, rempli en son centre par un quatrefeuille, anglé de fleurons, orné de ressauts à jour, et ter-

miné par des espèces de tulipes d'où émerge un

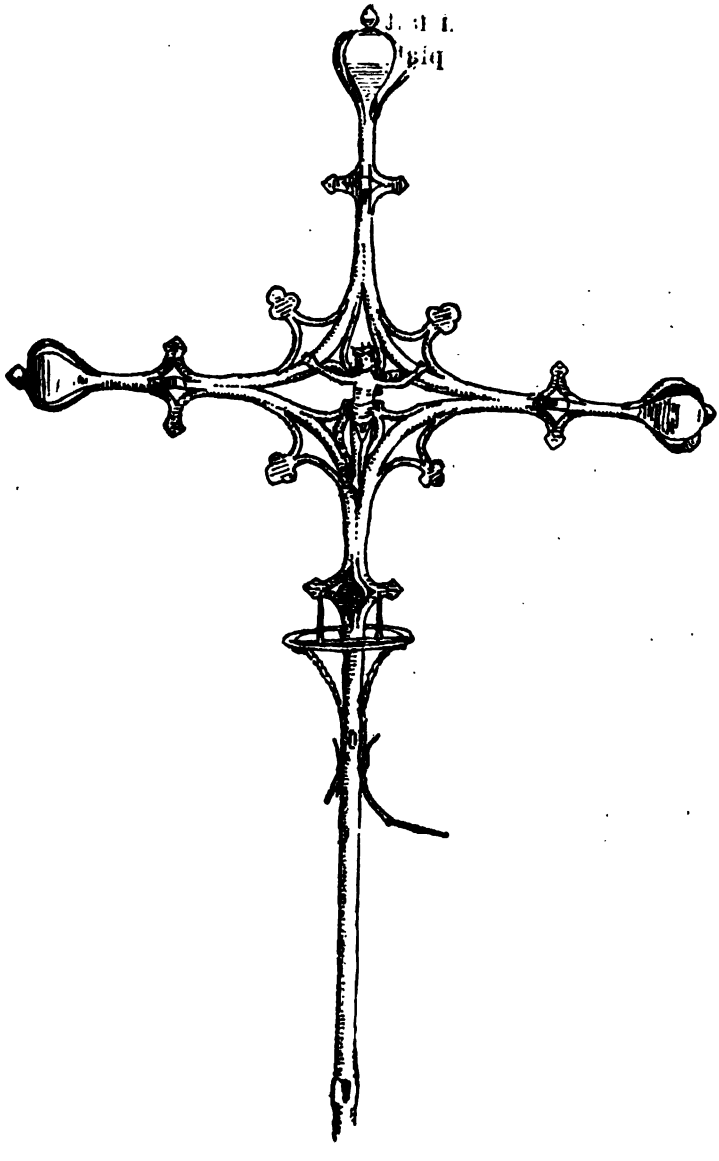

pistil à tête de clou. Cette riche composition rappelle

beaucoup celle de plusieurs croix qui surmontent un certain nombre de clochers foréziens de la même époque. Mais ce qui fait surtout l'intérêt de celle-ci, c'est une couronne de fer, circulaire intérieurement, à onze pans sur sa tranche extérieure, supportée dans une position horizontale, immédiatement au-dessous de la naissance du croisillon, par trois branches de fer forgé et tordues qui se terminaient par un ornement perdu aujourd'hui, une fleur sans doute. Le diamètre de cette couronne est de 0m 23 ; elle porte sur sa moitié antérieure une traverse armée de deux pointes visiblement destinées à recevoir des cierges.

Il résulte d'une enquête faite sur place que cette croix provient de l'ancien cimetière de Boën. Cachée dans une cheminée pendant la Révolution, elle aurait été vendue plus tard à un propriétaire de la Roche, qui la fit ériger à la place qu'elle occupe actuellement.

Pour compléter ma description, j'ajouterai que sa hauteur totale, au dessus du grossier piédestal dans lequel elle est encastrée, est de 2m 93. La partie faisant prise dans la pierre peut être évaluée à 0m 30 au maximum. Au croisillon est fixé assez maladroitement un crucifix beaucoup trop petit pour l'ensemble : c'est une addition moderne.

Les dimensions et l'aspect monumental de cette croix portent à se demander si elle n'aurait pas surmonté jadis la lanterne des Morts de Boën. Mais la présence de l'appareil de lumières n'est pas conciliable avec cette supposition. On ne peut s'arrêter à la pensée qu'on eût placé des cierges à la pointe d'une flèche, où le plus léger souffle de vent les eût éteints, et où d'ailleurs on n'aurait pu accéder qu'à l'aide d'une longue échelle. Je crois même que la couronne lumineuse, élevée aujourd'hui

d'environ 1m 80 au dessus du piédestal de la croix, c'est-à-dire notablement hors de la portée de la main, n'occupe pas sa place primitive. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est l'existence, 0m 75 plus bas, de deux trous traversant rectangulairement l'arbre de la croix et qui ont dû recevoir des rivets ou des tenons. Je suis disposé à croire qu'à l'origine ils servaient à fixer les branches de support de la couronne, sur laquelle il était alors facile de placer les cierges avec la main. D'autre part, il est manifeste que, dans sa position actuelle, elle est beaucoup trop rapprochée du croisillon, eu égard aux proportions de ce dernier. Enfin, trois encoches aujourd'hui sans emploi, que l'on remarque sur sa tranche, concourent à faire croire que ses supports ne s'appliquaient pas jadis aux mêmes points.

L'ancien plan de Boën indique, au milieu du cimetière situé au midi de l'église, et converti plus tard en jardin pour le presbytère, une croix dont les bouts sont *ancrés*. Je sais à quel point ces sortes de représentations sont conventionnelles. Rien n'empêche pourtant de supposer qu'on a voulu figurer la belle croix de fer transportée depuis à Saint-Thurin.

Il ne me semble pas inutile de rappeler, en terminant, que M. Auguste Chaverondier a signalé depuis plusieurs années, dans son excellent *Catalogue des ouvrages relatifs au département de la Loire*, t. II, p. 292, plusieurs fanaux ou lanternes de cimetière qui auraient existé sur d'autres points du Forez, à Chérier, Grezolles, Saint-Martin-la-Sauveté, Saint-Just-en-Chevalet. Je me permets d'appeler sur ces curieux monuments l'attention de nos doctes confrères; l'usage dont il s'agit a probablement été général dans notre province, et a dû laisser sur

plus d'un point de son territoire des vestiges matériels.

M. Jeannez signale la lanterne des Morts qui existait dans le cimetière du prieuré bénédictin de Charlieu et a été détruite, en ce siècle, en même temps que l'église romane dont il ne reste que deux travées. Cet édicule, autant qu'il est possible de s'en rendre compte par un ancien plan de ville de 1769, se composait d'une partie relativement fort large, de forme polygonale, portée sur un pied en maçonnerie ou en pierre taillée et surmontée d'une croix de fer.

M. Jeannez espère que l'intéressante communication de M. Durand aura pour résultat d'attirer l'attention de nos confrères sur les lanternes des Morts qui pourraient se trouver dans d'autres parties du Forez.

Antiquités découvertes à Civens. — Communication de M. le comte L. de Poncins.

Le 28 décembre dernier, un propriétaire de Civens, M. Joseph Poncet, ancien garde-champêtre, travaillant à défoncer, pour y planter de la vigne, une parcelle de terrain comprise au cadastre sous le numéro 274 de la section A, mit au jour un cercueil de plomb contenant encore quelques ossements humains et déposé là probablement depuis une époque fort reculée. Informé de cette découverte, que rien ne pouvait faire pressentir en cet endroit, M. l'abbé Martin, curé de Civens, ouvrit une petite enquête, et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les notes qu'il a bien voulu, avec une obligeance parfaite, mettre à notre disposition.

« Le cercueil trouvé par M. Poncet était orienté. Il gisait à une profondeur d'environ 0m 60, réduite à 0m 30 du côté des pieds par suite de la déclivité du terrain. Il a pour dimensions :

Longueur intérieure, 1m 88,
Largeur, 0m 38,
Hauteur, 0m 28.

Ces mesures ont été prises à l'intérieur, soit parce que la chose était plus facile, soit surtout parce qu'elles paraissaient ainsi offrir plus de précision. Elles sont exactes à un demi-centimètre près.

La largeur est la même à la tête, au centre et aux pieds.

L'épaisseur moyenne du métal est à peu près de 0m 006 ; aux angles, elle va jusqu'à 0m 01.

La partie principale, comprenant le dessous, les deux parois latérales et aussi, je crois, le fond, côté des pieds, paraît être prise dans une seule feuille de plomb dont on aurait retranché, aux deux angles d'une même extrèmité, deux parties carrées de 0m 28 de côté, pour relever ensuite à angle droit et mettre en contact par leurs bouts les trois rectangles restés libres. Ce qui me fait croire à ce mode de fabrication, c'est qu'on ne voit pas trace de soudure le long des deux grands côtés : on semble au contraire y retrouver la trace évidente du martelage nécessaire pour les redresser à angle droit. Le petit côté vers les pieds a dû être relevé de même et soudé ensuite aux deux grands : il reste des vestiges de la soudure.

Le petit côté vers la tête fait pièce à part. Ses dimensions, en largeur et hauteur, sont celles données plus haut, 0m 38 sur 0m 28. Il a été simplement rapporté au bout du cercueil et maintenu en place par de petites cornières ou couvre-joints

larges de deux à trois centimètres et soudés extérieurement sur les trois arêtes formées par sa rencontre avec les parois longitudinales. Ces couvre-joints n'existent que du côté de la tête.

Le couvercle était évidemment plat ; il s'adaptait au coffre au moyen d'un simple rebord, exactement comme dans une boîte ordinaire.

Au milieu de sa longueur, le cercueil est renforcé à l'intérieur par une bande de plomb de 0m 04 de largeur soudée transversalement à la paroi inférieure et aux deux côtés latéraux, dont elle double localement l'épaisseur.

On n'observe ni dans le fond, ni dans les parois, aucune trace de trou intentionnellement ménagé pour l'écoulement des liquides provenant de la décomposition du corps.

Auprès du cercueil, quelques grands clous, d'un acier très fin et très dur, d'une longueur variant de 0m 075 à 0m 17, attestaient l'existence d'un double cercueil ou caisse de bois enveloppante, réduite à d'insignifiants vestiges ; par suite de la destruction de cette enveloppe protectrice, le cercueil s'était notablement déformé sous la pression des terres : le couvercle était presqu'en contact avec le fond, et les parois latérales s'étaient écartées.

Les ossements vus à l'intérieur par l'auteur de la découverte paraissent se réduire à deux portions d'os d'environ 0m 15 de longueur, que leur situation indiquait avoir appartenu au bras et à la jambe du défunt, à l'os du crâne et à la mâchoire inférieure, celle-ci ayant presque toutes ses dents. Malheureusement, ces deux dernières parties du squelette, qu'on a négligé de recueillir sur l'heure, n'ont pu être retrouvées quelques jours plus tard, après la fonte des neiges. La tête était en soir, les

pieds au levant. Aucun autre objet n'accompagnait ces débris humains, mais, extérieurement au cercueil, du côté de la tête, on a relevé deux vases de terre grise, non vernie et bien cuite, renfermant un résidu gras et cendré. L'un de ces vases est brisé, et incomplet d'une portion considérable de sa panse et de son orifice (1). L'autre est entier : il mesure 0m 42 de hauteur, sur 0m 12 de diamètre à l'orifice, 0m 27 à la panse et 0m 09 à la base. Il possède une anse, il est fêlé et porte un petit trou sur le flanc. »

La tombe a été trouvée à 70 mètres environ N.-O. de l'ancien chemin de Feurs à Cottance, non loin des confins de cette commune et de celle de Civens, au territoire dit de *Bresse,* à l'extrémité sud d'une assez longue arête naturelle (ou régularisée de main d'homme), d'où la vue s'étend également sur la plaine et sur les pentes ondulées de la montagne. Aucun souvenir populaire ne se rattache à ce lieu : ni celui d'un village, église, ou cimetière, ni celui d'un fait de guerre. Une éminence voisine se nomme le *Crêt de la paoura fenna,* parce qu'on dit qu'une vieille mendiante y aurait été trouvée morte, mais à l'endroit de la tombe rien n'a été trouvé ni ne ressort des traditions locales.

Comment cette tombe était-elle ainsi isolée ? comment se fait-il qu'elle ne renfermât aucun

---

(1) Une restitution figurée de ce vase, communiquée par M. l'abbé Martin, permet de supposer qu'il affectait la forme d'une *olla* et présentait un profil assez élégant. Nous avons pu examiner l'autre vase. Il est en terre rouge, d'une forme remarquablement élancée et d'une bonne fabrication courante. Nous inclinons à le rapporter au haut-empire. Une couche mince d'une matière brun-jaunâtre, restée adhérente à ses parois et s'enlevant par écailles, nous a offert l'apparence de cire desséchée (*Note de M. Vincent Durand*).

mobilier funéraire ? Espérons que la continuation des travaux sur ce point nous apportera quelques lumières et contentons nous de signaler le fait tel qu'il se présente aujourd'hui.

Photographie des vitraux d'Ambierle.

M. Jeannez dépose sur le bureau un exemplaire, acquis par la Diana, de la collection de quinze photographies des vitraux du XV^e^ siècle de l'église d'Ambierle, exécutées par M. Durand, de Paris, photographe attaché à la commission des Monuments historiques.

Ce travail de reproduction a été fait en octobre dernier, avant la dépose des verrières pour leur envoi à M. Bonnot, peintre verrier, gendre et successeur de M. Steinheil, chargé de leur réparation par le ministère des Beaux-Arts.

Ces quinze planches ne comprennent pas le vitrail de la première lancette à droite du chœur. Les figures en ont été presque complètement remplacées par des peintures neuves, lors de la si regrettable restauration opérée, il y a une vingtaine d'années, par un peintre verrier de Clermont, en sorte que M. l'inspecteur général des Monuments historiques, d'accord avec M. Bonnot, n'a pas jugé à propos d'en entreprendre la réparation, ni de le faire photographier.

M. Jeannez ne perd pas l'espoir d'amener ces messieurs à entreprendre pour cette lancette un travail de consolidation, car elle garde encore de nombreux fragments anciens et d'un haut intérêt. Mais il faudra attendre l'achèvement de la réparation des autres verrières.

Cette réparation s'accomplit dans des conditions éminemment artistiques et consciencieuses. La

grande vitre centrale de l'abside, celle de la crucifixion, vient d'être remise en place après un séjour de deux mois à Paris. Il n'y a eu à regretter aucune avarie, aucun accident; mais le travail de dépose a permis de constater un état de détérioration des plus complets, des plus menaçants, dont il était impossible de se rendre compte auparavant, et qui eût déterminé la ruine prochaine et inévitable de toute cette vitrerie.

M. l'inspecteur général des Monuments historiques doit venir prochainement à Ambierle, en compagnie de M. Bonnot, pour se rendre compte du travail accompli, et il pourra à ce moment disposer d'une semaine pour visiter les monuments qu'il ne connait pas encore dans ce département de la Loire qui fait partie de son inspection.

M. le Président, se faisant l'interprète du vœu général de ses collègues, souhaiterait que ce voyage de M. Selmersheim pût concorder avec l'époque de l'assemblée générale de la Diana. Il charge M. Jeannez de manifester ce désir à M. l'inspecteur général.

M. Jeannez soumet encore à l'examen de ses collègues quatorze grandes photographies exécutées par M. Durand à Ambierle et à Charlieu pour les archives des Monuments historiques. Leur mise en vente est autorisée aux prix de 3 fr. 50, et de 5 fr. 50 pour les exemplaires au charbon.

Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez. Table préparée par M. de Poncins.

M. Jeannez exprime le désir que M. le Président livre à l'impression la table alphabétique très-complète qu'il a dressée de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par J.-M. de la Mure.

Cette publication serait un service éminent rendu aux travailleurs. Plusieurs membres appuient la demande de M. Jeannez. M. Joulin fait connaître que M. Vachez a fait parvenir l'expression d'un vœu analogue à celui de M. Jeannez.

M. le Président dit qu'il est très touché et très flatté de l'insistance mise à demander la publication de sa table; il promet de s'occuper sérieusement des moyens de donner satisfaction à MM. Jeannez, Vachez et à nos autres confrères.

Excursion archéologique à faire en 1888.

MM. Jeannez et Monery invitent la Société à choisir le Roannais et spécialement Montrenard, Charlieu, la Bénisson-Dieu, comme but de l'excursion à faire cette année.

Cette proposition est adoptée.

Travaux de protection et de consolidation exécutés dans l'église de St-Romain-le-Puy de 1885 à 1888. — Communication de M. Portier.

M. Joulin, au nom de M. Léon Portier, maire de Saint-Romain-le-Puy, donne lecture du rapport suivant sur les travaux de consolidation et de protection exécutés, par ses soins, dans la vieille église du prieuré de Saint-Romain-le-Puy, pendant les années 1885 à 1888:

« Un premier crédit demandé au conseil municipal par le maire, a permis d'exécuter en 1885 les travaux qui aux yeux de la commune étaient les plus urgents. La montée du clocher était impraticable, trois marches s'étaient effondrées depuis peu; il y avait danger à se servir de l'escalier et par suite le service de l'horloge placée dans la tour se trouvait compromis.

Ce fut le début des travaux: la montée entière

du clocher fut réparée intérieurement, les marches du haut en bas furent refaites en ciment, les murailles purgées, lavées, reprises à la chaux lourde.

On répara par la même occasion la voûte de l'absidiole sur laquelle repose l'escalier. Une vaste excavation pratiquée, comme tant d'autres, dans la muraille du chœur, fut bouchée.

Cette première réparation eut pour résultat de consolider toute cette partie de l'édifice. On mura ensuite toutes les brèches, tous les trous pratiqués à l'intérieur de l'église, au-dessous des fenêtres et dans les murailles, un peu partout, il y a une vingtaine d'années, par certains individus qui s'étaient imaginés y découvrir des trésors, se souvenant sans doute de la trouvaille faite il y a un demi-siècle par le maçon Devoise, dans des ruines situées au-dessous du prieuré.

Toutes ces excavations auraient infailliblement amené avec le temps une dislocation générale de l'édifice.

La crypte et le couloir qui y aboutit furent ensuite déblayés.

Tous les matériaux en provenant furent examinés attentivement. Les déblais ne rendirent que deux objets dignes d'être notés : un fragment de pierre représentant un raisin et déposé au musée de la Diana, et un boulet en fonte, d'un diamètre de 10 centimètres environ, déposé à la mairie de Saint-Romain (1).

---

(1) Ce boulet, soumis à l'examen de M J. Michalon, de Saint-Etienne, lui a paru être en fonte comprimée et trempée au paquet, c'est à dire en vase clos. Sa densité est celle du fer aciéré.

Il n'est point le seul trouvé à Saint-Romain-le-Puy. Les paysans en ont recueilli quinze à vingt autres au pied du prieuré.

On plaça immédiatement des barreaux de fer à la fenêtre du milieu, par où des individus s'introduisaient aisément dans l'église; sans cette petite précaution, il aurait été difficile de répondre des moulages des chapiteaux exécutés aux frais de la Société française d'archéologie.

On déblaya le chœur de l'église, recouvert de 50 centimètres de décombres ainsi que les absidioles, ce qui amena la découverte, dans celle de gauche, de la partie inférieure d'un autel en maçonnerie encore recouverte d'un badigeon peint.

Tous ces travaux, à l'exception des déblais dont il vient d'être parlé, étaient exécutés lors de la visite faite à Saint-Romain par le congrès archéologique, le 29 juin 1885.

L'année suivante, M. Portier, maire, qui avait fait exécuter les premières réparations, écrivit à M^lle^ de Pommerol, nu-propriétaire des ruines, en vue d'obtenir d'elle un secours pour aider la commune dans son œuvre de consolidation.

Aux termes d'un traité remontant à une trentaine d'années environ, transcrit sur les registres du conseil municipal, la commune a la jouissance exclusive de toutes les ruines du prieuré, à la condition de tenir l'église close, couverte, et d'y entretenir une horloge publique.

M^lle^ de Pommerol et M. Gabriel Jullien, son neveu, ayant répondu par la mise immédiate à la disposition du maire d'une somme de 500 francs, celui-ci commença les travaux qui ont été exécutés au cours de l'année 1887, sous sa direction, par trois ouvriers intelligents. Une délibération du conseil municipal, en date du 2 octobre 1887, relatant les travaux exécutés et l'emploi des fonds, contient à l'égard des donateurs les remerciements les plus vifs.

Les voûtes de l'église étaient lézardées et complètement dégradées ; la partie au-dessus du chœur menaçait ruine. Les voûtes furent *purgées*, les joints et les lézardes nettoyés avec soin et regarnis en mortier bâtard ; des cailloux propres, noyés dans cet enduit, bouchèrent tous les vides et toutes les fissures. Les deux énormes lézardes qui existaient dans le mur au-dessus du chœur furent fermées et toutes les clefs replacées et scellées solidement.

La partie correspondant au milieu de l'église était la plus délabrée; à chaque instant des pierres s'en détachaient qui allaient amener un effondrement.

On procéda de même à l'égard des deux absidioles. On recolla un peu tout cela comme on recollerait de vieilles faïences cassées, c'est à-dire sans crépir par dessus et sans toucher aux peintures existantes. On n'altéra donc en rien le caractère primitif du monument. Loin de là, les travaux essentiels exécutés ont tendu à le lui restituer.

Un contrefort placé au-dessus de la chapelle du XV^e^ siècle fut repris, ce qui amena la découverte d'une petite pièce située à gauche de cette chapelle et ignorée sans doute de beaucoup de personnes, attendu que de l'église on ne la voit pas, et qu'il faut pour la découvrir monter sur le mur de la chapelle.

Une fois les voûtes consolidées, on s'occupa des toitures qui furent toutes réparées à taille ouverte; on rétablit les arêtes des toits, et l'on plaça un millier environ de tuiles neuves. Les anciennes qui, par leur forme curieuse, avaient éveillé l'attention, furent religieusement conservées. Ces anciennes tuiles sont longues, étroites, épaisses; elles présentent au milieu un trou destiné à recevoir un clou qui

les fixe et, en bas, une saillie qui permet de les accrocher à la toiture.

Ce fut en plaçant les échafaudages pour atteindre les voûtes, que les ouvriers découvrirent plusieurs corps enterrés à une faible profondeur dans l'église, presque en entrant, les parois verticales des fosses s'étant éboulées. Les cercueils étaient assez bien conservés, mais ne renfermaient que des ossements qui tombèrent aussitôt en poussière. Ces corps ont été remis en place et recouverts le plus tôt possible ; un cercueil a été fouillé et examiné avec soin ; quelques lambeaux de vêtements s'y distinguaient encore.

C'est aussi en élevant les échafaudages que les ouvriers ont découvert les belles peintures murales des XIII[e] et XV[e] siècles, placées à gauche et à droite en entrant, notamment celle voisine de la chapelle du XV[e] siècle et qui représente le martyre de saint Romain. Entraînés par la curiosité, et avant même que l'on ait pu s'en apercevoir, ils firent délicatement et assez habilement tomber les croûtes de badigeon qui les recouvraient. On peut affirmer, en tous cas, qu'ils n'ont rien dégradé en procédant à cette opération.

On scella ensuite à nouveau les gonds des portes de l'église et du clocher ; ces portes grossières et en bois blanc furent goudronnées des deux côtés, afin de pouvoir mieux résister aux intempéries.

On déboucha celle des trois fenêtres du chœur qui avait été obstruée assez maladroitement, il y a quelques années, par une grosse maçonnerie, sous prétexte de consolider la voûte du chœur aujourd'hui réparée, de telle sorte que maintenant l'aspect général du chœur est ce qu'il doit être.

Vers la fin de l'année 1887, les travaux qui viennent

d'être indiqués étant terminés, la commune de Saint-Romain qui tient beaucoup, et avec raison, à son vieux monument, fit encore procéder à une réparation fort utile :

Le trou pratiqué en 1793 à la voûte du clocher, pour descendre la cloche, qui fut fondue à Nantes, était dangereux. Grossièrement recouvert de bois non assujettis et pourris, il appelait une réparation. En outre, tous les abat-vents du clocher étaient tombés, la sonnerie de l'horloge ne s'entendait pas nettement en tout temps et la pluie en pourrissait la cage.

Aussi la commune n'hésita-t-elle pas à faire établir un plancher solide dans la lanterne du clocher. On répara les abat-vents, dont presque toutes les lames furent changées, et tous les bois furent soigneusement recouverts de goudron.

On couvrit enfin, et cela avant l'hiver, la chapelle du XV^e^ siècle, afin d'empêcher la pluie et le vent de détériorer les peintures murales placées à côté et nouvellement découvertes. On a, à cette effet, placé une toiture en planches sur toute la chapelle; rien ne sera plus facile que de l'enlever quand on voudra. C'est simplement un abri provisoire.

Ajoutons en terminant que tout récemment M. Portier a fait placer à l'extérieur deux plaques en fonte peinte, portant ces mots:

« *Eglise classée parmi les monuments historiques de France.*

« *La dégradation d'un monument public est punie de peines correctionnelles* ».

Il est fâcheux que, pendant si longtemps, non seulement on n'ait rien fait pour ce monument, mais qu'on ait pris à tâche de le dégrader et de le mutiler.

Les travaux urgents qu'il y aurait à exécuter cette année devraient consister tout d'abord dans la démolition de la hideuse gaîne placée au milieu de l'église, et dans laquelle glissent les poids de l'horloge.

Il faudrait ensuite boucher solidement tous les trous des murailles à l'extérieur et fermer au moyen de forts grillages les fenêtres, surtout la fenêtre gothique à droite en entrant; elle s'ouvre en face de la peinture murale représentant le martyre de saint Romain; le soleil et l'humidité pénètrent par là; enfin les enfants ne se font point faute de lancer des pierres par cette ouverture, et ces pierres peuvent détériorer et même faire disparaître en peu de temps les peintures du XIII[e] siècle. »

Sur la demande de M. le Président et de M. Jeannez, l'assemblée vote de chaleureuses félicitations à M. Portier, au conseil municipal de St-Romain-le-Puy, et à M[lle] de Pommerol (1).

M. Jeannez ajoute que ce n'est pas assez, et que si l'état du budget le permet, il propose de donner une subvention à la commune de Saint-Romain pour l'aider à continuer les travaux commencés.

M. le trésorier dit qu'en ce moment la Société ne peut voter cette dépense, mais M. le Président promet, avec l'assentiment général et sans prendre aucun engagement, que s'il reste quelque chose de disponible à la fin de l'exercice 1887, une petite subvention sera mise à la disposition de la com-

---

(1) Depuis ce vote de la Société, Mademoiselle Joséphine de Pommerol est morte, le 5 avril 1888, dans sa 85[e] année. C'est un devoir pour la Diana que de s'associer aux regrets universels laissés par cette femme d'élite, modèle accompli des plus aimables comme des plus solides vertus.

mune de Saint-Romain, dont l'initiative ne saurait être trop louée.

M. de Poncins, obligé de quitter la séance, prie M. Jeannez de vouloir bien le remplacer au fauteuil.

La séance est suspendue pendant dix minutes.

PRÉSIDENCE DE M. JEANNEZ.

12e session annuelle des sociétés des Beaux-Arts. — Instructions du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements. — Loi sur la conservation des monuments historiques.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 1er février courant, l'informant que la 12e session annuelle des Sociétés des Beaux-Arts aura vraisemblablement lieu dans la semaine de la Pentecôte, et invitant les auteurs qui auraient l'intention de faire des lectures dans cette réunion à lui adresser leurs manuscrits avant le 1er avril au plus tard.

A cette circulaire sont jointes les instructions suivantes :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS.

Instructions.

Le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements a pour but : 1° de provoquer la publication de documents inédits intéressant les maîtres de l'école française et les artistes étrangers ayant travaillé en France ; 2° d'accroître l'impulsion donnée par la commission de l'*Inventaire* à la publication de l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France* ; 3° d'obtenir

toute communication relative aux monuments et aux objets d'art qui pourraient être en péril sur quelque point que ce soit, par suite de négligence ou pour tout autre cause.

Le concours que l'Administration des Beaux-Arts et le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements attendent des membres non résidents et des membres correspondants du Comité peut donc revêtir, selon les circonstances, des formes diverses.

§ I. — *Session annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements.*

Chaque année, les délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements sont invités par l'Administration à se réunir à Paris. L'époque de la session, les conditions requises pour y prendre part font l'objet d'une circulaire spéciale qui est adressée en temps utile non seulement aux membres non résidents et aux correspondants du Comité, mais à tous les Présidents des Sociétés provinciales en rapport avec la Commission de l'*Inventaire* ou avec le Comité. Il n'y a donc pas lieu d'entrer ici dans des détails d'administration dont la lettre varie à l'approche de chaque session. Mais il n'est pas inutile d'appeler l'attention des collaborateurs du Comité sur le caractère des lectures faites aux sessions annuelles, depuis 1877 jusqu'à ce jour.

Il s'est écoulé peu d'années sans qu'un certain nombre d'études relatives à l'enseignement de l'art ou à l'esthétique soient parvenues au Comité chargé de l'organisation de la session. Souvent les travaux de cet ordre ont dû être écartés par le Comité, soit que les auteurs eussent négligé d'approfondir leur sujet, soit que, dans leurs travaux isolés, ils n'aient pas tenu un compte suffisant du système actuel d'enseignement des Beaux-Arts, des garanties qu'il présente et des conseils autorisés qui ont la mission de le mettre en œuvre.

Il n'en est pas de même des travaux relatifs à l'*Histoire de l'Art*, que nous envoient les Sociétés des Beaux-Arts ou les correspondants du Comité. Depuis onze années, des lectures d'un intérêt constant ont été faites à la Sorbonne sur l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, le Dessin, la Gravure,

les Arts décoratifs, la Céramique, le Théâtre, la Musique, étudiés dans leurs manifestations locales. Plus d'une biographie d'artiste, écrite à l'aide de documents conservés dans nos provinces, a trouvé heureusement sa place dans le compte rendu publié par l'Administration à l'issue de chaque session.

Le rôle des écrivains qui veulent bien prendre part aux sessions organisées par l'Etat semble nettement tracé par les décisions du Comité. C'est à compléter l'histoire de notre art national qu'ils doivent surtout concourir, par la mise au jour de pièces d'archives, comptes, marchés, actes d'état civil, autographes, et par la description d'œuvres d'art peu connues.

Le Comité procède à l'examen des manuscrits qui lui sont soumis ; il propose qu'ils soient lus en séance publique, et, s'il y a lieu à raison de leur valeur, insérés *in extenso* dans le compte rendu de la session, qui est ensuite offert aux auteurs des mémoires publiés.

§ II. *Inventaire général des Richesses d'art de la France.*

L'*Inventaire des Richesses d'art de la France* est connu. Huit volumes ont déjà été publiés (1er janvier 1888) ; cinq autres sont en cours d'impression. Quatre des volumes achevés intéressent la province. Ils ne renferment pas moins de cent quatre-vingt-dix monographies d'édifices civils ou religieux se rattachant aux départements des Hautes-Alpes, du Doubs, de l'Hérault, de la Loire-Inférieure, du Loiret, de Maine-et-Loire, de la Manche, de l'Oise, de l'Orne, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Seine-Inférieure et de Seine-et-Oise.

L'œuvre se poursuit activement, mais son caractère essentiellement collectif commande de faire appel à tous les bons vouloirs. D'importants Musées, des Hôtels de ville, des Cathédrales, des Eglises plus modestes ont été décrits. L'Administration des Beaux-Arts serait heureuse qu'il parût possible aux correspondants du Comité de stimuler autour d'eux le zèle de collaborateurs compétents, si eux-mêmes n'avaient pas le loisir d'entreprendre les monographies des édifices de leur région.

Des spécimens d'inventaires sont mis à la disposition des collaborateurs de la publication de l'État sur leur demande.

Il convient d'ajouter que le concours donné à l'*Inventaire*

des Richesses d'art n'est pas gratuit. Une indemnité de 7 fr. 50 par page d'impression est accordée aux auteurs des monographies publiées.

§ III. — *Communications diverses.*

En dehors de leur participation à l'*Inventaire des Richesses d'art* ou aux SESSIONS ANNUELLES de la Sorbonne, les membres non résidents et les correspondants du Comité sont vivement invités à ne pas négliger de faire toute communication de nature à intéresser un des services de l'Administration des Beaux-Arts. Qu'il s'agisse d'un monument ou d'une œuvre d'art en péril, de Musées à ouvrir, de catalogues à rédiger, de Sociétés à encourager, d'expositions d'Art ou de concours de musique à provoquer, etc., l'Administration s'efforcera de tenir compte des renseignements qui lui auront été transmis.

Les correspondants se rendraient également utiles en tenant, à l'aide de notices sommaires, les membres du congrès au courant des travaux originaux parus dans les Revues de leur région et relatifs aux artistes ou aux monuments provinciaux. On comprend facilement l'intérêt qui s'ajouterait aux comptes rendus des congrès annuels, si, à la suite des communications inédites, on trouvait l'analyse de travaux disséminés dans cent publications différentes.

Enfin, l'attention des collaborateurs du Comité est particulièrement appelée sur les faits qui donneraient lieu à l'application de la loi du 30 mars 1887, dont le texte est reproduit ci-après (1).

Loi du 30 mars 1887.

CONSERVATION DES MONUMENTS ET OBJETS AYANT UN INTÉRÊT HISTORIQUE ET ARTISTIQUE.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

---

(1) Pour la régularité de la correspondance, les collaborateurs du Comité sont priés de faire connaître très exactement leur adresse.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier.

CHAPITRE Ier. — *Immeubles et monuments historiques ou mégalithiques.*

ARTICLE PREMIER. — Les immeubles par nature ou par destination, dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés, en totalité ou en partie, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 2. L'immeuble appartenant à l'État sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

ART. 3. — L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux.

ART. 4. — L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le Ministre de

l'Instruction publique et des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

ART. 5. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés, ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques, ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

ART. 6. — Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé, par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément aux paragraphe 2 de l'article 2.

Art. 7. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'État n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois, après la réclamation

que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

CHAPITRE II. — *Objets mobiliers.*

ART. 8. — Il sera fait par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

ART. 9. — Le classement deviendra définitif si le département, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. En cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

ART. 10. — Les objets classés et appartenant à l'État seront inaliénables et imprescriptibles.

ART. 11. Les objets classés et appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

ART. 12. — Les travaux de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'État, à une action en dommages intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à

la diligence du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ou des parties intéressées.

ART. 13. — L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires et, à leur défaut, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — *Fouilles.*

ART. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet et après avis de la commission des Monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain, en tout ou en partie, pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

ART. 15. — Les décisions prises par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en exécution de la

présente loi, seront rendues après avis de la Commission des Monuments historiques.

CHAPITRE IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat.*

ART. 16. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics, ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État.

ART. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France, et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

Disposition transitoire.

ART. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails de l'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

BERTHELOT.

Sculptures du XVI^e^ siècle provenant du jardin Faure, récemment entrées au musée de la Diana.

M. le Président dit que M. Thevenet, non content d'avoir fait présent à la Diana du produit des fouilles aussi intelligentes que fructueuses pratiquées par lui au mont d'Isoure, vient encore d'enrichir le musée de la Société d'un bas relief des Trois Parques, bonne sculpture du XVI^e^ siècle naguère encastrée dans un mur du jardin Faure, boulevard Saint-Jean

à Montbrison. Il a, en outre, bien voulu céder pour le musée, à des conditions de faveur exceptionnelles, deux superbes cariatides de la même époque et de la même provenance, où la nature humaine s'allie de la manière la plus originale avec celles du reptile et de l'oiseau (1).

M. le Président prie M. Thevenet, présent à la séance, d'agréer les félicitations et les remerciements de la Compagnie. Il exprime le vœu que son patriotique exemple soit imité par les détenteurs des autres sculptures, dont plusieurs remarquables, qui contribuaient à décorer l'ancien jardin Faure.

M. Thevenet dit qu'à la prochaine séance, il sera peut-être en mesure de compléter son compte-rendu des fouilles du mont d'Isoure. Il est sur la voie d'une nouvelle et intéressante découverte.

Concessions de bancs dans l'ancienne église de la Madeleine à Montbrison. — Communications de MM. Alph. de Saint-Pulgent et T. Rochigneux.

M. de Saint-Pulgent donne communication de trois pièces qu'il pense devoir présenter quelque intérêt à raison de l'édifice auquel elles se rapportent. Ce sont trois actes portant concession de bancs dans l'église paroissiale de la Madeleine de Montbrison, monument dont il ne reste ni vestiges ni souvenirs propres à en déterminer exactement la forme et l'importance, bien que sa disparition remonte à une époque relativement récente.

Le premier de ces actes est de l'année 1663. En voici la partie principale :

« Par devant le notaire royal au bailliage de Forest

(1) Voir la description de ces sculptures dans le *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 327 et 329.

« soubsigné, et présant (*sic*) les tesmoins soubsnom-
« més, furent présans Claude Chappuis, escuyer
« seigneur de la Goutte, conseiller du Roy magistrat
« au dit siège, et Mathieu Grillier, dict Fontaine,
« marchand de la dicte ville, marguilliers de l'esglize
« parrochalle de S^te^ Marie Magdelaine d'icelle ville,
« lesquels de leur gré, audict nom, et de l'advis
« de vénérable messire Jean Puy, prêtre, bachellier
« en S^te^ Théologie de la faculté de Paris, curé de la
« dicte esglize, et en considération du don nouvel-
« lement faict à icelle par François du Rosier,
« escuyer, sieur de Thaix, conseiller du Roy, lieu-
« tenant particullier assesseur en l'eslection dudict
« pays, du devant ou parement d'autel et assorti-
« ment des deux autelets (1), du principal ornement
« faict de nouveau, en ladicte esglize, d'une moere
« à fonds blanc, semée de grandes fleurs couleur
« incarnadin, garny d'un grand passement d'or,
« ont audict sieur du Rosier, présant et acceptant,
« conceddé, et aux siens, le pouvoir et faculté de
« mettre et poser un banc, pour assister par luy et
« sa famille aux offices de ladicte esglize, dans la
« nef d'icelle, à costé de l'autel de la S^te^ Vierge et
« au devant de la chaize à prêcher attachée au
« balustre séparant le chœur de ladicte nef (2), de

---

(1) Ces *autelets* sont probablement deux crédences accompagnant de part et d'autre l'autel. Une disposition semblable se remarque dans l'église de Rochefort, commune de Saint-Laurent-Rochefort ; le devant de ces crédences latérales y est garni d'un parement en cuir de Cordoue assorti à celui de l'autel. Ce dernier est daté de l'an séculaire 1700. Cf. *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 52 (V. D).

(2) Cette particularité d'une chaire à prêcher faisant corps avec la table de communion se rencontre ailleurs en Forez. Il en existe un bel exemple à Palogneux. Dans ce cas, la chaire n'est pas élevée au-dessus du sol, mais est au niveau des stalles du chœur. (V. D.)

« mesme grandeur et largeur que les autres qui « sont en ladicte esglize..... »

L'acte fut reçu par Chassain, notaire royal.

Le second acte de concession, en date du 12 avril 1753, reçu par le notaire Bochetal, fut consenti par « Messire Jérôme Benoît, docteur en théologie et « curé de l'église paroissialle de Ste-Magdelaine de « cette ville, et Gabriel Duguet, écuyer, chevallier « de l'ordre royal militaire de St-Louis, ancien « capitaine au régiment d'Auvergne, marguillier « d'honneur de l'œuvre de fabrique de ladite église, « lesquels ayant pris lecture d'un acte du deux avril « mil six cent soixante-trois....., voulant continuer « de donner à la famille dudict du Rozier de « Magnieu des marques de leur gratitude....., ils « ont déclaré qu'ils consentent à ce que ledict « seigneur Henry du Rosier de Magnieu, ici présent « et acceptant, jouisse pour luy et les siens du « même droit de banc accordé à son dit bisayeul, « lequel se trouve au premier rang du côté de « l'Épître comme il étoit avant le changement de « la balustrade de ladite église, lequel se trouve « maintenant placé devant l'autel de Ste-Reyne.... »

Cette concession, ainsi que celle de 1663, était gratuite, mais, « par ces mêmes présentes, le dit « seigneur Henry du Rosier de Magnieu a reconnu « comme il reconnoît de nouveau au profit desdits « sieurs curé et marguillier de la dite église la pen- « sion annuelle de vingt sols, à cause de la jouissance « qu'a ledit seigneur de Magnieu d'un autre banc « dans ladite église de Ste-Magdelaine et sous la « grande chaire, posé au premier pillier en entrant, « à gauche de la chapelle de St-Martin, lequel banc « fut anciennement des Dubesset..... »

Il ressort de ces deux pièces, ainsi que de celle dont il sera parlé tout à l'heure, que l'église n'avait

qu'une nef, mais renfermait plusieurs autels, puisqu'en dehors des deux *autelets* mentionnés à l'acte de 1663, nous voyons qu'il est question de l'autel de la Ste-Vierge, de celui de Ste-Reyne et de celui de St-Martin. D'autre part, des remaniements avaient dû être faits dans l'intérieur de l'édifice, puisque l'acte de 1755 parle du changement de la balustrade de l'église. Il serait évidemment intéressant de savoir pour quels motifs et dans quel sens ces modifications avaient été opérées pendant ce long espace de 90 années ; malheureusement M. de Saint-Pulgent n'a pu trouver aucune autre pièce relative à cette période.

La troisième concession, reçue par devant le notaire royal Bourboulon, le 6 avril 1784, était consentie par « Mre Gérôme Benoît, docteur en « théologie, prêtre et curé de l'église paroissiale « Ste-Marie-Magdelaine, archiprêtre substitué, et « noble Jacques-François Gérentet, conseiller du « roi, président en l'élection de la ditte ville de « Montbrison, y demeurant, marguillier d'honneur « de la ditte paroisse de la Magdelaine, lesquels..... « ont par ces présentes cédé, quitté, remis et « concédé, avec promesse de maintenue et garantie, « à noble Jean-Marie Salles, avocat en Parlement, « conseiller du roi, juge royal, capitaine châtelain « aux châtellenies royales de Marcilly et Châtelneuf, « exercées à Montbrison, y demeurant...., l'empla- « cement d'un banc dans la nef de la ditte église « paroissiale de la Magdelaine de cette ville, du « côté gauche en entrant, entre celui de Louis- « François Puy de la Bâtie, écuyer, et celui de « monsieur Descombes, élu en l'élection de cette « ville..... La présente concession faite et consentie « d'abord pour et moyennant le prix et somme de « douze livres pour introge, une fois payées .....;

« en second lieu, pour et moyennant la pension « annuelle et perpétuelle de quarante sols..... »

Ce document ne renferme aucune donnée nouvelle sur l'édifice même de la Madeleine, mais il a paru intéressant de le signaler à cause des renseignements qu'il renferme sur le prix de location des bancs au siècle dernier. Leur valeur avait doublé en 20 années, et le prix devait en paraître déjà bien élevé ; mais que diraient nos ancêtres de ce temps, s'ils voyaient, dans de simples églises de village, ces mêmes locations atteindre aujourd'hui le chiffre exorbitant de trente francs !

A la suite de cette communication, une discussion s'engage entre plusieurs membres relativement à l'emplacement précis de l'église de la Madeleine, démolie pendant la Révolution. M. Rochigneux dit qu'il a pu, à ce sujet, obtenir récemment quelques renseignements de diverses personnes, entr'autres de deux vieillards presque nonagénaires, le sieur Claude Couterate et la veuve Pallay, fils et fille du dernier sonneur-fossoyeur de la paroisse.

L'église s'élevait à l'est de la rue de la Madeleine et joignait au sud la rue actuelle de Saint-Antoine sur laquelle elle débordait, paraît-il, et aurait eu sa principale porte ; du côté nord, elle occupait la majeure partie du terrain compris entre cette dernière rue et le ruisseau encaissé dit la *Goutte du Chemin-Rouge,* à quelques mètres de son confluent avec le ruisseau de *Furan.* Dans cet espace, le sieur Jean Bouchet trouva en effet, il y a moins de quinze années, en construisant la grange qui forme avec sa maison le n° 5 de la rue de Saint-Antoine, des vestiges assez considérables et fort solides des anciennes fondations de l'église, et aussi de nombreux ossements provenant d'un caveau intérieur.

Toutefois, M. Rochigneux n'a pu recueillir aucune indication verbale certaine relativement à l'orientation (1) et à la disposition de l'édifice qui était, de deux côtés, entouré d'un cimetière (2) séparé à l'est, par un simple mur de clôture, des bâtiments ou dépendances de l'ancienne commanderie et chapelle de Saint-Antoine.

Réputée la plus ancienne de Montbrison (3), mais n'ayant jamais été comprise dans l'agglomération urbaine, l'église de la Madeleine où le roi Louis VII (4), de passage dans notre ville, rendit, en 1162, une sentence entre Guichard, abbé de Savigny, et Guy II de Forez, dut être à l'origine et resta sans doute pendant longtemps un édifice peu considérable. Il est à présumer, comme le fait remarquer M. de Saint-Pulgent, qu'elle se composa d'abord d'une nef unique, vraisemblablement romane ; elle ne dut commencer à s'agrandir, par l'adjonction graduelle de chapelles latérales, qu'à partir du milieu du XV^{e} siècle. Quelques rares débris provenant de sa démolition semblent venir à l'appui de cette hypothèse. On voit, en effet, sur un pan de mur au nord-est du cimetière actuel, une base de pilier, en granit, ornée de moulures prismatiques,

---

(1) La faible largeur (28 mètres) comprise entre la rue de Saint-Antoine, au sud, et le bord du ruisseau au nord, ne permet pas de douter que l'église fût régulièrement orientée.

(2) Il existe encore un caveau de cet ancien cimetière ; il est enfoui dans le jardin du sieur Barthélemy Perrin, situé derrière sa maison portant le n° 28 de la rue de la Madeleine.

(3) Bernard (Auguste). *Histoire du Forez*, tome I, page 157.

(4) *Cartulaire de Savigny*, introduction, page XCIII : « *In Monte Brisonis, in ecclesia Sanctæ Mariæ Magdalenæ*, extra villam, *ubi rex missam audivit* ». Lors de la construction de l'enceinte fortifiée de Montbrison en 1428, l'église et le faubourg de la Madeleine furent laissés en dehors des murs.

et dans la rue même de la Madeleine, à quelques pas de l'emplacement du vieil édifice, un tronçon, en grès houiller, d'un autre pilier cantonné d'une grosse colonne engagée.

Le plus notable agrandissement ne date que de 1750 (1). Il ne reste de cette adjonction nouvelle qu'un chapiteau de pilastre dorique à cannelures, également en grès de Saint-Etienne, qui a dû appartenir à un rétable ou plutôt à un portail; il est placé, en guise de siège rustique, au devant d'une maison de la rue de la Madeleine.

Il est vivement à désirer, à défaut d'indices matériels plus importants, que les archives publiques et particulières de notre ville livrent à l'inquisition des archéologues de nouveaux documents. En attendant, les renseignements tirés des papiers personnels de M. de Saint-Pulgent sont un jalon précieux pour l'histoire et l'étude d'un monument sur la disposition et l'architecture duquel on n'avait jusqu'à ce jour aucune donnée positive.

Inscription de Chagnon.
— Note de M. Héron de Villefosse.

M. le Président donne lecture de la note suivante, publiée par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques.

---

(1) *Almanach de la ville de Lyon*, années 1759 et 1760 (*Description des villes, bourgs, villages*, etc., *des provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois*, par Mathon de la Cour), page 129. D'après le même auteur, l'église était primitivement dédiée à saint Étienne ; elle n'aurait été mise sous le vocable de sainte Madeleine qu'au quatorzième siècle. Toutefois il résulterait d'un acte reproduit dans la *Notice sur saint Aubrin*, 1868, in-32, sans nom d'auteur, qu'elle portait en 1666 ce double vocable.

Je dois à M. F. Thiollier l'envoi d'une photographie que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du comité. Elle représente une inscription romaine, récemment découverte dans l'arrondissement de Saint-Étienne, sur le territoire de la commune de Chagnon, canton de Rive-de-Gier (Loire).

Cette inscription intéressante est gravée sur une pierre rectangulaire et encadrée de moulures. Elle a été découverte au mois d'avril près de l'aqueduc romain qui conduisait à Lugdunum les eaux de la chaîne du mont Pilat. Elle a été relevée, aussitôt après sa découverte, par M. Aug. Chaverondier (1), archiviste du département de la Loire et par M. F. Thiollier qui en a exécuté la photographie ci-jointe.

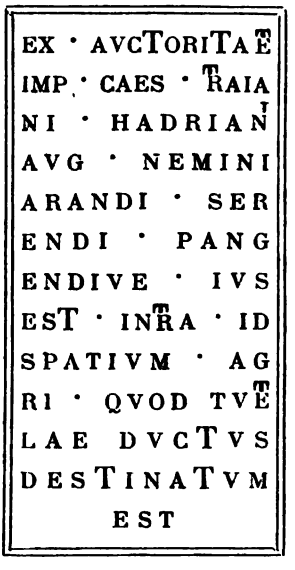

Ex auctoritate imp(eratoris) Caes(aris) Trajani Hadriani Aug(usti). Nemini arandi, serendi pangendive jus est intra id spatium agri quod tutelae ductus destinatum est.

---

(1) Voir le *Mémorial de la Loire*, du 2 mai 1887, et une *Note rectificative* de M. A. Chaverondier dans l'opuscule intitulé : *Une inscription lapidaire.*

Comme on le voit, il s'agit d'un acte de l'autorité impériale (règne d'Hadrien), par lequel il était défendu de labourer, de semer ou de planter dans un espace de terrain affecté à la protection de l'aqueduc. Cette défense devait être répétée de distance en distance, sur d'autres pierres, le long du parcours de l'aqueduc. Elle indique l'existence d'une zône de protection, inculte, dont l'établissement avait pour but de rendre la surveillance plus facile et d'assurer la conservation des travaux d'art, des conduits ou des constructions. On conçoit facilement que les racines d'un arbre, en s'insinuant dans les murs, les eussent fait dévier ou eussent dérangé l'aplomb des tuyaux ; les travaux agricoles, s'ils avaient été tolérés, auraient également nui à l'aqueduc.

Frontin, dans son traité des *Aqueducs de Rome* (1), nous a conservé le texte d'un sénatus-consulte qui est le meilleur commentaire de cette inscription. Après avoir constaté que la plupart des dégradations des aqueducs proviennent de la cupidité des propriétaires des champs voisins (2), il rappelle que pour obvier à tous ces inconvénients, le sénatus-consulte suivant a été rendu :

« SÉNATUS-CONSULTE. Les consuls Q. Ælius Tubéron et Paulus Fabius Maximus (3) ayant parlé au Sénat sur ce que les chemins qui devaient régner le long des aqueducs amenant l'eau dans la ville se trouvaient interceptés par des monuments, des édifices et des plantations d'arbres, ont demandé au Sénat ce qu'il lui plaisait d'ordonner à ce sujet; sur quoi il a été arrêté : Que, pour faciliter les réparations des canaux et conduits, sans lesquels ces ouvrages publics seraient bientôt dégradés, il leur plaisait qu'il y eût, de chaque côté des fontaines, murs et voûtes des aqueducs, un isolement de quinze pieds. Quant aux conduits qui sont au-dessous de terre, et aux canaux qui sont dans l'intérieur de la ville, où se trouvent des édifices, il suffira de laisser un espace libre de cinq pieds de chaque côté. De sorte qu'à

(1) *De aquæductibus urbis Romæ commentarius*, CXXVI à CXXX.

(2) Qui, dit-il, interceptent tout accès à la surveillance, *novissime aditus ad* TUTELAM *præcludunt.*

(3) Ce sénatus-consulte est de l'an de Rome 743 = 11 av. J.-C.

l'avenir il ne sera plus permis de construire des monuments ni des édifices, ni de planter des arbres qu'à cette distance. Les arbres qui existent actuellement dans cet intervalle seront arrachés, à moins qu'ils ne soient renfermés dans quelque domaine ou dans quelque édifice. Que si quelqu'un contrevient en quelque chose à ce qui vient d'être prescrit, il sera condamné à une amende de dix mille sesterces, dont la moitié sera donnée comme récompense au dénonciateur, après qu'il aura convaincu le contrevenant du fait dont il l'accuse; l'autre moitié sera remise dans le trésor public: ce sont les administrateurs des eaux qui connaîtront de ces délits et qui les jugeront. »

Malgré ces prescriptions, les dégradations continuèrent et, pour remédier aux nombreux abus qui se commettaient journellement contre la propriété commune, deux ans plus tard, en 745 de Rome — 9 av. J.-C., le consul T. Quinctius Crispinus fit passer une loi qui édictait des peines sévères contre les coupables. Dans le texte reproduit par Frontin (1) on remarque la prescription suivante:

« .... Si quelqu'un forme une clôture auprès des canaux, des conduits souterrains, des voûtes, des tuyaux des châteaux d'eau ou des réservoirs dépendant des eaux publiques qui sont ou seront conduites à l'avenir dans la ville de Rome, à l'exception de ce qui sera autorisé par cette loi, il ne pourra rien opposer, ni construire, ni obstruer, ni *planter*, ni établir, ni poser, ni placer, ni *labourer*, ni *semer*, ni rien faire de ce qui est défendu par la loi dans l'espace qui doit rester libre, à moins que ce ne soit pour le rétablissement des aqueducs (2) ..... Les curateurs des eaux auront soin de ne souffrir aux environs des sources, voûtes, murs, canaux et conduits souterrains, aucuns enclos, *arbres*, vignes, buissons, haies, murs de clôture, plantations de saules, ni de roseaux; ils doivent faire enlever, arracher, déraciner ceux qui s'y trouvent..... »

---

(1) *De aquæductibus*, CXXIX.

(2) « Ne quis in eo loco post hanc legem rogatam quid opponito, molito, obsepito, *figito*, statuito, ponito, conlocato, *arato*, *serito*; neve in eum quid immittito. »

La formule, « jus ducendæ *tuendæque* aquæ, » est employée par Frontin pour indiquer l'ensemble de la législation des eaux destinée « ad cohibendos intra modum impetrati beneficii privatos, et ad ipsorum *ductuum tutelam* ». Comme le fait remarquer M. R. Lanciani, les documents que Frontin cite dans les chapitres XCIV à CXXX constituent un véritable « Corpus juris aquarum ».

Hadrien ne fit donc qu'appliquer ou remettre en vigueur la loi votée sous Auguste.

A Venafro, dans le Samnium, on a découvert une inscription (1) qui offre une certaine analogie avec celle de Chagnon, et qui remonte, comme les documents cités par Frontin, aux premiers temps de l'Empire.

IVSSV · IMP · CAESARIS
AVGVSTI · CIRCA · EVM
RIVOM · QVI · AQVAE
DVCENDAE · CAVSA
FACTVS · EST · OCTONOS
PED · AGER · DEXTRA
SINISTRAQ · VACVVS
RELICTVS · EST

Ces explications permettent de comprendre l'expression *tutela ductus*, et font nettement ressortir l'importance de cette *tutela* (2).

Dans une inscription trouvée à Marigny-Saint-Marcel (Haute-Savoie) (3) et qui ne nous est connue que par de

---

(1) *Corp. inscr. latin.*, t. X, n° 4843.

(2) Sur la *tutela aquæ*, voir une inscription de Pola, *Corp. inscr. latin.*, t. V, n° 47. — Cf. le décret d'Auguste relatif à l'aqueduc de Venafrum, *Corp. inscr. latin.*, t. X, n° 4842, et le ch. XCVIIII de la *lex coloniæ Genetivæ Juliæ*, dans l'*Eph. épigr.*, t. II, p. 111. — Sur le régime des eaux chez les Romains, voir surtout R. Lanciani, *Topografia di Roma antica. I comentarii di Frontino intorno le acque e gli aquedotti*, Roma, 1880, in-4°.

(3) Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, n° 232.

mauvaises copies, d'ailleurs fort incomplètes, on rencontre le mot TVTELA qui doit se rapporter aux conduits d'un aqueduc, car, dans une autre portion du texte, il s'agit de bains publics et des eaux qui les alimentaient.

Plusieurs membres demandent la reproduction de cette note dans le *Bulletin de la Diana.*

Découvertes d'antiquités romaines au Couéra, commune de Saint-Etienne-le-Molard. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Jeannez, au nom de M. Vincent Durand, lit la note suivante:

« Des substructions romaines d'une étendue considérable ont été mises au jour dans le courant de l'année passée au lieu du Couéra, commune de Saint-Etienne-le-Molard, dans des terres dites *les Varennes* et portant les numéros B. 1035, 1036 et 1036 *bis* du cadastre, à 650 mètres à l'ouest très peu nord du clocher de Saint-Etienne. Les personnes qui connaissent l'ancien cuvage du château de la Bastie, célèbre par son magnifique écho, se feront une idée exacte du site de ce territoire, quand j'aurai dit qu'il est placé à 300 mètres au nord-est, au delà du chemin conduisant de Saint-Etienne à Sainte-Agathe.

Un défoncement exécuté par le sieur Latour, propriétaire, en vue de la création d'une vigne, a amené la découverte des antiquités dont il s'agit. Malheureusement, M. Latour n'a attaché aucune espèce d'importance à ce qu'il rencontrait. Non seulement il n'a pas été relevé de plan des substructions, mais les objets trouvés ont été brisés, abandonnés sur place, ou livrés aux enfants, qui les ont perdus.

J'ai visité les lieux au mois de janvier dernier,

en compagnie de nos confrères MM. l'abbé Peyron et Brassart. Le sol, sur une étendue de plusieurs milliers de mètres carrés, était encore jonché de débris de toute sorte. Au milieu d'une grande quantité de tuiles à rebords, nous avons remarqué :

Des blocs de maçonnerie provenant des substructions détruites, quelques-uns ayant conservé leur parement appareillé assez grossièrement en petits matériaux. Le mortier nous a paru renfermer une certaine proportion de brique pilée. Le blocage intérieur renfermait des morceaux de tuiles à rebords et de briques arrondies provenant de colonnes. On pourrait inférer de cette circonstance qu'il y aurait eu, dans l'antiquité, reconstruction sur ce point de tout ou partie d'un établissement antérieur.

Des briques en moitié et en quart de rond, ayant servi à monter des colonnes, et correspondant à des diamètres de 0^m 215, 0^m 26, 0^m 27 et 0^m 36.

Des morceaux de grands carreaux d'hypocauste, épais de 0^m 07.

Des carreaux de 0^m 20 de côté, sur 0^m 04 d'épaisseur, employés probablement à construire les piliers sur lesquels ces grands carreaux s'assemblaient quatre à quatre par leurs angles.

Des portions de briques épaisses de 0^m 03, à la tranche façonnée en arc de cercle concave d'un assez grand diamètre, comme si elles avaient épousé la courbure d'une cavité cylindrique.

Des morceaux de calcaire blanc coquillier.

Des portions d'enduits peints en rouge.

Une très grande quantité de débris de vases tant fins que grossiers, parmi lesquels des poteries guillochées, des bols ornés de zônes rouges et blanches, et des vases de formes diverses en terre

rouge sigillée, quelques-uns décorés de reliefs, cordons d'oves, oiseaux, personnages, etc., d'un style assez médiocre. Il a été trouvé des vases entiers ; on les a mis en pièces.

Au nombre des objets les plus intéressants ramenés par la pioche, figurent quatre fers de javelot, dont un seul a pu être sauvé par M. Coiffet, négociant à Leignieu. Cette arme, bien conservée, a dans son état actuel 0m 225 de long et ne devait guère avoir plus de 0m 23 dans son état primitif. La lame, en feuille de saule, avait 0m 12 de longueur sur 0m 026 de large, et 0m 007 d'épaisseur à l'arête médiane.

La douille, percée d'un trou latéral donnant passage au clou qui la fixait au bois, n'a que 0m 019 de diamètre. Cela prouve qu'il s'agit bien d'une arme de jet et non d'une lance, car, dans cette dernière hypothèse, la force du bois eût été complètement insuffisante.

M. Coiffet conserve aussi un peson de terre cuite en forme de pyramide, à usage de tisserand, qu'il a trouvé sur place.

Il y a quelque raison de supposer que les fouilles n'ont pas atteint le fond de la couche archéologique. Mais la plantation de vigne étant aujourd'hui chose faite, on ne pourra de longtemps porter de nouvelles recherches dans le terrain défoncé. »

La séance est levée à 4 h. 40.

Les Présidents de la séance,
Cte DE PONCINS, JEANNEZ.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
PAUL JOULIN.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Bacot (abbé F.), sa notice : *A la mémoire de M. l'abbé Gilbert Fillon, ancien vicaire-général d'Oran, chanoine d'honneur de Lyon, ancien archiprêtre de Feurs, aumônier de la Visitation de Bel-Air, mort à Saint-Etienne, le 4 février* 1887. Saint-Etienne, (Théolier et Cie), 1887, in-8°.

Berlier (abbé Joseph), ancien vicaire de Notre-Dame de Montbrison, son ouvrage : *Les psaumes, traduits en vers français d'après l'ouvrage de M. le Hir.* Lyon, Vitte et Perrussel, 1888, in-12°.

Bertrand (Alfred) et Quirielle (Roger de), leur mémoire : *Découverte d'une officine de potiers gallo-romains à Lubié près Lapalisse (Allier).* (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*). Moulins, C. Desroziers, 1881, in-8°.

Callet (Charles) : Callet (Auguste) : *Du projet de loi sur l'instruction primaire.* (Extrait du *Stéphanois*, nos des 15, 20, 22 janvier 1872). Saint-Etienne, (J.-M. Freydier), 1872, in-12.

— — *Les responsabilités. Lettres d'un gentilhomme de province à Mgr le comte de Chambord.* Paris, E. Dentu, 1875, in-8°.

Castonnet des Fosses (H.), ses œuvres : *La Boullaye le Gouz. Sa vie et ses voyages.* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*). Angers, (Lachèse et Dolbeau), 1888, in-8°.

— *La colonisation russe en Sibérie.* (Extrait des *Annales de l'Extrême-Orient et de l'Afrique*). Angers, (Lachèse et Dolbeau), 1888, in-8°.

— *La Fayette et ses compagnons en Amérique.* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*). Angers, (Lachèse et Dolbeau), 1888, in-8°.

— *La France dans l'Extrême-Orient. L'Inde française avant Dupleix.* Paris, Challamel aîné, 1887, in-8°.

— *Charles Renou, missionnaire au Thibet.* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*). Angers, (Lachèse et Dolbeau), 1888, in-8°.

Chenevier (Grégoire) : Bayle (Pierre) : *Dictionnaire historique et critique.* 3e édition. Rotterdam, Michel Bohm, 1720, 4 vol. in-f°.

Gardon (André) et Julien (Simonne), à Montbrison : Gourde à six anses, en terre vernie. — Hauteur, 0m 40 ; diamètre, 0m 30.

— Réchaud à deux anses, terre cuite. — Longueur, 0m 33 ; hauteur, 0m 08.

— Encrier octogone, faïence de Rouen. — Hauteur, 0m 06 ; diamètre, 0m 11.

Guillot (Irénée), maire de Trelins : Quittance passée par Maurice Beduingne *alias* de la Croix (*de Cruce*), future épouse de Mathieu Thevenin *alias* Grange, à Louis de la Font (*de Fonte*), son beau-frère, de ses reprises dotales dans la succession de feu Antoine de la Font, son premier mari. 6 février 1534. Annet Laubépin, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Contrat de mariage entre Maurice de la Font, de Cherignieu, paroisse de Trellin, et Etiennette Gorand, de Germaignieu, paroisse de Saint-Bonnet de Corraulx. Maurice de la Font déclare avoir pour personnier Jacques Dubreul. 17 juin 1641. Témoins : Blaize Bonnefoy, curé de Saint-Bonnet ; Claude Coste, curé de Trellin. Valézy, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Minute du terrier du seigneur de Montherboux et Palognieu, reçu par Antoine Grand (1518). Petit in-folio, papier, de 198 feuillets, dont le premier déchiré et les suivants tachés d'eau ; les deux premiers ne sont pas cotés, les autres sont numérotés de 1 à 199. Le f° 184 est double ; les f°s 131, 132, 141 et 142 manquent.

Ce terrier a été l'objet, à une époque indéterminée, mais probablement comprise entre les années 1540 et 1550, d'une révision d'ensemble, faite sans doute en vue de la rénovation des réponses. Les annotations interlinéaires et marginales, le plus souvent en français, introduites à cette occasion dans le texte primitif, fournissent d'utiles éclaircissements.

F°s 1 — 15. — PLENEY, paroisse de Notre-Dame de Sauvain, mandement de Montherboux. — Tenanciers, Mathieu Boarel, Mathieu Heretier, J. Bonnenchi, de la Bonnenchi, paroisse de Sauvain et mandement de Châtelneuf, etc. — Territoires de la *Brossi*, joignant les fossés du château, de la *Chaux (Calma)* et montagne de *Coloigny*, de la *Raclanchi*, du *Vivier*, etc. — Ruisseau de *Churel*. — Chemin du *Gué de Posol* à *Pierre Culteri*.

Jeannin de Champal, paroisse de Sauvain, reconnait devoir à la forme d'un abénevis du 24 décembre 1511, 5 deniers tournois, « pour la permission qu'il a de pasquerer son bestail, labourer, faire terres, preindre boys pour chauffer, faire mayères (1) et charbonnières ès boys et montagnes dud. seigneur, savoir (?) ès boys de *Chorsin*, jouxte l'eau de Lignon de vent, le tenement de la *Roa* de matin, la montagny de Pleney de *Colonyn* de soir et bise, les terres de la seigneurie de Cosant de bise, les nerses et boys de *Regnat* des aultres parties. Item, aux boys *Chappoliaux* et doz *Fraux* assis en *Lucla*, l'*Eglisolla* et d'*Augarin*, jouxte lad. montagne de *Colonin*

(1) Mayère, *maderia*, bois de construction.

de soir, le boys dau *Deveys* de soir, terres de Cosant de bise, lesd. boys de Pleney appellés dau *Chier de les Brosses* de matin. »

Plusieurs tenanciers reconnaissent tenir en toute justice du seigneur de Montherboux leurs fonds relevant en directe de l'église paroissiale de Sauvain, du prieuré du Sail de Cousan et de Jean du Poyet.

F° 16. — CHALMAZEL. — Tenanciers, Antoine Jarria (?) et P. Johannet, de Lorodent. — Territoire de la *Chaux de la Perrousa*, joignant les bois du *Chier* et de *Mygoy*.

F°s 17 — 21. —. [LE SOULLIER, paroisse de Sauvain]. — Tenanciers : B. Bertaud, Annet de la Terrasse, prêtre. — Territoires du *Champt du Quocult*, la *Culata*, la *Dormilhousa*, les *Fayettes*, *Malintra* ou *Mala Ora*, le *Mortier*, le *Perron*, etc. — Ruisseau de *Corbilhon*.

F°s 22 — 23. — CHAZELLES. — Tenanciers : Simon et Antoine de Chazelles.

F°s 24 — 26. — GOUTTE-CLAIRE, paroisse de Sauvain, mandement de Châtelneuf. — Tenanciers, P. Cousturier, André Quet, etc. — Cl. Baroz se reconnait sujet à cens pour la faculté de prendre, au territoire de la *Glesolla*, l'eau descendant de *Pra Muret* au *Seytour de Pleney*, commune entre les seigneurs de Montherboux et de Chalmazel, pour faire mouvoir une scie au lieu des *Abéallères*, sur le chemin du Deveyl à Goutte-Claire. Mathieu Baroz doit 13 gros 10 deniers obole et poge pour sa part du benevis de la *Chaux de Colongny* et pour le droit de pâture depuis le lieu du *Fossat* jusqu'à la chaux du seigneur d'Olliergues.

F°s 27 — 43. — DISANGO. — Tenanciers, P. et M. Demyer, J. Marcoz, J. et A. Pestre, etc. — Territoires de *Cassel*, *Chier de Giberja*, *Chier de la Rochecta*, *Chier doz Chaufourt*, *la Fayolla*, *Font doz Desmyers*, *Font doz Mortier*, *Piera Pertusa*, *Puy Chauvet*, *Puy de la Brossecta*, *Puy des Garennes*, *etc.* — Ruisseaux de *Corbilhon*, de *Dinassi* ou de *la Plancheta*. — Moulin de *Corbilhon*. — *Mures* ou masures du *Geneteyl* et du *Magot*. — *Iter publicum* de Sauvain à Plency.

F°s 43 — 57. — [LA ROUE]. — Tenanciers, J. Goro, G. *de la Marieta*, G. Thevé, etc. — Territoires du *Chastel* à Chorsin, *Chier au Roux*, *Chiers de Piarres Placles*, *Chorsin*, *Font Durant*,

Font Fredi, sur le chemin de Pleney à Montbrison et voisine de *Piera Chava*, *Petra Martin*, *Puy de la Roa*, *Rochi Cressent*, *Vaujaunier*, *la Vigny*, sur le chemin de Pleney à la Roue, la *Vymonier*, etc. — Rivière de *Lignon*, ruisseaux de *Chaboissi* et de *Cravassat*. — Moulin de *Laval*, moulin *Vieux*. — Mures *doz Faul*. — *Iter publicum*, près du moulin de Laval.

Fos 58 — 62. — MONTAIGU. — Tenanciers, G. Ferrand, J. et Cl. Jacquemon. — Territoires de les *Fayectes*, « ores communes de la montagne », les *Magots*, *Puy de Montaigu*, *Salvaing loz Viel*, la *Ville Veilhy*, etc.

Fos 63 — 78. — LE MAS. — Tenanciers, J. Croset, P. Michel dit Labbe, André du Mas, etc. — Territoires de *Chier au Roux* ou *Louroux*, *Chier Poyntu*, *Fontappyn*, *Font Tavart*, *Piera Breza*, etc. — Gouttes *Desdyer*, *Forenchi*. — *Magnum iter* du *Pont de la Pierre* à Sauvain ; chemin de Chalmazel à Montbrison, passant à *Chicheron*, *Fontanart*, *le Mas*. *Iter Charral* du Mas au *Pont de Laval*, etc.

Fos 79 — 91. — BOIBIEU, paroisse de Sauvain. [BOURCHANIN, LA VAUBERTRAND, LE GENETEYL, etc., paroisse de Saint-Bonnet-le-Courreau]. — Tenanciers, P. Boibieu, J. Dupuy, B. Nermond, etc. — Territoires de *Boibieu de la Val*, *Champt de la Piera Theny*, la *Chieza*, *Chorsin*, etc. — Ruisseau du *Rival*. — Moulin de *Laval*. — *Magnum iter* du Pont de Laval à Sauvain.

Les consorts Laurent, du Geneteyl, reconnaissant devoir « sept deniers t. pour abénevis et permission, par les seigneurs predecesseurs de Montherboux donnée aux predecesseurs dud. respondant, de pouvoir labourer, cultiver, semer bledz, iceulx preindre, lever et cuillir, garder leur bestail et icellui pastorger, preindre boys pour son usage et pour un feu seullement ès boys et montagnes dud. seigneur appellés des *Fraux*, *Chorsin*, *Eugarin* et *Eglisolla*, jouxte l'eau venant de la *Richarde* au *pont de Laval* de vent, la montaigne des habitans de Pleney de soir, les terres mouvantz de la censive de monsieur de Cosant de matin, les montaignes mouvantz de la censive de monsieur de Chalmazel de bise ».

Rappel d'abénevis passé par feu Guillaume de Lavieu, seigneur de Montherboux, le 13 décembre 1457. Autres abéne-

vis passés par Dauphin d'Ogerolles ou *de Sapolge*, le 31 mai 1533.

Fos 92 — 93. — La Maison, paroisse de Sauvain. — Tenanciers, P. Maison, G. Molein. — Territoires, le *Bastiment*, *Mallaval*, *Sarramaict*, etc. — Eau de *Lignon* ou de *Mallaval*.

Fos 94 — 95. — Le Goro. — Tenancier, Annet Goroz. — Territoires de la *Brossi*, avec prise d'eau dans les fossés, la *Brossi Veilhy*, les *Granges*, la *Rouchecta*, *juxta* drayam animalium *tendentem de la Brossy Velhy à Suppadent*, etc. — Moulin de l'*Orme*.

Fos 96. — [Montvadam, paroisse de Roche]. — Tenanciers, J. Compte.

Fos 97 — 102. — Disango (cf. plus haut). — Tenanciers, Annet Boucaud, P. Roche, etc. — Territoires du *Chier de la Loyby*, *Coa de Piera Perdue*, *Hora Perdua*, *les Murectes* « vers les fourt de la thuylle », le *Perron*, *Piera Ague*, *Piera Asna*, le *Verdier*, etc. — Ruisseau du *Travers*.

Fo 103. — La Vaubertrand (cf. plus haut). — Tenancier, J. du Verdier.

Fo 103. — [Espinasses ?] — Tenanciers, C. Bayle, Jeanne, veuve de C. Pecharet.

Fos 104 — 105. — Saulvaing. — Tenanciers, P. Durand, Michel Mernassaz, sergent, etc. — Scie à eau à *Pleney*, territoire de la *Glesolha*. G. Quet reconnait devoir 19 deniers obole tournois de cens *super quarta parte nemoris* doz Deveyl, *siti* au Coyn, *juxta iter... vocatum* la Vy Corta *ex occidente*, *tendens de plathea vocata* doz Bastiment *ad calmam dicti domini*, *et juxta iter vocatum* la Vy Longi, *tendens de dicta plathea ad dictam calmam*, *et apud tenementum vocatum* la Glesolla *ex oriente*, *et calmam de* Colongny *ex alia parte*.

Fos 105 — 106. — Chivelères. — Tenanciers, Et. Frances, A. Heretier, etc. — Territoires de la *Tailha*, la *Tarrassi*, etc. — Ruisseaux ou gouttes de la *Bonnenchi*, la *Plancheta*, de *Tarrassi*. — Ponts de la *Bonnenchi* et de *Chivelères*.

Fos 107 — 109. — Pleney (cf. plus haut). — Tenanciers, J. Vincent, etc. — Territoires des *Mures de les Malines*, *Prés de l'Orme*, etc.

Fos 110 — 115. — Montaigu. (cf. plus haut). — Tenanciers,

P. de Chavanes, J. de Montaigu, etc. — Chemin de Pleney à Montbrison, au territoire de la *Vigny*.

F° 115. — ROURE, paroisse de Saint-Clément, en Auvergne. — Tenancier, J. Roure. — Droit de pâture sur la montagne ou *chaux* de *Coloigny*.

F°s 116 — 137. — CHORIGNIEU, [LE MONTALHARD, LE JUNCHYN], paroisse de Trelins. — Tenanciers, C. Bedoyn, Maurice Chassaing, P. Chatus, A. et L. de la Font, P. Jacquet, etc. — Territoires du *Baptent*, les *Clasuseaulx*, *Coa Leva*, *Consiza*, la *Devalla* sur le chemin de Chorignieu au pont de Cousan, *Font Bonne*, le *Foussa*, *Peu Churel*, *Peu de la Roa*, *Piera Chava*, *Piera l'Aigle*, *Piera Maulfyo*, *Piera Rachat*, la *Ruffana*, les *Seys*, le *Soulhelhant*, *Surdel de Champol*, *Surdel de Peu Agu*, etc. — Rivière de *Lignon*; gouttes *Chappon*, des *Fonts*, du *Noyer*, des *Perlenches*, de *la Vallecta*. — Chemin du Sail à Montbrison, identique à celui du Sail à Marcilly et passant par le *Bouchet*, *Meysonnet*, les *Perlenches*, la *Talha*, le *Trevolx de Chorignieu*, etc.

F° 138. — PAROISSE DE MARCOUX. [PRÉLION]. — Tenanciers, Laurent et Jacques de *Preglon*.

F°s 139 — 142. — LA VALETTE, [CHORIGNIEU (cf. plus haut)]. — Tenanciers, E. et G. Chaulvo, Jeanne, femme de J. de Combes. — Territoires de *Gros-Chier*, *Puy de la Croix*, etc.

F°s 143 — 187. — PALOGNIEU. — Tenanciers, J. Bertyn dit de la Bailhy, Barth. Chanal, S. Paret, A. et Fr. *Desublus Villam*, etc. — Territoires de la *Barra*, *Bressuet*, la *Confrérie*, *Croix de Chantelopt*, *Croix des Rappaulx*, *Foussat Veilh*, *Foussas doz Salhens*, *Juel*, *Maullpasset*, *Montbert*, *Piera Bel*, *Petra Ronda*, *Petra Verneaulx*, *Rochi Chier Janyn*, les *Sarrasins* ou *Piera Plata*, territoire identifié lui-même ailleurs avec celui de *Verneaulx*, *Puy de la Chavana* ou *des Forches*, *Puy de Panent*, *Surdel de Chorier*, *Surdel des Fontanes*, *Surdel Sainct-Jehan*, *la Teilhy* (à la Chamba), *Trève de Boissel*, *Trève de Rouchivoulx*, *Vyn Veilly*, etc. — Gouttes *Chanon* (Chagnon), *Ferain*, *Germana*, *Malla*, du *Noyer*, *Odrassi*. — Fontaines ou *fonts Dumenchi*, des *Fontanes*, *Fornier*, du *Loup*, de la *Manissola*, de *Palognieu*, des *Saignyolles*, *Salvagi*, de *Subtus Villam*, *Verragny*. — Mures des *Chastagnyers* (près Poisat) et de *Rochivoulx*, hameau disparu entre Palognieu et Dardes, sur le trajet ou à proximité du chemin de St-Just-en-Bas à l'Hôpital. — *Magnum iter*, *iter publicum* de Palognieu à Boën, identique à l'*iter publicum* de

St-Just-en-Bas à Boën, passant par la *Bailhy*, les croix de *la Revira* et de *Serel*, *Fontanilles*, *Pierra Blanchi*, *Pierre Menjos*, *Pierres Bernard*, le *Tron*, les *Veues*, etc. — Chemin du Gal à Boën par la *Croix de Trieu*, *Loup Pendu*, les *Pareys*. — *Croses* de Serel au Sail, de la maison Paret à l'église de Palognieu. — Chemin de la procession, au bourg.

La plupart des tenanciers de Palognieu reconnaissent devoir annuellement un certain nombre de gerbes de seigle, *pro brassagio*. En voici un exemple emprunté (fol. 143 v°) à la réponse de Barthélemy Chanal, qui se déclare soumis à payer, *videlicet sex solidos et undecim denarios viennenses, tres rasos et dymidium quart avene, et terciam partem unius quartonis silliginis pro messe prepositi,* (1) *quintam partem unius quartonis ordei, dimidiam gallinam, quartam partem unius oneris feni,* duas gerbas silliginis pro brassagio, *charrerium et manoperam, censuales,* etc. Ce genre de redevance paraît fort rare en Forez, au moins sous ce nom, et nous en ignorons la nature précise.

Un certain nombre de terres sont dites *tachiabiles* et *quartarenchie*. J. Bertyn (fol. 187 v°) est tenancier de la moitié d'une demenchée de terre sise à *Panent, cujus terre quarta pars est ad censum, et residuum est quartarenchium... et quartatur ad quintam gerbam, et quando seminatur dicta terra, tachiatur ad sextam gerbam,* clause obscure qui reparaît en plusieurs autres endroits. Mais il semble que cette tenure n'est rappelée, au moins dans la plupart des cas, que comme témoignage d'un

---

(1) *Moisson du prévôt*, redevance en grain due au prévôt ou receveur d'une seigneurie. Dans un terrier des archives de la Diana, reçu Périer, au profit de Pierre Vernin, juge de Forez, seigneur de Sainte-Agathe, et de Denys Sourd, damoiseau, seigneur de Grégnieu, 1400, (fol. 63 v°), Mathieu Champaus, de Plency-le-Grand, paroisse de Sauvain, reconnaît devoir annuellement 15 cartons de seigle ras et secoués et 15 deniers viennois, *super parte sua decime del Champas, de Chasellis, de Eschiveleres et de Pleney lo Petit. Item confitetur plus debere dictis magistris Petro et Dyonisio et suis, singulis annis perpetuo, quartam partem unius quartonis siliginis censualem, pro* messe prepositi, *racione dicte decime, si dictus prepositus vadat mensurare bladum predictum apud Pleneys : alioquin non debet, nec dicto preposito messis debetur, ut asserit.*

état ancien, et que le champart était déjà converti en censive au moment de la rédaction du terrier.

Une évaluation en argent inscrite, probablement à l'époque où ce terrier fut révisé, en regard de la récapitulation des servis en nature dus par un tenancier, fait ressortir les prix suivants : seigle, 5 sous le bichet ; avoine, 2 sous le ras ; poule, 2 sous pièce ; faix de foin, 5 sous.

Fos 188—191. — ASSIEU, paroisse de Trelin, et lieux voisins. — Tenanciers, L. Journal, J. Malier, B. Plomier, etc. — Rivière de *Lignon*, ruisseau de *Régnyeu*. — *Iter publicum* de Montbrison à Saint-Germain ou de Montbrison à la Bouteresse, au territoire de *Giraud*. Chemin de Boën à Montverdun au même territoire et à ceulx des *Baulmes* et du *Pra dox Joulx*.

Fos 191 — 193.—[LE PRA, paroisse de Saint-Laurent-en-Solore]. —Tenanciers, J. Chatus, C. Jacquet, C. Martel ; témoins Etienne du Bruc, curé de Moind, Pierre *de Pratis*, curé du Sail de Cousan. — Territoires de *Chatus*, *Font Olanyer*, etc.

Fos 194 — 197. — LES GRANGES, paroisse du Sail de Cousan. — Tenanciers, A. des Granges, M. Maufroy, G. Moyssant, etc. — Goutte de *Font Olanyer*. — Gué de *Curvé*, etc.

Fos 197 — 198. — CHADENAT, paroisse de Saint-Laurent. — Tenanciers, B. Chadenat et consorts. — Territoire de *Piera Plata*, sur la rivière de *Dardanet*. — *Mure* ou masure du moulin du seigneur de Palognieu, à la *Gaysi*, sur la même rivière. — Chemin du Bruchet à Boën, à la *Valeta*. — Censives du seigneur de Cousan et de Louis Robertet.

Fos 198 — 199. — DARDES, [LE BRUCHET]. Tenanciers, A. du Bruchet, J. Plumet, etc. — Territoires, *Pré de Crédi Font*, etc. — Censive de Curraise.

Héron de Villefosse (Antoine), son mémoire : *Anse d'amphore en bronze appartenant au musée du Louvre*. (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1887). Paris, A. Lévy, 1887, in-4°.

Jeannez (Edouard), sa notice : *Paray-le-Monial, Bibracte et Autun. Excursion archéologique de la Société de la Diana. Compte-rendu*. Montbrison, (A. Huguet), 1887, in-4°.

Lachmann (Emile): Simon (Henri-Abel) : *Annuaire général de la musique et des sociétés chorales et instrumentales de France.* 2e année. 1884-1885. Paris, s. d., in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants.* Décembre 1887-mars 1888.

Muntz (E.) La tradition antique au moyen-âge.

— Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements. *Instructions.* 1888. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, s. d., in-8°.

— Ruelle (Ch. Emile) : *Bibliographie générale des Gaules. Répertoire systématique et alphabétique des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire, la topographie, la religion, les antiquités et le langage de la Gaule jusqu'à la fin du Ve siècle.* Paris, J.-B. Dumoulin et Honoré Champion, 1880-1886, in-8°.

Neufbourg (comte Jean de Courtin de) : *Histoire généalogique des Courtin*, par le vicomte O. de Poli. Paris, 1887, in-4°.

Pelletier (Pierre) : son ouvrage : *Les verriers dans le Lyonnais et le Forez.* Grenoble, (Gabriel Dupont), 1887, in-4°.

Poli (vicomte Oscar de), son ouvrage : *Inventaire des titres de la maison de Milly.* Paris, 1888, in-8°.

Poncins (comte Léon de), son ouvrage : *Les Cahiers de 89 ou les vrais principes libéraux.* 2e édition. Paris, Alphonse Picard, 1887, in-8°.

Portier (Léon) : Boulet de canon trouvé en 1887 dans des décombres près de l'église bénédictine de Saint-Romain-le-Puy (Voy. page 292).

Fonte comprimée. — Diamètre, 0m 07 ; poids, 1 k. 570.

Relave (abbé Maxime) : Kopp (Ulrico-Friderico),

Palaeographia critica. Mannhemii, sumtibus auctoris. 1817-1829, 4 vol. in-4°.

Rey (docteur Eugène), sa notice : *F.-Régis Chantelauze. Notice nécrologique.* Montbrison, (A. Huguet), 1888, in-8°.

Rostaing (baron de) : Vase antique en terre ocreuse avec décoration peinte en brun foncé, trouvé en 1840 dans le voisinage immédiat de l'emplacement où a été découverte la Vénus de Milo et rapporté de son lieu d'origine par M. le baron de Rostaing. Sa forme est celle d'une portion de cône très peu évasé par le haut, étranglé à la base et surmonté d'un col effilé dont la partie supérieure manque. — Hauteur actuelle, 0m 135; diamètre, 0m 045.

Société amicale des Foréziens de Paris. *XVe dîner forézien.* Carte illustrée du menu rédigée en patois de Saint-Etienne. Feuille in-4°.

Société des études historiques. *Revue* faisant suite à l'*Investigateur*. 4e série, tome V, 53e année, 1887.

Société philomatique de Paris : *Bulletin.* 7e année, tome XI 1886-1887.

Thevenet (Benoît) : Les Trois Parques. Bas-relief du XVIe siècle provenant du jardin Faure, à Montbrison. (V. pages 306 et 307).

Grès de St-Etienne. Hauteur, 0m 48 ; largeur, 0m 75.

Vachez (Antoine), ses notices : *L'amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay.* Lyon, Louis Brun, 1887, in-8°.

— *Louis Sarcey et ses travaux de restauration à l'Ile-Barbe.* Lyon, Mougin-Rusand, 1888, in-8°.

Echanges.

Académie d'Hippone : *Bulletin.* Nos 22 (fin), 23 et 24. 1887-1888.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix : *Mémoires.* Tome XIII (fin).

— *Séances publiques* (66e et 67e), *tenues le* 26 *juin* 1886 *et le* 18 *juin* 1887.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Mémoires.* Tome XXVIIIe. 1886.

Jaloustre (Elie) : Histoire d'un village de la Limagne (Gerzat).

Académie du Var : *Bulletin.* Nouvelle série, tome XIV. 1er fascicule 1887.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin.* 7e année, nos 1-6, mars-août 1887 ; 8e année, nos 1 et 2, septembre-décembre 1887.

Francus (docteur) : Notes sur la commanderie des Antonins à Aubenas en Vivarais.

Ministère de l'Instruction publique : *Annuaire des bibliothèques et des archives pour* 1888.

— *Bulletin des bibliothèques et des archives.* No 3. 1887.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique.* Nos 2 et 3. 1888.

Pilloy (Jules) : Les plaques ajourées des bords de la Somme.

— — *Bulletin historique et philologique.* Nos 1 et 2. 1887.

Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions.* 8e année, tome XVI, nos 2 et 3, septembre-décembre 1887 ; 9e année, tome XVII, no 1, janvier-février 1888.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin archéologique et historique.* Tome XV. 1er-4e trimestres 1887.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers : *Bulletin.* 2e série, tome XIV. 1re livraison, 1887.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin.* 18e année, n° 12, décembre 1887 ; 19e année, nos 1-3, janvier-mars 1888.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire : *Bulletin.* Novembre 1887-février 1888.

Société de Borda : *Bulletin.* 12e et 13e année, 4e trimestre 1887 et 1er trimestre 1888.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne.* 4e année, n° 6, novembre-décembre 1887 ; 5e année, n° 1, janvier-février 1888.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin.* 2e série, tome II, 84e et 85e livraisons. Janvier-avril 1888.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin.* 3e et 4e trimestres 1887.

— *Mémoires.* Tome IX, 2e série, année 1886.

Jarlit (abbé) : Origine de la légende de Mélusine. — Ledain (Bélisaire) : Epigraphie romaine du Poitou.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Revue de Saintonge et d'Aunis.* VIIIe volume, 1re et 2e livraisons. Janvier-mars 1888.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin.* 7e année. Janvier-juin 1888.

— Roche (Célestin) : *Le système du monde, poème astronomique,* publié par les fils de l'auteur. Gap, J.-C. Richaud, 1888, in-8°.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue.* Tome XXII. 2e semestre 1887.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain. *Revue.* 11e et 12e livraisons, novembre-décembre 1887 ; 1re et 2e livraisons, janvier-février 1888.

Abonnements.

Ancien (l') Forez. Revue historique et archéologique. 6e année. Novembre 1887-février 1888.

Durand (Vincent) : Une nouvelle inscription ségusiave à Feurs. — Révérend du Mesnil (Edmond) : La famille Chantelauze de Montbrison. — Un écusson armorié de J.-M. de la Mure. — R*** (abbé) : Saint-André-le-Puy (Monographie de cette commune).

Bibliothèque de l'école des Chartes. Tome XLVIII, 6e livraison. Année 1887.

Bulletin monumental. 6e série, tome III, n° 6, novembre-décembre 1887 ; tome IV, n° 1, janvier-février 1888.

Travers (Emile) : Bibliographie : Le tombeau d'Alice de Suilly, par M. Edouard Jeannez.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXVI, 6e livraison, décembre 1887 ; tome XXVII, 1re et 4e livraisons, janvier-avril 1888.

Revue archéologique. 3e série, tome X, novembre-décembre 1887 ; tome XI, janvier-février 1888.

Deloche : Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne. — Guillemaud (Jacques) : Les inscriptions gauloises, nouvel essai d'interprétation. — Héron de Villefosse (Antoine) : Fragments de la frise du temple de Magnésie du Méandre. — Inscriptions provenant du Maroc et de la Tunisie.

Revue du Lyonnais. 48e année, 5e série, tome IV, nos 23 et 24, novembre-décembre 1887 ; 49e année, 5e série, tome V, nos 25-27, janvier-mars 1888.

Vachez (A.) : Louis Sarsay et ses travaux de restauration à l'Ile-Barbe.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 47. Octobre-décembre 1887.

Roannais illustré. 3e série, 4e et 5e livraisons. Septembre 1887-janvier 1888.

Déchelette (Joseph) : Les miniatures du bréviaire clunisien de Saint-Victor-sur-Loire. — Durand (Vincent) : Les armoiries du chanoine J.-M. de la Mure. — Verne (Auguste du) : Le château de Saint-Hilaire.

Acquisitions.

Donation par Jean Laurens, laboureur de Marly-le-Bourg, et Nicolle Gueffin, sa femme, à Antoine La Pinte, marchand tonnelier de Marly-le-Châtel, et Marie Gueffin sa femme, d'une vigne au territoire de Marly, lieu des Vaux-Girards ; ladite donation intitulée au nom de « Martin Le Picard, licencié ès-loix, advocat en la court de Parlement à Paris, seigneur de la Granche-Nivellon et de Grisi, bailli de Marly-le-Chastel pour noble et puissant seigneur Claude de Levys, escuier, seigneur et baron des baronnies de Cousant et de Fogerolles au conté de Forestz, seigneur et baron de Lugny et du Plessis en Charollois, seigneur baron et chastellain de la chastellenie, terre et seigneurie dudit Marly et de Maigny-l'Essard en la prevosté et viconté de Paris. » 20 avril 1567. Jean Cousturier, notaire établi à Marly par ledit seigneur. — Parchemin.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Buer, curé de Saint-Cyr-les-Vignes, reçu le 6 janvier 1888.

M. l'abbé Reymondier, professeur au petit séminaire de Montbrison, reçu le 21 janvier 1888.

Mme Varin (Léopold), à Montbrison, reçue le 23 février 1888.

M. Jacques (Henri), avoué à Roanne, reçu le 27 février 1888.

M. Péniguel (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, à Montbrison, reçu le 27 février 1888.

Membres décédés.

M. Chantelauze (Régis), rue Jacob, 46, à Paris, membre titulaire.

M. Chetard (G.), architecte, cours de la République, à Roanne, membre titulaire.

M. Coste (Alphonse), bibliothécaire de la ville, à Roanne, membre titulaire.

M. Pellet (Georges), contrôleur des contributions directes, à Montbrison, membre titulaire.

M. Théolier (Auguste), directeur du *Petit Stéphanois*, à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. le comte Francesco Galantino, à Soncino (Italie), membre correspondant.

Démissionnaires.

M. Beaune (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon, membre titulaire.

M. Chorgnon (Abel), imprimeur, à Roanne, membre titulaire.

M. Coquard, huissier, à Roanne, membre titulaire.

M. Durand, architecte, rue du Canal, 2, à Roanne, membre titulaire.

M. Mulsant (Joseph), au château d'Hervest, près Roanne, membre titulaire.

AVRIL - JUILLET 1888.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents: MM. Achalme, d'Avaize, vicomte de Becdelièvre, Bertrand, Boggio, Bonnassieux, Boulin, Brassart, Chaize, Choussy, Coudour, Crépet, Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Dusser, J.-J. Epitalon, abbé Forestier, Galle, Gonnard, Huguet, Jacquemont, Jacquet, Jamot, Jannesson, Jeannez, Lachmann, Lafay, docteur V. de Laprade, E. Leconte, J. Leconte, Leriche, Maillon, abbé Marsanne, vicomte de Meaux, Monery, de Montrouge, abbé Ollagnier, Péniguel, baron des Périchons, abbé Peurière, Poidebard, comte de Poncins, abbé Ponthus, abbé Pugnet, O. Puy de la Bastie, Révérend du Mesnil, docteur Rey, abbé Reymondier, abbé Rochette, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Rostaing, abbé Roux, Thevenet, Thevenin, abbé Versanne, docteur de Viry.

Exposé de la situation de la Société.

Depuis notre dernière assemblée générale, dit M. le Président; la mort a fait dans nos rangs de trop nombreux vides et nous a enlevé des confrères d'un mérite éminent. J'ai déjà rempli le triste devoir de vous annoncer celle de M. Régis Chantelauze. Depuis, nous avons perdu coup sur coup M. Alphonse Coste, auteur de travaux importants sur le Roannais, et M. le docteur Noëlas, l'ingénieux narrateur des *Légendes Forézïennes*, le collectionneur érudit et passionné. A cette liste funèbre s'ajoutent les noms de MM. l'abbé Clerc, G. Chetard, G. Pellet et Auguste Théolier, tous membres titulaires.

Nous avons encore fait une perte des plus sensibles en la personne de M. le comte Francesco Galantino, membre correspondant à Soncino (Italie). Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le comte Jean I^er^, celui même qui a bâti la Diana, étant allé guerroyer en Italie au service de l'empereur Henri VII, celui-ci lui donna en fief, en 1313, la ville et le territoire de Soncino. Deux siècles plus tard, en 1515, François I^er^, devenu maître du duché de Milan, donna à son tour la terre de Soncino à son ancien gouverneur Arthus Gouffier, seigneur de Boisy.

M. le comte Galantino, déjà auteur d'une excellente histoire de sa ville natale, a consacré aux seigneurs forézïens de Soncino et dédié à la société de la Diana deux savants mémoires, pleins de recherches et de documents jusqu'alors ignorés, et il a ainsi marqué sa place parmi nos propres historiens. L'éloignement de cet érudit confrère ne lui a jamais permis de prendre part à nos séances, mais il comptait dans les rangs de notre compagnie des amis qui pourraient nous dire quelles

étaient l'étendue de son savoir, l'élévation de son caractère, la bonté et l'exquise délicatesse de son cœur.

Neuf membres ont donné leur démission, ce sont MM. Charles d'Assier, Beaune, Chorgnon, Coquard, Durand, abbé Fillon, comte de Mayol de Lupé, Joseph Mulsant, baron de Saint-Genest.

Dix-neuf titulaires ont été admis. Ce sont Mgr Foulon, archevêque de Lyon, qui a daigné accepter la présidence d'honneur de la Société, Mme Varin qui a bien voulu remplir la place occupée si dignement par son regretté mari, et MM. Bonnassieux, abbé Brun, abbé Buer, Coiffet, Dulau, abbé Dupré, Paul Durand, Durel, abbé Fond, Jacques, Jamot, lieutenant Jannesson, Péniguel, commandant Poulot, Périer, abbé Reymondier, Verrière.

La Société de la Diana compte à cette heure, malgré les morts et les démissions, 277 membres, un de plus que l'an passé à pareille époque. Notre situation reste donc bonne.

Notre musée et notre bibliothèque se sont enrichis pendant cette année des dons de Mlles Julien et de la Chaumette, de MM. l'abbé Bacot, abbé Berlier, Bertrand, Boullier, Callet, Castonnet des Fosses, abbé Chausse, Chenevier, Delaigue et Grassoreille, Duchez, Galle, Gardon, Guillot, Héron de Villefosse, Jeannez, Lachmann, abbés Langlois et Condamin, de Laprade, abbé Marey, Monery, comte de Neufbourg, Pallias, Pelletier, Périer, Pérot, vicomte de Poli, comte de Poncins, Portier, Roger de Quirielle, abbé Relave, abbé Reure, docteur Rey, baron de Rostaing, de Rouméjoux, Roustan, comte de Sugny, Testenoire-Lafayette père, abbé Theillière, Thevenet, Thiollier, Vachez, Valentin-Smith.

Aujourd'hui encore, M. l'abbé Gay a bien voulu faire apporter ici un panneau de bois sculpté apposé

dans la maison du cloître où il habite, en souvenir du séjour qu'y fit le roi François Ier lors de son passage à Montbrison en 1536 (1). Ce sera assurément une des pièces les plus remarquées de nos collections.

Enfin M. Félix Thiollier, notre éminent confrère, vient de nous envoyer un magnifique album contenant soixante-un dessins de F.-A. Ravier reproduits en héliogravure sous sa direction. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'impression du *Forez Pittoresque* est commencée et que M. Thiollier donnera dans ce livre beaucoup plus qu'il n'avait promis, quoiqu'il eût promis beaucoup.

Comptes.

M. le trésorier présente ses comptes pour 1887.

M. le Président rappelle qu'au chapitre des dépenses figure l'achat de deux cariatides de M. Thevenet; il remercie de nouveau celui-ci du désintéressement avec lequel il a cédé ces sculptures à notre musée, à un prix notablement inférieur à celui offert par des étrangers. M. Thevenet, ajoute M. le Président, n'a pas donné à la Diana cette unique marque de dévouement. Sans parler de fouilles archéologiques au mont d'Uzore dont il a bien voulu nous rendre compte et nous donner le produit, il s'occupe en ce moment, avec un soin et une activité dignes d'éloges, des préparatifs de l'inauguration de la statue de Victor de Laprade, et grâce à lui on peut être sûr d'avance que tout marchera à souhait.

Les comptes, mis aux voix, sont approuvés (voir annexe nº I).

---

(1) Voir *Bulletin de la Diana*, T. II, pages 324 et 325.

Budgets.

M. le Président donne ensuite lecture du budget additionnel pour 1888 et du budget primitif pour 1889.

Parmi les dépenses proposées figure une allocation de cent francs à la commune de Saint-Romain-le-Puy pour l'aider dans les réparations entreprises à l'ancienne église prieuriale. Cette subvention, que l'état de nos finances ne permet pas de donner plus forte, indiquera du moins l'intérêt que la Société de la Diana prend à ce monument et son approbation sans réserve des travaux exécutés avec tant d'intelligence et de sobriété, pour sa consolidation, par les soins de notre confrère M. Portier.

On ne saurait, dit en terminant M. le Président, parler des intérêts matériels et même scientifiques de la Diana, sans louer le zèle incessant et le savoir tout spécial dont notre bibliothécaire M. Rochigneux donne sans cesse des preuves.

Les deux budgets mis aux voix sont adoptés (voir annexes nos II et III).

Trésor de vaisselle d'argent trouvé à Montauban, près Bourg-de-Péage (Drôme). — Communication de M. Bertrand.

M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de vous donner connaissance d'une très importante découverte d'argenterie de table faite, en mars 1888, par un cultivateur de la commune de Chatuzance, sur un plateau situé au pied des Alpes, au-dessus et dominant le cours de l'Isère, au lieu dit *Montauban,* sur l'emplacement d'une riche villa gallo-romaine où abondent les matériaux antiques de construction et les poteries ; on y a

extrait des amphores intactes ainsi que d'autres vases de terre cuite.

Cette villa, qui s'était relevée une première fois de ses ruines, a été dévastée au X^e^ siècle par les Sarrasins.

Le trésor dont je vais vous entretenir appartient à M. de Magneval, collectionneur émérite de Lyon, qui a bien voulu me le montrer hier et m'autoriser à vous donner la primeur de cette grande nouvelle archéologique. Il se compose de six pièces, dont deux, surtout, hors ligne, par leur beau travail d'orfèvrerie.

1° Un grand bassin, de 0^m^ 15 de haut sur environ 0^m^ 35 de diamètre au sommet et 0^m^ 12 à la base, par conséquent, très conique, mais à évasement arrondi, dans la forme de nos saladiers modernes. Il est orné de godrons en relief à l'intérieur, qui vont en diminuant pour atteindre le fond ; ces godrons sont gravés de feuilles de laurier imbriquées qui, graduellement aussi, sont de moindres dimensions en se rapprochant de la base. Celle-ci porte un médaillon de 0^m^ 10 de diamètre, où sont représentées en bas-relief les trois Grâces, petites figures d'environ 0^m^ 08, d'une fine exécution et d'un beau modelé, comme il convient à des déesses, quoiqu'ayant subi un peu d'usure. Aglaé, la première de ces compagnes de Vénus est vue de dos, ses deux mains reposent sur les épaules de Thalie et d'Euphrosyne, placées de profil ; l'une et l'autre de ces dernières ont un linge à la main, celle placée à droite venant de le tremper dans un vase en forme de lagène à une seule anse.

Ce beau bassin, trop mince pour son grand développement, est malheureusement brisé : c'est sur lui qu'a frappé le premier coup de pioche de l'auteur de la trouvaille ; mais il peut être facilement

consolidé par un habile soudeur et alors se montrera tel qu'il était avant cet accident.

2° Un grand plateau rond (*circulus* ou *mazonomum*), d'environ 0m 45 de diamètre, sans profondeur et pourvu seulement d'un petit bord relevé de 0m 004 à 0m 005 ayant comme ornement courant sur son pourtour une petite bordure de fines olives séparées par deux petites perles. Au centre, un double ornement gammé de 0m 08 a été gravé sur un centimètre de large et incrusté d'un émail gris bleuté.

Le musée des antiques de Lyon possède un plateau d'argent de moindres dimensions ayant le même ornement extérieur, et le trésor d'argenterie récemment découvert près de Chaourse (Aisne), au hameau de Montcornet, offre, sur un plateau semblable, le même monogramme gammé: indices d'une origine commune.

3° Un petit bol de 0m 15 de diamètre, de 0m 12 de haut, à bordure simplement ourlée, à la panse lisse et un peu ovoïde.

4° Un autre bol ou coupe, de 0m 25 de diamètre et de hauteur, dont le bord se profile suivant les découpures arrondies de chacun de ses godrons ou côtes, en relief et lisses à l'extérieur ; il est aussi d'une faible épaisseur de métal et, comme le premier décrit, il a été estampé au marteau sur un mandrin de fer, les godrons faisant saillie en sens inverse.

5° Une splendide patère, de 0m 15 de diamètre et de 0m 12 de hauteur, ayant au pourtour supérieur une suite d'ornements en petites olives, comme sur le grand plateau. Au fond, un double monogramme gammé aux branches larges de 0m 003 et dont l'émail est absent, ce qui laisse remarquer les stries recreusées pour y faire adhérer celui-ci.

La panse de cette patère est lisse, et l'artiste a déployé tout son talent sur le manche ou poignée, qui a été coulée dans un moule, donnant un bas-relief qui atteint de 0m 002 à 0m 004. Ce manche n'est pas percé d'un trou d'accrochage, comme cela a lieu souvent sur les mêmes vases de bronze qui, étant plus communs, se pendaient au mur, ainsi que vous avez pu le remarquer sur ceux provenant de la trouvaille de Saint-Sixte près Boën. Les nôtres étaient soigneusement renfermés dans des coffrés à serrures de bronze et garantis encore par de doubles loquetières, comme il en a été trouvé à Mont-Gilbert, près Ferrières-sur-Sichon (Allier), un spécimen qui pourtant contenait de la vaisselle de bronze, dont deux patères et un *prœfericulum* superbes qui ornent les vitrines du palais Saint-Pierre, à Lyon.

La poignée est terminée en queue de carpe arrondie ; au dessous, se tient debout un Mercure coiffé du bonnet phrygien, portant le caducée de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

Au dessous, une petite cabane fermée, le toit aigu, simulant un tombeau, ayant à sa droite un if et à gauche un vase aplati où a été déposé un bouquet de plantes ; au-dessous encore, un petit personnage, tenant en main une baguette, incliné vers un autel, et au bas de la courbure du raccord sur le vase, une chèvre près d'une corbeille de fruits ; une flûte de Pan, triangulaire, la pointe en bas, termine de chaque côté ce raccord.

J'ai recueilli dans l'Allier, à Vichy, ainsi qu'au Larry, commune de Toulon, des moules de manches de patères en terre cuite, avec des ornements à peu près semblables, destinés à faire des patères de terre et, dans ce dernier atelier, le contre-profil servant à découper la terre molle qui devait faire

exactement ces moulages. A Vichy, j'ai également rencontré sur l'anse d'un vase de terre, et à Néris sur un vase de bronze, la chèvre comme ornement, ainsi que des mascarons et des personnages.

6° Une dernière patère, de mêmes dimensions à peu près que la précédente, à panse plus rebondie, ornée de très fines cannelures contournées dans un même sens pour se rendre à la base, laissant dans leurs intervalles des godrons de même calibre, sur lesquels alternent en relief de très petits serpents d'or, debout en spirale sur un trident dont le manche est d'argent et la fourche d'or, et des dauphins également d'or et très petits, en relief sur un trident comme les précédents ; ces représentations, au nombre de près de quarante, occupent le tiers supérieur du vase et, presqu'au sommet, de minuscules coquilles d'or, alternant avec des bouquets d'épis de blé aussi d'or, forment à quelque distance les uns des autres un perlé du plus gracieux effet.

Le manche de cette remarquable patère est orné de fleurons et petits feuillages en relief d'une grande finesse d'exécution, comme s'il eût été buriné par Benvenuto Cellini lui-même : à la base, deux nœuds de feuilles d'un très fort relief, pour servir de poucier, dans le champ, quelques fleurettes relevées d'or, et deux têtes de cygne reliées à un col unique gracieusement ondulé, sur lesquels apparaissent, regravés et en relief, tous les détails des plumes et des têtes, font de cette pièce unique l'une des plus riches compositions de l'art antique.

Ces vases nous donnent quelques noms, gravés à la pointe, de leurs heureux possesseurs ; il y en a de bien difficiles à déchiffrer et je n'ai pu y mettre le temps ; j'en ai lu un seul, LIICINVS (pour LECINVS). On a recueilli également un as

de bronze au type de la galère de l'antique *Lugdunum*, d'une belle patine.

La découverte de Chaourse ou Mont-Cornet, car les deux n'en font qu'une, l'emportait sur celle-ci par le nombre des vases, dont quelques-uns étaient d'une bien rare exécution de gravure. Les patères, pourtant, en étaient moins soignées, mais il y avait parmi ces vases une rareté : une passoire à manche, se refermant à charnière, dans une autre passoire, la première étant conique et l'inférieure cylindrique.

Ce dernier trésor vient d'être livré aux enchères de l'hôtel Drouot, sans que j'aie pu apprendre encore et que je sois par conséquent en mesure de vous faire connaître les résultats de cette vente féconde en émotions pour les antiquaires; mais il est à craindre qu'en cette saison et vu l'absence de bien des grands amateurs, on n'ait que difficilement atteint les prix d'estimation : ce qui peut créer un précédent fâcheux pour les découvertes de ce genre qui sont d'une extrême rareté, mais qui enfin se produisent quelques fois. La plus splendide et l'unique que l'on connût, il y a peu de temps, était le trésor de Bernay (Eure), au musée du Louvre.

En terminant, je crois devoir vous rappeler que l'un de nos plus savants confrères, M. A. Héron de Villefosse, poursuit en collaboration avec M. l'abbé Thédenat un travail d'ensemble sur les trésors d'argenterie découverts en Gaule ».

Excursion en 1888.

Dans la dernière séance la Société a, sur la proposition de MM. Jeannez et Monery, accepté Charlieu et Montrenard comme but principal de l'excursion en 1888. M. le Président croit qu'il y a lieu de désigner

maintenant les commissaires de cette excursion et d'en fixer la date.

L'assemblée consultée nomme pour commissaires MM. Jeannez, président, Barban, Chassain de la Plasse, Joseph Déchelette, Leriche et Monery, et les invite à choisir pour l'excursion un jour de la dernière quinzaine de juillet.

Registre de dépenses de Jean Matorge, luminier de l'église de Trelins, de 1515 à 1518. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

J'ai trouvé dans des papiers de famille, chez M. Laffay, de Matorge, commune de Trelins, un carnet de dépenses faites de 1515 à 1518, par Jean Matorge, *luminier,* c'est à dire fabricien de la paroisse. Ce carnet, d'une lecture parfois difficile et d'une orthographe très personnelle, ne m'a pas semblé indigne de vous être communiqué.

On y rencontre en effet de nombreux détails relatifs à la construction du chœur de l'église, qui se bâtissait à cette époque sous la direction et peut-être sur les plans d'un *maitre-maçon* nommé Antoine Basset. Ainsi se trouve fixé l'âge d'un édifice dont l'architecture n'est pas sans mérite et qui est au nombre des derniers élevés en Forez dans le style ogival (1).

---

(1) L'église de Trelins se composait d'une nef de deux travées inégales, dont une travée de clocher, d'un transept peu saillant, d'une travée de chœur et d'une abside à trois pans éclairée par autant d'élégantes fenêtres à meneaux. Elle a été, il y a une quarantaine d'années, transformée en église à trois nefs par l'adjonction à la seconde travée de deux collatéraux s'ouvrant sur celle-ci et sur l'ancien transept.

Il résulte de plusieurs articles du journal que la construction avait été l'objet d'un marché à prix-fait, pour une somme totale qui n'est malheureusement pas indiquée. La paroisse restait chargée de la fourniture et de la conduite de la chaux, qui venait de Chandieu, où un quartier porte encore le nom de *Chaufour*. Il semble aussi que la taille de la pierre formait un objet distinct, car il est fait mention d'un marché séparé avec un sieur Antoine Seignebrard, dit Suchera, pour l'exécution des nervures ou *branches* de la voûte. Mais peut-être le soin d'extraire la pierre ordinaire était-il laissé à l'entrepreneur de la bâtisse ; du moins, plusieurs achats de coins de fer, dont le prix est avancé par le luminier, permettent de le supposer. La paroisse fournit aussi du charbon, destiné probablement à la forge où l'on réparait les outils. Les à-compte sont donnés en argent et en denrées. Le luminier ne manque pas de noter le vin dont il a dû régaler les ouvriers à chaque nouvelle phase de la construction. On arrose la première pierre des fenêtres ; quand on met en place les cintres de la voûte, on les arrose encore (1) : les bonnes traditions ne datent pas d'hier. Aussi, comme la bâtisse est solide ! Cependant, les paroissiens paraissent s'être acquittés assez irrégulièrement de leurs obligations envers l'entrepreneur. On trouve la trace de plusieurs contraintes judiciaires décernées contre eux à sa requête.

Aux dépenses faites pour la construction de l'église se rattachent les frais de diverses autorisations, notamment celle de dire la messe à l'autel de *Sainte Agathe*. Cet autel était probablement un

---

(1) C'était, chaque fois, une quarte de vin, à en juger par la somme dépensée.

de ceux érigés dans le transept, où l'on devait dire la messe pendant la construction du chœur, qui en était séparé par une clôture provisoire ou *espuer* en planches. L'autre autel était peut-être dédié à saint Etienne.

Le clocher était meublé de deux cloches au moins, la grosse cloche et la cloche *Melongana*, lesquelles donnent lieu à plusieurs réparations.

Parmi les dépenses ordinaires du culte, on remarque celle du pain bénit des grandes fêtes, qui est une espèce de brioche faite avec de la farine de froment et du safran et à laquelle on donnait le nom de *radisses*, encore connu dans le pays. On achetait en outre annuellement une certaine quantité de vin, de huit à douze litres, pour *vin des Pâques ;* j'ignore s'il était destiné à accompagner les eulogies ou à un autre usage.

On relève un achat d'un *quarteron* de vin, environ deux litres, « pour les ordenans », dépense qui semble motivée par l'élévation de jeunes clercs aux ordres sacrés, mais que je ne m'explique pas davantage (1).

---

(1) J'ai trouvé depuis, dans les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Sixte, au pied d'une liste des *rois* et *reine* de Saint-Sixte et de Saint-Fiacre et des *séchaus* pour l'année 1564, cette mention : « Les hostiers « pour les *hordenant*, xvij vint sept hostiers ». Ce nombre de 347 *hostiers*, des hosties sans doute, fait penser à une communion générale. Le mot *ordinare*, v. fr. *ordener*, s'est bien appliqué aussi à l'administration des derniers sacrements, mais il est inadmissible qu'à Saint-Sixte, plus de trois cents adultes les aient reçus en une ou même en deux ou trois années. Le sens de l'article de dépense inscrit au journal de Jean Matorge reste donc obscur.

Un mot en passant des *séchaus* ou *sénéchaux* que je viens de signaler à Saint-Sixte. Ils étaient probablement chargés des soins extérieurs de la fête patronale. Dom Carpentier, en ses

Les prix des principales denrées sont les suivants :

Le boisseau (19 litres 72) de froment, de 7s 1d à 7s 6d ;

Le boisseau de seigle, 5s ;

La quarte (8 litres 67) de vin), de 2s 6d à 4s 2d ;

La quarte d'huile, 12s 6d ;

La livre (0 kil. 422) de cire, de 5s 5d à 6s 3d ;

Le comble (environ 28 litres) de charbon, de 8d à 1s 3d ;

8 feuilles doubles de papier in-8°, 3d ;

Voici la pièce :

LE PAPIER DE L'ESGLISE.

Memoyre que Jehan Matorges a presté à Anthoine Basset la summa de xvij gr. per conte fet entre eulx despuis ung moys en ça, huy iij^e^ d'avril mil v^e^ et xvij.

Item plus, le ij^e^ dud. moys d'avril, chié Perrin, ad Boen, pour despensa fecta, vij blans, en la presenca du vicaire de Julieu et mess^e^ Benoit Collinges, dud. Jullieu.

Item plus, le xxviij^e^ dud. moys aud. an, chié Thomas de Juel, ad Boen, ay presté aud. Basset, xij d.

Plus, en eulf baillé ad son valet, v d.

(Suivent trois pages blanches).

S'ensuit tout ce que Jehan Matorges, luminier de Trellins moderne, acommansant à Pasques l'an mil v^e^ et xv, a forny de l'argent de lad. lumiarie pour les affaires de la perroche et de lad. esglise de Trellins.

---

additions au Glossaire de Ducange, au mot *senescalcus*, rapporte ce passage de lettres de rémission de l'an 1477, où il est question des sénéchaux de *Therye en Forez*, mauvaise transcription évidente pour Chérier en Forez : « En faisant laquelle « feste, a tousjours acoustumé avoir quatre maistres d'icelle « feste, qui se appellent *chechaulx* ; desquelx quatre *seschaulx*, « etc. »

Et premierement,

En ciry pour les sierges de Pasques et chandelles, *ix gr. v d.* (1)

Item plus, pour deux cartons de froment pour le pain benoit desd. Pasques, xv s.

Item, en safran, x d.

Item, pour la sel, ij d.

Item, una quarta et dymy de vin, iij gr.

Item, pour achapter trois benons pour le mortier, xv d.

Item, pour encees, xij d.

Item, pour ce present papier, iij d.

Item, pour la cresme, tan pour despense que portour, v gr.

Item, pour nexer (?) à Lyon le mandement de l'eglise, vj gr.

Item, pour quatre combloz de cherbon amené per Glaude Symo *alias* Beduing, ij gr. ij d.

Item, pour trois coingns de fer pour les massons, que doyvent les massons, iij gr.

Item, bailhé à la fame dud. masson per avoir de tupins, le xiiij[e] d'avril, iij d.

Item plus, a bailhé led. Matorges, luminier, pour achapter de chault conduyte, ad Chandieu, le xxiiij[e] d'avril l'an que dessus, ij l. t. ij gr.
(En marge : A forny Valesi, chandelier (2) vieux).

Item, pour despensa de faire venir lad. chault de Chandieu, v s. v d.
(En marge : A forny Brust, luminer vieux, v s.)

---

(1) Les articles en italique sont bâtonnés dans l'original, soit comme faisant double emploi, soit en conséquence d'un règlement partiel des dépenses faites par le comptable.
Le gros valait 15 deniers ou un sou et quart.

(2) Ce titre de *chandelier* doit être l'équivalent de celui de *luminier*.

Item plus, a bailhé led. Matorges, luminier, aud. Anthoine Basset, maitre masson, le dernier jour d'avril l'an dessus, pour le vin de l'acommansant de murer les verrines dud. cueur, ij s.

Item, au valet, j s.

Item plus, le v^e^ jour dud. moys, a forny led. luminier en taches (1) pour faire les pons des eters dud. cueur, ij gr.

Item plus, a bailhé led. luminier aud. masson aujourd'huy xxvij^e^ de may l'an que dessus, blé soigle, j carton.

Item plus, a fourny led. Matorge pour achapter le limoge de la servieta de la croys, l'an que dessus, ij s.

Item, pour achapter ung combloz de cherbon chié Dravainier, ad Boen, pour les massons, c'est assavoir, xv d.
et ce, le dernier de may l'an que dessus.

Item plus, bailhé aud, Antoine Basset et ses vallés, pour le vin, le jour que lesd. massons ont marqué et tiré pour estier le cindre du cueur dud. Trellins, et ce le vij^e^ de juing, l'an que dessus; pour ce, iij s. vj d.

Item plus, a bailhé led. Matorges à Girard, sergent de Boen, chié Pierre (?), vers le Sail, per una exoecucion fecte aus perrochiens de Trellins à la requesta dud. masson, iij s. j d.

Item, una autra fois, ad Boen, aud. Girard, per remy (2) la jument de Brust et de Benoit Jay, prisse à la requesta dud. masson, huy xxviij^e^ de juing, v s. vj d.

Item plus, pour una autre execucion, bailhé aud. Girard après lad. excecucion, iij s. iij d.

---

(1) *Taches*, clous pour assembler les cintres ou *ponts* destinés à *étayer* les arcs de la voûte en construction.

(2) *Per remy*, pour dégager.

Somma, vij gr.

pour lesd. excecucions,

Item, pour achapter dymy quarte d'uyle achaptée chié Perrin de Boen pour l'esglise ; pour ce, v gr.

Item plus, pour achapter una livra de cire, pour fayre de chandelles pour l'esglise, le premier jour d'aost l'an que dessus, pour le pris de *v s. v d.*

Item plus, a bailhé et forny led. luminier pour achapter una livra de cire de Tomas Ponson de Leignieu, pour fayre de chandelles pour la festa S^t^ Morisse (1) *l'an que dessus,* *v s. iij d.*

Item, una autra livra de cire pour le pris de *v s. v den. t.*

Item, pour achapter una lanpia de verres au lieu de Trellins, la vespre de Sanct Morice l'an que dessus, xv den. t.

Item plus, après, a forny pour avoir la licensa de chanter en l'otier de Sancta Gatha, v s.

Item, pour le vin de celuy qui a apporté lad. licensa de Lyon, xij den. t.

Item plus, a forny led. luminier una autre foys pour achapter una livra de cire, *v s. v d.*

Item plus, pour una autra livra de cire, le xv^e^ de novembre l'an que dessus, *v s. v d.*

Item, pour les ferreures pour faire abilher la grossa cloche, bailhé à Barjona *alias* Chaley de la Botaressa, le xxj^e^ dud. moys, pour ce, v s.

Item plus, pour quatre quictances du preffet du cueur, ij s.

Item plus, a forny led. luminier pour le pain beny de Chalande en raddisses prisse de la Thevennona, l'an que dessus, pour ce, iij gr. vj d.

Item, pour achapter ung sierge devant Sancte Agathe, v s. v d.

---

(1) Saint Maurice est le patron de Trelins.

Item plus, troys deniers pour ayder à achapter un combloz de cherbon, pour ce, iij d.

Item plus, pour achapter deux quartes de terra pour apporter l'eau benecte, pour ce, vj d.

Item plus, a bailhé led. liminer pour la fasson de la quictance des sept livres et six cartes de blé que a remis led. Basset à Anthe Suchera, pour ce, v d. t.

Item plus, a bailhé led. luminer à la fama de Anthe Basset, masson, pour avoir des tupins, huy ije d'avril l'an que dessus, pour ce, vij d. t.

Item plus, a forny led. luminier en deux bichés de f[r]oment pour les radisses de Pasques l'an que dessus, pour ce, xj gr. v d.

Item, en safran pour les radisses, x d.

Item, en sal, ij d.

Item, pour les en seez (1) de l'esglise, xij d.

Item, pour una quarta de vin, iiij s. ij d.

Item plus, a bailhé à Anthe Suchera, en desduction de son prefet des branches du cueur, x gr.

Item, pour deux livres de cire achatée à Pasques dernierement passées pour fayre le ciroz perrochial, pour ce, viij gr. x d,

Item plus, a for[n]y p[a]relhement autres deux livres de cire pour le ciroz perrochial pour les Pasques de l'an passé, qui a ung an, pour ce, viij gr. x d.

Item, pour deux benons pour porter le mortier, xx d.

Item, pour despensa faicte chié Mersault, ad Chandieu, pour les charoys d'aler querir la chault, le mardi après Quasimodo l'an que dessus, xj blans

---

(1) On a déjà vu plus haut, p 351, ce mot écrit, *encees*. J'ignore ce qu'il signifie. S'agirait-il d'encens ?

Item, donné à celuy qui aporta lad. chault, pour una pinta de vin, v d.

Item plus, à la Brandissa (1), aud. charrois, pour boyre una pinta de vin, v d.

Item plus, pour aller querir la cresme à Montbrison, vj s.

Item, pour abilher le batail de la cloche Melongana, à Perrin Fraysse, de Boen. l'an que dessus, iij s. iiij d.

Item plus, a bailhé led. luminier de lad. luminayre à Anthe Seignebrard *alias* Suchera quatre cartons de blé pour le pris de xx s.

Item plus, a forny led. luminier à Anthe Basset, maître masson, de l'argent de l'offerta de la Sanct Morice, en l'an que dessus, l s.

Item plus, a bailhé led. luminier pour la fasson d'un obligé de sept livres passé per Matorges aud. Suchera, v d.

Item pour la fasson de la quictance de quatorzes livres passée per le Borru, masson, audit luminier, vj d.

Item plus, pour la fasson d'ung autra quictance de huyt livres et unzes gros passée per led. Basset, vj d.

Item plus, pour una autra petita quictance passée per led. Borru aud. luminier de la summa [de] ving et sept gros, passé la dimanche de Pentecostes l'an que dessus, v d.

Item, una autra passa per led. Suchera de quatre livres dis solz et six cartons de blé, en deduction de l'obligé passé par led. Matorges

---

(1) *La Brandisse*, hameau, hôpital et recluserie, au passage du ruisseau de Drugent, sur la grande route de Montbrison à Roanne : c'est aujourd'hui le quartier méridional du hameau du Pavé, commune de Marcilly.

aud. Suchera, recepta le lungdi de Pentecostes au plâtre (1) de Trellins, v .

Item, pour una autra de xviij gr. passée per led. Basset, recepta chié Bonnebault l'an que dessus, v d.

Item plus, a achapté led. luminer cinq aulnes de toelle linge nepveuve (?) pour fayre deux linceulx pour les massons, que coste [ch]e-cunne alne trois gros, que monte en l'an que dessus. xv gr.

Item plus, a forny led. luminier, de l'argent de la lumineyre de Trellins, à Berthaud Gontier, mareschal de Chandieu, pour fayre le batayl de la cloche Melongana, la summa de vingt et sept gros t., tout compris, les despens de Benoît Jay pour porter le batail viel xx d., et ij s. t. pour le boyre du vinage (2) *dud. luminer et dud. Berthaud, mareschal, et de son valet, quant led. luminier aportat led. batail, rebatu et conté xvj blans pour le batail viel : tout cela rebatu, a forny led. luminier, huy sammedi xxj^e^ de juing l'an mil v^c^ et xvij, pour ce, xxvij gr. t.*

Item plus, a fourny led. luminer pour deux sierges fés et mis devant Sanct Estienne en l'an que dessus, v gr.

Item plus, a forny pour la despensa de Mathieu du Ma, du Mortier, cherpentier, de mess^e^ Pierre (?) Mortier, Anth^e^ de la Font et led. luminer, aydant à faire le potain et espeur de clorre le cueur, x s.

Item, pour les journeuées dud. Mathieu du Mortier à faire led. potain ou espuer, pour deux journées et dymy, v. s ij d.

---

(1) *Plâtre*, place publique précédant l'église, encore usité aujourd'hui en ce sens.

(2) *Vinage*, vin bu à l'occasion d'un marché.

Item plus, a forny pour les cordes des las lanbes et chandelier devant le Crusifil, pour ce, xx d.

S. toucte, xv l.t. ij d.

Item plus, a forny led. luminer en radisses pour le pain beny d'aujourd'huy jour de Chalande l'an que dessus, pour ce, ij s.

Item, pour ung quarteron de vin achapté de messe Pierre du Mortier, pour les ordenans, xij d.

Item, una livra de cire pour faire le cirge devant le Crucifit fet à la Ste Gatha dernier passée, an que dessus, pour ce, v s. x d.

Item, a bailhé à messe Mathieu Marioton, de Boen, pour avoir apporté le mandement royal espuble *(sic)* ad Trellins, ij s.

Item, a plus forny led. luminier, pour d[eux car]tons de fromant pour faire les raddisses de Pasques dernier encheutes en l'an mil ve et xv.....

Item plus, pour le safran desd. r[adisses]...

Item plus, pour la sel d'icell[es], ij d.

Item plus, pour una grant quarte de vin achatée chié Perrin, de Boen, pour le vin desd. Pasques, pour ce, iiij s. et ij d.

Item plus, pour deux livres de cire achaptée de Thomas de Juel, marchant de Boen, pour faire le cirge perrochial desd. Pasques, pour ce, x gr.

Item plus, bailhé à messe Jehan Rochapt, vicaire de Trellins, pour aller querir la cresme à Montbrison (1), compris les despens dud. vicaire, pour ce, v gr.

Item plus, a forny led. luminier, de l'argent

---

(1) Il s'agit du chrême et des saintes huiles pour l'administration des sacrements de baptême et d'extrême-onction. Trelins dépendait de l'archiprêtré de Montbrison.

de lad. luminère, pour faire abilher la croix à Montbrison, le iiij[e] de juing, l'an mil v[c] et xviij, pour ce, iiij s.

Item plus, pour une quarte d'uyle achatée à Anth[e] de Marensieu pour la lampe de l'eglise, le vij[e] julhet l'an que dessus, pour ce, x gr.

Item plus, a achapté led. luminer, de l'argent de lad. luminare, una autre quarte d'uyle de Anth[e] de Marensieu, le xx[e] de feuvrier l'an que devant, pour ce, x gr.

Item, pour ensees, x d.

Item, forny à Berthaud Gontier, mareschal de Chandieu, pour abilher le batail de la cloche Melongana, ad causa et causa *(sic)* du r[e]tor du change dud. batail, ix gr.

Item, bailhé à Benoit Jay, pour sa despensa de porter led. batail, xv d.

Item, pour despensa faita chié Mersault ad Chandieu per led. Berthaud Gontier, son vallet et led. luminier, pour le vinage d'abilher led. batail, ij gr.

Item, bailhé en eufx à Anth[e] Basset et à Gabriel Durantin, pour faire la maneuvre de Michiel Jay, v d.

Item, pour la journée de lad. maneuvre, x d.

Item, bailhé à P[e] de Rivo, notaire de Boen. pour faire l'avoyement des sept branches du cueur t[aill]ée per les Suchera, pour ce, vj d.

(Suivent 11 pages blanches).

Memoyre de ce que j'ay bailhé à Anth[e] Basset, masson, pour prest.

Et premierement, pour achapter de burres ad Sanct Bonnet de Coreaulx, l'an mil v[c] et xvj[e], *ij gr. iij d.*

Item, led. jour, en eux, *v d.*

Item plus, le jour de la Sanct Syon premier jour de may, bailhé en eufx, *v d.*

*Item plus, a presté led. Matorges, luminier, aud. Anth*e, masson, chié la Girarde, ad Boen,* *v gr.*

(Suit une page blanche).

Memoyre de ce que j'ay bailhé à Anthe Suchera, en deduction des sept livres que le luminier est obligé.

Et premièrement, x s. v d.

(Le reste de la page est blanc).

Item, a p[resté ?] led. luminer, de l'argent de la luminère, huy xxe de julhet, pour avoir de coingns de fert, iij gr.

Memoire que j'ay bailhé aud. masson..., de quoy n'ay point d'acquit et outre les quictances, blé troys cartons, blé, iij ctons.

Item, autres troys cartons.

(Cahier de 16 feuillets in-8e, papier taché d'eau, recouvert en parchemin).

M. Eleuthère Brassart dit qu'il est en mesure de proposer une explication de l'article relatif au *vin de Pâques*.

Dans certaines paroisses d'Auvergne, limitrophes du Forez, notamment à St-Rémy et à Celles, il est encore d'usage aujourd'hui de bénir du vin, à la messe, le jour de la fête patronale. A la sortie de l'office et tout le reste de la journée, chaque fidèle est admis à recevoir dans le creux de sa main un peu de ce vin et le boit. Il est probable qu'une coutume identique existait à Trelins le jour de Pâques.

M. le Président donne lecture du programme de l'inauguration de la statue de Victor de Laprade. Il est approuvé par l'assemblée.

M. le vicomte de Meaux prie ses confrères de la Diana de venir passer la soirée chez lui, pour l'aider

à recevoir dignement M. François Coppée, délégué de l'Académie française, et M. Bonnassieux.

Avant de lever la séance, M. le Président invite les membres de la Société à l'accompagner au jardin d'Allard pour se rendre compte par leurs yeux des préparatifs de la cérémonie du lendemain.

La séance est levée.

Le Président,
C^te^ DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice 1887.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4600 »	5160 »	5040 »	120 »
2. id. à 15 fr.	1100 »	1305 »	1290 »	15 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	
4. Vente de publications éditées par la Société	10 »	63 30	63 30	
Total	5910 »	6728 30	6593 30	135 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Paiements effectués	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire	800 »	800 »	800 »	
2. Frais de bureau et port d'imprimés	500 »	309 60	231 60	78 »
3. Entretien de la salle	100 »	31 20	31 20	
4. Chauffage	120 »	123 80	123 80	
5. Indemnité au concierge	100 »	100 »	100 »	
6. Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*	3000 »	3304 75	2062 75	1242 »
7. Achat de livres, abonnements, reliures	400 »	277 05	277 05	
8. Fouilles	200 »	173 85	173 85	
9. Frais d'encaissement	100 »	102 95	102 95	
10. Imprévu	590 »	312 25	312 25	
Total	5910 »	5535 45	4215 45	1320 »

BALANCE.

Recettes	6593 30
Dépenses	4215 45
Excédant de recettes	2377 85

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes a recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1886.	1239 45	1239 45	1239 45	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	435 »	435 »	315 »	120 »
3. Restes à recouvrer sur divers.....	233 »	291 »	291 »	» »
Total.....	1907 45	1965 45	1845 45	120 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Payements effectués	Restes à payer
1. Frais d'impression.	1200 »	» »	» »	» »
2. Supplément de traitement du bibliothécaire	400 »	400 »	400 »	» »
3. Divers	307 45	20 »	20 »	» »
Total.....	1907 45	420 »	420 »	» »

BALANCE.

Recettes.....	1845 45
Dépenses	420 »
Excédant de recettes.....	1425 45

Résultat général de l'exercice 1887.

Recettes ordinaires.....	6593 30	8438 75
Recettes extraordinaires.....	1845 45	
Dépenses ordinaires.....	4215 45	4635 45
Dépenses extraordinaires	420	
Excédant total de recettes à porter au budget additionnel de 1888.....		3803 30

ANNEXE N° II.

Budget additionnel de 1888.

Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1887.....	3803	30
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées.	255	»
Total...	4058	30

Dépenses.

1. Restes à payer. Frais d'impression. Notes Huguet, Charrérau, Thiollier.....	1500	»
2. Souscription au *Forez pittoresque*	500	»
3. Jetons.....	274	45
4. Achat et transport de sculptures provenant du jardin Faure.....	168	»
5. Catalogue.....	500	»
6. Frais d'inauguration de la statue de Victor de Laprade	500	»
7. Subvention à la commune de St-Romain-le-Puy (Voir page 341).....	100	»
8. Imprévu	515	85
Total...	4058	30

BALANCE.

Recettes	4058	30
Dépenses.....	4058	30
Excédant.....	»	»

ANNEXE N° III.

Budget ordinaire de 1889.

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs.....	4800	»
2. id. à 15 francs.....	1200	»
3. Subvention de la ville de Montbrison.....	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société.	10	»
Total...	6210	»

Dépenses.

1.	Traitement du bibliothécaire	1200 »
2.	Frais de bureau et port d'imprimés.....	500 »
3.	Entretien de la salle.....	100 »
4.	Chauffage.....	120 »
5.	Indemnité au concierge.....	120 »
6.	Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*.....	3000 »
7.	Achats de livres, abonnements, reliures....	300 »
8.	Fouilles.....	100 »
9.	Frais d'encaissement	120 »
10.	Achat de jetons.....	350 »
11.	Imprévu	300 »
	Total...	6210 »

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Boussange (l'abbé), curé de Pommiers. — Bref du Pape Paul IV, adressé aux définiteurs et chapitre général de l'ordre de Cluny. Il les exhorte à se soumettre à la décision par lui rendue dans le courant de l'hiver pour mettre fin au différend entre le cardinal Charles de Lorraine, leur abbé, et les chanoines et chapitre de Saint-Sauveur de Figeac (Lot). Le cardinal Georges d'Armagnac, abbé commendataire de ce dernier monastère, leur écrira plus longuement à ce sujet. Donné à Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 juillet 1556.

Parchemin dont le bas a été coupé, avec perte du sceau et de la signature. L'écriture, très belle, a souffert à un pli et quelques mots sont devenus illisibles. Une cote au dos semble indiquer que ce bref se rapporte à la sécularisation de l'abbaye de Figeac.

Castonnet des Fosses, ses notices : *La Chine industrielle et commerciale. Conférence faite à la*

Société de géographie de Lyon, le 1er *mars* 1888. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Lyon*). Lyon, Vitte et Perrussel, 1888, in-8°.

— *La chute de Dupleix. Ses causes et ses conséquences.* (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Tours*). Angers, Lachèse et Dolbeau, 1888, in-8°.

Delavigne (E.) et Grassoreille (Georges) : *Annales Bourbonnaises.* Recueil mensuel, historique, archéologique et artistique. 2e année, nos 1-3. Janvier-mars 1888.

Galle (Léon), sa notice : *Une évasion à Pierre-Scize en* 1775. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, Mougin-Rusand, 1888, in-8°.

— *Statuts de la société des bibliophiles lyonnais.* Lyon, s. d., in-32.

Guillemot (Antoine), son ouvrage : *Tarif des droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au* XIVe *siècle.* (Tiré-à-part extrait du *Recueil de Mémoires et documents sur le Forez publiés par la Société de la Diana*, tome IX). Saint-Etienne, Théolier et Cie, 1888, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants.* Avril-mai 1888.

Pallias (Honoré), son ouvrage : *Des Dauphinois. Eclaircissement*, extrait de Philibert Brun. Lyon, Mougin-Rusand, 1888, in-8°.

Pérot (Francis) : *Nécrologie* (*Le docteur Noëlas*). Article inséré dans le *Courrier de l'Allier,* n° du 13 juin 1888.

Reure (abbé) son ouvrage : *Histoire du château et des seigneurs de Châteaumorand.* Roanne, (Abel Chorgnon), 1888, in-4°.

Société amicale des Foréziens : *Assemblée générale du 6 avril* 1888. Saint-Etienne, (Théolier et Cie), in-8°.

Testenoire-Lafayette (C.-P.) *Les notaires de l'ar-*

rondissement de Saint-Etienne. Notices. Saint-Etienne, Théolier et Cie, 1888, in-8°.

Theillière (l'abbé) : Chassaing (Augustin) : *Le livre* de Podio ou *Chroniques de Estienne Médicis, bourgeois du Puy.* Tome 1er. Le Puy, (M.-P. Marchessou), 1869, in-4°.

Thiollier (Félix): *Dessins de A. Ravier*, héliogravés sous la direction de M. F. Thiollier. Lyon, Waltener, 1888, in-f°.

Valentin-Smith, ses ouvrages: *Fouilles dans la vallée du Formans (Ain) en* 1862. *Documents pour servir à l'histoire de la campagne de Jules César contre les Helvètes.* Lyon, Auguste Brun, 1888, in-8°.

— *Souvenirs d'un ancien magistrat. Portraits et impressions d'audience.* Lyon, Aug. Brun, 1888, in-8°.

Echanges.

Académie de Nîmes. *Mémoires*, VIIe série, tome IX. Année 1886.

Lenthéric (Charles) : L'ancien confluent du Rhône et de la Saône, d'après les travaux de topographie et d'épigraphie modernes.

— *L'éducation Carolingienne. Le manuel de Dhuoda*, (843), par Edouard Bondurand. Paris, Alphonse Picard, 1888, in-8°.

Académie d'Hippone : *Compte-rendu des réunions. Réunions du 24 décembre* 1887 *et du* 5 *mai* 1888.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin.* 1887.

Musée Guimet : *Annales.* Tome XIV. *Essai sur le gnoticisme égyptien, ses développements et son origine égyptienne,* par E. Amelineau, 1887.

— *Revue de l'histoire des religions.* 9e année, tome XVII, n° 2. Mars-avril 1888.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 19e année. Avril-juin 1888.

Société de Borda : *Bulletin.* 13e année. 2e trimestre 1888.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Bulletin.* Mars-avril 1888.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne.* 5e année, nos 2 et 3. Mars-juin 1888.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin.* 1er trimestre 1888.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Revue de Saintonge et d'Aunis.* VIIIe volume, 3e et 4e livraisons. Mai-juillet 1888.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain : *Revue.* 3e-6e livraisons. Mars-juin 1888.

Abonnements.

Ancien (l') *Forez.* Revue historique et archéologique. 7e année. Mars-mai 1888.

Bibliothèque de l'école des Chartes. Tome XLIX, 1re livraison 1888.

Bulletin monumental. 6e série, tome IV, n° 2. Mars-avril 1888.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXVII, 5e et 6e livraisons. Mai-juin 1888.

Revue archéologique. 3e série, tome XI. Mars-avril 1888.

Villefosse (Héron de) : Figure en terre blanche trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf.

Revue du Lyonnais. 49e année, 5e série, tome V, nos 28-30. Avril-juin 1888.

Vachez (A.) : Inauguration de la statue de de Laprade.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 48. Janvier-mars 1888.

Hirschfeld : Inscription relative au prêtre augustal de Narbonne. — Allmer (A.) : Inscription du Théâtre de Feurs.

Roannais illustré, 3e série, 6e livraison. Juin 1888.

Gonnard (Henry) : La maison canoniale de Jean-Marie de la Mure. — Jeannez (Edouard) : L'archéologie à la Bénisson-Dieu. — Vallas (François) : L'inventaire du mobilier et des collections de Jean-Marie de la Mure.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Jannesson (Victor), lieutenant au 16e de ligne, à Montbrison, reçu le 5 juin 1888.

M. Coiffet (Jean-Claude), négociant, à Leignieu, reçu le 16 juin 1888.

M. Jamot (Claudius), architecte, rue du Plat, 32, à Lyon, reçu le 16 juin 1888.

M. Poulot (Jules-Augustin), chef de bataillon en retraite, au château de Matel, près Roanne, reçu le 16 juin 1888.

M. de Luvigne (Paul), quai de l'Hôpital, 15, à Lyon, reçu le 17 juin 1888.

M. Populus (Emile), conducteur des Ponts et chaussées, à Feurs, reçu le 17 juin 1888.

M. Sérullaz (Georges), avocat à la Cour d'appel, place Bellecour, 18, à Lyon, reçu le 17 juin 1888.

M. l'abbé Picard (Louis), professeur de rhétorique au petit séminaire de Montbrison, reçu le 19 juin 1888.

M. l'abbé Vermorel (Jean-Joseph), professeur au petit séminaire de Montbrison, reçu le 9 juillet 1888.

Membre décédé.

M. le docteur Noëlas (Frédéric), à Roanne, membre titulaire.

Démissionnaire.

M. Jullien (Alexandre), ancien député, à Pélussin, membre titulaire.

Helioᵍ Duyardin

STATUE DE VICTOR DE LAPRADE

d'apres le modèle definitif de M. Bonnassieux

UNIV. OF MICH.

INAUGURATION

DE LA STATUE

DE

VICTOR DE LAPRADE

A MONTBRISON

Le dimanche 17 juin 1888 avait été choisi pour l'inauguration solennelle, à Montbrison, de la statue de Victor de Laprade, élevée au moyen d'une souscription ouverte par la société de la Diana.

Cette solennité avait attiré dans la vieille capitale du Forez un grand nombre d'étrangers de distinction. Dès la veille, M. François Coppée, successeur de Victor de Laprade à l'Académie française et délégué de cette illustre compagnie, et M. Bonnassieux, de l'Académie des Beaux-Arts, vice-président d'honneur de la Diana et auteur de la statue, étaient arrivés à Montbrison, où M. le vicomte de Meaux, membre de la commission chargée de l'érection du monument, avait donné en leur honneur une fête brillante, à laquelle étaient conviés tous les membres de la Diana et tous les souscripteurs.

A l'exemple de l'Académie française, les autres corps auxquels le poète forézien a appartenu par des liens de confraternité ont envoyé des députations officielles. La faculté des lettres de Lyon s'est

fait représenter par M. Fontaine, titulaire de la chaire jadis occupée par Victor de Laprade, et par M. Bruneau. L'Académie de Lyon a envoyé MM. Léon Roux président et A. Vachez secrétaire de sa classe des Lettres et M. Antoine Mollière. M. Ducurtyl, conseiller honoraire à la Cour de Lyon, a été délégué par la Société d'éducation de cette ville, dont Victor de Laprade fut le président; M. Bonnel, professeur de mathématiques au Lycée de Lyon, par l'Association des anciens élèves du Lycée.

La jeunesse, à qui Victor de Laprade a adressé tant de beaux vers et de si mâles conseils, ne pouvait être absente d'une fête consacrée à sa mémoire. L'Association générale des étudiants de Lyon a tenu à honneur d'y députer deux de ses membres, MM. Demontès et Dupuis, licenciés ès-lettres. MM. Meaudre, Neyrieux, Neyron de Saint-Julien, Rose, de la Rousselle et Sonnery, conduits par le R. P. Pinot, sont venus au nom de l'école de Saint-Thomas d'Aquin, à Oullins.

Enfin M. le docteur Gonnard a été choisi par la Société amicale des Foréziens de Paris pour représenter ses compatriotes éloignés du pays natal.

Le 17 juin, à neuf heures du matin, la société de la Diana s'assemble à l'église Notre-Dame pour assister au service annuel célébré à l'intention des membres défunts. La messe est dite par M. le chanoine Condamin. M. Lachmann, l'habile compositeur, tient l'orgue. Par une délicate attention, M. Coppée a bien voulu se mêler aux rangs de la société. On remarque aussi la présence de Madame de Laprade et de toute sa famille.

A onze heures, un banquet de plus de cent couverts réunit de nouveau les membres de la Société et les souscripteurs dans la vaste salle de la Chevalerie.

A la table d'honneur prennent place M. le comte de Poncins, président, ayant à sa droite M. Coppée et à sa gauche M. Bonnassieux, et MM. Paul de Laprade, Chialvo, adjoint au maire de Montbrison, Fontaine, Roux, le lieutenant-colonel Barbé, du 16e d'infanterie, commandant la garnison de Montbrison, Ducurtyl, Chaize, vice-président du tribunal de Montbrison, le docteur Gonnard, le vicomte de Meaux et Bruneau. Trois longues tables reçoivent les autres convives. Ce sont MM. Achalme, Angeli, Atanoüs, d'Avaize, Beauverie, peintre, vicomte de Becdelièvre, Berland, Berthon, peintre, Bertrand vice-président de la Société d'émulation de l'Allier, Boggio, Bonnel, Boulin, Bourdin, Bourge, Braly, A. Brassart, E. Brassart, Canteras, Chauve, du Chevalard, conseiller général, président de la Société d'agriculture de Montbrison, le chanoine Condamin, biographe de Victor de Laprade, Debertrand, Demontès, Duclos, Dupuis, A. Durand, juge, V. Durand, L. Dusser, J.-J. Epitalon, Ferran, le chanoine Gaffino, curé-doyen de Cette, L. Galle, V. Gay, Genin, H. Gonnard, le docteur Goure, F. Goure, Goureaud, C. Gourju, ancien principal du collège de Roanne, des Gouttes, Huguet, L. Jacquemont, S. Jacquemont, A. Jacquemont, Jacquet, Janmot, peintre, le lieutenant Jannesson, Joulin, Lachmann, A. Lafay, O. Lafay, Victor de Laprade, E. Le Conte, J. Le Conte, E. Leriche, Lhonneur, de Luvigne, Maillon, de Marcilly, Mazas, Méplain, R. du Mesnil, Michaud, Michot, Antoine Mollière, Monery, Montagnon, substitut du procureur de la République, Paul Montagnon, de Montrouge, Morel, comte J. de Neufbourg, d'Orgeval, de Paszkowicz, architecte, Pellet, Périer, Peyron, W. Poidebard, Poncet, architecte, Populus, Poulot, le docteur Rey, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, C. Roy, Sérullaz, C. Seux, J. Seux, Soliniac, Soulenc, F. Thiollier, A. Vachez.

Au dessert, M. le vicomte de Meaux prend la parole en ces termes :

SANTÉ PROPOSÉE PAR M. LE VICOMTE DE MEAUX.

Messieurs,

Notre société de la Diana a aujourd'hui 25 ans (sans compter les mois de nourrice) (1).

Avoir vingt-cinq ans, pour un homme, c'est être jeune, et l'on peut même s'éloigner tant soit peu de ce bel âge et rester néanmoins un très jeune académicien, le plus précoce aussi bien que le plus aimable et non le moins illustre des immortels. Mais pour une Société, avoir vingt-cinq ans, c'est être vieille, c'est avoir duré plus qu'aucun gouvernement n'a duré en France en ce siècle. Notre fondateur, dont je me reprocherais de ne pas prononcer le nom au moment où nous célébrons l'anniversaire de notre naissance, notre fondateur M. de Persigny en a su quelque chose. Avant de fonder la Diana, il avait voulu fonder un empire : la Diana seule lui survit. Elle lui survit pour attester qu'à travers les agitations de sa carrière et les variations de sa fortune, du moins il a constamment aimé son pays de Forez, sa petite patrie.

La petite patrie ! Elle a été aussi beaucoup aimée par un autre Forézien, qui n'avait à coup sûr rien de commun avec M. de Persigny, par celui que nous glorifions aujourd'hui. Mais je ne veux pas empiéter sur les hommages qui vont lui être rendus tout à l'heure. Laissez-moi seulement le remercier d'un dernier honneur qui de lui rejaillit sur nous, d'une dernière bonne fortune qu'il vaut à son pays : celle de voir dans notre étroite et modeste cité une représentation de l'Institut de France.

Je ne parle pas de M. Bonnassieux. De tout temps M. Bonnassieux est des nôtres et, avant d'admirer en lui comme il convient le grand artiste, nous sommes accoutumés à respecter et à chérir l'excellent compatriote.

Mais voilà que par une étrange rencontre le poète Forézien qui se faisait gloire de n'avoir pas composé un seul vers à Paris appelle à Montbrison le plus Parisien des poètes, Parisien

(1) Elle a été fondée le 29 août 1862.

non seulement par la naissance, les goûts et les habitudes, mais parce qu'il a tiré de Paris même sa poésie.

Aussi bien, Monsieur, ce que vous cherchez dans Paris, ce n'est pas ce que nous autres provinciaux nous reprochons, ce que nous envions peut-être à la grande ville, le luxe, le tapage, le tourbillon brillant et rapide qui emporte hommes et choses ; tout au contraire : les boulevards encore solitaires, les rues lointaines où l'herbe pousse à travers les pavés, les mansardes branlantes, et dans ces rues, dans ces mansardes, les vies dénuées et cachées, l'héroïsme des petits et des humbles, voilà ce qui vous séduit.

Vous parvenez à découvrir à Paris, Dieu me pardonne ! précisément ce que notre Laprade trouvait et goûtait à Montbrison. Tenez, il y a dans votre charmant et touchant poème d'*Olivier* un passage où Laprade a dû reconnaître, je ne dis pas la forme et la coupe de ses vers, non : votre poésie si originale, si pénétrante et si délicate en sa familiarité n'est pas d'un imitateur, elle est d'un maître ; mais dans ce passage où vous évoquez la mémoire d'un père, l'auteur de Pernette a certainement senti battre un cœur pareil au sien.

Vous savez donc aimer ce qui ne fait pas de bruit, Monsieur. Eh bien, peut-être aimerez vous un peu notre Société de la Diana maintenant que vous la connaissez. Du moins vous souffrirez que, malgré l'éclat inaccoutumé de votre présence, nous célébrions un instant notre fête de famille.

Je ne sais quel mauvais plaisant disait dans je ne sais quel banquet : « Je porte une santé qui vous est chère à tous : que chacun boive à la sienne. » Je vais faire à peu près comme ce mauvais plaisant. Je propose à la Société de la Diana ici rassemblée de boire à la santé, à la prospérité, à la perpétuité de la Diana, et pour maintenir notre association en ce bon état, je lui propose de boire à la santé, à la prospérité, je voudrais pouvoir dire, à la perpétuité de chacun de ses membres. Car enfin, nous sommes entre nous, soyons sincères, aurons-nous jamais des successeurs qui nous vaillent ? Assurément nous ne le pensons pas.

Et tout d'abord comment pourrait se remplacer notre doyen, que je regrette fort de ne pas voir aujourd'hui parmi nous,

notre ancien président (1) ? C'est lui qui de concert avec notre vice-président, ce noble et savant héritier d'un vieux nom Forézien (2), c'est lui qui nous a sauvés aux mauvais jours et, dans sa mémoire toujours fraîche, il garde avec autant d'exactitude que d'amour les traditions et les souvenirs de notre cher Forez.

Et notre secrétaire ! (3) Pour celui-là, vous conviendrez, j'en suis certain, qu'il n'a pas son pareil. Je sais bien qu'il s'est adjoint un coadjuteur (4) très habile et très dévoué et que, par une rare merveille, titulaire et coadjuteur s'accordent ensemble... N'importe : vous pensez tous que notre secrétaire perpétuel mériterait d'être immortel.

Quant à notre président (5), si j'essayais de dire ce que tous aussi pensent de lui, je le connais, il serait capable de me couper la parole en traitant de vil flatteur son vieux camarade.

Je ne m'y risquerai pas. En revanche, je suis sûr qu'il s'unira à moi pour proclamer que nulle part on ne trouverait un bibliothécaire (6) qui prodigue d'aussi bon cœur que le nôtre son temps, sa peine et ses efforts. Il n'y a que l'argent de notre société qu'il épargne.

C'est comme notre trésorier (7) : cet homme d'un commerce si agréable, obligeant, serviable comme on ne l'est pas... ailleurs qu'en Forez, devient un cerbère, dès qu'on fait mine de toucher à la caisse.

Aussi grâce à notre trésorier, à notre bibliothécaire, à notre président, j'ai idée que quelque jour nous serons très riches, à deux conditions toutefois (je reviens en finissant à ce que je disais tout à l'heure) : la première, que nous continuions les uns et les autres de payer indéfiniment nos cotisations, que nous sachions vivre longtemps ; la seconde, que nous sachions

---

(1) M. Testenoire-Lafayette.
(2) M. le comte de Charpin-Feugerolles.
(3) M. Vincent Durand.
(4) M. Eleuthère Brassart.
(5) M. le comte de Poncins.
(6) M. Rochigneux.
(7) M. Joseph Rony.

aussi croître et multiplier. Puisse la Diana ne perdre aucun de ses membres, et en acquérir chaque jour de nouveaux ! A la santé de la Diana.

M. François Coppée répond ainsi :

RÉPONSE DE M. FRANÇOIS COPPÉE.

M. le vicomte de Meaux me tend un piège dans lequel je me vois forcé de tomber.

Il m'oblige à le remercier publiquement des gracieuses paroles que vous venez d'entendre et je ne suis pas, comme lui, un brillant improvisateur. Avec un papier à la main, vous le verrez tout à l'heure, je m'en tire encore comme un autre : mais je suis de ceux qui aiment à mettre, comme disait Boileau, tous les matins leurs impromptus au net.

Je ne puis cependant, ni résister au plaisir, ni me soustraire au devoir de remercier M. de Meaux et vous tous, Messieurs, de votre accueil.

J'ai visité, ce matin, votre belle salle de la Diana, j'ai vu votre bibliothèque et vos collections, reçu un de vos jetons de présence que je conserverai précieusement, et considérant tout ce que vous avez su faire en vingt-cinq années, je ne doute pas de la longévité et du brillant avenir que l'on vient de vous souhaiter.

Je bois à votre santé, Messieurs ! à la prospérité de la Diana ! à la ville de Montbrison !

Enfin, M. Paul de Laprade, un des trois fils du poète, se lève et, d'une voix émue, prononce les paroles suivantes :

DISCOURS DE M. PAUL DE LAPRADE.

Messieurs,

Il y a quatre ans, dans une mémorable séance de la Diana, M. le vicomte de Meaux vous rappelait les vers où Victor de Laprade reportait sur son cher pays de Forez tout l'honneur de sa vocation poétique, et il faisait suivre cette citation d'un chaleureux appel que M. le comte de Poncins et la Société toute entière de la Diana répétaient avec lui.

Grâce à vous tous, Messieurs, et grâce au noble artiste dont le talent si pur, si élevé, si religieux, s'harmonisait si bien avec celui de son modèle, ce n'est pas « un humble monument » mais une magnifique statue qui va vous apparaître dans quelques instants.

Il ne nous appartient pas de parler tout à l'heure devant un auditoire nombreux, et de mêler nos voix obscures aux voix illustres que vous allez entendre. Pourtant, à cette fête si belle et si complète ne manquerait-il pas quelque chose, si aucune voix ne s'élevait pour vous louer vous-mêmes ?

Votre généreux appel a été entendu de loin. On vous a répondu de tous les points de la France et même de l'étranger, et dans cette adhésion il y a eu, non seulement un hommage rendu à la forme littéraire, mais la preuve de la communauté d'admiration, d'espérance, ou parfois d'indignation, qui vous unissait à Victor de Laprade et nous unit tous en ce moment.

L'Académie française nous a envoyé celui de ses membres que nous désirions tous voir prendre part à cette sorte de fête de famille.

M. François Coppée, en succédant à votre poète Forézien, et en le louant déjà si dignement, a acquis droit de cité parmi nous. Nous sommes tous bien vivement touchés de sa présence.

C'est avec une profonde émotion, Messieurs, que les fils de Victor de Laprade vous remercient. L'amour traditionnel du Forez que nous avons reçu de notre père, la sympathie qui nous unissait à ce que j'appellerai sa famille poétique, c'est-à-dire à ses disciples, ses amis, ses admirateurs, s'augmente aujourd'hui de toute notre reconnaissance, et nous contractons vis-à-vis de vous une dette que nous ne pourrons jamais acquitter.

Des applaudissements répétés accueillent ces trois allocutions. Les convives se séparent, pour se retrouver bientôt à la salle de la Diana, lieu fixé pour le départ du cortège.

A deux heures, le Conseil municipal, représenté par MM. Chialvo, premier adjoint, Périer, Félix, Hâtier, Chauve, Mervillon, Lafond, Huguet, Jouband,

Maillon, Duchez, Dérory, Palais, Jacquet, escorté par la compagnie des sapeurs-pompiers et précédé de l'excellente musique de l'*Harmonie Montbrisonnaise*, se rend à la Diana, où il est reçu par le bureau de la Société. La vaste salle a peine à contenir la foule des membres de la Diana, des souscripteurs et des invités.

Parmi ceux qui n'ont pu assister à la cérémonie, beaucoup ont écrit pour exprimer leurs regrets : nous avons le devoir de citer en particulier S. G. Monseigneur Foulon, archevêque de Lyon et de Vienne, MM. Clesse, sous-préfet et Fraisse maire de Montbrison, M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, M. E. de Parieu, ancien ministre, membre de l'Institut, le poëte F. Mistral, M. E. Charles, recteur de l'Académie de Lyon, M. Bayet, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, Mgr Carra, recteur des Facultés catholiques de Lyon, M. l'abbé H. Crapelet, supérieur de l'école de St-Thomas d'Aquin à Oullins, M. Pellorce, vice-président de l'Académie de Mâcon, M. A. Bonnel, président de la société d'éducation de Lyon, Madame la duchesse de la Roche-Guyon, Mademoiselle A. Biu-Faure, et MM. Ch. Alexandre, l'abbé Basson, M. de Boissieu, l'abbé Buer, curé de Saint-Cyr-les-Vignes, R. de Cazenove, de l'Académie de Lyon, comte de Charpin-Feugerolles, vice-président de la Diana, ancien député, Daubard, Delargille, directeur des postes et télégraphes du département, L. de Gaillard, ancien député, E. Gauthier, Genton, A. Gibon, Grimaud, l'abbé Guillibert, vicaire général d'Aix, E. Guillibert, J. Hetzel, adjoint du VI^e^ arrondissement de Paris, S. Jacquemont, l'abbé Jourdan, directeur de l'école Albert-le-Grand, à Arcueil, l'abbé Lachaud, G. Lefebvre, S. Liégeard, ancien député, Morin-Pons, G. Nadaud, A. Revel, l'abbé C.-A. Rousset et G. de Saint-Victor, ancien député.

Le cortège se forme. M. de Poncins, ayant à ses côtés M. Coppée, en grand costume de membre de l'Institut, et M. Bonnassieux et suivi de toute l'assistance, se dirige vers le jardin public par les boulevards Lachèze et de la Mairie. L'Harmonie Montbrisonnaise, conduite par M. A. Roux, marche en tête et fait entendre ses plus éclatantes fanfares. La compagnie des sapeurs-pompiers, commandée par M. Thevenet, architecte de la ville, sert d'escorte. Une foule nombreuse se presse sur le passage du cortège.

Les abords du jardin public sont décorés de mâts, d'oriflammes et d'écussons aux armes du Forez et de Montbrison.

La statue de Victor de Laprade se dresse dans la partie orientale du jardin, entre l'hôtel d'Allard et la grande pièce d'eau des Cygnes, au point désigné par M. Bonnassieux lui-même. Là naguère existait un banc où le poète, cette circonstance est bien connue des anciens habitués du jardin, aimait à venir s'asseoir lorsqu'il visitait sa ville natale. D'aucun autre endroit la vue n'est plus riante, et s'il eût eu à choisir l'emplacement de sa statue, c'est là sans doute qu'il eût souhaité qu'elle s'élevât.

Victor de Laprade est représenté debout, légèrement appuyé sur un cippe où sont inscrits les titres de ses principaux ouvrages. Sa figure est à la fois méditative et inspirée, et pendant que les yeux percent au delà des horizons terrestres, l'oreille tendue semble écouter la voix de l'Infini. La main gauche porte quelques feuillets de papier, la main droite se tient prête à y inscrire les vers dictés par la muse.

La statue, haute de 2^{m} 40, a été jetée en bronze par M. Gruet.

Le piédestal, exécuté sur les dessins de M. Poncet, architecte, a été offert par la famille du poète et tire d'une carrière dépendant de sa terre de Saint-Cyr-les-Vignes. Il est en granit, mesure 2m 90 de hauteur et porte, sur sa face principale, l'inscription suivante :

A
VICTOR DE LAPRADE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

1812 — 1883

SES CONCITOYENS,
SES AMIS, SES ADMIRATEVRS.

Au dessus de cette inscription, on a suspendu une magnifique couronne de laurier, dont les belles feuilles vertes, chères aux guerriers et aux poètes, sont attachées par un ruban aux couleurs espagnoles. Cette couronne, offerte par Madame Antonia de Monteys de Guix, de Barcelone, sera, après la cérémonie, remise à Madame de Laprade, qui la conservera comme un précieux souvenir et la placera dans la chambre du poète.

Deux tribunes ont été dressées à droite et à gauche de la statue. La première est réservée à la famille de Victor de Laprade, dont les armes en décorent le frontispice. Madame de Laprade y prend place, entourée de MM. Norbert, Paul et Victor de Laprade, ses trois fils, de Madame de la Villardière, sa fille aînée, et de M. de la Villardière, de Madame de Sorbier de Pougnadoresse, sa fille cadette, et de M. de Sorbier, de M. le comte, et de M. le vicomte d'Ussel, ses neveux ; de Madame la comtesse d'Ussel, de M. Alphonse Chavassieu, de M.

le chanoine Gaffino, et de M. le comte et de Madame la comtesse de Saint-Laurent, ses cousins. Madame la comtesse de Poncins, Madame la vicomtesse de Meaux et Madame la comtesse du Plessis sont auprès de Madame de Laprade.

La tribune de gauche est destinée aux invités de la Diana et plus particulièrement aux dames; MM. Goure et Bourge, commissaires de la fête, en font les honneurs. Elle se remplit d'une brillante assistance.

Dans l'enceinte réservée, en face de la statue, des sièges ont été disposés pour les membres de la Diana et pour les souscripteurs. De nombreux spectateurs occupent tous les points d'où l'on peut voir et entendre les orateurs. Un détachement du 16e d'infanterie fait le service d'ordre.

M. de Poncins prend place sur une estrade établie sur les marches du piédestal. Il a à sa droite MM. Coppée, Chialvo, Mollière et Ducurtyl, à sa gauche MM. Bonnassieux, Fontaine, Roux et Gonnard.

Une salve d'artillerie annonce le commencement de la cérémonie. L'Harmonie Montbrisonnaise exécute l'ouverture de *Poète at paysan.* Le silence rétabli, M. de Poncins se lève et offre en ces termes, à la ville de Montbrison, le monument dédié à la mémoire de Victor de Laprade:

DISCOURS DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT DE LA DIANA.

Messieurs,

Avant que la statue soit découverte et que les traits de Victor de Laprade s'offrent aux regards de la foule sympathique qui nous entoure, le président de la Diana, au nom de la Compagnie qu'il représente, a le devoir de prononcer quelques mots dont la seule prétention sera d'ouvrir la fête et d'être un remerciement pour tous.

Victor de Laprade a aimé son pays ; son pays le lui a rendu : aussi, lorsque le Forez et la France ont eu le malheur de le perdre, l'idée de lui élever un monument est sortie en même temps de l'esprit de tous ceux qui l'admiraient, du cœur de tous ceux qui l'aimaient. La Diana a pris l'initiative de cette œuvre, mais elle n'a pas eu de mérite en en concevant la pensée, car tout le monde l'avait avec elle ; elle n'a pas eu de peine à l'exécuter, car, bien différente des souscriptions ordinaires, où quelques amis dévoués cherchent à provoquer des offrandes plutôt non refusées que librement accordées, la souscription Laprade s'est faite, on peut le dire, toute seule. Nous n'avons eu qu'à enregistrer les promesses et à recueillir les dons arrivant de toutes parts, du Forez d'abord, qui tenait à s'honorer lui-même en honorant son grand poète ; de Lyon, la ville où il avait vécu, travaillé, enseigné de longues années, de toute la France enfin, et même de l'étranger.

Au bout de peu de temps, le succès de l'entreprise était assuré, et la Diana, d'accord avec la famille de Laprade, pouvait s'adresser à un autre Forézien, au sculpteur éminent qui, de si bonne heure, a coupé les ailes de l'amour terrestre pour s'élever uniquement aux plus hautes conceptions de l'art ; Bonnassieux se chargeait de faire la statue de Laprade. Restait enfin la question du lieu où elle serait dressée. Ici le doute n'était pas permis ; la ville où il était né et où il avait voulu reposer après sa mort avait droit à sa statue, et la municipalité Montbrisonnaise mettait gracieusement à notre disposition les emplacements dont elle pouvait disposer. Ce sera dans le jardin de sa ville natale, au centre du Forez qu'il a tant aimé, au pied des montagnes de sa *Pernette*, sur un piédestal de granit que, par une délicate et touchante attention, sa famille a voulu détacher de sa chère propriété du Perrey, que les traits de Victor de Laprade revivront pour la postérité.

Déjà plusieurs années se sont écoulées depuis sa mort, mais l'empressement et l'émotion de cette assemblée nous prouvent que son souvenir est aussi vivant que le premier jour ; Laprade n'est pas de ceux que quatre ans permettent d'oublier.

Maintenant l'œuvre est accomplie. Ce sera pour la Diana un sensible honneur d'y avoir attaché son nom ; elle s'estime heureuse d'offrir la statue de Laprade à la ville qui a abrité

son berceau et qui conserve sa tombe; à l'Académie française dont la voix va se faire entendre par la bouche du successeur qu'il se fût choisi lui-même; au Forez dont il est l'une des gloires les plus pures; à la France qui a gardé le culte du beau, du grand et du vrai; à sa famille enfin qui, après avoir partagé ses sentiments pendant sa vie, a hérité de son âme après sa mort, et qui nous permettra de lui dire ici combien sa sympathie et sa bienveillance ont été et demeurent précieuses à ses amis.

Merci à ceux qui nous ont aidés dans l'accomplissement de notre œuvre et à celui qui l'a exécutée; à ceux qui nous reçoivent et à ceux qui viennent nous voir; à ceux qui ont organisé cette fête et à ceux qui vont la compléter par l'éclat de leur parole. Nous voudrions les nommer tous; mais il faudrait nommer la plupart des membres de cette magnifique réunion. Nous ne pourrions le faire sans retarder trop longtemps l'instant où vous allez voir la statue de Laprade, l'œuvre de Bonnassieux, et où vous entendrez la voix de M. Coppée et d'autres voix éloquentes rendre à notre grand poète Forézien l'honneur qui lui est si bien dû.

M. Chialvo, au nom de la ville de Montbrison, répond ainsi :

DISCOURS DE M. CHIALVO,
PREMIER ADJOINT DE LA VILLE DE MONTBRISON.

Messieurs,

Si j'ai l'honneur de porter ici la parole au nom de la municipalité, je tiens à dire que cet honneur m'est échu par suite de douloureuses circonstances.

M. Paul Dulac avait été délégué par le maire de Montbrison pour représenter la ville à cette fête du souvenir.

Il avait accepté avec joie l'honneur qui lui était fait et dont, entre tous, il était digne, car le premier, il avait demandé pour ce beau jour tout l'éclat que les modestes ressources d'une petite ville peuvent offrir pour fêter un illustre enfant du Forez.

Mais l'homme propose et Dieu dispose. La mort de M. le docteur Magnien est venue frapper notre ami dans ses plus

chères affections. M. Dulac se doit aujourd'hui à sa famille éplorée à laquelle j'adresse, au nom de tous ceux qui ont connu le docteur Magnien, l'expression de nos sentiments de condoléance.

M. Dulac m'a écrit pour me prier de le remplacer. Pouvais-je refuser ?

Je ne me sens pas à la hauteur de cette mission, mais je compte sur votre bienveillance, Messieurs, pour suppléer à mon incapacité.

N'attendez pas de moi un discours.

Permettez-nous seulement, Monsieur le président de la Diana, de vous remercier au nom de la ville de Montbrison, des paroles par trop élogieuses adressées à la municipalité.

Permettez-nous de remercier les organisateurs de cette fête et tous ceux qui ont répondu à leur appel.

Nous avons aussi à remercier la famille de Laprade, qui hier encore prodiguait ses largesses aux pauvres de Montbrison et me remettait pour eux un important secours. Nous avons enfin à remercier la Société de la Diana et tous les souscripteurs du monument.

Nous sommes heureux de voir élevée, à Montbrison, à la mémoire de notre illustre concitoyen, l'œuvre de l'éminent statuaire, qui appartient lui aussi à notre grande famille du Forez.

Nous vous remercions, Messieurs de la Diana, du précieux souvenir dont vous venez de doter notre ville ; vous aviez déjà, bien des titres à notre reconnaissance, aujourd'hui vous avez conquis notre amitié.

Au nom de la ville de Montbrison, merci !

Là devrait se borner ma tâche ; des voix autorisées vont faire l'éloge du poète illustre, de l'ami dévoué, de l homme de bien que nous sentons revivre ici.

Il ne manquera ni un épi à sa gerbe d'éloges, ni une fleur à sa couronne

Pour moi qui n'ai connu Laprade que par ses œuvres, pourrais-je sans témérité vouloir ajouter une pierre au monument que lui élèvent ses compatriotes ?

Mais l'auteur des *Voix du silence* a écrit une lettre intime et inédite dont je voudrais faire retentir les accents aux oreilles de tous ceux qui portent le noble nom de Français.

Cette lettre, je l'ai eue dans mes mains et en deux mots voici son histoire :

En 1870, Laprade était à Lyon. Apprenant que l'ennemi arrivait à Dijon, il écrivit à ses fermiers :

« Les Prussiens vont être à Lyon. Dans huit jours ils seront « à Montbrison, dans mes domaines de Fontanes et de Précieu..; « n'attendez pas leur arrivée. Dès que vous apprendrez qu'ils « sont à Lyon, mettez le feu aux quatre coins des bâtiments « de mes fermes. Je ne veux pas que les Allemands trouvent « chez moi un seul grain de blé. »

Messieurs, devant ce patriotisme je m'incline et j'admire !

Laprade a écrit de beaux vers ; mais si vous vouliez graver un passage de ses œuvres sur le granit de ce piédestal, je ne crois pas que vous puissiez trouver une page plus belle et plus digne de passer à la postérité.

L'auteur de *Pernette* possédait l'amour vrai de son pays. Il a écrit *le Livre d'un père*, mais en père aussi il a donné là une grande leçon à nos enfants.

Parmi ceux qui viendront admirer l'image de Victor de Laprade, beaucoup n'auront pu lire ou comprendre ses chefs-d'œuvre, tous du moins pourront apprendre de lui à aimer leur pays jusqu'à l'abnégation complète, jusqu'au sacrifice absolu.

Je n'ajouterai rien, Messieurs, à de si nobles paroles. Les œuvres de Victor de Laprade lui vaudront l'admiration des hommes de goût, cette simple lettre écrite en l'année terrible lui vaudra l'estime de tous les gens de cœur.

Partout on dira dans le monde que Laprade a été un homme de génie, nous, Montbrisonnais, nous serons fiers d'ajouter que notre concitoyen fut un grand Français.

Aujourd'hui l'heure est solennelle... Comme en 1870, nos ennemis d'outre Rhin nous épient ; ne sortons pas d'ici sans jurer à la mémoire de celui qui n'est plus, que tous nous serons comme lui des patriotes et des Français.

Pendant ce discours, le voile qui cachait jusqu'alors la statue est tombé. M. François Coppée se lève à son tour et prend la parole au milieu d'un profond silence :

DISCOURS DE M. FRANÇOIS COPPÉE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Messieurs,

L'Académie française, qui s'honore d'avoir possédé Victor de Laprade et à laquelle il était fier d'appartenir, a chargé son humble successeur d'incliner devant ce monument le souvenir de la Compagnie, et de vous dire quelle affectueuse estime elle garde pour l'homme si droit et si pur, quelle fidèle admiration elle conserve pour le noble et haut poète.

J'ai déjà eu l'insigne honneur et le plaisir bien doux de louer solennellement celui dont vous fêtez aujourd'hui l'illustre mémoire et je n'ai pas à recommencer ici un éloge qui n'est plus à faire. Que pourrais-je ajouter, en effet, à ce que tant d'esprits de premier ordre, Villemain, Quinet, Montalembert, Guizot, Vitet, tant d'autres encore, ont pensé, dit et écrit de Victor de Laprade ? Je dois donc me borner à rappeler combien son œuvre est excellente, combien sa vie fut exemplaire, et à déposer une palme triomphale de plus au pied de ce bronze, où l'artiste a si bien évoqué la belle et pensive physionomie de votre glorieux compatriote.

Dans ce siècle finissant, où notre poésie nationale a brillé d'un si prodigieux éclat, où tant de cordes d'or ou d'airain ont été ajoutées à la lyre française, où Lamartine a coulé comme un fleuve d'harmonie, où Victor Hugo a soufflé comme une tempête de sublime, aucun poète peut-être, — je parle seulement ici de ceux qui ont gravi les hautes cimes de l'art — aucun poète n'a su mettre dans ses ouvrages, au même degré que Victor de Laprade, ce mérite suprême, l'absolue et parfaite unité. Nous pouvons d'autant mieux le reconnaître aujourd'hui que l'œuvre est terminée, complète, et que nous la jugeons dans son ensemble, avec le recul nécessaire. Elle nous offre le rare phénomène d'une inspiration sans défaillance et qui n'a pas connu de déclin, d'une inspiration toujours sereine, toujours élevée, toujours mise au service des grands sentiments, des généreuses pensées, qui anime de son souffle puissant et pur la moindre strophe, le moindre vers du poète et qui imprime

à toutes ses productions le même caractère de noblesse, de grandeur et de beauté.

Cette unité, qui me frappe et que j'admire chez Victor de Laprade, n'est ni de la monotonie, ni surtout de l'immobilité. Au contraire, son esprit a toujours suivi une marche progressive et n'a pas cessé, par d'heureuses métamorphoses, de se rapprocher de la perfection. Ceux qui auraient pu craindre qu'il s'attardât dans un panthéisme plein de poésie sans doute, mais un peu brumeux et incertain, qu'il restât absorbé dans le rêve mystique où le plongeait la contemplation de la nature, ont été bien vite rassurés. Ils ont vu l'auteur de *Psyché* et d'*Hermia* devenir délicieusement chrétien dans les *Poèmes évangéliques*, s'enflammer jusqu'à la satire pour la défense de sa foi et de ses convictions, unir dans *Pernette* le drame à l'idylle, trouver, pendant les désastres de l'invasion allemande, des accents inoubliables de douleur et de patriotisme, répandre enfin, dans le *Livre d'un Père*, les mâles et charmantes tendresses de son cœur. C'est ainsi que ce cher poète se transformait en se perfectionnant et, sans jamais déserter l'idéal, s'imprégnait toujours davantage de vie et de vérité, se laissait gagner de plus en plus par les émotions humaines. Le grand chêne avait d'abord exhalé vers le ciel, comme un hymne et comme un encens, les murmures et les parfums de son âme végétale ; mais plus tard, des orages ont agité ses branches sombres, les oiseaux l'ont peuplé de nids frémissants et l'ont empli d'exquises chansons.

Chez Victor de Laprade, l'existence vaut l'œuvre, la dignité morale égale le don poétique. Homme de tradition et de fidélité, modeste d'esprit, fier de cœur, indépendant surtout et désintéressé, il a vécu toujours selon l'honneur et le devoir ; et à l'heure de la disgrâce, je dirais presque de la persécution, il a montré le plus simple et le plus ferme courage. Cette âme virgilienne avait le stoïcisme d'un Caton.

Il est naturel — n'est-il pas vrai, Messieurs ? — en parlant de Laprade, de songer aux montagnes, qu'il a si souvent et si éloquemment chantées, aux montagnes dont il sentait si vivement les beautés grandioses et le charme pur, où il a été enthousiasmé par le lever du soleil répandant sa lueur rose sur les glaciers, où il a été délicatement touché par les petites fleurs sauvages poussant à travers la neige. Eh bien, c'est à

la vie des montagnards que j'emprunterai une comparaison pour définir la gloire de Laprade, s'élevant par degrés, sans secousse, mais avec certitude. Elle me rappelle le pas de l'habitant des Alpes ou de l'ascensioniste, qui semble lent, mais qui est sûr, et qui va toujours plus haut. Votre poète n'a pas eu les débuts éblouissants de certains autres ; il n'a pas connu les succès enivrants, la tumultueuse popularité. Non, il a vécu en solitaire, pour mieux écouter la musique divine qui chantait dans son cœur. Il a pris le chemin le plus difficile, celui qui monte, et il l'a suivi courageusement, sans s'arrêter. Mais, aujourd'hui, il reçoit sa récompense. Tandis que plusieurs de ses rivaux, qui étaient partis en triomphateurs, se sont égarés en route ou sont tombés à mi-côte, lui, il a touché le but, il est sur le sommet. Voici sa statue !

Une statue ! Sans doute, l'ancien usage était injuste qui réservait exclusivement ce grand honneur aux rois et aux conquérants ; mais on doit convenir aussi que, parfois, dans nos temps troublés, il a été décerné par des caprices peu durables, par des passions d'un jour. Tel marbre hautain n'a joui que d'un triomphe provisoire ; plus d'un bronze pompeux retournera tôt ou tard à la fonte. Mais le poète que voici restera debout sur son piédestal, protégé par le pieux et légitime orgueil de ses concitoyens et par le respect de tous. Cette statue durera, car elle est méritée, et il y a dans son métal des éléments autrement précieux que l'or et l'argent mêlés à l'airain de Corinthe : il y a de l'idéal et de la vertu.

De longs et chaleureux applaudissements saluent ce discours.

M. Fontaine, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Lyon, ancien professeur au lycée de Saint-Etienne, s'exprime ainsi, au nom de l'Université :

DISCOURS DE M. FONTAINE,
PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

Messieurs,

La Faculté des Lettres de Lyon ne compte plus dans ses rangs un seul des professeurs qui étaient il y a trente ans les

collègues de M. de Laprade. Le dernier de ceux qui l'avaient personnellement connu, mieux désigné que tout autre pour rendre hommage au poète dont il avait été l'ami, vient de nous être cruellement enlevé.

Mais son souvenir n'en est pas moins vivant parmi nous. Il se perpétue, comme une pieuse tradition, dans le corps auquel il a si longtemps appartenu, où il a enseigné avec tant d'éclat, et auquel il a légué un si bel exemple de dignité, de dévouement et d'indépendance. Tous ont eu la même pensée, et les étudiants de l'Université de Lyon se sont fait un honneur et un devoir de se joindre à nous pour cette fête.

Nous savons, et par la lecture des livres où il a condensé l'esprit de son enseignement, et par le témoignage de ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre, — ils sont nombreux encore à Lyon, où sa mémoire a conservé tant d'amis — nous savons ce que fut Victor de Laprade comme professeur. S'il était nécessaire de prouver que nos anciennes Facultés, bien que dénuées d'étudiants, obligées de compter avec le goût d'un public trop mobile et inconstant, savaient cependant donner un enseignement grave, utile et sincère, son exemple suffirait. Dédaignant ces grands effets oratoires souvent destinés à dissimuler le vide de la pensée, peu soucieux d'attirer la foule, à laquelle ne peut convenir qu'une vulgarisation trop facile, il avait vu venir à lui dès le premier jour et conserva jusqu'à la fin, en le voyant chaque année s'accroître, un public d'élite, non de simples auditeurs, mais de fidèles, et tous parlent encore avec émotion de ces belles leçons préparées par tant d'études, mûries par tant de réflexions, de cette parole sans apprêt, mais pleine de séduction comme de force pénétrante.

Quelle fortune pour les auditeurs de ce cours, fortune bien rare et presque unique, d'entendre commenter les grandes œuvres de nos poètes par un poète lui-même si accompli, de parcourir l'histoire de notre littérature en compagnie d'un homme qui avait déjà sa place assurée dans cette histoire !

Cet enseignement dura quatorze ans. De beaux livres en sont sortis, qui le font revivre. Pourquoi faut-il que le cours en ait été si tôt interrompu, et qu'à quarante-neuf ans, en pleine possession de sa vigueur, il se soit vu brusquement écarté de cette chaire où tant de succès l'attendaient encore ? Tous nous connaissons

cet incident pénible. Il a eu dans l'Université, dans toute la France libérale, un douloureux retentissement. Il fut alors commenté avec passion, il l'est encore quelquefois. Nous ne chercherons dans cette disgrâce courageusement affrontée et subie qu'une nouvelle preuve du désintéressement de l'homme, de la vaillance de l'écrivain. Dans cette malheureuse diversité de partis, il est un sentiment qui nous trouve unanimes, et que seul il convient d'évoquer ici, celui d'un sympathique respect pour le poète inspiré, pour le professeur éminent, pour le penseur austère et religieux, pour l'homme de bien, pour le vrai et généreux Français qui fut Victor de Laprade.

C'est ce double témoignage de vive admiration pour l'écrivain, de profonde vénération pour l'homme, que la Faculté des lettres de Lyon, dont il était resté membre de cœur, m'a chargé d'apporter ici en son nom. Nous sommes, nous resterons toujours fiers de le compter parmi nos devanciers et nos maitres. Le nom d'un pareil ancêtre est une noblesse.

A M. Fontaine succède M. Léon Roux, représentant de l'Académie de Lyon :

DISCOURS DE M. LÉON ROUX,
PRÉSIDENT DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES
DE L'ACADÉMIE DE LYON.

Messieurs,

Lorsqu'en 1858 Laprade se présenta à l'Académie française, il alla rendre visite à Villemain qui lui fit, je n'ai pas besoin de le dire, un excellent accueil. Grande fut sa surprise quand, séance tenante, le célèbre professeur lui récita d'un bout à l'autre plusieurs pages des *Symphonies* et des *Poèmes évangéliques*. Villemain prouvait ainsi la rare mémoire dont il était doué ; en même temps il témoignait, sous la forme la plus flatteuse, de son admiration pour le poète. Trente ans se sont écoulés depuis le jour où ce jugement était porté par un maitre dans l'art de la critique. Le temps lui a donné sa consécration, et voilà, Messieurs, que vous y ajoutez aujourd'hui la vôtre, en décernant à Laprade l'hommage suprême, celui qui n'est réservé qu'aux hommes illustres.

L'Académie de Lyon devait bien avoir sa place dans cette fête mémorable. Si, en effet, Laprade appartient à Montbrison par sa

naissance (1), par ses ancêtres, par ces amitiés précieuses qui font le charme de la vie, il appartient aussi à Lyon à plus d'un titre. C'est là qu'il a été élevé ; c'est là qu'il a vécu ; c'est dans cette vieille métropole des Gaules qu'il a puisé quelques-unes de ses meilleures inspirations. Mais que dis-je ? Laprade appartient à la France, car il est un de ses plus grands poètes. Et je ne m'étonne pas que l'Académie française ait voulu, elle aussi, être présente à cette solennité. Qui pouvait mieux la représenter que cet autre favori des Muses, ce poète fin et délicat, si digne à tous égards de son éminent prédécesseur ? L'Académie de Lyon avait encouragé les débuts de Laprade (2) ; elle n'avait pas tardé à l'admettre dans son sein (3) et, plus tard, lorsqu'il parvint dans ce premier cénacle littéraire du pays (4), qui a, dit-on, le privilège de conférer l'immortalité à ses élus, elle estima qu'un tel honneur avait rejailli sur elle. Appelé à prendre la parole en son nom dans cette brillante assemblée, j'ai pensé qu'il y aurait quelque avantage à rechercher avec vous quelle idée préside à cette imposante cérémonie, quelle impression nous devons en garder. Peut-être, si je puis faire voir l'enseignement fécond qu'elle contient, jugerez-vous que je ne suis pas resté trop au-dessous de ma tâche.

Sans doute, en élevant une statue à Laprade, la ville de Montbrison a voulu acquitter la dette de sa reconnaissance envers celui qui a jeté sur elle un si vif éclat. Mais cet hommage à un passé glorieux, à une vie exemplaire serait peu, s'il n'avait pas surtout pour but d'instruire le présent et de préparer l'avenir. Laprade a dit, dans la langue mélodieuse que les anciens appelaient la langue des dieux, les devoirs divers qui s'imposent à l'homme ici-bas ; il a exalté dans des vers qu'on n'oubliera pas l'honneur, le courage, le dévouement, toutes les vertus qui distinguent le croyant et font le grand citoyen ; il a su communiquer à nos âmes quelque chose du rayon d'en haut qui illuminait son génie. Voilà pourquoi le bronze doit

---

(1) Il est né à Montbrison, le 13 janvier 1812.

(2) Le 17 mars 1840, l'Académie l'admit à lire devant elle une pièce de vers.

(3) Le 7 juin 1842.

(4) Le 11 février 1858.

perpétuer son image au milieu de nous. Des deux écoles qui se disputent aujourd'hui l'éducation de la jeunesse, l'une qui fait de l'individu son souverain maître et son unique juge, et qui prétend le conduire à la liberté en l'affranchissant de toute règle et de tout frein, l'autre qui lui dit: mon programme est dans le Décalogue et dans l'Evangile, efforce-toi de le remplir, la vraie liberté est à ce prix, Laprade appartient à la seconde. Nul, parmi nos contemporains, n'a plus vaillamment porté son drapeau ; nul n'a mieux parlé à l'homme de sa véritable origine et de son immortelle destinée. C'est pourquoi, Messieurs, vous avez voulu que ce chantre inspiré du devoir se survécût en quelque sorte à lui-même ; vous avez voulu qu'il restât debout au milieu de nous, comme s'il devait nous enflammer encore par sa parole et par son exemple.

Le chantre inspiré du devoir, c'est ainsi que je nommerais Laprade ; un hymne plein d'enthousiasme au devoir, c'est par ce mot que je résumerais son œuvre si, après l'éloquent discours que nous venons d'entendre, après tant de portraits qui ont été déjà faits de cette admirable figure, il m'était permis d'en tracer à mon tour une rapide esquisse.

On a dit de lui : c'est le poète des sommets. Rien n'est plus vrai ; car, s'il a peint d'une manière charmante les coteaux pittoresques que nous voyons d'ici, les riantes montagnes du Forez qu'il aimait tant, il a aussi gravi les pics escarpés des Alpes, il a chanté leurs cimes majestueuses et leurs glaciers éternels. Mais à côté des sommets du monde physique, il y a les sommets du monde moral, reliés les uns aux autres par une sorte d'affinité mystérieuse. Suivons Laprade sur ces hauteurs sereines qu'il n'a cessé d'habiter. Nous verrons qu'il n'est jamais plus éloquent que lorsqu'il nous présente l'accomplissement du devoir comme l'idéal de la vie.

Une telle éloquence devrait assurément exercer son empire sur tous les cœurs. Mais il est des esprits faibles, victimes d'un réalisme grossier, qui s'attaque non seulement à ce que nous respectons le plus, mais à la langue elle-même, cette noble langue française, devenue méconnaissable dans ses écrits. Ceux-là trouveront peut-être le langage de notre poète trop grave, trop austère. Ils l'eussent préféré plus gai, plus enjoué, tranchons le mot, plus amusant. Eh bien ! je conviens que

Laprade, à l'exemple de son maître Corneille, n'a pas écrit pour nous amuser. Qu'ils s'éloignent donc ceux qui ne voudraient trouver dans ses ouvrages qu'une lecture frivole, qu'un vain et futile passe-temps. L'antiquité païenne elle-même leur dirait: Laprade n'a point invoqué la Muse au regard lascif et au visage grimaçant qui plaît aux poètes de la décadence. Il doit tout à cette blonde fille de l'Attique, à cette chaste et pure Minerve, la déesse de la Sagesse, si belle au Parthénon sous le ciseau de Phidias, si éloquente dans les vers qu'elle dictait à Homère et à Sophocle.

Mais qu'est-il besoin de ces fictions ingénieuses pour définir l'œuvre de notre cher poète? Une pensée principale le dirige; un plan invariable se déroule devant lui. Laprade ouvre le livre de la nature; il voit le nom de Dieu écrit à toutes les pages de ce livre magnifique, et il s'écrie:

Dieu se révèle à moi dans la nature en fête (1).

Le faire voir à tous, tel sera désormais le but de ce croyant, de ce nouvel apôtre. Il montrera donc la main du jardinier invisible, comme il l'appelle (2), dans la frêle tige de l'arbrisseau et dans les fortes racines du chêne séculaire. Il ne cessera de répéter que tout obéit au Maître de l'univers, depuis les astres étincelants qui brillent à la voûte céleste, jusqu'à l'humble mousse qui tapisse la forêt. Il dira que si la grandeur de Dieu apparaît dans l'immensité de l'océan, dans les profondeurs inexplorées du désert, dans les éclats de la foudre et de la tempête, le grain de blé que nous confions au sillon atteste aussi les bienfaits de la divine Providence. Il dira encore que si l'aigle salue le Créateur du haut des nues de sa voix puissante, le petit oiseau célèbre aussi ses louanges, quand sur l'aubépine en fleurs il chante la venue du printemps.

Qu'on me permette quelques citations. Elles vaudront mieux que cette pâle analyse pour faire apprécier l'œuvre et l'ouvrier.

La nature parle au poète; partout elle lui annonce la présence de Dieu:

---

(1) Le Livre d'un père. *Pro aris et focis.*
(2) Les Symphonies. *Symphonie alpestre.*

Oui, c'est Dieu qui circule en cet immense corps,
Dans la moindre corolle ;
Ces formes, ces couleurs, ces parfums, ces accords,
Tout n'est que sa parole (1).

. . . . . .

C'est lui que nous allions chercher
Sous les sapins, sur la bruyère ;
Nous grandissions sur le rocher
Dans l'art sacré de la prière (2).

Les grands arbres aussi ont leur langage :

Allons revoir la place où tomba le grand chêne,
Dont j'interrogeais l'âme et que j'ai tant pleuré.

. . . . . .

J'aimais comme un aïeul cet arbre aux fortes branches ;
Il parlait à mon cœur de paix et d'infini (3).

Les déserts, avec leurs immenses espaces, lui donnent l'impression que voici :

Par eux, par le contact de leur grandeur paisible,
J'ai mieux senti mon âme et le monde invisible ;
J'ai plus adoré Dieu, plus exécré le mal ;
J'ai d'un accent plus ferme attesté l'idéal (4).

Ailleurs :

Chastes fleurs du désert, dont l'haleine est si douce,
Près de vous je respire un calme inattendu.
L'orage qui grondait en mon cœur éperdu
Se dissipe en touchant la bruyère et la mousse (5).

Le poète aime les larges horizons ; rien ne doit lui cacher le ciel :

Feuilles, tombez, laissez-moi voir les cieux (6) !

Voilà pourquoi nulle part il n'a plus d'aspiration vers Dieu que sur la cime des montagnes :

C'est la clarté surnaturelle
Qui vers les hauts lieux me conduit,

---

(1) Id. *La source éternelle.*
(2) Le Livre d'un père. *Soyez des hommes.*
(3) Id. *Silva nova.*
(4) Id. *Pro aris et focis.*
(5) Les Symphonies. *Symphonie alpestre.*
(6) Id. *Feuilles, tombez !*

Jour que mon âme porte en elle
Et qui n'aura jamais de nuit (1).

. . . . . .

Prions ! A mieux prier les hauteurs sont propices (2).

. . . . . .

Souvenez-vous, enfants, de prier sur les cimes (3).

. . . . . .

L'âme qui sait atteindre à la cime où nous sommes
S'y rapproche de Dieu, sans s'éloigner des hommes.
Elle est là pour descendre et monter tour à tour ;
Et des sommets, parés de neige et de bruyères,
Elle s'élance au ciel en gerbes de prières
Et revient sur la terre en semences d'amour (4).

Ainsi, pendant que le matérialiste n'aperçoit rien dans la nature qu'une succession de phénomènes, dont la cause et le but lui échappent, qu'un ensemble de forces aveugles, produit du hasard ou plutôt du néant, Laprade voit le doigt de Dieu dans toutes les merveilles qui nous entourent. Mais l'élan d'une foi muette et solitaire ne peut suffire à cette âme généreuse. Entendez ce cri qui s'échappe de ses lèvres :

Que ne puis-je, ô nature, à tes autels en flammes
Convier avec moi toutes les saintes âmes,
Avec elles goûter cette extase à genoux (5) !

Il parle donc : il a d'irrésistibles accents pour nous émouvoir, et voilà que sans efforts nous montons avec lui vers ces pures régions où les nuages se dissipent, où l'infini se découvre devant nous.

Ce n'est point assez de dire que Laprade appartient avec tous les grands poètes à l'école spiritualiste, et que la croyance en Dieu est la source inépuisable de ses inspirations. Il est aussi, il est surtout un poète chrétien. Son Dieu, c'est celui qu'ont chanté les Corneille et les Racine, c'est le Dieu de l'Evangile, c'est le Christ Rédempteur. Aussi avec quelle foi, avec quel amour suit-il le Sauveur depuis le berceau de

---

(1) Les Voix du silence. *Coucher de soleil.*
(2) Id. *La Trève de Dieu.*
(3) Id. *Ibid.*
(4) Les Symphonies. *Symphonie alpestre.*
(5) Odes et poèmes. XIX.

Nazareth jusqu'à la croix du Calvaire (1) ! Ici encore le poète atteint son but, car ses vers exhalent comme le parfum d'une prière que l'on prononce avec lui.

Sans doute sa foi est humble, témoin cette invocation au Seigneur :

Non, je n'ai pas cherché ma force dans moi-même:
Je l'implore de vous, j'attends et je vous aime;
Parlez-moi quelquefois!
Je sais que le poète, en son art difficile,
Est maître d'autant plus qu'il s'est fait plus docile
A votre seule voix (2).

Mais cette foi est entière :

La foi, bien mieux que la boussole,
Conduit les cœurs et les vaisseaux.
Le martyr que la foi console
Des lions brave les assauts.
Chaque astre, sur la foi du Maître,
Vole à son but sans le connaître;
Et Dieu te le révèle, à toi !
Crois donc, ô raison trop altière !
L'œuvre de la nature entière
N'est qu'un immense acte de foi (3).

Laprade n'a pas été moins heureux quand il a peint les devoirs de l'homme envers lui-même. Témoin des progrès du matérialisme, qui n'assigne à l'activité humaine d'autre objet que l'acquisition de la richesse et la satisfaction des plus basses convoitises, il ne voit pas l'avenir sans angoisses :

Quels fruits, quelles moissons portera l'avenir,
Quand déjà le printemps voit les feuilles jaunir ;
Lorsqu'au lieu d'éclater en fleurs, même en épines,
La sève redescend des branches aux racines (4) !

Et ailleurs :

Tout s'abaisse ; on descend par d'invisibles pentes.
Les visages sont fiers, les âmes sont rampantes.
Oui, les vertus s'en vont ; les mœurs suivent les arts ;
Les antiques sommets croulent de toutes parts (5).

---

(1) Poèmes évangéliques.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Odes et poèmes. *Jeunes fous et jeunes sages.*
(5) Poèmes civiques. *Esto vir.*

Chose remarquable ! lorsque ce voyageur d'élite descend des sommets, qui sont ses vrais domaines, pour mettre un moment le pied dans nos cités où le mal revêt tant de formes différentes, ses vers nous frappent par un contraste inattendu (1). Cette âme, qui ne semblait faite que pour la contemplation paisible des beautés de la nature, cette pensée tendre et rêveuse qui avait, il n'y a qu'un instant, des accents si doux, prend tout à coup une teinte sombre et irritée. A la véhémence qu'il déploie contre les désordres de notre temps, la soif insatiable de l'or, ce fléau du jour, les égarements de l'ambition, les débordements du vice, on se souvient de Juvénal, et je sais plus d'un bon juge qui n'a pas craint de le placer à côté du grand satirique.

Pour échapper à la contagion, dont le flot monte toujours, Laprade ne voit pas de meilleur moyen, après la religion, que cette autre œuvre de Dieu qu'on appelle la famille. Si l'ordre, c'est-à-dire la conformité au plan divin, y règne, les enfants en seront l'honneur et la joie. Ils en seront la tristesse et peut-être la honte, s'ils ne reçoivent pas une éducation chrétienne. Se peut-il qu'une telle vérité ait des contradicteurs ? Se peut-il qu'il y ait des pères de famille assez ennemis d'eux-mêmes pour fermer ici les yeux à la lumière ? En tout cas, il n'a pas dépendu de Laprade qu'elle n'apparaisse claire et saisissante à tous.

La prière d'abord, le travail ensuite, voilà le programme de la journée, tel qu'il le trace à ses enfants :

> Enfants ! debout ; la chambre est pleine de lumière.
> Aux pieds de notre Dieu nous reviendrons ce soir.
> Allons dans le travail poursuivre la prière,
> Et tous, grands et petits, faisons notre devoir (2).

Plus loin :

> Mes enfants, il faut qu'on travaille !
> Il faut tous, dans le droit chemin,
> Faire un métier, vaille que vaille,
> Ou de l'esprit ou de la main (3).

---

(1) Tribuns et courtisans, *passim*.
(2) Le Livre d'un père. *Prière du matin*.
(3) Id. *Travaillons*.

La vie, nous ne le savons que trop, est pleine d'amertume et de tristesse. Lorsque nous en voyons arriver le terme, qui de nous voudrait la recommencer? Qui de nous ne dirait avec le poète :

Fuyez, ô mes printemps, je ne veux plus de vous.
Je vous connais trop bien pour songer à revivre !
Je sais trop à quel but mènent tous les chemins ;
Je sais quel est le fond du vase où l'on s'enivre ;
Je sais, ô mes beaux jours, quels sont vos lendemains (1).

Et cependant, s'il est quelque part un rayon de bonheur, c'est encore au foyer chrétien qu'il faut le chercher. Le poète nous l'apprend :

En vain, de sa douce voix
Dans nos bois
La brise de mai soupire ;
Les chênes, mes vieux amis,
Endormis,
Ne savent plus rien me dire,
. . . . . .

J'ai dans mon cœur, riche encor,
Un trésor ;
J'ai ma tendresse infinie ;
Sous mon toit j'ai le printemps
Et j'entends
Son éternelle harmonie.

Car j'ai vos fredons joyeux,
Vos grands yeux
Pleins de sourire et de flammes ;
J'ai surtout, perles sans prix,
Mes chéris,
Vos belles petites âmes (2).

Mais ce bonheur ne luit que pour le père qui a rempli son devoir. Quelle responsabilité pèse sur lui !

C'est à moi, dans notre nuit sombre,
De vous diriger par la main
Loin de l'ornière et du grand nombre,
De vous montrer votre chemin ;

---

(1) Les Symphonies. *Symphonie des saisons.*
(2) Poèmes civiques. *Le printemps d'un père.*

De vous enseigner, par l'exemple,
Sans nuls pensers ambitieux
A dresser dans votre âme un temple
Au sévère honneur des aïeux (1).

Les aïeux ! Ah ! Ils ne tiennent pas une place moindre que celle des enfants dans le cœur du poète. Leur nom béni revient à chaque instant sous sa plume. C'est là l'un des traits caractéristiques de son œuvre. S'inspirant de l'exemple donné par la sagesse antique, il veut que leurs images vénérables soient constamment sous nos yeux. Ils garderont le foyer, ils veilleront sur nous, ils nous montreront le chemin du devoir, si jamais nous étions tentés de nous en écarter.

Le poète les propose pour modèle à ses enfants :

Des leçons du foyer qu'ils apprennent sans cesse
Le respect des aïeux, source de la sagesse ;
. . . . . .
Surtout ce vieil honneur, richesse peu commune,
Par qui l'homme est toujours plus haut que la fortune (2).

Au milieu de nos revers, il trouve dans le souvenir des aïeux une raison de reprendre courage :

Elevez votre cœur et vos yeux
Vers les sommets de notre histoire ;
Saluez l'œuvre des aïeux
Et leurs noms rayonnants de gloire (3).

Sa pensée, disons mieux, son culte pour les aïeux, il l'exprime dans ce vers admirable, digne du grand Corneille :

Vivons avec nos morts et prenons-les pour juges (4).

Le père et la mère occupent le premier rang dans cette pieuse galerie des ancêtres. Il rappelle à ses enfants de quelle vénération ils sont l'objet à son foyer :

Devant eux le matin et le soir, à genoux,
J'ai fait durant vingt ans ma prière avec vous (5).

---

(1) Le Livre d'un père. *Loin du foyer.*
(2) Les Symphonies. *Dédicace.*
(3) Le Livre d'un père. *Soyez des hommes.*
(4) Id. *Nos morts nous aident.*
(5) Id. *Les deux portraits.*

Quelle reconnaissance pour son père !

> Il fut mon maître en tout, c'est de lui que j'ai pris
> Les dogmes que je sers, la langue que j'écris (1).

A l'un de ses fils, qui doit être médecin, il recommande la charité dont son grand-père a toujours fait preuve dans l'exercice de cette belle profession :

> Ce bon grand-père a fait ainsi.
> Toi, tu l'imiteras sans cesse,
> N'ayant pas le moindre souci
> Des honneurs et de la richesse.
>
> Cher enfant, ne regrette rien,
> Le renom, l'éloge illusoire.
> Tu vivras en faisant du bien.
> Va ! c'est la plus solide gloire (2).

Quels sentiments profonds de piété envers sa mère ! Il lui dédie ses *Poèmes évangéliques* :

> Il est à vous ce livre issu de la prière,
> Qu'il garde votre nom et vous soit consacré.
> Ce livre où j'ai souffert, ce livre où j'ai pleuré,
> Ainsi que tout mon cœur il est à vous, ma mère (3).

Il adjure ses enfants de s'inspirer de son exemple :

> Soyez à son exemple, à son culte fidèles,
> Aux plus humbles devoirs assidus chaque jour,
> Afin d'aller ensemble, emportés sur ses ailes,
> Rejoindre les aïeux dans l'éternel séjour (4).

Des devoirs envers la famille proprement dite aux devoirs envers la grande famille, envers la patrie, il n'y a qu'un pas. Laprade n'a pas eu de peine à le franchir. Nul n'a plus aimé la France, comme l'attestent ces vers adressés à ses enfants :

> Aimez-la sans vous lasser jamais,
> Sans perdre un seul jour l'espérance ;
> Aimez-la comme je l'aimais,
> Aimez la France. (5)

---

(1) *Ibid.*
(2) Id. *Petit docteur.*
(3) Poèmes évangéliques.
(4) *Ibid.*
(5) Le Livre d'un père. *La France.*

Nul ne l'a voulue plus grande, plus libre, plus heureuse. Mais cette grandeur, il ne la demande pas à de vaines conquêtes, dont l'éclat s'évanouit si vite et qui sèment autour d'elles tant de deuils et de ruines. Il la trouve dans le rayonnement pacifique des qualités merveilleuses dont notre race est douée. La liberté ! Ah ! comme il en est épris, comme il aspire de toutes les puissances de son âme à son règne fécond, réparateur. Il hait l'oppression, qu'elle vienne d'en haut ou d'en bas ; et de la même plume qui ose braver Napoléon, il flétrit les excès de la multitude :

> Le nombre et la raison sont rarement d'accord.
> J'ai vu dans tous les temps, et surtout dans le nôtre,
> Dans un camp la justice et la foule dans l'autre (1).

Surtout il est inexorable pour la tyrannie, quand elle prend le masque de la liberté. Son indignation s'épanche alors dans de vives satires, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de l'esprit ou de l'éloquence.

La France grande, prospère, heureuse dans la vraie liberté, voilà l'idéal du poète. Hélas ! combien de fois cet idéal a été voilé ! Il a vu la France envahie, vaincue, comptant ses journées par ses désastres. Il l'aimait heureuse ; malheureuse, il l'aimera bien davantage :

> Je t'aimais glorieuse et t'adore insultée ;
> Je me sens mieux ton fils, en pleurant tes revers (2).

Jamais une mère ne reçut de son fils de plus touchantes marques de tendresse. Ses mains meurtries, il les baigne de ses larmes ; ses blessures sanglantes, il est là pour les panser, car ses vers sont pleins de consolation et d'espérance ; son front hier encore si fier et si beau, maintenant découronné, il veut lui rendre son antique auréole. Ce sentiment patriotique acquiert toute son intensité, quand le poète se trouve face à face avec l'envahisseur, quand retentit dans le monde civilisé la nouvelle et sauvage maxime : la force prime le droit. Sa colère n'a plus de bornes ; elle se répand en imprécations menaçantes, et on croit entendre dans ses vers comme un écho

---

(1) Poèmes civiques. *N'espoir, ne peur.*
(2) Le Livre d'un père. *Serment.*

du clairon des batailles. Peu s'en faut qu'il ne prenne le fusil, et ne se jette dans la mêlée avec nos braves mobilisés.

Ecoutez ce cri de patriotisme :

Mes vers sonnant la charge et jamais la retraite,
Seraient votre clairon, Cathelineau ! Charette !
Pour qu'un même boulet, fauchant le premier rang,
Mêlât mon sang obscur à votre illustre sang (1).

Le poids de l'âge, l'ébranlement de sa santé ne lui permettent pas d'exécuter sa résolution magnanime. Mais il a ses jeunes fils. Il les offre à son pays ; il s'engage à les armer lui-même au jour impatiemment attendu de la vengeance :

Tu seras soldat, cher petit.
Tu sais, mon enfant, si je t'aime !
Mais, ton père t'en avertit,
C'est lui qui t'armera lui-même.

Quand le tambour battra demain,
Que ton âme soit aguerrie :
Car j'irai t'offrir de ma main
A notre mère la Patrie (2).

J'insiste sur les paroles de confiance et d'espoir que Laprade adresse à la France pendant les jours terribles de l'invasion, parce qu'elles sont l'expression d'une pensée ou plutôt d'une doctrine que l'on retrouve à chaque page de ses écrits. Je la signale à tous les vaincus, à tous les blessés du combat de la vie. Puisse-t-elle leur venir en aide à l'heure de l'infortune, et rendre à leur âme le calme, la paix, la sérénité ! A ceux dont la morale se résume dans le succès, disons hautement que la morale du succès est le contre-pied de la morale. Par lui-même le succès n'absout rien, ne justifie rien. Séparé du droit et de la justice, il est éphémère ; eût-il pour lui la durée, rien ne serait changé à l'inexorable jugement de la conscience. L'histoire en est l'interprète ; combien de succès n'a-t-elle pas condamnés et flétris !

La règle de vie que nous donne Laprade et que je puis résumer ainsi : le devoir d'abord, le succès ensuite, s'il plait à Dieu,

---

(1) Poèmes civiques. *Aux soldats et aux poètes Bretons.*
(2) Le Livre d'un père. *Le petit soldat.*

est toute entière dans le vers célèbre de Corneille, que notre poète s'approprie et qu'il reproduit plusieurs fois :

Faites votre devoir, et laissez faire aux dieux (1).

Partout, dans l'œuvre du poète, nous retrouvons ce sublime programme. Il y revient sans cesse ; l'expression varie, la pensée est toujours la même :

Que m'importe,
Si, ma cause étant juste, une autre est la plus forte (2) ?
. . . . . .
La gloire est dans l'effort. Qu'importe le succès (3) ?
. . . . . .
Donc, luttons fortement, de tout notre pouvoir ;
Amis ! rien pour la gloire, et tout pour le devoir (4).
. . . . . .
Quand Dieu juge un pays dans ses desseins augustes
Le nombre n'y fait rien, il suffit de dix justes.
Si l'on a bien lutté, si l'on a bien vécu,
Sans péril pour sa cause on peut être vaincu (5).

A côté de la grande patrie, qui est la France, et que nous devons aimer jusqu'à verser notre sang pour elle, il y a, suivant le mot de Laprade, la petite patrie, qu'il faut aimer du même amour, car en réalité ces deux patries n'en font qu'une. La petite patrie, c'est le champ paternel, le toit des aïeux, l'arbre séculaire qui ombrage de ses rameaux la tombe vénérée des pères et le berceau, si cher à tous, des enfants. Ici, c'est cette vieille église, cette *Diana* célèbre, cette antique cité, cette gracieuse ceinture de collines, ce *Pierre-sur-Haute* dont le pic élancé semble toucher le ciel ; c'est surtout cette population sage, laborieuse, virile, inébranlable dans ses croyances, et qui sait par expérience que, pour être prospère, un peuple ne doit jamais séparer l'ordre de la liberté. Nul n'a plus ressenti que Laprade l'influence salutaire du pays natal ; nul n'en a mieux décrit les charmes, les joies, les ineffables douceurs ; nul n'est

---

(1) Voix du silence. *Un entretien avec Corneille.*
(2) Pernette, chant V.
(3) Le Livre d'un père. *L'escalade.*
(4) Poèmes civiques. *N'espoir, ne peur.*
(5) Id. *Esto vir.*

resté plus profondément attaché à la petite patrie, et ne l'a servie avec plus de zèle et de dévouement.

C'est donc chose excellente que la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui, car elle a une signification vraiment patriotique. Le torrent des mauvaises doctrines grossit sans cesse ; partout il étend ses ravages. Il est donc nécessaire de protester, si l'on ne veut pas passer pour complice. Ce monument est une protestation ; c'est un acte et un grand acte. En l'élevant, ce n'est pas tant un homme que vous honorez d'une manière insigne : s'il n'y avait que cela dans ce solennel hommage, il n'échapperait pas à la loi de caducité qui atteint toutes les choses humaines ; et, en dépit de l'habileté de l'artiste auquel nous le devons, on pourrait dire de lui avec Bossuet qu'il porte jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant. Il y a, comme je l'ai dit en commençant, quelque chose de plus dans cette œuvre, et c'est pourquoi elle vivra. Lorsque le voile qui couvrait ce bronze précieux est tombé, lorsque notre cher poète nous est apparu tout à coup dans sa grave attitude, avec le regard doux et profond qui était le sien, dites, Messieurs, pourquoi avez-vous tressailli ? Pourquoi les applaudissements ont-ils éclaté de toutes parts ? N'est-ce pas parce qu'il vous était donné de saluer le Devoir, ce maître de la vie humaine, dans la personne de celui qui l'a si bien glorifié ?

Venez donc à ce monument, dont vous avez le droit d'être fiers, habitants du Forez, qui avez connu, qui avez aimé Laprade, vous, ses contemporains, qu'il a fortifiés par tant d'éloquentes paroles aux heures trop fréquentes du découragement et de la défaillance, vous qui devez à ses accents entraînants d'être devenus meilleurs. Mais venez surtout, jeunes gens, vous qui êtes l'espoir de la France et serez peut-être sa couronne, vous qui entrez dans la vie et avez besoin d'être armés pour toutes les luttes qu'elle exige. Arrêtez quelque temps vos regards sur cette noble image, méditez la leçon qu'elle vous apporte, et apprenez d'un grand poète que rester fidèle à la foi de ses ancêtres, aimer ce qu'ils ont aimé, combattre ce qu'ils ont combattu, c'est le moyen le plus efficace d'assurer le relèvement de la patrie.

C'est en vers que M. Antoine Mollière, autre délégué de l'Académie de Lyon, adresse son tribut

d'hommages au poète qui fut son ami :

STANCES PAR M. ANTOINE MOLLIÈRE
ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE LYON.

Aux vieux amis enfin la parole est donnée.
J'ose timidement la porter en leur nom :
Complément obligé d'une telle journée !
Rassurez-vous pourtant, je ne serai pas long.

Burger a bien pu dire : Hurrah ! les morts vont vite !
Sur la cavale pâle emportés sans retour,
Ils vont à l'oubli sombre, où court, se précipite
Ce qui n'avait qu'un souffle et n'a brillé qu'un jour.

Mais il en est aussi qui, fiers, d'un pas tranquille,
Descendent dans la mort comme le grand héros
Que Pigalle a sculpté dans cette noble ville,
Qui, veuve de sa gloire, au moins garde ses os.

Et tu fus de ceux-là, toi, dont l'âme trempée
Aux sources du devoir et de l'antique foi,
Vraie âme de soldat, droite comme l'épée,
Ne connut que l'honneur pour sa suprême loi ;

Toi, qui, ferme et sans peur, dans la mêlée ardente
Des chants, des cris hurlés en nos temps orageux,
Haussant à ton niveau ton âme indépendante,
Gardas ton luth si pur de tout contact fangeux.

Aussi, bien que l'année ait pu cinq fois renaître
Depuis l'heure funèbre où tu nous fus ravi,
Tu revis en ce jour, ô mon illustre maître,
Où tes amis en chœur t'acclament à l'envi.

Honneur à toi, Victor, fils de la vieille France,
De ces fils qu'en ses bras elle tient enlacés,
Défenseurs des saints droits, du père, de l'enfance
Et de la conscience, hélas, si fort froissés !

Le chantre de Psyché, d'Hermia, de Pernette,
De la pure beauté ces trois types charmants,
A su faire alterner la lyre et la musette
Pour chanter l'idéal, la patrie et les champs.

Saluons ce poète à la superbe allure,
Aux grands coups d'aile, au vol souvent si près des cieux,
Traduisant l'Evangile et la sainte Nature,
Interprète fidèle, admirateur pieux.

Et puis, que dire encor des flots de poésie
Qu'à d'avides lecteurs en prodigue il versait :
Chant pur de l'âme ou bien brillante fantaisie,
Trésor qu'en riche heureux jamais il n'épuisait ?

A toi ce bronze donc, symbole de durée
Pour ta gloire, doux prix de ton art enchanteur ;
Elle sera pourtant encor mieux assurée
Par tes beaux vers, jaillis de l'esprit et du cœur !

Mais, pour que cette gloire en ce jour fût complète,
La grande Académie a voulu t'honorer
(Car l'éclat de ton nom sur elle se reflète)
Comme la nôtre, hélas ! avait dû te pleurer.

N'es-tu pas le premier que de l'humble province
Son vote fit monter au rang de ses élus ?
C'est pourquoi de la lyre elle envoie un vrai prince
Saluer en son nom le barde qui n'est plus.

Montbrison et Lyon, double et chère patrie,
Consacrez à jamais ce poétique lieu
A l'honneur de celui qui, dans sa fière vie,
Usa si noblement du plus beau don de Dieu.

Oh ! oui, le plus beau don du donateur suprême !
Splendide vêtement de toute vérité,
La poésie exprime et chante ce qu'elle aime
En en faisant aimer la royale beauté.

Le vrai poète tient du ciel ce ministère ;
Vers le monde idéal où plonge son regard,
Il entraine après lui leshumbles de la terre,
Dans le progrès humain, divin porte-étendard.

Au nom de la Société amicale des Foréziens de Paris, M. Gonnard prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. LE DOCTEUR GONNARD

DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DES FORÉZIENS DE PARIS.

Mesdames, Messieurs et chers compatriotes,

C'est pour moi un honneur vivement apprécié d'être appelé, en ce jour solennel, à saluer la mémoire glorieuse de Victor de Laprade, un des maitres de ma jeunesse, au nom de la *Société amicale des Foréziens*.

Cette société, placée sous la présidence d'honneur de M. Bonnassieux, le grand sculpteur auquel le Forez et l'art doivent la statue inaugurée aujourd'hui, ouvre libéralement à tous les Foréziens ses cadres, ses réunions, ses banquets, ses fêtes ; ne demandant à aucun d'eux ni la nuance de son drapeau politique, ni le texte de son *credo* religieux ; demandant à tous et uniquement le culte du pays natal et la bienveillance cordiale qui doit régner entre membres de la même famille.

La Société dont je viens de définir la composition et le but, pouvait-elle ne pas réclamer sa part en cette solennité, où le Forez tout entier rend hommage à un de ses fils, si grand par les dons de l'esprit, si éminemment sympathique à tous par les qualités du cœur ?

On vous a dit éloquemment ce que les lettres françaises doivent à Laprade ; et il ne m'appartient pas d'ajouter à ces paroles un commentaire, après le commentaire de vos applaudissements. Mais il m'est permis, comme Forézien, et c'est mon devoir, de rappeler ce que Laprade a fait pour notre Forez : je veux dire les gages d'affection que notre pays natal a reçus de lui, et l'exemple de haute moralité que nous laisse sa vie entière.

Sans doute, nous sommes fiers, et nous avons sujet de l'être, quand un des nôtres, qui doit à notre patrie commune et son origine et son éducation première, parvient, comme Laprade, aux sommets de la vie intellectuelle. Mais à cette fierté doit se joindre un sentiment de gratitude particulière, quand cet esprit de haut vol, sans se laisser éblouir par les rayons de la gloire, reporte avec amour ses regards vers le berceau où se développèrent ses forces. C'est ce qu'a fait Laprade.

La Provence a ses *félibres*, la Bretagne ses *bardes*, qui ont consacré par la poésie les origines, les charmes, les épreuves de leur terre natale. Notre Forez, petite patrie dans la grande

patrie française, n'a rien à envier à ces provinces sœurs, grâce au tribut de piété filiale dont Laprade s'est acquitté envers son pays.

Le poème forézien de Laprade, le poème de *Pernette*, est la glorification du Forez ; non pas uniquement des beautés de notre ciel, de nos vallées, de nos montagnes, mais encore et surtout des qualités morales de cette race forézienne honnête et modeste, de sa franchise, de sa droiture, de sa générosité. Le Forez a fourni le cadre du poème ; il en a produit tous les personnages, pris au cœur de la tribu, tous se distinguant, non peut-être par les privilèges accidentels et impersonnels d'une haute naissance et d'une grande fortune, mais par les qualités qui exigent un effort et constituent un mérite. C'est un curé de village, vénéré par ses fidèles comme un père, et digne de cette vénération ; c'est un médecin de campagne, écouté par tous comme un conseiller, comme le meilleur des amis ; c'est un vieux soldat de l'an II, gardant la flamme du patriotisme des grands jours ; c'est un jeune paysan, pauvre des dons de la fortune, riche des trésors de l'intelligence et du cœur ; c'est une fille des champs, dont l'âme héroïque, sublimée par la douleur, s'élève aux plus hauts dévouements. La patrie, la famille, la liberté, la justice, la bienfaisance, telles sont les notes du poème ; et les enfants de notre pays, dans nos écoles aujourd'hui ouvertes partout et largement, trouveront dans ces pages écrites pour eux par un de leurs aînés, une ample moisson de beaux vers et de nobles sentiments.

Dès l'ouverture du poème, le lecteur peut recueillir une inspiration touchante, qui révèle chez l'auteur une modestie exquise jointe à une rare élévation de pensée. Si la langue poétique m'était un instant permise à moi, humble prosateur, je dirais que la couronne symbolique de laurier décernée au poète par l'humanité, Laprade ne veut pas la fixer sur son front, qu'il tient à en distribuer les feuilles aux aïeux lointains, obscurs, inconnus, dont il se proclame hautement le débiteur. Les vers de l'auteur seront plus expressifs et plus attrayants que mes paroles ; permettez-moi de vous lire quelques strophes, datées de Montbrison, 1868, placées par Laprade en tête de son poème de *Pernette* avec cette dédicace : *Aux Aïeux.* Ces aïeux, ce sont aussi les nôtres.

Ce livre est le portrait de mon héros rustique,
L'histoire de ces cœurs simples, forts et pieux.
Je viens les dédier sur l'autel domestique,
Aux auteurs de mon sang, à mes humbles aïeux,

A ces chers inconnus, sources de ma famille,
A vous dont je suis fier, sachant vos nobles morts,
Au martyr dont ma mère était la digne fille,
A mon vénéré père, à tous ceux dont je sors.

Je leur offre ce chant où leur âme résonne,
Ces fruits de leur vieil arbre et de mon renouveau ;
Et tressant de mes vers une agreste couronne,
J'enlace au tronc les fleurs que porta le rameau.

J'ai pris d'eux le souci des vertus que je rêve ;
Je sais qu'ils furent bons, s'ils ne furent diserts.
Rien n'éclôt dans les fleurs sans venir de la sève ;
Leur vie a contenu tout l'esprit de mes vers.

Je leur dois le plus pur de ce feu qui m'enflamme,
L'ardeur de la justice et le mépris de l'or.
De tous ces hauts désirs je n'aurais rien dans l'âme,
S'ils n'avaient longuement amassé ce trésor.

Si mon livre a parfois, reflétant leur image,
Suscité dans un cœur des pensers généreux,
Et parlé du devoir dans un noble langage,
Mon livre est un témoin qui dépose pour eux.

Autant que de la mienne il sort de votre veine,
Recevez-le du fils, de l'arrière-neveu,
Aïeux obscurs ! lutteurs qui fûtes à la peine !
Et soyez à l'honneur, si j'en acquiers un peu.

Grâce à mes vers, peut-être une courte mémoire
Va tirer ici-bas notre nom de sa nuit ;
Mais s'il s'inscrit, là-haut, dans la solide gloire,
C'est grâce à vos vertus qui s'exerçaient sans bruit.

La science de la vie enseigne sous une formule abstraite que rien ne se perd dans le mouvement moral pas plus que dans le mouvement de la matière, et que tout notre capital, aussi bien intellectuel et moral que matériel, a été accumulé par le labeur soutenu des ancêtres. Le poète, de son côté, proclame, dans sa langue imagée, que le talent, le génie, la haute vertu ne sont pas le produit spontané de l'individu, produit dont il pourrait s'enorgueillir seul ; que cette inflorescence

brillante a dû être préparée par une germination séculaire ; que, lorsqu'arrive l'heure de l'éclosion, c'est pour l'honneur du tronc familial, qui l'a mûrie laborieusement. Doctrine éminemment consolante, hautement moralisatrice, qui relie par une étroite solidarité les générations successives, qui réprime les intempérances de l'orgueil personnel, et promet aux efforts des plus humbles une récompense dont la durée dépasse les confins de la tombe.

Maintenant que la mort nous a ravi Laprade, c'est parmi les ancêtres de notre race que le Forez doit le compter et, dans cette galerie des ancêtres, il mérite une place d'honneur. En face de cet ancêtre, la jeune génération reverra un passé glorieux, et recueillera un haut enseignement pour l'avenir. Car nous avons le rare bonheur de pouvoir honorer Laprade sans réserve, attendu que, chez cet homme, le cœur fut à la hauteur de l'esprit, qu'à un talent pur se joignit une vie sans reproche.

Laprade a fait choix d'une devise, devise d'une concision mystérieuse, placée par lui en épigraphe du poème de Pernette, devise qui révèle par son choix et par son origine l'orientation de ce grand cœur, et qui suffit à peindre l'homme moral tout entier. *Esse quam videri*, être plutôt que paraître. C'est l'abréviation de la formule par laquelle l'histoire de l'antiquité a peint cet Aristide, que la Grèce appela le *Juste*. Cornélius Népos nous dit d'Aristide : *Malebat esse probus quam videri*, il aimait mieux être honnête que paraître honnête ; au renom de la vertu il préférait le témoignage de sa conscience ; peu lui importait l'hommage de la renommée, il lui suffisait de le mériter.

Ne nous étonnons pas trop que Laprade, homme du XIX^e^ siècle, chrétien et royaliste, soit allé chercher son modèle à vingt-quatre siècles de distance, dans la Grèce païenne, chez un républicain d'Athènes. C'est qu'il existe dans le monde moral une zône supérieure où les grandes âmes, libres des attaches d'un siècle ou d'un pays, communient dans le culte du même idéal, dont la forme la plus haute est la *Vertu*.

Cette mâle devise d'Aristide, la vie entière de Laprade a prouvé qu'il avait droit de l'arborer. Pour le montrer, il me suffira de lui demander à lui-même comment il comprit les

devoirs, le sacerdoce d'un esprit supérieur. « La mission du « poète », dit-il dans une préface, « n'est pas de divertir les « esprits, mais de les élever quand tout le reste les abaisse ». Pour lui, comme pour tous, vint l'heure d'aborder les devoirs de la vie publique. J'ai dit *pour lui comme pour tous*, en empruntant l'autorité d'un contemporain de Laprade, lui aussi esprit éminent doublé d'un grand cœur, Lacordaire, qui, en 1851, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, en face d'un auditoire d'élite, réprimant avec peine ses applaudissements, lançait cet aphorisme : « A quarante ans, à moins « d'être un sot, on est un homme politique ». Quand Laprade entra dans la politique militante, il traça ainsi sa ligne de conduite : « Le poète a le droit, le devoir même, de ne toucher « à la politique qu'en toute sincérité, avec toutes ses idées à « lui, avec ses passions les plus profondes et les plus vives ». Après l'épreuve, il lui a été permis de se rendre ce témoignage : « C'est ce que nous avons fait ».

La sobriété dans l'éloge est digne d'un tel homme, et j'en ai dit assez pour caractériser cette haute probité intellectuelle et morale, qui n'aurait accepté pour ses croyances l'alliage d'aucune transaction, pour ses actes la souillure d'aucune défaillance. La probité austère d'un Aristide, être plutôt que paraître, cette leçon est une part, non la moins glorieuse, de l'héritage que Laprade laisse à sa famille. Et tous les enfants du Forez peuvent et doivent revendiquer l'honneur d'appartenir à cette famille.

Je termine cette allocution, qui a pu vous sembler bien longue après les discours éloquents que vous avez entendus.

Au nom de la Société amicale des Foréziens, qui aspire à faire l'union entre les enfants du Forez, je fais appel à tous mes compatriotes pour associer leurs sentiments dans une manifestation sympathique en l'honneur d'un homme qui mérita toutes les sympathies, d'un Forézien qui honora et aima notre pays. Nous pouvons tous, sans distinction d'origine et d'attaches doctrinales, grands ou petits, nobles ou plébéiens, croyants ou libres-penseurs, républicains ou royalistes, apporter ici, à la grande mémoire que nous honorons en cette solennité, un hommage d'admiration pour le poète, le penseur, l'écrivain qui illustra le Forez et la France ; un hommage de recon-

naissance pour le compatriote qui a chanté notre petite patrie, le Forez ; un hommage de docilité respectueuse pour le modèle que nous lègue à tous la vie irréprochable de Victor de Laprade.

M. Demontès, délégué de l'Association générale des Étudiants de Lyon est invité à prendre la parole.

DISCOURS DE M. DEMONTÈS, LICENCIÉ ÈS-LETTRES, DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LYON.

Messieurs,

Etudiants de l'Université lyonnaise, nous venons rendre hommage à un des anciens maîtres de nos Facultés ; délégués de l'Association des Étudiants, nous venons saluer en Victor de Laprade le poète patriote, ami de la jeunesse.

Nous savons tous en quels termes éloquents le professeur répondait aux attaques que l'on dirigeait déjà contre cet enseignement classique, « où l'on puise dans les plus belles fleurs de l'esprit humain la plus douce et la plus saine nourriture, un miel qui fortifie et l'esprit et le cœur. » Le savoir des plus savants était bien peu de chose à ses yeux. Ce qui faisait l'homme selon lui, c'était vraiment la qualité de l'esprit et non pas la quantité des connaissances que l'esprit contient. Ceux qu'il appelait « des hommes spéciaux », cantonnés dans un coin de la science, ne peuvent embrasser l'ensemble et laissent échapper bien des questions essentielles. Il faut une éducation libérale, et par là il entendait non pas l'éducation qui a pour but unique de développer l'intelligence, mais celle qui exerce une action morale sur le cœur et la volonté de l'homme. Par les études qu'il recommande, par l'habitude quotidienne des grands auteurs de l'antiquité, on ne devient pas seulement savant, on devient quelque chose de mieux, on devient homme.

Un des plus beaux effets de cet enseignement libéral, c'est de faire naître en nous les sentiments les plus élevés et surtout l'attachement à la patrie. Laprade souhaitait que cet amour enflammât le cœur de la jeunesse française.

Français, rien que Français, n'aimons rien que la France !

Aussi, après nos récents désastres, a-t-il tenu à honneur de frapper des vers si beaux, si sublimes qu'ils fussent bientôt

gravés dans toutes les jeunes mémoires. Étudiants d'aujourd'hui nous étions sur les bancs du Lycée quand le poète adressait à nos camarades, morts pour la patrie, ces strophes ardentes qui commencent ainsi :

Quand viendra votre tour d'entrer dans la carrière,
Jeunes gens qu'on prépare à de mâles travaux.

Lorsque notre tour arrivera, heureux et fiers, sans tristes pressentiments, sans folles espérances, nous saurons tous, nous membres d'une même famille, l'Université lyonnaise, marcher en avant en répétant ce vers :

Faites votre devoir, Dieu fera le succès !

On entend ensuite M. Ducurtyl, délégué de la Société d'Éducation de Lyon.

DISCOURS DE M. DUCURTYL

CONSEILLER HONORAIRE DE LA COUR DE LYON
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉDUCATION.

Messieurs,

Une parole plus modeste vient se joindre à celle des maitres du langage, des représentants légitimes de la science humaine, pour renouveler, en face de cette statue, les hommages que mérite la mémoire de notre bien-aimé poète et compatriote Victor de Laprade.

Qu'il me soit donc permis d'être, pendant un court instant, l'interprète des sentiments de la Société nationale d'Éducation de Lyon et de déposer aussi une couronne sur ce monument.

Pourquoi, par excès de modestie, ne dirais-je pas que la Société d'Éducation, que j'ai l'honneur de représenter avec quelques-uns de mes confrères, a été digne de compter dans ses rangs et au nombre de ses plus éminents présidents notre grand poète ?

Depuis plus d'un demi-siècle, notre Société fondée en France la première, reconnue d'utilité publique, n'a cessé de concourir à la grande œuvre de l'éducation.

A cette heure l'éducation n'est-elle pas le sujet d'une question maîtresse ?

Nos crises de révolution la ramènent sans cesse à l'état de problème.

Or, notre Compagnie s'est constamment efforcée de résoudre ce problème, en s'inspirant des principes les plus certains et les plus vraiment conformes au génie de notre nation.

C'est pour cela qu'elle a droit d'unir ses hommages à ceux des premières compagnies savantes de la France, en l'honneur de son ancien Président, dont je fus le peu digne successeur.

Devant le cercueil de Laprade, notre cher poète, il y a eu union de deuil et de regrets entre tous les hommes de cœur, union de tous ceux que ses vers ont ravis jusqu'à l'enthousiasme.

Devant sa statue, il y a union de souvenirs, de sentiments ravivés à l'aspect d'une image rappelant sa personne, sa présence au milieu de nous. Plus l'artiste, si digne de perpétuer glorieusement la mémoire de son modèle et d'illustrer l'art français, a fait revivre avec talent les traits de notre poète et ami, plus aussi nous croyons revoir l'homme dont le caractère a été mieux rehaussé par sa vie pure et noble que par ses plus beaux vers.

C'est sa voix qui nous redit les sentiments de son cœur exprimés par sa Pernette :

> Puisque Dieu t'a donné le vers, arme tranchante,
> Sers-t-en pour la justice et pour la liberté :
> On sort de ce combat meurtri, mais écouté.

C'est bien lui qui proclame la sanction de sa vie dans ces autres vers :

> Bien dire ne vaut pas bien agir et bien vivre.
> C'est par le cœur qu'un homme ennoblit sa maison.

Une société savante qui a vécu en communauté de croyances et de sentiments avec ce poète, a le droit de revendiquer ce qu'il a pensé et exprimé sur l'éducation, comme un héritage d'un de ses aïeux.

C'est en effet parce que la Compagnie que présida de Laprade a, pendant sa présidence, débattu et résolu les questions d'éducation les plus graves en union de sentiments, que le souvenir de ses paroles revient à ma pensée comme un écho de son dernier discours au milieu de nous.

C'était pendant l'année terrible, à la veille de nos luttes

nationales et de nos revers, que de Laprade, obligé de suivre de plus près nos travaux, déclarait que ses fonctions l'avaient aidé à mieux pénétrer l'esprit de notre Société, à mieux apprécier le but qu'elle s'est proposé. Il la caractérisait, mieux que je ne pourrais le faire, dans une séance publique solennelle.

« Je ne connais pas de but plus attrayant », disait-il, « car il n'en est pas de plus élevé et de plus utile. Le cœur s'y intéresse plus encore s'il est possible que l'intelligence.

« Les autres compagnies savantes ont pour objet l'avancement d'un ordre particulier d'étude ; quant à vous, vous visez à l'âme toute entière, c'est la culture du cœur humain lui-même qui est votre objet spécial, et vos ambitions de progrès s'exercent sur ce que nous avons de plus cher au monde, sur l'avenir, sur la vie morale de nos enfants.

« Vous n'êtes pas seulement une réunion d'hommes de lettres, vous êtes une assemblée de pères de famille. Vous apportez à nos séances mieux encore que vos lumières, vous y mettez en commun ces inépuisables tendresses que Dieu nous inspire à tous pour ceux qui sont nés de notre sang ».

De Laprade ne pouvait oublier de rappeler qu'en outre de cette paternité naturelle, un grand nombre d'entre nous est investi d'une paternité d'adoption, qu'acceptent tant d'hommes éminents voués à ce noble ministère de l'enseignement, véritable sacerdoce.

Eh ! bien, pour répondre à tous les devoirs que s'est imposés la Société d'Éducation, rappelés par de Laprade, ses travaux les plus multipliés ont prouvé que le problème de l'éducation était par elle sans cesse étudié.

Des traces de ses travaux peuvent se retrouver même dans les archives du ministère de l'Instruction publique et du Parlement.

Liberté d'enseignement primaire, secondaire, supérieur, baccalauréat, ces divers sujets de polémique et de réforme et tant d'autres ont été discutés, suivis de résolutions accueillies quelquefois avec faveur par les pouvoirs publics ; mais quelquefois aussi considérées comme des remontrances sur les projets de lois scolaires, présentées avec indépendance.

De Laprade se faisait honneur d'apporter son concours à une société qui pouvait ainsi faire autorité.

C'est en effet, afin de concourir activement à ses travaux que de Laprade avait communiqué à la Société d'Éducation son livre sur l'éducation homicide. Il était frappé de la faiblesse croissante des études et des obstacles apportés dan l'éducation à l'élévation des idées.

Ses vues sur le baccalauréat, sur toutes les questions de pédagogie, sur toutes les branches d'enseignement furent exposées par de Laprade lui-même. C'est avec lui que la Société d'Éducation proclamait la nécessité de maintenir les vieilles langues classiques, le latin et le grec, soumises à cette heure à de nouvelles épreuves. De Laprade réclamait le maintien de l'étude de ces langues comme bases de toute éducation libérale ; mais, en même temps, il désirait la réduction du programme scolaire, notamment dans la partie qu'il considérait comme l'introduction de la politique dans nos collèges.

Il aurait probablement considéré au moins comme douteuse l efficacité de l'instruction civique, même accolée à la morale, selon certains manuels scolaires, pour former de véritables patriotes.

Une question vivement agitée de nos jours, c'est celle de l'enseignement spécial ou professionnel. A l'occasion de la création de l'École supérieure de commerce instituée à Lyon par l'initiative de la Société d'Éducation, avec son Président la Société imposait des conditions à l'instruction spéciale.

La prééminence de la haute éducation intellectuelle qui a pour objet les lettres, les sciences purement spéculatives, était proclamée comme indispensable pour maintenir la supériorité morale d'une nation. Et de Laprade réclamait, comme au-dessus de tous les besoins de notre époque, l'éducation morale, la culture de la raison, du cœur humain, afin de faire pénétrer dans toutes les innovations en matière d'enseignement les tendances spiritualistes et chrétiennes.

« Il existe », disait encore de Laprade, « un moyen de suppléer en l'absence d'une haute éducation libérale, ou au moins d'atténuer les fâcheux effets d'une instruction trop spéciale et trop étroite, c'est une éducation chrétienne. Elle est nécessaire à tous les degrés d'études, mais elle le devient plus encore à

mesure que les études se rétrécissent et ne sont plus qu'un apprentissage ».

« La religion », ajoutait-il, « seule peut élargir toutes les âmes au même niveau et mettre en possession les simples, les ignorants, d'une vie morale aussi pleine que celle des plus grands penseurs, d'une doctrine qui défie toutes celles des savants et des philosophes.

Mais avec de Laprade quels mots ai-je prononcés : Religion, Christianisme ?

Pour d'autres que pour tous ceux assemblés dans cette solennité, parler de cette base fondamentale de toute éducation, ce serait provoquer le dédain, si ce n'est la raillerie. Toutefois, un tel accueil à mes paroles ne peut émaner que des réformateurs qui, en vertu du progrès, effacent le nom de Dieu dans l'école.

D'ailleurs, si je parle ainsi avec un éminent professeur de haut enseignement, c'est surtout au nom d'une société savante qui sur sa médaille de fondation a inscrit en exergue : *Religio. Societas.*

Enfin, en me plaçant à un point de vue plus général, serai-je téméraire d'affirmer que l'esprit chrétien, véritable génie de notre civilisation, a imprégné nos mœurs, nos lois, la famille française? que bannir de l'éducation, exiler de l'école l'idée de Dieu, c'est faire injure au véritable esprit moderne ? L'idée de Dieu, première clarté de l'esprit, est aussi la première lumière qui doit pénétrer l'âme de l'enfant à l'école, comme au foyer de la famille. L'atmosphère de l'école, disait Guizot, doit être religieuse.

Que serait donc l'inauguration définitive d'une école sans Dieu ? la ruine de l'éducation, le mépris des croyances séculaires des familles françaises. Ce serait le désespoir de tant de mères qui, toujours, ont mêlé l'idée de Dieu à leurs sourires et à leurs caresses, en ébauchant, sur leurs genoux, l'éducation de l'enfant dont les débuts sont confiés par la Providence à leur vigilance et à leur amour.

Mais il y a plus, vous tous ici, élite de l'intelligence française, avez-vous jamais compris la formation de l'âme humaine, l'étude des phénomènes du monde, de l'esprit humain, les mystères du cœur, en dehors de la pensée dirigeante qui, non seulement

pour le chrétien, mais pour tout homme sérieusement attentif aux lois de l'humanité, malgré les inventions de nouveauté, n'est point une fantaisie du hasard, ni un effet du fonctionnement cérébral ?

Vouloir exclure Dieu de l'école, c'est vouloir que cette intelligence, dont la tête est dans l'homme le noble instrument, se courbe sans cesse vers la matière, sans comprendre que sa direction vers le ciel est le signe d'une destinée supérieure. Pour conclure sur un tel sujet, c'est une dernière parole de notre cher poète, adressée à la Société d'Éducation, qui résume nos sentiments :

« L'homme est une âme qui doit chaque jour s'élever, se purifier, s'agrandir, se rendre digne de ses destinées immortelles ».

M. Dupuis, délégué de l'Association des Étudiants, dit ces stances, envoyées de Nantes par M. Emile Grimaud :

LE SALUT DE LA BRETAGNE
A LA STATUE DE VICTOR DE LAPRADE

STANCES PAR M. EMILE GRIMAUD.

O grand et cher ami, mon Laprade ! mon père !
Je pleure, comme au jour où je sus ton trépas !
Je pleure, illustre maître, et je me désespère :
— On va sacrer ta gloire... et je n'y serai pas !

Loin du corps enchaîné, du moins, ouvrant son aile,
Captif qui brise et fuit les fers de sa prison,
Mon âme ira vers toi, quand l'heure solennelle
Groupera le Forez au sein de Montbrison.

Comme elle applaudira, voyant tomber le voile
Qui recouvrait l'airain pétri par Bonnassieux !
Elle criera : — C'est lui ! c'est la plus pure étoile
Que le Dieu de la France alluma dans nos cieux !

Sa muse eût fait l'orgueil et d'Athènes et de Rome.
Il est de votre race, ô Corneille ! ô Platon !
S'il fut un grand poète, il fut un plus grand homme ;
Nous sommes fiers de lui, nous du pays breton.

Il gagna tous nos cœurs, quand sa voix inspirée
Chanta notre Armorique en d'immortels accents ;
Il t'aimait comme un fils, ô terre vénérée...
C'est pourquoi les Bretons lui sont reconnaissants !

Enfin, M. Camille Roy dit le sonnet suivant de M. Emile Travers :

LA NORMANDIE A LAPRADE

SONNET PAR M. EMILE TRAVERS.

Comme ton pied hardi, sur les Alpes hautaines,
Imprimait une trace au glacier vierge encor,
Ton génie a laissé dans les sphères sereines
Les échos doux et fiers de ta cithare d'or.

Noble esprit, dédaigneux des faiblesses humaines,
Tu cherchais, emporté par un sublime essor,
De Dieu, de l'Idéal les grandeurs souveraines
Et gardais de la Foi l'ineffable trésor.

Là, ta muse a puisé dans la source sacrée
Des chants chastes et purs, à la forme éthérée,
Et l'Espoir, ce divin dictame des douleurs

De ton grand cœur saignant de blessures amères,
Lorsque l'on bafouait les vertus de nos pères
Et les « vieilles maisons avec les vieilles mœurs. »

Caen, 12 juin 1888.

De longs et chaleureux applaudissements saluent chacun des orateurs.

D'autres poètes avaient bien voulu envoyer des vers. Leur grand nombre n'a pas permis de les lire tous, on les trouvera plus loin.

L'Harmonie Montbrisonnaise, qui a joué d'une manière brillante plusieurs morceaux dans l'intervalle des discours, se fait entendre de nouveau. Une dernière salve d'artillerie donne le signal du

départ. Le cortège se reforme pour reconduire chez M. de Meaux MM. Coppée et Bonnassieux, pendant qu'une foule empressée et respectueuse entoure Madame de Laprade et lui présente ses félicitations.

Ainsi se termine cette journée vraiment belle, car comme l'écrivait un des vieux amis du poète, M. Léopold de Gaillard, « elles sont rares les fêtes « où celui qui est entouré de plus d'honneurs est « entouré de plus d'estime ; et, de toutes les sous- « criptions qui se sont fondues en bronze pour « reproduire les nobles traits de Victor de Laprade, « il n'en est pas une qui ne veuille dire hommage « à sa grande âme, autant qu'admiration à son « grand talent ».

Nous ne pouvons omettre de dire que, pour faire participer les pauvres aux joies de cette fête, la famille de Laprade avait fait remettre dès le matin une somme de 1.000 francs au bureau de bienfaisance de Montbrison.

Il reste à la Diana un devoir bien doux à remplir : c'est de remercier encore tous ceux qui l'ont aidée à accomplir la tâche pieuse qu'elle s'était imposée, les souscripteurs qui de tous les points de la France, et même de l'étranger, ont envoyé leur offrande, l'artiste éminent qui a modelé avec amour l'effigie de notre illustre compatriote, la ville de Montbrison, qui a donné l'emplacement où elle s'élève, les orateurs éloquents et les poètes qui ont jeté un tel éclat sur son inauguration, enfin les hommes dévoués, MM. Huguet, Jacquet, Joulin, Maillon, de Montrouge, Chialvo, Paul Dulac, Thevenet, architecte de la ville, F. Bourge, F. Goure, qui ont bien voulu accepter la mission de préparer la fête et d'en surveiller les détails.

Voici les vers envoyés à l'occasion de l'inaugu-

ration de la statue de Victor de Laprade et dont il n'a pu être donné lecture pendant la cérémonie.

A L'ESTATUO DE LAPRADO

SONNET PAR M. L. DE BERLUC-PÉRUSSIS

FÉLIBRE MAJORAL, ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE D'AIX.

Toun Fourèz agué ta primo sesoun
Emai toun radié pantai, o Laprado !
Mai noste soulèu, nostis Aup daurado
Fèron ta jouvènço et ta granesoun (1).

Tambèn, sies esta felibre un brisoun,
E pèr vèire encuei ta glori enaurado,
O noste immortau e bon cambarado,
Landon nosti cors devers Mountbrisoun.

Entre dous parla bessoun sies lou liame :
Vaqui pèr-de-qué iéu t'amire e t'ame,
E mescle à ti flour mis ùmbli prefum.

Davans l'estrangié sourne que nous guèiro,
Moustraren que, long Rose emai long Lèiro,
Francés d'Oc et d'Oil, acot es tout un. (2)

Pourchiero dis Aup, 14 juin 1888.

---

(1) Chez toi, sous ton soleil, le long des chênes verts,
Dans l'air tout embaumé de sauges, de lavandes,
J'ai senti dans mon cœur voler mes premiers vers.
Chez toi, sur ces sommets qui surplombent la grève,
Où le myrte jaillit du rocher qui se fend,
Je veux dresser ma tente. Au moins j'en fais le rêve,
Car j'y devins poète et presque ton enfant.

V. DE LAPRADE. *A la Provence.*

(2) Voici la traduction du sonnet :

A la statue de Laprade.

Ton Forez eut ta saison première — Et aussi ton dernier rêve, ô Laprade. — Mais notre soleil, nos Alpes dorées firent ta jeunesse et ton épanouissement.

Tout aussi bien, tu as été félibre quelque peu, — Et pour voir

A VICTOR DE LAPRADE

SONNET PAR M. LE CHANOINE JAMES CONDAMIN.

Te voilà revenu dans la vieille cité :
Oui ! tu nous es rendu tout entier, ô Poète,
Te voilà radieux, vivant, ressuscité,
Planant de ton grand front sur cette foule en fête.

Au pays de Forez, que ton luth a chanté,
Tu voulus t'endormir et reposer ta tête,
Pour être doucement, pendant l'éternité,
Sous les chênes géants bercé par la tempête.

Tu cherchais une tombe où sommeiller en paix :
Tes enfants t'ont dressé cette belle statue
Qui porte jusqu'au ciel ton sourire et tes traits.

Ce pieux monument qu'aujourd'hui je salue
Transmettra ton visage à la postérité,
Comme tes vers ton nom à l'immortalité !

Montbrison, 17 juin 1888.

LAPRADE

ODE PAR M. ANDRÉ CHADOURNE.

I

A l'heure où toute loi fléchit et se dissipe,
Faisant place au sarcasme, au scepticisme altier ;
Où, par haine du ciel, il n'est plus de principe
Qui dans notre pays demeure ferme, entier ;

---

aujourd'hui ta gloire élevée dans les airs, — O notre immortel et bon camarade, — Nos cœurs courent vers Montbrison.

Entre deux parlers jumeaux tu es le lien : — Voilà pourquoi je t'admire et je t'aime, — Pourquoi je mêle à tes fleurs mes humbles parfums.

Devant l'étranger, qui sournoisement nous épie, — Nous montrerons que le long du Rhône et de la Loire, — Français d'Oil ou d'Oc cela ne fait qu'un.

Porchères, 14 juin 1888.

A l'heure où, désertant leurs campagnes fertiles,
Nombre de malheureux, pris d'un rêve malsain,
Viennent se disputer au sein des grandes villes
Quelque coin de misère, un noir morceau de pain ;

A l'heure où ce n'est plus le beau qu'on idolâtre,
Mais le triste reflet du mal et des laideurs ;
Où notre langue, hélas ! que l'on traite en marâtre,
Perd avec sa clarté, sa grâce, ses pudeurs ;

Quelle joie, ô Dieu ! quel délice,
Quel présage consolateur,
Quelle espérance, quel indice,
Quel enivrement pour le cœur,
Que de voir en cette journée
Toute une province tournée
Vers un poète merveilleux,
Dont notre patrie avec gloire
Enregistrera la mémoire
Parmi les sages et les preux !

Oui, c'est toi, noble et grand poète,
Dont notre enfance apprit les vers.
Tu ne redresses point la tête ;
Tes yeux ne lancent point d'éclairs.
Ta pensée aux ailes sereines
Vers l'amour plus que vers les haines
Te portait généreusement.
Epris du vrai, du beau, du juste,
Ta face demeurait auguste
Dans la joie ou dans le tourment.

Mais en toi ce qui me captive,
Ce qui surtout me fait t'aimer,
C'est cette âme droite et naïve
Que le bien seul put enflammer ;
C'est ce respect pour les vieux maîtres ;
Ce culte du sol, des ancêtres,
Des mœurs, notre première loi ;
Cette parole qui s'épanche

Si large, si nette, si franche,
Ou qu'emporte si haut la foi.

II

Bercé sur les genoux d'une mère pieuse,
A l'air fortifiant des bois et des côteaux,
Enfant tu ressentis l'émotion joyeuse
De l'autel, du foyer, des chênes et des eaux.
C'est par là que d'abord tu crus à la famille,
A la douce nature, au monde des élus,
Et que ton cœur, beau lac où le soleil scintille,
S'embrasa de clartés qui ne s'éteindront plus.

Bientôt, t'abreuvant à la source
Où les bardes puisent leurs voix,
Tu jettes, rapide en ta course,
Maints et maints chefs-d'œuvre à la fois.
Chaque page de ton génie
De Dieu même semble bénie.
Son esprit y souffle en tous sens,
Et, jusqu'en tes œuvres antiques,
Exhale des parfums mystiques
De roses, de lys et d'encens.

O forme exquise de la phrase !
O style harmonieux, léger !
Sur les mots unis sans emphase
La rime paraît voltiger.
Ainsi que David et qu'Homère,
Devant la terre, notre mère,
Et le ciel, notre fiancé,
Ton vers jaillit soudain en gerbes
Ou roule ses ondes superbes,
Pareilles au Rhône élancé.

Qui n'a tourné d'un doigt avide
Ces « Odes », ta première fleur,
Et, dans un autre écrin splendide,
« Le Calvaire, le Précurseur »,

Et ces « Idylles héroïques »
Et tous ces « Morceaux Symphoniques »
Où, des plus noires profondeurs
A la plus éclatante cime,
Ta pensée hardiment s'exprime
En flots de notes, de couleurs ?

Douces halcines matinales,
Fraîches grottes des bois profonds ;
Frissons d'épis, cris des cigales ;
Clairs de lune argentant les monts ;
Aimables siestes sur la mousse ;
Gais babillages qu'à voix douce
Epèlent la femme, l'oiseau ;
Belles aurores aux tons roses ;
Profils de temples grandioses ;
Palais qui se mirent dans l'eau :

Hélas ! que ne puis-je de l'ombre
Vous tirer, ravissants tableaux
Que la muse inspirait en nombre
A ses fins et souples pinceaux !
Et, dans ce magique musée,
Réveillant sa lyre brisée,
Fasciner tellement les yeux,
Tellement charmer les oreilles
Qu'on croirait parmi ces merveilles
Planer un moment dans les cieux !

III

Dès lors, le trouvère champêtre
Paré du titre d'Immortel,
Pouvait à Paris comme un maître
Avoir ses fervents, son autel.
Mais, esprit digne, cœur sincère,
Attaché là-bas à sa chaire
Le travail bornait son désir ;
Entre ses fils et sa compagne,
A Lyon ou dans sa montagne
Il chantait. Suprême plaisir !

IV

Qui de nous cependant pourrait rêver sans cesse ?
Pour lui, le créateur d' « Hermia », de « Psyché »,
Quand il eut quelque temps, entouré de tendresse,
Vécu chez lui d'étude et de bonheur caché,
Un jour vint où, la France ayant fondé l'Empire,
Lui, dont l'un des aïeux était mort pour son roi,
Aux ordres souverains refusant de souscrire,
Il dut quitter sa chaire en martyr de sa foi.

V

Adieu, les hymnes magnifiques !
Plus de rêve. Place au réel !
Voici les « Poèmes civiques »,
Les « Muses d'Etat, Machiavel » ;
Voici « Tribuns et Courtisanes ».
Après les héros, les profanes.
Après Virgile, Juvénal !
Et le même homme qui, naguère,
Soupirait près du sanctuaire,
Se dresse au pied d'un Tribunal !

VI

Puis, lorsque s'abattit, ouragan effroyable,
Sur l'Est et sur le Nord,
L'Allemagne, nombreuse, atroce, insatiable,
Semant le feu, la mort ;
Tandis que nos soldats soudain pris de démence
Abandonnaient leurs champs,
Lui, malade, cloué sur un lit de souffrance,
Trouvait encor des chants :
« Armez-vous, Vendéens ! Bretons, à la bataille !
Affrontez ce vainqueur.
S'il ne faut point encor que la race s'en aille,
Sauvez du moins l'honneur ! »

VII

Deux ans après, Lyon envoyait à Versailles
Ce valeureux champion des saintes libertés.

Pour guérir le pays saignant jusqu'aux entrailles
Laprade alla siéger parmi nos députés.
Mais, loin du sol natal, jeté dans une arène
D'intrigues, d'appétits, de tumulte et de haine,
Où plus d'un fort lutteur s'use rapidement,
Le poète fut pris d'un si rude malaise
Qu'il préféra revoir sa terre lyonnaise,
Pour lui sourire encore à son dernier moment.

En ces soirs où le front se penche,
Où souvent le cerveau faiblit,
Comme pour prendre sa revanche
Laprade au labeur se remit.
« Pernette », rustique épopée,
Dans quel encrier fut trempée
La plume qui vous retraça ?
Et vous, touchant « Livre d'un père »,
Que délicat et salutaire
Fut l'amour qui vous inspira !

Ah ! certes, couché sous le chêne
Dont il célébra la vigueur,
Cet apôtre pouvait sans peine
Reposer son regard vainqueur
Sur le monument de sa vie.
La destinée était remplie.
Mais, comme un guerrier hors d'émoi,
Jusqu'à la dernière minute
Il voulut prolonger la lutte
Pour son pays et pour sa foi.

VIII

Aussi, par quels transports d'unanime allégresse
Avons-nous salué le bronze glorieux
Qui revêt aujourd'hui de vie et de jeunesse
L'homme dont le nom seul illustrerait ces lieux !
Ah ! que son œuvre donc, rayonnant sur la France,
Verse aux esprits la foi, verse aux cœurs la vaillance !
Dans le vrai, dans le bien ayant mis la beauté ;
Et que, modeste et pur comme un prêtre en son temple,
Il grandisse à jamais devant l'humanité !

VISION

PAR MADAME A.-B. FAURE.

Lorsque mes yeux, voilés de triste rêverie,
Cherchent vers le passé quelque cher souvenir,
Dans le rayonnement de mon âme attendrie
Une image apparaît, toujours prompte à venir.

Grave et douce à la fois, une jeunesse austère
Met à son front penseur un reflet d'infini.
Sa bouche sans sourire est d'un esprit sévère,
Son regard lumineux porte un rêve béni!

Beau rêve! descendu des cimes éternelles
Et qu'il nous racontait en mots harmonieux.
Les choses qu'il disait étaient grandes et belles,
Plus pures que le flot sous la clarté des cieux.

Dans la vieille cité, fière de son poète,
Nous écoutions, charmés, ce doux enseignement;
Ses chants mettaient dans l'air des sourires de fête,
Sa parole tombait comme un enchantement.

Elle avait le parfum des saintes harmonies
Que la brise murmure à l'ombre des forêts,
Dans ce livre éternel, aux pages infinies,
Des voix de la nature il trouvait les secrets.

Cette source divine alimentait son âme,
L'imprégnait d'harmonie et de sérénité:
Grande âme de poète et de sage, qu'enflamme
L'amour de l'idéal et de la vérité!

O chères visions de mes jeunes années!
Vous rayonnez encore au déclin de mes jours.
Jamais un souffle impur ne vous a profanées,
A l'appel de mon cœur vous répondez toujours.

De l'idéal rêvé vous êtes la lumière,
Le foyer d'où jaillit tout ce qui vibre en moi ;
Vos ailes vers le ciel emportent ma prière
Eclose dans l'amour, l'espérance et la foi.

MORCEAUX DE MUSIQUE EXÉCUTÉS PENDANT LA FÊTE DE L'INAUGURATION DE LA STATUE DE VICTOR DE LAPRADE.

I.

A NOTRE-DAME.

Grandes orgues tenues par M. Emile Lachmann, organiste-compositeur à Montbrison, membre de l'Académie Royale de St-Cécile de Rome :

1° *Cantilène pastorale*..... (A. GUILMANT)
2° *Cantabile de Salomé*..... (Th. SALOMÉ)
3° *Pièce en* La *mineur* Op. 38..... (Ed. BATISTE)
4° *Marche funèbre* et *chant séraphique*. (A. GUILMANT)

II.

PENDANT LA MARCHE DU CORTÈGE ET AU JARDIN PUBLIC.

Musique de l'*Harmonie Montbrisonnaise*, présidée par M. Maillon, dirigée par M. Antonin Roux.

1° *Le Nogentais*, allegro..... (CH. RICHARD)
2° *Fontainebleau*, allegro..... (L. CHIC)
3° *Francœur*, allegro..... (DESAILLY)
4° *Le Zéphyr*, allegro..... (CH. RICHARD)
5° *Poëte et Paysan*, ouverture..... (SUPPÉ)
6° *Honneur aux braves*, allegro.... (***)
7° *Fontainebleau*, allegro..... (L. CHIC)

MENU DU BANQUET SERVI PAR M. CHOMER.

Jambon d'Yorck à la gelée.
Paté froid de volaille, truffé.
Filet de bœuf aux champignons.
Saumon sauce mayonnaise.
Petits pois à la Française.
Volaille de Bresse au cresson.
Pièces montées.
Dessert.

LISTE GÉNÉRALE

DE

MM. LES SOUSCRIPTEURS

POUR

L'ÉRECTION D'UNE STATUE

A VICTOR DE LAPRADE

La Société de la Diana.	500 »
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon.	500 »
Académie des Jeux Floraux	100 »
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix-en-Provence . .	50 »
Académie des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Mâcon.	50 »
Académie du Félibrige.	50 »
Académie du Var.	40 »
Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.	25 »
Correspondant (le)	200 »
Ecole Albert-le-Grand (Athénée littéraire de l'), à Arcueil.	100 »
Ecole Saint-Thomas-d'Aquin (les élèves de l'), à Oullins.	304 »
Mémorial de la Loire (le).	100 »
A reporter	2019 »

Report	2.019	»
Montbrison (la ville de)	25	»
Nouvelliste de Lyon (le)	100	»
Petit Séminaire (les professeurs du), à Montbrison	50	50
Salut public (le)	100	»
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de Saint-Etienne.	25	»
Société de médecine de Lyon	50	»
Société des bibliophiles bretons. . . .	50	»
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon	50	»
Société nationale d'éducation de Lyon .	150	»
MM.		
Achalme (Léon)	10	»
Adhémar de Puységur (Mme la comtesse d').	25	»
Agnesetta (Mme veuve)	5	»
Alexandre (M. et Mme Charles)	20	»
Allemand (Hector), peintre	50	»
Anonyme	1	»
Anonyme	1	»
Anonyme	3	»
Anonyme	50	»
Anonyme	1	»
Anonyme	5	»
Anonyme	5	»
Anonyme	5	»
Anonyme	10	»
Anonyme	400	»
A reporter	3.210	50

Report	3.210 50
Anonyme	10 »
Anonyme	10 »
Anonyme	20 »
Anonyme	4 »
Anonyme	3 »
Anonyme, à Lyon	300 »
Anonyme, à Montbrison	5 »
Anonyme, à Roanne	10 »
Anonyme, (abbé X.)	5 »
Anonyme, (A. H.)	50 »
Anonyme, (C. F.)	1 »
Anonyme, (J. B.)	1 »
Anonyme, (J. C.)	1 »
Anonyme, (L.)	20 »
Anonyme, (Mme A. B. F.), à Boulogne-s.-Mer	10 »
Anonyme, (T. B.)	2 »
Anonyme, (Mlle B.)	3 »
Anonyme, (Mlle G.)	5 »
Anonyme, (Que le riche offre l'or et le pauvre l'obole)	5 »
Anonyme, (Souvenir d'un intime ami de V. de Laprade)	50 »
Anonyme, (Un philosophe)	2 »
Anonyme, (Un actionnaire du *Nouvelliste de Lyon*)	5 »
Anonyme, (Un ancien condisciple) . . .	25 »
Anonyme, (Un Breton, admirateur de l'homme et du poète)	25 »
Armand (Charles)	10 »
A reporter	3.792 50

Report	3.792	50
Assier de Valenches (Emmanuel d') . .	40	»
Atanoüs (Noël)	100	»
Aubert	10	»
Audiat (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis	5	»
Audren de Kerdrel	20	»
Aumale (Mgr le duc d'), membre de l'Académie française	200	»
Avaize (Amédée d')	20	»
Averton (Mlle d')	5	»
Aynard (Edouard), banquier	300	»
Bacot (abbé)	10	»
Balay (Fernand)	30	»
Balay (Mme Francisque).	50	»
Baleydier père.	2	»
Balmont (Léon)	10	»
Barban (André)	20	»
Basson (abbé).	10	»
Bastide (Louis)	1	»
Baudrier (Henri).	20	»
Baudrier (Julien).	10	»
Bavoux-Gonnard (Mme).	5	»
Becdelièvre (vicomte de)	20	»
Bégonnet, pharmacien.	5	»
Bellemain (André)	10	»
Belliveaux (Léon).	10	»
Benet.	5	»
A reporter	4.710	50

Report.	4.710	50
Bérard-Varagnac.	20	»
Bergasse (Henri).	30	»
Berluc-Pérussis (de).	10	»
Bianchi (Auguste)	10	»
Bigel (Charles).	10	»
Billioud-Monterrad	5	»
Billy (Alexis de)	10	»
Biolay	20	»
Bizot (Jules)	40	»
Blanc (abbé)	5	»
Blanc (Antony)	30	»
Blanc de Saint-Bonnet (Mlle)	100	»
Blanchard (Charles)	5	»
Blanchecotte (A.-M.).	10	»
Blocqueville (marquise de)	100	»
Boibieux (Mlle Maria)		50
Boissieu (Maurice de)	50	»
Boissieu (Victor de).	30	»
Bomel (abbé)	5	»
Bonnay (Michel)	2	»
Bonnet (Edouard)	20	»
Bonnet (Jules).	5	»
Bonnet jeune	2	»
Borel.	30	»
Borson (général)	10	»
Bouchacourt (docteur)	20	»
Boudot frères	30	»
A reporter.	5.320	»

Report.	5.320	»
Bouillier (Francisque), membre de l'Institut	10	»
Boullier (Auguste), ancien député . . .	30	»
Bourcier (M^me^).	10	»
Bourdin (abbé), professeur à la Faculté des lettres de Lyon	10	»
Bournat (Victor)	100	»
Boy (Victor)	5	»
Boyron (docteur J.)	10	»
Brassart (Eleuthère).	10	»
Broglie (duc de), membre de l'Académie française	20	»
Bruneau, notaire.	20	»
Brunel (Etienne)		50
Brunel, marchand drapier.	1	»
Brunier (Joseph) et ses sœurs	10	»
Calmann-Lévy, éditeur.	100	»
Camp (Maxime du), membre de l'Académie française	100	»
Cauvet	200	»
Caverot (M^gr^ le cardinal), archevêque de Lyon	100	»
Cazenove (Raoul de).	25	»
Chaize	20	»
Chalandon	50	»
Chambre des notaires de l'arrondissement de Montbrison	100	»
Champville (A. de), à Sidi-l'Hassen. . .	5	»
Chamussy (Henri)	2	»
A reporter.	6.258	50

Report.	6.258	50
Chantelauze (Régis de).	50	»
Chardiny (Louis).	20	»
Charmetant (A.)	5	»
Charpin-Feugerolles (comte de). . . .	50	»
Charpy	5	»
Charreyre	5	»
Charvériat (E.).	30	»
Chassain de la Plasse (Raoul)	20	»
Chaume (Mme)	10	»
Chausse (abbé J.).	10	»
Chauve	5	»
Chauvigny (Louis de)	20	»
Chauvigny (Mme de)	20	»
Chavassieu, sénateur	200	»
Chaverondier (Auguste).	20	»
Chazal (abbé)	7	»
Chenavard (Paul).	100	»
Cherblanc (Mme veuve)	10	»
Chéri-Rousseau	20	»
Chevalard (Jules du).	40	»
Chevalard (Mme du)	10	»
Chevé	5	»
Chialvo	20	»
Chomer (Alexandre)	50	»
Claret-Palais	3	»
Clément (Georges)	5	»
Clerc (l'abbé)	10	»
Coche (Louis-Vincent)	5	»
A reporter.	7.013	50

Report.	7.013 50
Cognasse (Philippe)	1 »
Coignet des Gouttes (du)	25 »
Col, notaire.	5 »
Collangettes	10 »
Collangettes (Raoul).	10 »
Colomb (Jacques-Marie).	10 »
Condamin (abbé James)	20 »
Conil (abbé)	15 »
Coppée (François), de l'Académie française	100 »
Cornier (Benoît)	5 »
Coste, notaire.	100 »
Côte (Alfred)	50 »
Cottin	5 »
Coudour (Etienne)	10 »
Courtin de Neufbourg (comte de) . . .	40 »
Couturier (Mme veuve L.)	5 »
Creyton (René)	5 »
Cuillieron.	5 »
Dareste de la Chavanne (R.)	10 »
Davat (docteur)	10 »
Déchelette-Despierres	10 »
Déchelette (Eugène).	10 »
Déchelette (Henri)	25 »
Déchelette (Joseph)	5 »
Déchelette (Rémy).	25 »
Decroso	40 »
Delocre, président de l'Académie de Lyon	
A reporter.	7.569 50

Report.	7.569	50
(sciences).	100	»
Delocre (Emile)	50	»
Descours (Auguste)	10	»
Desgranges (docteur A.)	20	»
Desjoyaux (Joseph)	20	»
Desmarquest (Tony).	5	»
Desvernay (Félix)	5	»
Deyme (Lucien)	20	»
Diday (docteur)	50	»
Dorchain	5	»
Drevon (Henri)	5	»
Dubois de Cluny	25	»
Ducoin (Auguste).	60	»
Ducreux (J.)	25	»
Ducrot	5	»
Duffer, peintre.	5	»
Dugas de la Catonnière (René)	20	»
Dulac (docteur Hippolyte).	5	»
Dulac (docteur Paul)	5	»
Dulac (Jules)	10	»
Dumenge (Léon)	10	»
Dumont (Jules)	10	»
Dupuy (Henri).	5	»
Dupuy de Quérézieu.	50	»
Durand (Alban)	20	»
Durand (Frédéric)	20	»
Durand (Halbert).	20	»
Durand (Vincent).	10	»
A reporter.	8.164	50

Report.	8.164	50
Durand (Mme veuve).	10	»
Durris	5	»
Dusser des Paras (Mme).	20	»
Dusser (Louis).	20	»
Dutel (abbé), curé d'Ainay	10	»
Epitalon (Jean-Jacques).	10	»
Essarts (Emmanuel des)	10	»
Excelmans (vicomtesse)	40	»
Falloux (cte de), de l'Académie française	100	»
Farissier.	25	»
Farjot père.	5	»
Farjot (Hippolyte)	5	»
Faure (Léon)	10	»
Faure, notaire.	5	»
Favre, lieutenant-colonel en retraite . .	10	»
Favre (Louis)	2	»
Ferrand fils.	5	»
Ferraton (abbé)	10	»
Ferraz, professeur à la Faculté des lettres de Lyon	10	»
Ferrière (abbé), aumônier des Ursulines de Beaujeu	10	»
Fillon (abbé), aumônier de la Visitation, à Saint-Etienne.	10	»
Fillon (abbé), curé de Bellegarde . . .	20	»
Flichet (Mlle)	2	»
Flotard, ancien député.	50	»
A reporter.	8.568	50

Report.	8.568 50
Foillard (Mme)	5 »
Fontaine de Bonnerive.	20 »
Forestier (abbé)	5 »
Forissier	50 »
Forissier (Henri).	50 »
Fournier (Frédéric)	50 »
Fraisse	50
Frèrejean (Louis).	20 »
Gaffino (abbés Henri et Joseph).	50 »
Gaillard (abbé), chanoine	5 »
Gaillard (Auguste)	50 »
Gaillard (Léopold de)	50 »
Galland, commis-greffier	50
Galland (Isidore)	2 »
Garin (Mme).	25 »
Gauthier (Etienne)	50 »
Gautier (abbé).	5 »
Gautier (Eugène)	5 »
Gautier (Joseph)	25 »
Gautier (Louis-Etienne).	50 »
Gautier (Mme Louis)	50 »
Gautier (Melchior)	25 »
Gavin (Joseph).	25 »
Gay (abbé)	10 »
Gayet.	20 »
Gayet (Ernest).	10 »
Geay	1 »
A reporter.	9.227 50

Report.	9.227 50
Genin (abbé)	10 »
Gensoul (Henri)	50 »
Gensoul (Paul).	50 »
Genthoul (abbé), chanoine	5 »
Genton (Stanislas), ancien député . . .	100 »
Gérentet (Claudius)	50 »
Gérentet (Mme).	20 »
Gibon, directeur des forges de Commentry	10 »
Gilet, teinturier	300 »
Girard	5 »
Girin (docteur)	10 »
Gohier (Mme veuve)	40 »
Gonnard (Henri)	10 »
Goujet	20 »
Goure (François)	5 »
Graëff.	20 »
Grand (Paul)	100 »
Grassin (comte de)	5 »
Grenet (abbé)	4 »
Grenier (Ed.)	50 »
Grenot (Gabriel)	5 »
Grimaud (Emile), secrétaire de la *Revue de Bretagne et de Vendée*	10 »
Gros (Albert)	20 »
Gros (Joanny)	2 »
Guerne (de).	20 »
Guillemot (Antoine)	5 »
Guillibert (Ernest, Félix et Hippolyte) .	50 »
A Reporter	10.203 50

Report.	10.203	50
Guilloud (Adolphe)	5	»
Guimet (Emile)	30	»
Harlé d'Ophore (Charles)	50	»
Harlé d'Ophore (Mme Eugène)	100	»
Harlé d'Ophore (Mlle J.)	50	»
Hérédia	10	»
Hetzel, libraire, à Paris	100	»
Huguet	20	»
Hyvrier (abbé), supérieur de l'Institution des Chartreux, à Lyon	10	»
Iniers.	5	»
Isaac père, fabricant	50	»
Isaac fils, fabricant	25	»
Jacquemont (Louis)	100	»
Jacquemont (Mme Sauveur)	10	»
Jacques (Henri)	10	»
Jacquet (Camille).	25	»
Jeannez (Edouard)	10	»
Joannin (Mme)	100	»
Jordan de Sury	50	»
Joubert (A.), ancien député	50	»
Jouffroy (Auguste)	20	»
Joulin (Paul)	10	»
Jouve-Bergasse (Mme)	10	»
Jullien (Gabriel)	50	»
Juster (Louis)	5	»
A reporter.	11.108	50

Report.	11.108 50
Kerviler (René)	5 »
Koskousky (abbé Albert de), à Varsovie.	50 »
Kronn (Charles)	5 »
La Bastie (Ernest de)	10 »
La Bastie (Octave de)	40 »
La Borderie (Arthur de), directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. . .	10 »
Labrune (abbé)	2 »
Lacaussade (A.)	10 »
Lachèze (Louis)	25 »
Lachmann (Emile)	10 »
Lacour (docteur A.).	100 »
Lacour (Mme)	20 »
Lafay (Adrien).	10 »
Lafay (Octave).	10 »
La Fléchère (M. et Mme Edmond de) . .	100 »
Lafond, libraire	1 »
La Garde (marquis de).	50 »
Lallié (Alfred), ancien député	20 »
Lamartine (Mme Valentine de)	20 »
Lambert (Mlle Marie)	5 »
Langlois (abbé)	5 »
La Plagne (Amaury de).	20 »
La Plagne (Théobald de)	80 »
Laporte (Laurent)	50 »
Lapra	10 »
Larnage (comte de)	20 »
A reporter.	11.796 50

Report.	11.796	50
La Roche-Guyon (Mme la duchesse de). .	200	»
La Salle (Mme de).	10	»
Latour (Mme Antoine de)	40	»
Laurent (abbé).	5	»
Le Bleton	5	»
Le Conte (Etienne)	25	»
Le Conte (Jules)	25	»
Lemerre (A.), éditeur.	100	»
Léotard (Eugène).	10	»
Lhonneur.	1	»
Lhote.	5	»
Libercier (le R. P.), directeur de l'Ecole Saint-Elme, à Arcachon.	20	»
Liégeard (Stephen), ancien député. . .	50	»
Lilienthal	100	»
Louvier (Aimé)	20	»
Loyson	50	»
Luvigne (Alphée de).	20	»
Maillon (Claudius)	10	»
Maisse	1	»
Mangini (Félix)	100	»
Mangini (Lucien), ancien sénateur. . .	300	»
Manin (abbé)	5	»
Marcilly (Charles de)	20	»
Marcilly (Gaston de).	20	»
Marduel (Joannès)	10	»
Margollé (Elie)	10	»
A reporter.	12.958	50

Report.	12.958 50
Marnat (abbé).	5 »
Martelin (Athanase)	10 »
Mas (Réné).	50 »
Mathieu (Joannès)	3 »
Mazas (Pierre-Gabriel)	5 »
Meaux (Camille, v^te^ de), ancien ministre.	100 »
Meaux (Charles de)	50 »
Méplain (Abel).	10 »
Mervillon (Mathieu)	5 »
Meunier, notaire	5 »
Milly (comte de)	20 »
Miolane	10 »
Mollière (Antoine), président de l'Académie de Lyon (lettres)	100 »
Mollière (docteur Daniel)	50 »
Mollière (docteur Humbert)	50 »
Mondet (Henri)	10 »
Monery (Louis)	20 »
Monneret (docteur)	5 »
Montalembert (comtesse de)	100 »
Montcel (Xavier du).	20 »
Monterno (vicomte de)	100 »
Montrouge (Albert de)	10 »
Morel (Elie).	20 »
Morel (Joséphin)	30 »
Morel-Nigay	3 »
Morin-Pons.	50 »
Mougin-Rusand (M^me^)	10 »
A reporter.	13.809 50

Report.	13.809 50
Murard (Mlle)	2 »
Murgues.	5 »
Nadaud (G.)	20 »
Néron	20 »
Neuvesel (de)	20 »
Neyrand (Charles)	20 »
Neyrand (Elisée)	50 »
Neyrand (M. et Mme Henri)	50 »
Neyrand (M. et Mme L.)	50 »
Neyron (Gabriel)	50 »
Neyron (Louis)	20 »
Normand-Autran (M. et Mme Jacques). .	100 »
Nourrisson (Alice)	5 »
Nourrisson (Félix)	5 »
Odon (Joseph-Faisant)	10 »
Olivier (François).	5 »
Olivier (Laurent)	10 »
Ollagnier (abbé)	10 »
Onofrio, conseiller à la cour de cassation.	20 »
Ory	5 »
Pagnon (Félix, et Cie)	5 »
Palley.	5 »
Pallias (Honoré)	10 »
Palluat de Besset (Henri)	100 »
Palluat de Besset (Joseph)	100 »
Palmarini	20 »
A reporter.	14.526 50

Report.	14.526 50
Pangaud (Jean)	5 »
Parent de Rozau.	50 »
Parent du Châtelet (Mme E., née Harlé d'Ophorc).	25 »
Parieu (E. de), membre de l'Institut . .	100 »
Parieu (Joseph de)	100 »
Paris (Mgr le comte de)	200 »
Parmentier.	5 »
Parseval (Mme L. de)	20 »
Patritti	4 »
Pelletier (Pierre)	20 »
Pellorce (Ch.)	10 »
Pérache (Jean).	1 »
Percher	3 »
Périchons (Hector, baron des)	20 »
Perraud (Mgr), évêque d'Autun, de l'Académie française.	50 »
Perret (Auguste)	5 »
Perrin (J.-F.-E.)	20 »
Perriollat (Eugène)	5 »
Perroton (Damien)	2 »
Perroton (Louis)	5 »
Perroton (Petrus).	2 »
Peurière (abbé)	10 »
Peyron (abbé)	5 »
Piaton (Maurice)	28 »
Picard	5 »
Picard, greffier	10 »
A reporter.	15.236 50

Report.	15.236	50
Pichat (Antoine), consul de Grèce . . .	10	»
Pitiot	5	»
Planus (abbé), vicaire général du diocèse d'Autun	25	»
Plasson		50
Plessis (comte du)	100	»
Poidebard (William).	10	»
Poméon (Pierre)	5	»
Pommerol (Mme de)	50	»
Poncins (comte de)	100	»
Poncins (marquis de)	50	»
Pontvienne	1	»
Portier père	20	»
Portier fils	20	»
Prandières (Martial de).	25	»
Puget (Jacques)	1	»
Pugnet (abbé)	2	»
Quirielle (Mme de)	100	»
Quirielle (Pierre de).	50	»
Rames (G.)	25	»
Rauh (Frédéric)	5	»
Raymond (abbé)	5	»
Rebour (Charles)	150	»
Recorbet (Charles)	25	»
Relave (abbé Maxime)	5	»
Revel (Aimé et Camille)	2	»
Rey (docteur Eugène)	30	»
A reporter.	16.058	»

Report.	16.058 »
Reymond (Francisque), député de la Loire	25 »
Riboud (Antoine).	20 »
Richard (Ernest).	10 »
Richard-Royé	10 »
Richoud (abbé)	10 »
Rieussec (Eugène)	20 »
Robert (Alfred)	10 »
Rochetaillée (Vital, baron de)	100 »
Rochigneux (Thomas)	5 »
Rocoffort (A.)	50 »
Romant (Paul)	5 »
Rony (Charles)	5 »
Rony (François)	25 »
Rony (Joseph).	10 »
Rony (Louis)	20 »
Rostaing (Mme la marquise de)	20 »
Roussel (Joseph).	20 »
Roy (Joseph)	10 »
Ruby.	20 »
Saint-Didier (E. de)	100 »
Saint-Jean (comte de)	10 »
Saint-Pulgent (abbé Alexis de)	25 »
Saint-Pulgent (Alphonse de)	40 »
Saint-Pulgent (Mme de).	20 »
Saint-Victor (Charles de)	25 »
Saint-Victor (Gabriel de), ancien député.	50 »
Sainte-Colombe (comte Rodolphe de) . .	25 »
A reporter.	16.748 »

Report.	16.748 »
Sallandrouze-Le-Moullec	10 »
Sasselange (marquis de)	30 »
Sasselange (Mme de).	25 »
Saulnier (F.)	10 »
Sauzet (Abel)	20 »
Sauzet (J.)	100 »
Sauzey (Eugène du).	20 »
Sérullaz, avocat	50 »
Simon-Gaingard	4 »
Soliniac (Mme C.)	5 »
Soliniac, notaire	25 »
Soulary (Joséphin)	5 »
Souleyre (docteur)	10 »
Sully-Prudhomme, de l'Académie française	100 »
Sugny (Anatole de)	40 »
Tavernier (René)	10 »
Teissier (docteur B.)	100 »
Terrat	25 »
Terrat (Jean-Baptiste)	20 »
Testenoire Lafayette père	75 »
Testenoire Lafayette (Philippe)	25 »
Thibaudier (Mgr), évêque de Soissons. .	25 »
Thiéry (Raoul).	20 »
Tisseur (Clair).	100 »
Toureng (capitaine)	5 »
Trabucco (abbé)	5 »
Trabucco, notaire	10 »
A reporter.	17.622 »

Report.	17.622 »
Trouillet (abbé)	5 »
Trunel (Joseph)	5 »
Turge (Honoré de)	50 »
Turquais (abbé) et sa famille	5 »
Ussel (baron d')	100 »
Ussel (vicomte d')	100 »
Ussel (Mme la comtesse d')	100 »
Vachez (Antoine)	15 »
Vachon-Laville (Claudius)	50 »
Vacqueur (Henri)	10 »
Valette (Edmond)	5 »
Varin (Léopold)	10 »
Vaudoire (Jacques)	1 »
Vaudoire (Jean)	1 »
Vaudoire (Vincent)	1 »
Vaux-Ducruix	10 »
Vazelhes (Etienne de)	50 »
Veilleux (Alexandre)	5 »
Velay (commandant)	10 »
Vernay	5 »
Verrière (Marc)	10 »
Versanne (abbé)	5 »
Vettard (abbé)	10 »
Vial-Vial	5 »
Vier (Louis)	20 »
Vigne (Paul)	5 »
A reporter.	18.215 »

Report.	18.215	»
Vignon (Joseph-Eugène)	10	»
Vignon (Léo)	20	»
Vignon (Mlle)	1	»
Villard (J.-J.)	5	»
Villard (Pierre)	5	»
Vilmain (Jules)	5	»
Vincent de St-Bonnet	20	»
Vingtrinier (Aimé)	5	»
Virieux (abbé).	10	»
Viry (docteur Octave de)	25	»
Vitta (Joseph)	20	»
Voisin (général)	20	»
Worms	5	»
Yéméniz (messieurs et mesdemoiselles) .	50	»
Zurcher	10	»
Total général	18.426	»

TABLE

Les noms imprimés en petites capitales sont ceux des Auteurs des notes ou communications mentionnées dans le *Bulletin*.

Ambierle. Photographie et restauration des vitraux, 289.

Arthun. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.

Assemblées générales, 135, 337. — V. *Séances trimestrielles*.

Autun. Compte-rendu de l'excursion faite par la Société, 51 à 133.

Barges (famille de), 249.

Bénisson-Dieu (la). Tombeau d'Alice de Suilly, comtesse de Forez, 154.

BERLUC-PÉRUSSIS (L. de). *A l'estatuo de Laprado*, sonnet, 420.

BERTRAND (Alfred). Sur une agrafe de ceinturon trouvée à Jeansagnières; réponse à M. Steyert, 269. — Trésor de vaisselle d'argent trouvé à Montauban près Bourg de Péage (Drôme), 341.

Bibracte. Compte-rendu de l'excursion faite par la Société, 51.

Boën. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — La lanterne des morts et la croix avec appareil de lumières du cimetière, 277.

BRASSART (Eleuthère). Analyse d'un don de M. Thevenin (archives), 43. — Analyse d'un don de M. Périer (archives), 190. — Statue équestre d'Usson (en collaboration avec M. V. Durand), 201. — Observation à propos d'une découverte monétaire à Moind, 205. — Analyse d'un don de M. Périer (archives), 249. — Analyse d'un don de M. Guillot (archives), 322. — Observation relative au vin de Pâques, 359. — Procès-verbal de l'inauguration de la statue de V. de Laprade (en collaboration avec M. V. Durand), 369 à 428.

Budgets, 137, 183, 341, 363.

Caverot (S. E. le cardinal). Allocution au sujet de sa mort, 1.

CHADOURNE (André). *Laprade*, ode, 421.

Chagnon. Découverte d'une inscription antique, 172. — Note sur cette inscription antique, 313.

Chalain d'Isoure. Découverte d'objets antiques au pied du mont d'Isoure, au lieu dit *la Pierre murée*, 205.

Chalmazel. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — 324.

Chambles. Excursion de la Société, 204. — Questionnaire de l'excursion, 246. — Essalois, 5, 139, 204. — Notre-Dame de Grâces, 204, 246.

Chantelauze (Régis). Allocution au sujet de sa mort, 268.

Charlieu. Excursion de la Société, 291, 346.

Châtelneuf, 256, 261.

Chazelles-sur-Lavieu, 255.

CHIALVO. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 382.

Civens. Antiquités découvertes au territoire dit *de Bresse*, 285.

Comptes du trésorier, 137, 181, 340, 361.

CONDAMIN (le chanoine James). *A Victor de Laprade*, sonnet, 421.

Congrès de la Sorbonne. Programme pour 1887, 144. — Programme pour 1888, 218.

COPPÉE (François). Réponse à la santé proposée par M. le vicomte de Meaux au banquet d'inauguration de la statue

de V. de Laprade, 375. — Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 385.

COSTE (Alphonse). Sur la topographie d'une partie de Roanne au XVII[e] siècle, 151.

Couera (le), commune de Saint-Etienne-le-Molard, 318.

Cousan. Analyse d'un audiencier de la justice, 14 à 41.

DEMONTÈS. Dicours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 411.

Description d'une généralité ou d'une région de la France en 1789. Projet de plan, 139.

Dons faits à la Société par MM. d'Assier de Valenches (Emmanuel), 184. — Bacot (l'abbé F.), 321. — Becdelièvre (vicomte de), 13. — Benoit (Madame), 13. — Berlier (l'abbé J.), 321. — Bertrand (Alfred), 3, 13, 138, 184, 247, 321. — Boullier (Auguste), 188. — Boussange (l'abbé), 364. — Breghot du Lut (J.), 13. — Callet (Charles), 321. — Castonnet des Fosses (H.), 321, 364. — Charpin-Feugerolles (comte de), 13. — Chaumette (Mademoiselle de la), 247. — Chausse (l'abbé), 248. — Chenevier (Grégoire), 322. — Chevalier (l'abbé Ulysse), 138. 188. — Condamin (le chanoine J.), 3, 13, 248. — Courtonne (E.), 13. — Découlange (l'abbé), 7, 13, — Delavigne (E.) et Grassoreille (G.), 365. — Dulac (docteur H.), 14. — Durand (Vincent), 41. — Galle (L.), 365. — Gardon (A.), 322. — Gay (l'abbé), 339. — Girardier (de), 13. — Grassoreille (G.), 365. — Guillemot (A.), 188, 365. — Guillot (I.), 322. — Héron de Villefosse (A.), 248, 329. — Jeannez (E.), 41, 329. — Lachmann (Emile), 3, 42, 188, 330. — Langlois (l'abbé) et Condamin (le chanoine J.), 248. — Laprade (famille de), 248. — Lefebvre (G.), 138, 189. — Marey (l'abbé), 201. — Martin (Madame J.-B.), 3. — Mayol de Lupé (comte de), 189. — Ministère de l'Instruction publique, 42, 189, 248, 330, 365. — Monery (L.), 190, — Neufbourg (comte J. Courtin de), 330. — Pallias (H.), 365. — Parrocel (E.), 3, 42. — Pelletier (P.), 330. — Périer, 190, 248. — Pérot (F.), 190, 365. — Poli (vicomte O. de), 330. — Poncins (comte L. de), 330. — Portier (L.), 330. — Quirielle (R. de), 43, 321. — Randanne (l'abbé), 43. —

Relave (l'abbé M.), 330. — Reure (l'abbé), 365 — Révérend du Mesnil (E.), 43. — Rey (docteur E.), 331. — Rostaing (baron de), 331. — Roumejoux (A. de), 190, 261. — Roustan (P.), 191. — Salardon (P.), 191. — Société amicale des foréziens, 191, 331, 365. — Société des Etudes historiques, 331. — Société française d'Archéologie, 191. — Société philomatique de Paris, 331. — Steyert (André), 43. — Sugny (comte de), 138, 191. — Testenoire-Lafayette (C.-P.), 365. — Theillière (l'abbé), 366. — Thevenet (Benoît), 261, 306, 331. — Thevenin, 43. — Thiollier (F.), 340, 366. — Valentin-Smith, 45, 138, 366. — Vachez (A.), 192, 331.

DUBOURG (Jean). Sculptures attribuées à Vaneau, 4.

DUCURTYL. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 412.

DURAND (Vincent). Allocution au sujet de la mort de Son Eminence le cardinal Caverot, 1. — Vase trouvé dans un souterrain à Saint-Julien-la-Vêtre. Ancienne église de Saint-Julien. Madame Hugues, 7. — Analyse d'un don de M. le docteur Hippolyte Dulac (archives), 14. — Observations au sujet de l'inscription antique de Chagnon, 176. — Statue équestre d'Usson, 201. — Véritable chiffre inscrit sur la table de Peutinger en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*, 211. — Peintures murales découvertes dans l'église N.-D. de Montbrison. Notes sur cette église tirées des papiers de la Mure, 227. — La lanterne des morts et la croix avec appareil de lumières du cimetière de Boën, 277. — Découvertes d'antiquités romaines au Couéra, commune de Saint-Etienne-le-Molard, 318. — Analyse d'un don de M. Guillot (archives), 323. — Analyse d'une acquisition (archives), 335. — Registre de dépenses de Jean Matorge, luminier de l'église de Trelins, de 1515 à 1518, 347. — Analyse d'un don de l'abbé Boussange (archives), 364. — Procès-verbal de l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 369 à 428.

Ecotay, 255.

Essalois, commune de Chambles. Excursion de la Société, 5 139, 204.

Essertines-en-Châtelneuf, 255, 256, 260.

Excursions archéologiques : à Essalois, Chambles et Notre-Dame de Grâces, 5, 139, 204 ; — Questionnaire de cette excursion, 246 ; — à Paray-le-Monial, Autun, Bibracte (compte-rendu), 51 à 133 ; — à Charlieu, Gâtelier et Montrenard, 291, 346.

FAURE (Madame A.-B). *Vision*, stances, 427.

Faure de la Croix (famille), personniers, 256 à 260.

Feurs. Véritable chiffre inscrit sur la table de Peutinger en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*, 211. — Inscription en l'honneur de Gallien, 217. — Inscription mentionnant la construction du théâtre antique, 272.

FONTAINE. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 387.

Fourneaux. Terrier de la prébende Sainte-Catherine appelée de *Coppie* ou *Bufferdan*, 253, 261.

Galantino (comte Francesco). Allocution au sujet de sa mort, 388.

Genétines (château de), commune de Saint-Romain d'Urfé. Archives, 138, 200.

GONNARD (docteur). Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 406.

GRIMAUD (Emile). *Le salut de la Bretagne à la statue de V. de Laprade*, stances, 417.

HÉRON DE VILLEFOSSE. Lettre au sujet de l'inscription antique de Chagnon, 175. — Note sur l'inscription de Chagnon, 313.

HUGUET (Amédée). Peintures murales découvertes dans l'église N.-D. de Montbrison, 227.

Inscriptions antiques : à Chagnon, 172, 313 ; — à Feurs, 217, 272 ; — à Marigny-Saint-Marcel (Haute-Savoie), 317 ; — à Pola (Istrie), 175 ; — à Venafro (Italie), 317.

Inventaire des Archives de la Diana, 216.

Isoure (mont d'). Découvertes faites à son pied, au lieu dit *la Pierre murée*, 205.

Jean I^er^, comte de Forez. Plantation de bornes entre les seigneuries de la Roue et Montpeloux et les terres du comté, 249.

JEANNEZ (Edouard). Compte-rendu de l'excursion faite par la Diana à Paray-le-Monial, Autun et Bibracte, 51 à 133. — Le tombeau d'Alice de Suilly, comtesse de Forez, dans l'église de la Bénisson-Dieu, 154 à 172. — Observations à propos d'un porte-plume gallo-romain, 271. — La lanterne des morts du cimetière du prieuré de Charlieu, 285. — Les vitraux d'Ambierle, 289.

Jeansagnières. Agrafe de ceinturon, 149, 269.

Jonchère (la), commune d'Eglise-Neuve (Puy-de-Dôme). Groupe antique, 203.

LAPRADE (Paul de). Discours prononcé au banquet d'inauguration de la statue de V. de Laprade, 375.

Laprade (Victor de). Sa statue, 4, 215, 271. — Inauguration de sa statue, 369 à 428. — Liste générale des souscripteurs pour l'érection d'une statue, 429 à 451.

Lérignieu, 254, 256 à 260, 261.

Loi sur la conservation des monuments historiques, 301.

MAILLON (Claudius). Les Parrocel de Montbrison, 12. — Notes sur la famille Parrocel, 241.

Marcoux, 327.

MARTIN (abbé). Note sur des antiquités découvertes à Civens, 286.

MEAUX (vicomte de). Santé proposée au banquet d'inauguration de la statue de V. de Laprade, 372.

Mediolano. Véritable chiffre inscrit sur la table de Peutinger en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*, 211.

Mémoires de la Société de la Diana, 199, 216, 267.

Messe annuelle à l'intention des membres défunts, 226.

Moind. Trésor monétaire découvert dans le clos Vissaguet, 205. — 256.

Mollière (Antoine), Stances dites à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 404.

Montbrison. Plans d'une partie de la ville en 1777, 190. — Peintures murales découvertes dans l'église N.-D. Notes sur cette église tirées des papiers de la Mure. Le vœu de ville, 227 à 240. — Sainte Marie-Madeleine, paroisse, 256. — Sculptures du XVI[e] siècle provenant du jardin Faure, aujourd'hui au musée de la Diana, 306. — Concession de bancs dans l'ancienne église de la Madeleine, 307. — Panneau de bois sculpté apposé sur une maison du cloître N.-D. en souvenir du séjour de François I[er], 339. — Inauguration de la statue de V. de Laprade, 369 à 428.

Montrenard (château de), commune de Pouilly-sous-Charlieu, 346.

Montherboux (seigneurie de), commune de Sauvain, 251 à 253. — Analyse d'un terrier, 323 à 329.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 13, 184, 247, 321, 364.

Mouvement du personnel, 49, 196, 266, 335, 368.

Nomination d'un Président d'honneur, 215.

Notre-Dame de Grâces, commune de Chambles. Excursion de la Société, 204. — Questionnaire, 246.

Palognieu. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — Vente d'un domaine au territoire de *Plagnieu*, 43. — 327.

Paray-le-Monial. Compte-rendu de l'excursion faite par la Société, 51.

Parrocel (famille), 12, 241.

Peutinger (table de), 211.

Pierre murée (la), commune de Chalain-d'Isoure, 205.

PONCINS (comte Léon de). Exposé de la situation de la Société, 136. — Statue de V. de Laprade, 215, 271. — Publications de la Société, 216. — Inscription en l'honneur de Gallien, 217. — Allocution au sujet de la mort de M. Régis Chantelauze, 268. — Inscription mentionnant la construction du théâtre antique de Feurs, 272. — Antiquités découvertes à Civens, 285. — Exposé de la situation de la Société, 338. — Allocution au sujet de la mort du comte Francesco Galantino, 338. — Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 380.

PORTIER (Léon). Travaux de protection et de consolidation exécutés dans l'église du prieuré de Saint-Romain-le-Puy de 1885 à 1888, 291.

Pouilly-sous-Charlieu. Château de Montrenard, 346.

Roanne. Topographie d'une partie de la ville au XVII[e] siècle, 151.

Roche, 254, 255, 257, 260, 261.

Roche (la), commune de Saint-Thurin, 281.

ROCHIGNEUX (Thomas). Concession de bancs dans l'ancienne église de la Madeleine, de Montbrison, 307.

Rontalon. Prise de possession de la cure en 1730, 45.

RONY (J.). V. *Comptes du trésorier* et *Budgets*.

ROSTAING (baron de). Véritable chiffre inscrit sur la table de Peutinger en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*, 211.

ROUX (Léon). Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 389.

Sail-sous-Cousan (le). Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — 329.

Saint-Bonnet-le-Courreau, 261, 325.

Saint-Chamond. Vente d'une usine à filer la soie, 44. — Abénevis d'une prise d'eau pour un moulinage de soie, 45.

Saint-Didier-sur-Rochefort. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.

Saint-Etienne-le-Molard. Antiquités romaines découvertes au Couéra, 318.

Saint-Georges-en-Cousan. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.

Saint-Jean-la-Vêtre. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.

Saint-Julien-la-Vêtre. Vase trouvé dans un souterrain. Ancienne église. Château de Madame Hugues. Le fief de la Borjate, 7 à 12.

Saint-Just-en-Bas. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.

Saint-Laurent-en-Solore, 329.

SAINT-PULGENT (Alphonse de). Concession de bancs dans l'ancienne église de la Madeleine à Montbrison, 307.

Saint-Romain d'Urfé. Château de Genétines, 138, 200.

Saint-Romain-le-Puy. Monnaie antique trouvée à l'Heurt, 191. — Travaux de protection et de consolidation exécutés dans l'église du prieuré, 291. — Allocation de cent francs à la commune pour réparations à l'ancienne église du prieuré, 341.

Saint-Thurin. Croix en fer forgé avec appareil de lumières au village de la Roche, 281.

Salles (les). Ermitage de N.-D. des Neiges, 10.

Sauvain. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — 323 à 326. — Seigneurie de Montherboux, 251 à 253.

Séances trimestrielles : 1887, 7 février, 1 ; — 12 mai (assemblée générale, 135 ; — 4 août, 199; — 19 octobre, 215 ; — 1888, 23 février, 267 ; — 16 juin (assemblée générale), 337.

Sociétés des Beaux-Arts des départements. Instructions. Loi sur la conservation des monuments historiques, 298.

Souscription pour élever un monument à V. de Laprade. Liste générale des souscripteurs, 429.

STEYERT (André). Sur une agrafe de ceinturon trouvée à Jeansagnières, 149.

Suilly (Alice de), comtesse de Forez. Son tombeau à la Bénisson-Dieu, 154.

Sury. Photographies du château, 5.

Testenoire-Lafayette (C.-P.). Découverte d'une inscription antique à Chagnon, 176. — Publications de la Société, 199. — Observations à propos d'une découverte monétaire à Moind, 205.

Testenoire-Lafayette (Philippe). Description d'une monnaie romaine trouvée à l'Heurt, commune de Saint-Romain-le-Puy, 191. — Catalogue des monnaies acquises de M. Vissaguet, 205, 265.

Thevenet (Benoît). Découvertes au pied du mont d'Isoure, 205.

Thiollier (Félix). Photographies du château de Sury, 5. — *Le Forez Pittoresque et monumental*, 138. — Découverte d'une inscription antique à Chagnon, 172.

Travers (Emile). *La Normandie à Laprade*, sonnet, 418.

Trelins. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — Famille de la Font, 322. — Chorignieu, le Montalhard, le Junchyn, 327. — Assieu, 329. — Registre de dépenses de J. Matorge, luminier de l'église de 1515 à 1518 ; construction du chœur ; le vin de Pâques, etc., 347 à 359.

Usore (mont d'). V. Isoure.

Usson. Statue équestre antique, 201.

Veauchette (famille de), 249.

Verrières, 255, 259.

Vinolz (rente de), 254.

Planches hors texte

Tête de la Vierge de la galerie Bulliot à Autun. — *Cliché et héliographie de M. P. Roustan*, 116.

Croix du cercueil d'Alice de Suilly, comtesse de Forez. — *Cliché et héliographie de M. P. Roustan*, 160.

Inscription découverte à Chagnon. — *Héliogravure d'après un cliché de M. F. Thiollier*, 173.

Copie partielle du plan joint au Mémoire de M. P. de Gasparin sur l'aqueduc romain qui amenait à Lyon les eaux de la vallée du Gier. — *Lithographie de M. Charrérau*, 180.

Plan des découvertes au mont d'Isoure. — *Dessin de M. Thevenet*, 210.

Inscription du théâtre à Feurs. — *Cliché et héliographie de M. P. Roustan*, 272.

Plan de l'emplacement où a été découverte l'inscription du théâtre de Feurs. — *Autographie de M. Vincent Durand, d'après un dessin de M. Populus*, 276.

Statue de Victor de Laprade. — *Héliogravure de Dujardin d'après un cliché fourni par M. Bonnassieux*, 369.

GRAVURES DANS LE TEXTE

Statuette en terre blanche trouvée à *la Pierre murée*, commune de Chalain d'Isoure. — *Dessin de M. Vincent Durand*, 207.

La lanterne des morts du cimetière de Boën (2 fig.). — *Dessin de M. Vincent Durand*, 279.

Croix en fer forgé avec appareil de lumières provenant du cimetière de Boën. — *Dessin de M. Vincent Durand*, 282.